This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 49526 8 DUPL

Digitized by Google

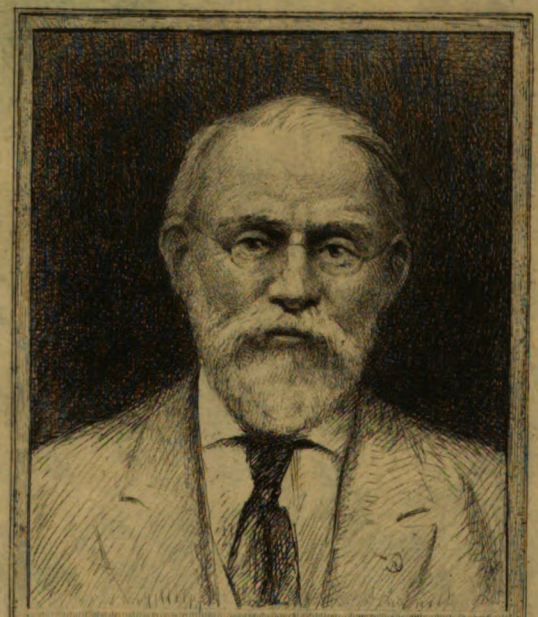

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
.611
.A16
A2

REVUE DE L'AGENAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'AGENAIS

ET DES

ANCIENNES PROVINCES DU SUD-OUEST

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES & ARTS D'AGEN

Tome vingt-deuxième. — Année 1895.

AGEN

IMPRIMERIE P. NOUBEL. — Ve LAMY, SUCCESSEUR

43, Rue Voltaire, 43

1895

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
10-11-26
13603

EXCENTRIQUES

ET

GROTESQUES LITTÉRAIRES

DE L'AGENAIS

(SUITE ET FIN)

V

POIGNÉE DE GROTESQUES

Pour peu qu'on voulût être complet en matière de littérature excentrique, les éléments d'un gros volume seraient bientôt réunis. Entendant ne consacrer au sujet que quelques pages, j'écarte de mon chemin une foule d'auteurs dont le droit de figurer dans cette nomenclature est cependant rigoureux, et je clôture sommairement cette section des poètes en groupant plusieurs noms et plusieurs œuvres :

Xavier Bascoert, de Casseneuil (1768-1843), auteur de compositions banales : hymnes, noëls, romances, etc., appartient à la série des *Grotesques* par une versification ridicule du *Catéchisme :*

— *Colloques religieux et versifiés sur le Catéchisme d'Agen ; suivis de plusieurs autres Poésies variées de ce genre.* — Villeneuve-sur-Lot, 1834, in 8° de 100 pp.

N'est-ce pas là vraiment une triomphante idée ? Un catéchisme en vers ; et quels vers ! L'auteur en donne un délicieux avant-goût dans son épigraphe commençant ainsi ;

Digitized by Google

« Colloques sur l'Abrégé
Du Catéchisme obligé.
Livre chrétien symbolique,
Lumière du catholique
Qu'il doit suivre avec ferveur. »

. . . . . .

La burlesque entreprise de Bascoërt avait, du reste, des précédents similaires nombreux. Sans parler du *Jardin des Racines grecques*, de Lancelot, ne peut-on pas rappeler *La Coutume de Paris, en vers français*, de Garnier Duchênes (Paris, 1768, in-12) ; *Le Code Civil mis en vers*, par Flacon (Paris, 1805, in-8°) ; *Les Evangiles mis en vers*, par Madame la baronne de Montaran (Paris, 1868, in-8°), et même une *Géométrie en vers techniques* imprimée en 1804 (Paris, in-8°) ?

Il est bien difficile de garder le sérieux devant des bizarreries pareilles, et cependant l'histoire des excentricités littéraires offrirait certainement des cas plus singuliers encore !

*
* *

Gustave Biers, de Pujols (1799-1851), un poète acariâtre et fanfaron, surnommé par Alphonse Karr : *Charabia Parisphobe de Villeneuve-sur-Lot.*

Celui-ci fit preuve d'une vanité acrimonieuse et sans bornes. D'un talent incolore, fabricant de vers médiocres, il se fût évidemment perdu dans la cohue des vulgaires rimeurs, si n'eût été son tempérament agressif.

S'imaginant représenter au mieux le génie poétique de son temps, il s'affubla par bravade de l'épithète décochée par l'auteur des *Guêpes* et en drapa comme d'une antiphrase ses prétentions exorbitantes.

Je ne dis rien de ses *Méditations poétiques* (Paris 1833, in-12), destinées sans doute, dans sa pensée, à pulvériser

Digitized by Google

celles de Lamartine ; mais je rappelle sa puérile prise d'armes contre la suprématie littéraire de Paris. Cela débuta en 1840 par une brochure rageuse qui eut deux éditions : *Défi Poétique. La Province à Paris* (Paris, in-8° de 12 pp.), et se compléta par une œuvre bien peu décisive : *Paris* (Ibid., 1841, in-8° de 20 pp.) et un dernier cri de guerre : *Faiblesse et Barbarie actuelle de Paris en matière de poésie* (Ibid., 1842, in-8° de 16 pp.).

Cette croisade présomptueuse et enfantine devait nécessairement aboutir à la célébrité du ridicule.

*
* *

Jean Guichené, de Casteljaloux (1822-1875), d'abord quelque peu professeur, puis secrétaire de la mairie de Castelmoron, s'est égaré dans la philologie conjecturale qui consiste à vouloir traduire et imiter le chant des oiseaux.

Cette toquade-là n'est pas précisément nouvelle. Dupont de Nemours n'est même pas le seul ornithophile ainsi enfiévré. En ce qui concerne le rossignol, dont Guichené prétendit interpréter le langage, je rappellerai seulement la tentative de Marco Bettini, jésuite du XVIIe siècle [1], et l'essai de Bechstein reproduit par Nodier dans sa préface de *Philomela*, petit poème de 70 vers attribué à Albus Ovidius Juventinus (Paris, 1829, in-8°, p. 22), qu'on trouve aussi à la suite du paradoxal *Dictionnaire des Onomatopées*.

La composition de Guichené a pour titre :

— *Chant du Rossignol. Prime du livre : « L'Orphéon de la nature »*. — Villeneuve-sur-Lot, 1852, in-8° de 4 pp.

Il est impossible de rien extraire d'un tel assemblage de sons bizarres.

---

[1] *Ruben* (Parme, 1614, in-4°).

Digitized by Google

Et cependant l'auteur était on ne peut plus sérieux quand il fabriqua cette... chose. Il devait même, je pense, en être quelque peu fier, puisqu'il l'offrait comme prime aux acheteurs de son *Orphéon de la nature* [1]. Sur la première page de la brochure, on lit, en effet :

« Première livraison, avec prime de mon *Chant du Rossignol*, commençant par : *Tiû, tiû, tiû, pipit, tossit*, etc., etc., traduit en français. »

Traduit en français ! Vraiment, il faudrait un triple airain pour y résister. — Et pourtant n'est-il pas aujourd'hui, dit-on, un savant authentique qui s'épuise à saisir le secret de la langue des quadrumanes ?...

L'Orphéon de la nature (S. l. [Agen], impr. P. Noubel, 1862, in-8° de 24 pp.)

Digitized by Google

VI

GROTESQUES PATOIS

Comme le lecteur pourrait être surpris d'un silence complet sur les excentricités littéraires des poètes patois agenais, j'attribuerai ici quelques lignes à ces derniers.

L'ancienne langue populaire, dont la débacle se précipite, a été merveilleusement utilisée par Jasmin, le plus grand, le mieux doué des poètes de l'Agenais; mais, avant et surtout après lui, une foule de rimeurs sont venus, la plupart sans souffle et sans aptitude appréciable.

Quelle que soit la richesse de cette langue délaissée, quelques ressources qu'offrent son harmonie et sa souplesse, encore est-il indispensable à quiconque l'adopte de disposer de dons personnels. Malheureusement bien des *patoisants*, dépourvus de toute culture, ne l'ont choisie que comme un instrument paraissant être plus accessible à leur extrême faiblesse. Les inspirés se comptent sans peine.

C'est surtout en serrant de plus près l'évolution contemporaine qu'on pourrait, s'il y avait lieu, fournir à cet égard d'inqualifiables exemples, produire de nombreuses monstruosités littérales rimées par à peu près, étrangères au bon sens, procédant exactement d'une dégénérescence mentale. De vraies turpitudes, en un mot.

Au surplus, ils n'ont peut-être pas tout à fait tort ceux qui s'étonnent que réformateurs et étymologistes aient choisi une heure aussi tardive pour se disputer de tels lambeaux, pour rêver d'une épuration et d'une unité chimériques. Au lieu de servir utilement une cause perdue, leurs trop savan-

Digitized by Google

tes dissertations, sortes d'anachronismes, ne semblent-elles pas plutôt, en effet, destinées à hâter encore et à consommer la fatale déroute ?

Des poètes patois antérieurs au XIXe siècle, je ne crois pas avoir à parler. Le premier en date que je citerai est l'abbé JEAN-PATRICE GRAVIÈRE, d'Agen (1747-1817)[1], auteur d'un petit poème badin aussi parfaitement exsangue et décousu que possible :

— *Jean, ou lou Cousinè del Seminari d'Agen. Poëme burlesqué en dus chants et en bèrs patois.* — Agen, 1825, in-16 de 22 pp.

*
* *

XAVIER BASCOERT, déjà cité pour sa splendide traduction du *Catéchisme d'Agen* en vers français, a aussi rimé en patois. De ses *Noëls*, je ne dirai rien ; mais ne dois-je pas rappeler qu'il traita les *Fables* de La Fontaine comme il avait traité le Catéchisme ?

— *Fablos de La Fountaino, traduitos en bèrs patois del pays de Bilonèbo-sur-Lot* (*Lot-et-Garono*), *embé toutos sas Epitros: Philemoun et Baucis et soun Epitapho; dediados as Habitans de la Campagno.* — Livre premier: Villeneuve, 1836, in-8° de 48 pp, — Livre deuxième : Ibid., 1839, in 8°. de 79 pp.

Je ne sache pas que cette bouffonnerie soit allée plus loin. Dédier aux « habitants de la campagne » des vers ridicules, en une langue plus difficile à lire que le français, est peu compréhensible. J'admettrais avec peine que quiconque possède le syllabaire ne préférât pas le texte inimitable de La Fontaine à une traduction saugrenue. Bascoërt crut-il réellement servir, par ce plaisant essai, la cause des illettrés ?

[1] V. t. I, p. 341 de la *Bibliographie générale de l'Agenais.*

Digitized by Google

Si la traduction d'une œuvre célèbre en une langue vivante a sa raison d'être, son travestissement en un langage incertain et à peine usité est une excentricité que pourrait seule excuser l'exécution remarquable de ce jeu d'esprit.

Un Agenais du XVIIe siècle, Guillaume Delprat, a traduit, il est vrai, en langage populaire les *Bucoliques* de Virgile [1] ; mais le cas est tout autre : le patois était, de ce temps, très pratiqué, et il s'agissait de latin, langue morte échappant alors au public. La version agenaise se sauve, d'ailleurs, par le savoir-faire du poète.

Un plus que médiocre versificateur du XVIIe siècle, Escorbiac, a eu la naïveté, dans sa *Christiade* (Paris, 1613), de classer les mauvais vers parmi les maux que le péché originel a fait fondre sur l'humanité !! — Bien que très fortement exagérée, cette opinion pourrait avoir des partisans plus ou moins convaincus.

*
* *

On ne s'attend pas sans doute à voir prolonger longtemps encore cette pénible nomenclature. Je suppose plutôt qu'on me saura gré d'écarter résolument une multitude de Grotesques dépourvus de tout intérêt quelconque, d'exclure surtout la légion d'insipides rimailleurs dont on ne peut tirer le moindre profit, pas même un soupçon de gaîté.

Je ferme donc ici la série des poètes, déjà trop longue peut-être, et j'arrive aux prosateurs, dont un, au moins, mérite quelques instants d'attention.

[1] *Las Bucolicos de Birgilo, tournados en bèrs Agenez, dambé lou Lati à coustat, per fa beyre la fidelitat de la traduction* (Agen, Th. Gayau, 1696, in-12 de 105 pp.).

Digitized by Google

VII

JOSEPH BOUZERAN
(D'AGEN)

Une intelligence remarquable qui sombra dans une étrange folie raisonnante ; un esprit d'élite que détraqua une idée fixe.

Joseph Bouzeran, né à Agen le 25 décembre 1799, mort à l'hôpital de la même ville le 2 novembre 1868, était fils d'un huissier. Il passa brillamment ses examens de licence et se consacra à l'Enseignement. Professeur de rhétorique en divers lieux, il dut abandonner sa situation officielle à la suite de divers scandales provoqués par la singularité de ses idées et de ses théories.

Il croyait avoir découvert un système général d'unité linguistique. Ceci était une obsession qui ne l'abandonna plus : l'incohérence élut pour jamais domicile dans ce cerveau détraqué.

En 1831, il fonda à Cambrai un petit établissement privé qui fut d'abord assez prospère, mais que son attitude imprévue ne tarda guère à compromettre.

Rentré un instant dans l'Université, en 1839, à Châteauroux, il dut en ressortir bientôt, et en novembre 1843, il fut enfermé à Charenton, après de violentes scènes accomplies au Ministère de l'Instruction publique.

Bouzeran resta trente-un mois à Charenton, d'où, en 1846, il rallia sa ville natale.

C'était alors, ai-je dit[1], un type de bohême aux idées troublées, que bien des Agenais se rappellent encore avoir

[1] *Bibliographie générale de l'Agenais*, t. I, p. 110.

Digitized by Google

vu errer par les rues, remorquant une livrée de misère et en état fréquent d'ébriété.

Mais, avant de s'obscurcir, cet esprit avait eu de beaux jours et une valeur que démontrent ses premières productions.

Son incohérente conception de l'*Unité linguistique raisonnée* n'était certes pas le rêve d'un sot, mais bien le râle d'une intelligence qui s'éteint.

Il demandait à cor et à cris les moyens de propager sa doctrine, sollicitait l'accès de l'Ecole Normale, l'autorisation d'ouvrir un cours public ; il harcelait Villemain, alors ministre de l'Instruction publique, de ses placets et de ses démarches, et avait fini par exaspérer jusqu'aux huissiers du Ministère. Il en vint à des manifestations bruyantes et scandaleuses, brisant un buste, renversant des tables et se livrant à des actes qui ne pouvaient laisser aucun doute sur son état mental.

Les premières publications de Joseph Bouzeran sont remarquables :

— *Fables choisies de La Fontaine, traduites en vers grecs* (Paris, Delalain, 1828, in-12).

— *Méthode naturelle appliquée aux langues mortes pour faciliter et abréger les études* (Cambrai, 1833, In-8°).

— *Grammaire française en narrations, tirées des Voyageurs modernes, de l'histoire des naufrages, de l'histoire naturelle*, etc, (Paris et Cambrai, 1836, in-12.)

Plusieurs autres écrits encore se rapportent à cette période lucide de la vie de Bouzeran [1].

C'est en 1839 que la raison du malheureux professeur sombra complètement dans une conception chimérique. C'est aussi à cette époque qu'il fit imprimer la première

[1] *Bibliographie de l'Agenais*, art. *Bouzeran*, t. I et III.

Digitized by Google

édition de la brochure étrange qui traduisait son rêve d'halluciné, brochure qui eut un tirage agenais à 3000 exemplaires :

— *Essai d'Unité linguistique raisonnée, ou de la Philosophie du Verbe dans la Trinité catholique.* — Agen, imp. P. Noubel, 1847, in-8° de 57 pp.

Je n'insisterai pas maintenant sur cette élucubration lamentable, dont on retrouve une sorte d'écho dans une autre divagation venue beaucoup plus tard :

— *Par le Principe Trinitaire, l'Enseignement appartient de droit au Clergé.* — Bordeaux, Ducol, 1854, in-8° de 16 pp.; 2e édition : Agen, Quillot, 1865, in-8° de 30 pp.

Dans le trouble moral où il se démène, l'auteur inconscient retrouve sous sa plume bien des épaves d'une érudition peu commune.

Les diverses productions de la seconde période de la vie de Bouzeran n'ont que l'intérêt relatif que peut inspirer un cas pathologique. Réservant seulement la très curieuse brochure écrite au sortir de Charenton, en 1846, je me borne à la mention de quelques poésies qui n'ont, du reste, rien de bien caractéristique :

— *Lettre de Silvio Pellico à Maria, sa sœur. En vers.* — Agen, s. d. (1852), in 8° de 8 pp.

Pièce extraite d'un petit journal littéraire agenais : *Le Papillon*, du 22 novembre 1852.

— *Paroles suprêmes. Poésies.* — S. l. n. d. (Ibid., 1853), in-8° de 8 pp.

— *L'Indépendance du Pape au* XIXe *siècle. Poème.* — Agen, 1865, in-8°.

— *Chant de départ des Apôtres.* — Agen, 1865, pièce in-8° de 2 pp.

Digitized by Google

— *Cantate en l'honneur de Jasmin, poète agenais.*— S. l. n. d. (Agen, 1868), pièce in 8° de 2 pp.

Ces poésies, comme d'ailleurs toutes celles que Bouzeran donna au *Papillon* agenais en 1852 et 1853, en même temps que des articles littéraires et philosophiques, sont bien parfois étranges ; mais elles conservent néanmoins toujours et malgré tout une forme châtiée qui rend plus triste encore l'incohérence d'un esprit aussi bien doué.

Au lieu de faire des citations encombrantes, je préfère m'occuper du mémoire particulièrement curieux imprimé en 1846 :

— *Appel d'un Agenais à ses Compatriotes et à la presse indépendante.* — Agen, impr. Quillot, 1846, in-8° de 29 pp.

Brochure portant cette épigraphe : « Avons-nous des Bastilles secrètes, ignobles?

Bouzeran raconte ici les tribulations qui précédèrent et suivirent son internement à Charenton. Son récit est parfaitement lucide, en dehors de ce qui touche plus ou moins à son dada philosophique. Il déblatère avec violence contre le régime adopté dans l'hospice où il venait de séjourner du 29 novembre 1843 au 30 juin 1845 ; il discute même très nettement son propre cas.

J'extrais de ce mémoire le passage suivant relatant une conversation entre l'auteur et le médecin en chef de l'établissement, M. Foville. Nous trouvons là précisément, en même temps que des alternances de raison et de folie, l'exposé du fameux système de l'*Unité linguistique :*

« .... Peu à peu, M. Foville sortit du silence prudent qu'il avait gardé depuis sa première visite déjà mentionnée. Il me parla de l'Unité linguistique. « Docteur, lui dis-je, un système philosophique sur les langues ne « vous regarde pas ; excusez la crudité de l'expression. Je ne veux point » établir un précédent fâcheux pour les auteurs quels qu'ils soient ; ou

Digitized by Google

» bien ils seront obligés de venir à Charenton pour vous soumettre leurs » œuvres et savoir de votre bouche si elles ne sont point entachées d'er- » reurs ou de *folie*. Acceptez-vous cet excès de ridicule? Néanmoins, si » vous insistez, je veux bien, sous toutes réserves, vous démontrer mathé- » matiquement, en peu de mots, la vérité de mon système. Voici donc la » proposition incontestée, incontestable : Un auteur met *logiquement* son » nom sur son œuvre; or il n'y a qu'un auteur en principe, donc il » n'existe qu'une œuvre en conséquence, qui ne demande qu'un *verbe* pour » son expression. — Je ne comprends pas très bien me disait-il. — Cela » ne m'étonne pas, Docteur, vous n'avez pas étudié la matière; d'ailleurs » n'êtes-vous pas juge et partie, un peu intéressé à trouver que j'ai tort? » Votre position est assez délicate. Toutefois, je vais être plus clair : Que » voyons-nous dans la création? Des *effets*, qui supposent et proclament né- » cessairement une *cause*. Donc, de la part de Dieu, ou de la part de » l'homme, nous n'apercevons toujours que l'idée de *cause;* c'est donc cette » idée unique qui nous frappe sans cesse; c'est donc cette idée que la » création première ou seconde parle à nos oreilles où à nos yeux ; il n'y a » donc qu'un *verbe* pour exprimer l'idée unique de *cause*. Il y a donc *unité* » de linguistique chez l'homme, aussi bien que dans la création. En effet, » continuais-je, tout est fondé sur le principe trinitaire, père, fils, relation. » C'est la seule vérité qui existe, la seule vérité possible jusque dans les » hypothèses les plus hardies, tant qu'elles ne s'écartent pas de la *logique*. » Pour se trouver en dehors de la trinité, fondement essentiel, inévitable » de l'existence, il faudrait qu'un *être* ne fût ni *principe* ni *conséquence*. » Essayez, Docteur, de trouver ce Phénix, et mon système croule en entier; » j'avoue mon erreur, et je souscrit à la *folie*. Vous ne répondez-pas, Doc- » teur? Allons, parlez, combattez ma logique par une logique supérieure; » car ce n'est qu'à cette condition que je prétends vous céder. » Et le doc- » teur se tenait bouche close, ce qu'il a toujours fait et avec raison.

» D'autres fois, simplifiant la question, je disais au docteur : « Supposez » que vous êtes l'auteur de tout, quel nom permettrez-vous à côté du vôtre? » Evidemment aucun. Vous exigerez pour vous, pour vos œuvre, l'*unité du* » *verbe*, de peur de vous dessaisir de vos droits sur elles, et de les détour- » ner de leur *fin* qui n'est autre que vous. Pourquoi Dieu n'agirait-il pas » de même? » — Et le docteur restait muet, ou bien il m'adressait des compliments : « Vous avez beaucoup d'esprit; vous présentez tout cela » avec un art infini. — Mais je n'en suis pas moins fou, n'est-ce pas, Doc- » teur? — Je vous crois malade, disait-il, avec une inqualifiable bonhomie. » — A quel signe? — Certes, la folie est un mal qui se traduit par le re- » gard, par le geste, par les actes, par les paroles qui manifestent l'inco- » hérence des idées. — Trouvez-vous en moi ombre de trace à cet égard? » Point de réponse. »

Digitized by Google

N'est-ce pas que voilà une page bien curieuse ? Nous n'en saurions trouver de plus topique. Elle peint Bouzeran tout entier, avec une précision, un relief qu'il serait impossible d'égaler.

L'infortuné professeur, ai-je dit, passa ses dernières années dans des conditions navrantes, vivant de la commisération publique, vautrant sa folie dans les vertiges de l'ivresse, mais souriant néanmoins à son idée fixe et obsédante. De rares et vagues lueurs de raison semblaient, par instants, pénétrer dans cet esprit obscurci, et l'homme, alors, tendait visiblement à se ressaisir pendant la durée de cet éclair.

On le recherchait souvent, on l'écoutait parfois avec cette curiosité involontaire qu'inspire un mystérieux problème, et l'on n'y perdait même pas toujours son temps.

J'ai gardé du bohême dément un très vif souvenir. Je crois le voir encore, avec ses longs cheveux gris, ses traits anguleux et émaciés, ses vêtements sordides, suivi par des enfants moqueurs, auxquels il adressait des conseils pleins de sens et les recommandations les plus sages.

Que d'anecdotes variées pourraient être rassemblées sur ce détraqué longtemps populaire !

Où et comment vivait-il ?

Quand, aux heures avancées de la nuit, la fatigue triomphait de ses forces ; quand le repos s'imposait à ce corps surmené, quel asile ralliait le malheureux ? — C'était ici, là, partout et nulle part.

Longtemps, il fréquenta les caisses vides laissées, après déballage, sous les Cornières d'Agen ; puis il choisit pour retraite une grotte naturelle située vers l'angle sud-ouest du rocher de l'Ermitage, sous le pavillon de Bellevue. Ce fut pendant plusieurs années le seul refuge qu'on lui connût. On raconte qu'à cette époque il fut appelé comme témoin dans une affaire correctionnelle, et que l'huissier chargé de

Digitized by Google

signifier la citation dut, après enquête, inscrire sur son exploit ce singulier *domicile*, et même instrumenter au seuil de la grotte.

Un jour, le nomade crut trouver un meilleur gîte. C'était lors de la construction du château d'eau pour l'alimentation hydraulique de la ville, quand l'entrepreneur des travaux approvisionnait au bas du coteau les buses de canalisation. Redescendant, un matin, de son étrange perchoir, il remarqua l'ampleur et l'évidente commodité de ces tuyaux hospitaliers et jugea qu'il pouvait non seulement leur demander un abri confortable, mais encore éviter désormais une ascension quotidienne que de trop abondantes libations rendaient souvent fort laborieuses.

Bouzeran, comme Bias, portant tout avec lui, le déménagement ne pouvait le préoccuper; aussi, dès la nuit suivante, au lieu de gravir l'étroit et rapide sentier conduisant à la grotte, se glissa-t-il, en rampant et sans hésiter, dans le plus accessible des tubes en dépôt. Il s'y blotit en sybarite, presque tout en entier, n'ayant guère que les pieds qui émergeassent du nouveau logis.

L'heure était indue et l'obscurité profonde.

Peu d'instants après, un passant attardé s'arrêtait brusquement devant les buses ; mais il s'enfuyait bientôt sous le coup d'une folle épouvante, en entendant surgir de l'une d'elles une voix sépulcrale qui protestait énergiquement contre son... excès de familiarité !... C'était Bouzeran qui, réveillé en sursaut par une inondation insolite, vociférait dans son étui.

Comme il n'y aurait que bien peu d'intérêt à multiplier ces menus récits, je n'ajouterai au présent médaillon que les quelques lignes suivantes :

Un soir d'hiver, un jeudi de l'année 1860, par un froid très intense, Bouzeran, aviné et grelotant, se présentait aux

Digitized by Google

portes du théâtre d'Agen, où il voulait absolument pénétrer malgré le factionnaire qui en gardait l'entrée[1]. Celui-ci, fatigué de son obstination, dut finir par le repousser un peu énergiquement. Alors le pauvre fou, se redressant de toute sa taille, le front altier et le geste superbe, drapé dans une majestueuse dignité, fulmina de sa voix très sonore : « Représentant de l'armée française, ne brutalisez pas les citoyens ! »

---

[1] Il y avait alors, et il y eut même jusqu'en 1870, un factionnaire à la porte du théâtre, les soirs de représentation. Ce factionnaire était emprunté au poste, également supprimé, fourni à l'Hôtel-de-Ville.

Digitized by Google

VIII

DERNIERS EXCENTRIQUES

Le cas de Joseph Bouzeran, exceptionnellement curieux, ne saurait trouver ici de comparaison suffisante. Les divers exemples qui pourraient être encore présentés n'offriraient rien d'assez remarquable, et je vais me borner, pour finir, à quelques notes très rapides.

Il ne me paraît guère opportun de parler de l'extravagance célèbre et lucrative de cet Agenais du XVIIe siècle qui sut si bien battre monnaie avec son dévergondage laudatif, de RANGOUZE, le thuriféraire à outrance, le parasite par excellence, l'éhonté trafiquant d'une plume d'ailleurs médiocre [1]. Je préfère, dans les limites rigoureuses de mon programme, rappeler l'entreprise étrange de l'abbé RAYMOND DE FABRY (Agen, 1750-1834), dont l'excentricité se traduisit par des *Méditations sur la Révolution française rédigées en forme de Prières* (Londres, 1794, in-12).

Ecartant les singularités mystiques, lesquelles pourraient cependant fournir bien des aberrations stupéfiantes, je ne signalerai, en matière de divagations philosophiques, que les rabachages d'un pseudo-moraliste moderne, MAC-DANIEL CABANES :

— *Critique du Monde. Pensées diverses* (Agen, 1847, in-18) ; et *Pensées sur le Monde* (Ibid., 1880, in-18).

---

1 V. sur Rangouse et ses recueils inouïs, outre l'article du t. II de la *Bibliographie générale de l'Agenais* : Adolphe Magen, *Un Trafiquant littéraire au* XVIIe *siècle* (Agen, 1853, in-8°).

Digitized by Google

C'est là un ramassis d'étonnants aphorismes, de sentences biscornues et énigmatiques dont la gloire de La Rochefoucauld n'a certes pas à prendre ombrage.

*
* *

Excentriques et Grotesques ne pouvaient guère, non plus, épargner le théâtre. Le passé fournirait sans peine des exemples que je néglige pour m'en tenir à deux mentions contemporaines :

— *Le Créancier en prison. Vaudeville en un acte, mêlé de couplets, représenté pour la première fois sur le Théâtre d'Agen le 4 juin 1857 ; repris le 28 janvier 1858,* par Emile de Massip (Agen, 1858, in-16 de 37 pp.)

L'auteur, né à Rodez en 1800, mort à Agen en 1875, avait été notaire à Puymirol, après avoir passé par la sous-préfecture de Castelsarrasin en 1848. A la seconde représentation de sa pièce d'affabulation ultra-puérile, il fut l'objet d'une comique ovation qu'il prit tout à fait au sérieux et qui est restée comme un des joyeux souvenirs de l'époque. L'impression du *Créancier en prison* fut même le résultat d'une malicieuse souscription organisée par quelques amis, dont l'un, spirituel avocat agenais, rédigea la préface narquoise du livret.

*
* *

En 1869, un ancien professeur, Jean Jauffreau (Puy-l'Evêque, 1808 — Agen, 1883), voulut fêter le centenaire de Napoléon Ier par la publication d'une tragédie extraordinaire :

— *La Mort de Napoléon Ier, ou la Consécration du malheur. Tragédie en cinq actes.* — Agen, 1869, in 8° de 96 pp.

Digitized by Google

Ceci n'était, hélas ! que la fin d'une trilogie colossale, dont les deux premières parties : *La Mort du duc d'Enghien* et *La Mort de Murat*, sont heureusement restées inédites.

*
* *

La science elle-même est loin d'échapper aux burlesques entreprises des Excentriques littéraires. C'est ici, au contraire, que la folie raisonnante, la conception fantasque, la divagation maladive se donnent libre carrière.

Les grands et insolubles problèmes sur lesquels s'épuisent vainement les efforts humains tentent et passionnent fatalement les esprits d'équilibre instable. Il n'est pas, à cet égard, de limites à l'extravagance. Les rêves les plus incohérents, les spéculations les plus invraisemblables, les opinions les plus absurdes ont eu des manifestations écrites.

Le grotesque scientifique fut de tous les âges ; mais il faut reconnaître que les diverses étapes du progrès en ont considérablement atténué le caractère et la forme. Les découvertes modernes ont tant détruit de préjugés inouïs et d'idées bizarres que l'Excentrique d'autrefois ne saurait être raisonnablement considéré et traité comme celui d'aujourd'hui.

C'est au XVIe siècle que j'emprunte le premier exemple :

— *L'Œcoïatrie, laquelle contient en soy grands secrets, assavoir des remèdes qu'on peut tirer des plantes, des urines, des os, des limaçons, de la carie des bois, des vieilles tuylles et pots cassez, etc.*, par CHRISTOPHE LANDRE, médecin d'Orléans. — Nérac, impr. G. Gobert, s. d. [vers 1560], in-8° [1].

Le ridicule du titre et du contenu de ce livre est dû moins à l'initiative de l'auteur qu'à l'ignorance de son temps. Tout

[1] V. L'article *Landre* au t. II, page 47 de la *Bibliographie générale de l'Agenais*.

Digitized by Google

cela est prodigieux sans doute, mais fort sérieusement écrit, et témoigne surtout de l'état rudimentaire de la science médicale de l'époque et de l'insolite pharmacopée alors en usage.

*
* *

C'est encore un auteur probablement étranger à l'Agenais qui me fournira le second article :

— *Nouvelle Histoire et extraordinaire d'une fille qui vit encore, du diocèse d'Agen; laquelle a vomi plusieurs horribles animaux acatiques* (sic) *en vie et de diferente espèce : expliquée par des raisonnemens nouveaux et phisiques* (sic), par P. Montresse, maistre ès Arts et docteur en Médecine de l'Université de Toulouse. — Toulouse, impr. Ve de P. Rey, 1695, pet. in-12 de 14 ff. n. chiff. et 286 pp., avec une planche sur parchemin.

Il s'agit d'une jeune Agenaise âgée de vingt ans en 1690, Marie Mercié, de la « paroisse de Saint-Avit-de-Lède, jurisdiction de La Capelle-Biron. »

Le suave docteur Montresse, sur lequel je n'ai malheureusement pas d'indications précises, disserte ici avec une naïveté et un sérieux auxquels on voudrait bien pouvoir ne point croire. Il ne sourcille même pas pour déclarer qu'à son avis le cas de la fille Mercié est étranger à la possession et à la sorcellerie !

Rien ne saurait, d'ailleurs, donner une idée exacte de la planche qui orne le volume et qui a pour titre spécial : *Figures d'Animaux vomis en vie par une fille de vingt ans, l'an 1690* (Fig. I : *Salamandre deau;* fig. II : *Cabot deau;* fig. III : *Scarbot deau,* fig. IV : *Crapaut deau*).

Il serait difficile, je pense, de trouver une œuvre scientifique plus singulière ; aussi me permettra-t-on d'hésiter à présenter d'autres élucubrations plus ou moins étranges

Digitized by Google

assurément, mais bien loin d'atteindre à ce degré peu commun de haute curiosité.

Je terminerai donc par deux productions pénibles de Félix Dupouy, d'Astaffort (1764-1842), un vieux brave de la Grande-Armée, que passionnaient les paradoxes mathématiques :

— *Quadrature du Cercle : Solution du problème amenée par les théories d'une Géométrie nouvelle ; erreurs des philosophes sur les recherches de la question et sur la nature du Cercle, qui expliquent la résistance de sa quadrature.* — Auch, impr. Roger, 1837, in-8° de 60 pp. et 2 pl.)

— *Trisection de l'Angle. Solution absolue du problème.* — Agen, impr. P. Noubel, 1839, in-8° de 16 pp. et 1 pl.)

*
* *

En clôturant cette simple étude, j'aperçois bien des lacunes plus ou moins regrettables dans ma série de *Grotesques agenais* ; mais fouiller minutieusement le monceau d'imprimés fournis par trois siècles et admettre toutes les manifestations incohérentes, tous les genres d'excentricités littéraires eût par trop dépassé un modeste programme. — J'aurais craint d'ailleurs avec raison d'abuser, chez le lecteur, d'une patience déjà mise ainsi à une assez rude épreuve.

JULES ANDRIEU.

ERRATUM

Au premier chapitre de cette étude (livraison de novembre-décembre 1894, p. 468), une substitution de mot s'est produite dans le quatrième vers du début de la *Clovisiade*.

Au lieu de :

« Dissipa le prestige et l'*éclat* des faux dieux »,

ce vers doit être ainsi rétabli :

« Dissipa le prestige et l'*erreur* des faux dieux. »

Digitized by Google

LA

MISÈRE DANS L'AGENAIS

EN 1774

On sait que Turgot fut élevé au Contrôle Général en 1774. Prescrivit-t-il aussitôt une enquête sur la misère publique ? Tant il y a que, vers la fin de cette même année, les curés du diocèse d'Agen reçurent de l'Intendant de la province des questionnaires imprimés avec mission de les remplir. On leur demandait des renseignements détaillés sur le nombre des pauvres dans leurs paroisses, sur les fondations de charité qui s'y trouvaient établies. Dans une colonne spéciale, sous la rubrique : *Observations*, ils étaient invités à donner leur avis sur les mesures à prendre pour l'extinction de la mendicité. Les doubles de ces pièces, en tout ou en partie, furent versés aux *Archives de l'Evêché*, où il s'en trouve encore un certain nombre. Il suffit de les dépouiller pour dresser un tableau exact de la misère dans un canton de la France, quinze ans avant la Révolution, pour évaluer les ressources dont y disposait l'Assistance publique, pour savoir quelles solutions y donnaient à la question sociale les contemporains des économistes.

I

D'après H. Taine, la misère aurait commencé en France vers 1672 et n'aurait fait qu'augmenter pendant un demi-siècle et davantage, jusqu'à la mort de Louis XV [1]. Cette assertion est loin d'être exacte, au moins en ce qui concerne l'Agenais. En 1685, par exemple, le seul

[1] *Ancien régime*, page 430.

Digitized by Google

revenu de l'Evêché, provenant des fruits décimaux, accuse une plus-value de cinq à six mille livres. On ne saurait souhaiter preuve meilleure de la prospérité du diocèse à cette époque. S'il est vrai que la misère y fut extrême pendant les premières années du XVIIIe siècle, toutefois, à partir de 1713, et malgré la disette de 1737, on voit la fortune publique se relever peu à peu et atteindre vers 1745 un degré de prospérité relative. Alors, s'il y avait des mendiants dans le pays, ils étaient en petit nombre : c'étaient des vagabonds, des *musards*, comme on disait alors, étrangers pour la plupart, gens sans aveu, d'ailleurs, et pillards dangereux.

En 1747 la récolte périt au moment où on allait l'enlever. Il en résulta aussitôt la famine pour plusieurs et la gêne pour tous. On était loin encore du temps où la navigation à vapeur, la baisse des frêts, les progrès de la mécanique agricole, le défrichement des pays neufs et surtout le libre échange, même plus ou moins mâtiné de protectionnisme, devaient mettre le monde pour jamais, semble-t-il, à l'abri de pareilles éventualités. « Vous le savez, écrivait M. de Chabannes, dans son mandement sur *la calamité publique* [1], ces campagnes fertiles qui faisaient l'ornement et la richesse de cette Province ont été frappées du Ciel. Nous avons vu périr nos espérances, lorsque nous comptions recueillir les fruits de nos travaux ; non-seulement la substance du pauvre lui a été enlevée ; celle du riche est si diminuée, qu'à peine peut-elle fournir à ses besoins : cependant des malheureux dénués detout secours, forcés d'abandonner leurs maisons et des lieux où ils ne trouvent aucune ressource, viennent solliciter votre charité en vous exposant leur misère ; leurs plaintes qui se font entendre de toutes parts attendrissent les cœurs les moins sensibles. » De fait, tous les cœurs furent attendris, la charité privée fit merveille s'il faut en croire notre Prélat : « Vos soins, dit-il, ont prévenu mes désirs. J'ai vu partout les mains empressées à leur préparer des soulagements, en sorte que si la vue de leur misère a rempli mon cœur de douleur, j'ai ressenti une une grande consolation en voyant la part que vous y prenez. J'ai vu l'indigent pour secourir le pauvre et sans inquiétude pour l'avenir, partager avec celui qui était dans le besoin ce que le malheur des temps ne lui avait point enlevé. » L'assistance publique fut à la hauteur de la charité privée et le Clergé du diocèse, notamment, sur la

---

[1] Archives de l'Evêché. — C'est un des rares mandements qui nous soient restés de nos évêques d'avant la Révolution.

Digitized by Google

proposition de son évêque, s'imposa, en outre de ses nombreuses aumônesindividuelles, au 15e et au 8e de ses revenus pour le soulagement des pauvres[1]. De cette façon le mal fut conjuré et de même trois ans après, en 1750[2]. Il n'en restait depuis longtemps aucune trace, lorsqu'il reparut sous une forme peut-être plus effrayante en 1758. Une foule de journaliers et même de petits propriétaires, vivant au jour le jour, sans économie ni prévoyance, se trouvaient de nouveau fort dépourvus et très embarrassés pour subsister jusqu'à la saison prochaine. Les plus nécessiteux furent réduits à l'aumône. Ils mendièrent, mais il faut le reconnaître, la mort dans l'âme, le visage couvert de honte et arrosé de larmes. Parmi les gens aisés ce fut encore une noble et généreuse émulation pour leur venir en aide. On avait lieu de croire d'ailleurs, qu'une fois de plus une bonne récolte remettrait tout dans l'ordre, suivant l'adage : *Sublata causa*..... Il n'en fut pas ainsi.

Quand l'été fut venu, ces mendiants, jusque-là si humbles et si honteux, eurent l'impudence de se vanter d'avoir, au demeurant, fort bien passé l'hiver, sans engager ni un pouce de leurs terres, ni une pierre de leurs maisons, d'avoir même réalisé quelques économies et de s'être procuré, de la sorte, tel meuble ou tel vêtement à leur convenance. Et ils tenaient ces propos devant ceux de leurs parents, de leurs voisins qui avaient enduré en silence toutes les horreurs de l'extrême détresse et qui, pour ne pas mourir de faim et acheter un peu de blé, avaient fait de fortes brèches à leur modeste avoir. Il n'en fallait pas tant pour entraîner, par l'appât d'une vie oisive et facile, une foule de malheureux qui avaient d'abord courageusement résisté. En 1759, le nombre des mendiants fut plus que doublé et le mal,

---

[1] Ces sortes d'imposition étaient autorisées par une ordonnance de Charles IX, de 1572, confirmée par l'Edit de Melun de 1580.

[2] Voir aux *Archives départementales de la Gironde*, série C, 2 : Plaintes universelles de l'Agenais à cause de la disette extraordinaire de l'année 1750, notamment des paroisses de Villeneuve, Marmande, Cancon, Gouts-Montaigut, etc.

Voir sur le même sujet (ibid. C. 3077) une requête en faveur de la paroisse de Soumensac par M. de Chillaud, seigneur, dans laquelle il signale la profonde misère qui s'approche pour le pays par le manque des deux tiers de la récolte en grains, l'émigration en masse des Français allant chercher fortune ailleurs. « C'est, il est vrai, disait-il, la plus vile portion de l'Etat, mais ce sont des hommes qui, peut-être, formeront-là des héros contre nous. »

De même à Monflanquin on signalait un exode de 2,000 habitants à la fois qui passaient à l'étranger pour vivre. (Ibid. C. 3169). — D'où il appert que la misère a eu ses réfugiés au moins autant que la religion et la politique.

Digitized by Google

d'accidentel et de passager qu'il semblait au début, devint endémique et s'implanta définitivement. La récolte de 1760, assez bonne elle-même, fut très bien secondée par celle de 1761, de tout point excellente. Par suite, le prix des denrées subit une baisse considérable et retomba au taux des années les plus prospères. Puis, comme si le pays eût été condamné aux disettes périodiques, la récolte de 1762 fut médiocre et celle de 1763 tomba au dessous du pire [1]. Mais à partir de 1758, que les années aient été bonnes ou mauvaises, le nombre des mendiants ne cessa d'augmenter, si bien qu'en 1774, les villes et les campagnes de l'Agenais en étaient littéralement infestées.

A cette date, l'on estime qu'en moyenne, dans le diocèse d'Agen, la sixième partie des habitants se livraient ouvertement à la mendicité. Dans certaines paroisses la proportion dépassait le quart, dans quelques-unes la moitié. Le diocèse, comptant alors environ 200,000 âmes, cela faisait 30,000 misérables n'ayant guère que l'aumône pour tout moyen d'existence. L'Agenais était devenu une vaste cour des miracles.

Qui aurait entrepris le dénombrement de cette armée de gueux, aurait vu défiler devant lui des individus de toute espèce : de toutes

---

[1] Voir aux *Archives Départementales de la Gironde*, C, 583 : La disette à Villeneuve d'Agenais, Saint-Barthélemy et Tombebœuf, etc.

Voir également (ibid., C, 582) une pétition en date du 14 avril 1764, adressée à l'Intendant par les principaux habitants des juridictions de Lauzun, Puydauphin et Monbahus : « Rien de plus vrai, y est-il dit, que depuis l'espace de trois années et notamment depuis la dernière qui, par son extrême disette a mis le comble à leur désastre, les suppliants n'ont fait presque pas une espèce de récolte, l'intempérie des saisons ayant détruit presque tous les revenus, les campagnes sont devenues presque stériles..... à peine a-t-on recueilli la semence, encore de très mauvaise qualité.... à peine a-t-on eu le quart du vin des années ordinaires... » A quoi il faut ajouter la perte des menus grains, le manque de fourrages et une épizootie. Aussi évalue-t-on, pour les trois juridictions à 2,500 le nombre des pauvres mendiants sans compter les pauvres honteux et les propriétaires indigents. S'il n'était porté un prompt remède à cette situation, il est à craindre qu'il n'y ait bientôt plus de sécurité sur les routes et dans les campagnes. Les pauvres sont en effet réduits à la dernière extrémité, « forcés dans les champs à ramasser des herbes et des racines, telles que raves, chicorées et salsifis sauvages et autres dont ils se servent pour leur subsistance, en les faisant bouillir avec un peu de son, nourriture qu'on donne aux cochons. Quelques-uns, aussitôt qu'ils ont trouvé ces racines les mangent toutes crues avec avidité pour apaiser la faim qui les presse. »

Cette peinture, qui rappelle si bien le fameux passage de La Bruyère : « L'on voit certains animaux farouches, etc. », est évidemment exagérée et cela se comprend car il s'agissait d'attendrir le fisc qui ne fut jamais facile à émouvoir.

Digitized by Google

jeunes femmes avec leurs enfants à la mamelle, des garçons et des filles jusqu'à l'âge de 15 et 18 ans et même au-delà, des hommes encore valides et un grand nombre de vieillards.

Les femmes mendiaient sous le fallacieux prétexte de procurer un peu de pain à leurs enfants. C'était au fond par pure fainéantise. On ne risquait pas de les voir occupées à quelque ouvrage de leur sexe. Les vêtements qu'on leur donnait par charité, tombaient vite à l'état de haillons, faute d'entretien. Leurs maisons où régnaient le désordre et la plus repoussante malpropreté étaient moins des tanières que des bouges infects. Leur visage et toute leur personne, à les examiner de près, offraient la vivante image de la paresse et de l'incurie. Que si on les engageait à travailler, elles s'y refusaient effrontément, proclamant bien haut qu'il était à la fois beaucoup moins pénible et beaucoup lucratif de mendier. A la fin de la journée, disaient-elles, nous nous trouvons, après avoir bien vécu, en possession d'une somme bien supérieure aux salaires les plus rémunérateurs. Rien n'égalait, d'ailleurs leur audace et leur importunité et quiconque se montrait trop parcimonieux à leur égard, n'avait d'autre moyen d'échapper à leurs invectives et à leurs grossières insultes que de s'enfermer dans sa maison avec tous les siens.

Les enfants de ces femmes naissaient mendiants, pour ainsi dire. Leurs mères ne manquaient pas de les porter à leur cou de porte en porte pour exciter la pitié. C'était l'unique corvée à laquelle elles voulussent s'astreindre. Encore étaient-elles mues, comme bien l'on pense, non par la tendresse maternelle, mais par l'intérêt. En mendiant ainsi pour elles d'abord, pour leur progénitare ensuite, elles doublaient leurs recettes. A peine ces pauvres petits marchaient-ils seuls qu'ils partaient de leur côté. Ils s'associaient à d'autres plus grands, plus expérimentés et déjà tarés, faisaient bande avec eux, et, dans une telle promiscuité, avaient bientôt perdu tout ce qu'ils pouvaient avoir de bons instincts et d'honnêteté native. Ils croissaient dans la paresse, l'ignorance et le libertinage. Car, non-seulement ils ne fréquentaient pas l'école, malgré les ordonnances réitérées des évêques [1],

---

[1] Par la *Déclaration* de mars 1666, l'Instruction publique avait été placée sous le contrôle des Evêques. Le principe de l'école primaire obligatoire était déjà connu et appliqué sous l'Ancien Régime. On lit dans un verbal de visite de M. de Chabannes, en date de 1738 : « Nous avons ordonné que les maîtres et les maîtresses d'école tiendraient un registre exact de tous les garçons et filles depuis l'âge de 6 ans jusqu'à celui de 16 et qu'ils auraient soin de marquer leurs absences de l'école et d'en donner avis à leurs

Digitized by Google

mais ils s'abstenaient avec le plus grand soin d'assister au catéchisme. C'est en vain que les curés leur prodiguaient les plus pressantes sollicitations et offraient de leur distribuer des aumônes à l'issue des instructions. Bien au contraire, ils mettaient à profit le temps des offices pour se livrer plus impunément à la maraude. Aucun frein ni moral ni religieux ne les arrêtait donc sur la pente de tous les vices.

Il est vrai que parvenus à l'âge de 16 ou 18 ans, se voyant l'objet de la réprobation générale, ils n'osaient plus continuer leur infâme métier. Ils cherchaient alors à entrer en condition et trouvaient presque toujours à se placer comme pâtres ou valets. Mais loin de se réhabiliter par le travail et une bonne conduite, ils ne tardaient pas à se faire chasser par leurs maîtres indignés de leur fainéantise et de leur scélératesse. Ainsi décriés, ils n'étaient plus reçus nulle part et, se trouvant sans aucune ressource, ils allaient grossir l'armée des *sans-travail*, ou plutôt les bandes de vagabonds et de brigands qui pillaient les maisons et dévalisaient les voyageurs. « Les filles qui ont mendié, écrit un curé [1], ne sont pas mieux retenues et ne se donnent pas mieux au travail que leurs mères ; si elles n'ont pas contracté d'autres vices, ce qui est bien rare, on peut dire que la fainéantise est l'écueil de leur pudeur. »

D'ordinaire, ces mendiants se mariaient entre eux et formaient des couples bien assortis. Egalement vicieux, ils n'avaient rien à se reprocher de part et d'autre. Leur survenait-il quelque enfant, la mère reprenait sa besace de mendiante. Cependant, le père pour donner le change sur ses moyens d'existence et en imposer au public, affectait d'aller parfois à la journée. Il dépensait, ensuite, son salaire en des cabarets qui étaient de vraies cavernes de voleurs. « Il y a longtemps, écrit le même curé, que le peuple gémit de voir les discordes que causent les cabarets isolés dans les rases campagnes, pays de traverses et sans passage ; c'est le réceptacle des voleurs et des libertins. Ces cabarets

---

parents pour y porter remède ; qu'au cas que la négligence des parents fût telle qu'ils ne tinssent aucun compte des avis qui leur auraient été donnés, le sieur curé sera averti par les maîtres et maîtresses pour faire aux parents des représentations avec douceur et charité, que si lesdits parents étant duement avertis refusaient ou négligaient d'envoyer leurs enfants aux écoles nous ordonnons au sieur curé de nous en faire part afin d'y apporter les remèdes convenables. » (Verbal de visite de Saint-Antoine de Fumel. — Archives de l'Evêché, Série H, liasse Fumel).

[1] Le curé de Celle et de Roquadét. Il était en même temps archiprêtre de Villeréal. Son mémoire (série H, liasse Celle) est le plus détaillé et le plus complet.

Digitized by Google

sont ouverts à toute heure du jour et de la nuit et plus souvent la nuit que le jour. Souvent, ces cabarets sont trop éloignés des chefs-lieux des juridictions où se trouvent les juges de police, et le juge qui voudrait y aller la nuit pour y exercer la police, exposerait sa vie s'il n'était accompagné d'une forte escorte. » Pour les mêmes motifs, les patrouilles de la maréchaussée étaient fort rares en de tels parages. Les professionnels de la mendicité et du crime pouvaient donc en toute sécurité y tenir leurs conciliabules et préparer, au milieu des orgies, les mauvais coups qui souvent les menaient à la potence. De l'aveu des grands prévôts et des juges criminels, la plupart des prisonniers n'étaient des voleurs qui n'étaient voleurs qu'autant qu'ils avaient été mendiants. Sans doute, n'est pas bandit qui veut. Il fallait alors avoir reçu en naissant, avec une forte dose d'intrépidité, le mépris de la mort et des plus affreuses tortures. Les poltrons suppléaient par la ruse à leur manque de courage et simulaient toutes sortes d'infirmités plus ou moins repoussantes. Ce genre de stratagème n'est pas encore démodé, ce qui justifie encore une fois de plus le vieux proverbe *nil novi sub sole.*

Il y avait enfin une autre catégorie de mendiants, sympathiques ceux-là, et bien dignes de pitié : c'étaient les vieillards. On lit dans le mémoire déjà cité : « La plupart de ces vieillards n'avaient jamais demandé l'aumône ; ils avaient une maison et quelques morceaux de terre et tout autant qu'ils ont eu des bras ils ont vécu et fait vivre leurs familles. Sans ce secours, se voyant épuisés de forces, ils ont cru trouver quelques ressources dans leurs enfants. Ils les ont mariés et pour leur faciliter un meilleur mariage, ils leur ont fait donation de tous leurs biens. Ces enfants donataires cherchent à mettre à profit non seulement l'effet de la donation, mais encore le produit de leur industrie. Trouvant que leur père et mère vivent trop longtemps, ils leur refusent du pain et les envoient à la mendicité, et à peine leur donnent-ils la liberté de mettre leur tête à couvert dans leur propre maison. Ces pères et mères gémissent, crient et se lamentent, mais ils ont à faire à des enfants ingrats et inflexibles. » Ce tableau d'inexprimable sauvagerie n'est point chargé. Il suffirait de l'adoucir un peu pour qu'il fût vrai même de nos jours. Chez les paysans en qui le type de l'homme primitif s'est le mieux conservé, si le culte de l'enfant a grandi jusqu'à l'idolâtrie, la condition des vieillards, sauf d'honorables exceptions, est restée fort misérable.

(*A suivre.*) A. DURENGUES.

Digitized by Google

ÉTAPES ARCHÉOLOGIQUES
EN ITALIE

(SUITE)

VENISE (FIN)

Il y a, au musée Correr, un tableau célèbre de Vittore Carpaccio représentant des Vénitiennes sur leur terrasse, respirant l'air frais du soir, avec autour d'elles des fleurs dans des vases armoriés, des fruits, des pigeons, des paons et des chiens. Ce sont deux sœurs. L'une agace les animaux, l'autre contemple rêveusement son fils qui veut attraper un paon. Une lettre ouverte gît à leurs pieds. Que n'a-t-on pas écrit, à propos de ce tableau, sur le vide de l'existence des patriciennes, ce qui est une faute de logique à tous les points de vue, car il n'a jamais été bien de mode que les portraits représentassent les personnes vaquant à leurs occupations habituelles. C'est à peine si les Hollandais l'on tenté avant que Reynolds y eût trouvé la matière de quelques-uns de ses admirables chefs-d'œuvre, comme le célèbre portrait des ladys Waldegrave, toutes trois occupées à leur métier de dentelle.

Ce dernier mot vient à point pour nous rappeler l'occupation favorite des Vénitiennes au XVIe siècle. Aucune ne leur agréa autant que l'art de la dentelle, dans lequel elles excellaient et dont, grâce aux encouragements de quelques dogaresses et patriciennes, elles firent une des industries les plus artistiques et les plus lucratives de leur patrie. Ailleurs, on se contentait de filer, et, en France surtout, la plupart des travaux d'aiguille étaient l'apanage des hommes : les comptes et les inventaires de nos Archives le prouvent surabondamment.

Quoique les Vénitiennes filassent elles aussi parfois, ce n'est pas dans leur ville qu'on eût pu écrire « *L'Evangile des quenouilles* », bien que d'admirables spécimens de ces gracieux instruments cou-

Digitized by Google

verts de fines sculptures et portant les blasons de leurs nobles maîtresses soient conservés au musée Correr. La dentelle les occupait exclusivement, et l'on publiait à leur intention de charmants petits manuels, livres d'art véritables, dont les titres sont assez subjectifs pour valoir la peine d'être transcrits. Les originaux, fort rares aujourd'hui, sont jalousement conservés dans les bibliothèques, aussi est-ce dans les fac-simile heliotypiques qu'en a publié notre éminent ami, M. Ongania, que nous avons pu les étudier. Dans le nombre, je prends au hasard un opuscule publié par Matteo Pergan, en 1546, En voici le titre : *Ouvrage nouveau, rédigé par Dominique da Seva, dit le Franciossino, où l'on enseigne à toutes les nobles et gracieuses demoiselles à travailler en toutes sortes de points, à coudre, à broder et à faire tous les charmants travaux particuliers aux jeunes filles qui aiment à faire elles-mêmes leur colifichets, etc.*

Est-il rien de plus formel : la couture, la broderie, les travaux d'aiguille enfin, entraient pour une grande part dans la vie des Vénitiennes. Il est certain, en effet, que ce ne sont pas là des occupations que l'on prend et qu'on laisse, selon le caprice du moment. On n'a qu'à regarder autour de son foyer pour s'assurer qu'en ces sortes de travaux, ce n'est que par une constante application que l'on peut réussir.

Après l'opuscule de Franciossino, en voici un autre de Vavassoze qui dénote tout aussi clairement la vogue de ces sortes de travaux parmi les Vénitiennes. Il est intitulé : *Recueil de Broderies où les respectables dames et jeunes filles trouveront des ouvrages variés pour faire les collets de leurs camisoles, les housses de leurs coussins, les pantoufles brodées, etc.*

Cesare Vecellio nous fait connaître la vie retirée des jeunes filles qui « voulaient » se soumettre à la coutume et aux désirs de leurs parents. Un certain Jean Ortans se charge de leur enseigner le moyen de chasser l'ennui et d'employer leur temps à des choses utiles et agréables. Pour cela, il leur offre un petit livre dont le titre mérite d'être reproduit en entier : *Très belle manière de tenir ses jeunes filles occupées, comme le faisait la chaste Lucrèce Romaine, avec ses femmes, alors qu'elle fut surprise, travaillant avec elles, par Tarquin accompagné de son mari. Dans le premier livre des Décades de Tite-Live, etc.* Il était à la fois érudit et prudent, le bon Jean Ortans ; il savait combien il est dangereux de laisse rêver les jeunes filles, comme Desdemona, au balcon de leur palais.

Je pourrais multiplier la liste de ces ouvrages, dont le titre est à

Digitized by Google

la fois si instructif et si amusant, mais cela équivaudrait presque à un mémoire, car il y en a une bonne vingtaine sortis des presses de Venise. Je n'en retiendrai plus qu'un seul : *Le Joyaux précieux des femmes vertueuses, où l'on voit de très beaux travaux et points en l'air, à réseaux, à mailles et à fuseaux, dessinés par* Isabella Catanea Parasole. Ne voilà-t-il pas le nom d'une autre Vénitienne qui, en dépit du sieur de Saint-Didier, ne passait pas sa vie à roussir ses cheveux au soleil et à bâiller oisive au fond d'une chambre déserte?

Que le lecteur me pardonne cette digression sur la femme vénitienne pendant la Renaissance. Il est des sujets sur lesquels on ne doit pas être bref, et celui-là est du nombre, Quand les érudits vénitiens déclarent ne rien savoir sur leurs aïeules, quand les historiens s'obstinent à les faire passer d'une réclusion inadmissible en pays chrétien à une licence effrénée et affirment que, si l'on en sait trop sur la seconde phase de l'histoire des Vénitiennes, il est impossible de rien savoir sur la première, on est bien obligé de protester au nom de la plus vulgaire logique, en appelant en témoignage les livres oubliés, les manuscrits à peine feuilletés et les œuvres des peintres, ces documents sincères entre tous.

J'ai pris très au hasard, dans mes notes et mes souvenirs, des noms, des faits, des preuves de toute nature, les assemblant au petit bonheur de l'enchaînement des idées. Je les ai versés pêle-mêle et en désordre, comme un paquet de fiches mal classées, au lieu de les coordonner en un de ces graves et ingénieux « tableaux » dans lesquels on excellait au commencement du siècle. Cette profusion, désordonnée elle-même, pourra, je l'espère, servir ma cause, en prouvant tout au moins que nous sommes bien loin de la pénurie documentaire dont on a tant parlé. Que peut-on faire de plus en voyage que d'amasser des documents et des observations pour le temps incertain où l'on aura assez de loisir et de livres pour faire les honneurs d'un volume aux vérités recueillies en passant ?

Ainsi se passe notre vie à Venise : courir dans tous les sens à travers les rues et les canaux, les places et les quais ; étudier et prendre des notes dans les musées, les églises et les palais ; étudier et observer encore en flanant, en se laissant paresseusement emporter par la gondole ; toujours voir, toujours admirer, recueillir quelques faits et s'attacher obstinément à déchiffrer quelques-unes des énigmes qui se dressent de toute part dans cette ville paradoxale qui

Digitized by Google

semble flotter sur les eaux. Et qu'est-ce tout cela? Rien, moins que rien, auprès de tout ce qu'il y a à voir, à apprendre, à recueillir. J'en serais effrayé, le soir, en récapitulant l'emploi des heures écoulées, s'il m'était possible d'établir une balance exacte entre ce que j'ai fait et ce que j'aurais dû faire; si une multitude de souvenirs et d'usages ne se pressaient pas dans ma tête, essaim brillant et confus au milieu duquel il est impossible de se reconnaître. Je me fais l'effet d'un botaniste transporté dans une merveilleuse serre pleine de fleurs inconnues et n'ayant que quelques instants pour les étudier. Il se rue au hasard dans leurs odorants bouquets, courant fiévreusement de l'une à l'autre, en laissant tomber des gerbes entières, et reprenant les mêmes variétés sans trop s'en douter. C'est ce qui m'arrive le matin de ma dernière journée dans Venise.

A peine sorti de ma chambre, je cours sur le quai des Esclavons, moins pour revoir encore le spectacle unique du Grand-Canal, pareil, dans la lumière matinale, à un large fleuve d'argent roulant des vagues de diamant entre les palais, la douane et Santa-Maria della Salute; moins pour assouvir mes yeux de cette fête de l'art et de la nature que pour constater si, jusqu'ici, je n'ai pas rêvé, si tout n'était pas un unique mirage, ou si, pareille à l'île de Saint-Brandan ou celle du roi Gradlon, ce fantastique assemblage de monuments, d'églises, de palais et de maisons ne s'est pas enfoncé sous les flots dans le glauque empire des nixes et des trols d'où il semble être sorti. Cette constatation faite, je m'arrête longtemps à étudier les beaux et curieux chapiteaux des énormes colonnes au-dessus desquelles le palais ducal semble reposer tout entier.

Une de mes premières émotions d'archéologue en herbe fut le jour où, bien enfant encore, un vénérable ami m'amena voir les précieux restes de l'abbaye de Moissac. Les honneurs du cloître me furent faits par un vieux conservateur, digne savant qui semblait être le génie du lieu. Il m'expliqua les innombrables sculptures des chapiteaux avec un enthousiasme que je partageai bien vite. Moi aussi, je fus mordu par la passion de ces frustes sculptures, et ce fut une fête sans égale de pouvoir reconnaître dans ces grêles fantoches romans une sorte de grande Bible populaire sculptée, éloquente et poétique jusque dans ses plus rustiques bégaiements.

Devant les chapiteaux du palais des doges, je retrouve un peu de cette impression, et je m'attache à étudier leurs détails avec presque

Digitized by Google

autant d'ardeur joyeuse que jadis à Moissac. On écrirait tout un livre sur ces sculptures qui présentent un tableau simplifié, mais singulièrement énergique, des mœurs vénitiennes à la fin du moyen âge, livre peut-être mieux informé et plus rempli de faits que celui qu'on extrairait des chroniqueurs les plus minutieux. Il suffit, pour le prouver, de dire le sujet d'un seul de ces chapiteaux, le plus célèbre, celui auquel les guides ne manquent pas de vous conduire, moins à cause de son intérêt véritable que pour l'impudeur naïve de certains détails. On a cru reconnaître un tableau de la vie humaine dans les huit bas-reliefs sculptés sur ses faces; cela n'est pas absolument exact : ce sont huit épisodes de la vie humaine, ou, pour mieux dire, les principaux faits de la fondation d'une famille, l'histoire d'un amour couronné par le mariage et sa conséquence habituelle, la venue des enfants. Je ne me laisserai pas entraîner à décrire ces bas-reliefs ; qu'il suffise de dire que l'amour s'y montre comme il est partout ailleurs : un jeune homme passe sous les fenêtres d'une jeune fille; il la voit, s'en éprend ; plus tard, il revient lui donner une sérénade, ils se promènent ensemble, enfin le prêtre les unit. Preuve formelle qu'il n'en allait pas autrement à Venise, pour les choses du cœur, que dans le reste de l'Europe, malgré la réclusion absolue à laquelle les femmes auraient dû être condamnées, si nous prenions à la lettre certains textes auxquels leur contexte enlève le sens étroit qu'on y attache depuis quelques années. Certes oui, l'amour n'était guère différent à Venise qu'à Milan ou à Marseille. Les jeunes femmes y exerçaient assez d'autorité sur leur vieux époux pour les rendre ridicules ou dangereux à la République. Des ménages vivaient dans la plus complète union jusqu'à l'extrême vieillesse. Il y avait des maris jaloux qui enfermaient leurs épouses aussi rigoureusement que, à la même époque, certains Anglais et certains Français, sans parler de certains Espagnols, dont la jalousie fut assez grande pour devenir historique. Par contre, il y en avait d'assez insouciants pour professer l'ignoble tolérance d'un marquis du Châtelet et de bien d'autres. L'Arétin s'en va voir une comtesse dont le mari est en voyage ; elle lui montre une lettre de celui-ci prescrivant de faire pour le cynique écrivain tout ce qu'elle ferait pour lui-même ; et comme conclusion elle lui dit : « Revenez ce soir « « *giacer con mi* ». Le mari revient, les surprend ensemble, et au lieu d'en user comme l'odieux Lauciotto Malatesta, il se contenta de crier au pamphlétaire : « Debout ! Habille-toi et va-t-en ! »

Digitized by Google

A deux pas d'ici, au bord d'un étroit canal, est le palais Capello. Quoi que l'on pense de la célèbre Bianca, qui, en somme, vallait mieux que les trois quarts des « belles et honnestes dames » dont parle avec tant de détails le noble sire de Bourdeilles, la vie aventureuse de cette belle patricienne commence par une idylle véritable, un frais et doux roman d'amour, si touchant à ouïr que la muse atrabilaire d'Auguste Barbier s'est remplie d'un charme infini en la racontant.

Je viens de nommer l'auteur de *Il Pianto*, l'un de ceux que l'Italie a le plus heureusement inspirés. Quelques-uns de ses vers me reviennent à la mémoire devant les palais du Grand-Canal, ce sont ceux où, racontant comment l'amour vint au cœur de la jeune Bianca, il dit :

« Ainsi que toute fille et toute Italienne
Paresseuse à ravir, notre Vénitienne,
Blanche comme une étoile et comme faite au tour,
Au balcon du palais demeurait tout le jour :
Tantôt elle peignait ses longues tresses blondes,
Tantôt elle voyait courir les vertes ondes,
Ou regardait sans voir, ou, laissant là ses jeux,
Suivait un beau nuage égaré dans les cieux. »

Les poètes ne classent guère de vieux papiers et étudient rarement les vieux monuments, à moins qu'ils ne s'appellent Chatterton, Walter Scott ou Victor Hugo; mais ils lisent et réfléchissent, ce que les érudits de profession n'ont pas toujours le temps de faire ; de là, parfois, leur supériorité sur ceux-ci : voilà pourquoi, assez souvent, ils ressuscitent mieux le passé à nos yeux étonnés que ceux dont c'est l'étude constante.

Auguste Barbier, en racontant une histoire d'amour qui finit en iambe indigné, a fait une remarque dont les plus experts ne se sont pas avisés. C'est que le balcon, la loggia des palais vénitiens était fait pour qu'on pût s'y installer et voir dehors sans sortir. Lubze, de son côté, rien que par l'étude raisonnée de l'architecture, est arrivé à une constatation toute pareille. Pour lui, les façades ajourées de galeries des palais vénitiens trahissent une vie plus ouverte et plus brillante dans la cité des lagunes que dans les villes du reste de l'Italie. Pour comprendre cela, il n'est pas besoin d'études transcendantes : le simple esprit d'observation suffit, car les logis parlent assez éloquemment par eux-mêmes pour que les moins analystes ne s'y méprennent pas. Or, en dépit de tout ce qu'on pourra dire, il est évident que les vastes loggias, les gais balcons, les longues galeries et

Digitized by Google

les larges fenêtres des demeures vénitiennes prouvent plus de liberté et des mœurs plus douces que les rares et étroites ouvertures des palais toscans et que les fenêtres et les balcons grillés des logis espagnols. Ceux qui enferment leurs femmes n'ont pas l'habitude d'ouvrir aussi largement leurs maisons. Rien ne peut entamer la force de cette constatation à la portée de tous.

Concluons de tout ceci que, certainement, les Vénitiennes, pas plus que les Allemandes, les Anglaises, les Espagnoles et même les Françaises de province, n'ont joui, il y a trois siècles, d'autant de liberté que les Parisiennes nobles; mais que, d'autre part, les historiens se sont trop hâtés de généraliser des faits de claustration toujours fort rares mais communs à tous les temps et à tous les pays.

Cette généralisation abusive est d'ailleurs le principal écueil dans lequel sont tombés la plupart de ceux qui ont voulu dépeindre les mœurs de Venise. Il a suffi que Casanova ait séduit une patricienne, et qu'un sénateur ruiné et flétri par les lois lui ait vendu sa fille, pour que Taine donnât ces faits monstrueux comme des pratiques courantes, sans remarquer qu'ils conduisirent leur immonde auteur sous les Plombs du palais ducal, ce qui semble bien prouver qu'on les considérait comme des crimes. Il a suffi que, un siècle avant, Saint-Didier ait affirmé que certaines gentildonnes procuraient des *maîtresses* à leurs filles, pour que le même historien et d'autres après lui affirmassent que c'étaient là des choses toutes naturelles, sans remarquer qu'il n'en faudrait pas davantage à un avocat pour prouver l'invraisemblance de la claustration des femmes dont parle le même Saint-Didier. De même, si l'on en croyait Amelot de la Houssaye, les jeunes nobles Vénitiens auraient passé leur temps en débauches effroyables, assassinant, pillant, violant en plein jour et chaque jour, sans que personne s'en émût ; et il en est qui ont pris le récit de ces énormités au pied de la lettre, sans se rappeler que le président de Brosses lui-même déclare que Amelot ment au moins une fois sur trois, et ont vu dans cette tolérance je ne sais quelle tactique du pouvoir ; comme si un Etat eût pu résister dix jours à un pareil régime ! Le pouvoir du plus odieux tyran de l'Italie, celui d'Ezzelin le Féroce lui-même, s'est écroulé pour des crimes moins grands, car autre chose est de persécuter quelques patriciens, quelques hommes ambitieux ou mêlés aux affaires publiques, et autre chose d'étendre ou de laisser étendre à toute une population des pratiques de bandits dont les Huns, les Vandales et les Francs eux-

Digitized by Google

mêmes se gardaient lorsqu'ils avaient assis leur pouvoir dans un pays.

Il semble vraiment que la plupart de ceux qui ont écrit sur Venise aient, je le répète, perdu le sentiment de la réalité ; je parle aussi bien de ceux qui ont montré son gouvernement sous les plus noires couleurs, que de ceux qui s'en sont fait les apologistes. Tous semblent n'avoir considéré leur sujet qu'à travers les lunettes des conteurs romantiques, et avoir voulu faire sortir de l'histoire positive de fantastiques effets de terreur à la façon d'Hoffmann, de Charles Nodier et d'Anne Radcliffe.

La chose d'ailleurs s'explique : rien n'a été contagieux comme le romantisme, et s'il eût sa capitale à Paris, Venise fut une de ses villes saintes, même sa ville sainte par excellence, celle où poètes, dramaturges, romanciers et peintres venaient s'inspirer à l'envie. Quoi d'étonnant que les historiens se soient quelque peu départis de leur rigueur et de leur prosaïque méthode, au contact de tous les narrateurs enthousiastes qui avaient fait de Venise une sorte de ville fantasmagorique et prestigieuse, pleine de trapes, de couloirs secrets, de souterrains et d'oubliettes comme un drame de Bouchardy?

Les dévôts de l'Islamisme placent leurs tentes le plus près possible de la Cahba, du sanctuaire vénéré où repose le corps du prophète, près de la pierre d'Abraham; les sectateurs du Brahmanisme campent en foule sur les quais de Bénarés, presque dans les eaux du Gange sacré qui coule majestueusement entre deux rangs de merveilleuses pagodes. De même à Venise tous les pèlerins littéraires se sont établis autour du Canal-Grande, véritable Gange romantique dont tous les pontifes de l'art pour l'art ont voulu contempler les vagues inspiratrices.

Leur souvenir nous accompagnera ; nous rencontrerons de toutes parts leurs traces en parcourant l'étincelante avenue liquide, sur une de ces poétiques gondoles que Musset, Gautier et Autran ont célébrées à l'envie, et ce voyage littéraire n'est pas fait pour nous déplaire : n'allons nous pas, avec Byron, retrouver tous les classiques d'une école, morte sans doute, mais non pas sans avoir produit ses chefs-d'œuvre : Shakespeare, Otway, Gœthe, Chateaubriand ?...

C'est dans « le port de Desdémona et d'Othello », dans le beau bassin dont les eaux moutonnent entre le quai des Esclavons, la douane de mer et Saint-George-Majeur, que, le 28 juillet 1806,

Digitized by Google

l'auteur d'*Atala* s'embarqua pour le glorieux pèlerinage à travers les ruines du monde antique, au berceau du Christianisme, pèlerinage d'où il devait rapporter les *Martyrs*, le *Dernier des Abencerages* et l'*Itinéraire*. L'amour l'entraînait autant que la piété et la soif de la renommée, a-t-il déclaré plus tard, dans ses *Mémoires*, et cela l'empêcha alors de voir Venise. Mais il revint plus tard, vieux lion fatigué, plein de gloire et d'ennui, et, irrésistiblement charmé par la reine des mers, il demandait dans le monastère de Murano « une cellule pour achever ses *Mémoires* ».

Près d'un demi-siècle avant, l'aïeul véritable du romantisme, le grand Gœthe, était venu se fixer non loin du Grand-Canal, sur la place Saint-Marc, à l'hôtel de la Reine d'Angleterre, où, à peine débarqué, il écrit ces mots : « Que Dieu soit loué ! Venise n'est plus pour moi un vain mot qui m'avait causé tant de tourments, à moi l'ennemi mortel des mots vides de sens ». L'auteur de *Faust* resta dix-huit jours seulement dans ce qu'il appelait « la merveilleuse ville insulaire, la superbe république des castors », assez pour en emporter, selon sa propre expression, une image singulière et riche. Ainsi firent Casimir Delavigne, J. Autran, Brizeux, Arsène Houssaye ; mais d'autres se choisissaient un palais, s'y faisaient un chez soi, et y écrivaient des chefs-d'œuvre ou en préparaient pour l'avenir.

Byron fut au premier rang de ceux-ci. C'est devant une fenêtre prenant jour sur le Grand-Canal, au palais Mocenigo, près du Rialto, qu'il composa *Manfred*, *Marino Faliero*, *Sardanapale*, *Beppo* et les premiers chants de *Don Juan*. De là, il pouvait voir facilement, entre autres objets, le palais du tragique doge dont le portrait, au Palais Ducal, est remplacé par un voile noir, et le pont du Rialto lui offrait, avec les souvenirs classiques de Shakespeare, ceux de Thomas Otway et d'Anne Radcliffe. C'est là qu'au milieu d'une discordante ménagerie de perroquets, de singes, de chats et de chiens, il continuait sa vie ordinaire, renouvelait les profanes orgies de l'abbaye de Newstead, apprenait l'arménien, se laissait baffouer par des filles et écrivait quelques-uns de ses plus beaux poèmes.

Son camarade d'impiété et de débauche, Shelley, l'y avait suivi de Suisse, et un autre grand pontife du romantisme et de l'inconduite, Thomas Moore, l'y avait rejoint, pour se constituer en quelque sorte, son historiographe, en attendant que lord Disraeli, poétisât cet étrange assemblage de travail, de dérèglement et de génie dans son roman de *Venetia*.

Le Byron français, Alfred de Musset, a laissé des traces non moins

Digitized by Google

ineffaçables à Venise. N'est-ce pas là qu'il a perdu son cœur, comme il l'a dit lui-même ?

« Toits superbes ! froids monuments !
Linceul d'or sur des ossements !
Ci-gît Venise.
Là mon pauvre cœur est resté.
S'il doit m'en être rapporté
Dieu le conduise ! »

C'est dans le palais Navi-Mocenigo qu'il l'avait vu se fondre « ainsi qu'un glacier suspendu sur un abîme... » Enfant capricieux et gâté, son égoïsme, ses soupçons injustes et ses colères tuèrent l'amour qu'il était venu cacher si loin. Ne l'en plaignons pas trop, car c'est le désespoir qu'il éprouva là auquel il doit les plus beaux de ses poèmes, ceux qui ne seront jamais oubliés.

Dans le même palais, George Sand écrivit *Leone Léoni*, *Andrée*, *Jacques*, *Mattea* et les premières *Lettres d'un Voyageur*, celles où l'on trouve quelques-unes des plus belles pages que Venise ait inspirées.

Presque à la même époque, Sthendal passait tout un hiver dans les mêmes lieux, causant beaucoup avec le poète Burotti, faisant du jour la nuit et de la nuit le jour, mais n'écrivant rien.

C'est au palais Giustiniani, devenu l'hôtel de l'Europe, que Théophile Gautier s'installa en venant, lui aussi, faire le pèlerinage longtemps rêvé, à la cité des Doges. Plus tard, il se fixa, tout à côté, dans une petite maison de Campo San-Mose, et, pour celui-là encore, nul séjour ne fut plus fécond... Mais je m'arrête, car, à vouloir pousser cette énumération plus loin, il faudrait passer en revue toute la littérature contemporaine, de Lamartine aux frères de Goncourt, de Mme de Staël à H. Taine. Au surplus, ce ne serait même là qu'un essai incomplet, car, après les pèlerins de la plume, il serait injuste de ne pas dénombrer ceux du pinceau, Bonington, Léopold Robert, Zien, Fromentin, etc., sans compter ceux qui ont peint l'histoire de Venise sans y être venus, comme Robert Fleury, Delacroix, Ingres, Hesse...

Pour qui voudrait tenter la monographie du Grand-Canal, il faudrait un souvenir pour tous ces noms et pour bien d'autres encore non moins glorieux, car depuis Philippe de Commines, qui déclara Venise « la plus triomphante cité qu'il ait jamais vue » ; depuis le Tasse, qui écrivait sa *Jérusalem* dans le palais des princes d'Este,

Digitized by Google

devenu aujourd'hui le Musée Correr, tous ceux qui ont leur place marquée dans l'Histoire sont venus par ici, à fort peu d'exceptions près, attirés par l'irrésistible fascination qu'a toujours exercée la reine des mers, même sur ceux qui ne venaient jamais la voir, comme l'auteur d'*Othello* et du *Marchand de Venise*. Oui tous, même de simples moralistes comme Chesterfield et Montesquieu, même de simples agronomes comme Arthur Young, ont voulu connaître la patrie de Véronèse, et la plupart d'entre eux l'ont quittée en soupirant, comme une seconde patrie. Quelle ville au monde peut se vanter d'avoir exercé une fascination pareille ?

Au moment de clore les pages dans lesquelles j'épanche le trop plein d'impressions amassées en si peu de jours, je me sens invinciblement envahi de pensées mélancoliques, et je soupire, moi aussi, en m'écriant avec Taine : « L'heureuse vie que celle d'un historien amateur de tableaux, qui viendrait ici regarder, rêver, écrire ! »

Comme on travaillerait fructueusement, ce me semble ! que de découvertes ont ferait ! La matière historique, artistique, archéologique de Venise est à peine entamée par les innombrables travaux auxquels elle a pourtant donné lieu ; mais nous en sommes arrivés à cet heureux moment où le terrain est assez déblayé pour qu'on puisse fouiller sans peine et réunir aisément les vestiges du passé qui s'offrent surabondants de toutes parts. Si, dans le petit nombre d'heures dérobées aux courses obligatoires et aux fêtes, nous avons pu apercevoir tant de sujets d'études attachantes et à peine effleurées, tant de merveilles à peu près inédites, que serait-ce si l'on avait du temps devant soi ! Et cette idée qui revient sans cesse, importune et cuisante comme la piqûre d'un zinzare des lagunes, finit par assombrir les derniers instants qui restent à passer dans cette terre de joie, dans ce paradis de l'artiste, de l'archéologue et du penseur. On se prend à s'indigner contre la destinée qui ne permet pas la réalisation de cet humble vœu ; on interpelle amèrement la Fortune, la capricieuse déesse qui tourne éternellement au vent sur la gigantesque sphère dorée de la Dogana de mare. Elle, qui a distribué au hasard tant de tonnes du fauve métal, ne pouvait-elle pas nous en réserver une pauvre petite poignée, le nécessaire pour vivre quelques semaines ici comme un bénédictin, d'eau, de pain et de travail ?

Digitized by Google

Puis la pensée engagée dans cette voie mélancolique se reporte au coin de terre où l'on est né, à la petite patrie régionale dont on a le patriotisme, à tous les liens de l'habitude, de la famille et du devoir, et cela rassérène l'esprit comme la saine brise des montagnes dissipe les nuages orageux qui se formaient tantôt dans l'azur, au-delà des lagunes. Et, regardant autour de soi cette terre laborieusement conquise sur la mer, ces édifices fondés sur des millions de pilotis, ces marbres apportés des Alpes, ces pophyres pris en Afrique, ces mosaïques importés d'Orient, les trésors du monde entier centralisés un moment à Venise, l'on se dit que c'est précisément par l'amour du sol natal, par l'attachement aux humbles tâches, par la soumission au devoir, que le fangeux village des pêcheurs de l'Adriatique auxquels Cassiodore demandait des secours contre Vitigés est devenu la puissante République, la reine du commerce maritime dont la chrétienté implorait toujours l'assistance quand elle avait besoin de résister aux infidèles.

Oui. si Venise a été la patrie des plaisirs, une sorte d'Amathonte ou de Paphos dans l'Europe chrétienne, elle a su être aussi, elle a été surtout la ville du devoir ! Les Athéniens avaient enchaîné jadis la statue de la Victoire sur leur Acropole et lui avaient coupé les ailes de peur qu'elle ne s'envolât ; les Vénitiens, eux, l'avaient fixée, bien plus solidement encore, par les quarante blessures d'un Carlo Zéno, par la prison et la constance d'un Vetore Pisani, par l'héroïque obstination d'un doge presque centenaire, Contarini. à rester sur sa flotte ; par un Barbarigo écorché vif, par les exploits d'un Morosini, par l'indomptable énergie de tous. La Victoire n'est-elle pas bien enchaînée quand on l'a ainsi liée indissolublement à l'accomplissement du devoir ?

JULES MOMMÉJA.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

POÉSIES

ÉTERNELS PROBLÈMES

Où donc vas-tu, pauvre oiseau que l'orage
Vient écraser en un jour de douleur ?
Où vas-tu donc, belle fleur que le sage
Voit, anxieux, moissonner avant l'âge
Par le malheur ?

Où donc vas-tu, papillon dont les ailes
De pourpre et d'or, rendant l'ange jaloux,
Diaprent l'air de vagues étincelles ?
Vas-tu chercher aux sphères éternelles
Un sort plus doux ?

Où vas-tu donc, esprit qui nous animes,
Quand de la mort nous subissons la loi ?
Où vas-tu donc, espoir venu des cimes,
Quand l'avenir de nos rêves intimes
N'a plus ta foi ?

Que deviens-tu, beauté que tout adore,
Lorsque, abusant de son pouvoir fatal,
Le Temps ingrat, que la haine dévore,
A profané l'éclat qui te décore
D'un doigt brutal ?

Où vas-tu donc, ô prestige des songes,
Toi qui, pour nous charmant consolateur,
Dans le bonheur pour un instant nous plonges ?
Ne serais-tu que, de troublants mensonges,
L'inspirateur ?

Où vas-tu donc, écho de la prière
Qui, d'ici-bas, t'élèves vers le ciel ?
Que deviens-tu, fervente messagère ?
Te fixes-tu dans l'orbe du mystère,
Vers l'Eternel ?

Digitized by Google

Où passes-tu, parfum, souffle ou fluide
Qui dans nos cœurs palpites méconnu ?
Que deviens-tu, qnand le Destin perfide
T'a rejeté, de sa main homicide,
Dans l'inconnu ?

Que deviens-tu, grandeur de la pensée,
Qui méritas le beau nom de vertu ?...
Quand, du cerveau jaillissant oppressée,
D'un trait hideux tu viens d'être blessée,
Dis, où-vas-tu ?

Où vas-tu donc... Mais où va toute chose
Qui de nos sens brave l'agilité ?
Où vont la brise et l'odeur de la rose ?...
Où sont cachés et ton but et ta cause,
Humanité ?...

Z...

RÉCIT VÉRIDIQUE

Pour franchir le lit d'un profond torrent,
On avait placé, comme passerelle,
Avec un esprit trop indifférent,
D'un ancien plancher l'étroite poutrelle.

Bon pour un piéton, ce passage affreux
Ne permettait pas le moindre exercice ;
Il ne fallait pas être bien peureux,
Ni de s'y croiser avoir le caprice.

Or un soir d'été, par une chaleur
A vaporiser le mur de la Chine,
Deux hommes pressés, couverts de sueur,
Rouges et soufflant comme une machine,

Survinrent, soudain, au même moment.
Ils se présentaient un sur chaque rive,
Et, sans hésiter dans leur mouvement,
Sans se dépasser d'initiative,

Digitized by Google

Ils mirent les pieds sur le frèle pont.
Mais lorsque, bientôt, ils se rencontrèrent,
En se regardant d'un œil furibond,
De ne point céder, ensemble, ils jurèrent !

Comme, de passer, chacun s'est promis,
Que de reculer nul ne veut l'admettre,
Du support tremblant, ils font leur logis :
Plutôt tout souffrir que de se soumettre !

Et pendant des mois, les deux entêtés,
Superbes d'orgueil, plantés face à face,
Rongeant leur fureur et presque hébétés,
Restèrent ainsi, sans bouger de place !...

On venait les voir, ma foi, de très loin,
Car on jasait fort de leur aventure ;
On voulait, du fait, être le témoin
Et se régaler de cette posture.

Enfin, au déclin du sixième mois,
Un bruit imprévu se faisant entendre,
La poutre fléchit et, toute à la fois,
Au fond du ravin, elle alla s'étendre.

Eh bien ! savez-vous ce qu'il arriva ?
Ce qu'on découvrit quand revint l'aurore ?
Ce qu'avec stupeur, alors, on trouva ?...
Deux hommes en l'air : Ils y sont encore !

X...

Digitized by Google

GÉOGRAPHIE POLITIQUE

DU

SUD-OUEST DE LA GAULE FRANQUE

AU TEMPS DES ROIS D'AQUITAINE

Dans un mémoire déjà publié, j'ai tâché d'étudier les destinées du sud-ouest de la Gaule Franque, depuis la création du royaume d'Aquitaine jusqu'à la mort de Charlemagne (778-814). La suite de ces recherches, jusqu'au décès de Louis le Débonnaire (814-840), ne tardera, pas beaucoup à paraître. En attendant, je crois utile de m'expliquer assez abondamment sur la géographie politique du sud-ouest de la Gaule Franque jusque vers 872, date généralement acceptée comme celle du choix de Sanche Ier, dit Mitarra, en qualité de duc héréditaire de Gascogne. Cette date, n'est, du reste, antérieure que de cinq ans à celle où l'État Aquitain finit (877), par l'avènement de son dernier souverain, Louis le Bègue, au royaume de France, et par la domination de ce prince sur l'un et l'autre pays.

Il résulte de mes recherches antérieures qu'en 769, époque de la ruine du duché bénéficiaire d'Aquitaine, et peut-être même jusqu'à l'époque de l'érection de l'État Aquitain, le duché bénéficiaire de Vasconie comprenait les cités épiscopales d'Eauze, Auch, Dax, Lectoure, Comminges, Couserans, Bazas, Aire, Tarbes, Oloron, et Béarn ou Lescar. Tout porte à croire qu'alors l'évêché de Labourd ou Bayonne existait aussi, depuis quelque temps. Enfin, la portion du texte du Cosmographe anonyme de Ravenne contenant la description de la *Spanoguasconia*, ou duché bénéficiaire de Vasconie, signale en ce pays les cités (*civitates*) non épiscopales de *Vostianum*, *Sacer*, et *Sacerons*, qu'il est impossible d'identifier. La description dont s'agit date assurément de la basse époque mérovingienne.

Que devinrent, après la création du royaume d'Aquitaine, les anciens duchés bénéficiaires d'Aquitaine et de Vasconie ? La plupart des annalistes admettent que, dans le nouvel État, ces deux

Digitized by Google

grands gouvernements continuèrent d'exister avec la même étendue. Cette doctrine ne soutient pas l'examen. Je me réserve de la discuter, dans un autre mémoire, avec toute l'étendue nécessaire. Le vrai malheur est que nous sommes bien incomplètement renseignés sur l'ordre établi par Charlemagne dans le royaume d'Aquitaine, lors de la création de cet État. Le seul texte véritablement contemporain, est celui de l'auteur anonyme de la Vie de Louis le Débonnaire (*Vita Ludovici Pii Imperatoris*) généralement désigné sous le nom d'Astronome Limousin. Ce chroniqueur nous apprend que, pour gouverner les divers districts du royaume, Charlemagne choisit des seigneurs Francs, dont la fidélité lui était connue. D'une quinzaine de comtés, ou gouvernements particuliers, compris dans la Première et la Seconde Aquitaine, avec le Toulousain en plus, nous n'en connaissons que neuf où ce prince établit alors de nouveaux comtes, savoir : en Berry, Humbert, à qui succéda bientôt Sturdius ; en Poitou, Abbon ; en Périgord, Wilbade ; en Auvergne, Icterius ; en Bordelais, Siguin ; en Limousin, Roger ; en Toulousain, Chorson ; en Albigeois Aimon ; en Velai, Bullus. Tous ces gouvernements faisaient auparavant partie du duché bénéficiaire d'Aquitaine, tel que nous le voyons constitué au temps d'Eudes, de Hunald, et de Gaifier. Mais il est certain que ledit duché englobait en outre les cités épiscopales de Rodez, Cahors, Agen, Angoulême, Saintes, et Gévaudan, dont l'Astronome Limousin ne parle pas, mais dont l'existence nous est certifiée par maints documents de l'époque mérovingienne. Pour le territoire correspondant à l'ancien duché dont s'agit, la liste des comtés fournie par le biographe de Louis le Débonnaire, au moment de la création du royaume d'Aquitaine, est donc simplement indicative, et non pas limitative. Je me sens encore plus et mieux confirmé dans cette opinion, quand je songe que notre chroniqueur est ici muet sur l'organisation de la Vasconie et de la Septimanie, pourtant comprises, comme l'Aquitaine, dans le royaume fondé par Charlemagne vers 778. Mais le simple bon sens ne permet pas de douter que ces deux pays avaient aussi, à la même époque, une organisation quelconque. Je n'ai, par un bonheur très relatif, à m'inquiéter ici que de celle de notre Sud-Ouest. Or, entre 778 et 877, le biographe de Louis le Débonnaire, et d'autres textes authentiques, signalent expressément certains comtés. Notez que la plupart de ces indications étant incidentes, il n'y a aucune témérité de reporter l'existence de ces districts plus haut que les dates où nous les voyons apparaître, et à les faire remonter à la création même de l'État Aquitain.

Digitized by Google

Voilà toutes mes explications préliminaires. Elles suffisent pour mettre le lecteur à même de suivre et contrôler ma difficile besogne.

§ I. Comté de Bigorre. — Tout bien pesé, je me résous à chercher mon premier point d'appui dans le comté de Bigorre. Et d'abord, j'ai hâte de le confesser, les documents relatifs à ce district carolingien sont aujourd'hui détruits ou perdus. Mais ils existaient incontestablement au XVIIe siècle, dans la bibliothèque d'un homme aussi grave que docte, André Duchesne, géographe du roi Louis XIV. Duchesne était le correspondant et l'ami des deux véritables fondateurs de l'histoire de la Gascogne, Oïhenart et Marca. Ses papiers, réunis à ceux d'Oïhenart, sont maintenant conservés à la Bibliothèque nationale, où j'ai vainement recherché ceux qui pourraient nous renseigner. Mais Oïhenart et Marca les ont vus.

Oïhenart signale, en effet, parmi les plus anciens comtes de Bigorre Donat-Loup (*Donatus Lupi*), qui vivait au temps de la royauté de Louis le Débonnaire (*sub Ludouico Pio Rege*). Après ce seigneur, il nomme la comtesse de Faquileno (*Faqnileno, Comitissa Bigorræ*). Viennent ensuite Dat Donat, évidemment leur fils, en exercice sous Charles le Chauve (*Dato Donati, Comes Bigorræ, Carolo Rege*), et Loup Donat (*Lupus Donati*)[1]. Inutile de pousser plus loin l'énumération.

Laissons maintenant parler Marca : « On est en peine de sçauoir les noms des anciens Comtes de Bigorre, successeurs d'Eneco ». Il s'agit ici d'Inigo, dit Arista, dont Marca, et bien d'autres après lui, font un comte de Bigorre, en même temps que le chef de la lignée des souverains de Navarre. Toujours selon Marca et les et les annalistes subalternes qui le copient, Inigo aurait été comte de Bigorre avant Donat Loup. Je me borne à résumer cette doctrine, sans rechercher ici ce qu'elle contient de vérités ou d'erreurs, et je continue ma citation : « Mais le soin ordinaire du sieur Duchesne, Géographe du Roi, nous a descouuert le nom de quelques vns, qu'il a recueillis de diuers textes en cet ordre. *Donatus Lupi*, du temps du Roi Louis le Débonnaire. *Faquileno*, Comtesse de Bigorre. *Dato Donati*, Comte de Bigorre, sous le Roi Charles le Chauue. Et encor en suite vn comte nommé *Lupus Donati*[2] ».

Nous avons donc la preuve qu'il existait encore, au XVIIe siècle, des documents faisant mention d'un comté carolingien de Bigorre.

[1] Oihenart, *Notit. utr. Vascon.*, 507.

[2] Marca, *Hist. de Béarn*, 802.

Digitized by Google

Mais étaient-ils bien authentiques? Si je me pose la question, c'est qu'on a produit, concernant notre Sud-Ouest au temps de rois d'Aquitaine, certains documents inattaquables, et d'autres qu'il faut écarter comme apocryphes. Il est, en outre, une troisième classe de textes, dont la rédaction suffit à dénoncer clairement qu'ils ne furent écrits que longtemps après les événements qu'ils racontent, et sur lesquels nous ne sommes guère édifiés d'autre façon. Le problème a donc sa portée. Mais quoi? Là-dessus, nous ne pouvons que nous fier à l'hypothèse la plus probable. Celle de l'authenticité des textes ne me répugne pas absolument, bien que Oïhenart et Marca aient plus d'une fois accepté comme authentiques des documents faux, et qu'ils se soient aussi fiés à d'autres, dont la rédaction relativement récente aurait dû les rendre plus circonspects. Mais ces critiques ne doivent pas me faire oublier que, pendant la période mérovingienne, il existait une cité épiscopale de Tarbes ou Bigorre, et un diocèse de même nom, qui devaient avoir tous deux la même étendue. Je dois rappeler aussi qu'il en fut d'abord de même, durant l'époque féodale, c'est-à-dire avant que ce fief suzerain eut été successivement réduit du Montanérès et du pays de Rivière-Basse [1], et de la viguerie ou châtellenie de Mauvezin. Ce sont là des faits trop connus pour qu'il soit besoin d'insister.

Il n'en est pas de même en ce qui concerne les paroisses de la Bigorre comprises dans la jugerie de Rivière, créée sous Philippe le Bel (vers 1297), et dépendant de la sénéchaussée de Toulouse. Dans cette jugerie, faite de terres dispersées, figure le Pays de Fites et Refites. L'archidiaconé de Fites dépendait du diocèse d'Auch [2]. Sadeillan, Sarraguzan, et Sénac devaient former le pays de Fites. Les autres paroisses, c'est-à-dire Chelle, Bonnefont, Estampures, Esparros, Frechède, Lanespede, Saint-Sever-de-Rustan, Tournay, dépendaient du diocèse de Tarbes. Aucun document un peu ancien ne parle du Pays de Refites, par opposition à celui de Fites. Tout porte donc à croire que l'expression Refites a été inventée pour désigner les paroisses du diocèse de Tarbes comprises dans le Pays de Fites et Refites. Le territoire de celles de Fites est donc attribuable au comté carolingien, de Fezensac, tandis que celui de Refites doit être laissé au comté de Bigorre.

---

[1] Marca, *Hist. de Béarn*, 359.

[2] Sur la composition de cet archidiaconé, voir l'ancien pouillé du diocèse d'Auch, aux *Archives départementales du Gers*, G. 19, fol. 19.

Digitized by Google

Sous le bénéfice de ces observations, j'estime que le comté carolingien de Bigorre équivalait à la *civitas Turba obi castrum Bigorra*, ou *Bogorra*, du Bas-Empire, régulièrement représenté par l'ancien diocèse de Tarbes, et par le comté féodal de Bigorre, dont il est aisé de constater, au cours des âges, les démembrements successifs.

§ II. Comté de Fezensac. — Le biographe anonyme de Louis le Débonnaire nous apprend qu'en 801, le comte Burgundio étant mort (*Burgundione namque mortuo*), son comté de Fezensac (*comitatus ejus Fidentiacus*) fut donné à un seigneur nommé Liutard. De là, parmi les gens du Fezensac, une insurrection réprimée par ordre de Louis le Débonnaire [1]. Marca fait de ce Burgundio un Vascon [2]. Mais où est la preuve? Quoi qu'il en soit, la révolte de 801 atteste tout au moins que Burgundio était populaire dans notre Sud-Ouest, car aucune sédition n'est signalée contre lui, mais seulement contre son successeur Liutard. Notez en outre que ledit Burgundio ne se trouve ici mentionné qu'incidemment. Ce personnage devait donc être en fonctions depuis un temps plus ou moins long. Mais, entre 801 et 778, l'intervalle n'est que de vingt-trois ans. On peut donc affirmer, sans crainte, que le district dont s'agit remonte à la création même du royaume d'Aquitaine.

Le comté de Fezensac se nommait aussi le comté d'Auch. Nous en trouvons la preuve dans un diplôme de 817, dans une donation faite par Louis le Débonnaire en faveur de Ucian, abbé de Sorèze, monastère alors compris dans le diocèse primitif de Toulouse. Il y est dit qu'à une époque indéterminée, mais antérieure à 817, le comte Aricat (*Aricatus comes*), qui gouvernait alors le comté d'Auch (*quondam in pago Auscense*), vendit au donateur de Sorèze les villas de *Blizentiacus*, de *Montejoco*, d'*Exartigat*, de *Vacarius*, et de *Petra-Acuta* [3].

---

[1] *Vit. Ludov. Pii*, ap. Bouquet, VI, 91-92.

[2] Marca, *Hist. de Béarn*, 129.

[3] Quas nobis res proprietatis, Aricatus comes, quondam in pago Auxense per instrumenta chartarum tradidit, hoc est villa, quæ dicitur Blizentiacus, cum Ecclesiis ibidem fundatis in honorem Sanctæ Mariæ et Sancti Joannis, immo (*sic*) cum territoriis de Petra Acuta, — Villam quæ di citur de Montejoco, — Villam quœ, dicitur Exartigat, — Villam quœ dicitur Vacarius cum Ecclesia quœ et ibidem est in honore Sancti Joannis ædificata est, — Villam quæ dicitur Marcellianus; una cum Ecclesia quæ ibidem constructa est in honore Sancti Martini; et in Aqua-Clusa quantumcumque proprietatis nostræ est possessio, cum ecclesia in honore sancti

Digitized by Google

Il importe de raisonner au sujet de ces localités. Dom Brugeles les place toutes aux environs de Saramon, abbaye fille de celle de Sorèze (diocèse primitif de Toulouse), et sise elle-même en Astarac (diocèse primitif d'Auch) [1]. Pour moi, je me déclare incapable d'identifier *Blizentiacus* et *Vacarius*. Quant à *Petra Acuta, Exartigat, Marcellianus*, et *Aqua-clusa*, elles appartiennent sans conteste à la portion du diocèse primitif, et plus tard agrandi d'Auch, qui devint ensuite le comté d'Astarac. *Exartigat* est aujourd'hui représenté par Lartigue (canton de Saramon, Gers), et *Marcellianus* par l'une des trois localités de ce nom, Marseillan (canton de Mirande, Gers), *Aqua-clusa*, c'est-à-dire la *porroclia Sancti Joannis de Aqua clusa*, aujourd'hui comprise dans la commune de Pavie (canton d'Auch, Gers), est mentionnée plusieurs fois dans les cartulaires d'Auch. Puisque ces trois localités se trouvent comprises *in pago Auxense* dans le diplôme de 817, et qu'elles firent ensuite partie de l'Astarac, soumis notoirement à la suzeraineté des comtes féodaux de Toulouse et de leurs ayant-droit, il faut en conclure que les comtes carolingiens de la même ville n'avaient pas encore étendu leur domination de ce côté. Bien plus. La villa de *Montejoco* se retrouve aujourd'hui dans Mongausi, commune du canton de Lombez (Gers), autrefois englobée dans le diocèse de même nom, demembré de celui de Toulouse en 1317. Mais alors, le comté carolingien de Fezensac ou d'Auch, loin d'être réduit au profit du Toulousain, du côté du levant, aurait au contraire empiété quelque peu sur lui. Mais je reviendrai plus bas sur la suzeraineté des comtes de Toulouse dans l'Astarac durant l'époque féodale.

Dans le diplôme de 817, *Pagus Auxensis* désigne donc, non pas les diocèses primitifs d'Eauze et d'Auch, qui devaient constituer avant 876 l'archevêché d'Auch, mais bien le comté carolingien d'Auch ou Fezensac.

Quelle pouvait être l'étendue de ce comté? Jusqu'à ce jour, tous les annalistes l'ont identifié avec le comté féodal de même nom, à l'époque de son maximum d'extension. c'est-à-dire à la mort du comte Guillaume-Garcie (960). Son fils aîné, Othon, dit Falta, garda le Fezensac réduit. Les deux frères de celui-ci, Bernard, dit le Lou-

---

Martini fundata, cum molino qui ibidem in flumine Gersio. Dom Brugeles, *Chroniq. eccles. du diocèse d'Auch, Preuves de la Seconde Partie*, 42-43.

[1] Dom Brugeles, *Chron. eccles. du diocèse d'Auch*, 275.

Digitized by Google

che, et Arnaud-Garcie, dit Nonnat, obtinrent le premier le comté d'Armagnac, et le second celui d'Astarac. Le second Fezensac fut de nouveau réduit du territoire qui forma désormais la vicomté de Fezensaguet, créée très vraisemblablement au profit de Bernard, qui vivait en 1163 et 1178.

L'Astarac primitif perdit la vicomté de Magnoac, qui forma la dot de Fachilene, fille du comte Arnaud-Garsie, mariée à Garsie-Arnaud, comte d'Aure. Ce seigneur était déjà mort en 920[1]. Le Magnoac demeura désormais annexé au comté d'Aure, qui forma plus tard celui des Quatre-Vallées (Aure, Magnoac, Nestes, Barousse). En 1025, nouveau démembrement de l'Astarac, par l'attribution de sa partie occidentale à Bernard, dit Pelagos, troisième fils d'Arnaud II, comte d'Astarac. Ce territoire forma désormais le comté de Pardiac.

Tel fut, en somme, le démembrement du primitif comté féodal présenté jusqu'à ce jour comme identique au Fezensac carolingien. J'ai hâte de concéder que celui-ci englobait le territoire qui constitua plus tard les fiefs suzerains de Fezensac (définitivement réduit), de Pardiac, et de Magnoac. Mes observations ne concernent que le comté d'Astarac, la vicomté de Fezensaguet, et le comté d'Armagnac.

Nous verrons plus bas, en étudiant la *Gascogne Toulousaine*, que les comtes de Toulouse, et leurs ayant-droit, exerçaient de véritables droits suzerains sur le comté d'Astarac, et sur portion de la vicomté de Fezensaguet située sur la rive droite de l'Arrats, affluent de la Garonne. Mais, au temps des rois d'Aquitaine, le futur Astarac n'était pas encore passé sous la domination des comtes de Toulouse. La preuve, je le répète, c'est que les villas d'*Exartigat*, de *Marcellianus*, et d'*Aqua-clusa*, nommées dans le diplôme précité de 817, et aujourd'hui représentées par Lartigue, Marseillan, et une portion du territoire de Pavie, sont précisément situées dans le futur comté d'Astarac, qui passa plus tard sous la suzeraineté des comtes de Toulouse. Or, il n'en était pas ainsi au temps du comte Aricat, qui les vendit, ainsi que d'autres villas, à Louis le Débonnaire. Celles dont s'agit ici se trouvaient alors englobées dans le comté carolingien de Fezensac ou d'Auch, *in pago Auscence*. Quant à la partie de la vicomté de Fezensaguet sise sur la rive droite de l'Arrats, ce territoire constitue, et sans conteste, un démembrement du comté carolingien de Toulouse. Il demeura compris, en effet, dans l'évêché de ce nom jusqu'en 1317, époque où il fit partie jusqu'à la Révo-

[1] Dom Brugeles, *Chron. ecclés. du diocèse d'Auch*, 558.

Digitized by Google

lution du diocèse de Lombez, érigé aux dépens de celui de Toulouse. Mais, encore une fois, je m'expliquerai plus amplement à ce sujet, en traitant la *Gascogne Toulousaine*.

En revanche, je dois ici m'étendre assez longuement sur le primitif comté d'Armagnac. Quelle était son étendue? Les annalistes et géographes subalternes le composent de trois districts du Bas-Armagnac, d'Eauzan, et de Rivière-Basse, dont la composition est bien connue Il est pourtant démontré que ce dernier territoire, et celui de Montanérès, appartenaient originairement au comté de Bigorre, dont ils furent démembrés au profit des vicomtes de Béarn avant 1088. L'un et l'autre n'ont jamais cessé, d'ailleurs, de faire partie, jusqu'à la Révolution, du diocèse de Tarbes. Nous verrons plus bas quand et comment le Pays de Rivière-Basse passa de la maison de Béarn à la maison d'Armagnac. Ce district est donc a exclure du comté primitif d'Armagnac, comme du Fezensac carolingien.

Restent le Bas-Armagnac et l'Eauzan. Faut-il considérer ces deux contrées comme représentant le domaine primitif des comtes d'Armagnac? La négative n'est pas douteuse. Ce domaine n'équivalait d'abord qu'à l'archidiaconé du même nom, tel qu'on le trouve décrit dans le Livre Rouge de l'Église d'Auch. C'est à M. l'abbé Breuils qu'appartient uniquement l'honneur de cette découverte. Je ne fais qu'utiliser ici les notes fournies par mon généreux correspondant[1].

Voici d'abord les preuves par exclusion du domaine restreint de l'Armagnac primitif. Voici l'indication de la plus ancienne limite de ce comté et de celui de Fezensac.

Espas, canton de Nogaro (Gers), n'était pas d'abord dans l'Armagnac, mais dans le Fezensac. La donation d'Espas (*de Sancto Johanne d'Espais*) faite par le comte de Fezensac (950) à Sainte-Marie d'Auch, ne laisse aucun doute à ce sujet[2]

Même observation concernant Eauze et Manciet. En 1089, c'est Aymeric II, comte de Fezensac, qui restaure le monastère d'Eauze[3]. Vers 1150, Adalmur, fille et héritière des comtes de Fezensac, restitue au chapitre d'Auch l'église de Sainte-Marie de Cieutat ou Eauze (*Ecclesia Sanctæ Mariæ, in Civitate Elisana*)[4]. Quant à Manciet, la

[1] Sur la composition de cet archidiaconé, voir un vieux pouillé du diocèse d'Auch, *Arch. départ. du Gers*, G. 19, fol. CLII, V°. — CLIV, V°.

[2] Dom Brugeles, *Chron. eccles. du Dioc. d'Auch, Preuves de la Première Partie*, 12.

[3] *Id. Ibid., Preuves de la Seconde Partie*, 51.

[4] *Id. Ibid. Preuves de la Première Partie*, 33-34.

Digitized by Google

chose est prouvée par le testament de Guillaume de Moncade, vicomte de Béarn, qui déclare avoir reçu Manciet de ses prédécesseurs de Gabardan, les vicomtes de Gabardan, issus eux-mêmes de ceux de Béarn. Ceux-ci, possédaient une portion du territoire appelé depuis Eauzan, notamment Dému au XIe siècle, ainsi qu'il appert d'une charte de 1097[1], et de l'acte de restauration du monastère d'Eauze (1089), qui attribue ce fait aux efforts réunis des vicomtes de Gabardan et de Fezensac[2]. Tout porte à croire que cette partie du futur Eauzan était arrivée aux vicomtes de Gabardan par le mariage de l'un d'eux avec une fille de la maison de Fezensac. On ne pourrait, en effet, s'expliquer autrement la pointe que le Gabardan poussait en Fezensac, par Manciet et Dému. Ainsi, Manciet fut d'abord compris dans le Fezensac.

Même situation pour Castelnau d'Auzan, ou d'Eauzan (*in Ausano*) comme on peut légitimement induire d'une bulle du Pape Célestin III (1195), mentionnent l'église de Castillon (*de Castilhono*) aujourd'hui détruite, et qui était comprise dans Castelnan d'Eauzan[3].

Parlons maintenant de la limite nord du primitif comté d'Armagnac.

Ici, aboutissait le diocèse d'Aire, avec le Gabardan et le Marsan. Vers le septentrion, les limites du Gabardan sont fort mal connues. Il n'en est heureusement pas de même de celle du Marsan. Voici ce qu'il importe de noter à ce sujet.

Toujouse, paroisse de l'ancien diocèse d'Aire, aujourd'hui comprise dans le canton de Nogaro (Gers), appartenait, en 1312, au Marsan, et non à l'Armagnac. La chose est prouvée par un hommage de Bernard, seigneur du lieu, à Marguerite de Foix, vicomtesse de Béarn et de Marsan, suzeraine de Toujouse, en cette seconde qualité[4].

En 1317, Monguilhem était également en Marsan, et non en Armagnac, comme le prouvent la fondation et le paréage de cette terre par Guillaume de Montaigut, sénéchal de Guienne pour le roi d'Angleterre[5]. En effet, pour que la contrée de Monguilhem fut sous la juridiction dudit sénechal, il fallait que ce fut en Marsan. A cet

[1] Dom Brugeles, *Chron. eccles. du Dioc. d'Auch, Preuves de la Première Partie*, 26.

[2] *Id. Ibid. Preuves de la Seconde Partie*, 54.

[3] *Id. Ibid., Preuves de la Première Partie*, 40-44.

[4] Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, III, 125.

[5] Abbé Cazauran, *Monguilhem et Toujouse, Pièces justificatives*, 223.

Digitized by Google

aspect, il n'y avait alors d'autre région relevant du roi d'Angleterre que le Marsan, vicomté englobée dans la sénéchaussée des Lannes ou des Landes[1], dont elle formait une dépendance. Ainsi, Monguilhem, compris dans la susdite sénéchaussée, appartenait bien d'abord au Marsan.

Au même aspect, c'est-à-dire au nord, Lias dépendait aussi des rois d'Angleterre, ainsi que j'ai expliqué en attribuant Monguilhem au Marsan[2].

Tout est connu en ce qui concerne la limite occidentale de l'Armagnac. Aire se trouvait dans la vicomté de Tursan, qui passa aux vicomtés de Marsan. Pas de difficultés, non plus, à l'aspect du sud. Il est bien connu que Garlin (Basses-Pyrénées) était dans le Vicbilh, compris lui-même dans la vicomté de Béarn. Il est également notoire que Castelnau (Hautes-Pyrénées), et Plaisance (Gers), dans le Pays de Rivière-Basse, dépendaient d'abord du comté de Bigorre.

Ainsi, par exclusion, nous trouvons que l'Armagnac primitif était circonscrit dans des limites en dehors desquelles se trouvaient Espas, Manciet, Eauze, Castelnau-d'Auzan, le Gabardan, le Marsan, Garlin, Castelnau-Rivière-Basse, et Plaisance.

Voici maintenant la contre-preuve.— Elle consiste dans l'inclusion du même territoire, toujours considéré comme comté primitif d'Armagnac.

Du côté du nord, diverses chartes du XIe siècle, contenues dans le cartulaire encore inédit de Saint-Mont, attribuent au comté d'Armamagnac Miranes en Lasserrade, Pouydraguin, Margouèt, et Sainte-Christie. L'original du cartulaire de Saint-Mont, appartient à M. le vicomte de Corneillan qui, m'a-t-on dit, ne le communique pas volontiers. Par bonheur, il en existe une copie chez M. Maumus, avocat à Mirande (Gers), et M. l'abbé Breuils en a tiré un diplicatum.

A l'aspect du levant, ledit cartulaire constate que Le Houga, Lupé, Violes, Cousset (plus tard érigé en bastide sous le nom de Barcelone, aux portes d'Aire), Bernède, Lannux, et Projan, étaient dans le comté d'Armagnac.

Même témoignage, résultant aussi de bon nombre d'autres vieux documents, en ce qui concerne la limite méridionale. De Maumusson,

---

[1] Léon Cadier, *États de la Sénéchaussée des Lannes*.

[2] Abbé Cazauran, *Monguilhem et Toujouse*, 223.

Digitized by Google

l'Armagnac prenait Riscle et Termes[1], où se fixa de bonne heure une branche cadette de la maison d'Armagnac.

Il importe ici de faire observer, qu'à l'est la limite de l'Armagnac était naturelle, et qu'elle se confondait tout à fait avec le cours de la Douze, depuis, et non compris Saint-Pierre d'Aubezies, qui était dans le comté de Pardiac, jusqu'à Ayzien, paroisse englobée dans la vicomté de Marsan et dans le diocèse d'Aire. Ainsi, la Douze laissait sur sa rive droite, avec Séailles, Manciet et Campagne, l'Auzan ou Eauzan, compris alors dans le Fezensac, et sur sa rive gauche, avec Castelnavet, Aignan, Margouet, Cravencères, Sainte-Christie, et Bourrouignan. Il en était de même du primitif comté d'Armagnac. On retrouvait encore, vers le nord, une limite naturelle assez marquée dans le cours du Midou, entre Monbrun en Armagnac, d'une part, et Maupas et Monguilhem en Marsan, de l'autre.

Telle est la consultation dont M. l'abbé Breuils a bien voulu m'assister. J'ai contrôlé de mon mieux cette doctrine absolument nouvelle, et je confesse de grand cœur qu'à l'heure présente je ne vois pas encore une seule objection à produire. Admettons donc, avec mon cher confrère, que le primitif comté d'Armagnac était inclusivement borné comme suit : 1° A l'est, Castelnavet, Aignan, Margouët, Averon, Cravencères, Sainte-Christie, Bourrouilhan ; 2° Au nord, Bourrouilhan, Panjas, Mouguilhem ; 3° A l'est, Le Houga, Lupé, Vergoignan, Barcelone, Bernède, Ségos, Projan ; Au sud, Verlus, Viella, Maumusson, Riscle Termes, Pouydraguin. Cela évquivaut : 1° Au canton de Nogaro (Gers), moins Manciet, Espas, Sauboire, Monguilhem, et Toujouse ; 2° à Bourrouilhan, Salles, et Panjas, dans le canton de Cazaubon (Gers) ; 3° au canton de Riscle (Gers), tout entier ; 4° au canton d'Aignan (Gers), moins Saint-Pierre d'Aubézies, et Lupiac ; 5° à Lasserrade et Maumusson, dans le canton de Plaisance (Gers) ; 6° à Serron, dans le canton d'Aire (Landes).

Or, c'est là exactement l'archidiaconé d'Armagnac, tel que permettent de le reconstituer des pouillés auscitains des XIVe et XVe siècles, que nous a conservés le Livre Rouge du Chapitre d'Auch, aujourd'hui conservé aux Archives départementales du Gers. Identifions donc le comté d'Armagniac primitif avec l'archidiaconé de même nom.

Au reste, ce comté ne s'étendit jamais plus loin. Sans doute, ses suzerains augmentèrent beaucoup leurs possessions. Mais le fief

[1] *Cartul. de Saint-Mont.*

Digitized by Google

dont s'agit demeura toujours le même. Le mot *Armaniacus*, ou *Armaniacum*, dans les textes officiels du moyen-âge, et même jusque vers la fin du XVIe siècle, désigne toujours l'Armagnac primitif. Voilà pourquoi les comtes avaient soin, dans l'énumération de leurs titres, de distinguer toujours l'Armagnac, berceau de leur maison, des autres fiefs de leur patrimoine. Avant tout, ils s'intitulaient comtes d'Armagnac, et puis comtes de Fezensac, de Pardiac, vicomtes de Lomagne, etc.

L'annexion des pays limitrophes du comté d'Armagnac au patrimoine de ces suzerains est bien connue.

Vers 1150, la lignée des comtes de Fezensac s'étant éteinte dans la personne de Béatrix de Fezensac, leur héritière, morte sans postérité, son avoir passa au plus proche parent de la défunte, à son cousin germain Bernard IV, comte de Fezensac, et désormais aussi d'Armagnac. Bernard VI (1280-1312), acquit le pays de Rivière-Basse, par son mariage avec Mathe, fille du vicomte de Béarn, qui était aussi comte de Bigorre. Jean Ier, leur fils, obtint par sa mère Mathe de Béarn et Bigorre, la partie du diocèse d'Aire qui se rapprochait le plus de l'Armagnac primitif. Le territoire alors annexé s'étendait d'Estang à La Bastide, avec Mauléon et les paroisses voisines de l'ancien diocèse d'Aire. Il formait un petit pays à part, connu sous le nom de baronie de Mauléon ou d'Auzan. Cet agrandissement s'explique sans peine par ce fait, qu'à la famille de Mathe, mère de Jean Ier, appartenaient, outre le Béarn et la Bigorre, les vicomtés de Marsan, Tursan, et Gabardan. Ce fut seulement après cette annexion que la partie du Marsan dont s'agit commença à porter le nom d'Armagnac. M. l'abbé Breuils m'en signale une preuve dans le nom même de la ville de La Bastide, qu'un pouillé du diocèse d'Aire d'atant de 1326 désigne encore sous le nom de Villefranche, à lui donné par ses récents fondateurs. Mais, vers la fin du XIVe, et surtout au XVe siècle, l'ancienne Villefranche n'est plus connue que sous l'appellation, jusqu'à ce jour persistante, de La Bastide-d'Armagnac. Cependant, pour les cas royaux, le territoire que je me permets d'appeler Armagnac Marsanais, demeurait toujours compris dans la sénéchaussé des Lannes, prévôté de Saint-Sever, et il continua de relever des rois d'Angleterre, ducs de Guienne et de Gascogne, jusqu'à la bataille de Castillon (1453).

Au XVIe siècle, le nom d'Armagnac commence à être pris dans plusieurs acceptions. En face de cette pluralité d'appellations Armagnagaises, un nouveau nom prend naissance, celui de Bas-Armagnac,

Digitized by Google

totalement inconnu auparavant. Il désigne l'Armagnac primitif, ou archidiaconé de même nom. Dès lors, le terme Armagnac, sans aucune addition, est réservé à la sénéchaussée dont Lectoure était le chef-lieu. Notons aussi la dénomination d'Armagnac viticole, qui ne semble pas antérieure au XVIIe siècle, et qui s'étend à plusieurs régions limitrophes, non comprises par conséquent dans l'Armagnac primitif. Par Armagnac viticole, on désigne aujourd'hui communément une partie de l'Armagnac primitif ou Bas-Armagnac du XVIe siècle, depuis Sainte-Christie, Nogaro, Arblade, Lanne-Soubiran, Violes, Lupé, jusqu'au Houga, Mormès, Monlezun, Panjas, Salles, et Bourrouilhan. Il englobe quelques paroisses de l'ancien archidiaconé d'Auzan, dans l'ancien Fezensac, par Manciet et Campagne. Il pénètre aussi dans la partie du Marsan primitif, ajoutée à l'Armagnac durant le XIVe siècle, par toutes les communes de cette région qui s'étendent depuis Toujouse, Monguilhem, Castets, Maupas, Estang, Lias, et Ayzieu, jusqu'à la limite des pins. Il entre dans la baronnie de Mauléon et Auzan, par Cazaubon et les nombreuses paroisses de son ancienne juridiction. De là il gagne l'ancien pays de Gabardan, par les communes du Parlebosq, et l'ancienne vicomté de Juliac.

Ainsi, l'Armagnac viticole ou Bas-Armagnac, est fort loin de s'identifier avec l'Armagnac primitif. Dans le premier, il existe deux divisions connues, parmi les bouilleurs de crû et les commerçants, sous les noms de Ténarèse et de Haut-Armagnac. La Ténarèse, qui tire son appellation de l'antique voie traversant toute cette région, comprend Eauze et presque tout l'ancien archidiaconé d'Auzan à l'est d'Eauze. Le Haut-Armagnac n'est autre que la partie de l'ancien Fezensac englobant les archidiaconés de Vic, Pardailhan, Savanès, et Anglès. Au reste, ni la dénominatiou de Ténarèse, ni celle de Haut-Armagnac, ne sont anciennes. On m'a certifié qu'elles avaient été introduites dans l'usage par feu Dumon, négociant en eaux-de-vie de Pont-de-Bordes, près Lavardac (Lot-et-Garonne). Ce Dumon est mort sous le règne de Louis-Philippe.

Le lecteur me pardonnera, je l'espère, d'avoir grossi de ces indications viticoles les renseignements relatifs à l'Armagnac féodal. Force gens établissent à ce sujet une regrettable confusion, et M. l'abbé Breuils m'a fourni le moyen de la dissiper.

Pour toutes les raisons ci-dessus, il convient de réduire le comté primitif d'Armagnac aux paroisses bien connues de l'archidiaconé de même nom. De ce chef, le comté carolingien n'absorbait donc

Digitized by Google

pas un territoire plus étendu. Toutes les adjonctions postérieures, tant vers le couchant que vers le nord, appartenaient au comté de Grande Vasconie.

Ainsi, le comté carolingien de Fezensac ou d'Auch englobait tous les territoires qui constituèrent plus tard les comtés de Fezensac (définitivement réduit), d'Armagnac (primitif), d'Astarac, de Pardiac, ainsi que les vicomtés de Magnoac, et de Fezensaguet (moins la partie sise sur la côte gauche de l'Arrats). N'oublions pas les paroisses composant le pays de Fites, par opposition à celles du pays de Refites, dépendantes les unes et les autres de la jugerie de Rivière.— Certains ne pourraient me reprocher d'omettre le comté de Gaure. Mais l'origne de ce destrict, d'ailleurs peu étendu, ne remonte pas très haut dans la période féodale, et il convient de le confondre dans le comté de Fezensac.

§ III. Comté de Vasconie Citérieure. — Ce comté apparaît, dans les Annales de Saint-Bertin, sous la date de 836. Cette année-là, dit le chroniqueur, périt d'une horrible mort Azenar, comte de la Vasconie Citérieure. *Azenarius quoque Citerioris Vasconiæ comet, qui aliquot annis à Pippino desciverat, horribili morte interit*[1]. Mais le biographe de Louis le Débonnaire parle aussi d'un comte Azenar, et d'un autre comte nommé Ebles, qui, par ordre de Louis le Débonnaire, entreprirent au-delà des Pyrénées, vers Pampelune et son territoire, une expédition militaire dont l'issue fut malheureuse. Cette expédition remonte à 824[2]. Or, la critique a dès longtemps prouvé que l'Azenar nommé dans les deux passages n'est qu'un seul et même personnage. Le comté de Vasconie Citérieure existait donc en 824, et je ne vois pas de raison pour n'en point remonter la création jusqu'à l'origine du royaume d'Aquitaine.

Au couchant, ce comté était baigné par la mer. Vers le nord, sa limite approximative devait être le cours inférieur de l'Adour, qui le séparait du comté de Grande de Vasconie. A l'aspect du levant, j'estime que la Vasconie Citérieure devait s'étendre jusqu'à la limite occidentalle du comté de Bigorre. Nous ne trouvons, en effet, à cet aspect, aucun comté féodal remontant à une date reculée, mais seulement des vicomtés d'origine ancienne, et d'importance suffisantes, lesquelles ne sont, selon toutes les apparences, que des

---

[1] *Annal. Bertin.*, ap. Bouquet, vi, 198.

[2] *Vit. Ludov. Pii Imperat*, ap. Bouquet, 11, 106.

Digitized by Google

vigueries transformées. Voici l'ordre de ces fiefs ; en marchant de l'est à l'ouest, sur le versant nord des Pyrénées : 1° la vicomté de Béarn, qui avait absorbé de bonne heure les vicomtés d'Aspe, et d'Oloron (plus les vallées de Barétous et de Josbaig), et une portion de la vicomté de Dax ; 2° la vicomté de Soule, dont l'origine est connue ; 3° la vicomté de Baïgorry, dans la Navarre cisipyrénéenne ; 4° la vicomté de Labourd, qui englobait tout d'abord, et sans conteste, le pays d'Arberoue, compris plus tard dans la Navarre cisipyrénéenne.

A ces divers territoires, je crois qu'il faut encore ajouter, toute la portion de la vallée de la Bidassoa, sise sur la rive gauche de ce petit fleuve, et correspondant aux archiprêtrés de Bastan, de Lérin, et de Cinco-Villas, compris dans le diocèse de Bayonne jusqu'au temps de Philippe II, roi d'Espagne, sous lequel ils passèrent à l'évêché de Pampelune. Pour Oïhenart, la chose n'est pas douteuse. Il est vrai que cet érudit ne mentionne expressément que le Bastan. Mais l'ensemble de cette partie de son livre englobe aussi implicitement la vallée de Lérin, et le Pays de Cinco-Villas.

Invoquant, en effet, le passage précité du biographe de Louis le Débonnaire concernant le comte Azenar, passage d'ailleurs confirmé par la chronique de Saint-Arnulphe de Metz, Oïhenart étend le comté de Vaconie Citérieure au sud de la Bidassoa, jusque et y compris le territoire qui s'étend entre le Labourd et cette portion de la province de Guipuzcoa qui commence à l'église de Saint-Sébastien. Tel est, pour lui, le Bastan, compris plus tard dans la Navarre espagnole. L'auteur de la *Notitia utriusque Vasconiæ* ne doute pas que ce territoire avait formé, à une époque reculée, une vicomté dépendante du comté de Vasconie Citérieure. A l'appui de son dire, il se prévaut d'abord de ce fait que, dans la contrée dont s'agit, les vieilles formules judiciaires et les actes publics de la même époque sont rédigées, non pas en espagnol, mais en gascon, qui est un dialecte du provençal. J'ai personnellement contrôlé l'exactitude de cette assertion. Il est vrai qu'on parle basque sur l'une et l'autre rive de la Bidassoa. Mais cet idiome n'a jamais été employé pour les documents officiels. Oïhenart invoque ensuite le passage d'une lettre adressée vers 851 à Willesinde, évêque de Pampelune, par Euloge, évêque et martyr à Cordoue. Euloge y place dans les ports des Pyrénées les sources de l'Arago, cours d'eau qui passe à Pampelune. Voilà bien deux raisons décisives pour reculer les Pyrénées jusqu'au sud de la Bidassoa, et pour comprendre dans le comté

Digitized by Google

carolingien de Vasconie Citérieure le territoire qui forma très probablement une vicomté, et qui constitua certainement les archiprêtrés de Bastan, de Lérin, et de Cinco-Villas. Le même annaliste se prévaut enfin de la charte dite d'Arsins, que l'on fait remonter à peu près à 980, et où sont désignés, notamment, comme faisant partie du diocèse de Bayonne, les vallées de Bastan (*Bastan item vallem*), de Lerin (*vallem quæ dicitur Larin*), et le Pays de Cinco-Villas (*terra que dicitur Enrnania et sanctum Sebastianum de Pusico*)[1]. Mais l'abbé Dubarat a ruiné l'autorité de cette pièce. Contentons-nous donc ici, des deux premiers arguments de Oïhenart, contre lesquels je ne vois rien à objecter.

Il n'en est pas de même pour deux passages du même auteur, dont le premier englobe dans la Vasconie Citérieure non seulement le Pays Basque Français (Labourd, Basse-Navarre, Soule), mais aussi le Béarn, le comté de Bigorre, et une partie du Comminges. Pour le démontrer, Oïhenart invoque des documents inattaquables, d'où il résulte notamment que les premiers rois d'Aragon exercèrent sur la Bigorre de véritables droits souverains. J'ajoute que la vallée d'Aran ne cessa jamais de leur appartenir, et que les rois de Navarre exercèrent une autorité pareille en deça des Pyrénées, non seulement dans une partie de la Navarre gasconne, mais aussi sur le Labourd, la Soule, et le Béarn. Après Oïhenart, Marca, Moret, Risco, Polverel, ont mis en pleine lumière ce fait, pourtant ignoré de tous nos historiens du XIXe siècle. Les érudits susnommés n'ont cependant pas indiqué la cause de ce partage de la souveraineté du versant nord des Pyrénées gasconnes entre les rois de Navarre et d'Aragon. La chose est pourtant bien simple. On sait que l'État Aragonais fut constitué, en 1035, aux dépens de l'État Navarrais. Chacun de ces royaumes prit alors, au-delà des monts, une portion correspondante du versant nord de la chaîne de montagnes. Auparavant, ce territoire appartenait donc tout entier aux rois de Navarre. Il faut me contenter ici de ces simples indications. Mais elles suffisent assurément pour montrer qu'Oïhenart, ici infidèle à sa bonne doctrine, n'avait pas le droit de comprendre dans la Vasconie Citérieure la Bigorre, et une partie du Comminges. Dans un autre passage, notre érudit composele district dont s'agit du Pays Basque Français (ici réduit à la Navarre gasconne et à la Soule), du gouvernement (*prefectura*) de Bayonne, de celui (*prefectura*) de Béarn

[1] Oïhenart, *Not. utr. Vascon.* 400-409.

Digitized by Google

Béarn, et des vicomtés d'Orthe, et de Maremne[1]. Mais le fait est que ces deux pays étaient englobés dans le plus récent diocèse de Dax, dans celui que limitait au sud le cours inférieur de l'Adour. Il faut donc les attribuer leur territoire des rois d'Aquitaine, au comté de Grande Vasconie, et non pas à celui de Vasconie Citérieure.

Ainsi, composons le second de ces districts des futurs pays de Labourd et Arberoue, du principal de la Navarre cispyréenne, de la portion de la vallée de la Bidassoa sise au midi de ce cours d'eau, et, probablement aussi, de la vicomté primitive de Béarn, comme de celles d'Oloron et d'Ossau, plus la viguerie héréditaire d'Aspe, ainsi que les vallées de Baretous et de Josbaig. Excluons-en, au contraire, la portion de la vicomté de Dax représentée par Orthez et son territoire, qui ne fut acquise que plus tard par les suzerains béarnais. Je pourrais aussi présenter quelques objections sur les pays de Mixe et d'Ostabat, dépendances primitives de ladite vicomté de Dax, et rattachées plus tard à la Navarre. Mais ceci m'entraînerait beaucoup trop loin. Je réserve donc ces remarques pour une meilleure occasion.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

(*A suivre.*)

---

[1] OIHENART. *Not. utr. Vascon.* 539 et 548.

Digitized by Google

JOURNAL AGENAIS DES MALEBAYSSE

(SUITE)

ÉLECTIONS CONSULAIRES DE 1658 à 1706.

1658 [1].

1. [Noble Pierre de Tapie, écuyer, sr de Monteils.
2. Me Jean Sabouroux, docteur en médecine.
3. Me Anthoine Chambon, procureur en la Cour.]
4. M. Me Jean de Gardès, advocat, sr de Clairet.
5. M. Me Michel de Serré, docteur en médecine.
6. M. Léonard Lafon, bourgeois et marchand.

1659

1. [Me Jacques Ducros, advocat en la Cour.
2. Me Jean Ducros, sr de Lacassagne, aussi advocat.

---

[1] De 1658 à 1688, le journal des Malebaysse, on ne sait pourquoi, donne seulement le nom des trois derniers consuls. Nous croyons être utile au lecteur en complétant ces listes consulaires avec celles que nous a laissées Labrunie. Il s'était lui-même servi pour ce travail d'un manuscrit dont il nous a laissé la description suivante : « J'ai eu communication vers la fin de juillet 1787, d'un registre en vélin des élections consulaires depuis 1644 jusqu'en 1680, que le sr Leydet, secrétaire de MM. les consuls avoit fait pour son usage. Je vais les transcrire pour y avoir recours en cas qu'on soit curieux de connaître quels étaient les trois consuls que le manuscrit de Malebaysse nous laisse ignorer depuis 1650 jusques et y compris 1688. Les noms de baptême, les titres et professions de nos six magistrats y sont d'ailleurs bien mieux désignés que dans le dernier manuscrit. Il y a en outre quelques arrêts du conseil, au sujet de ces élections, dont je donnerai l'analyse. » (Labrunie, *Addition au ms. des Malebaysse.*) Les noms empruntés à Labrunie ont été placés entre crochets dans notre publication.

Digitized by Google

3. M. Odet Duc, bourgeois, intendant des riviéres].
4. Noble Caprazy Delas, escuyer, sr de Lamothe.
5. Sr Claude Genevois, bourgeois.
6. Sr François Fabri, bourgeois.

1660

1. [Noble Chartes de Filartigue, escuyer, sr de Gueyze.
2. M. Pierre Girle, advocat en la cour.
3. Sr Bernard Gardez, bourgeois et marchand].
4. Noble François de Boyssonnade, escuyer, sr de La Garenne (décédé le 29 mai 1697.)
5. M. Me Henri Gibert, advocat au Parlement de Bordeaux.
6. Le sr Claude Aymond, marchand.

1661

1. [Me Michel de Lasbordes, advocat en la cour.
2. Me Charles Raigniac, advocat en la cour, sr de la maison noble de Laval.
3. Sr Armand Ségallié, bourgeois et marchand].
4. M. Me Estienne Laborde, advocat en la cour, sr de la maison noble de Lacassaigne (décédé le 13 juin 1697).
5. M. Me Jean Cancer, advocat en la Cour.
6. M. Anthoine Murailhe, greffier en chef en l'eslection d'Agen.

1662 [1]

1. [Noble François de Poussou, sr de Poussou et de l'Estelle.
2. Me Jean-Paul Duluc, advocat en la cour.
3. Sr Jean de Faure, bourgeois et marchand].
4. Me Jean Sarreau, greffier en chef en la cour présidialle et sénéchaussée d'Agenois.
5. M. Me Anthoine Ducros, docteur en médecine (décédé le 7 juillet 1774).
6. Sr Anthoine Beyon, bourgeois et marchand.

---

[1] Le parlement de Bordeaux informé des brigues qui se faisoient pour parvenir au Consulat, avoit donné un arrêt le 22 décembre, pour engager les consuls à n'y avoir aucun égard, mais vraisemblablement, ceux-ci n'en tinrent aucun compte, puisque le roi cassa l'élection qu'ils avoient faite et nomma les consuls ci-dessus. (Note de Labrunie d'après Leydet).

Digitized by Google

1663

1. [Noble Joseph Delas, escuyer, sr de Mazères.
2. Me Jean Singlande, docteur en médecine.
3. M. Pierre Delerm, procureur en la cour].
4. Mr Me Laurans de Redon, jadis procureur du Roy.
5. Mr Me Anthoine de Sabaros, advocat en la cour.
6. Sa Bernard Berges, marchand.

1664

1. [Me Bertrand de Saint-Gillis, advocat en la cour.
2. Me Pierre Vacqué, aussi advocat.
3. Me Anthoine Chambon, procureur et auditeur des comptes en la cour presidiale d'Agenois.]
4. Mr Me Jean de Chamillacq, advocat en la cour du Parlement (décédé le 29 septembre 1678.)
5. Mr Me Renaud Bernard Monier, aussy advocat en la cour (décédé le 26 mars 1690).
6. Sr François Le Double, bourgeois (décédé le 10 du mois de juillet de la ditte année).

1665

1. [Noble Caprasy Delas, escuyer, sr de Lamothe.
2. M. Jean Sabouroux, docteur en médecine.
3. Sr Jean Solacq, bourgeois].
4. Noble Laurens de Lafon, escuyer, sr du Cujola (décédé le 7 septembre 1709).
5. Mr Me Philippe Daurée, advocat en la cour (décédé le 7 juin 1726, âgé de 95 ans).
6. Sr Pierre Bussière, bourgeois (décédé le 13 octobre 1673.)

1666

1. [Me Guillaume de Philippes, conseiller au présidial.
2. Me Anthoine Daunefort, advocat.
3. Sr Léonard Lafon, bourgeois et marchand.]
4. Mr Me Joseph de Rangouse, sieur de Beauregard (décédé au mois de juillet 1692.)
5. Sr Anthoine de Faure, bourgeois et marchand.
6. Sr Jean Fleury, bourgeois.

Digitized by Google

1667

1. [Me Pierre Ducros, conseiller au présidial.
2. Me Henry Gibert, advocat en la cour.
3. Sr Claude Genevois, bourgeois et marchand.]
4. Noble Estienne de Nargassier, escuyer, sr de Lages.
5. Mr Me Jean de Lavergne, advocat.
6. Sr Guillaume Mascard, bourgeois, sr de Duc (décédé en juillet 1668.)

1668

1 [Noble Jean de Sarrau, escuyer.
2. Me Jean-Paul Duluc, advocat en Parlement.
3. Mr Anthoine Murailhe, greffier en chef en l'eslection.]
4. M. Joseph Charié, sieur de Lescale (décédé le 30 septembre 1693.)
5. M. Me Joseph Chastellet, docteur en médecine (décédé le 30 janvier 1676.)
6. M. Bernard Daubas, bourgeois, sr d'Urgon (décédé en 1694.)

1669

1. [Noble Delas, st de Mazères.
2. Me Charles de Raigniac, advocat en Parlement.
3. Mr François Fabri, bourgeois.]
4. Maistre Michel de Cunolio, sr de Lagarrigue, advocat en Parlement.
5. Me Anthoine Bissières, avocat en Parlement.
6. Sr Bernard Bru, bourgeois et marchand.

1670

1. [Noble Pierre de Tapie, escuyer, sr de Monteils.
2. Me Jean Ducros, advocat en la cour, sr de Lacassagne.
3. Sr Bernard Vergez, sr de Caulazon, bourgeois et marchand.]
4. Me Jean-Jacques de Vignes, conseiller du Roy en la cour présidiale.
5. Me Jean Leydet, advocat en la cour, secrétaire de MM. les consuls.
6. Sr Jean Lafage, bourgeois (décédé en juillet 1690.)

1671

1. [Noble Estienne Delas, escuyer, sr de Brimont.
2. Me Jean de Sabouroux, docteur en médecine.

Digitized by Google

3. Sr Bernard Gardez, bourgeois et marchand.]
4. M. Pierre de Latour, escuyer, seigneur de Fontirou [1]
5. M. Alexandre de Cambes, sr de Domayn.
6. Me Reymond Monbeq, procureur en la cour présidiale (décédé en 1584.)

1672

1. [Noble François de Boissonnade, escuyer, sieur de La Garenne.
2. Me François Codoing, advocat ez Parlement.]
3. Sr Pierre Lussanet, bourgeois.
4. [Noble François de Boudon, escuyer, sr de Saint-Amans].
5. Me Jean de Chabrié, docteur en médecine.
6. Sr Jean Carton, bourgeois et marchand.

1673

1. M. Me Bertrand de Saint-Gillis, advocat en la cour.
2. Mr Me Jean de Chamillacq, advocat en la cour.
3. Sr Claude Aymon, bourgeois et marchand.
4. Noble François de Carbonneau, escuyer, sr des Anges.
5. Mr Me Jean Sallat, advocat en la cour, procureur du Roy en l'eslection.
6. Sr Jean Flouret, bourgeois.

1674

1. [Me Pierre Ducros, conseiller au présidial.
2. Me Philippe Daurée, advocat en Parlement.
3. Sr Léonard Lafon, marchand].
4. Mr Me Joseph Daunefort, advocat en Parlement.
5. Me Jean Clarens, procureur eu la cour présidiale.
6. Me Jehan Brousse, procureur en la cour présidiale (décédé en 1694.)

1675

1. [Noble Jehan de Sarrau, escuyer.
2. M. Pierre Girles, advocat en la cour.

---

[1] Pierre de Latour et Raymond Monbec avaient remplacé le 23 avril, par ordre du sr Daguesseau, intendant de Guienne, Jean de Laboulbène, sr de Gaillardet, et Pierre de Lussanet, homme d'armes, dont l'élection avait été cassée, par arrêt du conseil en date du 27 février. (Note de Labrunie, d'après Leydet.)

Digitized by Google

3. Sr Anthoine de Faure, marchand.]
4. Noble Florimond d'Halot, escuyer.
5. Sr Bernard Lagarde, bourgeois et marchand (décédé le 18 Janvier 1694.)
6. Sr Jacques Sarrus, bourgeois et marchand.

1676

1. [Noble Joseph Delas, sr de Mazères.
2. Me Pierre Vacqué, advocat en la cour.
3. Me François Touton, licencié ès loix.]
4. Mr Me Jean de Baulacq, conseiller du Roy en la cour.
5. Me Jehan Carton, procureur du Roy en l'ordinaire de la presant ville.
6. Sr Laurens Laclaverie, bourgeois et marchand de la presant ville.

1677

1. [Noble Anthoine de Nargassier, sr de Lages.
2. Me Henri de Gibert, advocat en Parlement.
3. Mr Jean Lafaige, bourgeois et marchand.]
3. Noble Armand de Sevin, escuyer, sr de Ganet.
5. Me Martial de Flouret, advocat en Parlement.
6. Sr Anthoine Martin, bourgeois et marchand, décédé le 23 novembre 1677 et le 29 dudit mois a été nommé en sa place, conformément à l'acte de jurade du 26 dudit :
Me Jean Bienassis, advocat en Parlement.

1678

1. [Me Jean Ducros, sieur de Lacassaigne, advocat en Parlement.
2. Me Geraud de Ratier, advocat en Parlement.
3. Sr Bernard Bru, bourgeois et marchand.]
4. Mr de Lisle de Bressoles.
5. Mr Murailhe, advocat.
6. Mr Delmas, advocat.

1679

1. [Noble François de Boissonnade, escuyer, sr de La Garenne.
2. Me Jean de Chabrier, docteur en médecine.
3. Sr Pierre Lussanet, homme d'armes.]
4. Mr Me Jean Cailhous, conseiller du Roy, et son presidant en l'eslection d'Agen.

Digitized by Google

5. Mr Me Arnaud Dubernat, advocat en Parlement.
6. Sr Raymond Andrieu, bourgeois et marchand [1].

1680 [2]

1. [Me Jean de Sabouroux, docteur en médecine.
2. Me Jean-Paul Duluc, advocat en Parlement,
3. Sr Jean Caston, bourgeois et marchand.]
4. Mr Bernardin de Faure, escuyer, sr de Lagarde.
5. Mr Me François Groussou, advocat en Parlement.
D. Mr Guillaume Lacroix, advocat en Parlement.

1681

1. Mr de Rangouse, sr de Beauregard.
2. Mr Alexandre de Cambes, sr de Doumain.
3. Mr Jean Clarens, procureur.
3. Mr Me Joseph Champier, conseiller du Roy et receveur des décimes d'Agenois.
5. Sr Denis Fenyé, bourgeois et marchand (décédé le 17 Juin 1693.)
6. Mr Pierre Bissière, procureur en la cour de la presant ville.

1682

Le 15 septembre 1581, en conséquence d'un arrest du Conseils auroient esté nommés pour consuls [3] :

1. Mr Me Jean Ratier, advocat en Parlement.
«. Mr Jean Carton, procureur du Rey, en l'ordinaire.
3. Sr Jacques Serres, bourgeois et marchand.
4. Mr Me Boneventure Sabouroux, docteur en médecine (décédé le 24 febvrier 1694).

Andrieu avait remplacé dans le courant de l'année Géraud de Gautier, avocat, qui s'était volontairement démis.

[2] A cette date de 1680, s'arrêtait la liste consulaire de Leydet. Elle se terminait par la mention suivante :

« Le premier janvier 1680, la presente élection consulaire a été lue et publiée à haute voix par moi secrétaire de la dite ville, soussigné, dans le parquet et auditoire de la maison commune, en présence des jurats et d'un grand nombre d'hrbitans qui n'ont rien dit, de laquelle lecture a été octroyé acte, etc. Signé : Leydet. » Telle est aussi, ajoute Labrunie, la formule pour les élections précédentes.

[3] Jusque-là les élections se faisoient au mois de janvier (Labrunie).

Digitized by Google

5. Sr Jean-Baptiste Costas, bourgeois.
6. Me Charles Chabassier, procureur (décédé le 15 juillet 1695).

1683

Le 22 septembre 1582, ont presté le serement en la charge consulaire au rang des nouveaux :

1. [Me Philippe Daurée, advocat.
2. Me Jehan Cancer, advocat.
3. Me Jean Bienassis, aussy advocat].
4. Moble Jean de Lescazes, escuyer.
5. Mr Me Anthoine Dulaurans, advocat.
6. Sr Jean Bory, bourgeois et marchand.

1684

Le 15 septembre 1683, ont presté le serement au rang des nouveaux, en la charge consullaire, pour l'année 1684.

1. [Noble Pierre de La Tour, sr de Fontirou.
2. Me Anthoine Bissière, advocat.
3. Me J. Géraud de Gautier, advocat.]
4. [Noble Jacques de Monpezat, sr de Poussou et de Lestelle].
5. Mr Me Huges Miquel, docteur en médecine (décédé le 7 septembre 1692).
6. Sr Anthoine Campmartin, bourgeois et marchand.

1685

Le 15 septembre 1684, ont presté le serement au rang des nouveaux.

1. [M. Joseph Daunefort, advocat en Parlement.
2. Mr Jean Delmas, advocat en Parlement.
3. Mr Raymond Monbec, procureur].
4. Mr Lamouroux, seigneur de Pleneselves.
5. Mr Gardon, bourgeois.
6. Mr Mericq, bourgeois et marchand.

1686

Le 15 septembre 1685 [furent élus] :

1. [M. Jean de Beaulac, escuyer, sr de Cussac, conseiller au présidial.
2. Me Anthoine de Faure, bourgeois et marchand].

Digitized by Google

3. Me Jean Brousse, procureur].

4. Noble de Singlande, escuyer, sr de Naux (décédé le 2 mars 1694).

5. Mr Me Barthelemy Monin, advocat en Parlement.

5. Sr Louis Clarens, bourgeois et marchand.

1687

1. [Noble Jean de Nargassier, sr de Lages.

2. Mr Alexandre de Cambes, sr de Domaiu.

3. Mr Pierre Bissière, procureur].

4. Mr Me Guillaume Douzon, sr de Lalande, advocat en Parlement (décédé le 4 octobre 1688).

5. M. Me Pierre Bussière, advocat en Parlement.

5. M. Me Charles Monbec, advocat en Parlement.

1688

1. [M. Bonaventure de Sabouroux, docteur en médecine.

2. M. François de Groussou, advocat.

3. M. Jean Lussanet, capitaine.]

4. M. de Baulacq, escuyer, sr de Cussacq.

5. M. de Mazacq, sr de Gardès.

6. M. de Bernard, procureur au siège présidial.

1689

1. [Noble Jean] de Lescazes, escuyer.

2. [Me Anthoine] Dulaurans, advocat.

3. [M. Jean] Carton, marchand.

4. Noble Jean de Redon, escuyer, sr de Tort.

5. M. Me Pierre Cruzel, advocat en Parlement.

6. M. Pierre Christaud, procureur.

1690

1. M. de Rangouze, sr de Beauregard.

2. [M. Arnaud Dubernat, bailli de Laplume.

3. M. Jean Laffage, bourgeois.

4. M. Me Jean Joseph de Raigniacq, sr [de Merats], advocat en Parlement.]

5. M. Bernard Amblard, avocat en Parlement.

6. M. Guillaume Joseph Passelaigue, bourgeois.

Me Balthazard Martin, procureur ès cours d'Agen, qui fut mis à la

Digitized by Google

place de M. Laffage, qui estoit le 3e consul, qui mourut en l'année de sa charge [1].

1691

1. Mr Joseph Dauneffort, advocat en Parlement.
2. Mr Me Jean Delmas, advocat en Parlement.
3. Mr Raymond Monbet, procureur au sénéchal.
4. Mr Me Jean-Jacques Ratier, sr de Longueval, advocat en Parlement.
5. Sr Vincens Cazabonne, bourgeois et marchand.
6. Sr Jean Tréguille, bourgeois.

1692

Le 5 septembre 1691, ont prêté serment en la charge consulaire, pour l'année 1692.

1. Mr Me Philippes Daurée, avocat en Parlement.
2. M. Me Barthélemy Momin, advocat en Parlement.
3. Sr Louis Clarens, bourgeois et marchand.
4. Sr Léon Danselin, capitaine.
5. M. Me Jean Vincens Lallié, advocat en Parlement.
6. Me Anthoine Pellissier, procureur ès cours de la présente ville.

1693

Le 15 septembre 1692, ont prêté serment en la charge consullaire pour l'année 1693.

1. Noble François de Saint-Amans, escuyer.
2. Mr Me Géraud du Gardès, avocat en Parlement.
3. Sr Jean Bory, bourgeois et marchand.
4. Mr Me Charles de Raigniacq, advocat en Parlement.
5. Mr Me Joseph Méja, advocat en Parlement.
6. Sr François Mieussens, marchand.

---

[1] Le 21 aoust 1690, il y eust une allarte des Huguenots. Cella est couché au journal de la maison de ville d'Agen, au long, où je l'ai trouvé escrit. Tiré du livre de M. Labénazie, ce qui est cy après. « Le 21 août 1690 une fausse allarme, qui se répandit partout l'agennois, que les Huguenots avaient pris les armes, caussa une émotion généralle. Tout le peuble prirent les armes et en moings de deux heures cent mille personnes furent armées, en rézolution d'arrester la marche des hérétiques. Monsieur le marquis de Sourdis, sur l'advis qu'il avoit receu, vint de Bordeaux dans Agen, le 23, où il trouva tout calme, parce ce que ce bruit estoit faux. Il loua le zèle de la religion dudit peuple. Il fut visitté par les chapitres et

Digitized by Google

1694

Election consulaire pour l'année 1894, faite le 15 novembre 1693.

1. Noble Jacques de Monpezat, escuyer, sr de Lestelle et Poussou.
2. Mr Me François Groussou, advocat en Parlement.
3. Sr Anthoine Campmartin, bourgeois et marchand.
4. Mr Me Jean Laclaverie, conseiller du Roy, accesseur de l'hôtel-de-ville.
5. Me Jean Bosc, greffier en chef de la cour de l'eslection d'Agenois.
6. Sr Joseph Marchand, bourgeois et marchand.

1695

Election consulaire de l'année 1694 (pour 1695.)

1. M. Me Bernardin de Faure, escuyer, sr de Lagarde.
2. M. Me Pierre Bussiere, advocat en Parlement.
3. M. Me Charles Monbeq, advocat en Parlement.
4. M. Me Jean Roux, conseiller du Roy, assesseur.
5. M. Me Anthoine Bru, conseiller du Roy, assesseur.
6. M. Jean Moustafa, conseiller du Roy, assesseur.

1696

Eslection consullaire faite en l'année 1695, entrant en 1696.

1. M. Noble Jacques de Redon, seigneur de Tort.
2. M. Me Guillaume de Lacroix, advocat en Parlement.
3. M. Me Guillaume Regnaud, procureur.
4. M. Guillaume de Troupenat, sr de Lanauze.
5. M. Me Paul Bernard Oudinot, advocat en Parlement
6. M. Jean Fray, procureur ès cours d'Agen.

1697

Eslection consulaire en l'année 1696, pour 1697.

Cette année l'eslection fut reduitte à quatre consuls, afin de donner les gages de consul au maire [1].

---

par les corps seculliers de cette ville. J'eus l'honneur de le haranguer à la teste du corps de Saint-Capraize, me trouvant alors le plus ancien chanoine. » Ce fut, en effet, Monsieur Labénazie, chanoine de Saint-Caprazy, qui harangua Monsieur de Sourdis. (Note ajoutée au journal en l'année 1742 ou 1743.

[1] Office municipal créé par un édit du mois d'août 1692, autant dans un intérêt fiscal, que pour étendre l'action du pouvoir monarchique. Il en était de même, d'ailleurs, des fonctions de conseiller assesseur.

Digitized by Google

1. Noble Jean de Lescazes, escuyer.
2. M. Jean Maracq, sr de Gardès.
3. M. noble Bertrand de Saint-Gillis.
4. M. Me Anthoine Guiral, sr de Colonges, advocat en Parlement.

1698

Eslection consullaire en l'année 1697, pour l'année 1698.

1. Noble Anthoine de Nargassier, escuyer, seigneur de Lacépède.
2. M. Me Anthoine Dulaurans, advocat en Parlement.
3. Noble Jules César de Lescalle, escuyer, sr de Vérone.
4. M. Me Anthoine Fonfrède, docteur en médecine.

1699

Eslection consulaire faite en l'année 1698, pour 1699.

Cette eslection vint toute faite de la cour, par ordre du Roy, sans rien préjudicier aux privilèges de la ville. Monsr l'intendant la fit venir par ordre de la cour, par une lettre de cachept. C'ettoit monsr de Bezon, lors intendant, et furent nommés de la cour.

1. Mr Me Jean-Jacques de Vignes, conseiller au siège présidial de la presente ville.
2. Mr Me Barthélemy Momin, advocat en Parlement.
3. Noble Armand de Sevin, seigneur de Segougnacq.
4. Mr Me Joseph Gardes, sr de Clairet.

1700

1. Mr Me Jean Delmas, advocat en Parlement.
2. M. François Mieussens, bourgeois.
3. Noble Jacques de La Roudé, seigneur de Lescussan.
4. M. Joseph Pellissier, bourgeois et marchand.

1701

1. M. Me Joseph Rangouse, sr de Beauregard.
2. Me Joseph Guillaume Passelaigue, bourgeois.
3. M. Me Jean Ducros, seigneur de Lacassaigne.
4. M. Me Pierre de Faure, advocat en Parlement.

1702

1. M. Me Philippe Daurée, advocat en Parlement
2. M. Pierre Christaud, procureur.

Digitized by Google

3. M. Jean Joseph Laffitte, sr du Baroy.
4. M. Me Jean Villemond, advocat en Parlement.

1703

Mr Me Dailhem, lieutenant de maire.

1. Sr Michel de Beaulac, escuyer, sr de Cussac.
2. Mr Me Anthoine Guiral, sr de Colombier, advocat en Parlement.
3. Noble Marc Anthoine de Singlande, escuyer, sr de Naux.
4. Mr Joseph Laclaverie, docteur en médecine.

1704

Mr de Saint-Amans, maire [1].

Mr Dailhem, lieutenant de maire [2].

1. Noble Estienne de Lamouroux, escuyer, seigneur de Pleneselve.
2. M. Paul Bernard Audinot, advocat en Parlement.
3. M. Me Arnaud Bru, conseiller du Roy, assesseur.
4. M. Me Jean Bezy, conseiller du Roy, assesseur.

1705

M. de Saint-Amans, maire,

M. Dailhem, lieutenant du maire.

1. Noble Charles de Coquet, seigneur de Gueyse, premier consul perpétuel [charge] qu'il a acheptée pour 4000 livres.
2. M. Me Charles Monbecq, advocat en Parlement, [consul] par eslection.
3. M. Me Anthoine Canuet, consul perpétuel, [charge] qu'il a acheptée pour 3000 livres.
4. M. Joseph Saris (?) conseiller du Roy, assesseur.

1706

M. de Saint-Amans, maire.

M. Dailhem, lieutenant de maire.

1. Noble Charles de Coquet, escuyer, seigneur de Gueyze, consul perpétuel.

---

[1] Bien qu'il en soit fait mention, en cet endroit, pour la première fois, M. de Saint-Amans était maire depuis l'année 1693. Il avait été investi de cette charge par lettres de provision du 7 mars de la même année, en exécution de l'édit déjà cité, rendu au mois d'août de l'année précédente.

[2] Ou Dailhenc. Il acheta sa charge 1300 livres.

Digitized by Google

2. M. Me Charles de Moubec, advocat en parlement, consul par eslection, lequel a esté continué pour raison de l'ordre de Monsr l'intendant.

3. M. Me Anthoine Canuet, consul perpétuel.

4. M. Me Alexandre Sabatery, advocat en parlement.

1707[1]

M. de Saint-Amans, maire.

M. Dailhem, adjoint de maire.

1. Noble Charles de Coquet, seigneur de Gueyze, consul perpétuel.

2. Me Barthélemy Monin, advocat, consul électif.

3. M. Anthoine Canuet, cônsul perpétuel.

4. M. Pierre Bissières, consul électif.

1708

M. Jean-Baptiste Sarrazin, maire alternatif[2].

M. de Monbec, lieutenant de maire, alternatif.

1. Noble Charles de Coquet, *ut suprà,* consul perpétuel.

2. M. Joseph Gardès, s^r de Clairet, consul electif.

3. M. Anthoine Canuet, consul perpétuel.

4. M. Martin Duffort, docteur en médecine, consul électif.

1709

M. de Saint-Amans, maire.

M. Dailhem, adjoint de maire.

1. Noble Charles de Coquet, consul perpétuel.

2. Me Pierre Bissière, advocat, consul électif.

---

[1] Il manque encore ici plusieurs feuillets au journal des Malebaysse. Heureusement que Labrunie, lorsque le manuscrit était encore intact, avait eu soin d'en faire une copie, abrégée, il est vrai, et par suite différente quant à la forme, mais certainement exacte pour le fond. Nous allons emprunter à cette copie, tout ce qui concerne la période comprise entre 1706 et 1725, c'est-à-dire ce que contenaient les feuillets aujourd'hui perdus. Nous donnerons à la fin de la présente publication les fragments correspondant aux lacunes que nous avons signalées sous les années 1643, 1644 et 1645.

[2] Charge nouvelle, uniquement créée pour battre monnaie et payée par Sarrazin 8000 livres. Celle de Monbec coûta à son titulaire 3500 livres.

Digitized by Google

3. M. Anthoine Canuet, consul perpétuel.
4. M. Géraud Bory, bourgeois et marchand, consul électif.

1710

M. Me Jean-Baptiste Sarrazin, conseiller en l'eslection, maire alternatif.

M. Charles Monbec, advocat, lieutenant de maire.

1. Noble Charles de Coquet, consul perpétuel.
2. M. Me Jean Vincent de Lallié, advocat, consul électif.
3. M. Anthoine Canuet, conseiller du Roy, consul perpétuel.
4. M. François Boudet, bourgeois et marchand, consul électif.

1711

Noble François Boudon de Saint-Amans, escuyer, maire perpétuel et ancien.

M. Pierre Dailhem, conseiller du Roy et son procureur en l'élection, lieutenant de maire, perpétuel et ancien.

1. Noble Charles de Coquet, consul perpétuel et ancien.
2. M. Me Anthoine Fonfrède, docteur en médecine, consul électif.
3. M. Anthoine Canuet, conseiller du Roy, consul perpétuel.
4. M. Jean Malebaysse, bourgeois et marchand [1].

M. Lalanne, procureur dn roi ou syndic de la communauté.

N. B. — En cette année M. Me Pierre Darribau, conseiller du Roy, fut reçu consul alternatif au troisième rang et prêta le serment le 1er février 1711 à saint-Etienne, conduit par le sieur Malebayse, dit le bonhomme ; la charge lui coûta 3000 l.

1712

M. Me Jean Baptiste Sarrazin, maire alternatif.

M. Charles Monbec, lieutenant de maire, ut suprà.

1. Noble Charles de Coquet, consul perpétuel.
2. M. Marchand, droguiste, consul électif.
3. M. Canuet, consul perpétuel et alternatif.
4. M. Jean Gardette, procureur, consul électif.

M. Lalanne, procureur.

1713

M. de Saint-Amans, maire.

M. Dailhem, lieutenanl de maire.

---

[1] C'est celui qui a écrit ceci (Labrunie).

Digitized by Google

1. Noble Charles de Coquet, consul perpétuel.
2. M. Frauçois Mieussens, marchand, consul électif.
3. M. Darribau, conseiller du Roy, consul alternatif.
4. M. Jean Baret, marchand, consul électif.

M. Lannes, procureur-syndic.

1714

M. de Sarrazin. maire.
M. Monbec, lieutenant de maire.
1. Noble Charles de Coquet, consul perpétuel.
2. M. Martin Dufort, docteur en médecine.
3. M. Canuet, consul alternatif.
4. M. Anthoine Charpaut, advocat en Parlement.

M. Lalanne, procureur-syndic.

1715

M. de Saint-Amans, maire.
M. Dailhem, lieutenant de maire.
1. Noble Charles de Coquet, consul perpétuel.
2. M. Pierre Bissières, bourgeois.
3. M. Darribau, consul alternatif.
4. M. Jacques Bissières, bourgeois, procureur.

Le 15 janvier 1715, M. de Coquet ayant été destitué, on nomma un nouveau consul, qui fut le sieur Belay. Il fut mis au quatrième rang.

M. Lalanne, procureur-syndic.

1716

M. de Sarrazin, maire.
M. Monbec, sous-maire.
1. M. de Coquet, seigneur de Gueyze, consul perpétuel et alternatif[1].
2. M. Treguilhé, consul électif.
3. M. Anthoine Canuet, consul perpétuel et alternatif.
4. M. Bouvet, maître apothicaire, mais qui avait cédé sa boutique à son garçon, fut porté au quatrième rang.

---

[1] Il avait été révoqué, l'année précédente, par suppression d'emploi, pour n'avoir pas versé le prix de sa charge. Il s'était probablement mis en règle, de ce côté.

Digitized by Google

Le sieur Monbec fut tué par mégarde par un de ses neveux, âgé de neuf ans, fils de M. Lafon de Cujula, à son bien de campagne, à Labatut et M. Ratier, capitaine, fut mis à sa place.

M. Lalanne, est suprà.

1717

M. de Saint-Amans, maire.

M. Dailhem, sous-maire.

1. M. de Sevin, seigneur de Ganet.

Il renvoya sa robe avec le flambeau, par son valet, quatre jours après son retour de la campagne, aux consuls qui l'avaient élu. Ceux-ci n'en nommèrent point à sa place. Les autres furent :

2. M. Claverie, médecin.
3. M. Darribau, consul alternatif.
4. M. Guiton, advocat.

N. B. Le 15 juin 1717, parut une déclaration du Roy, qui supprimait, maire, consuls perpétuels, assesseurs, secrétaires, et généralement toutes les charges de ville, retablissant le corps de ville dans ses anciens droits avec ordre de procéder le 1er janvier 1718, à la nomination de six consuls.

Une seconde déclaration la fixa, comme auparavant au 15 septembre 1717, et en conséquence furent nommés ledit jour :

1718

1. M. de Sevin, sr de Ségougnac.
2. M. Anthoine Fonfrède, docteur en médecine.
3. M. Geraud Bory, bourgeois et marchand.
4. Noble Anthoine de Coquet, sr de Monbrun.
5. M. Jean-Joseph de Lavolvene, advocat en Parlement.
6. Me François Lalanne, procureur au présidial.

M. Baché, notaire, procureur syndic.

1719

1. M. de Sevin (continué par lettre de cachet).
2. M. Jean-Joseph du Gardès, sr de Clairet.
3. M. François Lalanne (continué par lettre de cachet).
4. M. de Redon des Fosses.
5. M. Jean-Joseph de Costas, docteur en médecine.
6. M. de Leydet, secrétaire de la ville, qui pour être consul, a donné pour son commis le sr Labrunie.

Digitized by Google

1720

1. Noble Marc Anthoine de Singlande, écuyer, sr de Naux.
2. M. Martin Dufort, docteur en médecine.
3. M. Joseph Pélissier, beurgeois et marchand.
4. Noble Pierre de Latour, écuyer, sr de Fontirou.
5. M. Charles de Bompart, sr de Saint-Salvy.
6. Alexandre Moustafa, bourgeois et marchand.

M. Leydet, secrétaire et M. Baché, promoteur.

N. B. — M. Malebaysse dit : « M. Leydet, secrétaire de la ville, fit sa démission de sa charge entre nos mains le 7 novembre 1720, à laquelle nous nommâmes le sr Baché promoteur et à celle-ci le sr Bru, marchand libraire, le 13 novembre. »

On lit en outre sur une feuille volante attachée à la page 315 du manuscrit original :

« M. Dauzac, subdélégué de Mgr de Courson, intendant, signifia au commencement de février 1720, de la part dudit seigneur à MM. Singlande, Duffort, Bonpart et Moustafa, l'ordre de se rendre à Bordeaux par devers sa Grandeur ; lesquels s'étant rendus n'eurent audience que quelques jours après leur arrivée, et que, là étant, le seigneur intendant sans vouloir écouter le sr Duffort, ordonna à son hoqueton [1] de le conduire en la prison de l'Hôtel de Ville et aux autres trois, il leur donna la ville pour prison, d'où tous quatre ne sortirent que par ordre de la Cour, au mois de juin de la même année, ayant reçu, dudit seigneur intendant une réprimande des plus sévères. » Pourquoi, le bonhomme qui a écrit le présent registre fait cette réflexion que « depuis quelques années, le chaperon est en possession d'être emprisonné pour bien des raisons qu'on me dispensera de mettre au jour et que ceux de ces temps n'ignorent nullement. »

1721

1. Noble Jules Cesar de Lescale, écuyer.
2. M. Anthoine Charpaut, advocat en Parlement.
3. Sr Jean Malebaysse, bourgeois et marchand.
4. Messire Jean de Champier, chevalier de Saint-Louis (ci devant gouverneur de Castelleon et commandant de la Haute-Catalogne).
5. Me Jean-François de Costas, advocat en Parlement.
6. Sr Léonard Daubas, sr d'Hurgon.

---

[1] Sorte de garde ou d'appariteur au service de l'intendant.

Digitized by Google

1722

Cette élection se fit le 23 novembre 1721, en présence de M. de Boucher intendant, en vertu d'un ordre du roi du 29 août 1721, qui ordonnait qu'elle ne se fit que qnand le seigneur intendant viendrait faire un département et que sa voix prévaudrait à celle des consuls. Le dit arrêt leur avait été signifié le 9 septembre de la même année.

1. Noble Pierre de Latour, écuyer, sr de Fontirou.
2. Me Verger, avocat.
3. M. Pierre Darribau, bourgeois et marchand.
4. Noble Marc Antoine de Nargassier, sr de Lacépède.
5. Me Jean-Jacques Momin fils, avocat.
6. M. Jean Pierre Tourtonde.

1723

1 Noble Jean-Jacques de Montpezat, sr de Lestelle.
2. M. de Ratier, capitaine[1].

[1] Il n'a pas voulu servir, voulant être au premier rang.

3. Me Jacques Bissières, procureur.
4. M. Douzon de Fontayral.
5. M. Depau, sr de La Bernède.
6. M. Lerou, bourgeois et marchand.

Le sr Baché ayant fait sa démission, en novembre 1723, de sa charge de secrétaire de la ville, elle fut donnée au sr Bru et la charge de promoteur qu'avoit celui-ci, au sr Barennes, qui, le 20 juillet 1726, s'en démit en faveur du sr Bacon.

(*A Suivre.*)

Digitized by Google

GUILLAUME DU VAIR

A TONNEINS... APRÈS SA MORT

Pendant mon dernier séjour à Carpentras, en travaillant dans la bibliothèque d'Inguimbert, j'ai trouvé (registre XII de la collection Peiresc, f° 342) un document écrit en entier de la main du savant conseiller au Parlement de Provence et intitulé par lui : *Relation fort particulière de tout ce qui s'est passé depuis le decez de feu Monseigneur le garde des Sceaux Du Vair jusques à ce qu'il fut inhumé.* Cette relation coutient des détails que l'on chercherait vainement ailleurs.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

Feu Messire Guillaume Du Vair, evesque et comte de Lisieux, garde des seaux de France, deceda à Tonneins sur la Garonne en Agennois (où estoit le cartier du Roy en son armée, pendant le siege de Cleyrac, situé à une lieue de là), le mardy 3 Aoust 1621, environ les sept heures du soir. Un quart d'heure aprez, M. de Modène, grand prevost de France [1], vint voir M. Ribier, neveu du deffunct, pour faire compliment de condoleance, et enquis s'il trouveroit à propos que les seaux fussent reportez au Roy, laissa l'un des siens audict sieur Ribier pour l'accompagner. M. Ribier alla prendre la bource des seaux que le deffunct tenoit dans sa layette et aprez les clefs de la cassette du seau lesquelles estoient demeurées pen-

---

[1] C'était François-Raymond de Mourmoiron, baron de Modène. Voir une excellente notice sur lui dans l'*Histoire de la Noblesse du Comté-Venaissin* par Pithon-Curt, tome III, 1750, p. 19.

Digitized by Google

dûes au col d'iceluy et se fit accompagner par le maistre d'hostel, les secrétaires, l'aumosnier et quelques autres des principaux domestiques de la maison. Il rencontra à la porte de son logis ledict sieur de Modène qui l'advertit de tremper dans du vinaigre les clefz du seau, crainte de la contagion de la maladie pourprée dont le deffunct estoit decedé, ce qui fut faict, et sur les 8 à 9 heures s'en allèrent ensemble au logis du Roy, et trouvèrent en la chambre Mr le cardinal de Rhetz [1], Mr de Marcheville [2], l'abbé Ruscellai [3], Mr de Chomberg [4] et quelques autres, mesmes madame la connestable [5]. Aussytost Mr le connestable [6] y survint, à qui furent faicts les premiers compliments, et de là Mr de Ribier fut introduict dans le cabinet où estoit le Roy dans lequel entrèrent les dictz sieurs connestable, cardinal de Retz, de Chomberg, de Luxembourg [7], de Modène et quelques autres, ensemble lesdictz domestiques. Le Roy tesmoigna par ses discours et par ses larmes le regret qu'il avoit de la perte d'un tel serviteur, disant y avoir perdu plus que tout aultre, et aprez avoir reçu les clefz des seaux, assura ledict sieur Ribier de tout le plus favorable traictement qui luy pourroit estre faict, ce qui fut confirmé par ledict seigneur connestable, tant pour les bénéfices du deffunct, que pour tous les autres advantages qui pourroient estre conservez aux siens. Avec quoy on se retira, et tost aprez fut despesché un courrier à Paris à M. l'Evesque de Riez [8], neveu du deffunct pour lui porter cette funeste nouvelle et l'advertir qu'on y fesoit porter le corps en diligence.

Le mercredy de grand matin le corps fut ouvert pour l'embaulmer et en furent tirées les entrailles et la cervelle et portées en l'Eglise des Carmes où elles furent ensevelies devant le maistre autel. Et ne pouvant trouver assez de drogues dans Tonneins pour bien embaulmer ce corps, on fut constraint de l'envoyer en diligence à Bordeaux pour y satisfaire. Il fut donc mis sur un batteau accompagné de l'aumosnier, de l'un de ses valletz de pied, d'un Archer du grand Prevost et quelques autres, qui arrivèrent à

---

[1] Henri de Gondi, cardinal de Retz, chef du conseil des ministres.

[2] Henry de Gournay, seigneur de Marcheville, le futur ambassadeur de France à Constantinople.

[3] Annibal de Rucelay était abbé de Signy et fut plus tard abbé de l'Hort de Poitiers.

[4] Henri de Schomberg, comte de Nanteuil, le futur maréchal de France. La façon dont Peiresc écrit ce nom en indique la prononciation.

[5] Marie de Rohan, duchesse de Luynes.

[6] Rappelons que Charles, duc de Luynes, allait mourir quelques semaines plus tard (15 décembre) au château de Longuetille, près de Monheurt.

[7] Léon d'Albert, seigneur de Brantes, devenu duc de Piney-Luxembourg par son mariage avec Marguerite-Charlotte de Luxembourg, duchesse de Piney.

[8] Guillaume Allesume, évêque de Riez depuis 1617, fut le successeur de son oncle sur le siège de Lisieux.

Digitized by Google

Bordeaux au poinct du jour. Dont Mr de Gourgues, premier président, estant adverty, il y envoya son carrosse dans lequel il fut transporté aux Cappucins et y fut reposé en une chambre basse, et aussytost embaulmé, puis apprez mis en un cercueil de plomb et porté dans leur Église couvert d'un poille de vellours fleurdelisé où il demeura quatre jours entiers et durant lesquels toutes les messes qui y furent dictes furent appliquées à son ame.

Cependant le dict sieur Ribier fit dire un service dans l'Eglise des Carmes de Tonneins, adsisté seulement des domestiques sans autre cérémonie, et ayant dit ses adieux en partit le sammedy septiesme et se rendit le dimanche soir à Bordeaux où il fust aussytost visité par le dict sieur de Gourgues et par Madame la première présidente, sa femme [1], et autres, qui luy firent grande instance de laisser faire les funérailles à Bordeaux, le Parlement désirant y adsister en corps, et le P. Cotton s'estant préparé à la harangue funebre [2]. Mais il les les remercia de leur bonne volonté et ayma mieux s'advancer vers Paris [3].

---

[1] Marc Antoine de Gourgues s'était marié en secondes noces (6 juillet 1617) avec Olive de Lestonnae, déjà deux fois veuve.

[2] Les biographes du P. Cotton ont-ils connu l'historiette de l'oraison funèbre rentrée ?

[3] Il est évident que Peiresc tenait tous ces précis renseignements de Ribier lui-même, qui fut un des innombrables correspondants de l'intime ami de son oncle.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE D'ALFONSE DE POITIERS, publiée par Auguste Molinier, tome I. — Paris, Imp. Nationale, 1894, in-4°.

Le dernier des comtes de Toulouse (1249-1271), Alfonse de Poitiers, frère de Saint Louis, était, comme ses prédécesseurs, seigneur de l'Agenais. Comme il fut un administrateur de premier ordre, les actes émanant de lui offrent un grand intérêt. Nous en connaissions déjà un certain nombre se rapportant à l'Agenais, mais le présent volume apporte à ce fonds l'appoint considérable d'une trentaine de chartes et la suite de l'ouvrage nous assure d'autres surprises. Les documents parus sont datés des années 1267 et 1268 et se répartissent ainsi : Sénéchaussée d'Agen, 1 ; diocèse d'Agen, 2 ; Bruilhois, 1 ; Beaupuy, 1 ; Clairac, 6 ; Duras, 1 ; Laparade, 2 ; Marmande, 4 ; Penne, 3 ; Puymirol, 1 ; Saint-Astier, 1 ; Saint-Maurin, 6 ; Pujols, 1 ; Sembas, 1.

Il est impossible, on le comprendra, d'analyser ici toutes ces pièces qu'il aura suffi d'avoir signalé à l'attention des chercheurs. Je m'attacherai à en commenter une seule, des plus courtes mais qui fourni cependant en dix lignes de nombreux détails à relever.

Le 14 mai 1267, Alfonse ordonna au sénéchal d'Agenais de faire une enquête contre des habitants de la bastide de *Villeneuve près Pujols* qui avaient dévasté les forêts appartenant à Raymond Bertrand et à P. de Padern, seigneurs du château de Savignac.

Fondée en 1254, la bastide de Villeneuve avait reçu des coutumes d'Alfonse de Poitiers en 1260. Nous voyons qu'après treize ans la période de construction n'était pas terminée ; cette ville, qui devait prendre un si grand accroissement se distinguait alors si peu d'autres

Digitized by Google

bastides en voie de formation qu'il fallait associer à son nom celui de la place forte voisine Pujols.

Les bois de haute futaie étaient déjà rares au XIIIe siècle et certains constructeurs venaient jusques à Savignac couper sans scrupule les chênes à leur convenance[1].

Quel est ce Savignac? L'attribution du texte à une commune de ce nom, canton de Monflanquin, était indiquée naturellement pour l'éditeur[2]. Mais il faut savoir que Savignac n'a jamais été qu'une paroisse de la juridiction royale de Monflanquin. Il y avait au contraire, à égale distance de Villeneuve et d'Agen, une juridiction seigneuriale de ce nom qui a subsisté jusques à la Révolution. D'une superficie de 2,353 carterées, elle comprenait les deux paroisses de Savignac (qui paraît être Bourbon) et de Sembas (autrefois Saint-Bas ou Saint-Vast. Sembas est aujourd'hui une commune du canton de Villeneuve. Il est intéressant de constater que le château-fort de Savignac, si peu connu et dont nous aurons à parler de nouveau à la page suivante, était déjà construit en 1267.

G. T.

---

[1] Le déboisement ne cessa de s'opérer au moyen-âge. Au milieu du XIVe siècle, les consuls d'Agen, pour achever la clôture de leur ville, furent obligés d'aller chercher du bois jusques dans les forêts de Gandalou, près Castelsarrasin, et de Lagautrenque, près de Tonneins (Voir *Jurades*).

A noter (p. 268) qu'en la même année 1267 le château de Penne était aussi en construction.

[2] Je me hâte d'ajouter que cette erreur, qui était fatale est peut-être unique. Les attributions proposées par M. A. Molinier sont justes; toutefois il en est qu'il réserve. J'éprouve le même embarras que mon savant confrère pour identifier le péage dit *Petra Cammelli*, *Petra Caminaus*, *ad Petras Caminals*. Les revenus devaient en être importants puisque nous voyons les religieux de Saint-Maurin lutter énergiquement pour en conserver la 24e partie qu'ils prétendaient leur appartenir Il s'agit donc bien probablement d'un péage sur la Garonne.

Digitized by Google

*
* *

ARCHIVES HISTORIQUES DE LA GIRONDE, t. XXIX, 1894.

Dans une série d'articles parus sous le titre *La Ville d'Agen pendant les guerres de religion au* XVIe *siècle* (*Revue*, 1887 à 1893), j'avais cité comme pièces justificatives plus de deux cents documents tirés des Archives de l'hôtel de ville d'Agen. Les copies en étaient faites, mais j'avais peu d'espérance de les publier. Cependant la Société des Archives historiques de la Gironde a bien voulu faire bon accueil à ce dossier, d'où j'ai éliminé seulement cinq pièces, après avoir reconnu qu'elles n'étaient pas inédites. Il résulte forcément de cette suppression un défaut de concordance entre les numéros indiqués dans la *Revue* et ceux qui ont été adoptés dans le t. XXIX des *Arch. hist.* Ce détail, de minime importance, intéressera seulement ceux qui, d'après les indications des articles précités, voudraient se référer aux sources.

Le tome XXIX contient d'autres documents intéressant l'Agenais, entre autres les comptes de la communauté de Montréal (1411-1414), communiqués par M. l'abbé A. Breuils. Il est inutile de rappeler que Montréal était situé à l'extrême frontière au sud de la baylie agenaise d'Outre-Garonne. Sous une forme très sommaire mais avec une grande précision pour les dates, ces textes romans, qui se rapportent à une époque fort troublée, aideront à combler des lacunes dans nos annales toujours si incomplètes pour la guerre de Cent Ans.

Clément V, le pape le moins populaire parmi les Italiens passés, présents et futurs, le plus français, le plus gascon des papes, le célèbre Bertrand de Goth, qui est tout nôtre, n'a pas reçu jusques à ce jour dans sa patrie les honneurs dûs à sa mémoire. C'est un mérite de Labénasie, copié par M. l'abbé Barrère, de lui avoir consacré quelques pages, d'autant plus qu'avant et depuis lui nos autres historiens l'ont tenu presque en oubli.

Le testament de Clément V, dont une si grande partie touche à l'histoire ecclésiastique et féodale de l'Agenais, n'était pas inconnu du P. Anselme [1]. Malheureusement on ne savait où en trou-

[1] Le testament ne donne pas les titres des légataires, et j'emprunterai au P. Anselme l'énumération de quelques seigneuries qui leur appartenaient.

Digitized by Google

ver le texte, avant que, tout récemment, le P. Ehrlé, savant jésuite Wurtembergeois, l'eût édité d'après les registres du Vatican. M. le docteur Berchon, le secrétaire si actif et si dévoué de la Société archéologique de Bordeaux, nous a rendu le service de rendre plus accessible encore ce précieux document en le reproduisant dans les *Arch. hist.* d'après une copie authentique du XVIIe siècle conservée aux archives départementales des Basses-Pyrénées. Les variantes de ce texte (de 1312-1314) ne sont pas indifférentes pour assurer la bonne lecture de quelques noms de personne et de lieu.

Bertrand de Goth est né à Villandraut (Gironde). Il fut élevé dans un prieuré de l'Ordre de Grantmont, Le Deffech, couvent détruit, situé sur le territoire de la commune de Bon-Encontre, près du hameau de Charpaud et de La Frégate. M. l'abbé Barrère, après avoir rappelé ces faits, ajoute, avec quelques preuves à l'appui, que la famille de Bertrand de Goth était probablement agenaise. Le texte du testament vient fortifier cette présomption. Nous voyons en effet que deux sœurs et quatre nièces de Clément V avaient épousé des barons agenais : Bertrand de Savignac, Aymeric et Bernard de Durfort, Anissans de Piis, Etienne Ferréol, Guillaume de Boville. Et combien d'autres agenais figurent encore parmi ses proches et familiers et prennent part au ruissellement de florins d'or : Arnaud-Guillaume de Xaintrailles et Henri de Lusignan, non cités dans nos monographies, Guillaume-Amanieu de Madaillan, Séguin de Durfort, Bertrand de Fumel, etc...

Il semble que la fortune des Durfort-Duras, partis de Bajamont, ait commencé grâce aux alliances avec la famille de Goth. Bientôt ils unissent à la seigneurie de Duras celle d'Allemans et élèvent des prétentions sur des terres d'outre-Garonne, Durance et Mongaillard, où il était difficile de ne pas se heurter aux d'Albret. De son côté, Bernard de Durfort, par les grandes seigneuries de Clermont-Dessus et de Flammarens, avait aussi pris pied sur les deux rives du fleuve.

Plus modeste fut la condition de Bertrand de Savignac, seigneur de Mérens, qui avait épousé Congie de Goth, sœur du pape. Il en avait eu un fils qu'il appela comme lui Bertrand et qui fut gratifié d'un legs de 10,000 florins d'or. Tandis que la plupart des membres de la famille de Goth rêvaient des accroissements de fortune, Bertrand de Savignac borna son ambition au titre de bourgeois d'Agen, qui lui fut conféré en 1336 ; en retour des privilèges dont il devait jouir de ce fait il s'engageait à participer à toutes les charges de la commu-

Digitized by Google

nauté et notamment à payer 20 sous arnaudins par an pour sa contribution aux impositions diverses [1].

Du prieuré de Deffech au château de Savignac, par les gorges de Mérens et le plateau d'Artigues on compte moins de trois heures de marche. Le grand pape n'oublia pas de semer aussi de l'or sur les sentiers que, jeune clerc, il avait dû si souvent parcourir : trente jeunes filles pauvres de la paroisse d'Artigues recevront chacune pour leur dot 25 florins d'or et pareille somme sera comptée pour le même objet à huit jeunes filles de la paroisse de Savignac (Bourbon).

On trouvera dans ce même volume (p. 214) la mention de la prise par les huguenots, en 1583, de ce même château de Savignac. Sa ruine pourrait dater de cette époque car des chênes plus que séculaires ont envahi son enceinte éventrée de toutes parts. Une grosse tour, de forme carrée, est seule bien conservée. L'ensemble est fort pittoresque, mais ces ruines qui les connaît ? Leur nom, de même que celui du Deffech, ne figure pas sur la plupart des cartes modernes.

G. T.

***

La Campagne de Charles VII en Gascogne. Une conspiration du Dauphin en 1446 d'après des documents inédits, par M. A. Breuils. — Extrait de la *Revue des Questions historiques*, janvier 1895. Tirage à part, Paris, 5, rue Saint-Simon, in-8°, 38 p.

Après avoir publié le texte des comptes de Montréal de 1411 à 1414, M. l'abbé Breuils a démontré de la bonne façon l'intérêt que doit présenter la suite de cette série, les comptes de 1442 à 1446. Le présent mémoire en est tiré presque tout entier ; dans ses 38 pages très nourries de faits, presque tout est inédit.

Certains détails eussent mérité une place honorable dans les histoire de Charles VII, dont le règne a été des mieux étudiés ; d'autres révèlent une première conspiration du dauphin, le futur Louis XI, qui, bien jeune encore, accusait à la fois son faible pour les voies souterraines et la liberté de conscience d'un politique qui fait bon marché des droits d'autrui, des affections et des devoirs personnels. Ainsi des notes consignées en leur langue vulgaire par les compta-

[1] *Jurades d'Agen*, p. 254, 14, 170.

Digitized by Google

bles d'une petites ville agenaise peuvent fournir une contribution aux annales de la grande patrie. Ces textes ignorés jusques à ce jour, sont tombés en de bonnes mains. Avec une sagacité de juge d'instruction, M. l'abbé Breuils sait tirer des documents tous les renseignements qu'ils renferment. Il travaille beaucoup, il a marqué sa place aux premiers rangs de la phalange des historiens de la Gascogne.

Ceci dit pour faire apprécier l'auteur, j'ai hâte de signaler en deux mots les passages du mémoire qui intéressent particulièrement l'Agenais.

Les itinéraires de Charles VII dans notre pays, ceux de la petite armée du vicomte de Lomagne, des indications précises sur des sièges ou des redditions des places, sur le rôle des barons toujours partagés entre les partis anglais et français, seront utilisés à l'avenir pour nos monographies communales. Villeneuve, Marmande, Puymirol, Mézin, etc., jouent leur rôle sur une scène désormais éclairée; Agen surtout, qui n'a conservé malheureusement ni jurades, ni comptes de ce temps là.

Retenons aussi la plus ancienne mention connue de la tenue des Etats d'Agenais et Gascogne, qui furent convoqués par Charles VII dès l'année 1443. En consacrant une étude spéciale à cette institution il ne m'avait pas été possible de remonter aussi haut[1].

G. T.

---

[1] Voici ce que j'avais pu constater dans une étude: *Des tailles et impositions au pays d'Agenais. Recueil*, 2e série, t. IV. « Avant le décès de Charles » duc de Guienne, la Gascogne formait une seule recette. Louis XI, par des » lettres patentes, en date du 9 mars 1475, la divisa en quatre recettes: » celle d'Agenais, dont il détermina les aides; celle de Condomois, compre- » nant les pays d'Astarac, d'Albret, de Bazadais; celle d'Armagnac; celle de » Comminges. »

Il y eut depuis lors quatre états différents. Je n'avais pas trouvé de renseignement sur le fonctionnement des états d'Agenais et de Gascogne qui, antérieurement, étaient réunis, depuis au moins trente-trois ans.

Digitized by Google

NOTICE SUR LES ABBÉS DE SAINT-MAURIN, EN AGENAIS, par Dom du Laura, publiée et annotée par Tamizey de Larroque (Toulouse, Edouard Privat, 1895, gr. in-8° de 49 pp.). — Extr. des *Annales du Midi*, 1895.

Dans la liste des travailleurs énergiques, des érudits dévonés auxquels l'Agenais devra de connaître son passé, le premier nom à inscrire est incontestablement celui de l'infatigable et prodigieux producteur dont la bibliographie personnelle exigera bientôt elle-même un gros volume : Philippe Tamizey de Larroque. Pour énumérer seulement ceux de ses travaux visant spécialement cette petite patrie qu'il aime et sert si bien, de nombreuses pages seraient nécessaires. Le manuscrit précieux qu'il nous révèle aujourd'hui ajoute une unité de plus au formidable bagage.

Il nous dota en 1869 d'une *Notice sur le Prieuré de Sainte-Livrade*, puisée dans un manuscrit de dom Gaspard Dumas ; cette fois, c'est à un autre moine bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, un Bordelais, dom Etienne du Laura, qu'il emprunte la très curieuse *Notice sur les Abbés de Saint-Maurin*, notice dont il accroît encore puissamment l'intérêt par une de ces annotations magistrales dont lui seul a le secret.

La *Notice sur les Abbés de Saint-Maurin* ne forme qu'une faible partie du manuscrit bénédictin, dont on annonce la publication intégrale. Ce catalogue chronologique, qui s'étend du XIe au XVIIe siècle, nous fournit une multitude d'indications curieuses, de menus détails ignorés. Il est donc le bienvenu et prend une bonne place dans l'œuvre monumentale de l'inépuisable et savant annotateur.

J. A.

***

LES ORIGINES DE L'IMPRIMERIE A LA RÉOLE, EN GUYENNE (1517). RECHERCHES SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE JEAN LE MORE, DIT MAURUS, DE COUTANCES, IMPRIMEUR ET PROFESSEUR DE GRAMMAIRE (1507-1550), par A. Claudin, Lauréat de l'Istitut. — Paris, A. Claudin, 1894, gr. in-8° de 40 pp, avec fac-similés.

Les lecteurs de la *Revue de l'Agenais* savent tous avec quel soin scrupuleux et quelle compétence M. Claudin, l'érudit bibliographe

Digitized by Google

parisien, étudie les origines typographiques des provinces de France. Il a déjà fourni à ce sujet de précieux travaux et multiplié les découvertes. A ne rappeler que ce qui concerne notre Sud-Ouest, on ne saurait trop louer le mémoire relatif aux *Origines de l'Imprimerie à Auch* (Auch, 1894, in-8°), et surtout *Le premier livre imprimé à Agen. Recherches sur la vie et les travaux du premier imprimeur agenais* (Paris [Agen], 1894, grand in-8°).

Aujourd'hui, c'est de La Réole qu'il s'occupe, et l'étude dont on vient de lire le titre a pour nous un vif intérêt. La très curieuse figure de Jean Maurus n'avait pas encore été mise en aussi vive lumière : c'est une page qui cotoie notre histoire et qui, au point de vue bibliographique, a de nombreux mérites.

La première impression de La Réole, de 1517, est une espèce de vocabulaire latin, composé et traité par Maurus. La seconde, de même date et due au même maître, est l'opuscule bien connu : *Instruction des curez, recteurs et vicaires pour instruire le simple peuple*, traduction de l'*Opus tripartitum* de Gerson et dont les éditions furent très multiples.

On ne peut qu'applaudir aux efforts heureux de M. Claudin et lui être reconnaissant d'un dévouement et d'une activité servant si bien l'histoire de la typographie française.

J. A.

Digitized by Google

GLANES BIBLIOGRAPHIQUES

Hommage à Peiresc

La mémorable manifestation aixoise en l'honneur de Peiresc, qui eut lieu en mai 1894 sous la présidence de M. Tamizey de Larroque, le fervent vulgarisateur des mérites du célèbre humaniste provençal, a laissé d'intéressantes traces. Le projet de monument est d'ailleurs en bonne voie,

Un charmant recueil, formé des discours, études, etc. qui firent de la réunion de 1894 une exquise solennité littéraire, vient d'être publié : *Une Séance publique pour l'érection d'un monument à Peiresc, tenue à Aix le 11 mai 1894* (Aix, imprimerie J. Remondet-Aubin, 1894, grand in-8° de 109 pp.). Il y a là de bien charmantes choses. C'est, d'abord, l'allocution d'ouverture du président, délicieuse causerie familière où la finesse d'esprit de l'apôtre s'allie à une éloquence naturelle imprégnée du plus subtil parfum gascon. C'est un piquant portrait de *Peiresc historien*, par M. Guibal ; c'est encore une curieuse *Note* de M. Belin *sur Peiresc et l'ancienne Université d'Aix ;* un *Essai sur l'Iconographie de Peiresc*, par M. Guillibert. C'est enfin une étude remarquable de M. Charles Joret et une élégante poésie de M. Xavier de Magallon.

Je n'hésite pas à qualifier d'heureuse la pensée à laquelle est due la publication de ce recueil.

L'Œuvre posthume d'un Agenais

Je signale à mes lecteurs un livre récent, intéressant l'Agenais par son auteur. C'est l'œuvre posthume d'un compatriote, que des mains filiales ont recueillie et mise au jour : *Le Sens commun. Etudes religieuses*, par Charles Poirée, de Garcin ; avec une Préface de M. A.

Digitized by Google

Réville, professeur au Collège de France (Paris, Fischbacher, 1894, in-12 de XVII-463 pp.).

Je ne songe pas à analyser ce livre un peu mystique, et moins encore à le commenter ; mais je dirai quelques mots de l'auteur, dont une brochure : *Une Statue à Voltaire* (Agen, 1867, in-8°), a été cataloguée dans la *Bibliographie générale de l'Agenais* (t. II, p 205).

Charles-Antoine-Joachin Poirée, né à Agen le 16 juin 1809, est mort à Garcin, près Lamontjoie, le 28 janvier 1868. Il était fils de Joachin Poirée, entreposeur des tabacs à Valence-d'Agen en 1781, plus tard inspecteur des Contributions directes à Agen et acquéreur du domaine de Garcin, où il mourut en 1833.

L'auteur du *Sens commun* était avocat. Il fut un moment inscrit au barreau de Paris, puis à celui d'Agen ; mais il partagea sa vie entre les travaux agricoles, les études juridiques et les méditations morales. Il disparut après une existence paisiblement laborieuse, laissant le souvenir d'un homme de bien et des traditious de charité que sa fille unique a pieusement gardées.

J. A.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Nous devons signaler la mort récente de M. le docteur Pucheran, membre correspondant de la Société académique d'Agen, chevalier de la Légion d honneur, etc.

Né à Clairac le 2 juin 1817, Jacques Pucheran, petit-neveu de Serres le physiologiste, fut aide-naturaliste au Muséum d'Histoire naturelle de Paris et se distingua par de nombreux travaux scientifiques, dont quelques-uns n'ont certainement pas été étrangers aux progrès modernes de la zoologie. La détermination précise des types ornithologiques du Muséum, que les descriptions antérieures laissaient indécis, n'est pas le moindre de ses mérites.

De 1845 à 1862, une foule de notes, mémoires, notices, monographies ont été prodigués par ce savant compatriote aux divers recueils spéciaux : *Revue zoologique*, *Revue et Magasin de Zoologie*, *Archives du Muséum d'Histoire naturelle*, *Bulletin de la Société Philomatique de Paris*, *Comptes rendus des Séances de l'Académie des Sciences*, etc. J'en ai produit la longue nomenclature au tome II de la *Bibliographie générale de l'Agenais* (art. *Pucheran*), à laquelle je renvoie le lecteur.

Jacques Pucheran, dont nous regrettons très vivement la perte, est mort à Port-Sainte-Marie le 13 janvier 1895.

J. A.

La Commission de direction et de gérance : J. Andrieu, Ph. Lauzun, G. Tholin.

Digitized by Google

JULES ANDRIEU

(29 Novembre 1839 - 15 Avril 1895.)

La mort vient de faire une nouvelle brèche, une brèche irréparable, dans les rangs si clair-semés des rédacteurs de la *Revue de l'Agenais*. Jules Andrieu vient d'être enlevé subitement à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis. Il a succombé dans la force de l'âge, après une vie sans repos, peut-être victime d'un excès de travail.

Une rare énergie et une grande droiture de caractère, un esprit enclin à l'exactitude et à la précision, un labeur obstiné l'avaient fait ce que nous l'avons connu : fonctionnaire à la carrière honorable, hautement apprécié de ses chefs ; érudit, jamais lassé de chercher et toujours avide d'apprendre.

Pour arriver à de tels résultats, pour rendre à son pays d'éminents services, il a dû triompher de difficultés qui eussent rebuté le plus grand nombre. Il lui a fallu suppléer à l'insuffisance de son instruction première par une somme effrayante de lectures, par des études personnelles portant sur l'ensemble des connaissances à retenir et sur le discernement des bonnes méthodes. Sans guide éclairé, ce n'est point tâche facile. Les bibliothèques offrent tous les enseignements

Digitized by Google

mais si confus, si épars que l'on ne sait toujours quelle voix écouter et quel professeur choisir.

Jules Andrieu s'est formé, sans maître, d'après les livres seulement, aussi bien pour le fond que pour la forme, et, reconnaissant, s'est attaché surtout à faire connaître les livres. Il fut, avant tout, bibliographe.

Tandis que le cortège funèbre longeait la rue Pont de Garonne, un de ses bons amis et des miens, me dit en montrant un étalage de librairie : « Il est parti de là. » J'avais la même pensée. Tous les vieux Agenais ont connu la librairie Michel, qui ne ressemblait à aucune autre. On n'y voyait pas d'affiche libellée *entrée libre,* mais c'était tout comme : les deux portes étaient toujours ouvertes ; sur les tables et les rayons, les livres anciens ou nouveaux, toujours sous la main du premier venu. On usait et on abusait, un peu comme au cabinet de lecture. Sans doute des exemplaires aux pages maculées, aux feuillets induement coupés pouvaient rester pour compte ou tomber au rabais, mais, somme toute, le libraire trouvait des compensations. Tel avait découvert, en furetant, ce qu'il ne cherchait pas ; un autre désirait achever chez lui sur un exemplaire à lui une lecture commencée au hasard. Tout le monde bénéficiait de cette pratique libérale; Andrieu tout le premier.

Il eut bien vite le désir de former lui aussi sa bibliothèque et d'acquérir des livres au prix d'un compte rendu. Ses premières notices bibliographiques sont dispersées dans nombre de journaux depuis 1867. A ce début, il n'avait pas trente ans.

La littérature légère, le roman, les poésies l'occupèrent d'abord, mais il se sentit gagné peu à peu par la curiosité que lui inspiraient les publications locales ; il aimait à déterrer les brochures devenues rares de nos auteurs oubliés ; rien de ce qui touchait à l'imprimerie en Agenais, à l'histoire du département et des communes ne le laissait indifférent.

Digitized by Google

Tandis qu'il continuait à signaler sommairement dans les périodiques des œuvres de tous les genres, ses prédilections agenaises s'accentuaient. Patiemment, il dépouillait les catalogues à ce point de vue spécial, découpant les fiches qu'il devait plus tard contrôler et compléter à la vue des originaux. Il avait trouvé sa voie.

Je ne saurais faire un plus grand éloge de l'œuvre maîtresse de mon regretté confrère et ami qu'en faisant connaître la somme prodigieuse de patience et de sagacité qu'elle représente. Entre travailleurs, il est naturel d'échanger des vues sur les difficultés d'un sujet, les méthodes à suivre, et, quelque réservé que fût Andrieu avec tous — car il aimait peu à parler de lui et de ses œuvres — j'ai eu assez de ses confidences pour pouvoir apprécier et faire apprécier le mérite qu'il a eu de mener à bien une entreprise faite pour effrayer ou décourager les plus laborieux.

En fait de *Bibliographie générale de l'Agenais* presque tout était à faire. Il s'agissait de ressusciter des auteurs dont les neuf dixièmes sont ignorés dans leur pays même et aussi d'éliminer ceux dont l'origine agenaise avait été faussement acceptée, de restituer leur nom propre aux anonymes et aux pseudonymes, etc... Les notices bibliographiques devaient avoir toute l'exactitude requise au point de vue des dates de naissance et de décès ; la partie bibliographique devait être aussi complète que possible.

Des catalogues de livres d'occasion de plus de cinquante libraires lus et découpés pendant vingt années donnaient beaucoup de titres mais souvent avec des erreurs pour le format, des omissions pour le lieu de l'impression et les dates ; ils offraient généralement peu de précision pour le nombre des pages, aucune pour le chiffre du tirage.

Il fallait donc se reporter aux livres eux-mêmes, rechercher les plus minces brochures. Les bibliothèques spéciales, notamment celles de MM. de Laroche, Noubel, de Groussou,

Digitized by Google

Magen, surtout la bibliothèque départementale furent mises à contribution. Andrieu demanda à des bibliophiles autorisés des notes sur les publications très rares qui ne se trouvent guère que dans les grands dépôts de Paris; mais sa correspondance à ce sujet n'est rien comparée à celle qu'il dût engager avec les auteurs vivants et avec les descendants des auteurs du commencement de ce siècle et du siècle dernier. De ce côté, les difficultés étaient grandes ; on pouvait constater trop souvent que les petits-fils étaient incapables de donner l'état civil de leurs grands-pères; l'indifférence n'est pas seulement le fait du public, elle commence parfois dans la famille.

Je tiens de Jules Andrieu que le nombre des lettres qu'il a écrites pour mettre au net ses notices a dépassé deux mille.

Ce travail d'exhumation et de divulgation porte évidemment sur nombre de personnalités que rien ne recommande, mais il faut reconnaître aussi qu'il permet de rendre justice à des spécialistes d'un grand mérite et qui n'en sont pas moins méconnus. Citons deux exemples qu'il serait facile de souligner en rappelant deux noms.

Un de nos compatriotes, après de brillantes études, obtient une chaire de professeur dans une école vétérinaire. Des recherches, des découvertes en anatomie et en physiologie deviennent pour lui le sujet d'une cinquantaine d'articles ou de brochures très remarquées. Il arrive aux premiers rangs, mais, comme il professe loin du pays, seuls quelques condisciples ont gardé son souvenir et vaguement savent qu'il a du succès; rien de plus. Les précisions d'une notice bibliographique changent tout. Sans doute, comme la science marche vite, beaucoup de ces articles, qui ont fait sensation dans un milieu spécial, auront vieilli dans dix ans ou cinquante, mais ils marquent un pas en avant, ils portent une date. N'est-il pas utile d'en donner une liste complète ?

Tel autre, botaniste et horticulteur, s'est attaché à la

Digitized by Google

famille des plantes d'eau, les transformant, les hybridant, créant des merveilles. Les serres de Londres et de Saint-Pétersbourg se disputent les productions des mares qu'il a peuplées de fleurs inconnues. On lui dédie des espèces; son portrait a été trois fois reproduit dans les journaux et les revues de l'étranger ; il eut pour client enthousiaste et pour correspondant assidu le plus aimable des jardiniers, Alphonse Karr. Cependant qui le connaît à Agen? Personne. Il n'habite qu'à une étape de distance, sur les bords du Lot. Il a fallu le découvrir, presque au hasard, tardivement, lui donner sa place dans les suppléments du troisième volume, annoncer qu'il est auteur et que ses créations et ses brochures sont excellentes.

Elles étaient fréquentes chez Andrieu les révoltes contre les dédains de l'opinion publique; il les exprimait dans les conversations plus encore que dans ses livres. Un titre qu'il affectionnait est celui-ci *Les Oubliés* ; il l'a appliqué aux œuvres d'un poète délicat Justin Maurice, après avoir reconstitué dans une série d'articles, sous la même rubrique, les brillants états de services de capitaines agenais J.-B. de Rigal, Pierre de Renols, Jean de La Fargue, Pierre-Augustin de Saint-Michel Thomas de Romas, Joseph de Mondenard, etc...

La *Bibliographie de l'Agenais* reste une grande revue des auteurs du pays, dont la mémoire sera désormais mieux protégée contre les injures du temps et l'insouciance des hommes. Elle nous fait grand honneur, car il n'est pas cinq départements en France qui soient actuellement dotés d'un aussi précieux répertoire.

L'*Histoire de l'imprimerie en Agenais*, parue en 1886, est comme un corollaire de la *Bibliographie*. En effet, de tout temps, bon nombre de nos auteurs ont fait imprimer leurs œuvres dans le pays même. Andrieu avait pressenti qu'il fallait reculer au-delà des dates admises et des ouvra-

Digitized by Google

ges cités les origines de l'imprimerie en Agenais ; les récentes découvertes du savant libraire Claudin lui ont donné raison.

On n'étudie pas de près les vieux livres sans les comparer au point de vue typographique et sans discerner les modèles à imiter de nos jours. Andrieu, comme Adolphe Magen, avait acquis des notions précises sur l'art si complexe de l'imprimerie. La justification de ses livres, le choix des motifs destinés à les orner sont de lui. Les dernières plaquettes dont il a dirigé la composition sont d'un goût irréprochable.

La lecture de tous les livres, de tous les articles relatifs à l'histoire locale inspira à ce grand travailleur l'idée de refondre les annales de l'Agenais en utilisant ces éléments trop dispersés. Les éditions de nos auteurs déjà vieillis Saint-Amans, Samazeuilh, l'abbé Barrère étant épuisées, il était opportun de reprendre le sujet, en ajoutant quelques données nouvelles au fonds commun qu'ils avaient exploité. Il n'entrait point dans la pensée de l'auteur de faire une œuvre définitive, car il eut fallu pour cela aborder les documents inédits et doubler même tripler le nombre des volumes. Dans les limites du programme qu'il s'était imposé, notre confrère, en publiant son *Histoire de l'Agenais*, a fait une œuvre utile.

Lorsque, en 1893, la mort d'Adolphe Magen priva notre Société académique de son principal soutien et la *Revue de l'Agenais* de son directeur indispensable, Andrieu avait fait depuis longtemps ses preuves; aussi fut-il désigné naturellement aux suffrages de ses collègues pour remplir les fonctions si délicates et si laborieuses de secrétaire perpétuel. Sa nomination ne date pas de deux ans et cependant, dans ce court espace de temps, notre ami si regretté a pu rendre de vrais services par son amour de l'ordre, par son dévouement à toute épreuve.

Rappelons que nul n'a contribué plus que lui à assurer

Digitized by Google

par de pressants appels le succès de la souscription pour le buste de son prédécesseur. La Société, grâce à lui, paya cette dette de reconnaissance.

Elle en a contracté d'autres qui ne sont pas acquittées. Vieille de plus d'un siècle, elle a subi des transformations nombreuses, s'est renouvelée comme personnel au moins cinq ou six fois et s'est maintenue dans un rang honorable parmi les académies de province. Jules Andrieu avait entrepris d'en écrire l'histoire, avec l'intention de consacrer une notice spéciale à chacun de ses membres, mais à peine a-t-il eu le temps d'assembler les éléments relatifs aux origines. Je crois savoir que cette étude devait se terminer par un appel aux jeunes. Il est triste de constater que les pertes subies depuis quelques années ne se réparent pas ; les jeunes ne viennent pas à nous qui, toutes portes ouvertes, leur ferions si grand accueil. On ne leur demande que de la bonne volonté, un peu d'intérêt pour les lettres, pour la science, pour les arts. Comme l'exemple du travail est contagieux, tel qui débute en simple curieux peut, à son tour, assumer une tâche; celui qui croyait la science ardue peut être surpris de la trouver aimable; un autre qui, dans l'isolement, resterait impuissant, acquiert de la méthode et se forme par les conseils. Assurément des hommes comme Adolphe Magen, comme Jules Andrieu ne se remplacent pas mais si tout le monde ne peut pas enrichir son pays de pièces d'or beaucoup pourraient verser dans son patrimoine une bonne et loyale monnaie. Il y a tant de façons de se rendre utile. Pourquoi la *Revue de l'Agenais* n'aurait-elle pas un plus grand nombre de collaborateurs et de soutiens ? Le fardeau devient trop lourd s'il n'est pas réparti et combien il serait pénible de l'abandonner sur la route !

Jules Andrieu s'était absolument dévoué à la *Revue*. Tout ce qu'on lira de cette livraison, à la suite de ces pages douloureuses, a passé sous ses yeux en révision. Il assistait tous

Digitized by Google

les auteurs, s'efforçant d'assurer pour eux comme pour lui une correction irréprochable.

L'énumération des œuvres de notre confrère et ami si regretté se trouve dans la *Bibliographie de l'Agenais*. Ses productions les plus récentes étant tirées de la *Revue* sont connues de ses lecteurs et se recommandent par elles-mêmes.

Je ne saurais terminer cette simple notice sans rappeler que chez Andrieu les qualités du cœur étaient unies à celles de l'esprit. Sous des dehors sérieux, même en apparence un peu froids, il cachait une grande vivacité d'impression. C'était un ami très sûr, se donnant difficilement et à bon escient, mais se donnant tout entier. Sa vie était retirée, comme celle des grands travailleurs, et tous ses loisirs étaient consacrés à la famille. Après avoir vécu entouré d'affection, il laisse une épouse et un fils inconsolables. Puissent les témoignages de sympathie que ceux-ci reçoivent de toutes parts dans l'épreuve adoucir leur douleur!

J'émets le vœu que la Société académique d'Agen veuille bien dédier son prochain volume à la mémoire de son secrétaire perpétuel et que la première page de ce volume représente son portrait.

G. THOLIN.

Digitized by Google

L'EXPÉDITION MARITIME

DE

PEYROT DE MONLUC

EN 1566

(Document inédit)

L'extraordinaire aventure dans laquelle Peyrot de Monluc, le second fils du célèbre maréchal, perdit la vie a gardé, malgré bien des recherches, une certaine obscurité.

M. Paul Gaffarel a publié en 1879 une notice très curieuse et très substantielle sur *Peyrot de Monluc* [1]. J'en résumerai les principaux éléments, en leur adjoignant les notes de divers érudits [2], avant de produire une pièce inédite empruntée aux Archives de la Gironde.

Pierre-Bertrand fut le second des quatre fils issus du pre-

---

[1] *Revue Historique*, mars-avril 1879.

[2] Cf A. de Ruble, dans sa belle édition des *Commentaires* (Paris, 1864-1872, 5 vol. in-8°); Dupleix, *Histoire générale de France* (Paris, 1641-1642, 5 vol. in-f°); Clément-Simon, *Le Testament du maréchal de Monluc, publié en entier pour la première fois, avec un codicille inédit* (*Recueil des Travaux de la Société d'Agr., Sc. et Arts d'Agen*, 2e série, t. II [1872], pp. 363-428); Ph. Tamizey de Larroque, en maints endroits de ses publications innombrables, et notamment dans les *Lettres inédites de quelques membres de la Famille de Monluc* (Auch, 1890, gr. in-8°), etc.

Digitized by Google

mier mariage de Blaise de Monluc avec Antoinette Ysalguier de Clermont [1]. Il naquit vers 1539, peut-être au château d'Estillac, et devint l'héritier direct du nom en 1557, par la mort de son frère aîné Marc-Antoine, tué au siège d'Ostie.

Le maréchal le surnomma *Peyrot*, « chaffre de Gascogne que je lui donnay — dit-il — parce que ce nom de Bertrand me desplaisoit », et c'est presque uniquement sous ce surnom qu'il est connu.

Monluc, du reste, aimait peu ce fils, auquel il préférait de beaucoup Marc-Antoine ; mais, à la mort de celui-ci, ce sentiment se transforma si bien que Montaigne a pu nous affirmer combien sa perte lui fut douloureuse [2].

Pierre-Bertrand, ou, pour me conformer à l'usage, le capitaine Peyrot, n'eut qu'un seul maître, un soldat énergique et valeureux, chéri du maréchal, Jacques Prévost, sieur de Charry, dont le nom et les prouesses fourmillent dans l'histoire militaire des guerres de religion du XVIe siècle. Ce Charry, qui devint, plus tard, premier mestre de camp des Gardes françaises, fut tué en duel sur le pont Saint-Michel, à Paris, le 30 décembre 1563, par un gentilhomme huguenot, Guillaume de Chastelier-Portaut [3].

L'éducation que Charry, fanatique et arrogant, donna à Peyrot ne laissa pas d'être remarquable : ce fut celle d'un soldat accompli.

---

[1] Les deux autres furent : Jehan, chevalier de Malte, puis évêque de Condom en 1571, mais non sacré, et Fabien. Ce dernier, qui devint gouverneur de Pignerol, fut tué au siège de Nogaro en 1573.

Du second mariage de Monluc avec Isabeau de Beauville, il ne survint que des filles. On sait que la grand'mère de Peyrot était Françoise de Mondenard, dame d'Estillac.

[2] *Essais*, liv. II, § 8.

[3] *Commentaires*, t. I, p. 387.

En Piémont, vers le début de sa carrière militaire, Charry avait tué lui-même en duel un Chastelier-Portaut, frère aîné de son adversaire victorieux de 1563.

Digitized by Google

On le trouve à Calais, avec son père, en 1558; puis en Italie, et en Agenais en 1561. En 1562, il était à Auch, à Périgueux, à Targon, à Caumont, à Monségur, à Lectoure, et nous le voyons présider à l'affreux massacre de Terraube. Enfin, en 1563, il levait lui-même en Guyenne douze compagnies de gens de pied qu'il conduisait au roi, quand lui arrivait en route la nouvelle de la paix d'Amboise, signée le 12 mars.

Peyrot se maria en juillet suivant avec Marguerite de Caupène. Un seul enfant lui survécut, Blaise, qui, héritier universel du maréchal, fut tué au siège d'Ardres en 1596, et dont la veuve, Marguerite de Balaguier, s'unit en 1606 à Pons de Lauzières, marquis de Thémines.

Après la paix d'Amboise, les gentilshommes guerroyeurs eurent des loisirs qui leur furent bien lourds. Habitués au tumulte des camps, aux excitations des surprises, aux estocades constantes, ils éprouvèrent bientôt comme une nostalgie de la guerre. On sait que bien des épées turbulentes allèrent se mettre au service de princes étrangers.

Peyrot ne supportait, lui aussi, qu'impatiemment ce calme relatif, et c'est le désœuvrement, ou plutôt l'accalmie militaire qui lui suggéra le goût, très vif alors, de ces expéditions lointaines dont on disait merveille et à travers lesquelles miroitait la conquête de trésors prodigieux.

Les vaisseaux de l'Espagne et du Portugal sillonnaient les mers dont ils s'attribuaient l'empire et sur lesquelles ils veillaient avec un soin jaloux, comme si tout survenant eût été un larron.

Quel fut exactement le projet du capitaine Peyrot, projet auquel s'associèrent son frère Fabien, les vicomtes d'Uza et de Pompadour et, disent les *Commentaires*, plus de trois cents gentilshommes ? On pense qu'il s'agissait d'une expédition sur les côtes d'Afrique et que l'objectif était Madagas-

Digitized by Google

car [1]. On croit aussi que Charles IX et sa mère furent seuls, avec Blaise de Monluc, mis dans le secret [2]. — Au surplus, il est peut-être permis de supposer, avec M. Paul Gaffarel, que Peyrot lui-même n'avait pas de résolution parfaitement définie et que son programme ne fut guère qu'une ébauche.

Les fonds indispensables furent réunis par l'intervention des évêques de Condom et de Valence [3] et par le concours des négociants de Guyenne. Six navires purent être équipés [4]. Coligny, amiral de France, encore sous l'impression de son échec de la Floride de 1562, approuvait pour divers motifs l'expédition ; mais il n'avait pu obtenir l'autorisation royale, la Cour s'étant émue des protestations anticipées des rois d'Espagne et de Portugal.

C'était en 1566. La nouvelle d'un massacre de nos colons floridiens par les Espagnols vainquit la résistance de Charles IX, qui, malgré une dernière campagne de calomnies, autorisa enfin le départ avec une foule de réserves, et Peyrot put quitter Bordeaux pour prendre la mer le 23 août.

---

[1] La Popelinière, *Histoire françoise de nostre temps*, liv. VI.

[2] *Commentaires*, t. III. — V. aussi au t. V, pp. 54, 61 et 69, trois lettres de Monluc à Charles IX et à la reine sur ce même sujet.

Une lettre du roi à Monluc (p. 348) dit combien le projet de Peyrot le préoccupait.

[3] Robert de Gontaud, dont l'évêché était grevé de diverses pensions aux Monluc, et Jean de Monluc, le diplomate célèbre, frère de Blaise.

[4] Une Jurade d'Agen, du 6 août 1566, statua sur une demande de Monluc de fournir au capitaine Peyrot « deux pippes bled cuyt en pain et deux pippes vin pour l'entretenement desdits souldatz (que le capitaine allait assembler à Agen pour les conduire à Bordeaux), et aussy lui fornir de bateaulx pour la conduite d'iceulx..... » Il fut pris la résolution suivante :

« Par lesd. juratz a esté arresté que pour obeyr aud. sieur de Montluc et eviter sa male grace, la ville fournira led. bled, vin et bateaulx, toutesfoys, à cause de la pouvreté d'icelle, lesd. consulz supplieront aulcuns des habitans qui cognoistront avoir bonne volonté leur prester led. bled. » (Archives municipales d'Agen, BB. 30, f° 170, imprimé à la p. 54 du t. XXIX [1894] des *Archives Historiques du Département de la Gironde.*)

Digitized by Google

Il semblerait que ce capitaine se fût entendu, au préalable, avec les Anglais, car, en sortant des eaux de la Gironde, une flotte qui l'attendait vint le rallier et le mit à la tête de vingt-trois vaisseaux.

La traversée ne fut pas heureuse. Une tempête assaillit les aventuriers, qui n'étaient encore qu'en vue de Madère lorsqu'un besoin impérieux de ravitaillement se fit sentir. Peyrot jugea donc opportun de se pourvoir dans cette île ; mais les insulaires alarmés et craignant la conquête s'armèrent aussitôt, et les premières chaloupes de débarquement furent accueillies à coups de canon.

Prendre immédiatement ses dispositions, capturer quatorze navires qui venaient à sa rencontre, attaquer et mettre en déroute la garnison portugaise, et, sans coup férir, pénétrer dans la ville par escalade furent la réponse du bouillant capitaine gascon à ces hostilités imprévues. Mais les derniers défenseurs s'étaient retranchés, au centre de la ville, dans une église qu'il fallut assiéger et où l'action fut très chaude. Peyrot, à la première ligne d'attaque, reçut à la cuisse une blessure mortelle [1]. Ses compagnons exaspérés

---

[1] Monluc dit de lui : « J'avois perdu le courageux Marc-Antoine, mon fils aisné, au port d'Ostie, mais celuy qui mourut à Madères pesoit tant qu'il n'y avoit pas gentilhomme en Guienne qui ne jugeast qu'il surpasseroit son père. Je laisse ce discours à ceux-là qui l'ont connu, quelle estoit sa valeur et sa prudence ; il ne pouvoit faillir d'estre bon capitaine si Dieu l'eust preservé. »

Cf. Dupleix, Brantôme, Moréri, etc. Le poète bordelais du XVIe siècle, Pierre de Brach, a rimé ces quatre vers :

« Peirot dont le cœur haut et plein d'ambition
Estoit pour commander à quelque nation
Faisant voile au conquest d'un royaume d'Afrique
Fut tué dans une isle en la mer Atlantique. »

Une Jurade d'Agen, du 21 décembre 1566, exprima des condoléances à Blaise de Monluc au sujet de la mort du capitaine Peyrot. Elle décida l'envoi à Estillac du consul de Boissonnade, qui se joindrait aux délégués de l'évêque et lui remettrait comme présent « cinquante sacs avoyne et quelque quantité quintaulx foin et palhe et vingt ou trente charretées de boys. » (Archives d'Agen, BB. 30, f° 181, imprimé dans le t. XXIX, p. 55 des *Archives Historiques de la Gironde.*)

Digitized by Google

exercèrent d'affreuses représailles, passèrent les assiégés au fil de l'épée et bouleversèrent la ville de fond en comble.

Que faire de cette conquête ? Du plan de Peyrot, nul n'avait d'idée bien précise. Il semblerait que la résolution de se fixer dans l'archipel prévalut d'abord, puisqu'on restaura les remparts; mais comment l'accord eût-il pu s'établir entre gens de tempéraments si divers ? Puis le découragement et la peur durent se mettre de la partie, et les vainqueurs embarrassés prirent la mer peu après pour regagner l'Europe [1].

Or, entre temps, notre ambassadeur à Madrid, Fourquevaulx, ayant fait connaître les dispositions défavorables du Portugal et de l'Espagne, Charles IX alarmé désavoua hautement Peyrot et sa troupe, et déclara aux représentants des deux puissances qu'il prescrirait un châtiment exemplaire. Cependant, peu à peu, la vérité fut connue, une détente se produisit, et Peyrot, un moment traité en criminel, fut quelque peu réhabilité ; mais après de nouveaux incidents et surtout des captures faites en chemin par les soldats qui se rapatriaient, le roi ordonna d'appréhender au corps et de traiter en ennemis tous les survivants de la malheureuse expédition, dont une partie était, alors, à Saint-Jean-de-Luz.

C'est précisément cet arrêt, daté du 13 décembre 1566 et inédit, que je vais reproduire *in extenso :*

Charles, par la grace de Dieu, Roy de France, à tous nos lieutenans generaulx, gens tenans nos courtz de Parlemens, admiraulx, vis-admiraulx, baillifs, seneschaulx, prevosts, maistres et gardes des ports, havres, pontz, passaiges, jurisdictions et destroicts, à tous nos autres justiciers, officiers ou leurs lieutenans et à chascun d'eulx en droict soy et comme à luy appartiendra, salut : Nous avons esté adverti par

[1] Le corps de Peyrot fut laissé à Madère, dans un couvent de Franciscains. Après le départ des Français, la tombe fut violée et le cadavre ignoblement traité (V. Brantôme, éd. Lalanne, t. IV, p. 40).

Digitized by Google

la plainte qui nous en a esté faicte par le sieur Jehan Pereira Damittas, ambassadeur de nostre très cher et très amé frère et cousin, le Roy de Portugal, residant auprez de nous, que le jeune Monluc, soubz couleur de faire un voyaige en mer pour quelque trafficq, a, contre les inhibitions et defenses que luy avons faict faire et reiterer plusieurs fois, tant par lettres que autrement, de n'offenser ny endommager nos amis, alliés et confederés, accompagné d'ung bon nombre de navires et hommes de diverses nations, faict descente en l'isle de Madère, où il avoit prins la ville d'assault et exercé toutes sortes d'hostilités contre nos dictes deffenses et au prejudice de l'amitié et intelligence que nous avons envers nostre frère et cousin, le Roy de Portugal, laquelle desirant non seulement estroictement entretenir et observer, tant à l'endroict d'icelluy nostre frère que des autres princes Crestiens, mais aussi faire clairement cognoistre à ung chascun combien ces entreprinses nous desplaisent et le desir que nous avons de pourveoir, par exemplaire chastiment, que tous depredateurs et perturbateurs de paix n'aient aucun lieu ne retraicte en nostre royaulme, — A ces causes et autres bonnes, grandes et raisonnables considerations à ce nous mouvans, nous vous mandons, ordonnons, enjoignons et commectons, par ces presentes, et à chascun de vous en droict soy, que vous faictes publier à son de trompe et cry public par tous les ports, havres, lieux de vos dictes jurisdictions et destroicts acoutumés à faire semblables proclamations, que nous avons defendu et defendons très expressement à tous nos subjects de quelque estat et condition qu'ils soient, sous peine de confiscation de corps et de biens, que aucun d'eulx n'ayt à se joindre avec le dict Monluc, ou la troupe et armée qu'il mène avecq luy, ne luy porter directement ou indirectement aucun ayde, secours ou faveur, soient de vivres, gens, armes ou autres choses quelconques ; — et si le dict Monluc, ou aulcun d'iceulx qui l'auroient suivy et accompaigné au dict voyaige, retournoient en cestuy nostre royaulme, faictes les sans delay, sur peine de privation de vos estatz et offices, saisir et arrester prisonniers, pour estre contre eulx procedé par telle punition et reparation, tant en leurs personnes que en leurs biens, que le cas le requerera, et en estre faict la justice et demonstration qu'il appartiendra, et semblablement faictes saisir et mestre en sure garde, par bon et loyal inventaire, les vaisseaulx, artillerie, munitions, denrées et marchandises, sans aucument omectre, iceluy de Monluc, ou ceulx qui l'auroient, comme dict est, suivy et accompaigné, et qui viendroient es dicts navires avec luy ou sans luy, en liberté de leurs personnes que premièrement la justice n'en ayt esté

Digitized by Google

faicte telle qu'elle y escherra, vous defendant aussy très expressement de ne vendre, faire vendre ou delivrer les dicts vaisseaulx, artillerie, munitions, denrées et marchandises à quelque personne ne pour quelque cause et occasion que ce soit, si ce n'est en vertu de nos lettres patentes contenans que le dict ambassadeur de nostre frère et cousin aura prealablemant sur ce esté ouy, et à ce faire, souffrir et obeyr, contraignez tous ceulx qu'il appartiendra, et, pour ce, seront à contraindre par les voyes sus dictes et autres en tel cas requises et acoustumées, comme pour nos propres affaires, nonobstant oppositions ou appellations quelconques pour lesquelles ne voulons estre differé, et la cognoissance desquelles nous avons retenu et retenons à nous et à nostre personne, et icelle defendue à toutes nos courtz et juges quelconques par ces presentes, par lesquelles, de ce faire, vous avons donné et donnons plain pouvoir, puissance, auctorité, commission et mandement spécial ; — mandons et commandons à tous nos justiciers, officiers et subjects que à vous, en se faisant obeyssans, prestent et donnent conseilh, confort, ayde et prisons, si besoin en est requis. Car tel est nostre plaisir, nonobstant quelconques lettres, ordonnances, mandemens et defenses à ce contraires ; et pour ce que de ces presentes l'on pourra avoir affaire à plusieurs et divers lieux, nous voulons que au *vidimus* faict soubz scel royal ou collationné par l'ung de nos amés et feaulx notaires et secretaires, foy soit adjoustée comme au present original.

Donné à Paris, le XIIIe jour de decembre, l'an de grace mil cinq cens soixante six, et de nostre règne le sixiesme.

Ainsy signé : *Charles*, et par le Roy, estant en son Conseil, *Robertet*, et scellé du grand sceau dudict seigneur, de cire jaulne, à simple queue [1].

La cause des proscrits fut chaudement plaidée par Jacques-Benoist Lagebaston, premier président du Parlement de Bordeaux, dans une requête qu'il adressa à Catherine de Médicis le 24 décembre 1566 [2], et le pardon royal fut enfin obtenu par Coligny le 12 mai 1567. Permission fut alors ac-

---

[1] Archives départementales de la Gironde, B. 37, f° 68.

[2] *Lettres de Fourquevaulx*, Bibliothèque nationale, mss. français, n° 10751. — P. Gaffarel, *Peyrot de Monluc*.

Digitized by Google

cordée aux compagnons de Peyrot de rentrer en France et de prendre telles directions qu'il leur plairait [1].

Les rapatriés purent donc voir la fin de leur exode et débarquer en sécurité, rapportant d'ailleurs de l'expédition avortée un certain butin.

Je renvoie le lecteur plus curieux à l'excellente notice plusieurs fois citée de M. Paul Gaffarel et ne veux plus rappeler qu'un épilogue assez étrange :

Dupleix raconte que, quinze ans plus tard, en 1581, survint un aventurier prétendant être Peyrot de Monluc et réclamant les droits et biens du capitaine. La veuve, Marguerite de Caupenne, eut peu de mal à dévoiler la supercherie de l'intrigant, qui n'était autre qu'un ancien serviteur du défunt. « Mais — ajoute l'historiographe — son imposture étant manifeste, il fut sévèrement chastié. »

JULES ANDRIEU.

[1] « Arrest du Roy libérant de toutes poursuites les compagnons survivans de Peyrot de Monluc (12 mai 1567) :

« A esté ordonné qu'il sera escrit, tant à la Cour de Parlement de Bourdeaulx que gens du Roy en icelle, de laisser aller les navires qui estoient au volage du feu cappitaine Monluc estans à la rade Saint Jean de Lus appartenans à plusieurs particuliers, et ce la part qu'ils vouldront aller. » (Biblioth. nation., Fonds français, v. 16222, f° 83 v°.)

Digitized by Google

GÉOGRAPHIE POLITIQUE

DU

SUD-OUEST DE LA GAULE FRANQUE

AU TEMPS DES ROIS D'AQUITAINE

(Suite)

---

§ IV. Grand Comté des Vascons. — Dès le début de ce paragraphe, j'ai hâte de confesser qu'aucun chroniqueur contemporain des rois d'Aquitaine ne signale, en propres termes, un Grand Comté des Vascons ou Comté de Grande Vasconie. L'expression *Major Vasconia*, apparaît pour la première fois dans le Cartulaire Noir de l'église d'Auch, rédigé postérieurement à 1356, et conservé aux Archives départementales du Gers, sous la cote G. 14. Oïhenart voit, a bon droit, dans ce district, le patrimoine plus spécial des ducs ou comtes féodaux de Gascogne, après la mort de l'un d'eux, qui vivait en 904. Je veux parler de Garcie-Sanche, dit le Courbé. Il est on ne peut plus certain que ce seigneur laissa ledit duché à son fils aîné Sanche-Garcie, et celui de Fezensac, avant tout démembrement, à son second fils Guillaume-Garcie. Oïhenart attribue à cette *Major Vasconia*, dont il fait *Vasconia Major*, les évêchés de Bazas, de Dax (après l'érection du diocèse de Bayonne), d'Aire, et de Lectoure. Dans le vaste territoire qu'il compose ainsi, notre érudit ne relève pas le nom d'un seul comté d'origine ancienne, mais simplement ceux des vicomtés de Lomagne, de Gabardan, de Marsan, de Dax, de Tartas, de Tursan, de Louvigny, et de Juliac, auxquelles il ajoute la vicomté de Bruilhois, et La Réole et son territoire dans l'évêché de Bazas[1].

Évidemment, Oïhenart prétend désigner ici, je le répète volontiers, la Gascogne ducale, après la distraction du Fezensac, le grand fief que ses titulaires régissaient immédiatement pour partie, et médiate-

---

[1] Oïhenart, *Not. utr. Vascon.*, 444.

Digitized by Google

ment par les suzerains des vicomtés susnommées et autres. Et par titulaires du duché de Gascogne, je n'entends pas ici seulement Sanche Mitarra, et ses successeurs jusqu'à Bérenger (1036). J'entends aussi leurs ayant-droit, les ducs de Guienne, et les rois d'Angleterre, en attendant les rois de France. Il demeure, d'ailleurs, bien entendu qu'après la mort de Bérenger, l'ordre politique antérieur fut, à diverses dates, modifié dans plusieurs de ses parties. N'importe. Dans la pensée d'Oïhenart, nous sommes donc bien en face du véritable duché ou comté féodal de Gascogne, tel qu'il exista depuis la mort de Garcie-Sanche, dit le Courbé.

Or, le père de ce puissant seigneur dominait, non seulement sur le duché ou Comté de Gascogne, mais aussi sur celui de Fezensac. Sanche Mitarra n'en avait pas obtenu davantage, vers 872, en devenant duc de Gascogne. Néanmoins, nous savons déjà que le nom de comté carolingien de Fezensac ou d'Auch passa au comté féodal de Fezensac, et que l'un et l'autre étaient composés des mêmes terres, sauf la restriction déjà formulée concernant le comté primitif d'Armagnac. Ainsi, nous sommes déjà autorisés à induire de cet état de choses l'existence d'un comté carolingien que j'appelle Grand Comté des Vascons. Or, nous rencontrons, dès 801, un texte qui fait mention de ce vaste district.

En effet, le poète Ermold le Noir, racontant la diète alors tenue à Toulouse par Louis le Débonnaire, et la discussion de l'entreprise militaire méditée contre les Sarrasins d'Espagne, fait mention d'un *Lupus Santio*, prince des Vascons (*princeps Wasconum*), et serviteur dévoué de Charlemagne. Dans le récit d'Ermold le Noir[1], ce Loup Sanche n'a d'égal que Guillaume, duc de Toulouse. (*Duxque Tolosana fatur Wilhelmus ab urbe*[1].) J'affirme ici, ce que j'estime avoir déjà prouvé un autre mémoire, à savoir que ce Loup-Sanche (*Lupus Santio*), était le fils de Lupus, duc bénéficiaire de Vasconie, qui livra à Charlemagne Hunald, auteur de la révolte du sud-ouest de la Gaule en 769. Dans le poème historique d'Ermold le Noir, le nom de *Santio Lupi* revient plus bas sous la simple forme de *Santio*[2].

---

[1] Oïhenart, *Not. utr. Vasc.*, ap. Bouquet, vi, 15.

[2] Hæc rex. Atque Lupus fatur sic Santio contra,
Sancio qui propriæ gentis agebat opus,
Wasconum princeps, Caroli nutrimine fretus,
Ingenio atque fide qui superabat avos.
Ermold. Nigell., *De Reb. gest. Ludov. Pii*, ap. Bouquet, vi, 15.

Digitized by Google

Notez que ce seigneur est absolument distinct du comte de Fezensac en 801, je veux dire de Liuthard, mentionné lui-même dans le texte que j'utilise[1].

Ainsi, en 801, il y avait, dans le sud-ouest de la Gaule Franque, un *princeps Wasconum* distinct des comtes de Bigorre, de Fezensac, et de Vasconie Citérieure. Nous verrons qu'on ne peut donner à Sanche-Loup, le gouvernement de Comminges et du Couserans. Il faut donc forcément admettre que ce seigneur gouvernait la Basse-Vasconie, c'est-à-dire le territoire correspondant, en sa majeure partie, au comté ou duché féodal de Gascogne, en d'autres termes à la *Vasconia major*, sans y ajouter le comté carolingien de Fezensac. Le Sanche-Loup de 801 était donc pourvu d'un gouvernement très vaste. Voilà peut-être pourquoi Ermold le Noir, donne à ce personnage le titre de *princeps*, et pourquoi il en fait l'égal de Guillaume, duc de Toulouse.

Quant à l'étendue de ce territoire, j'admets, avec Oïhenart, qu'il englobait les évêchés de Bazas, de Dax (après la création du diocèse de Bayonne), et d'Aire, plus une portion de celui d'Eauze (non détruit encore), et dont j'ai déjà indiqué l'étendue. L'auteur de la *Notitia utriusque Vasconiæ* ajoute à ces contrées La Réole et son territoire (*pagus Regulensis*), la vicomté de Lomagne, qu'il semble identifier avec le diocèse de Lectoure, et la vicomté de Bruilhois. Mais il m'est impossible d'accepter cette doctrine.

Et d'abord, il n'a jamais existé, au vrai sens du mot, un *pagus Regulensis*. Nous sommes, en outre, certifiés par mille preuves, que La Réole et son territoire ont toujours fait partie du diocèse de Bazas. Il y a donc ici double emploi, puisque Oïheinart comprend d'ailleurs le diocèse de ce nom dans le Grand Comté des Vascons. Quant au diocèse de Lectoure, à la vicomté de Lomagne, et à celle de Bruilhois, je m'en expliquerai à suffisance dans les paragraphes suivants. Sur la foi de ces promesses, attribuons donc au district carolingien dit le Grand Comté des Vascons, un territoire équivalent aux évêchés de Bazas, de Dax (réduit), et d'Aire. Ajoutons-y la portion du diocèse d'Eauze, non comprise dans le comté carolingien de Fezensac, ni

---

[1] Parte sua princeps Vilhelm tentoria figit,
Heripreth, Luithard, Bigoque, sive Bero,
Santio, Libulfus, Hilthibret, atque Hisimbard.
ERMOLD. NIGELL., *De Reb. Gest. Ludov.* ii, ap. Bouquet, vi, 18.

Digitized by Google

dans le primitif et féodal comté d'Armagnac, équivalent à l'archiprêté de même nom.

§ V. Comté d'Agenais. — Presque tous nos géographes attribuent l'Agenais, non pas à la Gascogne, mais à la Guienne. Cette doctrine fondée ne m'empêchera pas de parler ici de ce pays. J'espère qu'après avoir pris connaissance du présent paragraphe, le lecteur ne me donnera pas tort.

Les *Nitiobriges* ou *Nitiobroges*, dont *Aginnum*, aujourd'hui Agen (Lot-et-Garonne), était le chef-lieu, appartenait à la Gaule Celtique durant l'époque autonome. Ce peuple s'étendait-il alors sur l'une et l'autre rive de la Garonne? La doctrine commune est en faveur de l'affirmative, et je l'ai longtemps professée. Après, et d'après bien d'autres, je considérais que le diocèse primitif d'Agen, démembré de celui de Condom en 1317, était coupé en deux par le fleuve. A l'exemple de mes devanciers j'ai mal interprété un passage de César, concernant le contingent de cavaliers amenés à Vercingétorix par Ollovicon, roi des *Nitiobriges*. Le voici : *cum magno equitum suorum numero, et quos ex Aquitania conduxerat ad eum venit*[1]. Ici, *suorum* désigne, sans conteste, les cavaliers levés par le roi dans l'État dont il était le chef, et par lui mis en marche en vertu de son autorité. Mais j'ai traduit *quos ex Aquitania conduxerat* par « cavaliers tirés d'Aquitaine. » Or, *conduxerat*, au sens juridique, désigne ici les cavaliers recrutés à prix d'argent. Ollovicon amenait donc à César un corps de troupes composé en partie de mercenaires venant d'Aquitaine (*ex Aquitania*), terme qu'il faut opposer ici au territoire réellement soumis au roi des *Nitiobriges*. Cela témoigne bien, si l'on veut, d'une certaine influence d'Ollovicon en dehors de son État; mais cela prouverait, en même temps, qu'aucune portion de l'Aquitaine n'était soumise à son autorité. Par lui-même, le texte précité n'indique en rien si le pays des *Nitiobriges* débordait ou ne débordait pas sur la rive gauche de la Garonne.

Mais, d'autre part, César fait du cours de ce fleuve la frontière de l'Aquitaine autonome et de la Gaule Celtique : *Gallos ab Aquitania dividit Garumna flumen*[2]. Cette limite est, en général, considérée

---

[1] Caes. *Bell. Gall.* vii, 31.
[2] Caes. *Bell. Gall.*, i, 1.

Digitized by Google

comme approximative, et je trouve qu'on a bien raison. Il est, en effet, prouvé que les *Bituriges Vivisci*, peuple celtique habitant le Bordelais, s'étendaient sur l'une et l'autre rive du cours inférieur de la Garonne. Il est également démontré qu'en amont de ce peuple, les *Vasates*, ou gens du Bazadais, compris dans l'Aquitaine autonome, étaient également établis des deux côtés du fleuve. Même certitude pour les *Tolosates* ou populations du Toulousain, englobées dans la Narbonaise. De cette province, dépendirent aussi, de bonne heure, les *Convenæ* ou gens du Comminges, annexés sous le règne d'Auguste, en même temps que les *Consoranni* ou gens du Couserans, à l'Aquitaine primitive, augmentée en outre de quatorze autres peuples établis entre la Garonne et à Loire. Or, il est certain que les *Convenæ* occupaient l'une et l'autre rive du cours supérieur de la Garonne, qui prenait sa source dans une vallée de leur pays, la vallée d'Aran, devenue depuis longtemps espagnole.

Ainsi, selon la spirituelle observation que me faisait à ce propos M. l'abbé Breuils, la Garonne, indiquée par César comme limite de l'Aquitaine et de la Gaule Celtique, n'aurait été nulle part la véritable ligne divisoire de ces deux régions. La chose est bien difficilement admissible. Or, comme nous avons la preuve que partout ailleurs la Garonne ne formait pas la véritable frontière, il est probable que l'assertion de César reste vraie une fois au moins, et ce ne peut être qu'au sujet des *Nitiobriges*.

Telles sont mes raisons actuelles de douter au sujet de l'étendue du domaine de ce peuple représenté, durant la domination romaine, par la cité des *Nitiobriges* du Haut-Empire, et par la *civitas Agennensium* du Bas-Empire. Aucun document de cette époque ne témoigne que ladite cité débordât ou ne débordât pas sur la rive gauche de la Garonne. Il est vrai que la première hypothèse aurait pour elle la doctrine bien connue qui identifie le territoire des diocèses primitifs avec celles des *civitates* du Bas-Empire. Mais on sait que, dans la pratique, cette théorie soulève, pour notre Sud-Ouest, maintes et graves objections.

Quoi qu'il en soit, et supposé que le domaine des *Nitiobriges* et de la *civitas Aginnensium*, comprise dans la province de *Secunda Aquitanica*, fut limitée au Sud par la Garonne, je vais prouver qu'il n'en était plus ainsi dès 680, et sans rien préjuger des temps antérieurs, pour le diocèse primitif d'Agen.

La charte dite de Nizezius, rédigée vers 680, place le *rivus Oppi-*

Digitized by Google

nione, c'est-à-dire l'Auvignon, *in pago Aginnensi*[1]. Or, l'Auvignon, affluent de la Garonne (rive gauche), traverse, dans son cours inférieur, l'ancien évêché de Condom.

Voilà la première preuve. La seconde, suivant l'ordre des dates, est un passage de la Chronique Saxonne, où nous voyons qu'en 828 il tomba une pluie de grains dans la portion de l'Agenais sise au-delà de la Garonne : *Ferunt in regione Vasconiæ trans Garumnam fluvium, in pago Aginnensi annonam de cœlo pluisse*[2]. Ici, *trans Garumnam* désigne, et sans conteste, la rive gauche de la Garonne, car le chroniqueur, homme du Nord, regarde vers le Midi.

Entre 828 et 1317, date de l'érection du diocèse de Condom, les preuves surabondent, concernant la persistance de cet état de choses.

Ainsi, nous avons la preuve que, dès 680 tout au moins, la cité épiscopale d'Agen s'étendait déjà sur les deux rives de la Garonne. Parmi les prélats qui souscrivirent au concile de *castro Garnomo*, tenu entre 670 et 673, figure Siboald, évêque d'Agen, (*Siboaldus, Aginnensis urbis, episcopus*). Le nom de cette cité épiscopale, *Aginnensis* (*civitas*), se trouve en outre dans la description de la *Guasconia*, ou duché bénéficiaire d'Aquitaine, fournie par le Cosmographe anonyme de Ravenne. Cette description date de la basse époque mérovingienne. Donc, et dans une mesure que je ne veux pas exagérer, il est déjà présumable que ladite cité devint un comté carolingien. Mais poursuivons.

Le diplôme précité de 817 portant donation de certaines terres par Louis le Débonnaire, en faveur de l'abbaye de Sorèze, nomme dans l'Agenais (*in pago Agennesea*, sic) les villas d'*Alamannis* et de *Modalineus*[3]. Ici, *Modalineus* est évidemment écrit pour *Madalineus*, aujourd'hui représenté par Madaillan. Il existe, en Agenais, trois localités de ce nom. Celle dont il est ici question devint plus tard une des baronnies les plus importantes de l'Agenais. Elle n'existe plus

---

[1] *Hist. génér. de Languedoc*, II, *Preuves*, 42-45.

[2] *Chron Saxon.*, op. Bouquet, VI, 221.

[3] In pago Agennesea (*sic*) villas quæ dicuntur Alamannis et Modalineus, cum ecclesiis que ibidem sunt in honorem Sanctæ Mariæ et Sancti Sulpitii constructæ. Dom Brugeles, *Chron. eccl. du Dioc. d'Auch, Preuves de la Seconde Partie*, 42.

Digitized by Google

comme paroisse distincte, et le château baronnial a dès longtemps disparu. Il se trouvait dans la commune actuelle de la Sauvetat-du-Dropt (canton de Duras Lot-et-Garonne), qui est tout proche de l'ancien *Alamannis*, aujourd'hui Allemans-du-Dropt (canton de Lauzun, Lot-et-Garonne). L'une et l'autre, je le répète, étaient englobées dans le *pagus* Agenais. Or, j'ai démontré plus haut que, dans le même document *pagus Auxensis* désigne bien le comté carolingien d'Auch ou de Fezensac. Il s'agit donc bien ici du comté carolingien d'Agenais.

Parmi les comtes de ce district, presque tous les annalistes nomment Ermiladius. D'après eux, ce personnage serait fils d'Artalgarius, comte des Marches de Gascogne, inhumé au monastère d'Alaon, en Catalogne, l'an 835. Cet Ermiladius aurait eu pour frère Wandregisille ou Wandrille, parent de Charles le Chauve, fondateur dudit monastère en 835, etc. Mais toutes ces assertions ne reposent que sur la charte notoirement apocryphe d'Alaon.

D'après Adhémar de Chabannes, Wulgrin était comte de Périgord, d'Angoulême et d'Agenais, en 866[1]. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*[2] en font un parent de Charles le Chauve, qui lui aurait donné lesdits comtés après la mort d'Emenon.

L'Agenais aurait formé la dot de sa femme Rogelinde, fille de Bernard II, comte de Toulouse, dot qu'il dût enlever de force à son beau-frère Guillaume, qui s'en était emparé[3]. Je ne sais où les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ont vu que Wulgrin était parent de Charles le Chauve, et que sa femme s'appelait Rogelinde. Mais ceci importe peu. Le principal est de savoir si nous pouvons nous fier ici au témoignage d'Adhémar de Chabannes. Tout en se divisant sur l'origine de Guillaume de Toulouse, le P. Le Cointe et Catel d'une part, et Marca de l'autre, s'accordent à voir en ce seigneur un comte de Toulouse. Là-dessus, je n'ai pas à prendre parti. Mais je constate que, contrairement aux pratiques bien connues du temps de Charles le Chauve, Adhémar de Chabannes nous présente une femme héritant en partie de l'autorité comme des biens de son père, et les portant

---

[1] Tenuit Wulgrinus principatum in his tribus civitatibus (Engolisma, Petragorium et Agennum), per XVII. annos. ADHEMAR. CABAN., *Chron.* ap. Bouquet, VII, 227.

[2] *Art de vérif. les dates*, t. X, de l'édit. in-8°, p. 166.

[3] Agennum quoque Wulgrinus habebat, quem assumens vindicavit propter sororem Willemi Tolosani quam in matrimonium acceperat. ADHEMAR. CABAN., *Chron.*, ap. Bouquet, 227.

Digitized by Google

en dot à son mari. Pour cette unique raison, je me refuserais donc à croire que Wulgrin ait été un comte d'Agenais. Et puis, rien ne prouve, d'ailleurs, que ce pays appartint alors aux comtes de Toulouse[1].

Il est, du reste, bien connu que la Chronique d'Adhémar de Chabannes, qui va du commencement de la monarchie à 1029, est entachée de bien des inexactitudes, sans préjudice des négligences, en matière de chronologie. Il n'est pas moins notoire que, jusqu'en 829, ladite chronique est tirée mot à mot de textes plus anciens. Notez, en outre, que cet écrivain naquit en 988, et mourut en 1027. Il n'a donc pas, pour le IXe siècle, l'autorité d'un contemporain.

Toujours d'après le même document, l'héritage de Wulgrin se serait partagé entre ses deux fils, dont l'un Halduin, aurait eu l'Angoumois, et l'autre Guillaume, le Périgord et l'Agenais[2]. Mais cette affirmation ne mérite pas plus de crédit que la précédente. On a dit que Guillaume aurait été dépouillé de ses terres par Ebles le Manzer, ou le Bâtard, comte de Poitou[3]. Mais où sont les preuves à l'appui de ces assertions?

Donc, le jeune, et d'ailleurs estimable auteur d'un travail assez récent sur Agen, aurait dû se montrer ici plus difficile dans le choix de ses autorités[4]. Mais les mauvais témoignages ne sauraient faire tort aux bons. Or, le diplôme précité de 817 atteste l'existence d'un *pagus Agennensis* ou comté d'Agenais. Par induction, nous pouvons encore fournir, une autre preuve, remontant aux premiers siècles de la période féodale.

Il existait, en effet, un comté féodal d'Agenais au temps de Guillaume-Sanche, duc ou comte de la Grande Gascogne, décédé vers 984. Le fait est prouvé par une épitaphe que je reproduis exactement ci-dessous[5].

---

[1] *Hist. génér. de Languedoc*, II, 232.

[2] Reliquit Wulgrinus filiis suis, Halduino quidem Engolismam, Willelmo vero Petragorium et Agennum. ADHEMAR. CABAN., *Chron.*, ap. Bouquet, VII, 227.

[3] SAINT-ALLAIS. *Hist. des Comtes de Périgueux* (édit. de 1836); p. 7; *Art. de vérifier les dates* (édit. in-fol.), II, 375, col. 2.

[4] André DUCOM, *La Commune d'Agen*, 16-22.

[5] III IDVS NOVEMBRIS OBIIT
GVILELMVS COMES C...) AR
CHIO DVX GVASCONORVM
ET OBITVS GARSIE FRATR
IS EIVS COMITIS
AGENNENSIVM. (OIHENART, *Not. utr. Vascon.* 428.)

Digitized by Google

Cette inscription, aujourd'hui perdue, se trouvait au Mas-d'Aire (Landes), dans le monastère de Sainte-Quiterie.

Oïhenart, qui nous a transmis ce texte, est un de ces graves et honnêtes annalistes, dont il faut accepter tous les dires, quand ils ne portent que sur des questions de fait. Donc, il y avait, avant 904, un comté féodal d'Agenais appartenant à Garcie, frère de Guillaume, duc de Gascogne. Mais ici surgit une difficulté. Les comtes de Toulouse avaient aussi pris de bonne heure le titre de comtes d'Agenais. On n'en a de preuves expresses que depuis 1080, époque où nous voyons Guillaume IV se qualifier de duc de Toulouse, d'Albigeois, de Quercy, de Lodèvois, de Périgord, de Carcassès, d'Agenais (*Agennensium*) et d'Astarac (*Astarachensium*)[1]. Mais Guillaume IV ne fut certainement pas le premier à faire ainsi. C'est pourquoi bon nombre d'annalistes n'hésitent pas à faire remonter aux comtes carolingiens de Toulouse l'origine de la prédominance féodale de la maison de Saint-Gilles sur la totalité de l'Agenais.

De cette théorie, j'estime qu'il y a beaucoup à rabattre.

Et d'abord, nous nous heurtons à l'épitaphe précitée attestant que, dès le xe siècle, et sans rien préjuger des temps antérieurs, Garcie, frère de Guillaume-Sanche, duc de Gascogne, s'intitulait aussi comte d'Agenais : *comitis Agennensium*, dit l'inscription. Ainsi, les comtes de Toulouse ne dominaient pas alors sur tout le territoire dont s'agit. Le comte Garcie en avait une portion qui d'abord, et sans conteste, entra dans le patrimoine de la maison ducale de Gascogne, qui passa ensuite à ses ayant-droit, les ducs de Guienne, et au roi d'Angleterre par le mariage d'Éléonore de Guienne avec Henri, comte de Poitou (1151). Il est vrai que, dès 1148, Raymond V, comte de Toulouse, éleva sur l'Agenais des prétentions assez connues pour que je n'aie pas besoin d'insister à ce sujet. Mais cela montre bien que le réclamant ne possédait qu'une partie du pays dont s'agit. Ce seigneur fit, dit-on, en faveur des églises d'Agen et de Condom, des libéralités inspirées peut-être par l'intérêt politique. Son fils Raymond VI épousa Jeanne, sœur de Richard Cœur de Lion, qui lui apporta en dot l'Agenais (1196). Auparavant, ce pays n'appartenait donc pas tout entier ni aux rois d'Angleterre, ayant-droit des ducs de Gascogne et de Guienne, ni aux comtes de Toulouse. Il se partageait entre eux dans la proportion suivante. A la maison de

---

[1] *Hist. génér. de Languedoc*, VI, 648-649.

Digitized by Google

Saint-Gilles, la suzeraineté de la vicomté de Lomagne et Auvillars, avec son annexe la primitive et importante seigneurie de Fimarcon. En traitant de la Gascogne Toulousaine, je fournirai la preuve de ce fait, qui limite par conséquent l'influence des comtes de Toulouse. Tout le surplus de l'ancien comté carolingien d'Agenais, qui d'ailleurs confinait du couchant à celui du Grand Comté des Vascons, passa donc aux ducs de Gascogne savoir : 1° Toute la partie de l'Agenais sise sur la rive droite de la Garonne ; 2° De l'autre côté du fleuve, les pays ou archiprêtrés de Filoubon, de Villandraud, et de Cayran, compris d'abord dans le diocèse d'Agen, et dans celui de Condom à dater de 1317. Nous verrons bientôt ce qui advint pour la vicomté de Bruilhois.

Cette division de l'ancien comté carolingien d'Agenais entre les ducs de Guienne, ayant-droit de ceux de Gascogne, et la maison de Saint-Gilles, finit en 1096, époque où Raymond VI, comte de Toulouse, épousa Jeanne, sœur de Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre et duc de Guienne. Jeanne, affirment certains annalistes, apporta tout l'Agenais en dot à son mari. Mais nous avons déjà provisoirement déterminé, pour ce pays, la part de la maison de Saint-Gilles. Jeanne ne fut donc dotée que de l'autre portion, de celle que les rois d'Angleterre tenaient de la maison ducale de Gascogne, par l'intermédiaire de celle de Guienne. Voilà comment fut reconstitué l'Agenais, dont on distingua désormais la vicomté de Bruilhois, et celle de Lomagne et Auvillars, avec son annexe le Fimarcon. L'Agenais, ainsi réduit, demeura dans le patrimoine des Saint-Gilles, passa ensuite à Alfonse IX, comte de Poitiers, et aux rois de France, qui le cédèrent à ceux d'Angleterre par le traité de Brétigny (1360). Mais il revint à la Couronne après la ruine de la domination anglaise.

Reste à parler de la vicomté de Bruilhois, sur laquelle j'ai fourni jadis une notice spéciale [1]. Je me bornerai à rappeler ici que, dès la seconde moitié du XIe siècle, le Bruilhois fut tenu en fief des évêques d'Agen jusqu'en 1317, et ensuite des évêques de Condom par les vicomtes de Béarn ou leurs ayant-droit. Impossible d'assigner une date précise à la suzeraineté de ces prélats. Furent-ils soumis eux-mêmes à la maison ducale de Gascogne, ou à celle de Saint-Gilles,

---

[1] Bladé, *Notice sur la vicomté de Bezaume, le comté de Benauges, les vicomtés de Bruilhois et d'Auvillars, et les pays de Villandraut et de Cayran.* — Cette publication a besoin d'être complétée, et même rectifiée, sur quelques points d'importance secondaire,

Digitized by Google

quand le territoire équivalent à l'ancien comté carolingien d'Agenais était depuis longtemps partagé entre ces puissants feudataires? Là-dessus, aucun texte précis ne nous renseigne. Il est néanmoins à croire que les évêques d'Agen se firent de bonne heure une situation fort avantageuse, au point de vue féodal. Dans l'hypothèse contraire, on ne peut expliquer, en effet, qu'ils eussent inféodé, au XIe siècle, sans protestation des ducs de Guienne et de Gascogne ou des comtes de Toulouse, la vicomté de Bruilhois à Hunald, issu de la maison de Béarn. Voilà pourquoi, dans le démembrement primitif et féodal du comté carolingien d'Agenais, il serait téméraire de reculer l'influence des comtes de Toulouse du côté de l'Ouest, plus avant que la vicomté de Lomagne, et la seigneurie de Fimarcon qui en est une incontestable dépendance. Voilà pourquoi, en attendant un nouvel ordre de choses, il faut attribuer aux ducs de Gascogne tout le surplus dudit comté, c'est-à-dire l'intégralité de l'Agenais situé sur la rive droite de la Garonne, et sur la rive gauche les territoires représentés par les futurs pays ou archiprêtrés de Filoubon, de Cayran, et de Villandraud, dont la composition est bien connue[1]. Or, entre la Lomagne, dépendante des comtes de Toulouse, et les pays susnommés, se trouve précisément la vicomté de Bruilhois, qui releva d'abord des évêques d'Agen, et ensuite de ceux de Condom. Les premiers exerçaient en outre, dans leur ville épiscopale et juridiction des droits fort étendus. D'abord seigneurs uniques d'Agen, ils descendirent, en 1217, à la condition de paréagers. Ces prélats battaient incontestablement monnaie. Ils exerçaient ou réclamaient en outre d'autres droits désignés par le mot *comitalie*, sur lequel Loisel, Darnalt, Pithou, Du Cange, Argenton, Labrunie, Saint-Amans, l'abbé Barrère, et M. André Ducom, ont copieusement, disserté. Pourtant, la question reste toujours ce qu'elle était à l'origine. Avant tout, il faudrait ici

---

[1] V. Bibliothèque Nationale, Fonds Latin, 9.934. C'est un compte de subsides levés pour le pape dans les diocèses composant l'archevêché de Bordeaux en 1326. La description par paroisses des archiprêtrés de Cayran, Bruilhois, Fimarcon, Filoubon, et Villandraud, autrement dit du diocèse de Condom, créé en 1317, est de la plus haute importance. Ce compte de subsides a été imprimé dans les *Archives historiques de la Gironde*, XIX, 187-241. Mais cette publication atteste une si complète inintelligence de la géographie historique, elle fourmille de tant et tant d'erreurs, et notamment en ce qui concerne le diocèse de Condom, qu'il est on ne peut plus prudent de considérer ledit texte comme toujours inédit.

Digitized by Google

procéder à l'examen de l'authenticité des diverses chartes invoquées en faveur du droit de comitalie. Cette besogne surpasse, à mon avis, et de beaucoup, les forces réunies de tous les annalistes actuels de l'Agenais. C'est confesser assez haut combien je suis heureux qu'elle ne soit pas à ma charge. D'ailleurs, nul n'a jamais songé à présenter la comitalie comme remontant à l'époque carolingienne, mais bien comme un droit d'origine féodale. Ici, le problème est donc de nul intérêt. Si j'ai cru devoir en parler, c'est uniquement pour prémunir le lecteur contre toute confusion à ce sujet.

De toutes ces considérations, et à la charge d'acquitter ma promesse concernant la région prise par les comtes de Toulouse dans le partage de l'Agenais carolingien, je crois pouvoir, sans témérité, composer ce district du diocèse primitif d'Agen, et de celui de Lectoure.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

(A suivre.)

Digitized by Google

LA

MISÈRE DANS L'AGENAIS

EN 1774

(Suite)

II

Vous aurez toujours des pauvres parmi vous, a dit Notre-Seigneur Jésus-Christ[1]. Ainsi avertie, la société chrétienne, à peine constituée, ne manqua pas de créer des ressources permanentes, pour ainsi dire, afin de subvenir à leurs besoins. A cet effet, dès l'origine de l'Eglise, une partie notable des offrandes volontaires des fidèles fut affectée au soulagement et à l'entretien des pauvres[2]. Charlemagne qui, de l'obligation de la dîme, fit une loi de l'Etat[3], dit expressément dans un capitulaire de l'an 802 : « *Sacerdotes... secundam* (*decimarum partem*) *ad usum pauperum dispensent.* » A l'autre pôle de la monarchie, Louis XIV, dans l'exposé des motifs de son édit de 1657, s'exprime ainsi : « La même autorité qui a établi l'Eglise chrétienne pour la conduite des fidèles dans l'exercice de la vraie religion, a établi

---

[1] Math. xxv, 11.

[2] Dans la primitive Eglise, dit Fleury, les diacres avaient le soin du temporel, et de toutes les œuvres de charité ; ils recevaient les oblations des fidèles, et les distribuaient suivant les ordres de l'Evêque. — (*Instit. au droit ecclésiastique,* part. I, ch. 8.)

[3] Similiter secundum Dei mandatum præcipimus ut omnes decimam partem substantiæ et laboris sui ecclesiis et sacerdotibus donent tam nobiles et ingenui similiter et liti. — Capitul. de l'an 789. — Cette obligation de la dîme, au for ecclésiastique, plusieurs auteurs la font remonter au Concile de Macon de 575 : « Inveterata consuetudo ecclesiæ et variæ constitutiones ea de re promulgatæ, oneram libertatem fortassis, in necessitatem converterunt. » Thomassin, part. 2, liv. 3, ch. I.

Digitized by Google

aussi des fonds tant pour l'entretènement des ministres que pour la subvention des pauvres. » Cette destination d'une partie de l'impôt ecclésiastique était tellement fondée en droit qu'en abolissant les dîmes, l'Assemblée Constituante ne manqua pas de mettre à la charge de la Nation « de pourvoir d'une manière convenable au soulagement des pauvres[1]. » Grâce à cette disposition si bien établie des lois soit canoniques, soit civiles, les pauvres, surtout dans les campagnes, les bourgs et les petites villes savaient toujours à qui recourir dans leur détresse; ils avaient en leur curé comme un tuteur-né, qui, ne les perdant jamais de vue devinait et pressentait tous leurs besoins; qui, comme une Providence toujours attentive, ne les laissait jamais manquer au moins des objets de première nécessité. » Nos pauvres, écrivait en 1740, le syndic de la paroisse de Cancon, ont toujours trouvé de grandes ressources chez leurs curés; sans eux, ils seraient mille fois morts de faim; et, dans bien des occasions, une bonne partie des autres habitants, qui, sans être mendiants, ne sont pas riches, n'ensemenceraient pas leurs champs si le curé ne fournissait pas les semences. Le fait a été constaté[2]. »

A cette ressource de la dîme, si précieuse par son caractère d'universalité, il faut ajouter un hôpital renté dans presque toutes nos villes murées et des fondations de charité, d'importance très diverse, en bon nombre de paroisses rurales. Pour procéder avec méthode, parcourons du doigt sur la carte du diocèse les douze archiprêtrés dont il était formé, et, à chaque étape, consultons le *rapport* correspondant.

Archiprêtré du Siège

Agen possédait d'abord l'hôpital Saint-Jacques. On y soignait les pauvres malades à l'exclusion des infirmes et des incurables. Le bu-

---

[1] 4, 6, 7, 8, 11 août 1789. — Cette dette est restée impayée. — D'après H. Taine, les biens du clergé à la fin de l'ancien régime rapportaient de 80 à 100 millions, à quoi il faut joindre la dîme, 123 millions par an, en tout 200 millions, somme qu'il faudrait doubler pour en avoir l'équivalent aujourd'hui (*Ancien Régime*, pages 18 et 19). C'est donc, si l'on accepte ces chiffres, 100 millions de revenu annuel pour toute la France, près d'un million et demi en moyenne pour chaque département, que les pauvres ont perdu, et sans compensation, à la confiscation des biens du clergé. Si l'assistance publique possédait actuellement de telles ressources, il n'est pas douteux que la question sociale perdrait singulièrement de son acuité.

[2] Mémoire cité par M. Julien Massip dans son *Histoire de Cancon.*

Digitized by Google

reau, sous la présidence de l'Evêque, ou, à son défaut, du premier officier du siège présidial, était composé de huit membres dont quatre fournis par les deux Chapitres, deux par le Présidial, les deux derniers par le Corps de Ville. Le procureur du Roi assistait aux séances. Quatre syndics étaient chargés de l'administration ; quatre sœurs de charité, du service. On compta, en 1774, 7,200 livres de revenus. Mais il y avait 1,800 livres de charges réelles ; cinq cent cinquante messes fondées dont les honoraires s'élevaient à 275 livres ; quarante malades tous les jours, ce qui faisait par an environ vingt-deux mille quatre cents malades, dépensant, à raison de 10 sols par tête et par jour, 11,200 livres. Les dépenses excédaient donc les recettes de 6,075 livres par an. La charité privée devait combler le déficit.

Venait ensuite l'hôpital de Las ou de la Manufacture. Cette maison avait été fondée « pour renfermer et nourrir les pauvres valides ou invalides de la ville, faubourgs et lieux dépendants d'Agen. » Mais, depuis une quarantaine d'années, elle avait changé de destination et l'on n'y recevait que des enfants des deux sexes de 7 ou 8 ans. Les garçons, au nombre de trente-cinq, fabriquaient des sergés avec la laine que filaient les filles au nombre de quinze. Leur travail était au profit de la maison et produisait de 17 à 1,800 livres par an. A quoi s'ajoutaient 5,184 livres, 12 sols, 2 deniers provenant de divers contrats de constitution de rentes sur des particuliers ; 176 livres, du loyer de l'arsenal ; 380 livres, du produit du jardin, année commune. Total : 5,751 livres, 2 sols, 2 deniers, dont il fallait défalquer 430 livres de charges : honoraires de l'aumônier, 100 livres ; ceux des directrices, 180 livres ; rente du chapelain de Laniboire, 50 livres ; aumône à une jeune fille à la nomination de M. Lagarde, 50 livres ; autre aumône à un garçon désigné par M. Verduc, 50 livres. C'est aussi un bureau qui régissait cet établissement. D'après les lettres patentes du Roi, en date du mois d'avril 1685, l'Evêque présidait à toutes les assemblées ordinaires et extraordinaires. Six commissaires, un receveur et un secrétaire composaient l'administration. Le lieutenant général ou principal du Sénéchal, le procureur ou avocat du Roi et le premier consul étaient convoqués aux assemblées extraordinaires.

Non loin de la Manufacture se trouvait une tuilerie qui, en 1730, avait été léguée par Dominique Caseneuve, architecte, au curé et à la fabrique de Saint-Hilaire d'Agen. En 1765, on l'avait donnée en locaterie perpétuelle moyennant une rente annuelle de 350 livres. Cette somme devait être distribuée par le curé et les marguilliers administrateurs : 1° aux pauvres malades de la paroisse Saint-Hilaire ; 2° aux

Digitized by Google

pauvres artisans de la ville, inscrits au rôle d'une congrégation autrefois dirigée par les Jésuites ; 3° aux prisonniers. Ceux-ci, qui, à l'origine de cette fondation, n'étaient qu'une dizaine, dépassaient quatre-vingt et cent en 1774. Le curé, M. Argenton, voyant que ces misérables périssaient dans les cachots à la moindre maladie, sans secours spirituels ni temporels, l'infection de ces lieux faisant horreur aux personnes les plus zélées et les plus charitables, venait de fonder à ses dépens, dans la prison, une infirmerie qu'il avait pourvue de deux lits complets, approvisionnée de linge, etc. En 1722, Jean Baché avait également légué au curé de Saint-Hilaire, pour ses pauvres, une maison contiguë au presbytère, affermée 180 livres. Ce curé, simple congruiste, n'avait que 700 livres de revenu en y comprenant les messes et le casuel, et sa paroisse, souvent ravagée par des épidémies causées par les inondations de la Garonne, envahie par les mendiants étrangers à cause du voisinage de la grande route, comptait deux mille âmes dont un tiers dans l'indigence.

Par son testament du 13 juin 1734, Mlle Sabré avait fait don au curé de Saint-Caprais, également congruiste, en faveur des pauvres de sa paroisse, d'un petit capital de 300 livres produisant 15 livres de rente. *Sed hæc quid sunt inter tantos ?*

Il existait aussi à Agen un Bouillon des Pauvres. Créé par lettres patentes données à Compiègne au mois de juillet 1736, cet établissement était régi par un bureau composé de l'Evêque président et des quatre curés de la ville. Son but, comme son nom l'indique, était de fournir du bouillon, à domicile, aux pauvres malades honteux. Beaucoup, en effet, par point d'honneur, refusaient une place dans l'hôpital général, même dans leurs plus pressants besoins. La confrérie entretenait ainsi une cinquantaine de pauvres, à raison d'une demi livre de pain par tête et par jour. Le nombre, d'ailleurs, des assistés n'était pas fixe et il dépendait du prix des denrées et de la charité publique. On avait commencé avec 351 livres de rente que les curés de la ville avaient abandonnées. Ce premier fond s'était accru par des legs et donations. Il atteignait presque, en 1774, le chiffre de 3,000 livres de rente. On donnait 120 livres à quatre femmes chargées de porter des aliments au domicile des pauvres malades. Ces aliments étaient préparés chez des particuliers de bonne volonté, car la confrérie, faute de ressources suffisantes, n'avait pu encore se procurer de local.

Les paroisses rurales circonvoisines étaient bien déshéritées et les besoins très urgents. A Pauliac et à Saint-Julien de Terrefosse la moitié

Digitized by Google

des habitants étaient misérables et point de fondation de charité. De même à Cabalsaut. — Les paroissiens de Castelculier étaient tous pauvres, ne possédant que le quart des terres. Les riches propriétaires résidaient tous à Agen. Il y avait neuf familles dont les enfants se livraient à la mendicité, vingt autres qui avaient part aux distributions manuelles et trente qui avaient besoin de secours dans les cas de maladie. On leur partageait les revenus d'un capital de 3,000 livres et d'une terre de six carterées et demie, provenant en majeure partie de legs faits par d'anciens curés [1]. A St-Pierre de Gaubert, les pauvres pullulaient. Sauf une famille bourgeoise, tous les habitants étaient brassiers et journaliers. Au moindre accident, à la moindre maladie, ils tombaient à la charge du curé. — Un curé de Roudouloux avait laissé une rente de 40 livres aux pauvres de cette paroisse. Ceux-ci n'étaient que sept ou huit. Il y avait aussi un pré dont le revenu, 96 livres, servait à doter la fille la plus sage et la plus nécessiteuse de l'endroit. — Le quart de la population à Lusignan-Petit gémissait dans une extrême indigence. — On avait à distribuer une rente de 80 livres, dont 35 provenaient d'un acte de constitution de rente annuelle consenti par les Annonciades d'Agen le 27 août 1763. — M. Guyraud, ancien curé de Vitrac, avait laissé aux pauvres de cette paroisse une pièce de terre produisant deux sacs de blé et deux barriques de vin. La distribution avait lieu le 1er mai.

Archiprêtré de Ferrussac

Puymirol possédait un petit hôpital mais délabré et inhabitable. Faute de fonds suffisants, on n'y admettait plus les malades. Les principaux titres de rente ou de propriété avaient disparu pendant les guerres de religion ou en quelque incendie. Deux legs, l'un de 1668, l'autre de 1714 et une imposition de 24 livres donnaient annuellement 105 livres 5 sols que le bouillon des pauvres distribuait à une centaine d'indigents. L'administration était telle que Mascaron l'avait établie en 1680. Le prieur-curé, le juge, le lieutenant du juge, le procureur

[1] Citons notamment M. Flouret qui par son testament en date du 24 Décembre 1727, avait laissé une rente annuelle au capital de 900 livres sur le Clergé d'Agen, pour être employée à entretenir un régent dans la dite paroisse, destiné à élever les enfants pauvres sous la direction de ses successeurs curés (Rég. des Délib. du District d'Agen, 12 Mars 1792).

Digitized by Google

du roi et les consuls formaient le bureau. Les billets expédiés par les consuls étaient acquittés par le syndic après avoir été visés par le curé.

Les pauvres de Valence se partageaient, avec le produit de plusieurs quêtes, un revenu de 357 livres 10 sols. — Ceux de Pommevic jouissaient aussi de quelques revenus dont ils étaient redevables à la générosité d'anciens prieurs : 300 livres pour les distributions, 40 livres pour les lits, une rente de deux sacs, un carton, trois boisseaux pour les bouillons. Ces revenus très utiles en un pays pauvre où il ne se faisait aucun commerce, étaient administrés par un syndic et distribués sur les billets du curé et du vicaire. — A Golfech, les pauvres, au nombre de cent cinquante avaient à se partager 14 livres tous les ans. — Sans autre titre qu'un usage très ancien, le curé d'Espalais prélevait chaque année, pour ses pauvres, quinze sacs de méture sur la pile commune de la dîme. Les deux tiers de ses paroissiens étaient dans le cas de participer à ce secours. — En 1737, un curé de St-Romain avait légué à ses successeurs une vigne de quatre cartonnats à la charge de donner aux pauvres la moitié de la récolte, c'est-à-dire une demi barrique que l'on convertissait en pain. En 1751, un paroissien avait légué 3,000 livres dont les intérêts, 150 livres, étaient employés : 1° à faire du bouillon pour les malades indigents ; 2° à habiller les pauvres ; 3° à leur distribuer du pain journellement. On comptait dans cette paroisse de cinquante à soixante mendiants et quelquefois davantage. — Il y en avait onze à St-Christophe de Lafox et dans les cas de maladie, ce chiffre était dépassé. Les paroissiens, métayers pour la plupart, étant tous pauvres, les misérables étaient à la charge du seul curé. — Les pauvres étaient fort nombreux à St-Amans de Tayrac. Ils avaient à se partager dix sacs de fèves que leur abandonnait l'abbé de St-Maurin. — Le même abbé donnait deux sacs de blé aux pauvres de Ferrussac et six à ceux de St-Maurin. Ces derniers dont le nombre oscillait entre deux cents et trois cents, avaient, en outre, un revenu fixe de 34 livres et le produit des quêtes d'une confrérie de charité. — Il y avait à Blaymont, aux soins d'un syndic, 150 livres de revenu pour les pauvres. Deux cents personnes avaient part à la distribution. — A St-Jean de Turac, 100 livres de revenu et de vingt à vingt-cinq mendiants. — A St-Julien de Lamothe 25 livres de rente léguées par un curé et vingt-cinq pauvres. — A Clermont-Dessus, cent pauvres auxquels le curé et les officiers municipaux distribuaient annuellement une somme de 70 livres. — A St-Sixte, juridiction de la Sauvetat-de-Savères, on comptait quinze familles indigentes. Les Pères

Digitized by Google

de la Rose y prêchaient une mission tous les sept ans, et, à cette occasion, distribuaient quelques aumônes. Le gros décimateur était un prieur bénédictin, anonyme pour ainsi dire et toujours absent.

Archiprêtré de Villeneuve

Dans l'hôpital de Villeneuve étaient admis indifféremment les pauvres des deux paroisses Sainte-Catherine et Saint-Etienne. Depuis 1694, cet établissement était gouverné par un bureau composé du maire, d'un consul, du curé et de cinq jurats de la paroisse Sainte-Catherine. Les revenus étaient de 2,600 livres; ils étaient administrés par un syndic. Trois sœurs de charité faisaient le service. De plus dans chaque paroisse, une dame de charité distribuait, tous les ans, 190 livres aux pauvres honteux. Dans la seule paroisse Saint-Etienne on comptait jusqu'à trois cents mendiants dont le nombre croissait tous les jours par la cherté des denrées, le luxe et les subsides accablants. — A Penne, chef-lieu de juridiction pour vingt-six paroisses, l'hôpital n'avait que 100 livres de revenu fixe et quatre cartonnats de terre. Il comprenait trois petites chambres ayant chacune un lit. — A Notre-Dame de Frespech, il y avait quarante pauvres. Un ancien curé leur avait légué 40 livres de rente. — A Collongue, sur quarante ou cinquante maisons dont se composait la paroisse, le seigneur et le curé congruiste nourrissaient cinquante pauvres. — La paroisse de Noaillac de Penne ne contenait que cent quarante sesterées de terre dont les deux tiers étaient incultes. Il n'y avait aucune fondation de charité et cependant les deux cents habitants, à l'exception de six familles, végétaient dans un état voisin de la misère. — Ni à Saint-Martin de Calvignac, où l'on comptait vingt mendiants, ni à Notre-Dame d'Allemans, juridiction de Penne, où quatre familles indigentes étaient dénuées de toute ressource, ni à Saint-Martin des Cailles où les pauvres très nombreux croupissaient dans une mendicité fainéante. — Les quatre-vingts pauvres de Massoulès, les soixante de Montmarès étaient logés à la même enseigne.

Archiprêtré de Tournon

Tournon possédait une confrérie de Charité qui avait un revenu fixe de 153 livres. Les fonds étaient administrés par le curé. — A Saint-Hilaire de Belvèze et Saint-Pierre de Pervillac un curé avait lé-

Digitized by Google

gué aux pauvres un capital de 851 livres donnant un revenu annuel de 41 livres. Il y avait deux cents mendiants dans les deux paroisses et peu de personnes en état de leur venir en aide. — On en comptait quatre-vingts à Sainte-Cécile. 100 livres de rente leur avaient été assurées par différents legs. — « Nous avons, écrivait le curé de Roquecor, deux établissements : l'un pour le bouillon des pauvres, l'autre pour donner des métiers. Pierre Durengues a donné 600 livres produisant 30 livres de revenu annuel pour le bouillon. P. Lacoste, ancien curé, a donné 1,000 livres produisant 50 livres. Antoine Bourrière, grand-archidiacre, vicaire général et syndic du clergé d'Agen, a laissé 2,000 livres produisant 100 livres de revenu pour faire apprendre, chaque année, un métier à deux pauvres de la paroisse. L'un de ces pauvres est désigné par le curé, l'autre par le juge. Il y a plus de cent pauvres qu'on est obligé de nourrir dans leur lit. Avec ces revenus on se trouve à même de donner du secours aux pauvres malades. La paroisse a nommé un syndic qui distribue ces ressources sur les billets du curé auquel il rend compte en les lui rapportant. » — Dans les trois paroisses de Montaigut, Gouts et Bournazet, on comptait trois cents mendiants et fort peu de gens aisés en état de les secourir. C'était un pays dénué de tout où il ne se faisait aucun commerce. Il y avait 100 livres pour fournir du bouillon aux pauvres, 25 livres pour leur acheter des fèves et 22 livres à leur distribuer : le tout légué par d'anciens curés. En outre, une confrérie de Charité faisait en leur faveur beaucoup de quêtes. C'était bien peu pour soulager tant de misère.

Archiprêtré de Fumel

Une dame de Fumel, Marguerite Mourales, avait légué aux pauvres de cette paroisse sept contrats de rente constituée, formant un capital de 10,000 livres, sur le Clergé d'Agen — On comptait à Gavaudun deux cents pauvres absolument délaissés. L'hôpital, qui pouvait contenir cent lits, tombait en ruines. Il ne jouissait d'aucun revenu depuis que les dîmes inféodées qu'il possédait dans les paroisses de Saint-Etienne de Lézenne et de Saint-Vincent de Souliers étaient rentrées dans le droit commun, vers 1735. C'est d'un revenu annuel de 1,800 livres qu'il était ainsi frustré [1]. Aucune fondation de charité n'était éta-

[1] Voir à ce sujet : *Pouillé hist. du diocèse d'Agen*, page 403.

Digitized by Google

blie à Saint-Front. Douze familles indigentes n'y avaient d'autre ressource que la mendicité dans un pays pauvre.

Archiprêtré de Villeréal

Villeréal possédait une maison de charité non patentée, contenant deux lits. Elle était desservie par une dame de charité et administrée par un syndic. Des quêtes journalières suppléaient à l'insuffisance des revenus qui n'étaient que de 25 livres. « Dans cette ville, écrivait le rapporteur, on compte presque le nombre des pauvres par celui des habitants. » — L'hôpital St-Jacques de Monflanquin auquel les biens des religionnaires fugitifs avaient été attribués, était desservi par une sœur hospitalière. — Celui de Castillonnès, dont la reconstruction s'achevait cette année même, était dirigé par des religieuses, administré par des syndics et jouissait de 6,000 livres de rente[1]. — Dans la petite paroisse de Piis, dépourvue de toute œuvre de bienfaisance, on signalait 24 mendiants. — On en comptait cent à Montaut. Une confrérie de Dames de charité y était établie et disposait d'un revenu fixe de 90 livres. — Dans les deux paroisses de Corconnac et de la Sauvetat, le nombre des indigents dépassait deux cent cinquante. Le prieur était tenu de leur distribuer 150 livres tous les sept ans.

Archiprêtré de Monclar

Une confrérie de Dames de charité pour le bouillon des pauvres florissait à Monclar. Elle possédait un capital de 1,200 livres et centralisait par des quêtes, faites journellement dans l'église, les aumônes des fidèles. L'hôpital, administré par le curé, le juge, le procureur du roi, le premier consul et deux jurats avait à son actif plus de 10,000 livres de capital et un revenu dépassant 500 livres. — Il y avait à Casseneuil un petit hôpital composé de trois pièces. Le 17 août 1737, une personne nommée Lejuilla avait laissé une maison avec quatre cartonnats de terre « pour le revenu en être employé à doter deux jeunes filles pauvres. » En 1765, un particulier qui était redevable aux pauvres d'une somme de 5,692 livres 10 sols leur avait abandonné pour

---

[1] Cf. *Notice historique sur la ville de Castillonnès*, par J.-J. Oscar Bouyssi.

Digitized by Google

se libérer quarante-neuf cartonnats de terre[1]. On en tirait 200 livres de revenu qui servaient à secourir cent cinquante pauvres en hiver, cinquante en été et une douzaine de malades en tout temps. — M. Dayrie, installé à Cancon depuis deux mois, s'exprimait ainsi à la date du 31 décembre 1774 : « Il y a une confrérie de Charité composée du curé, d'un syndic et de deux demoiselles de la ville. Elle a été établie en 1714 pour faire faire du bouillon aux pauvres malades des deux paroisses de Cancon et de Périllac. Le seul titre qu'ait aujourd'hui la confrérie est une obligation d'un bourgeois de Cancon en sa faveur, de la somme de 210 livres de capital ; l'obligation est de 1773. La confrérie n'a pas d'autre revenu fixe que 10 livres 10 sols pour donner des secours aux malades des deux paroisses ; les libéralités des particuliers fournissent le reste. La confrérie ayant été plusieurs fois chargée de secourir au-delà de ses forces les malades des deux paroisses, a mangé pour cet objet 800 livres de fonds qu'elle avait lors de son établissement. Elle a aussi vendu une petite maison qui lui appartenait pour subvenir à de très urgentes nécessités. Il serait assurément très avantageux que la confrérie pût exercer efficacement son zèle, envers le grand nombre de malheureux qui, dans le cours de l'année, souffrent dans les deux paroisses. Mais elle n'a ni maison pour retirer les malades, ni linge pour les soigner, ni argent pour fournir à leurs besoins. Cependant ceux qui auraient absolument besoin de ces secours s'élèvent à plus de douze par an, sans compter une soixantaine de mendiants qui, tous les jours, viennent devant nos portes. En tout, il y a beaucoup de pauvres dans les deux paroisses parce qu'elles sont dans un pays dont le fond est très mauvais et que, malgré les travaux pénibles des paroissiens, il produit très peu. En outre, peu d'habitants peuvent faire l'aumône ; au contraire, en de fâcheuses circonstances, ils ont besoin de secours. » — A Beaugas, un curé avait laissé en 1724, 54 livres de rente pour marier, tous les ans, un garçon ou une jeune fille au choix du curé et de deux paroissiens. Il n'y avait pas d'autre

---

[1] Dans un acte du 5 janvier 1765 passé entre Jean Peyrebrune, syndic de l'hôpital de Casseneuil, et Guillaume Fleurant, celui-ci se reconnaît débiteur envers ledit hôpital d'une somme de 5,692 livres 10 sols, en compensation de laquelle il fait abandon : 1. D'une pièce de terre de 4 cartonnats 6 picotins, située au champ de la vigne ; 2. D'une autre pièce de terre au champ del Roc de 14 cartonnats 4 picotins ; 3. D'autre pièce au même lieu de 4 picotins : 4. D'autre pièce de terre au-delà de la vigne de 29 cartonnats 5 picotins 1/2. Le tout de 49 cartonnats, 4 picotins. — (Arch. de la Préf., Registre du Directoire du département. 9 frimaire an III.)

Digitized by Google

fondation de charité. Soixante personnes étaient journellement sur les portes. « Cela forme, écrivait le rapporteur, une fourmilière de fainéants et ordinairement de voleurs, qui se procurent eux-mêmes ce qu'ils ne trouvent pas dans la charité du reste des paroissiens, qui n'ayant qu'une fortune médiocre ne peuvent que leur souhaiter du bien. »—En 1746, un curé, encore, avait laissé quarante cartonnats de terre dans la paroisse de Fongrave, pour le bouillon des pauvres de Castelmoron. Un bureau composé, d'après la teneur du testament, du curé, des consuls et des jurats administrait les biens et distribuait les revenus de cette fondation. — C'est aussi un curé qui avait légué aux pauvres de Saint-Etienne de Fougères les 21 livres de rente dont ils jouissaient.— Voici ce qu'écrivait le curé de Saint-Martin d'Allemans: « Il y a 7 livres 10 sols de rente destinés aux malades et 15 livres de rente à distribuer le 6 avril de chaque année aux pauvres vieillards et aux pauvres cultivateurs. La paroisse est fort peu étendue et fort pauvre ; elle n'est habitée que dans une petite partie. Il y a trente habitations dans le reste de la paroisse qui est d'une bien médiocre valeur. Les habitants y sont tous chez soi ; leur bien ne produit presque pas, parce que le pain manque dans le temps des travaux chez ces pauvres cultivateurs qui sont obligés d'aller gagner leur vie chez les gens riches ou aisés. — Le curé est réduit à la congrue ; la dîme qui serait de 150 livres fait partie d'un riche prieuré séculier..... point de ressource de ce côté-là. Il est dommage que ce peuple souffre ; il est très laborieux et il ferait produire ses terres s'il était secouru. Il y a peu de bonnes maisons de paysans ; ce sont de petits propriétaires qui, la plupart se sont bâtis sur des terres délaissées. » — Vingt-cinq pauvres mendiaient journellement à Campagnac. Les bourgeois résidant en en ville, le curé était le seul espoir des malheureux et il n'avait que le quart de la dîme. — La paroisse la plus pauvre du diocèse, était, sans contredit, Saint-Blaise de Moiras. Sur soixante familles, cinquante étaient plongées dans la plus noire misère. Le curé seul leur venait en aide. — Il n'y avait aucune fondation de charité à Saint-Hilaire de Brech. Le curé était congruiste et le curé seul était en état de faire l'aumône. On comptait cependant trente pauvres dont quatre infirmes peu secourus. — Les nombreux pauvres de Villebramar avaient 20 livres de rentes à se partager. — Il n'y avait aucun fond pour ceux, non moins nombreux, de Tourtrès. — Ni pour les cent mendiants de Senezelles et de Monibal. — Ni pour les vingt-cinq mendiants, sans compter les pauvres honteux, de Tombebœuf. — A Saint-Pastour il y avait cent quarante personnes dans l'indigence, non compris vingt pauvres

Digitized by Google

honteux et l'on avait à leur distribuer 47 livres 10 sols de rente. — On comptait beaucoup de pauvres à Montastruc et seulement quatre maisons en état de leur fournir quelques secours.

Archiprêtré de Lauzun

Les seigneurs de Lauzun avaient fondé dans la ville de ce nom, rue Taillefer, un hospice qu'ils avaient doté d'une rente annuelle et perpétuelle de 750 livres. Des sœurs de la Charité le desservaient. Il y avait aussi une sorte d'hôpital civil, administré par un syndic mais sans personnel pour le desservir. — A Miramont, sur une population de 850 âmes, on comptait un tiers de journaliers, en réalité de vrais mendiants; un autre tiers de petits propriétaires ou d'artisans dont la moitié mendiaient également. A quoi il fallait ajouter les pauvres honteux. Il n'y avait, d'ailleurs, aucune fondation de charité. — Il n'y en avait pas non plus à Saint-Pardoux près Miramont, et les habitants, journaliers ou locataires pour la plupart, étaient à l'aumône au moindre chômage. — A La Sauvetat de Caumont on comptait quarante mendiants et soixante pauvres honteux sans aucun secours. Par surcroît d'infortune, le curé était à la congrue et le plus clair des revenus décimaux était enlevé par un prieur. — Le curé de St-Sernin de Romagne faisait observer que « depuis plusieurs années, à l'exception de celle de 1773, il y a eu très peu de blé dans la paroisse, que l'année 1774 a été des plus disetteuses qu'il ait vues, puisqu'il n'y a pas eu la moitié des grains de toute espèce de ce qu'il y avait les années précédentes, et qu'il a très peu de personnes dans la paroisse qui soient en état de soulager les pauvres; ils s'attendent à gémir cruellement et la plupart dans leurs maisons, ayant honte de mendier, si une main bienfaisante ne *charite* ces gens infortunés déjà réduits à une extrême indigence. Pas de fondation. » — Un curé de Lamothe d'Allès avait légué aux pauvres de cette paroisse une rente mensuelle de 3 livres. Sur quatre cents communiants, il y avait cent mendiants dont quinze malades ou infirmes. — On distribuait aux pauvres de St-Colomb 33 livres de rente à l'époque de la Noël. — A St-Gervais de la Perche, paroisse très pauvre, dont les trois quarts des habitants allaient à la journée, il y avait une fondation de charité produisant 90 livres de revenu. Sur les trente foyers qui composaient cette paroisse, vingt avaient part à la distribution et dans ce nombre n'étaient pas compris les pauvres honteux. — Les nombreux pauvres de St-Maixent de Lavergne étaient

Digitized by Google

dénués de tout secours. — Dans la paroisse de Puisserampion, formée de cent soixante communiants, on comptait cinq familles fort aisées, quinze qui avaient besoin de ménager leur pain ; les autres étaient réduites à l'aumône. Grâce au legs Mazeau, on distribuait aux indigents 3 livres tous les mois ; d'autres legs laissés par d'anciens curés permettaient de fournir 17 livres au bouillon des pauvres.

Archiprêtré de Sainte-Foy

L'hôpital de Sainte-Foy-la-Grande, desservi par deux religieuses et une servante, avait 1,415 livres de revenu annuel ; douze pauvres y étaient entretenus. Le curé était à la tête de l'administration. — On ne voyait aucun établissement de ce genre à Duras, paroisse fort pauvre cependant, où il y avait beaucoup de mendiants et fort peu de maisons en état de les secourir. — On lit dans le rapport relatif à Saint-Sernin, même juridiction : « Un curé a laissé 2,000 livres pour les pauvres. Il y a sur cette paroisse cent quinze feux qui fournissent environ de sept cents à huit cents personnes, y compris les enfants de tout âge. Dans ce nombre, au moins les trois quarts sont journaliers et brassiers, n'ayant point de ressource pour entretenir leurs familles, en sorte que les femmes et enfants vont chaque jour à l'aumône et souvent sans trouver aucun soulagement à leurs misères par la raison que ceux qui ont un peu de contenance peuvent à peine suffire à payer une partie de leurs impositions ; le fonds qu'ils cultivent étant des plus ingrats de la juridiction et la moitié de leurs possessions étant en friche, mais non exempte de payer la rente et autres impositions ; en sorte que, très souvent, à la récolte, ils se trouvent aussi pauvres que ceux qui n'ont aucune espèce de possession : d'où l'on doit conclure que le nombre des pauvres égale presque celui des paroissiens sans en exclure le curé qui, en bien des circonstances, n'a que des pleurs à verser avec eux et des gémissements à pousser, ne pouvant subvenir au premier et au plus pressant de leurs besoins qui est celui du pain. » — A Saint-Astier, sur quatre cents habitants, cent environ vivaient d'aumône ou gagnaient leur pain à la journée. D'ailleurs, tout le terroir de la seigneurie de Puichagut étant des plus ingrats, les pauvres s'y trouvaient en très grand nombre. — « Dans mes trois paroisses, écrivait le curé de Loubès, Uffer et Montaillac, il n'y a ni hôpital, ni fondation particulière de charité pour le soulagement des pauvres, tant en santé qu'en maladie. La misère est des plus grandes dans les

Digitized by Google

dites trois paroisses et il y a très peu de possesseurs de fond qui puissent ou qui veuillent contribuer au soulagement des pauvres. Le nombre des familles mendiant à ma porte est tout au moins de soixante, sans y comprendre celles qui ont honte d'aller mendier, familles non moins à plaindre que les malades qui sont, pour la plupart, sans nulle ressource non seulement pour les bouillons nécessaires mais encore pour payer les remèdes et Messieurs les chirurgiens. » — Les pauvres étaient nombreux à Margueron et le curé congruiste. Ce dernier constate dans son rapport « qu'il y avait des fonds pour l'église et pour les pauvres aujourd'hui usurpés par des protestants : les héritiers d'un curé Pagès, lequel aurait laissé ses biens à un sieur Pagès, sieur de Margueyron, qui pour fait de religion, étant ministre protestant, fut, par ordre du Roi, arrêté et pendu sur la place de Sainte-Foy, présente juridiction. »

Archiprêtré de Marmande

L'hôpital de Marmande était confié aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Les fonds de cet établissement consistaient dans les rentes d'un petit fief volant et en divers contrats d'obligation rapportant un revenu annuel de 2,836 livres. Il est vrai que les charges s'élevaient à 707 livres. On y soignait en moyenne trente malades bien qu'il n'y eût que vingt-deux lits. Trente autres étaient secourus par des Dames de charité. Dans cette vaste paroisse les indigents excédaient le cinquième de la population. On en comptait jusqu'à onze cent quarante-sept. Leur nombre s'était considérablement accru depuis la chûte des manufactures de *Cordillats*. — Dans la juridiction de Virazeil, composée des trois paroisses de Londres, Sainte-Abondance et Virazeil, les pauvres possédaient un capital de 9,000 livres, dont 6,000 avaient été laissés par M. Maurès, ancien prieur. Ce capital produisait 450 livres. « Revenu insuffisant, disait le curé, vu le grand nombre des malades et des familiques. A peine pourrait-il suffire à soulager ces malheureux alités que le zèle charitable et la religion des habitants daignent secourir aux dépens même de leur nécessaire. La paroisse de Sainte-Abondance, limitrophe de celle de Virazeil et d'égale étendue possède à peu près le même nombre d'habitants : Une quarantaine de chaumières assises sur un fond ingrat, chargées des impôts royaux et seigneuriaux, composent une famille de plus de trois cents misérables sans espoir d'autres secours. Leurs pasteurs ne peuvent que gémir de leur indigence qu'ils ne peuvent que faiblement soulager. Ils sont l'un et l'autre congruis-

Digitized by Google

tes ; les deux tiers de la dîme de ces deux dernières paroisses sont perçus par un prieur, curé primitif, éloigné et toujours absent. » — Moins fortunés encore étaient les paroissiens de Saint-Brice près de Lévignac : « Si tôt qu'ils sont malades, écrivait le curé, ils manquent de tout, et c'est une grande charge pour le curé qui a peu de revenu et qui est obligé de se priver des choses nécessaires à son entretien, la paroisse étant si pauvre que personne ne donne rien pour le bouillon des malades... Un grand nombre de ceux qui ne mendient pas, ont de la peine à se procurer du pain après avoir payé les impositions. On aurait de la peine à croire, si on n'était sur les lieux, combien la misère est grande. » — Même plainte à Lévignac : « Sur quinze cents personnes la moitié sont très embarrassés pour subsister ; la plupart n'ayant d'autre revenu que celui qu'ils se procurent en mendiant chaque jour. Cela cause la perte de la plupart des jeunes gens, obligés de s'expatrier pour trouver de quoi vivre. » — Quatre familles mendiaient à Notre-Dame de Garrigue ; en cas de maladie, plusieurs autres étaient sans ressources et le curé était à la congrue. A Birac, un prêtre avait laissé une rente de 60 livres pour les pauvres et une autre rente de 50 livres pour doter une fille pauvre et apprendre un métier à un garçon [1].

Archiprêtré de Tonneins

Avant la Réforme, la ville de Clairac possédait un bel hôpital richement doté. Il fut démoli par les huguenots qui s'en partagèrent les dépouilles et brûlèrent les titres. Pendant un siècle, les pauvres furent réduits, surtout s'ils étaient catholiques, à mourir dans la rue et jusque sur le seuil des maisons de sectaires qui les repoussaient impitoyablement. Sur les instances du curé, le Parlement de Guyenne, siégeant

---

[1] Au registre des délibérations du Directoire du District d'Agen (Arch. de la Préfecture), sous la date du 2 nivôse an II, il est fait mention du « Codicile de Antoine Laroque, ancien curé de Birac, en date du 19 juillet 1767, duquel il résulte que led. Laroque a affecté deux titres de rente au capital de 1,000 livres chacun, donnant 50 livres annuellement et 100 livres en tout, à l'acquit de diverses fondations savoir : sur huit années de rente montant à 800 livres, de 200 livres pour l'établissement en mariage de deux pauvres filles, de pareille somme de 200 livres pour l'apprentissage de deux pauvres garçons, de 340 livres pour une mission qui devait être prêchée tous les huit ans à Birac et des 60 livres restantes pour être distribuées aux pauvres de la même paroisse pendant la mission. »

Digitized by Google

à La Réole, condamna la Communauté et l'Abbaye à donner annuellement au syndic des pauvres : la première 900 livres, la seconde 600. Cet arrêt ne fut guère exécuté que par l'abbé qui faisait l'aumône publiquement tous les dimanches, à l'issue des offices. L'hôpital fut enfin reconstruit vers 1700. Il était administré par un bureau composé d'après un arrêt du même parlement, rendu en 1739, à la requête de l'abbé Venuti : 1° de l'abbé de Clairac, comme premier ecclésiastique du lieu; 2° du sieur officier de justice ; 3° du procureur juridictionnel; 4° du maire ; 5° d'un jurat; 6° du curé; 7° de quelques-uns des principaux bourgeois, élus tous les trois ans par des assemblées convoquées à cet effet [1]. — Le sixième des habitants mendiaient à Grateloup et à Sainte-Marthe. 8,000 livres avaient été léguées aux pauvres de cette dernière paroisse, mais bien inutilement, car les héritiers retenaient par devers eux intérêts et principal. — Il y avait à Saint-Jean des Peyrières 80 livres de rente pour les pauvres. Elles étaient administrées par un syndic. — C'était à Gontaud une ombre d'hôpital dont les revenus étaient distribués aux nombreux pauvres de la juridiction sur la présentation de billets expédiés par le curé. — Par son testament en date du 22 septembre 1689, Jean Janin, curé de Fauguerolles, avait légué au syndic des pauvres de Saint-Pierre de Nogaret, pour l'entretien d'une lampe et pour aumônes une pièce de terre valant 5,800 livres [2].

Archiprêtré de Montpezat

Au Port-Sainte-Marie, l'hôpital Sainte-Catherine, dont tous les titres avaient été enlevés et brûlés pendant les guerres de religion, s'était un peu relevé. Il jouissait de plus de 2,000 livres de revenu et renfermait huit lits pour les pauvres malades. Il était desservi par deux religieuses et une servante, et administré par un bureau composé du juge, du Procureur du Roi, des Consuls, de quelques membres de la jurade et du curé. Deux syndics distribuaient des secours aux pauvres sur les billets délivrés par les curés de la juridiction. Une confrérie de Dames de charité fondée par Mascaron, le 11 décembre 1697, dans le but de fournir du bouillon aux pauvres malades, venait encore, avec ses 400

---

[1] Cf. *Pouillé hist. du diocèse d'Agen* : art. Clairac.

[2] Voir à ce sujet le registre des délibérations du Directoire du département, sous la date du 15 octobre 1792 (Arch. de la Préf.)

Digitized by Google

livres de revenu, en aide aux indigents, dont le chiffre dépassait 300 dans la seule paroisse de Saint-Vincent et son annexe [1]. — L'hôpital d'Aiguillon servait à recueillir les pauvres des paroisses de Saint-Félix, de Gouts et de Sainte-Radegonde. Il était administré par un bureau composé du curé, du lieutenant général, du procureur ducal et des consuls. Une Dame hospitalière faisait le service gratuitement, aidée d'une servante à laquelle on donnait 150 livres de gage. Les revenus, toutes charges déduites, étaient de 450 livres. Une confrérie, dite des Dames de la Charité, avait été fondée, vers 1630, par les Pères de la Mission pour s'occuper du bouillon des pauvres. Elle avait 112 livres de revenu fixe et ses biens étaient administrés par un procureur, qui rendait compte en présence du curé. C'est à peine si l'on pouvait donner à la moitié des indigents quelque secours. — Il y avait aussi un hôpital à Sainte-Livrade. Cet établissement comprenait deux grandes salles, l'une au rez-de-chaussée, l'autre au premier, renfermant chacune six lits. Une troisième plus petite était appelée la chambre du bureau. La direction était confiée à une Dame, l'administration à deux syndics qui étaient nommés par les consuls pour un an et qui prêtaient serment devant le juge. Les syndics distribuaient les deniers de l'hôpital aux pauvres de la ville et aux étrangers sur des billets expédiés par les consuls et rendaient compte deux mois après l'expiration de leur mandat. On entretenait aussi un certain nombre de malades à raison de 9 sols par tête et par jour. Les revenus dépassaient 500 livres et provenaient, en majeure partie, de rentes constituées. Les pauvres de Sainte-Livrade, Saint-Etienne, Allez et Saint-Cyprien prélevaient sur les fruits décimaux, de temps immémorial, 120 sacs de grains dont 40 de blé et 80 de seigle. Le prieur bénédictin était tenu à faire distribuer 1,400 livres d'aumônes et les religieux plus de 500 li-

---

[1] A la date du 2 mars 1791, on lit dans un registre des délibérations du Directoire du district d'Agen : « L'administration de cet hôpital était sous l'ancien régime et avant le 1er octobre 1790, composé du juge royal, du procureur du roi, du maire, du premier officier municipal, du curé de Notre-Dame de la ville, administrateurs nés et de quatre autres citoyens choisis parmi les notables de la ville et élus dans un bureau général. » Il y est aussi question, à la date du 6 messidor an III, « d'une rente de 183 livres 16 sols au capital de 4,000 livres payée annuellement à trois pauvres filles servant les malades de la ville du Port, en exécution du testament de Jeanne Momméjean, épouse de Pierre Bayle, du 7 mars 1679 » ; et ailleurs des terres de Lisle Ballon appartenant à cet hôpital.

Digitized by Google

vres[1]. — A Saint-Etienne de Fougères, un curé avait légué 41 livres de rente aux pauvres de cette paroisse.— Ceux de Saint-Amans, près Montpezat, possédaient 147 livres de rente.— Il y avait à Granges trente familles indigentes faisant cent vingt personnes. On leur distribuait une rente de 40 livres, — En 1727, le 24 avril, le sieur Vigué, curé de Soussompech, avait légué aux pauvres de cette paroisse une rente annuelle de 5 livres. — A Bazens, les trois quarts des habitants étaient pauvres dans le cas de maladie. Il y avait une fondation de 50 livres de revenu. — Enfin les cinquante-quatre pauvres de Clermont-Dessous avaient à se partager une rente de 95 livres.

Les autres rapports manquent. Plusieurs formules portent cette simple mention : *Néant*. Plusieurs ne nous sont point parvenus. Aux unes et aux autres il est facile de suppléer par induction. Quelle conclusion pourrait-on tirer de cette longue enquête ? Que la charité chrétienne, sans prétendre supprimer la misère, s'était vraiment multipliée pour l'atténuer et en neutraliser, au moins, les pires effets. Malheureusement, ce qui est suffisant aux époques normales, avait cessé de l'être dans l'effroyable crise que l'on traversait, alors que la misère, comme un fleuve journellement grossi, emportant ses barrages et ses digues séculaires, menaçait de tout engloutir.

A. DURENGUES.

(*A suivre.*)

---

[1] Cf. *Pouillé hist.* : art. Sainte-Livrade. En 1792, les revenus de cet hôpital furent de 1,141 livres 17 sols, 10 deniers.

Digitized by Google

CAUSERIES

SUR

LES ORIGINES DE L'AGENAIS

Les textes des auteurs anciens et des chroniqueurs du haut moyen âge, les inscriptions, les itinéraires, les actes des saints, quelques lettres, des poésies, de rares diplômes, qui constituent les sources pour l'histoire de l'Agenais depuis les origines jusques à l'an mille, se réduisent en somme à de courtes pages. On est surpris de ne pas trouver dans tout cet ensemble la mention de plus de douze ou quinze localités. Une carte du pays dressée uniquement d'après ces textes ressemblerait donc à ce fameux traité de *La Sagesse*, annoncé par un auteur facétieux et mystérieusement relié avec ce titre, tout en pages blanches.

Il n'est pas douteux cependant que cette riche contrée ne fût déjà fort peuplée au temps de l'invasion romaine. La colonisation l'enrichit. Elle répara vite les pertes immenses en hommes et en édifices causées par les invasions des barbares, puisqu'elle était couverte d'un millier d'églises à l'époque romane : on n'improvise pas mille centres de population. Selon toute vraisemblance, une moitié au moins de ces paroisses ou prieurés avaient été fondés avant l'an mille. En remontant plus haut, jusques à l'époque romaine, on peut admettre que les groupements en villes, villages, stations, grands domaines de défrichement se comptaient par centaines. A défaut de documents, il n'est pas impossible de déterminer quelques-uns de ces points ; pour cela, les ruines servent de jalons, l'étendue des vieux cimetières permet d'apprécier l'importance des anciens groupements. L'archéologie fournit donc, aussi bien que les textes, des données certaines. L'étude des noms de lieu, plus délicate et qui fait commettre tant d'erreurs, n'est point cependant à éliminer de parti pris ; elle

Digitized by Google

doit être pratiquée avec réserve ; elle exige que l'on se conforme aux méthodes les plus éprouvées et les plus rigoureuses pour tout ce qui concerne les dérivations.

Il est plus difficile encore de remonter au-delà de l'époque romaine ; les indices deviennent fort rares, ce qui est une raison de plus de n'en mépriser aucun. Sans doute on peut traiter de conjecturales une bonne partie des publications sur l'archéologie préhistorique mais il faut tenir compte des points désormais admis sans contestation[1].

Des tournées d'inspection dans tout le Lot-et-Garonne m'ayant permis de prendre des renseignements sur des découvertes archéologiques dignes d'être signalées et aussi de voir nombre de monuments anciens et d'explorer des ruines, j'ai pensé qu'il pourrait être utile de colliger ces notes et de les publier. On excusera le peu de suite ou le pêle-mêle forcé de ces indications. Le sujet comprendra tout ce qui n'est pas dans les textes : Sos peut être cité sans qu'on aie à disserter sur la question de savoir si cette ville était la capitale des Sotiates ou bien s'il faut attribuer cet honneur à Lectoure ; de même le Mas-d'Agenais, sur le territoire duquel, en interprétant les Actes de saint Vincent, on a placé les localités célèbres de *Vernemetis*, *Vellanum* et *Pompejacum*.

Epoque Antéhistorique.

Nous ne connaissons les populations primitives de l'Agenais que par les traces de leur grossière industrie : les pierres dures clivées ou polies, les os, les bois de renne taillés qui constituaient leurs armes et leurs outils. Parmi les haches et les pics ou marteaux en silex les uns pouvaient être emmanchés, les autres se tenaient à pleine main. C'étaient des armes de combat, des outils pour creuser les parties friables des rochers dont les surplombs ou les excavations naturelles

[1] On peut s'inspirer de la méthode suivie pour la confection du *Dictionnaire archéologique de la Gaule. Epoque celtique*, ouvrage malheureusement interrompu depuis bientôt vingt années. Nous apprenons que sa publication vient d'être reprise sous la direction de M. E. Cartailhac.

Il faut aller au-delà comme inductions, car les études préhistoriques, en faveur dans l'Europe entière, ont fait de grands progrès depuis vingt ans.

Digitized by Google

servaient de refuges. On pouvait aussi s'en servir pour abattre et façonner des pièces de bois préalablement attaquées par le feu. Après expérience faite, on a reconnu qu'il n'était ni trop long ni trop malaisé de transformer un tronc d'arbre en canot, en carbonisant les parties que l'on creuse ensuite avec les haches en pierre. Le même procédé servait pour obtenir des pieux dont les assemblages permettaient de construire des cases ou gourbis.

Les cours d'eau fournissent le poisson et attirent le gibier. Leurs abords étaient hantés de préférence par des hommes qui au régime des fruits sauvages aimaient à ajouter les produits plus délicats et plus nutritifs de la pêche et de la chasse. Pour atteindre de loin leur proie ils usaient de l'arc ; leurs flèches se terminaient par des pointes de silex : il en est dont le tranchant est transversal ; les formes triangulaires ou en feuilles de saule sont les plus ordinaires ; d'autres ont des ailerons destinés à fixer le projectile dans la plaie. Comme engin de pêche, des harpons en bois de renne assuraient la capture des grosses pièces.

Les peaux de bêtes constituaient les vêtements ; des couteaux, des racloirs, des poinçons en silex servaient pour les découper, les amincir, les dégraisser, les perforer ; des aiguilles en os, en arêtes de poisson ou même en bois servaient pour les coudre.

La parure des femmes et peut-être aussi celle des hommes était naturellement des plus simples ; elle consistait en colliers composés de dents d'animaux et de coquillages perforés, de rondelles ou de perles en terre cuite. On devine aussi quel parti on pouvait tirer d'objets moins durables tels que les plumes.

La pratique de l'anthropophagie est vraisemblable mais n'a pas encore été démontrée.

Par contre, le culte des morts atteste un commencement de civilisation et sans doute des croyances à la vie future. On a découvert des grottes funéraires d'une haute antiquité. Les dolmens et les *tumuli* sont des tombeaux réservés sans doute aux chefs ou aux prêtres de ces peuplades anonymes. Des exemples de trépanage paraissent se rapporter à des rites religieux ; toutefois ces derniers modes de sépulture et ces usages ne paraissent pas remonter aux temps les plus primitifs.

Des sculptures sur bois de renne, sur os et sur dents de mammouth permettent d'apprécier des essais fort intéressants dans le domaine de l'art. On a été longtemps surpris de ne pas trouver de représentations de l'homme parmi des fragments sur lesquels des rennes et

Digitized by Google

des animaux sont reproduits en gravure ou en ronde-bosse avec beaucoup de vérité. Des ouvriers déjà habiles dans le maniement des ciseaux et des burins de silex n'auraient-ils pas pu nous donner aussi des portraits? L'attente ne devait pas être trompée. Une des premières révélations a été faite au Congrès archéologique d'Agen, en 1874. M. l'abbé Landesque, alors curé de Dévillac, présenta: 1° une omoplate d'herbivore sur laquelle figurent au trait, d'un côté, une tête de cheval, de l'autre, une femme, au ventre proéminent, aux jambes grêles; 2° une ébauche de statuette en bois de renne, de 0,03 de longueur, qui paraît représenter un enfant assis ou agenouillé. Ces deux objets avaient été trouvés dans les grottes de Laugerie-Basse, en Périgord [1].

D'autres découvertes d'objets du même genre remontent à moins de trois ans; elles ont été faites dans les couches inférieures des grottes de Brassempouy (Landes, arrondissement de Saint-Sever), et signalées et commentées par M. Ed. Piette [2].

Des statuettes de femme en ivoire recueillies dans cette station accusent avec réalisme un type de tous points comparable à celui de la *Vénus hottentote*, qui excite tant de curiosité au Museum de Paris. Il appartient à une race velue, stéatopigique et longinymphe dans des proportions monstrueuses [3]. Ces deux dernières particularités ne

---

[1] *Congrès archéologique de France*, XLI° session. Paris-Tours, 1875, in-8°. Le mémoire de M. l'abbé Landesque, p. 13 à 32, contient une nomenclature et un projet de classement des stations préhistoriques de l'Agenais. Il convient de le rapprocher des diverses publications de M. L. Combes, qui a été dans notre département le grand initiateur des études sur les temps préhistoriques.

Les objets signalés par M. l'abbé Landesque ont été acquis par M. Piette. Le portrait gravé est devenu célèbre sous le nom de *La femme enceinte*.

[2] *L'époque éburnéenne et les races humaines de la période glyptique*, par Ed. Piette. Saint-Quentin, imp. Charles Poette, 1894, in-8°, 27 p.

[3] Pardon pour ces mots techniques qui expriment en grec et en latin des détails anatomiques. Voici la définition du premier: en adoptant la mode des tournures, nos contemporaines simulaient — fantaisie plus que singulière! — la difformité à laquelle on a donné le nom pudique de stéatopigie.

Je crois inutile de faire ressortir la haute importance de ces découvertes de gravures et de statuettes, qui sont peut-être d'une date antérieure aux plus anciennes sculptures égyptiennes. Ces témoignages de recherches artistiques et du sentiment éternel de l'admiration de l'homme pour la femme

Digitized by Google

se trouvant pas dans la gravure de Laugerie-Basse, M. Piette en conclut que, durant les périodes glyptiques, il existait deux races différentes dans le bassin de la Garonne.

Les poètes de l'antiquité plaçaient l'âge d'or au commencement du monde. S'il fut, dès l'origine, un pays privilégié peuplé par une race supérieure ce n'est point le nôtre. La science moderne détruit la légende en exhumant le portrait des sauvages qui furent sinon nos premiers ancêtres du moins les premiers habitants de notre pays.

Peut-être ces primitifs ont-ils disparu sans laisser de descendants. N'a-t-on pas vu dans les périodes les plus récentes des races inférieures s'éteindre rapidement après avoir été soumises ? Pareil fait a dû se produire à plus forte raison dans les temps barbares : souvent alors la conquête impliquait l'extermination.

Sur la terre que foulent nos pieds le relief du sol, le climat, la faune, la flore ont tant changé qu'il faut un effort d'imagination pour reconstituer les milieux dans lesquels ces être disgraciés ont vécu d'une vie de brute, endurant toutes les souffrances, exposés à tous les périls. Ils ont connu, dans une longue succession de siècles, les froids exterminateurs et la stérilité de la période glaciaire[1] ; puis vint, comme une immense et longue débacle, la période des grandes pluies, pendant laquelle la Garonne et le Lot coulaient à pleines val-

---

nous reportent au-delà de milliers d'années avant notre ère, à l'âge du mammouth.

Lors de la production de la gravure de Laugerie-Basse, je m'en procurai deux moulages, dont l'un était destiné au futur Musée d'Agen, où il a depuis trouvé sa place. J'adressai l'autre à M. Jules Quicherat, qui s'empressa de me répondre (9 juillet 1874) : « Je vous remercie mille fois du moulage que vous m'avez envoyé. Il est arrivé à bon port. Cette femme m'a fort défrisé : c'est un monstre. J'avais conçu une meilleure opinion de nos ancêtres de l'époque du renne d'après un bonhomme sculpté sur un os des cavernes du Périgord. Y avait-il déjà diversité de races sur notre territoire ? »

Ainsi, avec sa sagacité ordinaire, mon maître posait déjà la question que les fouilles de Brassempouy ont permis de résoudre. Seulement les landaises, plus anciennes apparemment que la matrone périgourdine, sont encore plus *défrisantes*.

[1] C'est du moins la théorie exposée par M. Piette. *Ouv. cité*. J'ignore si le fait de l'existence de l'homme pendant la période glaciaire est définitivement admis.

Digitized by Google

lées, roulant pêle-mêle, de la montagne à la mer, les blocs de toutes provenances qui forment les cailloux de nos gravières. Les descendants de ceux qui furent les témoins déshérités de ces révolutions ont vu le climat peu à peu s'adoucir et la terre nue se vêtir à nouveau d'une verte parure ; ils ont fêté le soleil aux chauds rayons. Les grands herbivores et leurs ennemis les carnassiers prenaient aussi possession du domaine. Les hommes ont lutté pour se défendre ou pour en faire leur proie contre les hippopotames, les mammouths, les rhinocéros, les grands félins, l'ours des cavernes, les hyènes, les loups et les panthères. Plus tard ils ont chassé l'auroch, le renne, le cerf, le sanglier. Ils pouvaient surprendre les castors dans leurs huttes. Le chien devint leur auxiliaire. Après avoir fait des captures dans les bandes de chevaux sauvages, ils imposèrent l'entrave à leurs prisonniers ; des réserves de chair furent ainsi constituées pour les jours difficiles. La domestication du renne assura du laitage. Le porc, venu d'orient, les moutons, réduits en troupeau, ajoutèrent à ces ressources. A chaque période des âges primitifs correspond une faune spéciale qui paraît aujourd'hui suffisamment déterminée.

D'autres chercheront à établir la classification chronologique des stations qui ont été découvertes dans l'Agenais et les répartiront entre les séries successives dites acheuléenne, mostérienne, madaléenne, solutréenne, etc. Pour établir ces divisions on s'est basé sur l'ancienneté relative, la superposition et la faune des gisements, et aussi sur la forme particulière des outils. En gros, rappelons qu'aux âges divers de la pierre taillée succèdent ceux de la pierre polie, du bronze, du fer.

Les collections Combes et Dombrowski, du Musée d'Agen, auxquelles se sont ajoutés les dons particuliers, contiennent des objets caractéristiques se rapportant à toutes les époques. Ils ont peu de signification s'ils ont été trouvés isolés à la surface du sol, car il n'est pas une commune du département sur le territoire de laquelle ne se rencontre au hasard un silex taillé ou une hache polie perdue par un chasseur ou par une bande de passage. Tout au plus peut-on inférer de la nature de certaines pierres ouvrées, le jade et la jadéite par exemple, que des peuplades sont venues jusques dans nos contrées, en partant des seuls pays de gisement connus, de l'Orient.

Mais il serait au contraire utile de dresser une carte des localités où se trouvent soit des ateliers pour la taille du silex soit des groupes d'habitations dans les grottes et sous les surplombs des rochers. Les indications fournies à ce sujet par MM. Combes et Landesque,

Digitized by Google

doivent être prises en sérieuse considération. J'ai donné des listes des monuments mégalithiques, des tumulus et des refuges qui existent ou existaient dans le Lot-et-Garonne, mais il y a lieu de signaler les découvertes qui ont été faites depuis ces diverses publications.

Dans la commune de Gandaille, près de Dondas, vers l'extrémité de la vallée dite de Faséiolles, on a mis à jour une grotte funéraire. A côté d'ossements humains, on a retiré de cette excavation un beau couteau en silex noir et une cuillère façonnée en terre. Ces objets, dont le dernier est une pièce des plus rares, ont été donnés au musée d'Agen.

M. le comte Ludovic de Bonnal a fouillé, en 1876, une tombe en allée couverte sise dans la commune d'Auradou, près de la limite de celle de Penne, à l'extrémité du promontoire rocheux qui domine l'église de Grézac. Il en a retiré des objets caractéristiques, entre autres des dents humaines, des dents d'ours perforées pour être suspendues à un collier, une hachette en pierre polie, un anneau en terre cuite (7 centimètres de diamètre extérieur, avec un vide de 25 millimètres de diamètre) en pâte fine, un fragment d'objet de bronze indéterminé.

Le regretté M. Faugère-Dubourg a découvert dans la commune de Fargues un dolmen dit *le lit de Gargantua* qui lui a fourni plusieurs haches en pierre polie et divers objets funéraires déposés par lui au musée de Nérac[1].

En parcourant les hauts plateaux qui s'étendent entre Castelmoron et Laparade, à peu près à égale distance de ces deux villes, j'ai observé une pierre levée, de la hauteur d'un homme, à demi cachée dans une touffe de ronces. Faut-il voir là un menhir ? Il importerait de savoir si, dans la localité, cette pierre est l'objet de ces croyances superstitieuses ou de ces traditions qui se rattachent à la plupart des monuments celtiques.

J'ai aussi reconnu un petit cromlech dans la commune de Sauveterre-Lémance du côté du hameau de Pécheroux, Il se compose d'une dizaine de blocs de grès ferrugineux disposés en cercle. Bien que leur dimension soit inférieure à un mètre cube, ces pierres attirent de loin l'attention car elles sont placées dans une friche dénudée où l'on ne rencontre aucun morceau de même dimension.

---

[1] Voir *Bulletin monumental*, t. XLI, p. 659, et *Dict. de l'arrondissement de Nérac*, par Samazeuilh, édit. de 1881, p. 140.

Digitized by Google

M. l'abbé Gerbeau a signalé dans son *Essai historique sur la baronnie de Pujols* (p. 284), un menhir situé sur le tertre de Roudil, paroisse de Noailhac.

Dans un mémoire resté inédit M. Recurt a décrit quelques dolmens ou demi dolmens situés entre Astaffort et Fals et un refuge ou *tumulus* près de Cuq.

M. P. de Sansac, juge de paix à Damazan, a bien voulu m'adresser la description du refuge de Castelviel situé sur un point culminant, à 600 mètres de Puch, à gauche de la route qui va de cette ville à Saint-Léon. Il se compose de deux buttes accolées ; cet ouvrage en terre rapportée a 58 mètres de longueur sur 30 à 40 de largeur et 4 à 8 de hauteur ; il était entouré de fossés dont on voit encore quelques restes

Nos dolmens et nos *tumuli* appartiennent sans doute aux dernières périodes préhistoriques. En raison du petit nombre et du mauvais état de ces tombeaux, dont plusieurs ont été fouillés sans méthode dans le seul but de collectionner les trouvailles, on n'a pas déterminé lequel des deux modes de sépulture, l'inhumation ou l'incinération prévalait dans le pays. Le Lot-et-Garonne est fort pauvre en monuments de ce genre si on le compare avec le Lot, le Tarn-et-Garonne, l'Aveyron. La culture a pour effet de faire disparaître ces vestiges du passé que le laboureur trouve encombrants. Les lieux-dits assez communs Pierrefite, Lafite, Lahite, Peyrelongue, Peyrehaute Peyrelevade, Peyrelède, Las Tres Peyres peuvent rappeler le souvenir de menhirs et de dolmens détruits.

Les peuples qui se sont succédé durant les nombreux siècles compris dans les périodes préhistoriques ne sont pas tous anonymes. Sans doute on ne sait rien des plus anciens, mais les Ibères et les Ligures ont occupé successivement le territoire qui s'étend entre le Rhône et les Pyrénées dans un temps où la fabrication des métaux, le tissage et l'agriculture étaient inconnus. Il est douteux que ces peuples exclusivement pasteurs et chasseurs fussent d'origine orientale [1].

Les traditions recueillies par les plus anciens auteurs sur la disparition d'un continent ou d'une grande île, l'Atlantide, ne sont nullement en désaccord avec les données de la science moderne. De formidables révolutions géologiques, dont l'une aurait amené le

---

[1] Sur ce sujet voir l'ouvrage très documenté de M. d'Arbois de Jubainville. *Les premiers habitants de l'Europe*. Paris, Dumoulin, 1877, in-8°.

Digitized by Google

déluge biblique, se sont vraisemblablement produites depuis la création de l'homme. Comme les terres, les peuples en partie disparus ont laissé des blocs erratiques, des témoins. L'origine des Basques, épaves d'une nation de race supérieure, reste toujours mystérieuse. Il est fort possible qu'avant d'être refoulés dans les Pyrénées par les invasions, les Basques aient occupé quelque temps notre pays assez proche du leur. Sur un pareil sujet on en sera peut-être éternellement réduit aux conjectures.

Ages du Bronze et du Fer et Période Gauloise.

Les derniers envahisseurs de notre pays avant la conquête romaine furent les Celtes, originaires de l'Asie. Emigrant avec leurs familles, en hordes innombrables, mieux armés que les indigènes, ils s'établirent partout en conquérants ; leurs grands chefs se partagèrent le territoire des Gaules ; ces peuples divers portant des noms connus, la période historique va commencer.

La pratique de la culture impose des préférences, la recherche et l'occupation des terrains les plus fertiles. A ce point de vue, on peut admettre que notre pays fut un des plus convoités et des plus rapidement peuplés ; sa prospérité à l'époque romaine en est le témoignage.

Le Lot-et-Garonne comprend des portions de dimensions fort inégales du territoire occupé par quatre peuples différents.

I. Les *Nitiobroges*, établis sur les deux rives de la Garonne. D'après une théorie généralement professée mais qu'il ne faut cependant pas accepter sans réserve la division des anciens diocèses correspondrait à celle des peuples gaulois. On présume en conséquence que le territoire des Nitiobroges, dont la capitale était Agen, représenté par le diocèse primitif, est compris presque en entier dans le Lot-et-Garonne, sauf :

1° Une portion à l'est qui a passé dans le Tarn-et-Garonne, à savoir Montaigut, Moissac, Castelsagrat, Valence, peut-être même Moissac, au sud Auvillars.

2° Une portion au nord-ouest, toute la région de Sainte-Foy-la-Grande, qui fait partie de la Gironde,

Digitized by Google

3° Une portion au sud, comprenant l'ancien Fimarcon, Condom, Monréal, qui fait partie du Gers.

II. Les *Pétrocores*, au nord, auxquels on aurait emprunté une étroite bande de terre parallèle au Drot, dans laquelle se trouvent une dizaine de paroisses de l'évêché de Sarlat.

III. Les *Sotiates* ou *Elusates*, qui occupaient au sud Sos et ses environs, et Boussès, du diocèse d'Auch.

IV. Les *Vasates*, à l'ouest. La question des limites de leur territoire est, de l'avis de tous les érudits « un des points les plus obscurs et les plus difficiles de la géographie du sud-ouest[1]. » En constituant le Lot-et-Garonne on a emprunté au Bazadais :

1° Sur la rive droite, une petite zone en quart de cercle dont les points extrêmes sont Baleyssagues au nord et Jusix au sud, en passant par Caubon, Mauvezin, Sainte-Bazeille.

2° Sur la rive gauche les empiètements du Lot-et-Garonne ont été considérables. Une station *Fines*, que nous chercherons à déterminer dans le chapitre sur les voies romaines, marquait vraisemblablement la limite des Nitiobroges dans les environs de Buzet ou de Damazan. Le diocèse de Bazas avait perdu en partie ce territoire avant la fin du XIIIe siècle. On est allé plus loin en unissant Castel-jaloux, Bouglon et Meilhan au département de Lot-et-Garonne et au diocèse d'Agen reconstitué d'après les limites administratives.

Au point de vue archéologique ces distinctions sont de peu d'importance. Les peuples voisins des Nitiobroges parlaient sans doute la même langue, leur civilisation rudimentaire était la même. Ils subirent ensemble ou à des intervalles rapprochés la conquête romaine. Tout au plus différaient-ils entre eux par le culte des dieux topiques malheureusement fort peu connus, leurs étendards militaires et leurs monnaies.

L'industrie du bronze ne paraît pas avoir été pratiquée dans notre région dépourvue de minerai ; il était aussi facile d'y importer des objets tout fabriqués que des matières premières Jusques à ce jour, on n'a pas découvert dans le Lot-et-Garonne d'ateliers de fondeur, non plus de ces amas d'armes ou d'outils enfouis en cachette et qui d'ailleurs peuvent provenir du colportage aussi bien que de l'industrie.

---

[1] Voir *Inscriptions de Bordeaux*, par Camille Jullian, t. II, p. 176.

Digitized by Google

Tous les objets de bronze qui figurent dans nos musées et dans les collections privées ont été rencontrés par unités et ne peuvent fixer sur les stations ou groupements de population. Les types des haches sont variés ; il en est un qu'on attribuait à Agen dans un projet de classification publié, il y a plus de trente ans, dans la *Revue archéologique*[1], et cela parce que le premier spécimen s'était rencontré à Agen. Comme, depuis lors, on a trouvé ailleurs des haches du même modèle, l'attribution n'a plus de raison d'être.

Après la découverte du fer, les Nitiobroges ont pu s'adonner à sa fabrication. Dans la majeure partie du canton de Fumel, un excellent minerai se rencontre à la surface du sol ; il attire l'attention par sa couleur et son poids. On rencontre fréquemment au milieu des bois de ce pays, encore si peu défrichés, de petits amas de scories loin de toute habitation et de toute ruine. Les fragments de laitier qui s'y trouvent ont pris une patine accusant leur ancienneté. A proximité d'amas pareils qui existent non loin de là, dans le Quercy, des fouilles ont fait reconnaître de petites fosses aux parois calcinées. Là s'opérait la fonte par des procédés aussi primitifs que ceux encore usités parmi les peuplades de l'intérieur de l'Afrique.

La destruction des objets en fer est rapide. Parmi ceux qui ont été réunis dans nos musées, il n'en est pas qu'on ait pu, en raison de leur gisement ou de leur forme, attribuer à l'époque qui précéda la conquête romaine.

L'industrie de la poterie se perfectionnait : les pâtes plus fines étaient aussi mieux cuites ; la forme et la décoration étaient plus artistiques. Nous ne pouvons juger de cette industrie que par des fragments difficiles à dater car après l'occupation romaine on continua à fabriquer de la poterie commune dont les spécimens se rencontrent dans toutes les ruines des villas. Cependant j'attribuerais volontiers à l'époque gauloise des vases en terre rouge grossière munis d'un bec et d'une anse, à la panse ornée de deux protubérances qui ont été recueillis dans un cimetière antique près de Cancon. Six exemplaires de ce type archaïque figuraient dans les collections de feus Lavergne et Tramond, à Villeneuve-sur-Lot.

Des monnaies des Volces Tectosages, c'est-à-dire du pays toulousain, ont été trouvées en assez grand nombre dans le département. On considère comme douteuse l'attribution aux Nitiobroges d'une

---

[1] Année 1866 Nouvelle série, t. XIII, p. 59.

Digitized by Google

monnaie offrant : au droit, un buste à gauche avec la légende GAIV. IVL ; au revers, un cheval à gauche ; dessous un oiseau, avec la légende... OMAPATIS..

Une monnaie des Sotiates offre : au droit, un type indéterminé, avec la légende REX ADIETVANUS FF..., — au revers un loup à gauche, avec la légende SOTIOTA [1].

On trouvera dans une notice de feu M. Taillebois la reproduction de six types de monnaie des Elusates [2].

C'est une théorie nouvelle mais non dénuée de vraisemblance que Sos faisait partie du territoire des Elusates et qu'il faut placer à Lectoure la capitale des Sotiates [3]. Quoiqu'il en soit, les monnaies des Sotiates et des Elusates nous intéressent également car elles devaient circuler chez les Nitiobroges, leurs voisins.

On a trouvé non loin de Penne un bronze qui est certainement une enseigne militaire. Il représente une panthère tenant sous ses griffes une tête de sanglier [4]. Aux environs de Cahors, on a recueilli un objet de destination pareille, un bronze représentant un sanglier. Si le gisement pouvait impliquer l'attribution nous aurions là les symboles adoptés par les races guerrières des Nitiobroges et des Cadurques. Les étendards ne circulent pas comme les monnaies ; de tous temps on les a portés avec respect ; en se groupant autour d'eux on les défend avec acharnement sur le coin de terre qui représente la patrie, mais on peut aussi les perdre dans de lointaines campagnes. D'autres découvertes viendront peut-être fortifier des présomptions au sujet desquelles il n'y a pas lieu d'insister davantage.

On a recueilli peu de sculptures de l'époque gauloise. Citons cependant comme ayant cette origine probable : une tête d'homme en pierre commune, de grandeur naturelle de facture archaïque, provenant d'Auriac, donnée au musée d'Agen.

J'ai vu une figurine de bronze (0,07 de hauteur), trouvée dans la

---

[1] *Dictionnaire des Gaules*. Article Agen et planches de monnaies gauloises, n° 110 et 47.

[2] *Recherches sur la numismatique de la Novempopulanie*. Dax, imp. Labèque, 1889, in-8° de 29 p., p. 6.

[3] *L'emplacement de l'oppidum des Sotiates* par Eugène Camoreyt. Paris, Champion, 1883, in-8°, 51 pages.

[4] Il existe au musée d'Agen un moulage de la Panthère de Penne, qui a été publiée dans la *Revue archéologique*, t. XXXVI, 1878, p. 314.

Digitized by Google

commune de Hautesvignes, entre Bourg et Lamothe, qui paraît bien d'origine gauloise. Elle représente un personnage au cou épais, aux jambes écartées, grêles et courtes, vêtue d'une tunique avec une ceinture.

Saint-Amans a décrit et reproduit, dans ses *Antiquités* (p. 199 et pl.) une figurine de bronze découverte près de Clairac, à laquelle je donnerai la même attribution. Les formes trapues du personnage, sa coiffure, pareille à celle d'une figurine gauloise du musée d'Orléans [1], laissent peu de doutes sur son origine.

Sur la religion des peuplades gauloises qui occupaient notre territoire on a peu de textes ; à moins de découvertes imprévues, on ne pourra jamais reconstituer la série des dieux topiques qui, vraisemblablement, n'étaient pas moins nombreux que dans la région pyrénéenne.

Le dieu Maglomaton nous est seul connu. Atto, marbrier ou plutôt sculpteur à Agen, lui dédia un cippe en pleine période romaine. Les conquérants n'avaient donc pas aboli son culte ; ils respectaient généralement les croyances des Gaulois et cependant le moment vint où l'on préféra déguiser sous le voile de l'anonyme les noms des divinités populaires : le titre vague *tutela* fut appliqué aux dieux protecteurs des cités ; il finit peut-être par n'être plus compris et traduit que par des initiés tandis que le panthéon romain tendait à prévaloir.

Parmi les localités où furent érigés des cippes ou des monuments en l'honneur d'un dieu tutélaire figurent Agen, le Mas, Tonneins.

Le culte du soleil était fort en honneur chez les Gaulois. Dans le pays des Nitiobroges, sur les limites de leur territoire, non loin du Mas d'Agenais, un grand temple (*Vernemetis*, synonyme de *fanum ingens*) était dédié au Soleil. Il s'élevait sur un promontoire qui dominait la Garonne. Une foule immense se réunissait aux alentours au temps où l'on célébrait les fêtes et voici le prodige dont elle était témoin : des portes du temple, ouvertes brusquement, s'échappait une roue enflammée, qui, après avoir tournoyé dans la pente et plongé dans les eaux, remontait jusques au temple toujours entourée de flammes (*vomens incendia*). D'origine assurément fort ancienne, le pèlerinage païen de *Vernemetis* ne tomba en discrédit qu'à par-

[1] Voir la reproduction de cette figurine dans l'*Histoire du costume en France* par Jules Quicherat, page 27.

Digitized by Google

tir du ve siècle. Un chrétien, Vincent, ayant fait un signe de croix, empêcha le prodige de se réaliser. Il fut pour ce fait condamné à mort ; sur le lieu du martyre on éleva une basilique qui lui fut dédiée. Les détails de la légende, dont il existe deux versions, sont discutables, mais il en faut retenir le fond et tout ce qui est confirmé par des textes de Fortunat et de Grégoire de Tours. *Vernemetis* doit être cherché aux environs du Mas. Un mémoire d'Argenton, adapté par Saint-Amans, et deux de M. Magen se référant à cette question laissent peu de doutes à ce sujet. L'attribution que proposent ces auteurs a été acceptée par M. Longnon comme la plus vraisemblable [1]. Il restait toutefois à préciser, ce qui n'a pas été fait, où s'élevaient le temple du Soleil et la basilique qui lui a succédé. Après de minutieuses recherches, M. l'abbé Dubos, curé de Saint-Léon, croit pouvoir déterminer cet emplacement, découverte de la plus haute importance si le résultat de fouilles heureuses pouvait confirmer les inductions.

Les fontaines sacrées ou miraculeuses ont de tous temps provoqué des manifestations religieuses et de lointains pèlerinages. La cause en est que, de tous temps aussi, on leur a attribué le don de guérir certaines maladies. Parmi les fontaines que vénéraient les Gaulois un grand nombre furent consacrées plus tard à des saints ; l'Eglise s'efforçait de détourner à son profit les usages et les croyances de ce genre fortement enracinés et qu'il eût été difficile d'abolir.

Quand l'origine des dévotions qui se font aux fontaines est fort fort ancienne et inconnue, il est présumable que cette origine est celtique.

On peut citer dans le Lot-et-Garonne quelques fontaines qui rentrent dans cette catégorie : celle de Saint-Germain, à Laroque, où l'on se rend encore chaque année en procession, le 28 mai ; celle qui coule dans l'église même de Hautefage ; elle a été jusques au XVIIe siècle l'objet de pèlerinages très accrédités. On venait de fort loin boire de ses eaux.

Dans la commune d'Allons, près de l'église de Goux, située sur un

---

[1] Saint-Amans. *Essai sur les antiq. du dép. de Lot-et-Garonne* 5e notice p. 101. — Ad. Magen. *Recueil de la Soc.* 1re série, VIII, 133 ; — 2e série, I, 280. — A. Longnon. *Géographie de la France au* VIe *siècle*, p. 549. — A consulter aussi : *Une fête solaire en Agenais au* V^e *siècle*, par A. F. Lièvre, in-8° de 7 p., extrait du *Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers*, 1892.

Digitized by Google

point culminant, jaillissent trois sources auxquelles on attribue des vertus miraculeuses. Les paysans y font encore des offrandes, jetant des pièces de monnaie dans leurs bassins.

A Sainte-Bazeille, une chapelle a été construite abritant une source dite Neufonts. D'après une tradition locale, c'est là que la légendaire sainte Bazeille aurait été décapitée. Sa tête, ayant rebondi neuf fois sur le sol, de chaque point touché une fontaine aurait coulé. M. l'abbé Alis, dans sa monographie de Sainte-Bazeille, fait remarquer qu'il n'y a pas neuf sources en cet endroit mais une seule et que l'étymologie du mot Neufonts pourrait bien être non pas *Novem fontes* mais *Novus fons* qui fait en roman *Neüfont*, équivalent du nom assez répandu de *Fonnouvelle*.

On est parvenu à reconstituer dans une mesure sur bien des points satisfaisante l'état des Gaules au moment de la conquête romaine. Un de nos meilleurs ouvrages et des plus sûrs parmi ceux qui ont jeté quelque lumière sur nos origines est *La Cité gauloise selon l'histoire et les traditions* par J.-G. Bulliot et J. Roidot (Autun, Paris, 1879.) Ses auteurs ont utilisé, indépendamment de l'ensemble des textes connus, les données fournies par les fouilles du Mont-Beuvray, ce Pompéi gaulois, et l'étude minutieuse du pays environnant. Les légendes et les traditions recueillies dans les textes anciens, des superstitions encore existantes leur ont aussi donné un appoint considérable. On me saura gré peut-être de résumer ce livre à grands traits, en une page, pour en tirer des applications à notre pays.

La *Civitas* doit s'entendre non d'une ville capitale mais d'une fédération de *pagi*. Le *pagus* est une sorte de clan fondé primitivement sur le régime familial ; il est analogue au canton suisse, à la tribu arabe. On comptait dans les Gaules 300 *pagi*. Le *pagus*, dont l'étendue était approximativement celle d'un arrondissement moderne, comprenait généralement une centaine de villages, *vici*.

L'*oppidum* était la place forte qui servait de refuge temporaire aux jours de danger ; en temps de paix, il restait ordinairement inhabité. Des châteaux ou postes fortifiés, *duna*, étaient élevés dans le voisinage de l'*oppidum* qu'ils renforçaient. Le *dunum* avait lui-même ses vigies, *speculae*, qui, le plus souvent, consistaient en buttes de terre entourées de fossés et défendues par des haies vives ou des palissades. Des relations étaient établies entre l'*oppidum*, les *duna* et les *speculae*, dont l'ensemble constituait tout un système défensif.

Digitized by Google

Il y avait en moyenne deux ou trois *oppida* dans chaque *pagus*.

Les constructions étaient faites sans mortier. Les plus forts ouvrages défensifs consistaient en petits murs de pierre sèche établis sur l'arête des rochers, et suffisants pour protéger les archers et les frondeurs. Des amas de terre, accumulés sur les points faibles, étaient soutenus par des pieux ou par des assemblages de poutres posées horizontalement et entrecroisées.

Pas de ville dans le sens moderne. Les maisons, par groupes, étaient construites en bois et en torchis, recouvertes ou de chaume ou de planches et de terre. Le dernier de nos villages a meilleure physionomie qu'une ville gauloise.

La propriété du sol était collective dans le *pagus ;* cependant aux habitations rurales dispersées dans le voisinage des *vici* et des *oppida* se rattachaient quelques arpents de terre constituant une propriété personnelle et héréditaire.

Les esclaves étaient mieux traités que chez les Romains ; leur condition était analogue à celle des colons ou mieux des serfs du moyen âge.

On a évalué à huit millions environ la population de la Gaule au temps de la conquête. A ceux qui trouveraient ce chiffre trop peu élevé on peut rappeler que, sous Louis XIV, la population de la France ne dépassait pas seize millions.

En tirant partie de ces diverses données très approximatives et en constatant que les Nitiobroges occupaient environ la centième partie du territoire des Gaules on peut supposer que ce peuple comprenait environ 80,000 hommes répartis en trois ou quatre *pagi*, trois ou quatre cent *vici*, protégés par six à dix *oppida*. Je me hâte d'ajouter que ces hypothèses par déductions sont les moins scientifiques de toutes et cependant nous n'aurons peut-être jamais d'autres éléments que ceux-ci pour nous faire une idée de l'état dans lequel était notre pays il y a deux mille ans.

Rien ne fait présumer qu'il y ait eu dans cette contrée un centre pour les transactions commerciales ou grand marché (*emporium*). Bordeaux et Toulouse devaient être les *emporia* des Nitiobroges, qui passent aussi pour avoir été clients des Arvernes. La voie clermontoise, que nous aurons l'occasion d'étudier, établissait la communication la plus directe entre les deux peuples.

Les Gaulois étaient essentiellement pasteurs. Leurs troupeaux de porcs et de moutons élevés dans les forêts, les produits de la chasse et de la pêche suffisaient à leur alimentation. Au temps de la con-

Digitized by Google

quête, les céréales n'étaient cultivées que sur une petite partie du territoire et la vigne n'était peut-être pas connue au-delà du littoral méditerranéen. Le travail de la terre répugnait aux Gaulois, qui, au contraire, recherchaient les aventures et le gain facile que procuraient les guerres suivies de pillage. Le préjugé de notre ancienne noblesse contre le travail est d'origine gauloise.

Tandis que nous pénétrons en Afrique nous apprenons le récit des guerres auxquelles les chefs barbares se sont incessamment livrés depuis un siècle. La mémoire des narrateurs ne va pas au-delà, mais ils savent vaguement qu'au temps des ancêtres il y avait aussi toujours des guerres. Dans notre pays, au-delà du premier siècle de notre ère, c'était, comme aujourd'hui dans les pays indépendants de l'Afrique, le règne de la force et de la violence. Ne regrettons pas d'ignorer à tout jamais les épisodes de l'histoire ancienne des Gaules.

Arrêtons-nous à ces vues d'ensemble sur le pays, sans prétendre identifier, préciser les emplacements des *oppida* et des principaux *vici*. Chez les Nitiobroges il n'y avait peut-être pas d'autre ville que celle d'Agen et combien petite ! Son *oppidum* paraît avoir été le plateau de l'Ermitage ; la ville basse devait se réduire à quelques groupes de cases édifiées sur les points culminants des bancs d'alluvion que la Garonne avait délaissés entre ses méandres ; le delta limité par un bras du fleuve et les marécages du confluent de la Masse, qui devint plus tard le quartier du château, fut sans doute le premier point occupé. Il était facile d'isoler par un fossé creusé à l'est cette butte de sable qui avait été reconnue insubmersible.

J'ai exposé ailleurs les raisons qui permettent de considérer comme un oppidum le Pech de Ber, qui domine Nicole.

Le vieux nom de Puymirol, *Grande Castrum* est peut-être significatif. La position de cette ville qui fut non point fondée mais seulement restaurée et dotée de privilèges par Raymond VII, en 1246, est naturellement si forte que, durant les guerres de religion du XVIe siècle, les meilleurs capitaines ont toujours hésité à l'assiéger.

Le plateau escarpé qui domine Trentels, au nord, paraît avoir été un des meilleurs et des plus vastes refuges du pays des Nitiobroges. Il commande une vaste étendue de la vallée du Lot et se trouve au centre d'une région d'où surgissent de toutes parts des monticules isolés d'une position très forte. Sa longueur est de 1,200 mètres et sa largeur moyenne de 200; trois angles, tous bien situés comme postes d'observation, à l'est, au sud-ouest, au nord-ouest, ont été isolés de

Digitized by Google

la masse par des fossés creusés dans le roc ; dans leurs abords on ne constate aucune trace de construction, ce qui prouve suffisamment que ces travaux défensifs sont antérieurs au moyen âge. Le plateau de Trentels est bien le type de l'*oppidum* qu'on laisse désert quand la guerre a cessé.

D'ailleurs peu de contrées en France offrent un plus grand nombre de refuges naturels et de vastes plateaux propices à l'établissement d'un camp que toute la portion du territoire des Nitiobroges située au nord de la Garonne. Dans une simple excursion, de l'est à l'ouest, de Tournon à Montastruc, on rencontre sur une zone large de dix à quinze kilomètres plus de trente buttes isolées couronnées de rochers à pic qui devaient être encore moins accessibles il y a deux mille ans que de nos jours. Les Gaulois n'avaient que l'embarras du choix entre ces postes et devaient donner évidemment la préférence à ceux qui n'étaient pas dépourvus d'eau. C'est aux archéologues à rechercher les traces de ces campements.

Il est des pays où l'on a cru pouvoir déterminer l'origine et le parcours de quelques chemins gaulois ; il faut pour cela de sérieux indices : on tient compte de la destination et de la direction des chemins desservant les *civitates* et les *oppida*, du système de défense des chemins couverts, du rapprochement des anciennes ornières apparentes dans le roc, etc. Il n'en est pas moins difficile de distinguer les prétendus chemins gaulois de ceux qui, tracés et utilisés au moyen âge dans les parties les plus montueuses, ont été creusés et ravinés par les orages pendant des siècles. Dans notre pays si cultivé et si peuplé il n'est pas de coteau si abrupt qui ne soit desservi par de vieux chemins. Des sentiers fréquentés d'abord par les pâtres et les chasseurs furent assurément élargis pour permettre la circulation bien peu active des chars. De telles routes, sans ponts, sans tranchées, sans remblais n'avaient rien de commun avec les voies romaines ; toutefois, comme il est des tracés qui s'imposent, il est fort possible que les Romains aient utilisé en les transformant des portions de routes gauloises notamment celles qui suivent les hauteurs. On en trouve ayant ce caractère sur la voie Clermontoise et sur la Peyrigne qui reliaient les Nitiobroges aux Arvernes et aux Convenœ, etc. Nous aurons à revenir sur ce sujet intéressant.

Agen était un chef-lieu de *pagus* en même temps qu'une capitale, de même qu'il est aujourd'hui à la fois un chef-lieu d'arrondissement et de département. Le *pagus bezelmensis*, à l'ouest, dépendait sans doute du territoire agenais

Digitized by Google

Les étymologies sont d un faible secours pour reconstituer la topographie de l'ère gauloise.

Pommevic (aujourd'hui Tarn-et-Garonne) et Bimont (près de Boville — au moyen-âge *de Vico monte*) sont peut-être d'anciens *vici*.

En fait de *dunum* on ne peut citer que Gavaudun, d'ailleurs si bien approprié à sa destination de forteresse. Un nom d'homme (sans doute *Gabaldi dunum*) paraît entrer dans la composition du mot.

Les rivières, *séoune* etc., les sources, *touron* etc., les confluents *condat*, etc., les montagnes ou sommets, *pech*, *penne*, etc., portent encore bien des noms d'origine celtique. Nous verrons qu'un certain nombre de paroisses ont gardé des noms de l'époque romaine ; les noms des propriétés sont au contraire, pour la plupart, d'origine relativement moderne.

Monbran, près d'Agen, serait-il la montagne du *brennus*, du chef? Le Pech de Ber, à Nicole, aurait-il la même signification[1] ? Faute de textes prouvant que ces noms sont très anciens, il est impossible de l'affirmer.

G. THOLIN.

(*A suivre.*)

---

[1] L'orthographe *Berre* est moderne. *Vir*, *ber*, *bar*, d'où *baron* (on sait que le *v* et le *b* se confondent), ont la signification d'homme fort, de chef. Non loin du Pech de Ber, un lieu dit *Aux capitaines* semble la traduction du vocable celtique.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

Une lettre d'Achille de Harlay à l'Evêque d'Agen, Claude Joly.

Achille III de Harlay, seigneur de Grosbois, comte de Beaumont, qui devint, en 1689, premier président du Parlement de Paris, était procureur général au même Parlement quand il écrivit (juin 1677) à un des meilleurs et des plus célèbres évêques d'Agen la menaçante lettre que l'on va lire. Cette lettre paraîtra d'autant plus dure, que le prélat auquel elle est adressée était déjà un vieillard qui allait mourir l'année suivante (21 octobre 1678). On plaindra moins Mgr Joly d'avoir été ainsi malmené par le terrible procureur général, en se rappelant que ce dernier a été encore plus malmené par Saint-Simon.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

Monsieur, Le sejour que vous faites depuis si long temps en cette ville, sans qu'il paroisse aucune cause canonique et legitime de vostre absence hors de vostre diocese, m'oblige de vous supplier par ces lignes de vous souvenir de vos obligations et des miennes sur ce sujet et de prevenir par un prompt retour à l'Eglise dont Dieu vous a donné la conduite la necessité fascheuse à laquelle mon devoir m'engage à vous y obliger par les voyes que les Ordonnances m'ont prescrit. Et comme il seroit impossible que l'esclat dont elles seroient suivies ne diminuat l'autorité et la consideration qui vous sont necessaires pour travailler avec fruit dans vostre diocese, j'ay creu que je ne devois m'en servir que lorsque j'aurois employé inutilement celle-cy et que les advis que je prie en mesme temps Monsieur l'archevesque de Bordeaux, vostre metropolitain [1], de joindre aux bons

[1] Il s'agit là d'Henri de Béthune (1646-1680). Nous aurons bientôt le plaisir de lire sa *belle* vie écrite par M. l'abbé Louis Bertrand, prêtre de Saint-Sulpice, directeur au Grand Séminaire de Bordeaux.

Digitized by Google

exemples qu'il vous donne par sa demeure continuelle dans son diocese [1], n'auroient peu produire le bon effet que je veux attendre de vos seules reflexions sur la grandeur et le poids de vos obligations. Je ne doute point, Monsieur, qu'elles ne suffisent pour vous porter à satisfaire de vous mesme à ce devoir si indispensable à tous les Evesques et particulierement à vous plus engagé qu'un autre à pratiquer la regle de la piete severe que l'on vous a entendu prescher dans la Cour, de laquelle le roy a bien voulu vous eslever à l'Episcopat dans la confiance que vous continueriez au moins, si vous n'augmentiez pas le zele que vous y aviez faict paroistre dans l'exercice de vos fonctions.

Je suis, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

HARLAY [2].

---

[1] A toutes ses vertus, H. de Béthune joignit le mérite de *résider*, mais Mgr Joly avait sans doute de bonnes raisons pour prolonger son séjour à Paris, et il ne faut pas lui appliquer en toute sa rigueur le vieux mot ; *Les absents ont tort.*

[2] Bibliothèque Nationale, Armoires de Baluze, volume xx. Le document porte ce titre : « Copie de la lettre écrite à M. l'eveque d'Agen par M. de Harlay, procureur general, juin 1677. » Communication due à l'obligeante amitié de M. G. Clément-Simon, ancien procureur général à Aix.

Digitized by Google

LES GASCONS

DANS

LES ARMÉES FRANÇAISES

(Suite)

---

26. BRUNIQUEL, Protestant.

Mestre de Camp :

Bernard-Roger de Comminges, vicomte de Bruniquel, mort en décembre 1570.

De même que presque tous les corps protestants levés en 1567, ce régiment fut formé à la demande du prince de Condé, qui, par lettre collective adressée aux divers Consistoires, avait sollicité l'envoi immédiat de troupes. Répondant à cet appel, les vicomtes de Bruniquel, de Paulin, de Monclar, de Caumont, de Sérignac, de Rapin et de Mouvans, réunissant leurs forces, formèrent la petite armée dite *des vicomtes*.

Forte d'environ cinq à six mille hommes, cette armée quitte le Languedoc vers les premiers jours d'octobre 1567, s'empare de Fronton le 18 du même mois, traverse l'Auvergne, bat les catholiques à Cognac de Gannat (Allier) le 6 janvier 1568, et vient rejoindre à Orléans le prince de Condé. Sous ses ordres, elle concourt à la prise de Blois et enfin opère sa jonction le 11 janvier avec les reitres commandés par le prince Casimir.

Après la défaite de Jarnac, les vicomtes se replièrent sur Castres, et furent se ranger sous le commandement de Mongommery, qui déjà préparait l'expédition de Béarn.

Sur cette campagne et le rôle joué par les vicomtes, consulter les fascicules IV et VI des *Archives historiques de la Gascogne*, ayant

Digitized by Google

pour titres : *Les Huguenots en Bigorre,* et *Les Huguenots dans le Béarn et la Navarre.*

En juillet 1570, Bruniquel, qui avait été nommé gouverneur particulier de Montauban, prêtait main forte à La Caze Mirambeau, gouvernant pour les princes aux réformés du Languedoc.

Ce régiment, comme les suivants, fut dissous en Août 1570.

27. CAUMONT, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

Jacques de Châteauverdun, vicomte de Caumont.

Ainsi que les précédents, ce régiment, levé également en Languedoc, fut versé dans l'armée des vicomtes et licencié après la campagne de Béarn.

Caumont venait d'être nommé gouverneur du comté de Foix lorsqu'il mourut le 2 juillet 1573. Olhagaray fait le plus grand éloge de ce capitaine : « C'estoit, dit-il, au demeurant un personnage fort si» gnalé, valéureux, sobre, accort et vigilant. Cette vigilance estoit » telle en luy, qu'il départoit la nuit en trois ou quatre parties, dont » la moindre estoit celle qu'il donnoit au sommeil : le reste il l'em» ployait à visiter luy-même en personne l'estat des corps de gardes. » Veillant toujours tant sur le particulier que sur le général. »

28. SÉRIGNAC, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

Géraud de Lomagne, vicomte de Sérignac, frère puiné de Terride. A la mort de celui-ci, il releva le titre de vicomte de Terride. Partisan de la réforme, très attaché à la reine de Navarre, Sérignac fut toute sa vie l'un des plus fermes soutiens du protestantisme dans le midi.

A la tête de son régiment, il fit, dans l'armée des vicomtes, les campagnes de Poitou et de Béarn, et de même que ses compagnons, fut obligé de licencier ce petit corps en août 1570.

Quelques années après, l'assemblée de Saint-Antonin le nommait

Digitized by Google

chef militaire du parti réformé dans le bas Quercy et le Lauraguais, et, en 1580, le vicomte se distinguait d'une façon toute particulière à la prise de Cahors, où il pénétrait l'un des premiers avec sa compagnie d'arquebusiers.

29. RAPIN, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

Philibert de Rapin, gentilhomme du prince de Condé, et gouverneur de Montauban en 1564.

Levé comme les précédents en Languedoc,au mois d'octobre 1567, ce régiment fit avec eux la campagne du Poitou. Son mestre de camp, ayant été chargé par Condé de porter à Toulouse la nouvelle de la paix signée à Longjumeau, fut arrêté à Grenade par les émissaires du parlement de Toulouse. Conduit en cette ville, Rapin fut condamné à mort et décapité le 13 avril 1568.

(Sur la famille de Rapin, consulter l'ouvrage publié en 1866 par M. de Cazenove : *Rapin Thoyras, sa famille, sa vie et ses œuvres*, Aubery, in-4°).

30. PAULIN, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

Bertrand de Rabasteins, vicomte de Paulin, surnommé le *petit roi de Montauban*, avait servi quelque temps dans la compagnie d'hommes d'armes du vicomte de Terride. Lors de la seconde guerre civile, Paulin adopta avec ardeur la cause des réformés, et, s'unissant aux vicomtes, fit avec son régiment les campagnes de 1567 à 1569.

Il avait alors sous ses ordres Philippe de Rabasteins, baron de Paulin, son frère puiné, qui, en septembre 1568, s'empara par escalade de la ville de Gaillac.

Nommé en 1573 gouverneur *pour la religion* du Lauraguais, le vicomte fut tué au château de Reniez, le 10 juillet 1616.

Licencié le 8 août 1570.

Digitized by Google

31. MONCLAR, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

Antoine, vicomte de Monclar et seigneur de Montagut.

Levé comme les précédents en Languedoc, ce régiment fit aussi partie de l'armée *des Vicomtes*, et se distingua particulièrement dans la campagne de Béarn, notamment au siège d'Orthez, où, avec Sénegas, il pénétra l'un des premiers.

En février 1570, le vicomte eut une grande part à la prise de Saix. Quelques jours après cette affaire, raconte J. Gaches, « se retirant » vers la Buguière, le dit Monclar apperçoit un vol de corneilles : il » prend le poitrinail d'un soldat pour tirer, lequel creva dans sa » main et la lui cassa, dont il mourut peu de jours après pour avoir » négligé sa plaie, et fut universellement regretté de tous ceux qui » le cognoissoient, estant de grand mérite et des plus capables pour » le commandement de l'infanterie, de laquelle il estoit fort aimé et » appelé père ».

32. MOUVANS, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

Paul de Richiend, vicomte de Mouvans, tué à Mensignac en 1568.

Ce régiment, destiné à renforcer l'armée des vicomtes, n'eut que quelques mois d'existence : levé en octobre 1567, il fut licencié le 13 mars 1568. Dans cet intervalle, il avait pris une part brillante à la bataille de Cognac de Gannat.

En septembre 1568, le vicomte rétablit son régiment sur un pied plus considérable : outre dix enseignes dont il prend le commandement, il équipe deux cornettes de cavalerie qu'il confie aux sieurs de Pasquier et de Valavoiré. Il se joint alors au corps de troupes commandé par d'Acier, et, grâce à un fort que ses soldats construisent sur le Rhône, « tout s'achemina de l'autre bord; c'est-à-dire ceux » qui prirent résolution de se despayser ». Le 26 octobre 1568, catholiques et protestants se rencontrent à Mensignac, non loin de Périgueux. Attaqués à l'improviste par le comte de Brissac, Mouvans et Peyregourde, qui marchaient en quelque sorte en éclaireurs, restent un instant « en advis divers et de là en irrésolutions. Le comte » de Brissac, qui avoit pris haleine de la première attaque, recher-

Digitized by Google

» gea et cria que tout le suivit : ce que font toutes les forces, qui » mettent en pièces sur le champ mille ou douze cents hommes, » entre ceux-là Mouvans et son compagnon. Il s'en sauva quelques » huict cens qu'Acier rallia et remit en troupe ».

33. MONTAMAT, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

Bernard, *alias* Guillaume d'Astarac-Fontrailles, baron de Montamat, l'un des plus zélés défenseurs de la cause protestante. Par deux arrêts en date des 28 mars 1568 et 23 juin 1570, le Parlement de Toulouse l'avait condamné à la peine de mort pour crime de lèse-majesté. En 1572, étant venu rejoindre à Paris l'amiral de Coligny, il y fut tué à la Saint-Barthélemy.

A la tête de son régiment, levé dans l'Armagnac par licence d'octobre 1567, Montamat accompagne en 1568 la reine de Navarre dans son voyage à la Rochelle. Il prend ensuite part à la campagne de Poitou, et, rejoignant Mongommery à Castres, il se dirige avec lui sur le Béarn, remet la ville de Pau sous l'obéissance de Jeanne d'Albret, et s'empare de Mauléon de Soule, qu'il brûle. A son départ de Béarn, Mongommery lui confie, en même temps qu'au baron d'Arros, le gouvernement de cette province.

Le régiment est dissous sitôt après la campagne de la Basse-Navarre.

34. SAINT-MÉGRIN, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

François de Stuer de Caussade, comte de Saint-Mégrin, vicomte de Calvignac, baron de Tonneins et de Montbrun, seigneur de Grateloup, de Villeton, de Puycornet et de Larnagol, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Charles IX, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, chambellan du roi de Navarre et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Quoique catholique, ce seigneur, qui « jouissait de 25 à 30,000 livres de rentes, fortune considérable pour cette époque », s'était hautement déclaré pour la reine de Navarre.

Au mois d'octobre 1567, il levait en Gascogne un régiment de

Digitized by Google

dix compagnies, et en septembre 1568 venait offrir son escorte à Jeanne d'Albret, qui se disposait à se réfugier à la Rochelle. Avec Piles et Montamat, Saint-Mégrin entreprend cet audacieux voyage, traverse la Garonne *à trois doits du nès de Monluc*, et entre le 28 à la Rochelle à la suite de la princesse.

Saint-Mégrin étant mort quelques mois après dans cette ville, son régiment fut aussitôt licencié ; une grande partie de ses soldats entrèrent dans le corps que La Noue était alors occupé à constituer.

35. COURBOUZON, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

Jacques de Lorges, sieur de Courbouzon, frère puiné du comte de Mongommery, et lieutenant de la compagnie des gens d'armes du prince de Condé. Depuis il abjura la religion protestante et devint successivement gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur de Pontorson et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Mort le 8 octobre 1573. Son corps fut inhumé dans la petite église de Prunay. (Seine et Oise).

Levé en Guyenne, ce régiment prenait part aux sièges de Chartres de Dourdan, de Saint-Cloud, et, traversant la Seine à Saint-Ouen, faisait sa jonction avec l'armée de Condé, le 24 octobre 1567.

Après avoir figuré avantageusement à la bataille de Jarnac (13 mars 1569), où son mestre de camp tombait grièvement blessé entre les mains de l'ennemi, et à quelques autres petites affaires, ce régiment se dispersait en août 1570.

36. CAMPAGNAC, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

Bernard de Gontaud, seigneur de Campagnac. Il avait tout d'abord embrassé l'état ecclésiastique ; mais gagné bientôt à la cause huguenote, il faisait profession de la religion protestante, et prenait part au grand mouvement de 1567. D'après les frères Haag, il fut tué dans la troisième guerre, à l'attaque de l'abbaye de Saint-Michel-en-Lherm.

Digitized by Google

A la tête de son régiment, organisé dans le courant d'octobre 1567, Campagnac rejoignait l'armée commandée par le prince de Condé: puis, aidé de Puyviaud et de Landréau, il emportait de vive force Le Dorat et quelque temps après se signalait à la prise de Pont-sur-Yonne.

La paix de Longjumeau, signée au mois de mars suivant, l'obligeait à licencier son régiment.

37. BOURY, Protestant. — NORMANDIE.

MESTRE DE CAMP :

Charles du Bec, seigneur et baron de Boury, de Vardes, des Chatels et du Pont, servait dès 1558 en qualité de guidon de la compagnie de cent hommes d'armes du maréchal de Strozzi.

Sur les sollicitations de Jacques de Mornay, son beau-frère, Boury se déclara pour la cause protestante, et leva en Normandie, au mois d'octobre 1567, un régiment à la tête duquel il vint rejoindre l'armée que le prince de Condé organisait, et dont le quartier général était à St-Denis. Dès le début des opérations, il eut l'avantage de s'emparer d'Argenteuil et de « quelques autres bicoques, les unes par escalade, les autres d'emblée. » Le régiment, toujours sous les ordres de son mestre de camp, assista encore à la prise d'Etampes, à la bataille de St-Denis, au siège de Chartres et fut licencié le 8 août 1570.

Reconstitué en 1577 sous le nom de régiment de *Normandie*, Boury, à sa tête, concourut avec les sieurs de Lorges et de Mouy à la prise des Sables d'Olonne, au siège du château de La Chaume, et termina sa campagne en Guyenne.

Rentré dans le sein de l'Eglise Catholique sur les vives instances de son frère Philippe du Bec, archevêque de Reims, Boury devint gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi Henri III, et fut honoré par ce prince du collier de l'ordre de St-Michel.

38. PUYGREFFIER, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

Tanneguy du Bouchet, seigneur de Puygreffier et de St-Cyr, gentilhomme ordinaire de la Chambre des rois Henri II, François II et

Digitized by Google

Charles IX, l'un des chefs de la conspiration d'Amboise, prévôt de la ville d'Orléans sous le gouvernement du prince de Condé (1563), tué en héros à la bataille de Moncontour.

« C'était, dit la Popelinière, l'un des plus anciens et résolus gendarmes de France ».

Organisé au mois d'octobre 1567, le régiment de Puygreffier rejoignit à Verteuil le comte de La Rochefoucault, et, après avoir fait sous ce capitaine la campagne de Poitou, se signalait en 1569 aux batailles de St-Denis, de Jarnac et de Moncontour. Dans cette dernière journée, nous apprend d'Aubigné, « Sainct-Circ Puygreffier, « ayant rallié trois cornettes au bois de Mairé, et reconnu que par « une charge il povait sauver la vie à mil hommes, son ministre, « qui lui avoit aidé à prendre cette résolution, l'advertit de faire un « mot d'harangue. « A gens de bien, courte harangue, dit le bon- « homme : Frères et compagnons, voici comment il faut faire. » La « dessus, couvert à la vieille française d'armes argentées jusques « aux grèves et sollerets, le visage descouvert et la barbe blanche « comme neige, aagé de quatre-vingts et cinq ans, il donne vingt « pas devant sa troupe, mena battant tous les maréchaux de camp, « et sauva plusieurs vies par sa mort. »

39. PARDAILLAN, Protestant.

Mestre de Camp :

Jacques de Ségur, baron de Pardaillan, gentilhomme de la Chambre du roi de Navarre, tué à Paris, lors du massacre de la St-Barthélemy, en même temps que Brichanteau-St-Martin, Goulard Beauvais, et Clermont-Piles.

Il avait pour frère cadet François de Ségur-Pardaillan, qui devint surintendant de la maison et chef du conseil du roi de Navarre.

Levé en Guyenne à la même époque que les précédents, ce régiment prit part à la campagne de Poitou sous les ordres du comte de La Rochefoucaud, combattit au Dorat et à Lusignan à côté du régiment de Campagnac, et enfin concourut à la prise de Pont-sur-Yonne.

Licencié le 8 août 1570.

Digitized by Google

40. BELLEGARDE.

MESTRE DE CAMP :

Roger de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde, se signala en 1558 à la bataille de Gravelines et en 1562 au siège de Rouen. Favori du duc d'Anjou, il servit sous ce prince à La Rochelle en 1573 et fut blessé au bastion de l'Evangile en même temps que Strozzi et le sieur de Châteauvieux. Il fut du voyage de Pologne, et le 6 septembre 1574 Henri III lui accorda le bâton de maréchal de France : depuis, il encourut la disgrâce du roi comme étant d'intelligence avec le duc de Savoie, et mourut de poison au château de Saluces, où il s'était retiré, le 20 décembre 1579.

Levé en Italie par commission du 27 octobre 1567, ce régiment ne comprit bientôt plus que des Provençaux ou des Dauphinois. Il assista en 1573 au siège de La Rochelle, et, l'année suivante, il concourut à la prise de Grasse, de Loriol et de Roynac, mais échoua dans son entreprise sur Livron. Depuis, il accompagna son mestre de camp en Languedoc, où Bellegarde avait pouvoir de commander concurremment avec le maréchal de Damville. Durant cette campagne, il repoussa les calvinistes de Montfrin, enleva Besouce par escalade, et vint camper à Marguerittes, non loin de Nîmes, dont il ravagea les alentours. En 1577, il joignit l'armée placée sous le maréchal de Retz, et s'empara de Ménerbe.

Le régiment de Bellegarde fut dissous en 1580, peu après la mort du maréchal.

ANNÉE 1568

41. MONTBRUN, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

Charles du Puy, seigneur de Montbrun, l'un des plus vaillants hommes de guerre de son temps et le chef reconnu des protestants du Dauphiné. On peut consulter sur ce capitaine l'ouvrage de Guy

Digitized by Google

Allard ayant pour titre : *Vie du brave Montbrun* (Grenoble 1675, in-12), et *l'Histoire des Guerres du Comté Venaissin*, par Perusiis (tome I des *Pièces fugitives* du marquis d'Aubais). Voici en quels termes d'Aubigné rapporte les derniers moments de ce grand homme, fait prisonnier dans le combat livré non loin de Dié aux troupes royales, en Juillet 1575 : « Montbrun, voyant Bar et quelques « vingt-cinq gentilshommes morts auprès de lui, la plus part des « siens se rendans ou fuyants, lui desja blessé, voulant sauter un « fossé, son cheval s'abattit sur lui et lui cassa la cuisse. Urche et « Rochefort, son cousin, lui jurèrent la vie et le firent porter au « Crest, pour en pouvoir disposer. Mais les commandements redou- « blez du roi et de la royne mère leur firent oublier leur promesse, « et le devoir de la guerre, et mettre leur prisonnier demi-mort, « entre les mains du parlement de Grenoble. Trente-deux prison- « niers avec lui furent traictez en prisonniers de guerre et lui sui- « vant les lois du mestier : mais lui eust la teste tranchée. Et ainsi « mourut celui à qui nous ne donnerons autre éloge que le titre que « lui ordonna La Noue, ascavoir le *Vaillant Montbrun* ».

Montbrun fut un des premiers à répondre à l'appel lancé au mois de septembre 1568 par le prince de Condé. Equipant à la hâte une douzaine de compagnies, il vint aussitôt rejoindre d'Acier et assista auprès de ce général aux batailles de Jarnac et de Moncontour. Après cette dernière journée, Montbrun, accompagné des troupes dauphinoises, opéra sa retraite à travers l'Auvergne et le Périgord. Sur son chemin, il aida puissamment à la capitulation du château de Nîmes, traversa ensuite le Rhône, et, quoique sa troupe fut bien décimée, il défit Gordes au Pouzin et s'empara de Granne.

L'édit de paix du 8 août 1570 l'obligea à licencier son régiment.

42. ROUVRAY, Protestant.

Mestre de Camp :

Bernard de Jaucourt, sieur de Rouvray, gentilhomme du prince de Condé, massacré à Paris dans la nuit de la Saint-Barthélemy.

Formé en septembre 1568, ce régiment prit part l'année suivante à la bataille de Jarnac et au combat de La Roche-Abeille, où il eut à soutenir une attaque des plus vives dirigée par le vicomte de Martigues à la tête d'un gros d'infanterie. Au mois d'août suivant, il

Digitized by Google

était au bombardement de Poitiers, et au mois d'octobre il combattait à Moncontour. Le 6 du même mois, il quittait La Rochelle à la suite de Coligny, traversait Saint-Jean d'Angely et Saintes, aidait au massacre des paysans du Périgord, mis à mort sur l'ordre de l'amiral, en représaille des vengeances qu'ils avaient exercé sur les traînards, et traversait la Dordogne le 22 du même mois. L'année suivante, il se signalait au combat d'Arnay-le-Duc.

Dispersé en août 1570.

43. BLACONS, Protestant.

Mestre de Camp :

Hector de Mirabel, sieur de Blacons, était un des plus zélés partisans de la religion protestante. Lieutenant du fameux baron des Adrets en 1562, il partagea avec lui toutes les fatigues de cette guerre et de celle de 1567, pendant laquelle il commanda un régiment d'arquebusiers ; il se trouva sous l'amiral à l'attaque de Poitiers en 1569, et fut fait prisonnier par les catholiques à la bataille de Moncontour. « Echangé aussitôt, l'amiral l'envoya à Angoulême pour la défense » de cette place en cas d'attaque ; il s'attacha ensuite à M. de Lesdi- » guières qu'il suivit dans toutes les expéditions en Dauphiné et en » Provence depuis 1573 jusqu'à la mort d'Henri III en 1589. Lesdi- » guières ayant alors embrassé le parti de Henry IV, Blacons suivit » son chef et se jeta, le 15 mai 1593, dans la citadelle d'Exiles, après » s'être fait jour au travers des ennemis ; il se rendit, le 23, avec la » capitulation la plus honorable, après avoir essuyé 3,270 coups de » canons ; il contribua, le 7 juin, à la défaite du général Roderic » Tolède. Maréchal de camp le 1er août suivant, il suivit M. de Les- » diguières en Provence, en 1596, à la conquête de la Savoye, dont » il prit plusieurs places en personne en 1598. La paix se fit le 2 mai ; » Blacons ne servit plus. Il s'était fort distingué dans plusieurs ac- » tions lorsqu'il tenait le parti huguenot, et y avait eu plusieurs » commandements brillants. » (*Pinard*).

Composé en grande partie d'arquebusiers Dauphinois et Provençaux, ce régiment, conduit par son mestre de camp, combattit à Jarnac et prit part la même année au siège de Poitiers. Prévenu qu'Aunoux avait formé le projet de secourir la ville, Coligny chargea Blacons de s'opposer à cette tentative ; mais, malgré tous les efforts

Digitized by Google

de ce dernier, Annoux força le camp des assiégeants et pénétra dans Poitiers. A Moncontour, Blacons, qui se trouvait à côté des régiments de Beaudiné, de Montbrun et de Mirabel, donna avec la plus grande bravoure. Son mestre de camp y fut même fait prisonnier par les catholiques. Echangé peu après, l'amiral le dépêcha aussitôt à Angoulême, pour défendre cette place en cas d'attaque.

En juillet 1570, ce régiment faisait partie de l'armée commandée par le sieur de Rohan-Pontivy et concourut ainsi à la prise des îles de Marennes et au siège de Brouage.

Licencié le 8 août 1570.

A. COMMUNAY.

(A suivre.)

Digitized by Google

POÉSIES

ÉTAPES DE LA VIE

A dix ans, de la vie on n'a pas conscience ;
A vingt ans, sous le ciel tout parle de plaisir ;
A trente va sonner l'heure de la prudence,
De la soif de bonheur, des rêves d'avenir.

Le cœur connaît déjà quelque amer souvenir !
On redoute du temps la brutale insolence,
On propose au Destin un traité d'alliance,
On se montre hésitant, on craint le repentir !

A quarante ans s'émeut la fibre ambitieuse ;
A cinquante s'éteint toute chanson rieuse ;
Soixante vient parler de la fatalité...

Au-delà, toute ardeur est purement factice :
On dispute à la mort la vague identité
Qui ne se maintient plus que par un artifice.

Z.

LES CHEFS-D'ŒUVRE DE DIEU

Lorsque le Créateur, par sa toute-puissance,
Eut tiré du néant et la terre, et le ciel,
Il vint examiner, de son trône éternel,
Le résultat final de cette expérience.

Reconnaissant alors, dans sa vaste clémence,
Combien triste serait le don fait au mortel,
Il daigna s'attendrir sur un sort si cruel
Et voulut s'inspirer de plus de bienveillance.

Digitized by Google

C'est alors que, puisant lui-même au Paradis,
Il le dédommagea par trois chefs-d'œuvre exquis,
Capables de charmer son rapide passage :

La femme, au cœur aimant, pour le rendre joyeux,
L'oiseau pour le bercer d'un caressant ramage,
La fleur pour l'embaumer et sourire à ses yeux.

Z.

RIMAILLEURS ET POÈTES

Muse des grands récits et des transports épiques,
Je t'invoque, éploré : seconde mon émoi !
Soutiens mon faible élan dans ce chant homérique,
Assiste mes efforts de ta fougue héroïque,
O Muse, inspire-moi ! »

Ainsi lance au néant, d'une voix lamentable,
Le poète essoufflé, le rimeur impuissant,
Ce banal cri d'appel, au timbre insupportable ;
Et de ce faux essor, qui paraît indomptable,
Tout esprit est absent.

Tout manque absolument aux rimailleurs stupides
Dont notre temps maussade, hélas ! est infesté,
Tout, jusqu'au sentiment, jusqu'aux formes lucides !
Heureux même si l'art, dans leurs vers insipides,
N'est pas trop molesté !

Rabacheurs vaniteux, discoureurs ridicules,
Entassez sottement vos rimes sans raison ;
D'insanités sans nom chargez vos mandibules,
Prônez votre valeur et vos dons minuscules,
Divaguez à foison !

Le temps n'est plus, vraiment, où vos calembredaines
Trouvaient des partisans pleins d'admiration,
Où vos approbateurs se nombraient par centaines,
Où des flots de crétins savouraient vos rengaines
Avec dévotion.

Digitized by Google

Le public d'aujourd'hui n'est plus aussi facile :
Il lui faut du talent ; même il réclamerait
Du poète choisi des merveilles de style,
Une âme de haut vol, un faire très habile,
De la grâce et du trait.

Combien est-il d'auteurs dont les livres s'achètent,
Dans le nombre effrayant des imprimés nouveaux ?
Combien vont au succès ?... Les œuvres qui s'émiettent,
Les projets avortés, les plumes qui végètent
Se comptent par monceaux !

A l'artiste doué vient l'encens des suffrages :
C'est justice, ma foi ; car doit être honoré
Quiconque a, de la Muse aux sourires volages,
Obtenu les faveurs, recueilli de vrais gages,
Quiconque est inspiré.

Ils sont si clair-semés, dans la foule grouillante,
Les poètes de race, au front dominateur !
Ceux dont le cœur bondit, dont la voix émouvante
Jette aux échos du ciel la note rayonnante,
Le chant consolateur !

Pour un prédestiné sacré par le génie,
Combien de nullités, de glabres écrivains !
Combien de sons criards pour un peu d'harmonie !
Il semble que le sort prodigue l'ironie
Aux candides humains.

J'écarte de mes pas les rabacheurs en prose :
Y penser seulement est à faire frémir !
Sans ombre de savoir, par bêtise ou par pose,
Vouloir juger autrui, toucher à toute chose...
Comment n'en point gémir ?

Le sot prétentieux fait de la politique ;
Un autre, du roman ; celui-là, du pamphlet ;
Le plus fat, sans broncher, s'attelle à la chronique :
C'est comme un fol assaut de grotesque esthétique,
C'est, du goût, le hoquet !

Je vise uniquement les poètes aphones,
Les rimeurs impuissants qu'Apollon a froissés,

Digitized by Google

Balourds trieurs de mots, aux allures bouffonnes,
Ineptes fabricants de pièces monotones
Aux rythmes convulsés.

Jamais, comme aujourd'hui, notre champ littéraire
Ne fut tant encombré de difforme fatras,
D'œuvres où la pensée, au bon sens réfractaire,
S'attache à nous servir, bien souvent sans grammaire,
De veules canevas.

Et pourtant l'art des vers, aux élus si docile,
D'abord vague, étriqué dans son vol incertain,
De Malherbe à Musset, de Ronsard à Banville,
A su trouver la force et l'audace virile
Du verbe souverain !

Z.

OMNES LABORE

Est-il rien ici-bas qui n'inspire d'alarmes ?
Trouve-t-on dans la vie une heure de bonheur ?
Ne solde-t-on pas cher le plus petit honneur ?
Mange-t-on un seul pain que n'arrosent les larmes ?

A-t-on jamais trouvé de véritables charmes
A ce que le Destin, ce méchant raisonneur,
Nous donne en rechignant et d'un air ricaneur,
Avec l'aménité des plus rogues gendarmes ?

Non ! il n'est qu'un moyen, aujourd'hui comme hier,
De braver les ennuis, le sort le plus amer,
D'étouffer sûrement la voix de la tristesse :

C'est de considérer comme un épouvantail,
D'écarter de ses pas la honteuse paresse,
Et de tout demander aux bienfaits du travail.

X.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Lou Rigo-Rago Agenès, par Charles Ratier. — Agen, Ferran Frères; Avignon, J. Roumanille, 1894, in-18 de 197 pages.

A l'aspect seul de ce petit livre, on devine une œuvre de délicat, caressée avec amour, dont l'impression a été soignée comme le texte. Rien de tapageur dans ce format, dans ce papier bien blanc et bien ébarbé, dans ces caractères bien nets ; le costume est simple, *escriquat*, dirait-on en patois. Ouvrez le volume, l'apparence ne vous a pas trompé. La forme est impeccable, les vers sont ciselés par une main d'artiste. On sent un homme de goût, très ami des choses bien faites, et qui, avant de laisser partir son livre, en a fouillé toutes les lignes, pour voir si quelque tache ne lui était pas échappée.

Il y a bien peu à critiquer dans le livre de M. Ratier et il y a beaucoup à louer. N'aurait-il pour lui que la perfection de la forme, la netteté de la langue et la clarté de l'expression que son mérite serait assez rare, surtout parmi les poètes méridionaux. Nous avons, dans notre pays, le grave défaut de prendre pour du talent une certaine facilité banale fort commune parmi nous. Soit paresse, soit vanité, nous ne savons pas être difficiles pour nous-mêmes ; nous nous contentons de trop peu. Monsieur Ratier échappe à ce reproche. On n'éprouve jamais en le lisant cette fatigue que laisse une facture trop molle et trop lâchée. Les vers sont soigneusement limés ; la langue est toujours nette et élégante ; peut-être pourrait-on lui reprocher un peu trop de recherche dans le choix des mots et un peu trop de goût pour l'expression curieuse. Les développements sont toujours sobres, sans digressions faciles comme sans exclamations commodes.

Et cependant, malgré ce soin de la forme, ces petits poèmes ne manquent pas de sincérité. Je sais que c'est là une qualité que beau-

Digitized by Google

coup de personnes refusent à toute œuvre écrite en patois. On reproche aux félibres de faire leurs vers comme un élève de rhétorique fait..... ou faisait des vers latins. Ce reproche, si souvent répété, n'a pas sa raison d'être. La langue d'oc n'est pas une langue morte : il y a quelques dix millions d'hommes qui la parlent encore. Non seulement donc elle a le droit, comme toute langue parlée, d'avoir ses poètes, mais il est même tout un monde d'idées que seule elle est capable de rendre avec exactitude. Si le poète est vraiment le porte parole de la foule, il ne saurait se servir que du langage de la foule. La traduction que Jasmin et Mistral ont donnée de leurs œuvres montre bien la triste figure que leurs idées auraient faite sous un costume qui n'était pas fait pour elles. Partout où vit une langue, quelque pauvre qu'elle soit, quelque étroit que soit son domaine , il y a place pour la poésie. Savants ou ignorants, raffinés ou grossiers, les peuples ont toujours rêvé d'un monde plus heureux et il s'est toujours trouvé un Homère ou un Virgile pour chanter leurs rêves et leurs aspirations. Suivant l'image antique, les fleurs naissent partout sous les pas du poète ; il n'a qu'à se baisser pour les cueillir :

Tenès ! Pastre e pastouro, à la coumbo besino,
Setuts debat un fraiche, oublidon lou troupèl.
El prègo douçomen, coumo se plan l'agnèl ;
Elo rits ; on dirio l'esquiro que tindino.

. . . . . .

Tenès ! la nobio passo ; e la carrèro en flou
Poutounejo sous pès e soun blan coutilhou.
Tenès ! Baciu la morto, e la carrèro plouro :
Semblo qu'al trut de la malo ouso
Entendèn lous calhaus s'espouti de doulou.

. . . . . .

Escoutas ; bostre esprit fara bouno gragnado :
Nostres pais endroumits se derebelharan,
E, per bous descoubri lour secrèto pensado,
Las baranquinos parlaran.

Ces jolis vers sont la meilleure réponse que pût faire M. Ratier à ceux qui affectent de considérer les langues méridionales comme des langues mortes. Sans grandes prétentions et sans grandes phrases il a fait une œuvre originale et sincère. Il a su garder ce qui manque

Digitized by Google

à nos félibres ; la simplicité tantôt brusque, tantôt naïve de nos campagnes. Il connaît admirablement notre langue ; il fait un très heureux usage de ses qualités de pittoresque et de douceur, et se garde bien d'exiger d'elle ce qu'elle est incapable de donner. Il sait qu'elle est pleine de vivacité primesautière dans les sujets un peu gais, d'une douceur infinie dans la plainte amoureuse, mais qu'elle est trop pauvre en mots abstraits pour aborder des sujets plus élevés. Les diphtongues sourdes en *ou* et nos *o* presque muets lui donnent une ampleur et une harmonie inimitables, surtout dans les grands alexandrins :

Mè jonèi, trut per trut, acabo sa doutseno ;
Tout se taiso. S'enten que toun cant de sereno,
Garono, e toun amou toumban à bouco pleno,
Sus pès de toun galan, toun bièl, toun jouine Agen.

Le vers de huit syllabes, le vers de nos romances populaires, si souple et si vif, est celui qui se prête le mieux à l'expression de tous les sentiments. Il est alerte et rapide dans les sujets gais tels que *Sanno gat, lou boutsou, Trèsou* :

Trèsou, la drollo del courdè
Aimabo Francés, l'escudè...

En biran la rodo à soun pai ;
Souscabo al gouiat mai que mai ;

plein de grâce mélancolique dans les sujets plus tristes :

Setse ans ! e deja l'an plegado.
E d'amigos en saile blan
An pres sa caicho enramelado
E, pressados, balin balan,
Sus dios madaichos l'an pourtado.

M. Ratier, d'ailleurs, s'en sert avec une habileté toute particulière, et le combine soit avec lui-même soit avec des vers différents pour former diverses strophes toujours élégantes et harmonieuses. Il aime notamment à renfermer dans un petit couplet de quatre vers une comparaison poétique, et il le fait avec un bonheur rare :

Toutjour berdejara quauque aure,
Un niu toutjour s'i penjara
Oun, toujour, on beira se claure
L'ausel amon qu'i cantara,

Digitized by Google

. . . . . .

Lou bounur, tan bal las rousados
Perlejan al prumè sourel,
Quant i-a de tems que soun secados,
Quouro la nèi toumbo sus el ?

La seconde partie du livre mérite une mention spéciale. M. Ratier l'a soignée particulièrement et a mis entre les diverses pièces qui la composent un lien qui en fait une sorte de poème de l'Amour. Car le sujet de tous ces morceaux est l'amour, avec toutes ses joies et toutes ses peines, depuis la première fleur envoyée par l'amant à sa fiancée, jusques aux douleurs non pareilles de la séparation suprême. Tous ces morceaux, différents de ton et d'allure, ont cependant une qualité commune : une grande délicatesse de sentiment, aussi éloignée des exagérations romantiques que d'un réalisme trop brutal. Rien n'y est *trop poussé* ; nous restons dans le simple et le vrai. La joie n'y est jamais débordante ; la douleur n'y dépasse guère une larme au bord de la paupière, et se change vite en mélancolie :

Las pallos flous de beuso à moun pièl èi mailados ;
Dins moun beire èi catchat l'amarun del fenoul :
Al frustin del pati me bandarèi tout soul.

En revanche, est-il rien de plus délicat que cette strophe ?

O ma Mioun, nou boli res te dire ;
Se m'aimes pas, perque te parlarioi ?
Mès, se l'Amou tabé t'a sagut rire,
Debinaras, tan que z'ou sarrarioi.
Atal, proche de tu, nou perdrèi pas ma plaço.
I'attendrèi qu'un bèl jour me digues, à bouts basso :
« De mai te chagrina n'es plus aro besoun...
Sèi ta Mioun ! »

De toutes ces qualités de forme et de pensée se dégage un charme spécial qui rend sympathique et le livre et l'auteur. On le lit avec grand plaisir parce qu'on sent une conscience d'artiste ennemi de la banalité et de la recherche de l'effet à vide. Je voudrais, par mes nombreuses citations, beaucoup plus que parce que j'en ai dit, avoir décidé ceux qui me liront à parcourir ce livre. C'est l'œuvre d'un homme de goût et d'un esprit délicat.

L. BORDES.

Digitized by Google

La Gascogne littéraire. Histoire critique de la Littérature en Gascogne depuis le moyen age jusqu'à notre époque inclusivement, par Gaston Bastit. — Bordeaux, Féret et Fils, 1894, in-12 de 356 pages.

Le titre de ce livre est vraiment alléchant et plein de promesses. Son ampleur initiale est encore soulignée par ce qui l'accompagne.

Dans son prospectus très franchement gascon, l'auteur constate qu' « un pareil livre n'avait pas encore été fait », ce qui est exact; il affirme qu' « en comblant cette lacune, il a rendu un grand service aux lettrés », ce que je ne m'aviserai pas de contester; enfin il estime que son ouvrage « est aussi complet que peut l'être un ouvrage de cette espèce », opinion que je prendrai la liberté de considérer comme entachée de quelque exagération.

On ne pouvait guère, en ceci, rêver d'un projet plus vaste. Il est vrai qu'au début de son livre, dans une introduction appelée *Généralités*, l'auteur limite plus étroitement son canevas et déclare ne viser que la « littérature d'imagination et d'observation », la poésie, le roman, le théâtre, la morale et la satire, écartant la note grave de l'Histoire, de la philosophie, de l'érudition. Il ajoute, du reste, que si la Gascogne n'a rien à envier, en ces dernières matières, aux autres provinces, il n'en est pas de même, hélas! en littérature proprement dite, où elle se montre presque indigente.

Ce pays, producteur « de vin, de céréales, de légumes et de ministres », où foisonnent « les hommes d'affaires et les hommes d'action », est très pauvre, dit-il, en poètes et en écrivains de valeur.

C'est possible. Je ne contredirai même pas son assertion que le ciel de la Gascogne ne s'éclaire que de « trois astres de première grandeur : Du Bartas, Jasmin et Gautier » ; mais je prends acte de cette déclaration, qui devra être rappelée.

Après des considérations personnelles sur le caractère, le génie et le tempérament gascons, M. Gaston Bastit, précisant la zone dont il compte exclusivement s'occuper, la délimite, des Pyrénées au Bordelais, par la Garonne, dont il n'entend adopter que la rive gauche. Mais alors... Jasmin?...

Qu'un sol ingrat ait influé péniblement sur notre imagination, je le laisse penser et dire ; mais j'ai quelque peine à croire que le Gascon soit aussi dépourvu de sentiment et de rêverie ; que, « trop positif et trop spirituel pour être poète », il ignore aussi complètement les

Digitized by Google

tendresses de cœur et les envolées d'âme. De ces théories trop loin conduites peut-être et aboutissant à une négation hasardée, je ne dirai pas un mot de plus. Je n'entends, ici, ni étudier ni combattre des tendances, mais tout simplement examiner la contexture d'une œuvre.

J'avoue que l'auteur me gêne un peu par une déclaration presque étrange en un livre d'histoire littéraire. Il se défend de toute préoccupation de glossateur, de biographe ou de bibliophile ; il appelle *superfluités* et les notes biographiques, n'ayant, d'après lui, « aucun rapport avec les ouvrages », et les indications bibliographiques, n'ayant rien à voir non plus avec eux. — Est-il bien sûr que ceci doive aussi complètement rester étranger à cela ? A-t-il suffisamment compté avec les *desiderata* généraux et les exigences légitimes des lecteurs ? Je ne saurais mieux répondre qu'en le renvoyant au piquant article signé : *Amigo*, dans la *Revue critique* du 25 mars 1895, sur une brochure madrilène de 1894.

Je n'insiste pas davantage à ce sujet, car, en continuant ainsi, j'attribuerais à ce compte rendu des proportions inusitées. Je reviens aussitôt à l'œuvre même.

M. Gaston Bastit déclare donc que la zone visée par son *Histoire littéraire* se limite à la Garonne, sans la franchir. « Ce fleuve — dit-il quelque part — est une barrière ». Or il nous parle d'une foule d'auteurs étrangers à ladite zone et pour l'adoption desquels il a dû bel et bien la dépasser. Tels, pour ne citer que quelques noms, Théophile de Viau, Jasmin, Cortète, Ducourneau, Jean de Villeurs, A. Boyer, Jean Gascogne, d'Esparbès, de Villepreux, etc., de la *rive droite* ; Georges Leygues, Ratier, Delbergé, de Bonal, etc., de *Villeneuve-sur-Lot* ; Arnaud Daubasse, de *Moissac* ; le P. Martial, de *Brive* ; Francisque Habasque, de *Saint-Brieuc*, etc. Je sais bien que plusieurs de ces auteurs ont écrit sur notre pays ; mais cette circonstance relève plutôt de la bibliographie régionale que d'une histoire littéraire, et pareille extension conduit naturellement à multiplier les lacunes.

En littérature, comme en toutes choses, l'exagération est à redouter. Si la théorie de M. Gaston Bastit sur le tempérament gascon suffit à atténuer bien des hardiesses, elle ne saurait, en aucun cas, expliquer et absoudre de virulentes critiques.

De ses jugements excessifs, de ses exécutions sommaires, je ne veux relever que deux cas regrettables : ceux de *Jasmin* et de la *Guirlande des Marguerites*.

Digitized by Google

Qualifié d'abord d' « astre de première grandeur », Jasmin est traité ensuite avec une désinvolture par trop cavalière, que ne justifient suffisamment ni l'entraînement de jeunesse, ni la fougue gasconne. Tout en lui concédant un grand nombre de qualités, il ne l'admet « ni lyrique, ni épique, ni descriptif, ni penseur... C'est — dit il — un poète aimable, un auteur congru ; c'est le Georges Ohnet de la poésie gasconne ».

Plus loin, il reconnaît le « mérite réel du charmant écrivain » ; il le qualifie de « Béranger sentimental » et de » Lamartine bourgeois », ressemblant à l'un par « la nature primesautière de son esprit », et à l'autre par « la largeur et la tendresse de son âme » ; il loue sa générosité, sa charité inépuisable, l'art consommé de sa diction, autant de causes concourant à une popularité exagérée, qu'explique surtout son « état de coiffeur » ! L'étonnant Mary Lafon n'a pas mieux dit. — Et il se défend de toute injustice à l'égard de « notre poète national », que le pur souci de la vérité l'oblige à rabaisser pour le mettre à sa vraie place, car, ajoute-t-il, rééditant un mot célèbre : « En littérature, il y a des morts qu'il faut qu'on tue. »

Voilà qui est décisif. Quiconque a cru à l'inspiration du poète agenais a été dupe d'une surprise. Nodier, Sainte-Beuve, Pontmartin, Amédée Achard, de Mazade, Villemain et tant d'autres furent des sensitifs ridicules ou des naïfs, qui « éjaculaient des sottises ».

Au lieu de me livrer à ce propos à des observations plaisantes, je crois préférable de renvoyer le lecteur à l'appréciation formulée avec le tact le plus parfait par l'éminent directeur de la *Revue de Gascogne*, dans la livraison de février 1895.

J'ai tout lieu de penser, d'ailleurs, que la réputation de Jasmin ne se trouvera guère amoindrie par un tel assaut, lequel s'est produit précisément au lendemain d'une superbe étude, tout autrement comprise, de M. Paul Mariéton, dans la *Revue félibréenne*. Voici qui, avec le brillant sirvente inséré par Mistral dans ses *Isclo d'or*, est de nature à consoler de bien des attaques, quoi qu'en pense M. de Boissandré, dont le prospectus de la *Gascogne littéraire* reproduit complaisamment un article élogieux extrait de la *Libre Parole*.

En ce qui concerne la *Guirlande des Marguerites*, M. Gaston Bastit ne me paraît pas avoir fait meilleure route. Qui veut trop prouver ne prouve rien, et la boutade, même la plus spirituelle, doit garder certaines mesures.

En déclarant que « la poésie est ce que les Gascons demandent le

Digitized by Google

moins à un livre de vers », le critique explique à sa manière, une manière assez singulière, le succès de ce recueil si fortement empreint de couleur locale.

« Vous ne pouvez imaginer — dit-il — rien de plus médiocre, de plus poncif, de plus fade, de plus effacé, et même quelquefois de plus grotesque ! »

Remarquant que « les auteurs de ces élucubrations sont de braves gens, très instruits, très sérieux, très forts en Histoire, mais non poètes », il plaisante avec plus ou moins de bonheur leurs antécédents et leurs qualités, et prend notamment à partie Faugère-Dubourg, un Gascon de bonne et vieille roche. Celui-ci fut bien, en effet, la cheville ouvrière de cette œuvre collective, pas plus détestable, après tout, que bien d'autres, et il faut vraiment beaucoup de bon vouloir pour railler à ce point « sa lourde patte de savant. » M. Gaston Bastit, qui lui reproche même de *se prodiguer* et flaire quelques-uns de ses pseudonymes, le prend pour un Irlandais dans la signature de *O'Tanaël*, anagramme d'*Anatole !*

Du reste, le critique est compatissant : il daigne accorder à sa victime un brevet de « littérateur distingué », et même lui donner pour compagnon d'infortune le « fameux Samazeuilh », qui, dit-il, « était aussi ferré sur l'Histoire locale que sur le Code ! »

Ceci pourrait bien être un comble. Nous avions tous un peu supposé jusqu'ici que Samazeuilh, sans être précisément « fameux », avait pu rendre quelques services à l'Histoire de son pays. C'était, on le voit, un préjugé dont il est heureusement fait justice.

Dans la *Revue Catholique de Bordeaux* du 10 avril se lit une rapide analyse de la *Gascogne littéraire*, par M. Dubédat, de Nérac, l'historien du Parlement de Toulouse. Ce Gascon érudit s'élève en excellents termes contre la violence des critiques dont Du Bartas, Théophile, Jasmin et la *Guirlande des Marguerites* sont ici l'objet et et donne à Faugère-Dubourg, « vivante image de la bravoure, de l'intelligence et de l'amour du climat natal », un souvenir ému auquel je n'hésite pas à m'associer.

Et maintenant que j'ai traduit avec sincérité, quoiqu'un peu prolixement peut-être, ce qu'a eu de pénible l'impression rapportée de ma lecture, je n'éprouve aucun embarras à dire à M. Gaston Bastit le bien que je pense de son livre, recueil d'impressions personnelles où brille fréquemment une verve charmante,

Digitized by Google

Au surplus, il ne s'agit pas d'une rédaction continue et homogène, d'un tableau d'ensemble régulièrement traité ; mais bien d'une série abondante de notes, de sentiments, de pensées, de documents si l'on veut, dont la liaison ne se dessine que par l'unité du sujet.

La *Gascogne littéraire* a surtout le tort de substituer trop souvent le ton de la polémique passionnée au style serein de l'Histoire. L'ouvrage me paraît devoir être exactement considéré, je ne dirai pas comme une ébauche, mais comme une sorte d'inventaire, comme un programme intéressant, qui distribue le long d'un chemin difficile à parcourir une multitude de jalons capables de rendre à l'explorateur courageux de très appréciables services.

En se disant le premier en date des historiens littéraires de la Gascogne, M. Gaston Bastit, je le répète, est à peu près dans le vrai. La fantaisiste *Histoire littéraire du Midi de la France*, de Mary Lafon (Paris, 1882, in-8°), ne saurait être donnée comme un antécédent sérieux. Cette histoire, d'ailleurs, embrasse au plus mal une région trop vaste ; elle ne touche guère, par exemple, à l'Agenais que pour dire quelque bien de Cortète et déblatérer contre Jasmin. La rage de Mary Lafon n'a été guère préjudiciable à la célébrité du poète des *Papillotes*, qui certainement ne se trouvera pas plus atteint par le nouvel *éreintement* de la *Gascogne littéraire*.

Il est bien un autre ouvrage avec lequel on doit compter, l'*Essai sur l'Histoire littéraire des patois du Midi de la France aux* XVIe, XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, par le docteur Noulet (Paris, 1859-1877, 2 v. in-8°) ; mais ce livre, remarquablement traité, n'a qu'une portée très circonscrite, et si l'on constate, ici encore, peu d'enthousiasme pour Jasmin, on n'y trouve certes point ce dénigrement à outrance contre lequel il m'a paru opportun de protester.

JULES ANDRIEU.

Digitized by Google

GLANES BIBLIOGRAPHIQUES

Un livre domestique Agenais

Aux *Livres de raison* déjà nombreux qu'il a publiés, M. Tamizey de Larroque vient d'ajouter un petit livret de caractère absolument privé, dont il a donné la primeur à l'*Annuaire du Conseil Héraldique de France*. C'est le *Livre de raison de la Famille de Chevalier d'Escage, en Agenais* (1746-1792). (Saint-Amand (Cher), 1895, in-8° de 27 pages.)

Ceci n'a pas l'importance des documents utiles à l'Histoire : il ne s'agit que de notes familiales que n'anime aucune relation étrangère ; mais ce n'en sont pas moins des pages où le curieux peut trouver son compte en matière de mœurs du passé. L'éditeur en a, du reste, beaucoup accru l'intérêt par des notes très copieuses, où se disséminent bien des indications utiles, et par une généalogie inédite de la famille agenaise de Chevalier.

Les Mosaïques de l'Abbaye de Moissac

Notre distingué collaborateur, M. Jules Momméja, a récemment fourni au *Bulletin Archéologique* une savante dissertation qui a eu un tirage spécial : *Mosaïques du moyen âge et Carrelages émaillés de l'Abbaye de Moissac* (Paris, Imprimerie nationale, 1894, in-8° de 20 pages, avec vignettes et une planche coloriée). Ce mémoire offre un vif intérêt.

On fait remonter la fondation de l'Abbaye de Moissac au VIIe siècle. Sa basilique, reconstruite du XIe au XVe siècle, est un des monuments chers au curieux de l'art médiéval. Les restes perceptibles de la première construction multiplient toujours les surprises et prodiguent encore la joie de belles découvertes.

Ainsi en est-il pour les mosaïques et les carrelages décrits aujourd'hui par M. Momméja, et sur lesquels sont basés des commentaires où la science de l'archéologue sert au mieux un sentiment artistique d'ampleur remarquable.

Digitized by Google

A travers les Revues

Les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux* viennent de subir une très heureuse transformation. Leur nouvelle série prend le titre de *Revue des Universités du Midi* et groupe les efforts et la vitalité littéraire de quatre Facultés : Aix, Bordeaux, Montpellier et Toulouse.

Cette nouvelle revue, qui réunit de remarquables éléments de succès, est évidemment appelée à servir puissamment la cause de la décentralisation littéraire, une des préoccupations principales de l'heure présente.

∴

La *Correspondance Historique et Archéologique* est une jeune publication mensuelle appelée à rendre aux chercheurs de grands services. Présentée comme un *Organe d'informations mutuelles entre archéologues et historiens*, elle doit devenir un précieux instrument de travail et réaliser, pour les sciences visées, l'idéal vers lequel, en se dispersant, marche depuis longtemps l'*Intermédiaire*.

Dans ses trois premiers numéros de l'année 1895, il y aurait à glaner bien des notes curieuses, si l'espace nous le permettait. Nous aurons certainement de fréquentes occasions d'y revenir.

∴

Après une courte interruption, la *Revue du Monde latin, politique, historique, littéraire, économique* vient de reprendre sa publication. Elle n'a subi, du reste, que des modifications favorables, et elle nous paraît revenir dans d'heureuses conditions. Elle débute par un intéressant travail de M. Maffre de Baugé sur l'*Hégémonie latine devant l'Europe*. Cette *Revue* inaugure, avec sa première livraison, un système de *Suppléments* destinés à former peu à peu des volumes isolés. Le premier ouvrage ainsi traité a pour titre : *Etudes sur les origines et les transformations des Hautes Classes de la Société française ; suivies du recensement des Familles nobles et des Familles patriciennes de France.*

∴

La *Revue de Saintonge et d'Aunis* publie, dans sa livraison du 1er mars 1895, une très curieuse étude de M. Louis Audiat sur *Les*

Digitized by Google

Examens au XVIIe siècle (p. 112 à 118). Cette étude, très agréablement documentée, emprunte au savoir de son auteur un charme infini. On ne saurait se montrer plus spirituel en pleine érudition.

∴

Je signale dans la *Revue des Langues romanes* une piquante étude de M. Ch. Revillout : *La Légende de Boileau*, où bien des aperçus nouveaux et des considérations fines, ingénieuses, très personnelles sont prodigués. Ce sont là de curieuses pages, qui mériteraient de ne pas rester enfouies dans la collection d'une Revue.

∴

Une jeune et vaillante revue littéraire : *La France d'Oc, organe hebdomadaire des revendications régionalistes*, qui se publiait à Montpellier sous la direction de M. Louis Ferrer et est aujourd'hui en voie de transformation, a publié, dans son numéro du 31 mars, les vers suivants de Jasmin, écrits à l'occasion d'une lecture du poète agenais du 28 janvier 1844 :

A MADAME LA VICOMTESSE DE NATES

Madame,

Voilà ces petits vers gascons,
Qui, malgré leurs habits de bure
Et leur maladroite tournure,
Furent admis dans vos salons.
Si quelqu'un jamais s'en étonne,
Je lui répondrai promptement
Que mes vers ont eu le talent
De vous choisir pour leur patronne.

J. A.

La Commission de direction et de gérance : PH. LAUZUN, G. THOLIN.

Digitized by Google

GÉOGRAPHIE POLITIQUE

DU

SUD-OUEST DE LA GAULE FRANQUE

AU TEMPS DES ROIS D'AQUITAINE

(Suite et Fin)

---

§ VI. Gascogne Toulousaine. — Il ne s'agit pas ici d'un comté carolingien, mais d'un territoire fort mal étudié jusqu'à ce jour par tous mes prédécesseurs. Cette portion du présent mémoire a donc, par cela seul, son utilité intrinsèque. Elle a de plus l'avantage de me mettre à même de m'expliquer, avec preuves à l'appui, sur certaines questions déjà tranchées provisoirement, par voie d'assertions gratuites, dans certains paragraphes du présent mémoire.

Oïhenart comprend dans la Gascogne Toulousaine (*Guasconia Tholosana*), le comté de l'Isle-Jourdain (*Comitatus Insulæ Jordani*), la vicomté de Gimoëz (*Vicecomitatus Gimoesii*), la portion de la vicomté de Fezensaguet située sur la rive droite de l'Arrats et dans le diocèse de Toulouse (*Vicecomitatus Fezensaguelli, quæ citra Ratzicun amnem, in diœcesi Pontificis Tholosani iacet*), la jugerie de Verdun (*Ditio Verduni*), et les châtellenies de Muret et de Samatan (*Mureti ac Sammathani Castellaniæ*). Voici, d'après notre érudit, l'origine de cette dénomination.

Les Vascons montagnards de l'époque mérovingienne ayant conquis la Novempopulanie, s'étendirent finalement jusqu'à la Garonne, et s'emparèrent du Condomois et du Bruilhois, qui sont des démembrements de l'Agenais. Ils se rendirent aussi maîtres d'une portion du Toulousain. Ainsi s'explique, en 787, la révolte du Vascon Adeleric contre Chorson, duc ou comte de Toulouse. Ces Vascons du Toulousain auraient été soumis par les successeurs de Chorson, et leurs

Digitized by Google

droits seraient ensuite passés à la maison de Saint-Gilles et à ses ayants-droit ou continuateurs [1].

Telle est la doctrine d'Oïhenart concernant la Gascogne Toulousaine. — Ici, la grande et si souvent légitime autorité de cet érudit, m'oblige, par cela même, à une assez longue critique.

Et d'abord, j'ai déjà prouvé, dans mon mémoire sur *Les Ibères*, que jamais les véritables Vascons ou Basques cispyrénéens n'ont conquis, entre 587 et le premier quart du VIIe siècle, tout le surplus de l'ancienne Novempopulanie jusqu'à la rive gauche de la Garonne. Sur ce point, les critiques autorisés m'ont donné raison. L'opinion des autres m'est indifférente. Il est donc encore moins admissible que lesdits Vascons se soient jamais emparés de la portion occidentale du Toulousain contiguë au duché bénéficiaire de Vasconie, tel qu'il exista certainement de 602 à 769, et peut-être à 778. Mais ici, Oïhenart ne commet pas seulement une erreur matérielle. Je dois relever encore, à sa charge, une faute de raisonnement. Comment admettre, en effet, que si les Basques cispyrénéens avaient pu réellement enlever aux comtes bénéficiaires de Toulouse la portion occidentale de leur gouvernement, ils se seraient trouvés en même temps assez faibles pour être soumis par Chorson, par son successeur Guillaume, etc., dont les avantages seraient ensuite passés à la maison de Saint-Gilles et à ses ayants-droit? Oïhenart admet en outre, et bien à tort, qu'en 787, le Vascon Adeleric lutta les armes à la main contre Chorson, duc ou comte de Toulouse. J'ai déjà prouvé, dans un précédent mémoire, qu'Adeleric s'empara tout bonnement de ce seigneur, en lui tendant un piège, dans la portion occidentale du Toulousain que nous allons retrouver durant l'époque féodale sous le nom de *Vasconia* [2].

Poursuivons.

Oïhenart comprend d'abord dans la Gascogne Toulousaine le comté de L'Isle-Jourdain. Or, l'*Histoire générale de Languedoc* atteste surabondamment qu'avant d'être érigée en comté par Phi-

---

[1] Oïhenart, *Not. utr. Vascon.* 531-534.

[2] Dans ma récente brochure sur *Le Sud-Ouest de la Gaule Franque au temps des rois d'Aquitaine*, j'ai désigné la partie orientale du comté carolingien de Fezensac comme le théâtre de la révolte du 787. Pour toutes les raisons que je vais fournir ici, j'aurais mieux fait d'indiquer comme le théâtre de cette rébellion, la véritable Gascogne Toulousaine, c'est-à-dire la portion du Toulousain confinant vers l'Ouest au Fezensac.

Digitized by Google

lippe-le-Bel, cette importante seigneurie se forma graduellement, par l'acquisition de bon nombre de terres toutes situées dans le diocèse primitif de Toulouse, dont les démembrements sont bien connus. Il est aussi fort notoire que, vers 1410, le comté de l'Isle-Jourdain passa à la maison d'Armagnac.

Dans la Gascogne Toulousaine, Oïhenart englobe ensuite la vicomté de Gimoëz. Le premier des suzerains connus de cette terre est Fortun-Guillaume (*Forto-Guillelmus vicecomes*), qui abandonna, durant le mois de février 1015, à l'abbaye du Mas-Grenier, l'alleu de Nones (*alodem quem vocant Anonas*) situé au bord de la Garonne, près de Grandselve[1]. La baronnie de Terride et la vicomté de Gimoëz passèrent plus tard à la maison de Lomagne. Elles appartenaient, au xve siècle, à Odet II de Lomagne, seigneur de Fimarcon, marié en premières noces, le 29 octobre 1475, avec Catherine de Cardaillac. Ce seigneur est aussi qualifié de vicomte, par rapport au fief de Terride. Il est d'ailleurs bien prouvé qu'au xvie siècle, on distinguait déjà nettement la vicomté de Terride de celle de Gimoëz. Et puisqu'Oïhenart croit devoir attribuer la seconde à la Gascogne Toulousaine, pourquoi donc ne lui donne-t-il pas aussi la première ? Il est d'ailleurs abondamment démontré que l'une et l'autre faisaient partie de la judicature ou jugerie de Verdun, comprise elle-même dans la sénéchaussée de Toulouse. Sur cette jugerie, M. Charles de Saint-Martin a publié une notice absolument remarquable[2], dont les spécialistes ne l'ont aucunement remercié. Je ne puis ici que protester, en passant, contre cette injustice. Or, la jugerie de Verdun, et par conséquent les vicomtés de Gimoëz et de Terride, qui en dépendaient, n'ont jamais cessé de relever de la maison de Toulouse et de ses ayants-droit. Oïhenart a donc tort de distinguer ladite jugerie de la vicomté de Gimoëz. Et puis, même en nous plaçant à son point de vue, jamais la judicature de Verdun n'a cessé de faire partie du Toulousain. Elle a relevé jusqu'à la fin de la maison de Saint-Gilles et de ses ayants-droit.

Dans le Toulousain, se trouvaient aussi, et sans conteste, les châtellenies de Muret et de Samatan. Il est vrai que, dès 1224 tout au moins, les comtes de Toulouse avaient déjà donné Muret (*Villam Murelli*)

---

[1] *Hist. génér. de Languedoc*, iv, 587. La charte est imprimée au tome v, 363-364.

[2] Ch. de Saint-Martin, *La judicature de Verdun avant son annexion à la Guyenne*, dans les *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, seconde série, t. XIII, 112-153.

Digitized by Google

en fief à ceux de Comminges[1]. Peut-être leur donnèrent-ils en même temps Samatan. Mais le fait est que c'est seulement en 1241 que nous voyons pour la première fois un comte de Comminges, Bernard VI, faire hommage à Raymond VII, comte de Toulouse, du château de Samatan (*castrum de Samathano*), en même temps que de celui de Muret (*castrum de Murello*)[2]. Ainsi, les deux châtellenies dont s'agit, tout en entrant dans les biens de la maison de Comminges, ne cessèrent jamais de faire partie du comté de Toulouse.

Nous verrons plus bas que la portion de la vicomté de Fezensaguet sise sur la rive droite de l'Arratz relevait aussi du même comté.

Mais alors, que peut donc bien, dans la pensée d'Oïhenart, signifier *Gascogne Toulousaine*? Il ne peut évidemment s'agir du patrimoine de la maison d'Armagnac en ce pays, car il se limitait au comté de l'Isle-Jourdain, et à ses dépendances. Pas davantage il ne saurait être question de ceux des vicomtes de Gimoëz, de ceux de Terride, et autres fiefs appartenant à des familles de moindre importance, issues de la maison de Lomagne et Auvillars, dont la vicomté était passée aux comtes d'Armagnac en 1311.

Ainsi, l'expression de *Gascogne Toulousaine*, telle que nous la trouvons d'Oïhenart, est absolument dépourvue de sens historique. Elle ne compte que comme un terme de géographie usuelle.

Il s'agit maintenant d'exposer à ce sujet mes recherches personnelles. Je les recommande tout particulièrement à la sévérité salutaire des spécialistes.

Malgré l'inadmissible doctrine d'Oïhenart, il n'en reste pas moins vrai que la maison de Saint-Gilles et ses ayants-droit étendaient leur autorité, tantôt immédiate, et tantôt suzeraine, sur les jugeries de Rieux, de Verdun, et de Rivière, comprises dans la sénéchaussée de Toulouse, sur le comté d'Astarac, sur la portion de la vicomté de Fezensaguet sise au levant de la rivière de l'Arrats, et sur la vicomté de Lomagne et Auvillars, avec son annexe la seigneurie de Fimarcon. Les vieux documents désignent assez souvent ces contrées sous le nom de *Vasconia*. Voilà pourquoi je trouve commode de retenir, pour le leur appliquer, le nom de *Gascogne Toulousaine*.

Parlons d'abord, et simultanément, des jugeries de Rieux, de Verdun, et de Rivière-Basse.

On sait que l'organisation judiciaire du Languedoc fut l'œuvre

---

[1] *Hist. génér. de Languedoc*, VII, 1297-1298.

[2] *Id Ibid.*, VIII, 1076-1077.

Digitized by Google

d'Alfonse, frère de saint Louis et comte de Poitiers. A l'origine, la sénéchaussée de Toulouse ne comprit, outre la Viguerie, que les judicatures ou jugeries de Castelnaudary, de Lavaur ou Villelongue, de Toulouse, et de Rieux ou Gascogne. Cette dernière fut démembrée plus tard, et forma les jugeries de Rieux, Verdun, et Rivière. Celle de Rieux conserva quelque temps le titre de jugerie de Gascogne. Il en était encore ainsi l'an 1272, car parmi les témoins de l'enquête sur les limites du comté de Foix qui eut lieu à cette époque, on trouve le juge de Gascogne : *in præsentia et testimonio magistri Vitalis de Maurenchis, judicis Vasconiæ D. regis in senescalcia Tolosana*[1].

Dans un rôle de Francs-fiefs datant de 1277, elle revient sous l'appellation de *judicatura Vasconiæ versus Carbonam*[2].

La cause du démembrement de la jugerie primitive de Rieux gît dans ce fait, que les rois de France, ayant augmenté leurs possessions au-delà de la Garonne, le district dont s'agit se trouva désormais trop grand. On forma donc à ses dépens ceux de Verdun et de Rivière. La chose était déjà faite en 1297, car dans le paréage de Simorre, qui date de cette année-là, on trouve parmi les témoins *magister Reymondus de Gauderiis, judex Ripariæ et vallis de Arano in partibus Vasconiæ dicti Domini nostri Regis*[3]. D'autre part, le paréage de Marciac, daté de l'année suivante (1298), est passé *in præsentia Joannis de Croseto illustrissimi D. regis Franciæ procuratoris in judicatura Ripariæ in partibus Vasconiæ*[4].

En voilà bien assez sur les jugeries de Rieux, de Verdun, et de Rivière. — Passons au comté d'Astarac.

Il est généralement admis qu'à la mort de Garcie-Sanche, dit le Courbé, duc de Gascogne (vers 920), son troisième fils, Arnaud-Garcie, dit Nonnat, recueillit dans la succession de son père le comté d'Astarac, dans lequel étaient alors compris la future vicomté de Magnoac, portée au xe siècle dans la maison comtale d'Aure, et le comté de Pardiac, créé vers 1025 au profit de Bernard, dit Pelagoz, troisième fils d'Arnaud, comte d'Astarac. Il semble donc que l'Astarac primitif, démembré du comté féodal de Fezensac, tel qu'il existait

---

[1] *Hist. génér. de Languedoc*, x, 88-93.

[2] *Archiv. Nation.* J. 308.

[3] Monlezun, *Hist. de la Gascogne*, vi, 241.

[4] Dom Brugeles, *Chron. ecclés. du dioc. d'Auch, Preuves de la seconde partie*, 27.

Digitized by Google

encore vers 920, était compris dans le Fezensac carolingien. A l'appui de cette opinion, on peut invoquer en outre le diplôme précité de 817, où les villas de *Petra-Acuta*, *Exartigat*, *Marcellianus*, sont présentées, et sans conteste, comme comprises dans la portion du comté carolingien de Fezensac ou d'Auch, qui devint plus tard le comté féodal d'Astarac. Guillaume, dit Garcie, recueillit bien ce grand fief de Fezensac dans la succession de son père Sanche le Courbé. Mais voici la difficulté, et j'invite le lecteur à me contrôler sans ménagements. En 1079 ou 1080, Guillaume IV, comte de Toulouse, s'intitulait déjà comte et duc du Toulousain, de l'Albigeois, du Quercy, du Lodevois, du Périgord, de l'Agenais et de l'Astarac *(in Agennensi et in Astairaco)*[1]. D'autre part, nous savons qu'un autre comte de Toulouse, Raymond VII, après avoir séjourné plus d'un an au-delà des Alpes, revint dans ses domaines, et reçut à Toulouse, le 13 novembre 1244 l'hommage que lui firent de tout le comté d'Astarac *(totum comitatum de Astaraco)*, Signis, veuve de Centulle I, suzerain de ce pays, et leur fils Centulle II encore jeune. Quelques jours après, le viguier de Toulouse se transporta en Astarac, pour y faire reconnaître le haut domaine du comte de Toulouse, ce qui eut lieu, en effet, à Castelnau-de-Barbarens (*Castrumnovum de Barbarencs)*, à Lasseube (*ad Selvam)*, à Durban *(ad Durbanum)*, à Moncassin *(ad Montemcassinum)*, à Simorre (*ad Simorram*), où la bannière du suzerain fut arborée sur les remparts. J'ai hâte d'ajouter que rien de pareil n'advint pour le Magnoac et le Pardiac, démembrés de l'Astarac primitif.

Il importe ici de se souvenir, qu'en 1244 ces démembrements remontaient déjà assez haut. On a prétendu que, pour se faire rendre hommage, Raymond VII avait abusé de ce que Signis et son fils Centulle étaient hors d'état de lui résister. Il est prouvé qu'alors le comte de Toulouse convoitait le comté de Fezensac. Voilà pourquoi, l'année suivante (1246), et le 25 du mois de mars, il se fit céder par ladite Signis, et par Othon, vicomte de Lomagne (*de Lomannia*), tous leurs droits sur le comté et terre de Fezensac *(comitatu et terra Fezenciaci)*[2]. Pour comprendre le motif de cette cession, il importe de se souvenir que Bernard IV, comte d'Armagnac

---

[1] V. la charte de Guillaume VI, comte de Toulouse en faveur de l'abbaye de Saint-Pons, *Hist. génér. de Languedoc*, v, 648-649.

[2] V. les deux actes de cession dans l'*Hist. génér. de Languedoc*, VIII, 1199-1200.

Digitized by Google

et de Fezensac, qui mourut vers la fin du XIIe siècle, laissa quatre fils : Géraud IV, Arnaud-Bernard, Pierre-Géraud, et Roger. Géraud IV lui succéda, comme l'aîné, et mourut en 1229, laissant un fils nommé Bernard V, et une fille dont on ne sait pas le nom, laquelle épousa Arnaud-Othon, vicomte de Lomagne. Bernard V étant décédé sans postérité, en 1244, son cousin germain Géraud, fils de Roger, son oncle, prétendit lui succéder, à l'exclusion du vicomte de Lomagne et de Signis, comtesse d'Astarac, qui, hors d'état de résister, cédèrent leurs droits au comte de Toulouse. Il est permis d'induire de là que Signis devait être la sœur de Bernard V, comte d'Armagnac, puisqu'elle prétendait une part dans sa succession [1].

Ainsi, les prétentions du comte de Toulouse sur le comté de Fezensac n'avaient pour base que la cession de 1248. Mais il n'en était pas de même pour l'Astarac. En 1244, le comte de Toulouse ne se fait rien céder. Il reçoit purement et simplement l'hommage de Signis et de son fils. N'oublions pas d'ailleurs que, dès 920, Raymond II s'intitulait déjà comte d'Astarac. La suzeraineté de la maison de Saint-Gilles sur ce pays remonte donc plus haut que cette dernière date.

Mais à quelle époque, et pourquoi commença donc cette suprématie des comtes de Toulouse ? Pour les raisons déjà dites, cette domination n'existait évidemment pas en 817. Tout porte à croire qu'elle à son origine vers 872, date de l'avènement de Sanche Ier, dit Mitarra, comme premier duc héréditaire de Gascogne. Il est prouvé à suffisance qu'à cette époque le royaume de Navarre débordait déjà sur presque tout le versant nord des Pyrénées gasconnes et les régions sous-jacentes. Sanche Ier ne reçut donc alors qu'une portion de la Basse-Vasconie, et il ne transmit pas autre chose à ses descendants, à titre de duc de Gascogne. Mais quelle était cette portion ? D'abord, les comtés carolingiens de Grande Vasconie, et de Fezensac, sur lesquels je me suis suffisamment expliqué. J'ai montré aussi comment les ducs de Gascogne et les comtes de Toulouse se partagèrent le comté carolingien d'Agenais. Il y avait donc là, au début, entre les deux maisons suzeraines, une rivalité qui dût s'apaiser de très bonne heure par une transaction de droit ou de fait. Chacune d'elles garda ce qu'elle pût. Il est impossible que les choses se soient passées autrement, en ce qui concerne le territoire qui devint ensuite le comté d'Astarac. Le duc de Gascogne, Garcie-

[1] *Hist. génér. de Languedoc*, VI, 778.

Digitized by Google

Sanche, dit le Courbé, exerçait évidemment sur ce pays une autorité qu'il transmit à Arnaud-Garcie, dit Nonnat, premier comte d'Astarac, vers 920. Mais les seigneurs de la maison de Saint-Gilles avaient alors, sur la même contrée, des prétentions sans lesquelles il est impossible d'expliquer pourquoi ils se qualifiaient de comtes d'Astarac, et se faisaient rendre hommage pour ce district. Voilà bien l'origine de leur suzeraineté. Quant à la forme qu'elle prit, ce ne pût être, tout bonnement, qu'un arrangement alors assez fréquent, et qui rappelle la recommandation ou remise de terre, acte usité déjà dès l'époque carolingienne, bien que ces deux dénominations ne datent que d'une période postérieure. On appelait ainsi la cession faite par un propriétaire de sa terre patrimoniale à un seigneur plus puissant, qui la lui rendait aussitôt à titre précaire. Par une analogie que je ne veux pas exagérer, il advenait aussi qu'on apaisait d'une façon analogue des rivalités, ou qu'un suzerain s'exonérait de certaines difficultés, en concédant telles ou telles terres, sous réserve d'hommage. Ainsi firent notamment les comtes de Toulouse pour Allais (1223) [1], et, comme nous l'avons déjà vu, pour les châtellenies de Muret et de Samatan, inféodées aux comtes de Comminges, bien que sises en plein pays Toulousain.

Voilà comment s'explique tout à la fois l'inclusion originelle du futur comté d'Astarac dans le patrimoiue des ducs de Gascogne, et le vasselage des suzerains dudit Astarac vis-à-vis des comtes de Toulouse.

J'arrive à la portion de la vicomté de Fezensaguet, située sur la rive droite de l'Arrats. Il est notoire qu'elle appartenait au diocèse de Toulouse. Il est en outre prouvé qu'en 1457, les comtes d'Armagnac, vicomtes de Fezensaguet, étaient encore placés, au point de vue féodal, sous la suprématie du roi, ayant-droit des comtes de Toulouse, et représenté par le juge de Verdun relativement à la portion de la vicomté de Fezensaguet, sise au levant de l'Arrats [2]. Mais quand et comment cette portion de la vicomté de Fezensaguet fut-elle baillée à fief par la maison de Saint-Gilles ? Sur ce point, aucun texte ne nous renseigne avec précision. Il est néamoins permis de considérer que la vicomté dont s'agit ne fut créée qu'au commencement du XIIIe siècle, en faveur de Roger, quatrième fils de Bernard IV, comte d'Armagnac. Si l'on distrait du Fezensaguet la partie sise au levant de l'Arrats, il est assez clair que le surplus ne constituait

[1] *Hist. génér. de Languedoc*, VII, 591-592.
[2] *Hist. genér. de Languedoc*, XII, 52.

Digitized by Google

pas un domaine suffisant pour former une véritable vicomté. Et même, en admettant, momentanément le contraire, il n'est pas raisonnablement admissible que les comtes de Toulouse eussent pu avoir la tentation d'inféoder une partie de leur domaine à des seigneurs si peu puissants. Cette inféodation est donc antérieure à l'origine de la vicomté de Fezensaguet, démembrée du comté de Fezensac. Je dis inféodation, comme j'ai dit pour les châtellenies de Muret et de Samatan ; car il n'y a rien ici qui rappelle, de près ni de loin, le pacte de recommandation.

Reste à m'expliquer, dans ce paragraphe, sur la vicomte de Lomagne et Auvillars, et à remplir du même coup la promesse que j'ai faite, en traitant du comté carolingien d'Agenais.

J'ai déjà dit que ce district englobait le diocèse primitif d'Agen, et celui de Lectoure. Il me semble bien avoir prouvé que, lors du partage dudit comté, durant le IXe siècle, entre les comtes de Toulouse et les ducs de Gascogne, ceux-ci gardèrent toute la portion du diocèse d'Agen sise sur la rive droite de la Garonne, et, sur la rive gauche, la région qui forma plus tard les archiprêtrés de Cayran, de Villandraud, et de Filoubon. J'ai également expliqué la situation spéciale de la vicomté de Bruilhois, placée d'abord sous la suzeraineté des évêques d'Agen, et sous celle des prélats de Condom à partir de 1317. Reste à prouver un fait absolument ignoré jusqu'à ce jour, à savoir que la vicomté de Lomagne et Auvillars, et la seigneurie de Fimarcon, son annexe, passèrent de fort bonne heure sous la suzeraineté de la maison de Saint-Gilles.

Un chroniqueur de la fin du XIVe siècle, Aymeri de Peyrac, qui a écrit sur l'histoire de l'abbaye de Moissac, fournit une lettre du Pape Jean XIX, adressée au comte de Toulouse (Raymond-Borrel), où il se plaint qu'Arnaud-Odon, vicomte de Gascogne, ou vicomte en Gascogne (*Arnaldus-Oddo, vicecomes Vasconiæ*), vassal dudit comte (*miles tuus*) s'est emparé, au détriment de l'abbaye de Moissac, des églises de Saint-Martin de L'Oriol (*Sancti-Martini, in loco qui dicitur Orriolo*), et de Saint-Saturnin de Flamarens (*Sancti-Saturnini de Flamalingis*). Cette lettre, qui n'est datée ni pour le temps, ni pour le lieu, est acceptée comme authentique par les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, qui la font remonter à peu près en 1030[1]. Je ne vois rien à objecter contre cette portion de leur doctrine. A ce propos, on a dit et répété qu'il existait véritablement, en 1030, une

[1] V. la pièce dans l'*Hist. génér. de Languedoc*, v, 396-397.

Digitized by Google

vicomté de Gascogne. Notez qu'alors le duché de Vasconie n'était pas encore réuni à celui de Guienne. Il est donc absurde de supposer la coexistence d'un duché et d'une vicomté de Gascogne. Cette absurdité devient encore plus évidente, quand on songe que la prétendue vicomté de Gascogne relevait, non pas des successeurs de Sanche Mitarra, mais de la maison de Saint-Gilles. Je n'insisterai donc pas davantage à ce sujet. Le plus pressé est maintenant d'identifier les deux localités usurpées par Arnaud-Odon sur l'abbaye de Moissac.

Parlons d'abord du *locus qui dicitur Orriolo*. Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* traduisent *Orriolo* par Riols. Il existe plusieurs localités de ce nom, dont la moins distante de notre Sud-Ouest est Le Riols, canton de Vaouer, arrondissement de Gaillac, (Tarn). C'est encore beaucoup trop loin. Plus près, nous avons Lauriol ou Loriol, jadis englobé notoirement dans le domaine des comtes de Toulouse, et formant aujourd'hui un lieu dit de la commune et canton de Valence (Tarn-et-Garonne). Pourtant, nous ne sommes pas encore en présence du véritable *locus qui dicitur Orriolo*. Mais il existe, dans le canton d'Auvillars, un territoire du nom de Lauriol, paroisse actuelle de Saint-Michel, signalé par Moulencq[1] et qui réunit toutes les conditions requises. Il est mentionné, dès le 30 mars 1215 (vieux style), dans un acte portant donation par Raymond de La Lande, chanoine de Lectoure, au profit de l'abbaye de Moissac, de tout le territoire de *Lauriol*, et de l'eau de la Garonne en dépendant[2], situés dans la paroisse de Varennes, que Moulencq, identifie cette fois avec celle de Saint-Michel. Voilà le véritable Lauriol.

Le *vicecomes Gasconiæ* désigné dans l'acte de 1030 est aussi signalé dans d'autres textes comme étant Arnaud-Othon. Et comme, sans conteste, Flamarens était dans la vicomté de Lomagne, et Lauriol dans l'Auvillarais, il s'ensuit que le seigneur dont s'agit était dès lors vassal du comte de Toulouse pour l'un et l'autre de ces pays.

Mais, si lesdits territoires contigus eurent d'abord et longtemps les mêmes suzerains, pourquoi donc distinguait-on la vicomté de Lomagne de celle d'Auvillars? Évidemment, ceci se rattache à la question si controversée, et pourtant toujours obscure, de leurs origines. Encore une fois, je ne veux pas discuter ici des textes plus que suspects. Et pourtant, même en admettant provisoirement ces informations

---

[1] Moulencq, *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne*, I, 116 et 126.

[2] *Inventaire des titres de l'abbaye de Belleperche*, fol. 77, v°.

Digitized by Google

comme authentiques, il est impossible de ne pas en tirer du texte de 1030, la preuve directe et précise qu'Othon Ier, vicomte de Lomagne, avait alors Lauriol ou L'Auriol. Quant au lieu *de Flamalingis*, c'est incontestablement Flamarens, commune du canton de Miradoux (Gers), autrefois dépendance notoire de la vicomté de Lomagne. L'autorité d'Arnaud-Odon s'étendait donc sur les deux districts, qu'on distingua tardivement sous les noms de vicomté de Lomagne, et vicomté d'Auvillars. Vers 1030, ils n'en formaient qu'une seule, et je supplie le lecteur de s'en souvenir. Elle était sise en Gascogne. Ainsi s'expliquent les mots *vicecomes Gasconiæ* appliqués à Arnaud-Odon. Mais quelle Gascogne? Évidemment la Gascogne Toulousaine, puisque ce personnage était l'homme du comte de Toulouse (*miles tuus*). Et comme la Lomagne, ainsi que ce que je me permets d'appeler l'Auvillarais, constituant ensemble la vicomté de 1030, dépendirent d'abord notoirement du diocèse primitif d'Agen, puis de celui de Condom à dater de 1317, il s'ensuit que le territoire de cette future vicomté, dont dépendait le Fimarcon, était comprise dans le comté carolingien d'Agenais, et que, lors du partage de ce district entre les ducs de Gascogne et les comtes de Toulouse, elle entra dans le lot de ces derniers, en attendant de former une vicomté vassale de la maison de Saint-Gilles.

Dans sa lettre de 1030, le pape Jean XIX, n'a donc pu et voulu désigner qu'un vicomte ayant son fief dans la Gascogne Toulousaine. Veut-on que cette lettre soit fausse? Je n'en crois rien. Néanmoins, je l'admets pour un instant. Il n'en resterait pas moins vrai que ce faux remonterait au XIVe siècle, et qu'alors on comprenait encore la Lomagne et l'Auvillarais dans la Gascogne Toulousaine.

Il s'agit donc bien ici de la *vicomté de Lomagne et d'Auvillars*, et non pas des vicomtés de deux fiefs distincts de la *vicomté de Lomagne* et de la *vicomté d'Auvillars*, comme on le croit si généralement aujourd'hui. On a beaucoup discuté sur les premiers suzerains de ce fief; et plus d'une fois, on a invoqué à ce propos des chartes dont l'authenticité est loin d'être démontrée. Il va de soi que je ne puis les discuter ici. Mais, dès 982, nous voyons incontestablement apparaître Arnaud de Lomagne (*Arnaldus de Leomania*), parmi les souscripteurs de la donation de l'église de Sainte-Aurence, faite en faveur de Garcie Ier, archevêque d'Auch, par Guillaume, comte d'Astarac[1]. Jusqu'au testament de Régine de Goth (2 août 1325), der-

[1] Dom Brugeles, *Chron. eccl. du dioc d'Auch, Preuv. de la Prem. Part.*, 16.

Digitized by Google

nière vicomtesse de Lomagne, qui fit passer cette terre à la maison d'Armagnac, chacun des prédécesseurs de la testatrice prend le titre de *vicecomes Leomaniæ et Altivillarii* ou *Altivillaris*, et jamais ceux de *vicecomes Leomaniæ* d'une part, et de *vicecomes Altivillarii* de l'autre. Maints exemples bien connus témoignent de cette habitude. Va donc pour une seule vicomté de Lomagne et Auvillars, au point de vue féodal. Mais, à dater du XVIe siècle, c'est-à-dire quand l'ancien avoir de la maison d'Armagnac fut réuni à la Couronne, avec tout le surplus des terres appartenant à Henri IV, les légistes du roi, et les agents de son fisc, considérant sans doute que la Lomagne était dans le diocèse de Lectoure, et l'Auvillarais dans celui de Condom (archiprêtré de Bruilhois, englobant aussi la vicomté du même nom), il advint que ces officiers distinguèrent, en pratique, et pour la commodité de leurs agissements, deux vicomtés, là où il n'y en avait jadis en réalité qu'une seule.

Quelle était l'étendue de la véritable et féodale vicomté de Lomagne et Auvillars? On n'a pas encore agité cette question. Sur la foi d'une charte attribuée à Hugues, évêque d'Agen, et datée de 1011 environ, on pourrait être tenté de comprendre dans ce fief suzerain, Condom et son territoire, c'est-à-dire l'*archipresbyteratus Feudi-Lobonis*, tel qu'on le trouve décrit dans un document déjà visé de 1326. Mais la charte dont s'agit est tirée du cartulaire de Condom; et j'ai déjà dit que je ne pouvais discuter ici cette source souvent impure de renseignements. Je me contenterai donc de faire observer ici que ledit cartulaire a été notoirement écrit tout entier après 1375, c'est-à-dire près de trois siècles après Hugues. Or, il est parlé, dans le texte qu'on date de 1011, du pays de Lomagne (*in pago Leumaniæ*). On y lit que ledit Hugues possède l'église de Saint-Pierre, de Condom, terme qui signifie maison sublime. (*Ecclesia sancti Petri, et locum Condomus, quod interpretatur quasi domus sublimis*[1]). Mais ces mots *quasi domus sublimis* suffiraient seuls à montrer le caractère apocryphe du document. Notez que les mêmes expressions reviennent dans une prétendue bulle de Grégoire VII, datée de 1076, et portant confirmation des prétendues libéralités dudit Hugues à l'abbaye de Condom. Ce n'est donc pas avec ces textes qu'il est permis d'englober l'*archipresbyteratus Feudi-Lobonis* dans la vicomté de Lomagne. Par contre, il résulte de tout un ensemble de documents dis-

---

Gall. christ., II, *Instr. eccl. Condom.*, 438-439.

Digitized by Google

persés dans les premiers volumes des *Acta et fœdera regum Angliæ* de Rymer[1], dans le *Catalogue des Rolles Gascons* de Thomas Carte, etc., que l'importante seigneurie de Fimarcon, sise au levant de l'*archipresbyteratus Feudi-Lobonis*, était un démembrement de la vicomté de Lomagne. A l'époque de sa complète intégrité, cette seigneurie, qui subit depuis divers démembrements, englobait : 1° Tout l'archiprêtré de Fimarcon (*archipresbyteratus Feudi-Marchonis*) décrit dans le document susvisé de 1326 ; 2° Le surplus du Fimarcon féodal sis au levant dudit archiprêtré, et compris dans le diocèse de Lectoure. Là commençait la véritable vicomté de Lomagne du XVIe siècle, limitée elle même, vers l'Orient, par l'Auvillarais, et la jugerie de Verdun.

Pour toutes les raisons ci-dessus, je considère le territoire de la vicomté de Lomagne et Auvillars comme ayant fait partie du comté carolingien d'Agenais, comme étant passée sous la domination des comtes de Toulouse, lors du partage dudit Agenais, et comme ayant, à ce titre, fait partie de la Gascogne Toulousaine, sous forme d'une vicomté relevant de la maison de Saint-Gilles. Ce fief englobait, sous le nom de vicomté de Lomagne et Auvillars, ce qu'on désigna dès la fin du XVIe siècle sous les noms distincts de vicomté de Lomagne et de vicomté d'Auvillars. Il faut y ajouter l'importante seigneurie de Fimarcon à l'époque de la pleine intégrité.

Récapitulant enfin tout ce qui composait, selon moi, la véritable Gascogne Toulousaine, j'y comprends la jugerie primitive de Rieux, dont furent démembrées plus tard celles de Verdun, et de Rivière. J'y englobe aussi le comté d'Astarac (définitivement réduit), la portion de la vicomté de Fezensaguet sise sur la rive droite de l'Arrats, et enfin la vicomté de Lomagne et Auvillars, avec son appendice de Fimarcon.

§ VII. Comté de Bordeaux. — Le lecteur s'étonnera peut-être de me voir traiter ici du comté de Bordeaux. Ce district ne fit jamais, en effet, partie du duché bénéficiaire de Vasconie, tel qu'il subsista de 602 à 769, et peut-être à 778. Bordeaux était la métropole des cités qui constituaient, au temps du Bas-Empire, la province appelée *Aquitanica Secunda*. Sans vouloir remonter ici plus haut que la création du royaume d'Aquitaine, je constate, par le récit du biographe de Louis le Débonnaire, que le Bordelais fut alors pourvu d'un comte

[1] *Gall. christ.*, II, *Instr. eccl. Condom.*, 441-442.

Digitized by Google

appelé Siguin (*Siguinus*). Un autre personnage de même nom vivait en 833, époque où les Normands ravagèrent pour la première fois la Saintonge et le Bordelais. Ce second Siguin fut pris et tué en faisant tête aux envahisseurs. Les documents contemporains le qualifient de duc des Vascons, et de comte de Bordeaux et de Saintonge [1]. Mais faut-il entendre par là que ce second Siguin étendait son autorité non seulement sur ces deux derniers districts, c'est-à-dire sur la Vasconie tout entière, sur le territoire équivalent au duché bénéficiaire de ce nom, qui fut créé en 602, et qui persista jusqu'en 760, peut-être même jusqu'en 778? Ceux qui affirment cette persistance commettent une erreur grossière. Le second Siguin ne gouvernait, au sud de la Garonne, que le Grand Comté de Vasconie, sous la souveraineté de Pépin Ier, second fils de Louis le Débonnaire et d'Ermengarde, et rival de Charles le Chauve, fils du même Louis et de sa seconde femme Judith. Il est clairement prouvé que dès, 835 et 836, Charles était tenu pour souverain légitime en Fezensac, et en Vasconie Citérieure. La Saintonge, le Bordelais, et le Grand Comté de Vasconie tenaient au contraire pour Pépin II. Notez, en outre, qu'il existe un diplôme de 827, délivré par Pépin Ier en faveur de l'abbaye de Saint-Maixent en Poitou. Ce diplôme est daté du palais de Casseuil *Actum in Casanogili palatio* [2]) Or, Casseuil (Gironde) situé sur la limite du Bordelais, au confluent de la Garonne et du Drot, appartenait au diocèse de Bazas, compris dans le Grand Comté de Vasconie. Je n'ai donc pas à insister sur ce point.

Cette union du Grand Comté de Vasconie et des deux comtés susnommés devait se prolonger durant un certain temps. En 846, sous le duc Guillaume, les Normands prirent et pillèrent une seconde fois Bordeaux, qui leur fut livré par les juifs. Ils ruinèrent aussi la ville de *Metullum* en Médoc. C'était au temps du duc Guillaume [3]. Ce seigneur

---

[1] Quidam de Aquitania venientes Normannos inter Burdegalam et Santonas eruptionem his diebus fuisse, et nostros, id est Christianos pedestri prælio congressos, et miserabiliter, nisi quos fuga eripere potuit peremptos. In quo bello comprehensum Ducem Vasconum Siguinum, et peremptum etiam juramento testati sunt, *Chron. de Gest. Normann.* ad ann. 833. — Alio anno Siguinus comes Burdigalensis et Santonicensis a Normannis captus et occisus est, et Santonas a Normannis concremata est, thesauris optimis ejus exportatis. ADHEMAR. *Chron.*, ad ann. 833.

[2] *Dipl. Pipini Aquitaniæ regis*, ad ann. 827, ap. Bouquet, VI, 665-666.

[3] Anno DCCCXLVIII Nortamanni Burdegalim urbem ceperunt, et ducem ejusdem Guillelmum noctu. *Chron. Fontanell.* — Classis Nor-

Digitized by Google

étendait-il, comme le second Siguin, son autorité sur la Saintonge? Aucun texte ne nous autorise à le croire. Mais il commandait assurément dans les comtés de Bordelais et de Grande Vasconie. Voilà certainement pourquoi la Chronique de Fontenelle appelle Bordeaux *urbem Burdegalim caput regionis Novempopulanæ*. Que d'erreurs et de témérités n'a-t-on pas produites à propos de ces quatre mots. Le fait est que *caput* doit être ici pris tout bonnement dans le sens d'*initium*. Il en existe maints exemples, dans notre Sud-Ouest comme ailleurs. Bordeaux était donc, en 848, la tête des possessions du duc Guillaume, qui gouvernait aussi le Grand Comté de Vasconie. Le chroniqueur n'a pas voulu dire autre chose. Pour lui, *Novempopulanæ* désigne uniquement les pays gouvernés par le duc Guillaume, y compris le Grand Comté des Vascons. Il est, en effet, copieusement prouvé que, jusqu'en 852, époque où Sanche-Sancion, comte de Vasconie Citérieure livra à Charles le Chauve son rival Pepin II, fils de Pepin Ier, ce seigneur tint le parti de Pepin II. J'ai déjà dit qu'Azenar, frère et prédécesseur de Sanche-Sancion, exerçait une certaine suprématie en Fezensac. Son successeur en hérita certainement. Ce n'est pas tout. Il est certain qu'à la fin de sa vie, Sanche-Sancion était duc de Gascogne. Qu'est-ce à dire? Tout simplement qu'il avait ajouté, à son autorité directe en Vasconie Citérieure, à sa prépondérance en Fezensac, le gouvernement du Grand Comté de Vasconie. Sans doute, il fut ainsi payé par Charles le Chauve, pour lui avoir livré Pepin II. Désormais les comtes carolingiens de Bordeaux n'exercent plus aucun pouvoir dans le Grand Comté de Vasconie.

§ VIII. — Comté de Comminges et Couserans. — Ce comté a-t-il réellement existé, au temps des rois d'Aquitaine? Y a-t-il eu véritablement, à cette époque, un district carolingien englobant les cités épiscopales de Comminges (*civitas Convenarum*) et de Couserans (*civitas Conso-*

---

mannorum fluvium Sequanam ingressa est ipso die tertio idus octobris duce Hoferi, qui aliquot ante annos Rotomagum urbem depopularat, ac incendio cremarat, id est anno DCCCXLI, et per annos undecim multas regiones latrociniando occuparat, inter quas et urbem Burdegalim munitissimam, caput regionis Novempopulanæ, de qua tunc progressus fuerat. *Chron. Fontanell.*, ad ann. 848. — Anno DCCCXLVIII Normanni Burdegalim Aquitaniæ Judæis prodentibus captam, depopulatamque incendunt. Deinde Metullum vicum depopulantes incendio tradunt. *Chron. de Gest. Normann.*

Digitized by Google

rannorum) de la période mérovingienne, sans préjudice des époques antérieures? Je ne pourrais, sans témérité, l'affirmer en termes exprès. Le lecteur est donc prié de ne voir dans les présentes réflexions que l'hypothèse la plus probable.

Sur les *Convenæ* et les *Consoranni*, nous sommes abondamment renseignés, depuis l'époque romaine jusqu'en 670 ou 673, date du concile de *castro Garnomo*, où assistèrent les Sesemundus (*Sesemundus Convenarum urbis episcopus*) et Maurolenus (*Maurolenus, Coseranensis urbis episcopus* [1]).

Mais, à dater dudit concile, et jusque vers l'an 900, c'est-à-dire pendant deux cent vingt-sept ans environ, les informations font presque complètement défaut.

Il est vrai que les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* signalent, en 835, un certain Involat comme évêque de Comminges. Mais son existence, à cette date, est uniquement attestée par la fausse charte d'Alaon (*Involato Convenarum episcopo*). En revanche, l'existence d'Involat en 879 nous est certifiée par une lettre du pape Jean VII, à l'archevêque d'Auch et à ses suffragants, parmi lesquels l'évêque de Comminges susnommé. N'oublions pas non plus que les auteurs du *Gallia Christiana* [2] signalent en outre deux autres prélats, Abraham de Comminges, et Francolinus de Couserans, comme figurant parmi les prélats ayant assisté au concile de Narbonne, dont la majorité des érudits fixe la tenue en 791.

Mais, je tiens pour faux le document dont s'agit, et j'ai tâché d'en donner les raisons dans un mémoire déjà publié. Il m'est donc interdit de me prévaloir de cette pièce. Voilà pourquoi je déclare ne savoir à peu près rien sur les destinées du Comminges et du Couserans, depuis le concile de *castro Garnomo* jusqu'au commencement du xe siècle. Mais je constate que, vers 900, il existait déjà un comté d'Aure nommé Arnaud [3]. Il est prouvé qu'alors le comte d'Aure englobait, outre la vallée de même nom, celles de Nestes, et de Barousse, sises toutes trois dans le diocèse de Comminges. Garcie-Arnaud Ier y ajouta la vicomté de Magnoac, par son mariage avec Fachilène, fille d'Arnaud-Garcie, premier comte d'Astarac, laquelle eut en dot la terre dont s'agit [4]. Ainsi se trouva constitué le comté d'Aure, et le futur

---

[1] *Hist. gén. de Languedoc*, II, *Preuves*, 40-42.

[2] *Gall. Christ.*, 1092-1093, et 1127.

[3] Dom. Brugelles, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, 558.

[4] *Id. Ibid.* 538.

Digitized by Google

comté des Quatre-Vallées. Tout ce district, moins le Magnoac, naquit dont et incontestablement, aux dépens de la cité épiscopale de Comminges.

Toujours est-il que, sauf l'exception déjà signalée pour 879, et de 673 à 900 tout au moins, nous ne savons à peu près rien des destinées de cette cité, non plus que sur celle de Couserans. Il est donc permis de se demander si, au temps des rois d'Aquitaine, ces deux territoires ne formèrent qu'un seul comté, ou s'ils en constituèrent deux. En faveur de cette dernière hypothèse, on peut arguer que Centulle Ier, vicomte de Béarn et comte de Bigorre, s'étant subordonné (vers 1096), pour un temps, les suzerains du comté d'Aure, et les ayant réduits par la force à la condition de vicomtes, le comte de Bigorre ne fit que reprendre une antique suprématie, dont l'origine ne pourrait s'expliquer que par l'attribution des vallées d'Aure, Nestes, et Barousse, au comté féodal de Bigorre avant tout démembrement. Il y aurait ainsi grande vraisemblance que ce district représentât le comté carolingien de même nom, qui dès lors aurait dû absorber les trois vallées dont s'agit. Or, elles ont toujours été comprises dans la portion occidentale du diocèse de Comminges, et par conséquent dans la cité épiscopale de même nom. Il serait donc permis de supposer que la lignée des comtes d'Aure est issue de celle des comtes de Bigorre, et que ces derniers, tout en gardant leur suprématie sur la branche cadette, se seraient dessaisis en sa faveur des vallées d'Aure, Nestes, et Barousse.

Voilà, je crois, tout ce qu'en a déjà dit, et ce qu'on pourrait ajouter. Mais cela ne m'impressionne aucunement, et voici pourquoi.

Et d'abord, le primitif comté d'Aure a toujours dépendu du diocèse de Comminges. J'aurais tort, assurément, de compter cela comme une trop grave présomption contre la Bigorre. Mais j'ai hâte d'ajouter qu'avant comme après l'annexion du Magnoac, la maison d'Aure et des Quatre-Vallées a toujours, et très notoirement, orienté sa libre politique du côté des comtes de Comminges et d'Astarac, jamais dans le sens de ceux de Bigorre. Voilà déjà, ce me semble, une considération plus sérieuse.

Quant à rattacher la maison d'Aure à celle de Bigorre, je n'y saurait consentir. Sur les origines de la première, on a proposé, en effet, plusieurs systémes, dont aucun ne supporte un examen sérieux. Le plus prudent est encore de supposer que la lignée dont s'agit dût former une branche de celle des comtes de Comminges et Couserans, à une date indéterminée du IXe siècle. En effet, comment expliquer

Digitized by Google

autrement que par une même origine, par des intérêts communs de parenté et de politique, l'intervention de Bernard III, comte de Comminges, lequel ne voulait pas que Sanche-Garcie, premier vicomte d'Aure, prêtât serment de fidélité au comte de Bigorre, en 1114, c'est-à-dire quand le premier intervint en faveur du second auprès du comte de Bigorre pour empêcher que la situation de son protégé ne fût encore empirée?

Quant à alléguer que la subordination, d'ailleurs temporaire, de l'ancien comté, et désormais de la vicomté d'Aure au comté de Bigorre, témoigne de l'origine commune des suzerains de ces deux pays, voilà ce que je n'admettrai jamais. Évidemment, le vaincu subit alors la loi de la guerre. Faut-il donc compter la force parmi les indices de parenté ? Et puis encore, si les suzerains Bigorrais avaient laissé naitre ceux d'Aure avec le titre de comtes, pourquoi Centulle Ier susnommé, méconnut-il, en 1096, un ordre de choses créé par ses prédécesseurs, les suzerains de Bigorre? Et puis enfin, il est démontré qu'à cette date, le Magnoac, incontestablement démembré de l'Astarac, était déjà annexé au comté d'Aure. Quels droits, résultant d'une prétendue parenté, les suzerains de Bigorre pouvaient-ils donc invoquer à raison de ce Magnoac?

Voilà pourquoi j'incline vers l'hypothèse favorable à l'existence d'un comté carolingien de Comminges et Couserans, englobant à l'origine les deux cités épiscopales de ce nom. Avec la même étendue, ce district aurait ensuite constitué un comté féodal, réduit à une date indéterminée du IXe siècle, et au profit d'une branche cadette de la maison de Comminges, du primitif comté d'Aure. Au reste, le lecteur a certainement remarqué que, vers 900, un personnage du nom d'Azenar était comte de Comminges et de Couserans, c'est-à-dire du territoire de ces deux anciennes cités épiscopales, moins la partie Commingeoise qui constituait déjà le comté d'Aure. Voilà donc, ce me semble, une présomption nouvelle en faveur de l'hypothèse qui tend à donner le tout aux devanciers de ce comte.

Contre ces indications, que je crois sérieuses, je ne vois qu'une objection. — Il est largement prouvé que, du démembrement féodal des comtés carolingiens de Grande Vasconie ou Grand Comté des Vascons, de Vasconie Citérieure, et de Bigorre, ne sont jamais issus d'anciens et véritables comtés, mais simplement des vicomtés, dont la plupart, sinon toutes, ne peuvent être que des vigueries trans-

---

1 Dom Brugeles, *Chron. ecclés. d'Auch*, 551.

Digitized by Google

formées. Sans doute, cette assertion peut être contestée, pour partie, en invoquant certaines chartes féodales. Mais reste à voir si ces pièces sont authentiques, et ce n'est pas le bon moment pour les discuter ici. N'importe. On pourrait se demander comment les vallées d'Aure, Nestes, et Barousse, étant présentées comme un démembrement du primitif et fédoal comté de Comminges et Couserans, les suzerains desdites vallées prirent tout d'abord le titre de comte, et non celui de vicomte.

Voilà l'objection. Mais il est facile d'y répondre.

Nous sommes certifiés, en effet, que le comté féodal de Fezensac englobait, à l'origine, sauf les restrictions déjà faites à propos de l'Armagnac primitif, tout le territoire gouverné par Burgundio et Liutard, au temps de Louis le Débonnaire. Mais, il est également prouvé que de ce fief suzerain naquirent vers 920, les comtés de Fezensac (réduits pour la première fois), d'Armagnac et d'Astarac. Durant les premières années du XIe siècle, ce dernier perdit lui-même sa partie occidentale, qui forma désormais le comté de Pardiac. La constitution, au cours du IXe siècle, d'un comté d'Aure aux dépens de celui de Comminges et Couserans n'a donc absolument rien d'anormal. Bien plus. Elle est tout à fait conforme aux pratiques du temps, au moins dans notre région, quand il ne s'agit pas d'anciennes vigueries transformées en vicomtés durant l'époque féodale. Et il n'y a pas à objecter ici que le Couserans était devenu finalement une vicomté. Après la naissance du comté d'Aure, les suzerains du Comminges se qualifient de comtes de Comminges et Couserans, jusqu'à l'époque où l'*Histoire générale du Languedoc* constate, en toute certitude, tantôt des démembrements, tantôt des agrandissements de leur domaine. Le Couserans ne devient une vicomté qu'à une époque relativement tardive, et par ce fait, dès longtemps signalé par Marca [1], que le pays dont s'agit, étant passé dans la maison de Foix, dont il bordait à l'Ouest les possessions primitives, il fallut réduire ce Couserans à l'état de vicomté, pour ne plus compter toute cette portion du versant nord des Pyrénées que sous l'appellation collective de comté de Foix. J'ajoute, sans que cela soit ici de première utilité, que les démembrements plus ou moins modernes de ladite vicomté sont absolument ignorés de nos annalistes régionaux. Je les engage à se renseigner là dessus dans les manuscrits

---

[1] Marca, *Hist. de Béarn*, 710-711.

Digitized by Google

de Froidour, rédigés sous Louis XIV, et conservés aux Archives du Palais de Justice de Toulouse.

Voilà pour le comté d'Aure. — Reste le surplus du territoire des anciennes cités épiscopales de Comminges et de Couserans.

Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, tiennent pour certain que, vers 900, c'est-à-dire en même temps que le premier comte connu d'Aure, existait le premier comte connu de Comminges et de Couserans. Il faut entendre par là tout le second de ces pays, et la portion du premier qui se trouvait au levant du comté d'Aure. Il est désormais permis de suivre les augmentations, diminutions, et autres changements, survenus dans le comté féodal de Comminges et Couserans, tel qu'il existait vers l'an 900 [1].

Pour me résumer, j'estime que l'hypothèse de l'existence d'un comté carolingien de Comminges et Couserans, englobant les anciennes cités épiscopales de même nom, présente bien plus de probabilités que la supposition contraire.

Et voilà tout le résultat de mes recherches sur la géographie politique du sud-ouest de la Gaule Franque, au temps des rois d'Aquitaine. Je suis heureux d'avoir trouvé, cette fois, le moyen de dire ce que je pense, sans désigner par leurs noms les érudits contemporains dont je n'accepte pas, tant s'en faut, l'intégralité des doctrines concernant la géographie historique de ma province. Les censeurs autorisés, qui m'assistent de leurs conseils, m'obligeront une fois de plus, en s'abstenant à mon égard de semblables ménagemens. Pour le mal, encore plus que pour le bien, je tiens à demeurer responsable sous mon nom. La bonne géographie politique des temps anciens, ne peut jaillir que de l'étude attentive et minutieuse de l'histoire. En cette aride et difficile matière, il importe hautement de remonter du particulier au général, du district à la province, de la province à l'État Français. Tant que les travailleurs régionaux n'auront pas intégralement accompli leurs tâches respectives, toutes les entreprises d'ensemble, sont et seront forcément entachées de quantité d'erreurs et d'omissions.

Sur le tard de ma vie, j'ai le contentement de voir quelques travailleurs de la génération nouvelle, les Camille Jullian, les Maurice

---

[1] *Hist. gén. de Languedoc*, IV, note XII, p. 109-126.

Digitized by Google

Prou, les Imbart de La Tour, et d'autres encore, engagés dans la droite et sûre voie. Puissent-ils la suivre longtemps encore, en dispensant la bonne doctrine et le bon exemple.

N. B. — En corrigeant les épreuves de ce mémoire, je reçois de mon précieux correspondant, M. l'abbé Breuils, une note confirmant, complétant, ou rectifiant les localités du comté carolingien de Fezensac ou d'Auch données en 817 à l'abbaye de Sorèze.

Blizenciacus. — Blisence, près Saramon (Gers). V. Dom Brugeles, *Chron.* 275.

Petra-Acuta. — Peyragude. Fief placé sur les hauteurs qui s'étendent entre Monlezunet Tillac (Gers) dans la carte de Cassini. Il est vrai que cette terre, sise sur les confins de l'Astarac et du Pardiac est bien éloignée de Saramon.

Montejoco. — Mongauzy, près Saramon (Gers). Il est prouvé que, durant tout le moyen-âge, cette terre appartint à l'abbaye de Saramon, fille de celle de Sorèze.

Exartigat. — Lartigue, près Saramon (Gers), dans l'ancien archidiaconé d'Astarac. Dom Brugeles, *Chron.* 275 et suiv.

Vacarius. — Inconnu sous ce nom. Faut-il corriger en *Tiranius* ? En ce cas ce serait Tirent, près Saramon (Gers). Si on aime mieux *Bacarius* ou *Baguarius*, ce pourrait être Le Buguet, lieu dit indiqué par Cassini, ou La Barguière signalé par le même, dans la banlieue de Saramon.

Marcellianus cum ecclesia Sancti-Martini. — Ancienne paroisse de Saint-Martin de Marseillan, unie depuis le XVIe siècle à celle d'Auterive. Dom Brugeles, *Chron.*, 413 et 475 et suiv. Indiqué par Cassini comme lieu dit au bas des côteaux de la rive droite du Gers, à Auterive.

Il s'est glissé dans le présent mémoire concernant les premiers descendants de Garcie-Sanche dit le Courbé, duc de Gascogne, mort vers 904, certaines ambiguités dont voici la rectification :

Ce personnage laissa le Grand-Comté de Gascogne et le titre de duc à son fils aîné Sanche-Garcie, dont le puîné Guillaume-Garcie fut le premier comte d'Astarac, et le troisième frère Arnaud-Garcie devint comte d'Astarac.

Dom Brugeles, et d'autres après lui, font remonter l'origine de la vicomté de Fezensaguet à une époque bien antérieure à celle que je lui assigne. En temps utile, je prouverai la fausseté de cette doctrine, dont l'examen est d'ailleurs de nul intérêt dans le présent mémoire.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

Digitized by Google

LA
MISÈRE DANS L'AGENAIS
EN 1774

(Suite et Fin)

III

La situation était loin d'être désespérée ; mais il devenait de plus en plus urgent d'employer les grands moyens. Le principal et le plus efficace, il est vrai, était du ressort non de la bienfaisance mais de la police. « Diverses lois de l'Etat, écrivaient en 1763, les consuls de Monclar, portent des règlements rigoureux contre les vagabonds. Si ces lois étaient exécutées on en verrait peu. Il serait avantageux à la société qu'on la purgeât de pareils sujets. Pour cet effet, il faudrait que la police fut chargée de les faire tous arrêter... Le ministre, qui viendra à bout d'empêcher tous les brigandages auxquels on est exposé par ces vagabonds, doit espérer d'avoir une place honorable dans l'histoire de la monarchie[1]. » Ce vœu, formulé, sans doute, par beaucoup d'autres corps municipaux, avait été exaucé. Vers 1767, une raffle générale de ces misérables en avait délivré la province, si bien que depuis ils n'avaient plus reparu. Pourquoi ne pas renouveler contre les simples mendiants une mesure qui avait si admirablement réussi contre les vagabonds ? Aussi bien, ces mêmes mendiants, ignorant, tout d'abord, si les ordres ne s'étendaient pas jusqu'à eux, avaient éprouvé alors une telle peur que, pris tout à coup d'une folle passion pour le travail, ils avaient fait partout des auto-da-fé de leurs bâtons et de leurs besaces. La crainte, non de Dieu mais des

---

[1] *Archives de la Préfecture.* — Eclaircissements demandés par M. le contrôleur général concernant les mendiants et vagabonds. — Subdélégation de Villeneuve, juridiction de Monclar, 8 mai 1763.

Digitized by Google

sergents, s'était propagée de paroisse en paroisse, comme une traînée de poudre, et la mendicité était allée, par enchantement, rejoindre les vieilles lunes ou les neiges d'antan. Le malheur veut que cette conversion de nos faux indigents fut aussi éphémère que subite. Après deux ou trois mois, dès qu'ils virent qu'ils s'étaient trop pressés de trembler et qu'on ne songeait pas à les inquiéter, ils cessèrent aussitôt tout travail et se hâtèrent de reprendre leur premier train. Néanmoins les faits venaient de donner au gouvernement une indication précieuse dont il ne pouvait manquer de profiter. Une bonne menace, suivie de quelques énergiques effets, devait suffire sans violence, sans coup férir, presque sans frais, à réduire à sa plus simple expression cette armée journellement grossie de miséreux. La sélection des vrais et des faux indigents se serait ainsi opérée d'elle-même, pour ainsi dire. Des trente mille mendiants qui infestaient le pays, à peine en serait-il resté douze cents, c'est-à-dire les bâtards, les enfants trouvés ou moralement abandonnés et les orphelins. De ceux-ci on aurait fait deux parts : les infirmes eussent été placés dans les hôpitaux, les valides dans des manufactures. La création de manufactures royales sur différents points du territoire était universellement réclamée. Dans ces établissements les enfants sans foyer devaient trouver non-seulement un asile et du pain, mais des maîtres pour les instruire, pour leur apprendre un métier, pour les former au goût du travail et à la pratique de la vertu. En attendant l'ouverture de ces maisons hospitalières, on proposait de les placer chez les décimateurs, les seigneurs, les bourgeois et gros artisans qui leur donneraient un emploi proportionné à leurs forces, en rapport avec leurs aptitudes tout en leur assurant le vivre et le couvert. Dans un pays chrétien où les mauvais riches ne sont qu'une exception négligeable, alors surtout que ce pays est de la France et de la vieille et pure France, peut-on concevoir rien de meilleur qu'une telle tutelle sous la surveillance d'un gouvernement tout paternel ? Le Parlement de Bordeaux, par un arrêt qu'il avait porté une trentaine d'années auparavant, en avait, d'ailleurs, déjà fait la très heureuse expérience.

Il serait bien difficile d'énumérer tous les inappréciables avantages qui devaient résulter pour l'Etat de l'application immédiate de pareilles mesures. D'abord, la fortune publique profitant largement de ces cinquante mille bras rendus à l'agriculture, travaillant mieux les terres, remettant les friches en rapport. Ensuite une sérieuse économie procurée au Roi par l'évacuation des prisons qui regorgeaient jusque-là de plus en plus de détenus et aussi par le licenciement d'une partie

Digitized by Google

désormais inutile des brigades de la maréchaussée que l'on avait dû renforcer et même doubler pendant les derniers temps. Puis, le commerce favorisé, les transactions facilitées par la sécurité des routes et des marchés ; la propriété hors d'atteinte par la suppression du brigandage ; l'accroissement de la population reprenant sa marche ascensionnelle par suite de la reconstitution de dix mille foyers désorganisés ; le bien-être rivant au sol des aïeux les contingents annuels de l'émigration ; le recrutement de la milice assuré par la transformation d'une partie des manufactures en prytanées militaires ; le reste déversant tous les ans dans les corps de métier des ouvriers d'élite, d'habiles contre-maîtres, etc... Enfin, la chûte et la disparition, faute de clientèle, des cabarets isolés, vrais bouillons de culture pour le crime, comme on dirait aujourd'hui ; en un mot la société avait tout à gagner sans aucun risque, sans charge onéreuse pour les finances, le bourreau devant être le seul perdant.

Sous peine de faire de la politique à courte vue, on ne devait pas se borner à ces mesures de répression aussi excellents qu'en fussent pour le moment les résultats. Il fallait attaquer le mal jusque dans ces causes pour en prévenir à jamais le retour. Il fallait, après avoir dompté les mauvais vouloirs, aider les bonnes intentions trop souvent impuissantes quand elles sont livrées à leurs seules ressources. Il fallait armer fortement les faibles pour leur permettre d'affronter avec quelque chance de succès la lutte pour l'existence. Il fallait enfin secourir tous ceux qui déjà avaient succombé sous une charge trop lourde et leur faciliter l'œuvre de leur relèvement. Combien de petits ménages qui avaient d'abord joui d'une modeste aisance ; puis de nombreux enfants étaient survenus, les vieux parents étaient tombés infirmes, la maladie, le chômage avaient emporté jusqu'au dernier sol de leurs avances ou de leurs économies. Ajoutez à cela l'universel renchérissement des denrées et de tous les objets de consommation. Mal nourris, ils travaillaient peu et leurs faibles gains étaient absorbés par le fisc. Ils avaient fini par sombrer dans l'apathie du désespoir et chaque jour ils s'enlisaient davantage dans les dettes et dans la misère. Que fallait-il pour les remettre à flots ? D'abord les délester soit par des dégrévements sérieux, soit même par l'exemption de toute espèce d'impôts personnels ou réels. Pour les lancer ensuite, le trésor public devait leur consentir quelques avances sous forme d'indemnités ou de secours judicieusement répartis. Les caisses rurales n'étaient pas encore à la mode, mais là où ils le pouvaient, les curés se faisaient volontiers, à des taux plus que modérés, les banquiers de leurs paroissiens dans la

Digitized by Google

gêne. Nous en avons pour preuve le mémoire cité plus haut du syndic de la paroisse de Cancon [1]. Et lorsqu'ils avaient épuisé toutes leurs ressources personnelles, ils ne craignaient pas d'engager leur crédit en leur faveur et de les cautionner auprès de l'Intendant ou des gros commerçants en grains. C'est ainsi qu'à la suite de la disette extraordinaire de 1750, un curé de cette même paroisse, maître Beaulieu de Laspeyres, demandait à l'Intendant des grains de semence et de subsistance pour ses paroissiens, lui rappelant qu'en 1748 il avait été le premier curé de l'Agenais auquel ce haut fonctionnaire avait adressé des secours et s'offrant d'ailleurs en garantie pour le paiement de ces avances : « Je crois, ajoutait-il, que la religion de mon ministère exige de moi que je me présente volontiers contre la calamité du peuple que la Providence m'a confié [2]. »

Malheureusement tous les curés n'étaient pas, comme celui de Cancon, uniques ou principaux décimateurs dans leurs paroisses. Primitivement, il est vrai, et suivant la disposition du droit, toutes les dîmes d'une paroisse appartenaient à l'église paroissiale sous l'administration du curé. Dans la suite des temps le patrimoine d'un grand nombre de cures perdit sa destination première. Il passa, aux XIIe et XIIIe siècles, des mains des seigneurs qui l'avaient usurpé à celles des religieux et des chanoines qui se trouvaient alors, par la force des choses, au lieu et place des prêtres séculiers dans l'administration des paroisses [3]. Plus tard, lorsque les circonstances permirent de faire refleurir la discipline ecclésiastique, les religieux furent rappelés dans leurs monastères, les chanoines dans leurs chapitres. Ils auraient dû en même temps, par une conséquence nécessaire, renoncer à la perception des dîmes. Ils eurent, au contraire, l'habileté de se réserver le patrimoine des cures dont ils abandonnaient le service. De là un abus qui s'est perpétué jusqu'à la Révolution, malgré les protestations des canonistes [4], les plaintes et doléances des curés à portion congrue [5], abus criant que l'assuétude seule pouvait rendre tolérable. Sans doute, il serait injuste de ne pas le reconnaître, une part de plus en plus considérable des dîmes enlevées aux églises pa-

---

[1] Voir page 9.

[2] Archives départementales de la Gironde, C, 2.

[3] Cl. *Pouillé du diocèse d'Agen*, pour 1789, p. 62 et 63.

[4] Voir : Droits des curés et des paroisses, sans nom d'auteur. — Paris, 1776.

[5] Voir notamment : Mémoire de MM. les curés d'Agen au sujet des novales, où sont déduits d'importants griefs qu'ils souffrent de la part du Chapitre. 1765.

Digitized by Google

roissiales servait à doter les institutions les plus utiles, à rétribuer les services publics les plus importants tels qu'évêchés, séminaires, collèges[1], chapitres cathédraux, etc., ou encore à fournir une pension honorable aux meilleurs serviteurs de l'Etat et de l'Eglise. Il n'en est pas moins vrai que, dans une république bien policée, les charges doivent peser non sur tel ou tel groupe pris au hasard mais sur l'universalité des citoyens et proportionnellement à leurs facultés. Rien n'était donc plus juste que la restitution des dîmes aux églises paroissiales, rien n'était plus avantageux ; une telle mesure devant fournir immédiatement des ressources immenses pour le soulagement des pauvres habitants des campagnes, des villages, des bourgs et des petites villes, de tous les plus déshérités. Ces ressources, permanentes de leur nature, eussent permis de combattre et de vaincre non seulement pour un temps le paupérisme mais de le détruire à jamais.

Soit que la question ne fut pas encore assez mûre, soit qu'il craignit de léser de trop nombreux et de trop graves intérêts, le gouvernement n'osa pas lever la hâche contre un abus tant de fois séculaire. La vieille royauté, d'ailleurs, routinière à force d'être conservatrice, répugnait aux moyens radicaux. On laissa leurs dîmes aux *beati possidentes*, jusqu'à ce que la Révolution, ce troisième larron, eut mis tout le monde d'accord. Les manufactures restèrent à l'état de projet. On se contenta d'ouvrir çà et là sur les routes quelques ateliers de charité[2]. Là où il fallait d'énergiques remèdes on ne sut employer que de faibles palliatifs. Les mendiants eurent plus que jamais la liberté de ne rien faire, de pressurer les bonnes gens, d'attenter à la vie et aux biens des citoyens paisibles. Aussi voit-on apparaître, dès cette époque, ces bandes de brigands qui plus tard pilleront les châteaux, saccageront les églises, massacreront les prêtres comme le doux et pieux abbé de Lartigue, et répandront partout la terreur.

Qui sait, au contraire, quelle influence aurait eue sur les évènements l'application, en temps utile et dans tout le royaume, des réformes

---

[1] En 1789, le Collège d'Agen prélevait 16,000 livres de dîmes dans le diocèse.

[2] Voir aux Archives de la Gironde, série C, 65 un état des ateliers de Charité établis, en 1775, sur différentes routes du Département d'Agen. — Route d'Agen à Bergerac : Exhaussement de la chaussée aux abords du pont du Drot. — De Villeneuve à Cahors : Aqueduc à la porte de Penne de Villeneuve. — D'Agen à Tournon : Côte à adoucir vis-à-vis Tournon. — Idem : dans le vallon du Pont-du-Casse. — De Layrac à Port-Sainte-Marie : L'ancien chemin de Ténarèze. — D'Agen à Condom : A la sortie de Condom vers Agen, etc.

Digitized by Google

proposées par les curés de l'Agenais? Quoi qu'il en soit, l'avidité révolutionnaire ne devait pas tarder à dévorer entièrement la substance de nos pauvres. Aujourd'hui ils ne peuvent plus compter sur la ressource des dîmes ni même sur leur représentation en argent malgré les solennels engagements de l'Assemblée Nationale. Depuis longtemps il ne reste aucune trace de ces mille petites fondations de charité que la piété de nos pères avaient établies pour leur soulagement. Que peuvent-ils espérer de leurs curés dont les plus fortunés en sont à envier le sort des derniers congruistes de l'Ancien Régime, si bien que l'on a pu dire, non sans vérité, que dans nos presbytères ruraux, tout esprit est languissant et tout cœur affligé, *omne caput languidum et omne cor mœrens*. Aujourd'hui, comme en 1774, la société est fortement battue en brèche, elle sera encore renversée si elle ne se hâte pas de rallier tous ses enfants sous les drapeaux de la vraie fraternité en prenant pour devise cette belle parole du Christ: *Misereor super turbam*, j'ai pitié des masses affamées et souffrantes.

A. DURENGUES.

Digitized by Google

LES PEINTURES MURALES

DE

L'ÉGLISE DE PERVILLAC

S'il est un lieu commun, banal entre tous, c'est celui qui consiste à rendre la Révolution et la Réforme responsables de toutes les mutilations qu'ont subi les anciens édifices religieux. Innocenter entièrement huguenots et sans-culottes de ces crimes de lèse majesté artistique serait, certes paradoxal. Dans le Français il reste trop du sang des brûleurs de Delphes et de Rome pour que le Vandale ne reparaisse pas inopinément en lui avec ses instincts de brute déchaînée, lorsque les évènements le précipitent armé par les rues.

Pourtant, il faut le reconnaître, la folie sacrilège de ces disciples inconscients de Léon l'Isaurien, d'exécrable mémoire, et — jusqu'à un certain point — de Savonarole, n'est pas le seul agent auquel on doive demander compte de l'œuvre de destruction qui a si lamentablement appauvri notre patrimoine artistique.

Dans tout ce qu'ils faisaient, les Egyptiens comptaient avec le temps ; ils tissaient et peignaient, ils sculptaient, ils édifiaient pour l'éternité. Toute autre était la préoccupation des constructeurs d'églises gothiques. Avant qu'une seule de leurs cathédrales fût terminée, il fallait songer à la restaurer. Les architectes merveilleux de Bourges, de Laon, de Caen, de Strasbourg, voulaient surtout éblouir, stupéfier, et ils échafaudaient témérairement des *Pélion* de voûtes sur des *Ossa* de contre-forts, sans se préoccuper de la durée de ces fragiles entassements. Jamais ils ne comptèrent avec le temps, aussi le temps s'est cruellement vengé d'eux.

Le Parthénon serait intact sans les boulets de Morosini et sans la rapacité de lord Elgin ; il ne manquerait pas une pierre au Colysée si les Barberini n'y avaient pas puisé comme dans une carrière pour

Digitized by Google

construire leurs palais. Même les édifices romans et byzantins subsistent entiers autant que l'a permis la rage des hommes ; et les édifices gothiques, plus jeunes de bien des siècles, n'ont pas cessé, une seule année, d'être d'immenses chantiers de restauration, depuis que leur première pierre a été solennellement posée.

La décoration de ces admirables, mais fragiles édifices, pouvait-elle résister à la morsure du grand rongeur de toutes choses ? A la fin du XVIIe siècle déjà, la plupart des verrières étaient effondrées ; les peintures murales lépreuses, gangrenées par l'humidité, présentaient un si pitoyable aspect que, dans les diocèses du nord, tout au moins, les évêques durent prescrire le badigeonnage de toutes les églises rurales par mesure de propreté et pour « ne point affliger les yeux des fidèles. »

Dès lors, au lieu de restaurer ces intéressantes fresques, on les recouvrit toutes d'un épais enduit de plâtre, qu'elles fussent délabrées, ou qu'elles présentassent encore un ensemble merveilleux, comme celle de la première coupole de la cathédrale de Cahors. Ce fut une mode générale pour ne pas dire un entraînement et une folie. Mais à cela, du moins, il y a quelque compensation, car le badigeon, pour si odieux qu'il nous paraisse, a plusieurs fois assuré la conservation de peintures murales qui, privées de son enduit protecteur, eussent été irrémédiablement perdues. Il ménage assez souvent aux archéologues l'incomparable joie de leur laisser découvrir quelques fresques vénérables sous les écailles de son plâtre effrité.

C'est ce qui s'est produit récemment dans l'église de Pervillac en Quercy. Pervillac est une petite paroisse de 350 âmes, dépendant de la commune de Montaigu, sur les confins du Tarn et du Lot, en un pays perdu où jamais les touristes et les archéologues n'avaient mis les pieds. L'église, du type quercinois à chevet carré et à façade en pignon, possédait, chose bien rare aujourd'hui, son ancienne charpente apparente. Comme partout, hélas ! on finit par trouver ce système de couverture trop mesquin, et l'on songea à mettre à la place une de ces odieuses voûte en briques creuses et plâtre qui compromettent la solidité des édifices auxquels ils enlèvent tout caractère, et dont le moindre défaut est de s'écrouler sur les paroissiens obtus qui en ont fait les frais. A Pervillac, cependant, le résultat n'a pas été si malencontreux : les travaux préparatoires pour la construction de cet organe parasite ont amené la découverte de peintutures murales s'étendant sur toutes les parois de l'édifice et composant un ensemble décoratif du plus haut intérêt.

Digitized by Google

Pervillac est au bout du monde, au fin fond du Quercy ; c'est assez dire que nous n'avons pas encore pu voir ces peintures ; mais M. le chanoine Pottier nous ayant montré les croquis d'ensemble et les calques des principales figures, nous nous croyons en droit d'affirmer qu'en dehors de leur valeur archéologique elles constituent un précieux document pour l'histoire de l'Art dans le Sud-Ouest.

Comme dans les églises des département des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes, comme dans celles du Velai, du Bordelais et de la Bretagne, à Pervillac, les peintures couvrent tous les murs intérieurs, et forment un ensemble allusif à la fin dernière de l'homme : quelque chose comme un faible echo des terrifiantes fresques de la cathédrale d'Orviéto et de la chapelle Sixtine. Sur le mur de l'abside, figure le Christ assis entre la Vierge, saint Pierre et saint Michel, au centre d'un groupe d'anges et de séraphins. Le groupe de droite est consacré aux vertus, figurées avec leurs attributs ordinaires. Au dessous et leur faisant pendant, les vices opposés reliés entre eux par une longue chaîne et caractérisés à la fois par les animaux dans lesquels on s'est plu à les reconnaître, et par de formidables démons à mandibules gigantesques, rappelant un peu les personnages grotesques que l'on fabrique avec des pinces de homars pour amuser les enfants. Tous, vertus et vices, ont leur nom inscrit à côté d'eux sur une banderolle en belle gothique à paraphes et floritures dans le goût des titres de l'*Apocalypse* d'Albert Durer.

Sur le mur opposé est retracé le sort qui attend l'homme après la mort, selon qu'il a opté entre les séraphiques vertus aux ailes d'ange et les hideux bamboches des vices.

C'est l'enfer avec sa série de supplices ingénieusement variés, puis le purgatoire et, enfin, le paradis, vers la porte duquel les âmes des élus s'élèvent par un raide escalier. Suivant la coutume traditionnelle, tous les personnages sont nus; leur taille n'est pas de beaucoup inférieure à celle de la demi nature. Ajoutons que ces « moralités » n'occupent pas seules les murs de l'église de Pervillac, et qu'on y voit nombre de tableaux divers, entre autres une Scène, assez remarquable, des épisodes de la Passion, etc.

Il faudrait avoir étudié plus longuement que nous ne l'avons fait les calques de M. le chanoine Pottier, il faudrait surtout avoir vu les peintures elles-mêmes pour pouvoir hasarder un jugement motivé sur leur valeur. Au premier coup d'œil, elles nous ont fait une assez bonne impression; il ne faut pas d'ailleurs oublier que ce sont des œuvres populaires reflétant sans doute la décoration de quelque

Digitized by Google

édifice célèbre. Quant à l'époque à laquelle l'ensemble peut être rapporté, elle n'est pas difficile à déterminer. Les détails de costume, le port des chevelures et le mélange, ou pour mieux dire, la lutte entre le goût de la Renaissance et les routines gothiques, tout indique clairement le règne de Louis XII.

Au reste si nous avons tenu à réserver jusqu'à plus ample examen notre opinion sur la valeur intrinsèque des peintures de Pervillac nous n'avons aucune réserve à faire sur l'importance qu'elles présentent pour l'histoire de l'art dans la région. Cette valeur est immense, mais pour permettre d'en juger, il est nécessaire d'entrer dans certaines considérations dont la nouveauté, nous l'espérons, fera pardonner la longueur.

Malgré quelques travaux estimables, l'histoire de la peinture murale pendant le Moyen-âge est assez mal connue, en France tout au moins, parce que, seuls jusqu'ici, les archéologues en ont étudié les restes en s'attachant à peu près exclusivement aux édifices religieux des provinces du centre et du nord.

Or, d'une part, ce n'est pas dans ces régions que l'art roman, sauf de rares exceptions, a pu laisser ses chefs-d'œuvre, et d'autre part, le gothique de l'Ile de France, en multipliant les arcades, les fenêtres et les chapelles a supprimé les larges surfaces sur lesquelles la fresque aurait pu se développer, et du même coup a tué celle-ci. Les portions de voûte comprises entre les nervures pouvaient seules offrir des espaces suffisants, mais les artistes ne les utilisèrent guère, gênés qu'ils étaient par leur forme triangulaire ou losangée, et gênés plus encore par la nécessité de tenir compte des déformations inévitables apportées dans les figures, par les surfaces de révolution sur lesquelles il fallait les peindre. Les artistes gothiques comprirent si bien la gravité de ces difficultés qu'ils renoncèrent généralement à les vaincre; la peinture murale se trouva dès lors réduite à de simples décors plus ou moins inspirés de ceux des étoffes et servant à faire valoir par leur peu d'intérêt l'éclat des verrières.

Il est bien entendu que nous n'oublions pas les remarquables exceptions que cette règle comporte, mais il reste avéré que l'architecture ogivale ne fut guère favorable au développement de la peinture.

Dans le Midi, il en fut autrement. Tout d'abord, l'art roman y résista bien plus longtemps qu'ailleurs à l'influence de son rival, le gothique, permettant ainsi à la peinture figurative de s'implanter plus avant dans le goût public. En second lieu, les principales cathédrales construites presque toutes à l'époque romane ne furent jamais

Digitized by Google

refaites, comme outre Loire, en style ogival, et présentèrent toujours de vastes surfaces qui demandaient impérieusement une décoration peinte. Enfin, quand le style ogival se fut tardivement introduit dans le Midi, il se modifia sensiblement pour se prêter aux habitudes et aux goûts du pays : il espaça les fenêtres qu'il maintint toujours dans des proportions assez restreintes ; il supprima les galeries, les chapelles supérieures et les triforium, laissant ainsi le champ libre à la décoration picturale. Pour toutes ces raisons, tandis que dans le Nord on s'adonnait presque exclusivement à la peinture purement décorative, dans le Midi ont continuait à cultiver la peinture figurative et on lui demandait de remplir un rôle analogue à celui qui incombait à la sculpture et aux vitraux dans les pays d'où le style ogival était sorti. C'est exactement le phénomène qui s'est produit au-delà des Alpes et qui par les nobles productions des quatrocentistes préparait les œuvres épiques de la Renaissance ; tandis que les artistes français, excellant dans la miniature, en étaient réduits pour tout le reste aux formules empiriques dont l'atlas de Villar de Honnecourt nous a révélé les secrets ; secrets puérils, n'en déplaise à Viollet-le-Duc.

Il convient d'ajouter à toutes ces causes l'influence de la tradition antique plus vivace dans le Sud-Ouest que partout ailleurs, et qui, en dehors des exécrables influences bysantines, a formé l'art méridional et s'y est perpétué jusqu'à l'aube de ce siècle.

Malheureusement bien rares sont les cathédrales romanes ou de style gothique méridional qui ont gardé jusqu'à nous les amples et belles fresques dont on les avait ornées. L'art pseudo-classique inaugura au XVIIe siècle cette intolérance brutale qui se retourne aujourd'hui contre lui. Pendant les deux derniers siècles, évêques, chanoines et curés ont rivalisé d'activité sacrilège pour faire disparaître tous les spécimens de l'art national, et nos jours ont vu se perpétuer ces déplorables errements.

Guillaume Lacoste, l'exact et consciencieux historien du Quercy, mort vers le milieu du siècle, proviseur du Lycée de Cahors, avait vu et noté dans la cathédrale de cette ville, les peintures que l'on vient dernièrement de retrouver et de restaurer à grands frais. Seule Sainte-Cécile d'Albi a conservé à peu près intacte sa riche parure de fresques.

Les grands édifices étant muets, c'est aux petits à parler, à nous révéler ce que furent ces grands ensembles décoratifs, encyclopédies peintes qui faisaient pendant aux encyclopédies sculptées, et qu'on

Digitized by Google

ne peut plus se représenter que par les spécimens encore intacts de l'Italie et de la Suède. Or voici que ces petits édifices perdus dans les « causses » et les grands bois du Quercy se mettent à parler avec une éloquence sans égale et dont il serait puéril et coupable de mépriser les enseignements. L'art dont ils nous offrent les spécimens est à coup sûr très banal, il est presque toujours l'œuvre hâtive d'artistes de troisième ordre. Mais il en est de lui comme de ces peintures de Pompéï qui, malgré leur vulgarité, nous intéressent et sont si précieuses parce qu'elles nous permettent de soupçonner ce que fut l'art des Apelle et des Zeuxis.

Saurons-nous jamais quelque chose des modestes artistes qui s'en allaient ainsi de village en village prodiguant leurs peintures bâclées sur les murs des églises paroissiales ? Il est permis de le croire, nombre d'indices le prouvent. Quelquefois ce sont les œuvres elles-mêmes qui proclament le nom de leur auteur, comme les fresques de l'Argentières où se lisent les mots : ANO. DNI 1516. G. COM. PINGIT. (sans doute Guillelmus Comes). Puis restent les archives, et l'on sait les services qu'elles peuvent rendre lorsqu'elles sont explorées avec soin par des historiens d'art. Malheureusement nos érudits du Sud-Ouest en sont encore à préférer à ces découvertes précieuses entre toutes, la lente et fastidieuse élaboration de généalogies oiseuses. Un seul peut-être a fait exception jusqu'ici, M. Roschas de Toulouse, et son travail sur les artistes aux gages des capitouls de la cité Palladienne, pour n'être qu'ébauché, n'en présente pas moins un très réel intérêt. Que ceux qui le peuvent suivent cet excellent exemple, et l'histoire de la peinture dans le Sud-Ouest ne tardera pas à se dessiner dans ses grandes lignes. Déjà quelques linéaments commencent à paraître. Nous constatons, par exemple que, durant tout le XIVe siècle, l'art vit en Languedoc de sa vie propre, sans faire appel à l'étranger. De 1337 à 1442, les artistes qui travaillent pour le Capitole de Toulouse : Arnaud, Noguier, Tournier, Salles, Aymes, Gontaut, Samatan, sont tous gens du pays, nés aux environs de la Garonne. Quelques-uns de leurs émules même émigraient au loin comme l'imagier Bernard de Toulouse qui, de concert avec sa femme Marie, ornaient de superbes miniatures, en 1367, l'un des livres terriers de l'évêché d'Avignon. Ils n'étaient pas les seuls gascons qui se livraient à des besognes d'art, et nul doute que l'architecte B. Dumas (de Manso) qui dirigeait alors les constructions du palais des papes ne fût originaire du Quercy.

Mais Avignon était le centre d'où l'art italien allait rayonner dans

Digitized by Google

le Midi, où, dès le xve siècle, n'apparaissent guère plus d'artistes indigènes. Le premier des ultramontains que nous trouvions à Toulouse est Antonio Contarini, qui n'était pas un artiste vulgaire, et dont toutes les œuvres ne sont heureusement pas perdnes. — A peu près à la même époque Gérard de Bologne était fixé à Perpignan. Une cinquantaine d'années plus tard, des Italiens encore *Lucrezia Cantora*, de Bologne, et *Joia Franciscus Donella de Carpa,* exécutent les remarquables fresques de la cathédrale d'Albi. L'influence de tous ces Italiens est manifeste dans une foule de peintures du Quercy, celles de la cathédrale de Cahors, celles de la salle des Preux du château de Bioule, celle encore du château de Piquecos où s'installa Louis XIII, pendant le siège de Montauban.

Plus tard, ce sont les artistes des Pays-Bas qui affluent dans le pays Garonnais. Gibert Flente, Jean de Gayant, Pierre Gony (frison) Pierre Ghérardt (hollandais), Pool Van der Schoolen, et Jean Sneegans. Entre temps paraissent quelques peintres venus « de vers en France », comme disent les papiers du temps, ce sont Jacques du Moutier, Jehan Jehannot, Mace Cochon, Mathieu Cochin, etc.

Aucun de ces noms ne nous parle encore bien clairement à l'esprit — il n'en sera pas toujours ainsi, nous en avons le légitime espoir — mais ils nous laissent deviner l'existence de courants artistiques très divers et très marqués, chassé-croisé d'Italiens et de Flamands, avec, brochant sur le tout, des noms purement français qui sont chers à l'Art. Tout cela ne nous donne-t-il pas en partie la clef des différences d'école qui apparaissent si nettement parfois, dans les peintures murales de nos églises ? J'ai parlé tout à l'heure du caractère italien des Preux de Bioule et des Sibylles de Piquecos ; en regard on peut mettre comme exemple de l'influence des écoles septentrionales, les curieuses peintures de Notre-Dame de Saux, dont le saint Christophe, entre autre, semble copié sur une estampe de Martin Schaungauër.

En apparence, nous voilà bien loin de Pervillac et de ses peintures, en réalité, après ces longs détours, nous y voilà revenus, car la conclusion naturelle de tout ceci, est que l'importance de la découverte de M. le chanoine Pottier est fort grande et qu'il faut se hâter de l'étudier dans ses rapports avec les autres peintures du pays. Aucune n'a autant d'importance, aucune n'est en aussi parfait état de conservation. Elle permettra donc par comparaison de se rendre compte de ce qui manque aux autres, et en même temps elle offrira au travailleur un champ d'études à peu près unique.

Digitized by Google

Le premier soin qui s'impose, est celui d'assurer sa conservation : rien ne doit être négligé pour cela et pour étendre le mouvement parti de Pervillac même. Nous devons dire et proclamer bien haut, qu'en ce coin perdu du Quercy, la découverte de ces peintures a soulevé un véritable enthousiasme, sérieux et réfléchi, puisque, sans sortir du cercle de la paroisse, *deux mille francs* ont été immédiament souscrits pour assurer la conservation et la restauration des fresques. Ce bel élan suggéra tout d'abord le projet d'agir en dehors de toute action officielle et de s'adresser à un restaurateur sérieux et modeste, prêt à suivre de point en point les instructions des hommes compétents, et décidé surtout à laisser dans toute son intégrité l'œuvre des vieux fresquiste. Cette résolution n'a malheureusement pas été maintenue, nous affirme-t-on, et des démarches très pressantes auraient été faites pour obtenir le concours de l'État, d'un restaurateur officiel, le classement de l'église parmi les monuments historiques, etc...

Tout cela est bel et bon, et bien dans l'esprit de ce cher pays de France où l'initiative personnelle est en si profonde horreur, mais plaise à Dieu que M. le Directeur des Beaux Arts veuille bien charger de la chose un homme réellement compétent, moins préoccupé de théories archéologiques que convaincu de ce fait à savoir que l'importance d'un document est dans sa sincérité absolue ; car trop souvent ceux auxquels ont confie des missions pareilles, s'en tenant exclusivement à l'intérêt archéologique, symbolique et liturgique de l'objet confié à leur soin, ne parviennent pas à se convaincre que, puisque en somme il s'agit de peintures, celles-ci ont une valeur hautement artistique et technique primant toutes les autres... et puisque nous en sommes au chapitre des vœux formulons en un dernier qui nous semble avoir sa raison d'être lui aussi.

Toutes les fois que la Commission des Monuments historiques, tout en reconnaissant l'importance d'un monument, ne peut, pour des raisons à elle connues, en assurer la conservation, elle en fait exécuter de belles copies qui vont prendre place dans les cartons de ses archives. Je suis trop provincial pour savoir si ces dessins sont communiqués au public. Il est en tout cas certain qu'ils pourraient être fort utiles si l'on en déposait des doubles dans les musées des départements où se trouvent les originaux. Rien de mieux, sans doute, que de centraliser dans les dépôts de la capitale le plus grand nombre possible de reproductions de monuments nationaux. Mais tous les travailleurs ne sont pas à Paris, de tant s'en faut, et, y se-

Digitized by Google

raient-ils groupés en effet, qu'il leur serait absolument indispensable pour connaître les monuments d'une province, d'aller les étudier sur place. Dans un cas comme dans l'autre, l'histoire des diverses écoles régionales serait bien plus facile à faire si les historiens trouvaient dans chaque musée l'ensemble des relevés exécutés à diverses époques.

Les peintures de Pervillac seront-elles classées comme monument historique ? peut être oui. En tous cas nous demandons instamment que, si l'Etat en fait faire une copie, un double de cette copie soit déposé au Musée de Montauban où tout le monde pourra l'étudier à l'aise, car ce n'est pas petite chose que d'aller les voir sur place ; la difficulté des communications rendant Pervillac presque aussi éloigné de Montauban que celui-ci l'est de Paris.

J. DE GUILLAYNES.

Digitized by Google

LES GASCONS

DANS

LES ARMÉES FRANÇAISES

(Suite)

---

44. VIRIEN, Protestant.

Mestre de Camp :

Jean de Fay, baron de Virieu, comte de Peyraud, de Malleval et de Chavenay, compta, pendant plusieurs années,au nombre des capitaines les plus zélés de la cause protestante. Ayant échappé au massacre de la Saint-Barthélemy, il abjura, et devint successivement capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du roi, sénéchal de Nîmes et de Beaucaire, gouverneur de la Haute-Bresse, surintendant de l'artillerie en l'armée du Languedoc, par provisions du 11 décembre 1574, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Sous Henri IV, il fut chargé de diverses missions de confiance, et mourut vers 1592-93.

Levé dans le diocèse d'Alais en septembre 1568, ce régiment fit partie du corps d'armée de d'Acier, prit part à la campagne de Poitou et se distingua à Moncontour.

Comme les précédents, il fut dissous le 8 août 1570.

45. BRICQUEMAULT, Protestant.

Mestre de Camp :

Jean de Beauvais-Bricquemault, seigneur de Bricquemault, de Damary, de Ruère, était le fils aîné de François de Bricquemault, chevalier de Saint-Michel, gentilhomme ordinaire de la chambre des rois Henri II, François II, et Charles IX, l'un des plus illustres chefs

Digitized by Google

de l'armée protestante, pendu pour cause de religion et de rébellion le 27 octobre 1572. Il avait fait avec son père les campagnes de Piémont, et d'Aubigné l'appelle *le plus vieil capitaine de France*.

Son régiment, levé en septembre 1568 et composé en grande partie de soldats génevois, prit part à la bataille de Jarnac. Bricquemault y menait la tête de l'armée protestante, soutenu par Pilles et Rouvray. On le retrouve, le 25 juin 1569, au combat de la Roche-Abeille et le mois suivant devant Poitiers.

Bricquemault ayant été tué devant cette place, ce qui restait de son régiment, fort éprouvé par huit mois de combats successifs, fut versé dans le corps qui suit.

46. BRICQUEMAULT-SAINT-ANDRÉ, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

François de Beauvais-Bricquemault, sieur de Saint-André, frère puîné du précédent, leva en même temps que son aîné un régiment d'arquebusiers qui prit le nom distinctif de *Bricquemault Saint-André*.

De même que son frère, il combattit à Jarnac et à la Roche-Abeille, et Jean de Bricquemault ayant été tué devant Poitiers, le sieur de Saint-André incorpora dans son régiment les soldats valides de son frère.

Après la levée du siège de Poitiers, François suivit l'armée protestante à Parthenay, et prit part à la bataille de Moncontour. En décembre 1569, il se porta au secours de Vézelay et ravitailla si bien cette place, qu'il obligea Sansac à en lever le siège.

Le 26 juin 1570, on le voit combattre à la tête de son régiment à Arnay-le-Duc. Ce fut sa dernière affaire, car l'édit de pacification signé à Saint-Germain, le 8 août suivant, l'obligea à congédier sa petite troupe.

47. AMBRES, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

Jean de Voisins, baron d'Ambres, le seul membre de sa famille ayant embrassé le culte réformé. Il avait d'abord servi en qualité de lieutenant dans la compagnie d'hommes d'armes du sieur de Crus-

Digitized by Google

sol, puis, ayant équipé une compagnie de cavalerie, il avait fait avec elle de nombreuses courses dans le Languedoc. Nommé par d'Acier, en janvier 1568, pour commander le diocèse de Castres, le baron d'Ambres leva, en septembre 1568 un régiment de gens de pied, et réuni « à ceux de Mouvans, Pierre-Gourde, Dassier, Beaudiné et » Bouillargues, s'en fust rejoindre Monseigneur le Prince de Condé ».

Ce régiment fit ainsi la campagne de Poitou, assista aux journées de Jarnac et de Moncontour, et « fust de la retraite de Périgord ». Depuis il entra dans l'armée confédérée, et le 8 août 1570 il recevait son ordre de licenciement.

48. SÉNÉGAS, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

Charles de Durand, seigneur de la Bruguière, devenu baron de Sénégas par son mariage avec Anne de Bonne, fut toute sa vie un zélé défenseur de la cause protestante. Gouverneur pour la religion de Puylaurens en 1572, capitaine du château de Castelnau de Brassac en 1574, il se distingua l'année suivante au siège de Caraman et fut nommé peu après commandant en Lauraguais.

Levé en Languedoc dans le courant de septembre 1568, ce régiment fit d'abord partie de l'armée du baron de Biron qui venait d'être nommé par les princes gouverneur du haut Languedoc. Au mois de juin 1569, il recevait l'ordre de marcher sur le château de Berlan (Tarn), qui, avec celui de Brassac « empeschoit le commerce » de la montagne ». Après un vif combat, le château était pris et rasé.

Ralliant ensuite le comte de Mongommery, Sénégas faisait sous ce général la campagne de Béarn, et se distinguait particulièrement au siège d'Orthez.

Le 8 août 1570, le régiment recevait un ordre de licenciement.

49. MIRABEL, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

Claude de Mirabel, seigneur de Mirabel, tué en 1574, au siège de Livron.

Digitized by Google

Levé dans le bas Languedoc, lors de la grande prise d'armes des protestants, ce régiment fit aussi partie du corps d'armée commandé par d'Acier. Après la bataille de Moncontour, Mirabel et Montbrun quittèrent, le 16 octobre 1569, le camp de l'amiral de Coligny et firent leur retraite vers Aurillac : ils eurent beaucoup « de maux à » passer le Périgort surtout à la Dordougne, harassez de communes » et de petites garnisons, qui leur assommoient toujours quelcun. » L'historien de Serres entre dans de grands détails sur cette malheureuse retraite.

L'édit de pacification de 8 août 1570 mit fin à l'existence de ce régiment.

50. SAINT-ROMAIN, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

Jean de Saint-Chamond (ou Saint-Chaumont), « occupait le siège » archiépiscopal d'Aix depuis une dizaine d'années, lorsque, le jour » de Noël 1567, étant monté en chaire dans sa cathédrale, il se mit à » prêcher contre les abus de l'église romaine, puis son sermon ter- » miné, il dépose sa crosse et sa mitre, se dépouille de ses habits » pontificaux en présence de son auditoire stupéfait, et, sortant pré- » cipitamment d'Aix, il alla rejoindre Mouvans avec lequel il tenta » sur Lyon une entreprise qui échoua. Peu de temps après, l'ex- » archevêque épousait Claude du Fay, dame de Saint-Romain, terre » noble dont il prit le nom. » (*France Protestante*). En 1572, lors du massacre de la Saint-Barthélemy, il se sauva à Genève. Rappelé en 1573 par ses coreligionnaires et nommé général dans le bas Languedoc, Saint-Romain continua à servir avec zèle la cause des réformés, s'empara d'Aigues-Mortes en 1576, secourut la même année la ville de Montpellier, et mourut à Montélimar le 25 juin 1578.

En septembre 1568, Saint-Romain leva un régiment à la tête duquel il vint se ranger sous la bannière de d'Acier et fit ainsi la campagne du Poitou. Il ne quitta Coligny qu'après la bataille de Moncontour: peu après il était nommé gouverneur de Nîmes, et le 8 août 1570, il licenciait son régiment.

Digitized by Google

51. PUYVIAUD, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

Christophe de Claveau, seigneur de Puyviaud-Claveau, en Poitou, massacré à la Saint-Barthélemy.

Dès sa formation, ce régiment fait partie de l'armée réunie sous les ordres du comte de la Rochefoucauld. Il concourt à la prise de Fontenay-le-Comte, défendu par le capitaine catholique Hautecombe, qui, fait prisonnier par Puyviaud et emmené à la Rochelle, y fut mis à mort peu de jours après. En 1569, le régiment se distingue à Auvilli, village de la Charente. A la fameuse bataille de Jarnac, « Puyviaud, qui vouloit estre de toute feste », s'y fait écraser avec presque tous les siens.

Reconstituant à la hâte son régiment, Puyviaud se dirige à marches forcées sur Niort, assiégé par le comte du Lude, avec le dessein bien arrêté de s'opposer à la prise de cette ville. Arrivé non loin de Niort, notre mestre de camp « prit loisir de dire à ses soldats, en » leur montrant les deux clochers de ceste ville : *Compagnons, voilà » vos drapeaux : qui veut gagner de l'honneur et sa vie, le chemin « des deux est là.* » Le soir même, malgré les efforts du comte du Lude, Puyviaud pénétrait dans Niort[1], et, quoiqu'il fut « estropié d'un esclat de canon » luttait si courageusement et avec tant d'avantages que, le 2 juillet, du Lude se décidait à abandonner le siège de cette place.

Moins heureux au mois de novembre suivant dans sa défense de Marans, Puyviaud prenait sa revanche au mois d'avril 1570 à Thiré (Vendée), où il détruisait la petite troupe commandée par le capitaine Douthe. Le 14 juin suivant, il se couvrait de gloire à la bataille de Luçon ou de Sainte-Gemme. Il y fit « une charge si rude que tout ce » qui estoit accouru pour soutenir les premiers repoussés tourna vi- » sage et ne servit plus qu'à porter confusion par tous les chemins, » et qui pis à rompre les gens de pied des Katoliques. »

---

[1] Dans une des excellentes notes qui accompagnent la nouvelle édition de l'*Histoire Universelle* d'Agrippa d'Aubigné, M. de Ruble écrit : « L'entrée de Pluviaut à Niort est célébrée dans l'*Hist. de nostre temps* comme un fait d'armes incomparable, page 587 et suiv. Jeanne d'Albret, les princes de Béarn et de Condé adressèrent à ce capitaine de chaudes lettres de félicitations qui sont imprimées *ibid.* page 617 et suiv.

Digitized by Google

Le régiment se trouvait à Surgères, lorsque l'édit de pacification signé à Saint-Germain le 8 août 1570 amena son licenciement.

52. ANCONNE, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

Antoine de Pracontal, seigneur d'Anconne, mort en 1581. Brantôme (tome v, page 431) fait l'éloge de ce capitaine.

Ce régiment fit partie des troupes enrôlées en Dauphiné et menées en Poitou par d'Acier. La jonction de ce chef protestant avec l'armée des princes, eut lieu, nous l'avons déjà dit, le 1er novembre 1568. Quelques jours après (17 novembre), le seigneur d'Anconne, à la tête de son régiment, prenait part au combat de Jazeneuil, au siège de Sancerre (décembre 1568), et enfin se distinguait en 1569 aux batailles de Jarnac et de Moncontour. Après ce dernier combat, le régiment d'Anconne, ainsi que les troupes levées par Montbrun et Mirabel, quittait le camp de l'amiral et regagnait le Dauphiné.

L'édit de pacification signé à Saint-Germain le 8 août 1570 mettait fin à son existence.

53. LA COCHE, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

Pierre de Theys, seigneur d'Hercules et de la Coche, « homme très petit, mais d'un très grand cœur » (de Thou), tué à Metz le 5 janvier 1569.

Dès que ce régiment, qui se composait de quinze belle compagnies, fut constitué, il reçut ordre de rejoindre l'armée de Lorraine, commandée par le duc des Deux Ponts. Mais ayant trouvé le pays occupé par les catholiques, La Coche prit le parti de retourner à Grenoble : chemin faisant, il eut tant de combats à soutenir que de quinze compagnies il n'en put sauver que six. Enfin sa retraite ayant été coupée par les forces du duc d'Aumale, La Coche retourne encore une fois sur ses pas. Attaqué par Goas le 5 novembre 1568 non loin de Neubourg (Alsace), « il fut pris et mené prisonnier à Metz, où » il commençoit à se guérir quand on le mena promener hors de la » ville pour le tuer. « (D'Aubigné),

Digitized by Google

54. DU GLANDAGE, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

Claude de l'Hère, seigneur de ou du Glandage, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1575.

A la tête de son régiment, levé en mars 1568, du Glandage se trouvait à la Rochelle quand la reine de Navarre, enthousiasmée par les forces groupées autour d'elle, « fit aisément condescendre tous » les chefs, qui avoyent des charges distinctes, à obéir à son cousin » de Pontivi, tant pour le respect de la maison de Rohan que comme » ayant cerché toutes occasions en ces troisièmes guerres ». C'est ainsi que du Glandage eut sujet de contribuer sous ce capitaine à la prise de Marennes et de Brouage (juillet 1570) ; plus tard il prenait part au siège de Saintes, sous les ordres du sieur de Soubise.

Son régiment ayant été réformé au 8 août 1570, du Glandage retourna en Dauphiné, avec le désir secret de continuer la lutte. On voit, en effet, dans les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX* (t. III, page 149), que « M. de Glandage, capitaine dauphinois, » se saisit en 1574 [1] de la ville et du château d'Orange, et fit dans le » combat de terribles courses et pillages, disant tout haut qu'il n'es- » toit pas huguenot, mais que la pointe de son épée l'estoit; que » quelques mois après [2], le sieur de Berchou [3], gouverneur de cette » ville, la reprit à l'aide et par l'industrie de quelques citoyens » d'Orange, pendant que ledit seigneur de Glandage estoit aux champs » avec ses troupes. »

55. FERRIÈRES, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

Jean de Ferrières, sieur de Moligny, vidame de Chartres, né en 1520. Très attaché au parti protestant, il avait constamment suivi

---

[1] La date réelle est le 5 novembre 1573. Ce fut par suite d'une infâme trahison que du Glandage s'empara de cette ville. Ayant invité le gouverneur à se rendre auprès de lui sous prétexte d'un traité à conclure, il le fit prisonnier et ne voulut sous aucun prétexte le relâcher.

[2] Février 1574.

[3] Guillaume de Berjon.

Digitized by Google

Condé et Coligny dans toutes leurs entreprises, et avait ainsi encouru les foudres du Parlement de Paris, qui, en novembre 1569, l'avait condamné à la potence en même temps que Mongommery et plusieurs autres huguenots de haute marque. On peut consulter sur ce capitaine calviniste, neveu et héritier de François de Vendôme, premier vidame de Chartres, et allié par conséquent à la maison de Bourbon, l'ouvrage si intéressant de M. de Bastard : *Vie de Jean de Ferrières, vidame de Chartres*, 1858, in-8°.

Après avoir formé en 1568 un régiment composé presque en entier de vieux soldats de la religion, le vidame se joignit, dès la reprise des hostilités, à d'Andelot, qui de son côté avait réuni 1500 chevaux et vingt enseignes de gens de pied. Le vidame fut un instant chargé du commandement de l'arrière-garde. Les deux troupes s'étant enfin rejointes, Ferrières prit part au combat des bords de la Loire (Sept. 1568) à la prise de Châtellerault et du château de Lusignan (Juillet 1569), à la bataille de Moncontour et aux autres opérations de guerre dirigées par l'amiral.

L'édit de pacification de St-Germain, (août 1570), l'obligea à licencier son régiment.

56. RICHELIEU.

Mestre de Camp :

François du Plessis, IIIe du nom, seigneur de Richelieu, de Beçay, de Chillou et de la Vervolière, mort le 10 juillet 1590. Elevé page du roi Charles IX, il commença à porter les armes dès l'âge de 13 ans.

Au mois d'août 1568, il levait un régiment de gens de pied, et aussitôt formé s'enfermait avec lui dans Blois ou déjà se trouvait le sieur de Monterud avec 800 soldats étrangers. Les deux capitaines royalistes tentèrent, mais en vain, de défendre cette place contre les protestants. Après une vigoureuse résistance, Richelieu fut obligé de parlementer et il composa « avec l'ennemi à armes et bagues sauves ». A peine sortis de la ville, les soldats se débandèrent emportant tout le bagage dont ils étaient chargés.

Richelieu servit comme volontaire à la bataille de Moncontour (1569) En 1573, il fut envoyé en Pologne avec le sieur de Chemeraut pour recevoir le serment de fidélité des seigneurs de ce royaume,

Digitized by Google

A son retour et par patente datée du 1er mars 1574, il fut autorisé à constituer un nouveau régiment. A la tête de celui-ci, fort de dix enseignes, ce capitaine entra dans le Bas Poitou au commencement de mai, et joignit peu après l'armée du duc de Montpensier. Sous ce général il concourut à la prise de Talmont et de Moric, et aux deux bombardements de Fontenay.

Ce second régiment ayant été licencié en 1575, Richelieu fut chargé de mener à bonne fin les pourparlers commencés avec le prince Casimir et les reitres; dans la suite il fut successivement pourvu de l'office de grand prévôt de France et d'une lieutenance dans la compagnie d'hommes d'armes du prince de Dombes. Chevalier des ordres en 1585, il se signala aux batailles d'Arques et d'Ivry (1590) et en considération de ses services obtint une gratification de 20,000 écus. Peu après il était fait capitaine d'une des compagnies des gardes du corps.

57. ASNIÈRES, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

Duch d'Asnières, dit le capitaine d'Asnières, servit longtemps dans les armées protestantes, et leva, en septembre 1568, un régiment dans lequel l'historien Agrippa d'Aubigné fit ses premières armes. Au siège de Cognac, en 1569, d'Aubigné, qui était simple enseigne, reçut le commandement des enfants perdus. De Cognac, Asnières fut mettre le siège devant Pons. Là, l'auteur de l'*Histoire Universelle* « désireux de faire gagner les chausses à ses compagnons, va » muguetter le faux-bourg », s'empare d'une porte, repousse les habitants et la garnison, « et envoye quérir son maistre de camp pour le » faire gouverneur. » (Tome III, page 205).

Le régiment d'Asnières ayant été licencié le 8 août 1570, Duch continua à servir la cause protestante. Pour récompenser son zèle et sa fidélité, Henri IV le nommait peu après gentilhomme de sa chambre.

58. SAINT-ETIENNE, Protestant.

MESTRE DE CAMP :

François de Machecou, sieur de Saint-Etienne. Son père, Jean de Machecou, seigneur de Vieillevigne, jouissait d'une certaine réputa-

Digitized by Google

tion parmi les huguenots pour s'être signalé par de nombreux exploits contre les catholiques.

Levé au mois de septembre 1568, ce régiment tint garnison dans diverses places de Saintonge et de Poitou et prit une part glorieuse à la bataille de Luçon ou de Sainte-Gemme, gagnée sur les catholiques le 14 juin 1570.

Licencié comme les précédents au mois d'août 1570, son mestre de camp se retira quelque temps dans ses terres. Deux ans après, il se trouvait à La Rochelle lorsque son parent et ami, le sieur de la Guemenière, fut jeté en prison sous prétexte de trahison. Saint-Etienne prit hautement son parti, et, à la suite de certaines querelles particulières, fut obligé de quitter la ville.

Cependant, en mars 1574, il rétablissait son régiment. Celui-ci ne comprenait que 4 compagnies de 100 hommes chacune, mais la réputation de bravoure du jeune capitaine était si bien établie, qu'une vingtaine de gentilhommes saintongeois accoururent se ranger sous ses ordres au simple titre de volontaires. Ce fut à la tête de ce faible effectif que Saint-Etienne reçut l'ordre de défendre la ville de Fontenay ; il s'acquitta si bien de cette mission que le duc de Montpensier se vit obligé de renoncer momentanément à son projet (mai 1574). Il fut moins heureux quelques mois après. Les royalistes étant revenus sous les murs de cette place, Saint-Etienne, blessé à la jambe, fut forcé de capituler ; lui et quarante de ses compagnons furent retenus prisonniers. Le reste du régiment quitta la ville désarmé et le bâton blanc à la main (17 septembre).

59. MARTIGUES.

Mestre de Camp :

Sébastien de Luxembourg-Penthièvre, vicomte de Martigues, appelé le « *chevalier sans peur*, l'un des plus hasardeux et résolus » capitaines du royaume », gouverneur de Bretagne et colonel de la *Légion* de cette province.

Levé en Bretagne au mois de septembre 1568 et tiré en grande partie de la *Légion* de cette province, le régiment de Martigues se composait de neuf compagnies de gens de pied et de huit cents bons chevaux. Dès la reprise des hostilités, le vicomte de Martigues eut

Digitized by Google

ordre de se porter au devant de d'Andelot et de lui disputer le passage de la Loire. Le combat eut lieu le 15 septembre 1568 : le résultat resta indécis, chaque général s'attribuant la victoire. Le 17 novembre suivant, une nouvelle rencontre avait lieu à Jazeneuil. Depuis, ce petit corps continua à faire preuve de la plus grande bravoure : il se signala tout particulièrement à Jarnac, à Cognac et à Moncontour.

Rallié à l'armée du duc d'Anjou, Martigues accompagna en 1569 ce prince au siège de Saint-Jean d'Angely. Les pourparlers entamés le 4 novembre n'ayant donné aucun résultat, le roi ordonna de redoubler le feu. Le 19, le vicomte voulut lui-même surveiller le tir de la batterie, dirigée sur le château : « Couché sur le flasque d'un canon » pour contreroller le pointeur, sans fronteau, une balle d'arque- » buse bricola sur la pièce et lui perça la teste : dont mourut promp- » tement celui qui entamoit tous les combats difficiles, à qui rien » n'estoit dur ni hazardeux, qui en tous les exploits de son temps » avoit fait les coups de partie. Grand fut le regret de ce chef de » guerre, et non sans raison » (d'Aubigné, t. III).

60. PEYREGOURDE, Protestant.

Mestre de Camp :

François de Barjac, seigneur de Peyregourde. — Les services rendus au parti protestant par ce capitaine décidèrent le consistoire de Nîmes à lui confier le commandement d'un des régiments levés dans le Languedoc et destinés à rejoindre Condé.

Le 28 octobre 1568, Peyregourde se trouvait avec ce régiment et celui de Mouvans à Mensignac, à une assez grande distance du corps principal de d'Acier, lorsque le comte de Brissac tomba à l'improviste sur cette petite troupe. Après une lutte des plus acharnées, l'armée catholique simula une retraite. Peyregourde et Mouvans, quittant leurs retranchements, commirent l'imprudence de suivre les ennemis dans la plaine. Environnés par la cavalerie catholique qui les chargeait de toutes parts, les deux chefs essayèrent, mais en vain, de résister. Le carnage fut horrible : au dire des historiens, la perte des protestants s'éleva à 2,000 hommes de pied et à 300 chevaux.

Peyregourde et Mouvans furent trouvés parmi les morts.

(*A suivre.*) A. COMMUNAY.

Digitized by Google

CLAUDE SARRAU

EN NORMANDIE

Mon aimable et savant confrère, M. Charles de Beaurepaire, correspondant de l'Institut et archiviste du département de la Seine-Inférieure, a bien voulu mettre à ma disposition un volume de *Mélanges*, publié par la Société de l'histoire de Normandie (Rouen, 1891, gr. in-8° de 503 p.), où deux communications de M. F. Bouquet devaient surtout attirer mon attention : *Hugues de Groot, correspondant de Claude Sarrau à Rouen* 1627-1635 (p. 95-114); *Lettres de Claude Sarrau écrites à Rouen pendant l'interdiction de son parlement* 1640-1641 (p. 115-193). Je vais donner quelques extraits de ces travaux qui n'ont pas été connus dans notre région et qui contiennent d'intéressants détails sur un des savants qui font le plus d'honneur à l'Agenais.

M. Bouquet, après avoir rappelé qu'une bonne partie de la vie de Grotius se passa en France, dit (p. 98): « Son correspondant à Rouen fut Claude Sarrau, conseiller au parlement de cette ville, où il avait été reçu, le 4 août 1627, *de la religion prétendue réformée*, pour parler la langue officielle du temps. C'était un homme d'une vaste érudition, comme le prouve sa nombreuse correspondance en latin, avec les savants les plus illustres de son temps, en France et à l'étranger. On y relève, en effet, les noms de Saumaise, Bochart, de Thou, Dupuy, président Jeannin, Peiresc[1], Jean de Cordes, Pierre Gassendi,

---

[1] Sarrau, le 3 avril 1641, écrivait à un de ses amis : « Bientôt paraîtra la vie de Nicolas Fabri de Peiresc, cet homme si digne d'une renommée éternelle, due à la plume de Gassendi, où sont relatées une foule d'expériences merveilleuses et nouvelles. » On sait que l'ouvrage de Gassendi parut avant la fin de l'année.

Digitized by Google

Pierre Corneille[1], Gronovius, Fabricius et autres. A peine Sarrau était-il installé conseiller au parlement de Rouen que, le 25 novembre 1627, Grotius lui écrivit, de Paris, une lettre latine, comme toutes les autres, pour lui recommander[2] le procès de Daniel Tresel. Ce dernier, natif d'Amsterdam, s'était réfugié à Rouen, après la révolution politique qui avait amené l'emprisonnement de Grotius, dont il était le partisan dévoué. Il s'y était établi marchand, c'est-à-dire négociant. Son commerce l'exposait à de nombreux procès dont Grotius rapporte la cause à l'amour des Normands pour la chicane.»

M. Bouquet traduit (p. 99) la lettre adressée, le 25 novembre 1627, « à l'éminent Claude Sarrau, conseiller à Rouen[3]. Puis il reprend ainsi (p. 100): « Moins de trois mois plus tard, Grotius écrit encore à Sarrau (10 mars 1628), pour lui offrir un ouvrage intitulé : *De veritate religionis christianæ,* qui venait d'être imprimé à Leyde, en 1627 : « Je sais que vous êtes le juge non seulement des procès dont le roi vous a donné la charge, mais encore le juge des lettres à la tête desquels votre rare érudition vous a placé. C'est pourquoi je vous envoie, pour en prendre connaissance. ce petit livre de moi sur un sujet important, déjà traité par plus d'un, dans lequel, à défaut d'autre mérite, j'ai joint ou je me suis efforcé de joindre la brièveté à la clarté. Moi qui connais votre esprit étranger à toute chicane, ami de la paix, je ne doute pas que ce petit opuscule ne doive vous être

---

[1] Le grand Corneille et Claude Sarrau furent très liés. Ce dernier, dans une lettre du 12 décembre 1642, l'appelle « le très éminent Corneille, dont l'amitié lui sera aussi précieuse que l'or, » et lui demande « si, à ses trois excellentes et divines pièces de théâtre, il songe à en ajouter une quatrième, » en le priant de lui dire si « le poème sacré de lui (il en ignore le nom, *Polyeucte*) est bien avancé ou terminé. »

[2] « Dans les limites que comportent la religion et la réserve du juge. » Telles sont les discrètes expressions du solliciteur.

[3] La lettre fait partie du recueil intitulé: *Hugonis Grotii epistolæ, nunc primum editæ.* (Leyde, Elzévier, 1648, petit in-12). L'éditeur de ce recueil, dit M. Bouquet (p. 100, note 1), « est M. Claude Sarrau lui-même, et il a jugé à propos de joindre une préface, aussi utile qu'intéressante, à l'unique publication faite par lui. » Grotius rappelle que Jean de Cordes, l'érudit abbé de Maussac, fut l'intermédiaire de leur amitié. Il adresse à Sarrau ce compliment : « Vous êtes bien sorti de cette ville (Paris), mais nullement de notre souvenir. »

Digitized by Google

agréable; même en ce point qu'en nous éloignant des controverses il nous ramène à ce qui est commun aux chrétien.... »[1]

M. Bouquet traduit deux autres lettres écrites par Grotius à Sarrau, le 16 août 1628, et le 22 février 1631, et une lettre, du 3 juin 1635, où ce dernier apprend à l'ambassadeur de la reine Christine qu'il revient du pays de Caux, où il avait été délégué en mai par mandat du Roi comme inspecteur du synode provincial des Eglises protestantes[2]. » Le 6 juin 1635, Grotius, après avoir remercié Sarrau des félicitations qu'il venait d'adresser à l'ambassadeur de la reine de Suède, lui dit (p. 111) qu'elles ne l'ont pas étonné, « connaissant bien depuis longtemps votre rare bienveillance pour moi. Conservez la moi, je vous prie, de même que moi j'ai toujours tenu et tiendrai toujours en la plus grande estime la distinction de votre esprit, une érudition bien au-dessus des sentiers battus et l'honnêteté de votre vie exemplaire; il n'est pas éloigné, je l'espère, le jour qui vous ramènera ici, et me rendra l'ancien charme de vos entretiens. » Ce plaisir, ajoute (p. 112) M. Bouquet, il devra l'attendre huit mois encore, car le successeur de Sarrau au parlement de Rouen, Guillaume de la Basoge, comme lui de la religion réformée, ne sera reçu conseiller que le 3 mars 1636, en payant cet office 78,000 livres.

Au début de sa seconde étude, M. Bouquet rappelle qu'à la suite de la révolte de Rouen, le parlement de cette ville fut interdit le 17 décembre 1639 et qu'il fut remplacé (janvier 1640) par une commission de seize membres pris dans le parlement de Paris et parmi lesquels figurait Claude Sarrau. Le dimanche 29 [janvier], dit-il (p. 120), la plupart des commissaires, pris dans le parlement de Paris, arrivent à Rouen, et, le même jour, Sarrau attendit l'issue du dîner du chancelier Seguier, pour aller le saluer au manoir abbatial de l'abbaye de Saint-Ouen, où il était logé. » M. Bouquet ajoute (p. 121) que Sarrau maudit le choix qui avait été fait de lui : « Pendant plus de huit ans, du 14 août 1627 au 3 mars 1636, il avait été le collègue de presque tous ceux qu'il remplaçait aujourd'hui, et quatre ans ne s'étaient pas écoulés depuis qu'il les avait quittés pour devenir conseiller au parlement de Paris. Aussi Sarrau ne se flt-

---

[1] La lettre est tirée du recueil intitulé : *Claudii Sarravii senatoris Parisiensis Epistolæ*, etc. La Haye, 1714, in-4° de 278 pages.

[2] Précédemment Sarrau avait aussi représenté le Roi dans un autre synode tenu à Saint-Lô (21 juin 1634).

Digitized by Google

il pas faute d'exprimer toute sa douleur de cette situation particulière, et de rendre justice à ses anciens collègues, en déplorant leur disgrâce, comme on le voit par sa correspondance. »

M. Bouquet traduit (p. 122) une lettre vraiment élégiaque à un auteur Normand, Jacques de Paulmier de Grentemesnil, philologue, littérateur et poète, qui résidait alors à Vendeuvre, écrite à Rouen, « dans l'hôtellerie de l'Ecureuil », le jour même de son installation comme « commissaire tenant le parlement de Normandie [1]. » Il met ensuite en notre langue deux lettres à des savants allemands, du 21 février 1640, à Vincent Fabricius, qui se trouvait alors à Orléans, l'autre, du lendemain, à Jean Frédéric Gronovius, qui se trouvait alors à Angers. Au premier Sarrau se plaint ainsi : « Ici je n'ai que des tourments et misères. Comment en serait-il autrement ? Loin de vous, loin de mes livres, sans lesquels toute vie m'est à charge. » Mêmes doléances dans la lettre à Gronovius : « Je siège ici parmi eux [les délégués] non sans une grande affliction de mon âme. Loin des délices de Paris, je suis misérablement tiraillé par les débats insensés du palais. Si cependant j'apprends que vous vous portez bien, et que je suis toujours aimé de vous, la perle des amis, je n'en aurai pas un petit soulagement. »

Quelques jours après avoir écrit ces lettres, Sarrau, dit M. Bouquet (p. 130), en reçut une, de Paris, qui fut une distraction agréable, en le rappelant à l'étude de la Littérature et des livres dont la privation lui était si pénible. Elle est de Grotius, à la date du 5 mars 1640, pour lui annoncer l'envoi d'une nouvelle édition d'un de ses ouvrages de théologie, le traité : *De la vérité de la religion chrétienne* : « A l'éminent Claude Sarrau, conseiller au Parlement de Paris et délégué par le Roi pour rendre la justice dans le parlement de Rouen, durant son interdiction : Très noble et éminent conseiller, je vous envoie notre livre [2] sur la *Vérité de la religion chrétienne*, avec addition

---

[1] « Je suis forcé de répandre des larmes, et c'est presque à chaque instant qu'elles m'échappent. Oui, c'est malgré moi que j'ai été contraint de venir ici, sachez le, mon très cher ami, et que le sachent aussi tous les gens de bien desquels je ne suis connu que de nom. Mais j'ai été dans la nécessité d'obéir. Faut-il que j'aie été désigné pour remplacer mes anciens collègues ? Assurément j'ai vécu un jour de plus qu'il ne fallait ; c'est celui où j'ai été délégué ici... »

[2] Je crois que M. Bouquet a tort de dire (p. 132) : « Ces mots *notre livre* permettent de supposer une collaboration quelconque de Sarrau dans cet

Digitized by Google

des témoignages; fruit jadis de ma douleur, c'est aujourd'hui un monument d'action de grâces envers Dieu. Comme j'ai toujours fait le plus grand cas de vous, j'ai voulu que vous fussiez le premier auquel j'offrisse ce cadeau avec prière, s'il m'était échappé quelque inexactitude, de m'en avertir pour que je le corrige dans l'édition suivante ». A la réponse de Sarrau, du 15 mars 1640, j'emprunte les lignes suivantes (p. 133) : « ... Loin de m'avoir oublié, homme illustre, vous avez voulu que je fusse des premiers, et même, comme vous le dites, le premier à lire votre livre d'or, faveur qui n'a pu ne pas m'être des plus agréables. Assurément ce m'est un suprême honneur d'être connu et aimé de vous, le coryphée de toute l'érudition sacrée et profane; toutes les fois que j'y songe, et cela m'arrive bien souvent, je ne puis m'empêcher de me répandre en éloges sur votre science hors ligne... » M. Bouquet a bien raison d'admirer (p. 134) la délicatesse « avec laquelle Sarrau remercie un des plus grands savants du XVIIe siècle » et la « modestie » avec laquelle il parle de lui-même. « Son seul mérite, à l'entendre, ajoute le judicieux critique, est son profond attachement pour Grotius ». « A la fin » du même mois de mars, le 30, continue-t-il (p. 135), Sarrau » adressait à Fabricius, de Rouen à Bourges, une seconde lettre où il le mettait au courant d'une visite projetée par Saumaise à Rouen. Reproduisons un passage où Sarrau parle (p. 136) du grand érudit bourguignon avec une tendresse et un enthousiasme qui me semblent extraordinaires : « De quelle grande joie je serai comblé, lorsque je me précipiterai dans ses bras! que j'adorerai cette tête sainte! que, suivant ma coutume, je me suspendrai à son cou et couvrirai de baisers son aimable visage et ses yeux[1]! Mais je crains que ma joie ne soit éphémère et qu'elle ne s'évanouisse comme un songe ».

Je laisse de côté diverses lettres à Gronovius (p. 139-159) et je relève (p. 160) la mention d'un voyage de Sarrau à Paris en avril 1640 et de sa visite à Grotius qu'il entretint du livre *De la vérité de la*

---

ouvrage considérable de Grotius, qui fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. » *Notre livre* est une manière de parler qui signifie ici *mon livre*.

[1] Sarrau a introduit dans son texte, en les modifiant quelque peu, deux vers adressés par Catulle à son ami Verannius. Chacun dira devant ce passage : trop de poésie! M. Bouquet reconnaît (p. 189) que l'admiration de Sarrau pour Saumaise dépasse un peu la mesure.

Digitized by Google

Religion chrétienne dont l'auteur, comme nous l'avons vu, lui avait gracieusement offert le premier exemplaire. Dès son retour à Rouen, le mardi 18 septembre, Sarrau lui écrivit une lettre qui montre combien ce magistrat était versé dans la connaissance de l'Ecriture-Sainte. Presque toutes les autres lettres traduites par M. Bouquet (p. 166-184) roulent sur les prodigieux mérites de Saumaise, sur les ouvrages publiés ou projetés par le fécond polygraphe, sur son séjour à Rouen où il trouva chez Sarrau la plus cordiale hospitalité pendant près de deux semaines. Je renonce à suivre le traducteur dans cette partie de son travail ; j'aime mieux lui emprunter quelques particularités relatives à son héros qui n'avaient pas été présentées d'une façon aussi précise par les biographes, ses devanciers. Les commissaires du Parlement de Paris, rappelle-t-il (p. 185) quittèrent Rouen le 26 octobre 1641. Sarrau « y était encore le 3 novembre. C'étaient, non plus les affaires du roi, mais des affaires de famille qui l'y retenaient. Il avait épousé, en 1630, pendant qu'il était conseiller au parlement de Rouen, Françoise de Candal, fille d'Isaac de Candal, sieur de Fontenailles, notaire et secrétaire du Roi, et de Catherine de Launay. Elle le rendit père d'une nombreuse postérité, quinze enfants dont cinq au moins naquirent et furent baptisés à Rouen-Quevilly, trois pendant que leur père était conseiller au Parlement de notre ville, et deux lorsqu'il y revint en qualité de membre de la commission Seguier, pour remplacer le parlement interdit. Le premier de ceux-ci avait été baptisé le 25 novembre 1690, et le second le fut le 10 novembre 1641 [1], ce qui donne à supposer que les couches de sa femme avaient retenu Sarrau à Rouen.

M. Bouquet termine son étude en louant le style des lettres de notre compatriote, leur « simplicité saine et lumineuse, leur concision élégante » et en louant le fond non moins que la forme : « Toujours est-il qu'on ne quitte pas la lecture de ces lettres sans aimer l'auteur,

---

[1] M. Bouquet a publié (*Appendice*, p. 192) cet extrait des registres de Quevilly (protestants de Rouen), registres possédés par son confrère, M. E. Lesens :

« 1632, 25 juillet. Baptême de Anne Sarrau, fille de Me Claude, conseiller au parlement de Normandie, et de Françoise de Candal.

» 1633, 18 septembre. Baptême de Jean, fils des mêmes, mort en bas âge.

» 1634, 18 octobre. Baptême de Isaac, fils des mêmes.

» 1640, 25 novembre. Baptême de Françoise, fille des mêmes.

» 1641, 10 novembre. Baptême de Jean, fils des mêmes. »

Digitized by Google

sans emporter avec soi la conviction que ce fut un savant remarquable, un magistrat intègre, un ami dévoué ; que son âme était généreuse et bonne ; qu'il était sincèrement attaché à la vertu [1]. »

M'étant deux fois très sympathiquement occupé de Claude Sarrau [2], j'ai eu grand plaisir à reproduire l'hommage que lui a rendu M. Bouquet, en attendant le plaisir plus grand encore que j'éprouverai en faisant connaître aux lecteurs de la *Revue de l'Agenais* l'ouvrage considérable que M. le vicomte Aurélien de Sarrau, le digne descendant du savant magistrat, prépare avec un soin pieux sur l'histoire d'une famille qui, toujours fidèle au culte des lettres, leur doit un renom qui ne périra pas [3].

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

---

[1] Feu Floquet avait déjà appelé l'attention sur les lettres de Sarrau dans son édition du *Diaire du chancelier Seguier* et dans son *Histoire du Parlement de Normandie*.

[2] *Une lettre inédite de Claude Sarrau* (Bordeaux, 1866). — Six lettres du même à Claude de Saumaise dans le recueil de *Lettres inédites de quelques hommes célèbres de l'Agenais* (Agen, 1893, p. 58-74).

[3] Voir sur le travail du vicomte de Sarrau la page 10 de l'*Avertissement* du recueil qui vient d'être mentionné et aussi une note de la page 74.

Digitized by Google

UN CHAPITRE DÉTACHÉ

DE LA

MONOGRAPHIE DE LAYRAC

La Propriété ecclésiastique. — Les Pères Bénédictins de Moyrax au XVIIe siècle. — Leurs travaux pour la culture de la vigne dans la juridiction de Layrac.

Parmi les principaux propriétaires possédant des terres dans la juridiction de Layrac, nous devons citer les Religieux Bénédictins du doyenné de Moyrax.

Dans le rôle des tailles de l'année 1740 nous les trouvons imposés pour une propriété d'une contenance de 20 carterées, 5 quartonnats. Ces terres étaient situées aux lieux du Marquizat, des Pescarès et de Bordoignisque [1], juridiction de Layrac.

Dans le livre de Raison n° 44 tenu par les Religieux de Moyrax il est dit que les Religieux, Doyen et Couvent de Moyrax sont seuls décimateurs dans toute la juridiction dudit lieu et encore dans les trois annexes voisines qui sont : Segoignac, formant une juridiction séparée, Pescarès et

---

[1] Bordoignisque est une propriété au sud-ouest de la ville et dans la commune de Layrac. Elle appartient aujourd'hui à Mme Agathe Dauxion.

Les Pescarès est une terre au nord de la ville de Layrac, avoisinant la Garonne et appartenant à M. Charles Bouet, ancien magistrat, résidant au château de La Gravade.

Le Marquizat est une propriété complantée encore de vignes, au sud-ouest de Layrac et appartenant à M. Fournet.

Digitized by Google

Bordoignisque, juridiction de Layrac. Pour ce qui regarde Pescarès et Bordoignisque, les dixmes de tous et un chacun les grains, bled, mixture, orge, bailharges, febves, linets et autres semences de telle nature que ce soit, dans les annexes de Pescarès et Bordoignisque, juridiction de Layrac, se payent auxdits Religieux, Doyen et Couvent dud. Moyrax de la même manière qu'on les leur paye dans la terre et juridiction dudit Moyrax et Segoignac et tout ainsy qu'on a dit cy devant.

Les dixmes du vin dans les quartiers desd. Pescarès se payent aussy de dix-huit comportes, une portable aux frais et dépens des dixmes payans au hameau appelé au Taihx. Ainsy reglé par transaction du 5 avril 1585 retenue par Thomas, notaire à Moyrax [1].

Le vicaire perpétuel de Moyrax prend pour sa portion congrüe le quart de tous et un chaquun les grains sur lesd. dixmes de Moyrax, Ségoignac, Pescarès et Bordoignisque de quelle nature que ce soit à lexception des linets et chanvres [2].

La propriété du Marquizat était composée de terres labourables et de bois.

En 1691, les Religieux de Moyrax voulant augmenter les revenus de cette métairie, dont Desplans était métayer en 1688, formèrent le projet de défricher une partie de ces bois pour faire une plantation de vigne. En 1891 ils vendirent à Jeannot Dupin et à Pierre Gibert, son oncle, le bois taillis du Marquizat situé du coste de Barrastin et celui qui avoisine la Brana pour la somme de vingt écus. Le taillis avait 5 ans

---

[1] Extrait du livre de Raison du Doyenné de Moyrax, monastère Notre-Dame de Moyrax, commencé fin janvier 1688, pages 1 et 2.

[2] A la page 32 de ce livre de Raison il est dit : Le jour de St-Michel 29 sept. 1695 jay affermé le dixme du vin des Pescarès à Pierron pour la somme de cinquante-sept livres, payables à Pasques prochain. Il y donne part à Singlande. Je ny ai compris ni le tabac ni le dixme de Bordoignisque.

A la page 66 il est dit qu'en 1700 le dixme du vin de Pescarès fut encore affermé à Pierron pour soixante-quinze livres.

Digitized by Google

et il en fut tiré cinq milliers de fagots fort gros[1]. La réalisation de ce projet ne pouvait qu'être avantageux. Le revenu de la vigne était plus rémunérateur, d'autant plus que le transport de ces produits etait plus facile, à cause du peu de distance qui separait le Marquizat de la rivière du Gers et de la Garonne.

En outre, la culture de la vigne était d'un bon exemple pour les habitants de Moyrax, car certains points de cette juridiction n'étaient pas susceptibles d'autre culture. Puis les Religieux donnaient du travail aux brassiers de l'endroit et ils ouvraient une voie feconde à une culture dont les produits pourraient alimenter le commerce et faciliter les transactions avec les pays circonvoisins.

Observons encore que les Bénédictins, en toute culture qu'ils entreprenaient, mettaient à profit les observations recueillies depuis longtemps par leurs prédécesseurs et qu'ils réalisaient leurs travaux dans des conditions qui en assuraient le succès et qu'ils étaient d'un bon exemple pour tous ceux qui voulaient marcher à leur suite.

Dans le livre de Raison dont nous avons parlé nous trouvons un compte rendu précieux des divers travaux exécutés et des dépenses de toutes sortes qu'ils firent pour créer le vignoble du Marquizat.

État de la dépense faite à planter le Clos de Vigne au Marquizat. — 1691.

On commença à defricher lendroit où lon devait planter lad. vigne.

Ce travail dura depuis le lundy 22 janvier 1691 jusquau 5 fevrier de la même année. Ensemble toutes les souches et autre bois qui pouvait monter à huit ou dix chartées fut pareillement ramassé et apporté dans le Monastère dans le même espace de temps.

---

[1] Livre de Raison, page 54.

Digitized by Google

Et voici maintenant le détail de la dépense.

Les journées employées à tout led. travail montent au nombre de deux cent cinquante, sans y comprendre celles des valets du Monastère qui montent encore à vingt-quatre.

Lesd. deux cent cinquante journées prises à deux sols par jour font. . . . . 25 l. 0 s. 0

Pendant led. travail on a donné pour la nourriture des ouvriers trois barriques de vin de pressoir à 4 l. la barrique. Monte douze livres. . . . . 12 l. 0 s. 0

Plus soixante pains bis, les sept faisant le sac grain, peuvent monter à la quantité d'environ neuf sacs de grains. Led. grain à quatre livres dix sols. Le sac monte quarante livres dix sols. . . . . 40 l. 10 s. 0

Plus deux cartons fèves cuisantes, à dix-huit sols les carton, montent. . . . . 1 l. 16 s. 0

Plus quatorze livres 1/2 de viande qui monte à trois livres 10 sols. . . . . 3 l. 10 s. 0

Plus on y peut avoir dépensé en huyle et en sel environ 40 sols. . . . . 2 l. 0 s 0

Après le defrichement faict on convint led. jour 5e de fevrier 1991 pour les fosses et les hayes dud. clos avec Carbonneau de Sigognac auquel on promit de payer par cannes de fossez de la profondeur de deux pans et demy, largeur de quatre pans par le bas et de cinq par le haut, deux sols et un sac de bled sur tout le travail.

Il eut fini led. travail le 16 may et on lui compta le même jour pour trois cent quatre-vingt dix cannes de fossez et hayes plantées trente-neuf livres, aquoy joignant led. sac de bled évalué à 5 l. le tout montera à quarante-quatre livres quinze sols. . . . 44 l. 15 s. 0

Le 18 avril même année 1691 on recommença à refoncer lad. defriche pour planter ensuite lad. vigne. Tout le travail fut fini le 2 may ensuivant.

Il a fallu soixante-quinze journées d'hommes sans y comprendre celles des valets du Monastère qui montent encore à environ une vingtaine de journées, y compris celles quils ont employées a amasser le sarment. Lesd. soixante et quinze journées prises à trois sols font la somme de onze livres cinq sols. . 11 l. 5 s. 0

Digitized by Google

Outre lesd. soixante et quinze journées cy devant escrites il y a eu encore vingt journées de femmes qu'on a employées pour baguetter le sarment planté, qui prises à six liards par jour font trente sols. . 1 l. 10 s. 0

Il s'est beû pendant led. travail une barrique de vin et une demy barrique de breuvage. La barrique de vin prise à deux escus et la demy barrique de breuvage à dix-sept sols font la somme de six livres dix-sept sols. . . . . 6 l. 17 s. 0

Il sy est mangé trente-quatre miches de pain bis. Les sept faisant le sac peuvent monter à la quantité de cinq sacs de grains, à cinq livres quinze sols le sac cela fera la somme de trente huit livres quinze sols. . . . . 38 l. 15 s. 0

Plus en viande pour environ trente-cinq sols. . 1 l. 15 s. 0

Plus en légumage huyle, œufs et sel pour environ trente sols . . . . . 1 l. 10 s. 0

Plus pour avoir fait arpenter toute la pièce qui contient deux carterées, un cartonnat et demy non compris les fosses, on a donné à larpenteur. . . . . 0 l. 15 s. 0

Le total de toute cette dépense monte à la somme de 191 l. 18 s. 0

On ne comprend point dans cette dépense le sarment quon a planté. Il nous a este donné gratis scavoir : par Monsr de St-Marc juge de Layrac soixante huict gros faix ; par Carbonneau de Goulens vingt-sept petits fais et par Duplan d'Aubiac dix fais. Il en est entré dans lad. plante environ dix-huit mille quatre cent soixante douze scavoir : dans les deux quarrés den bas : neuf mille un cent, et dans les deux den haut neuf mille trois cent soixante onze. Le premier quarré den bas qui est du costé du midy en contient cinq milliers et soixante, et le grand qui est du coste du septentrion et qui confronte au taillis du sieur de Barrastin en contient quatre milliers et quarante. Le premier quarré den haut du costé du midy et qui avoisine le plus à la borde en contient quatre mille sept cent quatre vingt et deux et le second quatre mille cinq cent quatre vingt et neuf. 18.471 sarm.

Digitized by Google

La seconde facon qui fut donnée à lad. plante au mois de septembre de la même année fut faite par les trois valets du Monastère.

Le dix mars 1692 lad. plante fut commencée à estre beschée et le sarment deschaussé. Le travail dura près de quatre jours où on employa 38 journées d'hommes, scavoir douze journées de valets et 26 journées d'estrangers à six liards par jour, monte pour les estrangers. . . . . 1 l. 19 s. 0

Plus leur nourriture peut monter à. . . . . 14 l. 0 s. 0

Il a fallu pour remplacer environ quatre milliers de sarments.

Le travail de la mesme plante de l'année 1693 couste au monastère[1] pour le moins la somme de . 20 l. 0 s. 0

Nous soumettons ces observations aux viticulteurs de nos jours qui pourront apprécier le soin que les moines d'autrefois mettaient en toutes les choses, et si leurs travaux leur donnaient des résultats avantageux, eux de leur côté ne négligeaient rien pour en assurer le succès.

Les vins qui provenaient des coteaux de Barrastin et du Marquizat étaient les meilleurs du pays et aujourd'hui encore les vignes de ces clos conservent à juste titre leurs qualités exceptionnelles très appréciées dans le commerce.

P. DUBOURG, *curé de Layrac.*

---

[1] Voici la valeur des mesures relatées dans ce mémoire.

La canne équivalait à 1 mètre 73. Le pan à 0m216 millimètres. D'après ces données les fossés creusés pour la plantation de la vigne avaient 4 pans de largeur ou 0m90 centimètres et deux pans 1|2 de profondeur ou 0m63 centimètres. Tableau de comparaison entre les mesures anciennes du département de Lot-et-Garonne et celles qui les remplacent. Agen, imprimerie du département, an VII, page 32, par Louis Puissant, professeur de mathématiques à l'école centrale.

Digitized by Google

MÉMOIRE ET PIÈCES DIVERSES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES VOLONTAIRES DE LOT-ET-GARONNE

ENGAGÉS DE L'AN II

(Suite)

Le citoyen Bory, capitaine au premier bataillon de Lot-et-Garonne,

Au citoyen François Robert.

Cher Robert,

Je ne sais comment commencer ma lettre, pour te raconter les prodiges qui se sont passés sous mes yeux. Je ne sais de quelles expressions me servir pour te parler dignement de l'éclatante victoire que les soldats de la République viennent de remporter sur les ennemis de la liberté. Non, depuis le commencement de la guerre, aucune bataille n'a été livrée aux Autrichiens, avec plus d'effronterie, d'acharnement et de succès, que celle de la deuxième *sanculotide*.

Je t'ai dit dans ma dernière lettre, que le premier bataillon de *Lot-et-Garonne* était destiné, avec la brigade de Bonnet, à donner un bon coup de main : aujourd'hui je t'apprends qu'il a moissonné, en un seul jour, autant de lauriers que dans les trois campagnes qu'il a déjà faites, et qu'il vient de surpasser les espérances de la Patrie. Je t'apprends que les Autrichiens sont frappés du coup mortel, battus à plate couture, déconcertés et presque anéantis. Ils sont débusqués de la seule position qui pouvoit contenir et arrêter les succès de l'armée de Sambre et Meuse ; et j'ose te promettre qu'ils passeront le Rhin avant quinze jours Ce fleuve deviendra bientôt la

Digitized by Google

sentinelle avancée de la République. Je vais te donner, *mon cher Robert*, le détail de cette fameuse affaire ; et je suis bien persuadé que tu ne finiras pas ma lettre sans verser des larmes de joie et sans crier avec tous les patriotes : *Vive la République !* et *vive l'armée qui a su combattre si généreusement pour la liberté du peuple Français.*

Le 26 fructidor, nous passâmes la Meuse à *Houy :* nous nous reposâmes, pendant deux jours, dans un camp assez agréable, et nous nous rendîmes ensuite près du village *d'Esseneux,* sur des hauteurs d'où nous pouvions découvrir à notre aise la fameuse position de l'ennemi.

Il avoit établi son camp dans un endroit inexpugnable. Il s'était fortifié sur une montagne inaccessible, appelée *La Fontaine,* plus haute et plus escarpée que celle de *Belle-Vue d'Agen.* Dix mille hommes et une nombreuse cavalerie étoient chargés de la défendre. Sur deux autres rochers qui dominoient le village *d'Esseneux,* étoient placées des pièces d'artillerie qui battoient le seul chemin par où l'on pouvoit passer. Pour commencer l'attaque, il fallait essuyer la mousqueterie d'un bataillon, et passer la rivière de *Lautour* au gué, et au milieu d'un déluge de mitraille. En un mot, *mon cher Robert,* l'aspect de tous ces dangers étoit si terrible et si effrayant, qu'il paraissoit incroyable que l'on pût jamais en venir aux mains, sans s'exposer à perdre inutilement un monde infini. Ce que je te dis est si vrai, que le plan du général en chef étoit de tourner l'ennemi par la division des Ardennes, et de donner à la brigade de Bonnet le seul soin d'inquiéter et d'amuser l'ennemi par des tirailleurs et quelques pièces d'artillerie ; mais Bonnet, qui connaissoit l'esprit et le courage des soldats qui étoient sous ses ordres, proposa à *Jourdan* le parti le plus court, le plus glorieux et le plus digne des républicains ; il demanda l'assaut ; il fut accepté : Ce général ne démentit pas les espérances qu'on avoit conçues de sa bravoure et de son intelligence. Il n'appartenoit qu'à un homme hardi de concevoir cette entreprise ; il n'appartenoit qu'à des *diables* ou à des *enragés* de l'exécuter.

Tout fut disposé, dans la nuit de la première sanculotide, pour une attaque vigoureuse ; des batteries furent dressées à la hâte ; à une heure on distribua l'eau-de-vie ; et à deux heures tous les bataillons reçurent l'ordre de descendre au bas de la montagne avec les compagnies de canonniers et les canons. Un profond silence précéda cette expédition ; et au moment où la musique et les tam-

Digitized by Google

bours annonçoient le réveil dans le camp ennemi, *Carsau*, d'Agen, sous-lieutenant, commença le feu à la tête de cent tirailleurs. L'ennemi crie : *Aux armes !* se range en bataille, et nos troupes paraissent à l'instant sur le bord de la rivière. et essuyent les premières décharges de l'artillerie. *Lorman*, capitaine des grenadiers, et *Branet*, lieutenant, sacrifiant généreusement leur vie à la cause qu'ils défendoient, se précipitent dans l'eau ; tous les soldats encouragés par leur exemple, passent la rivière, les uns au gué, et les autres à la nage, en essuyant, avec sang-froid et tranquilité, le feu d'une bruyante artillerie. Amour sacré de la Patrie ! quels prodiges n'enfantes-tu pas. On répondoit aux balles, aux boulets et à la mitraille par les cris : *Vive la République ! La victoire ou la mort ! Il faut passer ou s'engloutir dans l'eau ! La charge, la charge !* La charge bat, et bientôt chacun se dispute la gloire et l'avantage d'arriver le premier à l'autre bord. Plusieurs sont sur le point de se noyer, et des volontaires se précipitent à la nage pour les sauver et les sortir de l'abyme ; enfin, après bien des fatigues, nos troupes arrivent sur la première montagne, en poussant des cris de victoire : On s'empare de la première pièce de canon, et le bataillon ennemi prend la fuite.

Mais ces succès n'étoient encore rien ; il falloit gravir la fameuse montagne et inquiéter l'artillerie nombreuse qui vomissoit la mort à chaque instant.

Allons, dit alors le général, *que l'on fasse avancer les pièces d'artillerie de Lot-et-Garonne. Martinelly, Bouchou, Barransac*, et les autres canonniers, avoient déjà prévu ses désirs, et attendoient avec impatience sur le bord de la rivière le signal pour s'élancer au poste le plus périlleux. Les pièces d'artillerie s'avancent et s'engagent dans un passage impraticable ; *Martinelly*, sans perdre la tête, ordonne de rétrograder, et trouve d'un coup d'œil, un chemin plus facile et plus sûr ; grimper la montagne avec la vitesse de l'éclair, faire ses dispositions avec intelligence, choisir une position assez avantageuse, charger les pièces, envoyer des boulets à l'ennemi ; tout cela fut, pour *Martinelly*, l'ouvrage d'une minute. Oui, *mon cher Robert*, la compagnie des canonniers du premier bataillon de Lot-et-Garonne a décidé du succès de cette journée ; elle a brisé l'artillerie de l'ennemi, et porte plusieurs fois dans ses rangs la confusion et la mort. Trois fois *Martinelly* a pointé, et trois fois il a dispersé, ensanglanté, écharpé des pelotons qui se présentaient sur la crête du rocher, pour inquiéter nos tirailleurs.

Digitized by Google

Malgré tant de prodiges de valeur, la victoire étoit encore indécise elle sembloit même se déclarer pour nos ennemis: les Autrichiens se rallioient, ils commençoient à porter le désordre dans nos bataillons; ils alloient vaincre, lorsque le général Bonnet s'avance au milieu des soldats, la rage dans le cœur et les larmes aux yeux: *Je veux vaincre ou mourir avec vous*, dit-il, *point de retraite; la mort est inévitable, si nous reculons; et la victoire nous attend, si nous osons avancer. Braves soldats! ne flétrissons point la gloire de cette journée: que la bayonnette enfante ici ses succès accoutumés!* A ces mots, tous les bataillons se rallient, tous les soldats s'encouragent; on entend crier: *Vive la République! Point de retraite! La baïonnette en avant!* chacun s'érige en officier, commande, insiste et s'encourage au besoin. Les forts soutiennent les faibles, pour monter une seconde fois à l'assaut. Bientôt la montagne fourmille de tirailleurs: Les Autrichiens qui se présentent, rencontrent partout la mort. La terre est jonchée de leurs cadavres; ceux qui veulent s'avancer un peu trop et lancer des pierres sur nos soldats, sont atteints de balles meurtrières ou saisis à la jambe et roulés en bas de la montagne. Nos troupes arrivent enfin sur le sommet; deux escadrons de cavalerie présentent un front audacieux; ils chargent avec impétuosité; mais on rend leur rage et leurs efforts inutiles, en se tenant sur le bord de la montagne et en formant un bataillon carré. Bientôt ne pouvant soutenir le feu d'une violente mousqueterie, ils se débandent, se dispersent, s'enfuient, et ils abandonnent aux républicains leur camp, leur artillerie, leurs tentes, leurs munitions, leurs drapeaux et la victoire; des cris de joie se font entendre, et tous les soldats s'embrassent, en prononçant les deux noms de la *République* et de la *Liberté*.

Mais je n'aurois rien fait, *mon cher Robert*, si je passois sous silence les traits héroïques qui se sont passés dans cette journée, et qui ont fixé particulièrement mon attention. Nous avons perdu peu de monde, et nous avons eu plusieurs blessés: Je puis dire qu'ils sont autant de héros; car, au milieu de leurs souffrances, ils ne cessoient d'encourager leurs frères d'armes, et de prononcer le nom de la Patrie. Ceux qui avoient des bras emportés ou des jambes cassées, disoient qu'ils étoient contents, pourvu que la République vît triompher ses défenseurs. *Non, il n'y a pas de blessés*, crioient-ils aux camarades qui paraissoient sensibles à leurs maux: *allez nous venger, et mériter comme nous de la Patrie*. D'autres, qui pouvoient à peine se traîner, disoient à leurs amis: *laissez-nous seuls, nous n'a-*

Digitized by Google

vons pas besoin de vos secours; mais la République a besoin de vos bras.

J'étois de garde ce jour là, *mon cher Robert*, à la tête de cinquante hommes, et il ne me fut pas permis de quitter mon poste; le général de brigade Bonnet, me commit pour la construction du pont, avec le chef de brigade *Campagnol*, que je ne quittai pas d'un seul moment. Il fut construit dans l'espace de deux heures, malgré les boulets et la mitraille: et ce qu'il y a d'inconcevable, c'est que personne ne fut touché; les coups de l'ennemi portoient ou trop haut, ou trop bas. Les volontaires de Lot-et-Garonne que l'on portoit sur des brancards ou sur des fusils, me tendoient la main en passant sur le pont. Leur sang-froid et leur tranquillité m'arrachoient des larmes: on voyoit régner sur leur visage la joie et la sérénité: *Nous les tenons, ces bougres-là*, disaient-ils, *ils nous ont fait du mal; mais ils fuyent, et nous sommes guéris.*

Garsau, d'Agen, sous-lieutenant, a été blessé à la cuisse assez grièvement; mais l'os n'est pas cassé.

Forcès, capitaine, a été blessé à la cuisse, et non pas si fortement. On lisoit sur sa figure le chagrin qu'il ressentoit de ne pouvoir verser encore son sang pour la Patrie.

Boissié, capitaine, a été blessé et meurtri à la figure; son visage étoit dégoûtant de sang; mais il étoit d'une joie extrême qu'il coulât pour la liberté, il juroit de ne pouvoir se venger.

Fabre, sergent-major, d'Agen, a eu la main fracassée d'un coup de biscaïen; il étoit un des premiers sur la montagne; sa blessure ne l'a pas empêché de crier: *Vive la République.*

Tabeau, d'Agen; *Chaumié*, cadet, d'Agen; *Raynal*, d'Agen, ont été blessés, mais très peu. *Tabeau*, est rentré au bataillon. Tu peux l'annoncer à sa mère; il est guéri. Le petit *Raynal* juroit comme un possédé: *J'en ai tué un*, disait-il, mais *je voudrois* en tuer un autre *que l'on me panse, et je reviendrai au combat.*

Lartigue, de Villeneuve, a été blessé à la main et au visage. Quand il est entré dans le bateau, il s'est mis à chanter et à danser la carmagnole.

Lagarde, sous-lieutenant, de Lauzun, a été fortement blessé au pied. Il exhortoit tous ses camarades à voler au combat.

Rogé, d'Agen, caporal de ma compagnie, a été blessé très-dangereusement au côté, d'un boulet de canon. Il a montré, dans son affreuse situation, beaucoup de républicanisme et d'intrépidité.

Nous avons à regretter la perte des citoyens *Grenier*, grenadier;

Digitized by Google

Lamothe, volontaire de la compagnie *Forcès*, tous deux d'Agen. Ils sont morts en combattant pour la république, et leur dernier soupir a été pour la prospérité de ses défenseurs. Ils ont témoigné dans leurs affreuses souffrances, beaucoup d'énergie et de républicanisme. Veuille, *mon cher Robert*, essuyer les larmes de leurs familles malheureuses, et les exhorter à supporter la perte de ces braves soldats avec autant de courage que ceux-ci ont supporté leur infortune et leurs maux.

Noguères, lieutenant, s'est avancé à la tête de dix soldats, et s'est présenté pour charger une pièce de douze ; il a été repoussé par un escadron de cavalerie, et cependant il n'a eu aucun mal ; il a montré, dans cette journée, le courage le plus mâle et le zèle le plus déterminé.

Lanau, adjudant-major, ne l'a pas cédé à *Noguères*. *Bouchou*, *Martinelly*, *Barransac* et tous les canonniers, ont tenu une conduite au-dessus de tout éloge ; ils n'ont pas peu contribué au gain de la bataille. Martinelly, surtout, a donné des preuves du plus grand sang-froid et de l'intelligence la plus rare.

Campagnol, chef de brigade, a témoigné, pour la construction du pont, le zèle le plus actif et le courage le plus prononcé. Il est tombé une fois dans l'eau, en s'appuyant sur une planche mal assurée. Il s'est fait un peu de mal : cela ne l'a pas empêché de commander les travailleurs avec le même dévouement.

Mais, rien ne surpasse le trait héroïque du citoyen *Batifolie*, tambour-major : Au moment où nous étions menacés d'une retraite, et où la victoire sembloit nous abandonner, les tambours qu'il commandoit étoient saisir de frayeur ; leurs mains tremblantes n'osoient continuer la charge. Il tourne alors son dos à l'ennemi, et fixant ses tambours d'un œil tranquille : *Ne me quittez pas, leur dit-il ; le premier qui bouge sera puni ; battez-moi la charye : vous vaincrez ou vous mourrez avec moi. Si vous avez peur des balles, mon corps est ici pour vous les parer.* Ces paroles ranimèrent les tambours ; ils battirent la charge, et l'assaut se continua avec plus de force et d'acharnement que la première fois.

Je n'aurais jamais fini, *Mon Cher Robert*, si je voulois te parler des belles actions des autres bataillons qui nous ont secondés. Ce que je te dis de celui de Lot-et-Garonne, je puis te le dire de la brigade de Bonnet. Chacun a fait son devoir et bien mérité de la Patrie. L'ennemi a perdu beaucoup de monde ; sa perte est incalculable. Je ne puis te dire le nombre de morts, de blessés et de prisonniers

Digitized by Google

qu'on lui a fait. Je te le répète, il est frappé du coup mortel. Tous les déserteurs s'accordent à dire qu'il a perdu la tête et qu'il ne sait plus où se retrancher, pour se mettre à l'abri des Républicains. Cette campagne verra peut-être sa destruction : Il n'est pas possible qu'il songe à en entreprendre une autre.

Pour le coup, *Mon Cher Robert*, je crois que je t'ai tenu parole, et que je t'envoie suffisamment de nouvelles, pour en faire part à tes amis.

Tous les autres Agenais sont sains et saufs, et je suis du nombre. Je te prie de le dire à V.. .. ..

Salut et Fraternité.

Signé, Bory, *Capitaine*[1].

THOMAS JOUX

Natif de Villeréal, département de Lot-et-Garonne, tambour dans la deuxième compagnie du premier bataillon de Lot-et-Garonne, à l'armée de Sambre et Meuse.

Du 2e jour complémentaire de l'an II.

L'armée de Sambre et Meuse, sous les ordres de Jourdan, général en chef, Schérer et Kléber commandants, remporta une victoire par toute la ligne depuis Maseik jusqu'à Sprimont. Il en est résulté la prise de Lavofeld, d'Emale et Montenacken, le passage de l'Ourte et de Laywalle, la levée du camp de la Chartreuse par l'ennemi, deux mille huit cents des siens tués, sept cents prisonniers, la prise de vingt six canons, cinq drapeaux et quarante caissons.

---

[1] La lettre ci-dessus fut imprimée à *deux mille exemplaires* et distribuée par les soins de la Société populaire d'Agen, qui la fit suivre d'une adresse « à ses concitoyens composant le premier bataillon de Lot-et-Garonne », adresse pleine d'encouragements et de félicitations. Le tout forme une plaquette de 15 p., in-8°, qui, malgré sa diffusion au moment où elle parût, est devenue assez rare et assez peu connue pour mériter d'être rééditée.

Cette note complète et rectifie des indications donnée à la p. 358 du tome précédent.

A la même page se trouvent annoncées les deux notices qui vont suivre, relatant des traits de courage accomplis par deux volontaires. Il serait bon de rechercher si le souvenir de ces braves soldats a été conservé dans leur pays natal.

Digitized by Google

Ce même jour, pour poursuivre l'ennemi qu'on venoit de chasser de la Chartreuse et qui fuyoit, on fut forcé de passer la rivière à gué. Le jeune Joux se mit aussi à l'eau en battant toujours le pas de charge, mais, un peu avancé dans la rivière, l'eau gagna sa caisse ; il la décrocha et la mit sur sa tête, et d'une main il continua à battre le pas de charge quoiqu'il eut de l'eau jusques sous les bras. Arrivé de l'autre côté de la rivière, s'apercevant que sa caisse étoit crevée, il l'abandonna, remplit ses poches de cartouches et s'empara d'un fusil. L'adjudant-major, qui s'aperçut de son action, lui demanda ce qu'il vouloit faire avec un fusil beaucoup trop pesant pour un enfant de son âge. Joux lui répondit gaiement : « Laissez-moi faire; puisque je ne puis plus me servir de ma caisse, il me reste du courage et des bras, je veux m'amuser à tuer quelques-uns de ces b .... là. »

En effet, sans écouter les remontrances de l'adjudant qui avoit pitié de sa jeunesse, il se mêla dans les premières avancées avec les tirailleurs, fit constamment le service avec eux et tint sa parole en jetant à bas plusieurs ennemis. Tous les officiers et soldats ne purent s'empêcher d'admirer son courage et l'ardeur qu'il mettoit à combattre l'ennemi. Ce n'étoit plus un enfant, c'étoit un soldat vigoureux résistant à la fatigue et faisant tomber sous ses coups de forts et pesans autrichiens. De retour à sa compagnie, il reçut de ses chefs et de ses camarades le tribut d'éloges qu'il méritoit, et vérifia bien le proverbe :

.... Aux âmes bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années.

TRAIT DE COURAGE DE RAYNAL

Agé de 14 ans, fusilier de la huitième compagnie du bataillon de Lot-et-Garonne.

AN IV.

On peut appliquer à nos soldats, depuis la Révolution, ces vers de Corneille :

..... Mais aux âmes bien nées.
La valeur n'attend pas le nombre des années.

On pourroit puiser dans la conduite de jeunes gens à peine formés mille traits dignes des hommes les plus forts, les plus vigoureux

Digitized by Google

et les plus usités aux armes. L'amour de la patrie en porta un grand nombre à marcher au premier coup de canon de nos ennemis, tous s'y sont distingués, plusieurs sont parvenus aux premiers grades ; mais entr'autres actions nous ne pouvons nous empêcher d'en citer une remarquable par l'opposition bien marquée des caractères nationaux : d'un côté la lâche apathie de l'esclavage, de l'autre la fierté, l'intrépidité de l'homme libre devant qui tout doit céder.

Dans l'affaire de Pressal, quelques jours avant la retraite de Wissembourg, le jeune Raynal étant en tirailleur se trouva écarté de ses camarades. Un autrichien d'une très grande taille lui ajuste un coup de fusil et le manque. Raynal, animé de courage, fonça sur cet ennemi au lieu de tirer dessus comme il le pouvait, s'approche de lui et, en lui présentant la bayonette, lui dit : « Rends-toi ou je te tue. » Le grand lâche, qui portait de larges moustaches, obéit ; Raynal le conduisit au chef qui le mena au général Meunier. Ce général embrassa le jeune militaire.

On peut seulement juger de l'étonnement qu'a dû exciter une pareille action et combien il était extraordinaire de voir un grand gaillard à moustaches fait prisonnier par un enfant encore imberbe.

Digitized by Google

UNE COMMUNE GASCONNE

PENDANT

LES GUERRES DE RELIGION

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LAPLUME

(*Suite*)

PRIX DES CHOSES.

Blé, en 1580, 5 à 6 livres le sac de 90 litres ; en 1584, 4 livres 12 sous. En temps de disette en 1598 le blé se vendit jusqu'à 12 livres, la taxe officielle étant 9 livres 4 sous.

Fèves pendant la même disette, se vendirent 8 livres le sac.

Avoine, en 1558, 9 sous 6 deniers le sac de 90 litres. En 1579, 26 et 28 sous; en 1585, 2 livres.

Vin, 1579, une barrique de vin rouge et une demie de vin blanc furent payées ensemble 12 livres.

Le vin rouge ou blanc se payait couramment 6 liards, soit un sou et demi, le pot valant environ 2 litres 1|2, ce qui mettrait la barrique à 8 livres environ.

Foin, en 1579, 6 et 10 sous le quintal ; en 1584, 7 et 8 sous ; en 1585, 10 sous.

En 1584, trois paires de poules et un chapon, pour faire un présent, furent payés 12 sous, 6 deniers.

Chandelles, 6 sous la livre.

Cire vierge, 13 et 15 sous la livre.

Cire ouvrée, 15 sous la livre.

Cierges de différentes grosseurs, se payaient à raison de 12 sous 4 deniers la livre.

Huile de lin, pour brûler, 3 et 4 sous la livre.

Digitized by Google

Huile de noix, 4 sous la livre.

Résine, 1 sou la livre.

Essence de térébenthine, (turmentine) 3 sous la livre.

Une main de papier (12 feuilles doubles grand in-4°) 1 sou 1|2 et 2 sous.

Une paire de souliers, en 1594, 36 sous.

Une paire de sabots, 6 sous.

Poids d'un marc acheté à Limoges, 3 livres 10 sous.

Chaux vive. En 1558 la pipe, soit environ 600 litres, fut payée 11 sous ; la même mesure, en 1585, se payait 2 livres 4 sous.

Tuiles à canal, en 1579, 16 sous le cent ; en 1584, 17 sous.

1558. — Journée de carrier 6 sous 2 deniers, non nourri.
— Un manœuvre pour l'aider 2 sous, non nourri.
— Manœuvres pour servir les maçons 1 sou 6 deniers, non nourris.
— Les mêmes en 1579, 6 sous.

1579. — Journées d'homme pour couper des arbres, 6 sous,

1584. — Envoyer un messager à Nérac, 5 sous ; à Montcrabeau, 8 sous ; à Fleurance, 15 sous.

1558. — Faire porter une pipe de vin, (6 hectolitres environ) au Saint-Puy, 50 sous.
— Faire porter 12 sacs d'avoine à Estillac, 8 sous.

1579. — Louage d'un cheval 15 sous par jour ; un domestique pour le conduire, 2 sous.

1584. — Voyages à Agen à cheval, dépense de l'homme et louage du cheval, 18 à 20 sous.

1558. — Voyage à Agen d'un consul à cheval, et un homme à pied, ont dépensé en deux jours 25 sous.

1579. — A l'auberge du Passage, dîner d'un consul, d'un domestique et d'un cheval 12 sous.
— A Agen, souper d'un consul 6 sous, 6 deniers. Diner et passer la rivière 8 sous 3 deniers.
— A l'hotellerie de Laplume 1579. Diner d'un courrier de la princesse de Navarre, 2 sous. Repas du cheval, foin et avoine, 4 sous.

Digitized by Google

1579. — Souper et logis du même pour une nuit. 12 sous.
— Souper d'un maître horloger de Lectoure, 2 sous 6 deniers.
— Diner de deux bouviers, 5 sous 6 deniers.

1585. — Souper de 20 soldats : pain 12 sous, viande 10 sous, vin 10 sous.
— Souper de 15 soldats ; pain 7 sous, vin 7 sous, viande 6 sous.
— Les diners de la reddition des comptes des consuls ou des luminiers coûtait uniformément 20 livres, pour 10 à 12 convives, mais c'étaient des festins.
— Diner maigre pour le philosophe et le régent des jésuites d'Agen et Lagarde, luminier. 1603. Pain 3 sous, Vin 2 sous. Poysson frais, 6 deniers. Mollue et œufs 2 sous. Bure 4 sous. Dezert 2 sous. Plus ledit jour la soppée autant comme la dinée, plus outre les chandelles 2 sous, plus le loyer pour tout le jour 5 sous.
— Un chapon bouilli, 5 sous ; rôti, même prix.

1584. — Munitions de guerre. — Poudre de Grenade 15 sous la livre, d'autres fois 20 sous et 24 sous; plomb 4 sous la livre, balles 3 sous 6 deniers, trois piques 9 livres, quatre fers de pique faits par un forgeron de Laplume 12 sous.

Pour faire ressortir la différence de valeur de l'argent à cinquante ans de distance, je donne ici comparativement les gages des employés de la ville en 1558 et 1600, gages augmentés peu à peu après les suppliques des intéressés exposant leurs nécessités croissantes.

	1558	1600
Chaperons des consuls, [1]	82 l.	120 l.
Gages du mande,	2 l.	32 l.
Portier de But Faba,	3 l. 8 s.	48 l. [2]
Portier du Marcadieu,	1 l. 4 s.	

[1] On remarquera que les gages des consuls n'ont pas crû en proportion des autres, c'est que ce n'étaient pas des gages à proprement parler, mais une indemnité pour l'achat de leurs livrées.

[2] En temps de paix il n'y eut plus qu'un seul portier.

Digitized by Google

	1558	1600
Le conducteur de l'horloge,	3 l. 8 s.	12 l.
Le secrétaire de la ville,	10 l.	24 l.
Le régent des écoles,	50 l.	100 l.
Gages du collecteur des consuls,	60 l.	200 l.

Ecole

L'instruction de la jeunesse préoccupait aussi les consuls au même titre que les autres nécessités de la commune, et la ville ne restait jamais de leur bonne volonté sans instituteur public. Mais outre que les gages étaient minimes, l'esprit d'indépendance du XVIe siècle, allant jusqu'à la fantaisie, je dirai presque jusqu'au vagabondage, semblait avoir soufflé sur le corps enseignant. Pour un motif quelconque ou même sans motif le régent décampait au bout d'un an ou deux et laissait les enfants abandonnés sur la rue au grand déplaisir des parents et sans doute aussi du monde. La place étant vacante il se présentait trois ou quatre candidats prêts à soutenir leurs thèses contre quiconque; de quels tournois d'éloquence dût être témoin l'église de Laplume en ces occasions ! Mais je crois que, malgré le concours public et solennel qu'on lui faisait subir, on demandait surtout à l'instituteur de garder les enfants qui devaient être extrêmement nombreux et turbulents ; il est peu probable toutefois que ceux des paroisses éloignées de la juridiction fréquentassent l'école. — Je n'ai rien trouvé qui permette de supposer que les familles payassent une rétribution quelconque ; ce n'est que vers la fin du XVIIe siècle que j'en ai trouvé la mention. Il semble en outre qu'il y eut à un moment donné des instituteurs libres ; d'abord celui du Nomdieu qui s'était réfugié à Laplume, mais d'autres encore. Peut-être cet Arnaud des Esbats que la ville payait comme instituteur quand il n'y en avait pas d'autre en était-il un ? Mais pour tout ceci il n'y a pas de texte formel, ce ne sont que des conjectures.

1563. — 23 Mai. — Un régent natif d'Astaffort a disputé ses thèzes et positions dans l'église de la présente ville contre un régent de Miradoux. Après par les assistants entendu la capacité dudit régent, on juge à propos de le retenir et de lui donner quarante livres de gages,

Digitized by Google

1580. — Mai. — On accepte un régent d'Agen qui se présente, s'il est capable on lui donnera annuellement vingt écus sol, ou plus si son savoir le mérite.

8 Juillet. — Pourvoir à la subsistance du régent et lui donner un logement.

28 Décembre. — Traiter avec Me Arnaud Des Esbats, escholier, pour instruire la jeunesse qui est abandonnée à toute desbauche [1], en attendant d'en trouver un autre. On lui donnera vingt-cinq livres jusqu'à la Saint-Jean.

1581. — 19 Mai. — Délibéré d'avoir un régent pour endoctriner la jeunesse aux lettres divines et humaines.

12 Mai. — Le régent arrêté jusqu'à la Saint-Jean demande si on veut le garder ensuite, et combien on lui donnera. On offre quatre-vingt livres.

17 Octobre. — Le délégué aux états tenus à Agen annonce qu'entre autres choses on a décidé de créer un collège en cette ville, qui sera dit collège d'Agenais, et pour cela imposer six liards par pipe de sel pardessus le subside d'icelle [2]. Les jurés sont d'avis d'établir l'impôt à condition que les enfants de la vicomté qui seront audit collège seront exempts de collecte et que leurs parents pourroient faire entrer blé, vin, bois et autres vivres pour la nourriture desdits enfants [3].

1883. — 24 Avril. — Le régent de la ville s'en va dans son pays, il en propose un autre à sa place que les jurés acceptent à condition qu'il soit de bonne vie et mœurs et fasse preuve de sa capacité.

---

[1] Il faut remplacer cette phrase qui ferait frémir un moraliste par ceci : « Les enfants n'allant plus à l'école font les polissons tout à leur aise. » C'est une affaire de mise au point du vieux langage.

[2] C'est-à-dire en plus du subside du sel. Le mot « saou » qui en gascon signifie sel est féminin, et tout naturellement on le laissait féminin en français.

[3] On demandait que les écoliers de la vicomté qui auraient suivi les cours du collège ne payassent pas d'impôt dans Agen, et que de plus ils pussent faire entrer sans payer d'octroi les denrées nécessaires à leur consommation.

L'argent était rare et les familles pouvaient bien plus aisément fournir des vivres en nature que donner de l'argent à leurs enfants pour payer des pensions, la plaie de l'internat étant alors inconnue.

Digitized by Google

1584. — 15 Janvier. — La ville refuse de contribuer au collège des Jésuites à Agen.

20 Mai — Il se présente un régent qui demande à être reçu en ville, on le recevra aux gages accoutumés pourvu qu'il fasse apparoir l'attestation de ses bonne vie et mœurs.

10 Juin. — Il se présente un jeune régent pour les écoles, et comme on a promis à un autre vieux que M. Descuraing a envoyé de Lectoure, on enverra à Lectoure pour savoir s'il doit revenir afin d'en arrêter un autre avant le terme car la Saint-Jean est proche.

Sur la sollicitation de M. Descuraing, conseiller en la cour du sénéchal d'Armagnac, se présenta un régent pour prendre les escolles de la présente ville comme aussi pour être reçu advocat en la cour de M. le baillif de Bruilhois [1]. Les consuls l'ayant accepté il mist thèzes à la porte de l'église de ladite ville, pour lesquelles soutenir il avoit assigné jour, à laquelle assignation le dict Daubin ne se trouva pas. Il avait été retardé pour ses affaires et vint trois semaines après. Payé à quatre-vingt livres par an. (CC. 57, *Comptes*.)

1886. — 12 Juin. — Arrêté de recevoir un régent d'Astaffort qui se présente, s'il est jugé suffisant et capable.

1588. — 21 Mai. — Un régent s'offre ; on l'acceptera pourvu qu'il soit jugé suffisant, de bonne vie et mœurs et catholic. On lui donnera à l'avenir cent livres au lieu de quatre-vingt.

1589. — 13 avril. — On retient pour une année le régent actuel, aux mêmes gages.

1590. — 7 Mai. — Retenir le régent, au prix de l'année passée.

19 Juillet. — On arrête pour régent le fils d'un nommé Barbo, du Port-Sainte-Marie.

1591. — 9 Juin. — On gardera le régent cette année aux gages accoutumés, pourvu qu'il ait un second.

12 Septembre. — Gymbert Montagnac, praticien [2] au Nomdieu,

---

[1] C'est chose assez insolite que ce cumul de professions d'avocat et d'instituteur qu'on aurait toujours pensé être incompatibles. Nous allons pourtant voir tout à l'heure quelque chose d'analogue.

[2] On appelait praticien quelque chose entre le notaire et l'avocat, ce qu'on appelle aujourd'hui un « homme de loi. » Celui-là aussi cumulait les deux professions,

Digitized by Google

dont la maison est occupée par l'ennemi pourra louer une maison en ville pour instruire les enfants qu'il a en pension à la charge que lesdits enfants iront aux lectures du collège [1] de cette ville aux heures accoutumées.

1592. — 17 Février. — Arrêté que les enfants de M. le Régent et ceux que Dabos, Montaignac et autres instruisent iront à une instruction que M. le prêcheur veut leur faire pour catéchisme de la foi.

22 Mars. — On engagera les régents qui sont dans la ville à s'entendre sur les gages que la ville leur donne, et alors ceux qui ont des enfants en pension iront à l'école aux heures accoutumées [2].

1593. — 30 Août. — On retient pour régent Me Arnaud Des Esbats jusqu'à la Saint-Jean prochaine.

1595. — 9 Mai. — Avoir un régent pourvu qu'il soit capable et suffisant.

6 Juillet. — On arrêtera un des deux régents qui se présentent pourvu qu'il soit homme de bien et catholique.

On donne à Fort, hoste, quatre livres pour défrayer certains escholiers [3] venus pour disputer des thèzes déjà mises et posées par l'un d'eux. (CC. 60, *Comptes*).

16 Juillet. — On loue au régent une maison de quatre écus et on lui donne un lit de ceux de l'hôpital et ses gages fixés comme de coutume.

30 Septembre — Arrêté d'avoir un régent et s'il ne se trouve y sera mis maître Arnaud Des Esbats.

7 Novembre. — On arrêtera un régent qui vient d'Auch, on lui donnera cent livres et une maison qu'on louera.

28 Novembre. — Deux régents se sont présentés avec des lettres de recommandation. On leur donne demi écu à chacun pour leur dépense et on les renvoie, la ville étant pourvue.

---

[1] Cette affluence inusitée d'élèves avait donné aux consuls le vertige des grandeurs et ils donnaient déjà le nom pompeux de collège à l'école communale. Mais cela ne dura pas.

[2] Je n'ai trouvé aucune autre explication sur ce nombre de régents payés par la ville que celle que j'ai proposée dans le préambule de ce chapitre, ce n'est du reste qu'en cette année 1592 que cela eut lieu.

[3] L'escholier n'est pas ici celui qui va à l'école, mais celui qui la fait. Dans le fond de la Gascogne, l'instituteur s'appelle encore aujourd'hui l'*escoulié*.

Digitized by Google

21 Décembre. — On fait faire un siège à l'école pour le régent.

1596. — 28 Juillet. — Arrêté d'avoir un régent, et s'il ne s'en trouve y mettre Me Arnaud Des Esbats.

1597. — 17 Janvier. — Le régent de la ville veut s'en aller ailleurs et offre de mettre un autre en sa place ; on acceptera pourvu qu'il soit suffisant.

12 Avril. — On donnera les enfants à instruire à Me Arnaud Des Esbats, d'autant que le régent s'en est allé.

13 Mai. — Il se présente un autre régent, on l'arrêtera à la place de celui qui s'en va, tant pour finir cette année que pour toute l'année prochaine, aux gages accoutumés.

29 Décembre. — Feust proposé comme le régent de cette ville s'en est allé sans dire adieu pour aller demurer en la ville de Nérac, l'absence duquel est cause que les enfants demurent en arrière sans aucune instruction, comme il s'en présente un autre, on le recevra car il a été examiné et trouvé capable. Pour ung quartier d'abord, puis on advisera après avoir cogneu s'il fait son devoir et s'il est de bonne vie et mœurs.

1598.— 29 Mars. — On renverra le régent qui a fait ce quartier en lui payant ses gages et on fera venir celui de Puch que M. de la Grange a promis de faire venir.

Eglise.

Sous l'ancien régime, les hommes revêtus des pouvoirs publics, estimaient que le premier de leurs devoirs était de maintenir la religion et de contribuer à l'entretien du culte et à l'observation des lois de l'église : mais lorsque, comme à Laplume, les consuls se trouvaient être en même temps les patrons de l'église qu'ils avaient construire à leurs frais, ils avaient à s'occuper directement de son administration intérieure. Ils nommaient les marguillers et recevaient leurs comptes annuels, s'occupaient de l'achat des ornements, des gages de l'organiste, du choix du prédicateur pour l'avent et le carême, de telle sorte que le curé était strictement confiné dans la partie spirituelle de son office. Aussi avons nous trouvé dans les livres de record des documents suffisants pour nous renseigner sur

Digitized by Google

l'administration de l'église et les rapports du clergé paroissial avec les consuls.

L'église de Laplume était comprise dans la « sacristie », de Cazaux qui dépendait elle-même du prieuré de Layrac et fut pendant tout le moyen-âge l'église paroissiale de la ville. Il est probable que cette dernière ne fut érigée que plus tard en paroisse indépendante, car dans le cadastre de 1599 (CC. 1) dans lequel la juridiction est divisée en paroisses, la première est ainsi désignée : « le corps de ville et paroisse de Cazaux. » Il y avait cependant au pied du mur d'enceinte, devant la porte Mourouse, une chapelle[1] qui subsista jusqu'à la construction de l'église actuelle et qui était desservie par un curé et des vicaires dont les noms figurent dans l'acte de fondation de cette dernière, le 4 mai 1510 Quoiqu'il en soit, l'abbé de Layrac percevait presque tous les revenus du bénéfice et n'en laissait au curé que la portion congrue. A combien se montait cette portion ? C'est ce que nous allons essayer de déterminer.

Les archives de Laplume ne renferment que de vagues indications à ce sujet. mais je dois à l'obligeance de M. O. Fallières, le savant éditeur de Labrunie, un extrait d'un pouillé du diocèse de Condom, connu sous le nom de pouillé Lagutère, fait en 1681, et qui renferme des documents sur les revenus du curé de Laplume. C'était d'abord une pension de cinquante-deux sacs de blé et seize barriques de vin faite par le prieur de Layrac ; plus dix sacs de blé pris sur la cure de Breil ; vingt cinq écus sur le prieuré de Saint-Germain et quinze sur celui de Roussères ; quarante-cinq livres pour le service de Caubiet et soixante-six pour celui de Mérignac, annexes de Laplume, la dernière dans la juridiction du Nomdieu. Il avait en outre sa part des obits qui s'affermaient au-delà de trois cent livres et son baise main[2] estimé cent vingt livres. Telle était la situation en 1681 — Au siècle précédent elle était un peu différente ; je ne crois pas que le curé eut rien de Saint-Germain ni de Caubiet, ni qu'il eut part aux obits, et l'insuffisance de son revenu était assez évidente pour qu'on ait essayé de l'améliorer en annexant à sa cure l'église de Fontarrède,

---

[1] Le groupe de maisons construites autour de cet emplacement portait il n'y a pas encore bien longtemps le nom de faubourg de la Capelette.

[2] C'étaient les aumônes que donnaient les fidèles en allant baiser la croix à l'offrande.

Digitized by Google

en revanche il avait le produit de la prémisse dont le pouillé en en question ne parle pas. Il m'a été impossible de déterminer la source de ce dernier revenu, terres appartenant à l'église, dons annuels ou redevances fixes. Toujours est-il qu'on mettait annuellemant la prémisse aux enchères[1], et que l'adjudicataire devait payer, sauf le cas de grêle ou de tempête, (au quel cas on lui faisait un rabais proportionnel au dommage subi), seize sacs de blé pour le recteur. quatre sacs de blé et neufs charges de paille aux luminiers pour le service de l'église, plus une somme d'argent variant de 200 à 250 livres pour le même objet. C'eut été suffisant[2] s'il n'y avait pas eu à entretenir deux vicaires, et les consuls y tenaient la main; aussi avait-on beaucoup de peine à trouver un curé « capable et suffisant » qui voulut se contenter d'un si modeste revenu. De là une instabilité et des incidents qui paraîtraient intolérables aujourd'hui et qui alors étaient parfaitement acceptés, la foi étant assez vive pour que les écarts de l'homme privé n'empêchassent par les fidèles de voir toujours en lui l'homme de Dieu.

Outre le curé et ses vicaires il y avait d'autres prêtres résidant dans la ville et vivant du revenu des chapelles dépendant de l'église et du revenu des obits de l'autel du purgatoire. On appelait chapelle une rente annuelle provenant du revenu de terres données à l'église moyennant certaines prières dites périodiquement à l'intention du donateur. Les héritiers du fondateur désignaient ordinairement le

---

[1] 1580. — 24 Mai. — La prémisse est mise à prix à huit vingt livres comme de coutume, celui qui l'aura devra donner au luminier à l'été prochain 4 sacs de blé, mesure de la présente ville, 9 charges de paille quand le luminier les demandera après la récolte faite. Au recteur 16 sacs de bled. Il devra payer son fermage aux consuls ou au luminier, 1|3 à la Toussaint, 1|3 huit jours avant Notre-Dame chandeluze, 1|3 huit jours avant l'ascension. Le tout aux quatre cas, comme M. de Condom en use avec ses fermiers.

1589. — La prémisse de Cazeaux est arrentée pour la somme de 225 livres, le fermier, récoltera les fruits appartenant au droit de prémisse de l'église de Cazeaux pour en faire sa condition meilheure que pourra en payant ce que les luminiers doivent au curé de la dite église qui sont vingt sacs de blé et neuf charges de paille pour le service de l'église, cas de grêle et tempeste réservés.

[2] Le recteur de Laplume avait encore un jardin derrière l'église, et quelques pièces de vigne, le tout d'une contenance de cinq cartonnats.

Digitized by Google

prêtre ou le clerc chargé du service de la chapelle, ce dernier devenait usufruitier de la terre, en payait l'impôt et prenait le titre de chapelain[1]. Quant aux revenus de la chapelle du purgatoire ils consistaient en 520 livres de rente provenant de cent six fondations qui formaient ensemble un capital de six mille trois cent cinquante livres, plus le casuel journalier. Le curé et ses vicaires n'y avaient que sous le contrôle des consuls.

L'église était administrée par ses luminiers, un pour le grand œuvre ou maître-autel, un pour chacune des chapelles latérales qui étaient : la chapelle de Notre-Dame, celle des âmes du purgatoire, de beaucoup les plus importantes, puis venaient Saint-Antoine, Saint Sébastien et Saint-Barthélemy, la sixième devait renfermer les fonds baptismaux. Ces chapelles étaient entretenues par le produit des quêtes et les dons des fidèles ; il ne se faisait guère de testament dans Laplume, sans qu'il y eut un legs pour une chapelle, sinon pour toutes. Pour les quêtes, on ne s'en tenait pas à l'intérieur de l'église; à l'époque de la moisson chaque luminier escorté d'un homme qui menait un âne passait dans les métairies et recueillait des dons en

---

[1] Voici d'après le pouillé Lagutère la liste des chapelles fondées dans St-Barthélemy de Laplume.

La chapelle de Ste-Catherine, alias d'Aguzan, ou de Lamaurague, fondée par noble N. de Sanguinet, sr de la salle de la Maurague, près de Condom. Le sr de la Maurague en est patron comme appert par titre de 1514. A cette chapelle appartient une dime appelée de Pouy Cartes, affermée en 1542 pour 14 cartals de blé. Plus 7 cartonats et 3 picotins de vigne, terre et pré.

La chapelle de Vianne, à la nomination de l'évêque de Condom. Titre fait par Marre en 1514.

La chapelle de St-Nicolas, alias de Bière, fondée à la présentation du sieur dudit lieu. 2 cartonats 6 picotins de terre et une maison.

La chapelle de Montéty, fondée par Jean de Montéti, notaire de Laplume en 1513. Demie carterée de terre et une maison à Laplume.

La chapelle d'Estugainhan ou de Vergès. Provision faite par Marre en 1514. Le revenu provient de 4 cartonnats de pré au Sabaté, plus une rente de 10 livres faite par Me Estienne Damblat avocat à Laplume en 1598.

La chapelle de St-Nicolas ou de Marca. Patron noble Pierre de Sto-Cirico, d'après un titre fait par Marre en 1514. Pierre, alias Jehan de St-Cirq sieur de Bière étant consul de Laplume en 1515. C'est évidemment de lui qu'il s'agit plutôt que d'un P. de St-Cirice, paroisse près de Moncrabeau.

Digitized by Google

nature, surtout du blé : on trouve dans les comptes des essaims d'abeilles et mène un agneau qui est mis en cheptel, et l'année suivante le luminier vend la laine. De tous les comptes des luminiers il ne subsiste que ceux de la coupe de Notre-Dame, mais cela est bien suffisant pour donner une idée de ce que pouvait coûter l'entretien d'une chapelle dans l'église.

Outre Saint-Barthélemy de Laplume et Saint-Pierre de Cazaux, il existait de nombreuses églises dans la juridiction ; le pouillé Lagutère va encore nous fournir sur la plupart d'entre elles d'utiles renseignements. J'y ai joint l'énumération des chapelles fondées dans quelques une de ces églises, d'après le cadastre de 1599 et quelques autres indications trouvées ça et là dans les livres de records.

La cure de Saint-Martin de Paissas ou Pachas, patron, le prieur de Layrac qui en perçoit les dimes. — Chapelle de l'Haoumet dont le fonds consiste en quatre carterées de pré à l'Haoumet.

Cure de Saint-Pierre de Brimont. (aujourd'hui sous le vocable de Notre-Dame). Patron, le doyen de Moirax qui y possède trois cartonats de vigne. D'après un titre de 1550 elle appartenait à l'évêque de Condom. — Chapelle de Laboria fondée en 1517 ; patrons, les héritiers de Laboria ; le fonds est assis sur un bourdieu de ladite paroisse ; service, une messe des morts par semaine.

Cure de Saint-Jean de Marmont, elle était unie à celle de Brimont. Le patron était l'abbé de Bouillas[1], comme il appert d'un titre fait par Marre, évêque de Condom en 1517.

Cure de Saint-Vincent de Plaissac ou Plaichac. Appartenait à l'évêque de Condom d'après un titre de 1599 ; le prieur de Notre-Dame de Plaichac, prieuré de Citeaux, dépendant de l'abbaye de Sauvelade[2], payait une pension congrue pour le service. Le revenu du prieuré était de 600 livres. L'abbé de Sauvelade, sieur de Plaichac y possédait 14 carterées, 7 cartonats, 4 picotins de terre.

---

[1] Abbaye de l'ordre de Citeaux, dans la vallée du Gers, près de Lectoure. En 1168. Bernard d'Astaffort fait donation au monastère de Bouillas du droit de vaine pâture sur son domaine de Marmont.

[2] Abbaye d'hommes près d'Arthès au diocèse de Lescar, fondée par Gaston vicomte de Béarn, Talaise sa femme et Centulle son fils. Le même fonda en 1193 le prieuré de Plaichac et le prieur de Layrac céda ses droits sur l'église du lieu moyennant une rente de 20 sous arnaudins.

Digitized by Google

Cure de Saint-Hilaire de Villars, alias d'Auvissar, aujourd'hui Saint-Lary, appartient à l'évêque de Condom, d'après un titre du 3 juin 1597 où les paroissiens firent opposition à ce qu'elle fut unie à Laplume.

Cure de Saint-Etienne de Fontarrède. La dime appartenait pour les trois quarts au sieur de Rogès et pour l'autre quart à l'évêque de Condom. Elle fut jointe à Laplume le 3 avril 1594 malgré les protestation des habitants, mais en 1658 elle fut unie à l'église de Moncaut. L'affaire de l'union avec Laplume sera relatée plus bas.

Prieuré de Notre-Dame de Roussères appartient en partie à l'évêque, partie à M. de Roquepine[1].

Le prieuré de Saint-Germain appartient à l'évêque de Condom d'après un titre de 1558. Le prieur de Saint-Germain possédait 3 carterées 1/2 de pré.

Le prieuré de Saint-Martin d'Aguzan, annexe de Moncaut, jusqu'à 1658, qu'il fut joint à Saint-Hilaire de Villars. L'église de Saint-Martin tient 2 carterées, 6 cartonnats de terre.

Saint-Vincent de Lamontjoie, annexe du Nomdieu. Dans lequel est fondée la chapelle de Saint Pot, dont le fonds consiste en 24 carterées de terre à Saint-Lary, la Coureige et la Grange, avec maison au dit lieu[2].

La sacristie de Cazaux (ordre de Cluny) à la présentation du prieur de Layrac. Le sacristain de Cazaux avait des terres contre le cimetière et à la Fon Monjau de la contenance de 5 carterées 4 cartonnats 2 picotins.

Chapelle de St-André ou d'Augé, fondée par noble Jean de Castets, seigneur d'Augé, en 1501, patron M. de Faudoas de Sérilhac, seigneur dudit Augé, le fonds de ladite chapelle consiste en 6 carterées demi cartonat et 2 picotins de terre.

Saint-Jean de Caubiet a déjà été mentionné comme annexe de Laplume, le commandeur de Nomdieu y avait un bénéfice.

L'église de Breil[3] dont le curé de Laplume percevait les revenus n'existait déjà plus au XVIe siècle.

---

[1] Probablement comme mari de l'héritière de Bière.

[2] Le commandeur du Nomdieu avait dans la paroisse de St-Vincent, 1 carterée 3 cartonats et demi de terre.

[3] L'emplacement de l'église, près de la métairie de Breil, est appelé encore aujourd'hui à la Gleisasse. A ce propos je ferai remarquer qu'une pièce de terre près de la Siotte, paroisse de Brimont, est désignée par ce nom

Digitized by Google

Saint-Cernin ou Saint-Saturnin de Laprade figure dans la donation de Saint-Pierre de Cazaux à l'abbaye de Cluny faite en 1064 par Hugues vicomte de Bruilhois et Adélaïde d'Armagnac sa mère.

Il y avait encore Saint-Lary Tingues, près de la métairie de ce nom, et Saint-Jean de Lagarde, au sommet du Tuco de Lagarde appelé vulgairement le Tucoulas.

Mérignac ou Marignan, annexe de Laplume était sur le territoire du Nomdieu.

Toutes ces églises étaient des églises romanes, et sauf celle de Plaichac, elles étaient toutes bâties sur des points culminats ou sur la crête des coteaux autour de Laplume, Saint-Jean de Marmont et Saint-Jean de Lagarde étaient même remarquables sous ce rapport.

1581 — Janvier. — Les consuls s'occupent de trouver un prédicateur pour le carême, on écrit à M. d'Esparbès à Toulouse; puis on reçoit une lettre du provincial des Augustins d'Agen qui attend deux ou trois religienx de Bordeaux. On ira lui parler et arrêter les gages du dit prêcheur selon ses capacités et après avoir entendu sa doctrine.

12 Mars. — Mr de Roquépine prêtera 20 écus pour l'achat d'ornements de damas ou satin blanc que l'on trouve, pour le service de l'église.

6 Avril. — On donnera au prêcheur du carême 15 écus, y compris les aumônes de la semaine sainte et des fêtes de Pâques, et on s'occupera d'avoir un prêcheur pour les avents et carême prochain.

Mai. — Il est venu un prêcheur du couvent des Augustins, il a fait deux sermons pour les fêtes de la Pentecôte, les jurés l'agréent et lui promettent pour prêcher l'avent et le carême 100 livres, soit 33 écus un tiers, plus sa dépense et l'envoyer quérir à Agen avec une monture.

1582. — 13 Mai. — On écrit au prieur de Layrac que la prémisse de la ville ne suffit pas à l'entretien d'un organiste et d'un prêcheur et qu'il ait à aviser à cela.

Les luminiers de l'église rendent leurs comptes aux consuls et on fait le dîner d'usage aux dépends de l'église.

---

significatif sur le cadastre de 1599, ainsi qu'une autre près de la métairie du Chot. Pour celle-ci, le nom s'est perdu mais la tradition a subsisté de l'existence d'une église dont on trouve encore les soubassements au lieu dit à l'Irounget, on en ignore le vocable.

Digitized by Google

16 Novembre. — Le prieur de Layrac se trouvant dans la ville on ira lui faire la révérence et lui remontrer « que l'église de la ville est pouvre et les revenus d'icelle n'estans sufizans pour l'entretenement et réparation d'icelle pour tenir ung prêcheur et ung organiste que de tous temps y estoit entretenu, sinon depuy quelque temps en ça que le comte de Mongomery et aultres ses complices ayant envahy la présente ville ruyné l'église et aultres démolitions faictes dans icelle. Et comme la vérité soit telle le dict sieur de Layrac lequel de tous temps et encore de présent rettyre à soy la plus grand part des revenus de la dicte église, s'il vouldroit entendre et contribuer à ce que sera nécessaire pour l'entretenement et service d'icelle ».

L'abbé de Layrac répond qu'il contribuera avec plaisir de partie de son revenu et même de tout pour le service et honneur de Dieu, et s'en retourne chez lui.

On ira dimanche prochain lui porter un état écrit des demandes, et il accordera ce qu'il voudra.

1583. — 2 Juillet. — De Narp, juré, est chargé de poursuivre contre messire Pierre Roanne, curé de la ville, pour le sommer d'avoir à assurer le service de l'église et d'y avoir trois vicaires à ses frais ; or le curé y a mis un prêtre nommé Jehan de Caussenx[1] mais il en veut ôter un autre qui est de la ville et le service en souffre. Incontinent on envoie quérir le curé et les prêtres de la ville pour voir comme ils veulent faire. Le curé interrogé dit qu'il avait mis pour vicaire le prêtre de Caussenx et qu'il en mettrait deux autres, sçavoir Philippe Garsin et Jehan de Perès, et a protesté qu'il était au service de la ville. — On a demandé aux autres prêtres, Pierre Colom, vieux, Pierre Colom, jeune et Gilis Tigne s'ils voulaient faire le service et tenir leur rang à la chapelle du Purgatoire de l'église de la dite ville ; Colom vieux a dit qu'il voulait bien faire son devoir et tenir son rang de purgatoire mais qu'il était trop vieux, et que ceux qui étaient attachés à la dite chapelle et ne feraient pas leur devoir soient privés des profit et revenu de la dite chapelle. Colom jeune a dit qu'il en référerait à la communauté des prêtres et après rendrait réponse, ce que la ville a accepté.

---

[1] Ce devait être un cadet des Caussenx seigneurs de Ligardes dont le château subsiste entre ce village et Lamontjoie. Ces Caussenx étaient de la maison de Montlezun.

Digitized by Google

25 Juin. – Arrêté par les jurés que les jours de fête, lorsqu'on dira la messe à Cazaux, la messe sera sonnée à Laplume et on se réunira dans l'église de la ville pour aller en procession à Cazaux [1].

15 Août. — On donne deux écus au père Romanus qui est venu prêcher deux sermons et a promis de procurer un prêcheur pour les avent et carême, on lui donnera les mêmes gages que l'année dernière et s'il n'y a pas assez d'argent de la prémisse on empruntera ou on fera une souscription.

1584. — 14 juillet. — On arrêtera pour prêcher les avents et le carême le prêcheur qui est venu aux honneurs de feu Mr de la Salle, mais comme c'est un homme docte peut-être voudra-t-il 200 livres, on demandera aux paroisses de la juridiction si elles veulent se cotiser et les jurés eux même se cotiseront chacun selon sa dévotion.

Mars. — Clément Constantin, juré de la présente ville quand vivait, vint à décéder, auquel les consuls firent une basiliquie [2] comme est de coutume d'en faire à tous les jurés quand ils viennent à décéder. Cout, 2 sous (CC. 57).

Le doutziesme jours de Mars feu syre Estienne Saugentis décéda, auquel les consuls firent une basilicquie comme estant juré de la ville quand vivait, et tout ainsy qu'est de coustume, pour laquelle basilicquie lesdits consuls ont despendu la somme de 2 sous ung denier (CC. 57).

18 Novembre. — Les consuls ont fait dresser l'ordre du service divin dans l'église, accoutumé de toute ancienneté par les prêtres d'icelle, ces articles ont été dressés par conseil et approuvés par les jurés, on les enverra à Condom pour les faire approuver par le vicaire général et enregistrer, pour qu'il soit enjoint aux prêtres de l'église de les observer, aux peines prescrites par l'official. — Le tout aux dépens de l'église.

1585 — 11 Octobre. — Le recteur Roane étant mort, les consuls comme patrons de l'église ont fait l'inventaire de ses meubles et

---

[1] Ils voulaient peut-être affirmer ainsi l'indépendance de leur église. Une trace de cet usage s'est conservée jusqu'à ces dernières années, le jour des morts et le jour du Jeudi saint on allait en proccession à Cazaux chanter les vêpres des morts.

[2] C'est un service funèbre. Le même mot est employé dans les comptes consulaires de Riscle (xve siècle).

Digitized by Google

granages[1]. L'héritier les réclame, mais on veut prendre conseil avant de les lui rendre. [Il y avait du blé pour 20 écus].

26 Novembre. — Un vicaire demande qu'on lui paie une partie de sa pension, on lui alloue 8 sacs de blé, sur 12 qu'il doit recevoir, à condition qu'il fera le service de l'église et habitera la rectorie.

1586. — 31 Mars. — Le recteur de Ligardes vient pour faire le service de la rectorie de Laplume, on lui communique le règlement des prêtres fait par autorité de Mr de Condom.

10 Avril. — Les consuls de l'année présente prennent en charge des mains de ceux de l'année passée le blé et le vin trouvés chez le recteur Roane après son décès.

7 Avril. — On envoie à Condom Dabos avec le prêcheur pour demander à Mr de Condom de pourvoir la rectorie de la ville d'un curé capable et suffisant.

1er Juin. — M. de Monluc a envoyé un recteur, le sieur Foncrouze, et si on ne le trouve pas suffisant après qu'il aura été examiné par son évêque il en enverra un autre. On lui remontrera l'insuffisance dudit Foncrouze, même qu'il ne contente pas le peuple.

4 Juin. — Acheter de l'argent de l'hopital une robe de rousset[2] à Roalet pour le service de l'église, lire l'épître et aider aux prêtres.

Le sieur de Monluc prie les consuls de recevoir Foncrouze, promettant d'en trouver un autre : pour lui faire plaisir on le recevra par provision, mais les fruits de la cure resteront entre les mains des fermiers pour en faire jouir celui qui sera trouvé suffisant et capable, et le dit Foncrouze résignera entre les mains de celui que la ville avisera et la dite promesse sera par écrit et signée du sieur de Monluc.

1587. — 22 Juillet. — On pourvoira l'église de quatre vicaires qui seront payés en argent et granage au meilleur moyen que se pourra, le tout aux dépends du revenu du recteur, jusqu'à ce que l'église en soit pourvue. — Vicaires : le curé de Montaignac[3], M. de Caussenx, Me Gilis et M. Philip Garsin.

---

[1] C'est-à-dire des grains, blé, fèves ou autres qui étaient dans sa maison. Les héritiers les réclamaient, mais les consuls prétendaient que l'entretien des vicaires demeurat à la charge de la succession.

[2] Le rousset était une étoffe de laine fabriquée dans le pays avec les toisons des brebis rousses.

[3] Montagnac étant aux mains des protestants le curé avait du en être expulsé.

Digitized by Google

2 Août. — Les consuls et jurés réunis dans l'église ont fait prix avec les vicaires pour assurer le service, scavoir : avec M. Gilis pour 20 écus sol et une pipe de vin, jusqu'à la saint Jean, pour faire le service de l'église accoutumé et ailleurs ; avec M. Garsin pour 10 écus sol, deux sacs de blé et une barrique de vin, il fera le service dans l'église mais non dehors. Et sera pris sur le revenu du recteur et du monacat de Cazaux[1] ce qu'il faudra pour faire le service de l'église, et le surplus sera remis au sequestre nommé par M. de Condom.

23 Août. — On avait conclu marché pour le service de l'église avec quatre vicaires mais comme il resterait trop peu pour le recteur on se tiendra à deux vicaires pour l'église et un aide prêtre pour le monacat de Cazaux.

9 octobre. — Pomart, d'Agen avise les consuls qu'il y a un prêtre qui a des livres à vendre, nécessaires pour le service de l'église, aux quels livres estoient contenues toutes les dominiques de l'année et sentoral et commun. On enverra exprès des hommes suffisants pour les examiner et avoir aux meilleures conditions, aux dépends de l'église.

13 Décembre. — Le sieur Roustaing présente requête aux consuls pour son fils escholier qui est « in sacris ordinibus » et prétend obtenir prêtrise. Ayant entendu dire que Jacques Foncrouze recteur de cette ville estoit décédé et que par ce moyen la cure estoit vacante, supplie très humblement la ville comme étant patrons de la dite église vouloir le recevoir comme recteur. — Arresté que le dit Rostaing escholier s'en ira estudier pendant deux ans aux dépends de la cure pour estre capable et suffisant, cependant sera reçu pour recteur pourvu que M. de Condom et M. de Layrac le veuillent[2].

1588. — 18 Mars. — Les consuls de l'année passée ont arresté de faire escrire quelques libres pour le service de l'église comme est contenu dans l'oblige sur ce fait retenu par Dabos. Feust arresté que le marché tiendra comme est contenu au dit oblige et pour achapter le parchemin sera pris de l'argent de la prémisse.

13 Avril. — Le fils de Roustaing a obtenu des lettres de M. de

---

[1] Je crois que le revenu du monacat de Cazaux était ce que nous avons vu appeler jusqu'ici « la prémisse. »

[2] Les consuls espéraient qu'en faisant faire un recteur exprès pour eux ils pourraient le conserver, mais on verra par la suite qu'ils se trompaient bien,

Digitized by Google

Condom pour prendre possession de la rèctorie de cette ville, et le dit Roustaing a prié les consuls d'assister à la prise de possession comme patrons de l'église. On le recevra et assistera à la prise de possession sans préjudice des droits que les consuls peuvent avoir, contenus à la reconnaissance ancienne de la rectorie, à la charge aussi que le dit Roustaing ira étudier comme il a promis, et en outre que M. de Layrac veuille consentir à la dite prise de possession.

21 Mai. — Rostaing, curé, a obtenu des lettres de Pugentius, « vicarius generalis Condomiensis », priant les consuls de le laisser prêcher et exhorter le peuble sur le prosne de l'Eglise suivant les devoirs de sa charge. On le lui permettra pourvu qu'il aille étudier comme il a promis.

11 Juillet. — Le recteur Rostaing a promis et juré d'entretenir les articles du rang des prêtres, a reconnu tenir la rectorie de la dite ville des consuls comme patrons, et donner 20 sous pour son entrée de recteur et 10 sous au bout de 10 années, ce qui fait un sou par an, suivant l'accord fait avec les précédents recteurs. Accordé que pour cette année Rostaing ne bougera de la ville pour aller étudier, mais il entretiendra en sa présence deux vicaires et en son absence trois vicaires pour le service.

21 Novembre. — On avait fait marché avec frère Vincent, d'Agen, pour faire un livre pour l'église, or il n'a pu encore le faire, mais il s'en trouve un presque parfait pour 50 écus sol. On le lui achete et frère Vincent s'engage à le parfaire et à en faire un autre pour les offices de l'église selon le rôle et mémoire que luy donneront le recteur et les prebstres de la ville [1].

1589. — 19 Janvier. — Le recteur Roustaing prie les consuls de désigner un procureur pour lever les fondations et obits, vu qu'ils ne sont que quatre ou cinq prêtres qui ne peuvent exercer cette fonction. — Accordé.

13 avril. — Arresté que les consuls recevront au rang du purga-

---

[1] Anciennement chaque église avait son propre des saints particulier et par conséquent avait besoin de livres spéciaux. C'est en 1526 sous l'épiscopat d'Antoine de Rovère que fut imprimé le premier bréviaire commun à tout le diocèse d'Agen, et en 1582 un décret du concile de Bordeaux ordonna de prendre le bréviaire réformé par ordonnance du concile de Trente, publié par ordre du pape Pie V.

Digitized by Google

toire le curé de St-Hilaire de Vilars pourvu que le recteur et prebstres de la ville y consentent, et lui faisant prêter le serment requis.

3 Septembre. — Le recteur avec Estienne de Roy luminier de la fabrique ira à Lafox pour acheter les orgues au capitaine Laporterie [1] et deux livres pour le service de l'église. Marché conclu pour 50 écus.

1590. — 29 Avril. Arrêté de dresser les orgues dans l'église et les faire accomoder jusqu'à les rendre sonnantes, moyennant le prix convenu qui est 25 écus.

1591 — 8 Janvier. — A partir de ce jour il ne sera pas fait de sépulture dans l'église de la ville. On refuse d'y laisser ensevelirla belle mère de Mlle de la Salle qui en demande la permission à la ville [2].

3 Février. — Le recteur Roustaing prêchera ce carême en ce qu'il pourra sans être à gage, sa charge l'y obligeant [3].

2 Juillet. — Arrêté d'entretenir un organiste qui servira de vicaire et sera payé d'une partie des revenus de l'église et partie du revenu du recteur comme il a promis faire, et ce pour une année seulement.

1er Septembre. — Arrêté de recevoir au rang du purgatoire Me Gérauld del Peych, prebstre, pourvu que les autres prebstres du rang du purgatoire y veuillent consentir.

17 Septembre. — Arrêté d'avoir un vicaire au lieu de M. le Receur qui est allé prescher à Port-Sainte-Marie.

1592. — 22 Mars. — Arrêté de trouver quelque homme d'église pour tenir lieu du recteur et faire le service pendant les fêtes de pâques, et s'il ne s'en trouve aucun, quand le recteur se présentera l'entrée de la ville lui sera défendue s'il ne donne six écus sol.

4 Avril. — On donne au prêcheur qui a prêché les avents et le carême 50 écus sur l'argent de l'église.

---

[1] J'ai déjà fait mes réflexions au sujet du petit commerce que faisait ce brave capitaine.

[2] Ce n'était pas pour des motifs d'hygiène, mais uniquement pour éviter que personne pût prétendre plus tard au droit de sépulture ou autres droits honorifiques dans l'église.

[3] Ce Roustaing devait avoir un talent de parole supérieur à celui des recteurs précédents et les consuls pensaient en profiter pour économiser les gages d'un prédicateur.

Digitized by Google

13 Mai. — Arrêter de se transporter à la rectorie afin de mettre par inventaire les meubles de là dedans, à cause que M. le Recteur s'en est allé à Blaye sans rien dire à la ville et que l'église demeure sans être servie. Fut ordonné que l'on aura deux prêtres d'Agen à l'église ces fêtes de la Pentecôte, et ce aux dépends du recteur et du revenu de sa cure.

16 Mai. — Suivant une lettre et un attestatoire que le recteur Roustaing a envoyé de Francescas, il prie la ville de recevoir un prêtre chantre, de Francescas, pour faire le service de l'église pendant ces fêtes de la Pentecôte. — Arrêté de le recevoir et nourrir aux dépends de la cure.

20 Mai. — Pour le regard d'une lettre qu'a écrit le recteur Roustaing, de tant qu'il a pris possession de la cure de Francescas et quitté celle de la présente ville comme on a été averti et certifié, encore que par sa lettre il dise vouloir faire son devoir, voyant la dissimulation qu'il use envers la ville, fut arrêté qu'il y sera pourvu d'un autre curé capable et suffisant aux dépens dudit Roustaing, et cependant on lui fera servir l'église et sera pris du revenu de la rectorie, même le vin qui est dans icelle, pour payer les vicaires, sçavoir, le prebstre chantre de Francescas et mossen Frontilhe Busquet et autres que besoing sera.

25 Mai. — M. de Roquépine a dit qu'il se chargeait de trouver un curé, on le prie de n'en rien faire et de laisser la ville en chercher un [1]. En attendant on fera l'inventaire des meubles de la rectorie et on y mettra un séquestre.

9 Juin. — Arrêté d'avoir un curé ; en attendant aller à Toulouse chercher un vicaire pour servir d'organiste.

13 Juin. — M. de Roquépine a écrit que M. de Vergnolle chanoine d'Agen, a trouvé un curé ; Mr le Bailli, M. le Lieutenant et un consul iront parler avec le dit Vergnole au sujet du curé qu'il prétend donner à cette ville afin de le voir et en rapporter ce qu'ils connaitront. En attendant, entretenir les vicaires, M. de Caussenx et autres.

14 Juin. — Après avoir vu le curé proposé par M. Vernyolles, a été renvoyé pour en trouver un autre plus entendu.

23. — On envoie à Francescas un juré avec un notaire pour cons-

---

[1] M. de Roquépine avait des droits sur les revenus de l'église et les consuls craignaient qu'un curé nommé à sa recommandation ne fut porté à le favoriser au détriment de l'église ou des droits des consuls.

Digitized by Google

tater que le recteur Roustaing ne fait pas son service qu'il est tenu de faire dans cette église, et en sera retenu acte.

28. — On arrête un vicaire aux gages de 12 sacs de blé et deux pipes de vin par an.

30. — On prie M. de Roquépine de ne s'occuper de trouver un recteur pour la ville, et d'en laisser le soin aux consuls. On attend de Toulouse un curé et un vicaire organiste pour le service de l'église.

28 Juillet. — Est venu un sergent de Condom qui a saisi les fruits de la cure pour 16 écus, à cause du paiement des dimes, et il prétend mettre aux enchères les dits fruits. La ville enchérira ou fera enchérir au profit de la cure, à charge d'en rendre compte à qui appartiendra.

27 Septembre. — Comme M. de Layrac offre un curé capable et suffisant on envera sommer le recteur Rostaing, par notaire, à Francescas, pour savoir s'il veut servir l'église.

3 Octobre. — On offre au recteur de Ligardes de venir prendre la cure de cette ville, et cependant on mettra M. Frontilhe au rang des vicaires.

11 Octobre. — Arrêté de recevoir le recteur Roustaing [1].

E. D'ANTIN.

(*A suivre.*)

---

[1] Il fallait que la difficulté de trouver un prêtre capable qui voulut prendre la cure fut bien grande, pour que les consuls se résignassent à reprendre le recteur Roustaing.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

CONTES DE GASCOGNE, par Jean-François Bladé. — Calmann Lévy, 3,50.

M. Bladé vient de réunir dans un petit volume de la librairie Calmann Lévy les plus jolis de ses Contes de Gascogne. La première édition, publiée en trois volumes, chez Maisonneuve, n'était guère connue que des savants et des bibliophiles. Un tel livre qui renferme un peu de l'âme de nos ancêtres, fait d'ailleurs avec l'amour et les scrupules d'un « scribe pieux », méritait d'être connu du grand public.

La presse lui fut aimable dès son apparition. Les journaux, tant de Paris que de province l'ont annoncé ; les critiques, M. Anatole France en tête, en ont vanté la forme très ciselée ; M. Armand Silvestre a parlé de son merveilleux étrange et de ses scènes puissantes dignes d'inspirer un Skakespeare ; la *Revue des Deux Mondes*, tout en reconnaissant que les Contes en eux-mêmes offrent de l'intérêt, trouve que le style dont les a revêtus M. Bladé est leur attrait principal, et se demande si le traducteur n'a pas embelli son sujet, à la façon de certains graveurs qui transforment le tableau qu'ils copient, et font une gravure plus belle que le tableau lui-même. La critique a jeté sur ce livre toutes ses roses : M. Bladé peut être content. Et pourtant, je doute qu'il le soit sans réserves. Certes ses qualités d'artiste en lettres ne sont pas contestables : les lecteurs de la *Revue* les connaissent, et mieux encore ceux qui ont causé avec lui, ne fût-ce qu'un instant. Il est bien vrai aussi que ces qualités se trouvent dans son livre. Il avait à faire une traduction : sous un prétexte puéril d'exactitude, il ne pouvait donner un mot à mot lourd et incorrect; la lecture d'un tel livre aurait été insupportable. Il a fait une traduction élégante, mais très exacte. Il n'a pas embelli son sujet ; il l'a présenté au public habillé très proprement. Mais M. Bladé n'est pas un

Digitized by Google

homme de lettres curieux seulement de phrases bien faites et de tableaux bien présentés, comme pouvaient le faire croire ceux qui ont parlé de lui dans cette circonstance. Il est, avant tout, le grave historien des origines de l'Aquitaine, et son livre est un chapitre de sa grande histoire ; c'est la *restitution* de notre vieille littérature orale qui va se perdant. Voilà, à mon avis, son principal mérite et celui dont M. Bladé, est, à bon droit, le plus jaloux.

Il nous dit qu'il a mis vingt-cinq années à recueillir ces contes ; ceux qui savent avec quelle rapidité toutes les vieilles coutumes disparaissent dans nos campagnes ne s'étonneront ni du temps qu'il a fallu, ni de la peine. Ce n'est pas que les conteurs soient rares ; il n'est guère de maison à la campagne où l'on n'en puisse rencontrer encore. Mais les vrais conteurs, ceux qui *récitent* le conte dans sa forme pure et authentique, sont presque introuvables. On connait encore, et à peu près seulement, le sujet, le thème du conte ; mais chacun brode sur ce thème à sa façon, si bien qu'au lieu de cette sobriété énergique, de cette grandeur épique, de ces formules fixes et simples qui sont le propre de toute littérature orale, on a un récit amplifié, alourdi par une foule de détails fastidieux, sous lesquels on ne retrouve qu'avec difficulté le texte primitif. Le conte, tel que nous le donne M. Bladé, et tel que l'ont façonné, non un homme, mais tout un peuple et toute une suite de siècles, est admirablement fait pour se fixer dans une mémoire même rebelle, et dans un esprit peu cultivé. Voyez ces formules précises, ces métaphores familières et brèves qui reviennent toujours à la même place et sous la même forme ; voyez cette absence complète de détails capables de fatiguer la mémoire ; voyez surtout — et c'est là ce qui distingue les arts primitifs, celui d'*Homère* comme celui du *Roland* — cette économie admirable de procédés, qui produit un maximum d'effet avec le moins de frais possible. Je me figure volontiers que l'Homère de ces contes, s'il a existé, ne les composa pas tout d'abord avec cette simplicité. Ce fut probablement un artiste ; il ajouta à son récit quelques détails pittoresques, quelques descriptions. Mais les siècles et les hommes qui les ont reçus de sa bouche et qui les ont transmis jusqu'à nous, perdant aujourd'hui un détail, demain un autre, les ont dépouillés peu à peu et amenés à cette forme définitive et *irréductible* sous laquelle nous les connaissons.

Le conte a une forme fixe à laquelle le conteur n'a pas le droit de toucher. On le dit comme on dit le *Pater*, avec un respect religieux des moindres mots. Ses phrases ont toutes un aspect de formules, et

Digitized by Google

leur tournure, parfois un peu étrange, en impose. Il m'est arrivé d'entendre de ces contes, soit aux vendanges, soit aux *despélouca-dos*. C'était presque toujours un vieillard qui récitait. Généralement les auditeurs savaient le conte, comme le narrateur : on écoutait quand même, comme on écoute un air que l'on connaît déjà. Les jeunes s'instruisaient pour pouvoir dire le conte à leur tour, marmottaient à voix basse les paroles du vieillard pour habituer leurs lévres à les prononcer, et le suivaient comme on suit le chanteur pour apprendre la chanson. Si parfois la mémoire manquait au conteur, trois ou quatre des personnes présentes soufflaient immédiatement le détail qui ne venait pas. S'il changeait une formule, un mot, sans retard on le reprenait : « Ce n'est pas comme ça qu'on dit. » Parfois il s'élevait des querelles ; on discutait une *leçon* comme auraient pu le faire de vrais philologues, et c'était à qui citerait les autorités les plus incontestées. Ces conteurs sont aujourd'hui presque introuvables. On a presque honte d'avouer qu'on sait des contes ; si on avoue qu'on sait *l'histoire*, on ne sait plus *les paroles* : c'est là de la vieille langue, on parle mieux aujourd'hui ; place aux romans feuilletons et à la *Chanson des blés d'or !*

Sous le fouillis des arrangements modernes et qui varient d'un conteur à l'autre, M. Bladé a dû retrouver le texte primitif, celui qui ne varie pas. La tâche était difficile. Il a imaginé pour cela une règle simple et sûre. Il oblige son conteur, son *fournisseur*, à répéter deux fois, trois fois le même récit ; s'il emploie toujours les mêmes termes, il y a présomption que son récit est le vrai. Car le conteur qui arrange, improvise toujours, et on ne trouve guère deux fois une improvisation. Il reste une seconde épreuve à faire. Il faut trouver un second conteur qui sache le même conte. S'il emploie les mêmes termes que le premier, et si tous les deux d'ailleurs n'ont pas appris leur conte à la même source, il est à peu près sûr que l'on a le texte vrai. Il peut arriver que dans le courant du récit il y ait quelques légères variantes ; le mythographe doit alors choisir celle qui lui paraît la plus conforme à l'esprit du récit. Voilà le travail qu'a dû faire M. Bladé pendant vingt-cinq ans, travail comparable en toutes façons à celui du philologue qui classe des manuscrits, choisit les plus authentiques, en discute les variantes, en expulse les gloses, pour arriver à établir un texte vraiment scientifique.

Si M. Bladé, dans la traduction des contes a dû montrer les qualités d'un artiste et d'un écrivain, pour les restituer, il a fallu, avant tout, la méthode sûre et rigoureuse, et la perspicacité de l'historien.

Digitized by Google

Malgré la *Revue des Deux Mondes*, et malgré ce qu'un pareil arrangement pouvait avoir de séduisant, je crois qu'il s'est oublié lui-même pour ne penser qu'à son œuvre. Embellir son sujet, c'était se mettre dans la catégorie de ces *arrangeurs* qu'il a mis vingt-cinq ans à éviter. Quiconque a entendu des contes dira en lisant son livre : « C'est bien ça. » Ce témoignage des ignorants — les savants ne sont pas compétents ici — me paraît le plus précieux pour lui. Que les lecteurs qui ignorent nos coutumes se rassurent, ce n'est pas un habile *truquage* qu'ils admirent.

L. BORDES.

*
* *

PLAN D'AGEN, dressé par Caury, agent-voyer-dessinateur. Nouvelle édition revue et complétée, 1895, chez l'auteur, rue Palissy, et chez tous les libraires. Prix, 1 fr. 25.

M. Caury, dessinateur de la dernière carte du département de Lot-et-Garonne, publiée en 1888 par l'administration, avait aussi composé et fait graver, en 1875, un plan d'Agen fort remarquable. Cette édition était épuisée et, depuis vingt ans, la ville avait subi de notables transformations. Il importait de reprendre le travail et de le mettre au point.

Je n'ai pas à certifier l'exactitude du nouveau relevé fait par M. Caury; cette qualité, poussée jusques à la minutie, caractérise toutes ses œuvres. Dans le plan de 1895, l'emploi du rouge pour accuser les constructions est du meilleur effet; la netteté du tirage éclate aux yeux. Des renseignements utiles ont été ajoutés, notamment: les divers niveaux des hautes eaux en 1875; une liste des places, monuments publics et établissements divers avec des références à des sections carrées distinguées par une lettre et un chiffre. Ainsi les recherches sont rendues très faciles.

G. T.

Digitized by Google

AUTOGRAPHES DU FONDS DE RAYMOND

MÉRY

A Madame Marie Mattéi. (14 Août).

Dans le livre adoré des chrétiens et des sages,
On lit : L'ange divin qui porte les messages
Apparût, un matin, à Marie, en disant :
Je vous salue, ô femme, entre toutes bénie,
Doux trésor, plein de charme et de grâce infinie ;
L'Esprit qui vient du ciel vous visite à présent.

C'est ainsi qu'au hameau de la noble Syrie
Un ange salua la première Marie,
Et depuis il n'est pas de saint nom plus charmant.
Sous le chaume inconnu ou reine sur son trône,
Toute femme prenant cette auguste patronne
Se para de ce nom comme d'un ornement.

Et puis, si, comme vous, belle de corps et d'âme,
Elle unit tous les dons qui complètent la femme
A ce nom qu'entre tous le ciel glorifia,
Pour la complimenter la poésie est faite.
On lui dit, comme à vous, la veille de sa fête,
Le divin madrigal de l'*Ave Maria*.

MÉRY.

AU BAS D'UNE PHOTOGRAPHIE

A mon ami Alphonse Karr.

Méry ; c'est ainsi qu'on me nomme,
Et je signe, ce qui vaut mieux ;
Vous avez connu le jeune homme
Reconnaîtriez vous l'homme vieux ?

MÉRY.

La Commission de direction et de gérance : PH. LAUZUN, G. THOLIN.

Digitized by Google

ESSAI BIOGRAPHIQUE

SUR

GUILLAUME-LÉONARD DE BELLECOMBE

MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROY,
GRAND CROIX DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS,
COMMANDANT GÉNÉRAL DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES ILES FRANÇAISES D'AMÉRIQUE SOUS LE VENT,
BARON DE CUZORN, SEIGNEUR DE TAYRAC, FONTNEUVE, ETC.

I.

Après quelques recherches pour avoir sur M. de Bellecombe et sur sa famille des détails précis pouvant offrir de l'intérêt, nous avons dû nous borner à ceux qui suivent. Ils sont peu nombreux sur la famille Léonard, très peu intimes sur la vie du général. Nous aurions voulu avoir plus de documents se rapportant à sa vie privée, afin de mieux faire revivre son caractère, son *moi*, comme son portrait nous a transmis ses beaux traits et son aimable physionomie. Tels que sont ces détails nous les offrons aux compatriotes de l'Agenais en espérant qu'ils y prendront quelque intérêt.

Dans son étude sur « M. de Bellecombe, général agenais et les colonies françaises au XVIIIe siècle[1], » M. Moulenq fait naître le général d'une famille bourgeoise et pauvre « qui chercha à se tirer de la » médiocrité en attachant à son nom, le nom de sa terre avec la » particule sacramentelle. » La particule ne confère pas la noblese,

[1] *Revue de l'Agenais et des anciennes provinces du Sud-Ouest*, n° du 31 oct. 1874.

Digitized by Google

pas plus qu'elle ne la constitue ; beaucoup sont nobles qui n'ont pas la particule et nous serions portés à croire que le nom de la terre fut pris dans le but de se distinguer d'une autre branche de la famille de Léonard ; les Léonard, sieurs de Lamourout, dont l'un des membres, capitaine au régiment de Piémont, devait être le frère ou neveu de Pierre Léonard de Bellecombe, père du général. Sur ses états de service conservés au ministère de la guerre, le futur maréchal des camps est dit fils de : Noble Pierre Léonard de Bellecombe et de demoiselle Anne de Marabal[1]. Un de ses oncles maternels, qualifié sur les actes de noble Pierre Laborderie de Marabal, était officier de cavalerie ; ce doit être à cette parenté militaire du côté de son père et de sa mère que le jeune Guillaume Léonard de Bellecombe doit d'avoir été engagé comme volontaire, à 19 ans, au régiment de Royal-Roussillon. La pauvreté de sa famille, d'après M. Moulenq, rendit son équipement très difficile ; c'est sans doute pourquoi on le mit plutôt dans l'infanterie. N'ayant pas eu, comme M. Moulenq, la bonne fortune de voir le livre de raison où Pierre Léonard écrivait ses tourments au sujet de sa nombreuse famille, nous ne savons même pas si Guillaume était l'aîné ou le cadet de cinq sœurs. On ne peut que regretter que M. Moulenq n'ait pas publié dans son étude quelques extraits de ce livre de raison.

Deux des demoiselles Léonard restèrent filles ; Suzanne et Elisabeth dite Isabeau ; une, Marie-Louise, fut mariée en 1765 à Jean Frontin ; elle est assistée de noble Pierre Laborderie de Marabal, officier de cavalerie, de sa sœur Marie-Anne Léonard de Bellecombe — leurs parents étaient morts à cette date. — Les témoins du marié sont noble Pierre de Grèze, sieur de Salomon, et Jean Lacam, sieur de Pécalbert. Une autre fille, Marie, dite première du nom sur le testament de son frère, épousa M. Duhard ; Marie-Anne, M. Lacam de Pécalbert.

Guillaume naquit à Bellecombe, résidence de la famille Léonard, en la paroisse de Perville, en Agenais, le 20 février 1728 ; sa famille était protestante ; ses sœurs et lui sont restés dans cette religion. Il ne l'a sans doute pas toujours pratiquée selon les formes extérieures ; dans ses campagnes au Canada, à Terre-Neuve, dans ses séjours aux îles, il n'y avait point de prêche, il a dû sans doute paraître souvent à la messe ; soucieux de l'idée religieuse il a favorisé les Pères missionnaires dans ces contrées lointaines sans abjurer toutefois sa

[1] Ou Malabal.

Digitized by Google

croyance. Rentré à Montauban dans les dernières années de sa vie, son neveu Frontin l'a accompagné plus d'une fois au prêche lui portant son psautier ; le général aimait à s'y rendre paré du grand cordon de Saint-Louis.

Enfin, s'il n'a pas eu les quartiers nécessaires pour se dire noble, il a eu du moins la noblesse du cœur qui constitue le véritable gentilhomme, cette noblesse l'a rendu digne d'accomplir des faits enregistrés avec honneur par l'histoire.

C'est en 1747 que Guillaume Léonard de Bellecombe entra au régiment de Royal Roussillon, nous l'y retrouvons en 1757 au Canada avec le grade de major ; on peut voir dans l'étude de M. Moulenq qu'il y fit une rude campagne. Son nom est aussi cité à l'attaque du fort Georges, défendu pour les Anglais par le colonel Monro[1]. Dans le *Journal des Campagnes du Canada*, par M. le comte de Malartic, nous lisons, page 143 : « Les gardes et travailleurs ont été relevés » à 5 heures par trois compagnies de grenadiers et six piquets aux » ordres de Messieurs : le chevalier de Lévis, Bernet, lieutenants » colonels ; et Bellecombe, major, et par 550 travailleurs dont cent » pour la batterie et les autres pour achever le pont et établir un » logement sur la crête extérieure du ravin. » Le fort se rendit et le Royal-Roussillon alla camper au Petit-Rapide. Ce régiment est de presque toutes les affaires ; le climat était dur ; les transports, difficiles ; mais, sous des chefs comme Montcalm et le marquis de Lévis, les officiers étaient à bonne école. M. de Bellecombe en profita. Il fut blessé à l'affaire de Carillon ; il semble même avoir été fait prisonnier, d'après ce passage du comte de Malartic : « Plusieurs de » nos officiers retenus par les Anglais comme prisonniers, sont » arrivés à Montréal ; les généraux ont voulu les faire repartir » parce qu'ils sont revenus sur leur parole s'avouant prisonniers ; ils » ont fait repartir au commencement de janv. 1760 M. de Belle- » combe pour faire au général Murray, command^t à Québec, des » propositions qu'on espère lui être agréables, au sujet de ces pri- » sonniers » (page 304). Plus loin, M. de Malartic ajoute : « M. de » Bellecombe est revenu le 20 avec un officier anglais que M. de » Murray renvoie parce qu'il est prisonnier. Le général n'a pas » voulu accepter nos propositions et répond qu'il veut suivre la » règle établie par M. Amherst, son général. M. de Lévis a ordonné

[1] M. de Bellecombe devait retrouver ce colonel devant Pondichéry.

Digitized by Google

» aux officiers des troupes de terre que les Anglais regardent comme
» prisonniers de partir incessament pour Québec » (page 305).

D'après M. Moulenq, M. de Bellecombe revint en France après la fin de la campagne du Canada en 1761. Il fut alors nommé chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, sur les bons témoignages du marquis de Lévis. Il fit la campagne du Bas-Rhin comme lieutenant-colonel des grenadiers royaux de Guyenne et commanda en chef des détachements à l'ennemi. C'est sans doute à ce premier retour en France plutôt qu'en 1774, que le roi Louis XV, l'ayant remarqué dans une revue pour sa belle tournure et une paire de moustaches noires, élégantes et belliqueuses, demanda que ce bel officier lui fût présenté. M. de Bellecombe en revêtant l'habit de cour crut bien faire en abattant ses moustaches, de sorte que le roi ne le reconnût pas, et se montra moins disposé en sa faveur. C'est avec le régiment de Combis que M. de Bellecombe va à Terre-Neuve en 1762, il acquiert le grade de colonel après deux blessures dont une à la poitrine; l'autre lui cassa le bras. Après un combat acharné contre les Anglais la place que nous voulions garder fut emportée par eux. M. de Bellecombe est désigné comme aide-major à la Martinique (1763), sous les ordres du comte d'Ennery, maréchal de camp, il y resta jusqu'en 1765. Son départ, dit M. Moulenq, laissa des regrets à tous les habitants de cette colonie. On peut lire dans l'étude de M. Moulenq la lettre bienveillante du comte D'Ennery, gouverneur de la Martinique, à M. de Choiseul.

En 1767, M. de Bellecombe était dans sa famille; il est mentionné sur le registre de baptême du fils ainé de sa sœur Frontin, comme parrain, avec Pierre Marabal et demoiselles Marie Besval, qualifiée comme sa conjointe, et Madeleine Frontin, marraines [1]. C'est peut-être de ses relations avec la demoiselle Marie Besval, non sanctionnées par l'église catholique et partant nulles devant la loi d'alors,

---

[1] Extrait du registre des actes de l'état-civil de la commune de Monflanquin :

« Aujourd'hui, 3 mars, mil sept cent-soixante-sept, a été baptisé Pierre-Guillaume, fils légitime de sieur Jean Frontin et de demoiselle Marie-Louise-Léonarde de Bellecombe, habitants du lieu de La Pronquière, paroisse Saint-Georges, juridiction de Tournon, en Agenais, présente au saint baptême par Pierre Marabal, sieur de Laborderie, habitant du lieu de

Digitized by Google

que naquit Elisabeth. M. de Bellecombe repartit très peu après ce moment pour les îles de France et de Bourbon sans avoir eu le temps de ratifier l'union projetée. La jeune femme mourut en son absence et les sœurs de M. de Bellecombe se chargèrent de l'orpheline. Les récits transmis dans la famille parlent d'un projet de mariage très avancé interrompu par le brusque départ du général et de la mort rapide de sa future, c'est ce qui nous a fait supposer en retrouvant le nom de Marie Besval qu'elle pouvait être l'héroïne de ce roman brusquement dénoué; toutefois l'enfant ne fut pas reconnue légalement.

Ce départ était motivé par la nomination de M. de Bellecombe au commandement de l'île de Bourbon; c'est à partir de ce moment qu'il se fait surtout connaître comme bon administrateur, sachant bien commander et organiser. Les rapports des gouverneurs généraux aux colonies, où ces officiers avaient l'autorité sur terre et dans les eaux des îles, ne laissaient pas que d'être souvent difficiles avec les commandants des navires de guerre croisant sur les côtes. Le commandant d'un simple bâtiment, comme celui d'une escadre, traitait de puissance égale avec le gouverneur, malgré les ordonnances royales; de là des conflits fâcheux. Pour obvier à cet inconvénient et probablement sur les plaintes des gouverneurs, le roi leur envoya, ainsi qu'aux commandants de ses vaisseaux, un mémoire plus explicite que le premier; les différents cas de divergence étaient prévus et la manière d'agir de chacun y était sévèrement réglée. D'après ce nouveau règlement, les commandants de la marine étaient tenus de prendre les ordres du gouverneur de la colonie, ou de son représentant, durant tout leur séjour en rade et de lui soumettre le rapport journalier.

A Bourbon, M. de Bellecombe s'occupe surtout de la défense de cette île et de l'île de France; il considère ces deux colonies comme le point fondamental stratégique destiné à conserver à la métropole les possessions de l'Inde. Le ministre voulait reformer les régiments

---

Couspré, paroisse d'Ayrenc, juridiction de Pecalbari en Agenais, conjoints sieur Guillaume-Leonard de Bellecombe et marie Besnal habitante dudit lieu de La Pronquière, conjointe, de demoiselle Magdeleine Frontin, habitante du lieu de la Mairade paroisse de Saint-Silvestre, juridiction de Penne en Agenois, témoins Pierre de Graine, sieur de Salomon et Etienne Boudet, sieur de Toutine, signé Renouleau, pasteur.

« Copie délivrée en 1816. »

Digitized by Google

de ces îles ; le chevalier de Ternay, commandant à l'île de France, avait fait une liste des officiers de ces régiments, que M. de Bellecombe a conservée ; nous y relevons un Léonard, parent du général, le lieutenant-colonel et le capitaine de Montvert, ses compatriotes, attachés tous deux à un régiment de fusiliers ; leur nom existe encore ; le sous aide-major de Ségur. Dans le régiment de Saint-Louis, M. Desauvergne était colonel, nous le retrouverons au siège de Pondichéry.

D'après les instructions qu'il reçut pour la réforme de ces régiments, M. de Bellecombe supprime celui de l'île Bourbon en l'incorporant dans le régiment de l'île de France et de Port-Louis, qui prit le nom d'île Bourbon. Il fut stipulé que le capitaine Lafontaine aurait droit à la première place vacante dans les compagnies de grenadiers et les autres officiers de l'ancien régiment de Bourbon seraient mis à la suite, et passeraient selon l'ancienneté de leur commission. Le gouverneur doit, sitôt ce changement accompli, dresser un état exact des officiers ; leurs noms, lieux de naissance, leurs talents, leurs mœurs, etc., et l'envoyer au secrétaire d'Etat de la marine. Ces instructions portaient aussi que les officiers absents six mois après l'incorporation, seraient déchus de leur titre d'ancienneté pour prendre rang. Les modifications proposées par le ministre ne furent pas trouvées applicables par M. de Bellecombe ; d'accord avec M. d'Ennery, son ancien chef, il rédigea un mémoire pour obtenir une autre organisation. Ces deux Messieurs s'appuient sur l'inconvénient des nombreux états-majors et la nécessité de se débarrasser d'un certain nombre d'officiers, gâtés par l'oisiveté. D'abord les mauvais sujets, puis ceux qui étant mariés aux colonies, s'occupent davantage de leurs propriétés que de leurs régiments, ceux-là pourraient être placés dans la milice. M. de Bellecombe et le comte d'Ennery voudraient que le chevalier de Ternay, commandant à l'île de France, puisse choisir ses officiers pour opérer la réforme, sans avoir égard au grade ; qu'il soit inspecteur, un colonel ne doit pas s'inspecter lui-même, dit le mémoire, et le ministre ne peut faire les choix que d'après les indications des inspecteurs d'infanterie.

Ils proposaient d'habiller les troupes de coutil et de ne pas enrégimenter les créoles, qui ne servent très bien que hors de chez eux. En même temps, ils soumettaient à l'approbation du ministre un projet d'instruction pour le chevalier de Ternay ; si le ministre l'approuve cela faciliterait grandement leur tâche. Ces Messieurs priaient le ministre de leur communiquer ses résolutions avant de les rendre pu-

Digitized by Google

bliques, afin qu'ils fassent les observations jugées nécessaires à leur point de vue. M. de Bellecombe insistait surtout sur la qualité des troupes formées à Rochefort et à Lorient, d'où on n'envoyait aux colonies que les moins bonnes. A Rochefort, disait-il, le climat n'est pas sain, de sorte que l'on paie de nombreuses journées d'hôpital, l'île de Ré serait préférable. Les recrues à envoyer devraient être choisis par un inspecteur venu de Paris, ceux de Rochefort et Lorient étant toujours enclins à garder les meilleurs sujets dans leurs régiments. M. de Bellecombe voulait aussi qu'il fût défendu aux soldats de travailler pour les particuliers, aux officiers de faire le commerce, il proposait de recruter les tambours parmi les nègres du roi.

Dans le projet d'Ennery et de Bellecombe, on conseillait de garder à la tête du régiment refondé, le colonel Désauvergnes et d'envoyer à Pondichéry comme commandant le chevalier de Saint-Mart en remplacement de M. de Saint-Cézaire qui rentrait en France[1].

M. de Bellcombe, dans un assez volumineux mémoire, corrigé de sa main, résume les meilleurs arrangements à prendre, pour conserver les îles de France et de Bourbon ; les considérant comme la clef de nos possessions de l'Inde, il voulait les rendre assez fortes pour se suffire en cas de guerre. Il insiste particulièrement sur l'importance de l'île de France, les Anglais connaissaient son utilité et guettaient sa possession. Pour avoir et conserver des colonies, il faut, dit M. de Bellecombe, avoir une marine, sinon égale du moins aussi solide que l'Angleterre : il devrait y avoir toujours dans les eaux des îles, une frégate et deux flûtes ; il se plaint de l'imperfection des cartes de l'île et réclame des ingénieurs géographes. En s'emparant de l'île de France, notre joyau colonial, en étendant leurs possessions par la force de leur marine les Anglais ont prouvé que M. de Bellecombe voyait juste

S'appuyant sur l'exemple d'un M. Herman, maître de forges, qui avait discipliné 200 noirs, M. de Bellecombe proposait d'armer les noirs du Roi. Grâce à l'émulation et au point d'honneur dont il avait su les animer, M. Herman les faisait manœuvrer comme des troupes réglées ; M. de Bellecombe en concluait que les noirs libérés par la Compagnie des Indes, pour services rendus dans les expéditions de MM. de la Bourdonnais et d'Estaing, pourraient être mis sous l'uniforme en cas de guerre ; ces hommes faisaient déjà le service de la

[1] Les régiments des îles de France et de Bourbon, servaient aussi à Pondichéry.

Digitized by Google

police. Tout en ne voulant pas employer les créoles dans leur pays, M. de Bellecombe les signalait comme « naturellement braves, intelligents, excellents pour la guerre; l'on en fera tout ce que l'on voudra si on sait les conduire. » Il insistait sur les récompenses qu'il lui semblait à propos de donner aux créoles ayant déjà servi, il en avait envoyé une longue liste. Quand il quitta son gouvernement, il recommanda avec instances au roi et à ses ministres, de donner la croix de Saint-Louis à MM. Routier, capitaine de la milice du quartier Saint-André; Enaut, major du quartier de la rivière Dabor; de Robureu, commandant du quartier Saint-Paul. Si le ministre ne veut pas accorder la croix de suite, M. de Bellecombe le prie de vouloir bien écrire aux intéressés la demande faite en leur faveur et ses intentions ; « ces lettres dit-il, produiraient le meilleur effet tant à l'île « Bourbon que dans l'Inde. » M. de Bellecombe réitéra aussi une demande de brevet de lieutenant de frégate, pour M. Lelièvre, de l'île de Bourbon, il en fait le plus grand éloge. Depuis 20 ans M. Lelièvre était capitaine de port à Port-Louis, M. de Bellecombe trouvait qu'il serait du bien du service de récompenser son zèle par ce brevet. Ces demandes et ces rapports sont recommandés à M. de Sartines.

Entre autres réformes à apporter dans l'administration des colonies, M. de Bellecombe préconisait la réduction des commandements de quartier, la suppression du papier monnaie qu'il aurait remplacé par des billets du roi et des lettres de change. Cette question et celle des grains est longuement traitée ; pour ceux-ci, généralement très abondants, il demandait qu'on prît des mesures pour que le prix ne dépasse pas 15 livres, de cette manière les propriétaires en garderaient pour nourrir des volailles et des porcs qui sont rares et chers; il resterait encore assez de grains pour le transformer en farine et éviter d'en faire venir de France. En améliorant les havres on faciliterait le commerce des produits de l'île. La dépense pour l'entretien des îles est évaluée à 4 millions.

M. de Bellecombe critiquait l'administration de la douane, trouvant les droits trop élevés en raison du peu de profit qu'en tirait le trésor; les cafés surtout étaient trop frappés, cependant le général n'était pas pour la liberté du commerce, le rétablissement de la Compagnie des Indes lui paraissait préférable, tout en y reconnaissant des inconvénients. Sa grande préoccupation était d'assurer les communications avec l'Inde; il déplorait tout l'argent qui passait à Madagascar pour l'achat des esclaves. Ceux-ci étaient l'objet de ses soins, le roi

Digitized by Google

en possédait un certain nombre; la plupart de ces noirs du roi au lieu de servir aux travaux de l'île ou des domaines royaux étaient employés par les administrateurs comme domestiques et ouvriers, ce qui causait des abus. Pour les faire cesser, M. de Bellecombe voulait ne garder que les noirs capables de servir comme maçons, matelots, tailleurs de pierre et se défaire des autres; le roi devrait demander tous les ans un rapport sur leur nombre et leurs travaux exécutés pour le roi afin que les administrateurs ne puissent les détourner; il demandait l'abolition de la fustigation et une libération plus prompte avec concession de terrain.

La justice était rendue à Bourbon par le conseil supérieur de l'île, puis par une juridiction de première instance composée d'un juge, d'un procureur du roi, un lieuteuant de juge et un greffier. M. de Bellecombe demandait la création au quartier Saint-Paul d'une autre juridiction composée seulement d'un juge, un lieutenant du juge et un greffier notaire. La religion et les hôpitaux ont une large part dans le rapport du gouverneur. Il se louait des prêtres lazaristes qui assuraient le service divin, il demandait au supérieur général d'envoyer aux îles un préfet apostolique sage et ferme, ce poste étant délicat; au point de vue du gouverneur aucun des pères en résidence aux îles ne pouvait remplir ce mandat, les uns étant trop âgés et les autres trop jeunes. Le gouverneur essaie aussi de refaire le jardin botanique; dans l'intérêt des colons, il y faisait cultiver les plus belles plantes et les plus utiles des colonies pour avoir des plants et des graines; il améliore ce jardin du roi en y faisant planter beaucoup d'épices pour encourager les particuliers à faire de même. Nous avons trouvé une liste de plantes que ce jardin de Bourbon expédiait aux Indes dans deux caisses. Pour utiliser une plante semblable au chanvre d'Europe, mais dont il ne donne pas le nom, M. de Bellecombe réclamait la création de corderies.

Tout en s'occupant des réformes et des progrès à appliquer aux îles, M. de Bellecombe songe à leur donner des débouchés, à leur trouver des appuis sur les côtes et les îles voisines. Ainsi il signale les entreprises qu'on pourrait tenter sur les côtes de Guinée et d'Afrique pour y avoir des établissements : il réclame la solution de la question des Séchelles, dont la compagnie des Indes avait pris possession au nom du Roi ; les habitants de Bourbon iraient volontiers s'y établir. Madagascar, paraissait alors à M. de Bellecombe assez propre à recevoir quelques postes, mais contrairement aux avis qui prévalent à notre époque, il n'encourage pas à la possession, vu le

Digitized by Google

mauvais climat. Il rappelle le triste sort du détachement de volontaires envoyé par le roi sous les ordres du baron Benowski ; ils avaient débarqués à la baie d'Antongil et s'étaient vus décimés rapidement par le mauvais air. Le point de cette île le plus propre à un établissement, d'après M. de Bellecombe, est la côte de Fouleapointe ; les naturels du pays, dit-il, sont assez ombrageux et doivent être pris par la douceur. Plus tard, alors que M. de Bellecombe était malade, à Montauban (1788) M. Deschiens-Kulway, receveur général des fermes du roi à St-Brieuc, lui envoya un mémoire sur la colonisation et la conquête de Madagascar le priant de l'appuyer auprès du ministre. M. Deschiens donnait l'île comme très fertile, pouvant fournir amplement tous les approvisionnements nécessaires à l'Inde, à Bourbon ; vin, blé, café, coton, bestiaux, qu'on tirait alors du Cap. Il pensait que les colons de Bourbon ne demanderaient pas mieux que de se transporter dans ce nouvel eldorado. M. de Bellecombe répondit deux jours après la réception de ce rapport, qu'il ne pouvait dans son état de maladie, rendre le service que demandait M. Deschiens, qu'à son avis la colonisation de cette île n'était pas si avantageuse que le supposait M. Deschiens, le climat étant malsain, les habitants de Bourbon refuseraient de quitter un bon pays comme le leur pour un mauvais. En plus, cette conquête nécessiterait d'énormes dépenses ; il engage cependant l'auteur a envoyer son projet au ministre de la marine, tout en ne lui cachant pas que dans l'état des affaires, le ministre ne pourra sans doute y donner suite. M. Deschiens disait, que 6 millions suffiraient pour cette entreprise, M. de Bellecombe estimait qu'il faudrait près du double.

Poursuivant son but d'assurer la facilité des débouchés et des transports aux Indes, M. de Bellecombe fit faire un relevé des côtes de la mer Rouge, de Yedda à Suez. Les écueils, les bons ancrages, les vents à éviter, ceux dont on peut profiter sont indiqués minutieusement sur ce relevé ni signé, ni daté ; il devait être accompagné d'une carte qui ne s'est pas retrouvée. Marseille tenait alors tout le commerce du Caire. M. de Bellecombe demandait au roi de favoriser davantage ces négociants afin d'accroître notre influence auprès du sultan, très utile pour nous, pour la richesse commerciale de nos colonies et en cas de guerre pour nos transports de troupe, cette voie étant bien moins longue que la route par le Cap.

A la fin de son rapport sur les îles de France et de Bourbon, M. de Bellecombe revient encore à l'Inde, c'est son projet favori ; son

Digitized by Google

plus grand désir serait de l'arracher aux Anglais et d'en faire un royaume. Il demandait le retour au projet du duc de Choiseul élaboré avec Hyderali-Kan, l'envoi d'officiers habiles, pouvant servir les projets du gouvernement en s'attachant les princes Indiens; les missionnaires pouvaient augmenter aussi notre influence, il fallait par tous les moyens, combattre les progrès de la puissance anglaise. M. de Bellecombe a écrit de sa main à la suite de cet exposé : « Les « voilà maîtres du royaume de Tanjaour, ils menacent présentement « l'île de Seilao. Si Pondichéry était bien fortifié, que nous y eussions « deux mille hommes de bonnes troupes, cela les contiendrait et « rétablirait le crédit de notre nation et donnerait aux princes In- « diens ennemis des Anglais le courage de les molester. »

Ces sages avis ne devaient pas être exécutés ; ce ne fut pas avec de bonnes troupes, mais avec des vétérans invalides et un très petit nombre d'hommes bien portants que le général défendit plus tard cette capitale de nos possessions indiennes ; on verra dans le rapport du siège au prix de quelle énergie et de quels sacrifices. Nous n'avons presque jamais su, en France, faire au moment voulu les dépenses nécessaires pour les colonies. Il y règne toujours un antagonisme entre le pouvoir civil et le militaire qui paralyse les moyens de défense, surtout quand il se trouve dans les officiers commandants des élèves du génie; en 1765, c'était de même. chacun cherchait à gagner le ministre à son avis. Les noms qui suivent sont ceux des gouverneurs et ingénieurs en chefs qui avaient commandé soit à l'île de France soit à Bourbon avant et avec M. de Bellecombe.

Gouverneurs.	*Ingénieurs en chef.*
MM. Dumas.	MM. de Coisigny, ingén. de la comp. des Indes.
Le chevalier Desroches.	Salin de l'Isle.
Le chevalier de Ternay.	De Querenay.
	Le chevalier d'Arcon.

En 1774, M. de Bellecombe demanda un congé pour affaires de famille ; il fut rappelé en réponse, à son grand étonnement et à celui de ses administrés ; cependant, à son retour à Paris, les ministres le reçurent avec beaucoup de bienveillance et force promesses. Obligé de séjourner en France assez longtemps, il demande dans un mémoire où il fait valoir tous ses services, qu'on lui continue un traitement de 15,000 livres pour pouvoir faire face à ses affaires,

Digitized by Google

étant peu fortuné. Il avait eu de grandes déceptions les années précédentes pour son avancement: le duc de Choiseul, après bien des promesses, avait laissé passer devant lui des camarades plus jeunes ou comptant moins de services.

M. de Bellecombe reste quelque temps au milieu des siens ; ne retrouvant pas la demoiselle Marie Besval, il dût chercher parmi ses connaissances ou les relations de sa famille une nouvelle compagne. Les siens, et lui aussi sans doute, devaient désirer de voir se perpétuer un nom auquel il avait déjà donné une certaine valeur. D'après les souvenirs de famille, ce serait au milieu des préparatifs de départ pour Pondichéry et des occupations multiples qu'il entraînait, que M. de Bellecombe aurait trouvé le temps de conquérir le cœur de mademoiselle de Galaup; il lui aurait donné rendez-vous à Bordeaux pour l'épouser et partir avec elle. Ses papiers d'affaires restés entre nos mains prouvent que le départ pour l'Inde se serait effectué à Lorient à la fin de 1776. Ayant fait rechercher à Bordeaux l'acte de mariage, nous ne l'avons point trouvé. Quelques lettres un peu intimes nous font savoir que des amis inconnus pour nous, restés à Paris s'inquiètent de leur voyage et de leur santé. Un de ces correspondants termine ainsi sa lettre peu après leur départ : « Adieu mon » cher général, portez vous bien, croyez que je voguerai jour par » jour avec vous jusqu'à ce que vous ayez débarqué, je prends un » intérêt tout particulier aux vents; quel vent fait-il ? est ma pre- » mière question en m'éveillant, jamais les girouettes n'ont tant » attiré mon attention.... vous pouvez compter que le 16 de ce » mois (mars 1777) entre neuf et dix heures du matin je parlerai » dacca et bataillons, comme me l'a ordonné notre intendant Che- » reau que j'embrasse ainsi que mon cher général de toute mon » âme. »

Une autre lettre avertit le général que les malles laissées par lui à Paris, contenant ce qu'il n'avait pas voulu emporter aux Indes, ont été visitées; ses amis ont décidé d'envoyer à ses sœurs tous les vêtements de laine ou drap, afin qu'elles les garantissent des vers. Sa fourrure noire est envoyée chez le fourreur. Pour les toiles peintes, une parente de l'auteur de la lettre, amie du général, conseille un nettoyage et une réparation, les couleurs étant abîmées ; les traversées qu'elles avaient supportées leur avait beaucoup nui. Les *chittes* fond sablé, étoffes que M. de Bellecombe avait sans doute rapportées de Bourbon, sont trouvées magnifiques et l'on regrette qu'il n'ait pas fait une plus grande provision de cette belle étoffe

Digitized by Google

pour meubler son château. Ce château doit être celui de Tayrac qu'acheta le général en 1773 aux Lamothe Vedel leurs parents ; une dame de Lamothe Vedel avait épousé Joseph Léonard, fils de David Léonard, sieur de Lamourout, capitaine au régiment de Piémont, frère probablement du père du général[1]. C'est pour cet achat et les règlements qu'il nécessite que nous avons vu le général si soucieux de rentrer en France et de trouver de l'argent. Revenons à sa correspondance. On lui propose de lui renvoyer une de ces *chittes* par M. de Montigny « qui ne rêve que persan et y travaille nuit et jour.» Le général refusa, et fit don de ces tentures à madame de Massiat, l'amie qui s'occupait si obligeament de ses toiles peintes. Cette dame n'accepte qu'après des instances réitérées ; elle profite de la correspondance de son parent avec le général pour recommander un « petit parent » faisant partie de la suite du gouverneur et engage celui-ci à ne pas se livrer avec sa femme à des gaietés trop vives. Madame de Massiat connaissait aussi l'intendant Cheureau ; elle lui envoie des compliments. M. Cheureau fut un aide dévoué de M. de Bellecombe dans l'Inde.

Au moment où le général n'était pas encore sûr d'être nommé au poste de Pondichéry, où il sollicitait encore à la Cour, d'anciens subordonnés se recommandent à lui, M. Fernan, lui adresse des colonies une lettre et un mémoire pour le duc de Choiseul, sur le commerce des Indes ; l'extension de ce commerce était vivement combattue par un parti dans le cabinet. Cette lettre adressée à « M. de Bellecombe, brigadier[2] des armées du roi, ancien gouverneur de Bourbon, » raconte la peine que prend M. Fernan pour une vente de forges, il les regrette à cause de son ancien gouverneur; il recommande chaudement son mémoire pour le duc de Choiseul « vous » l'approuverez, quoiqu'il combatte votre système sur certains » points. » Malgré cette divergence il compte sur son chef pour le

---

[1] Renseignements communiqués par l'obligeance de M. Tholin. Je lui adresse ici mes meilleurs remerciements pour le petit tableau généalogique tiré du fonds de Raymond qu'il m'a transmis. Sur ce tableau, le général de Bellecombe est dit catholique et non marié, deux erreurs que cette biographie démontre. David Léonard avait épousé en 1704 Jeanne de Bragerac, puis Anne Bessière dont il eut cinq enfants. Il mourut en 1743 ; sa descendance mâle s'est éteinte en 1883.

[2] Brigadier en 1770.

Digitized by Google

soutenir, ce qui prouve l'impartialité et le dévouement de ce chef, l'attachement qu'on lui porte. M. Fernan remplissait un poste assez élevé à l'Ile de France et avait eu de fréquentes relations avec le général. Celui-ci lui avait envoyé un rapport sur les colonies; M. Fernan en accuse réception et promet d'en donner son avis après en avoir conféré avec M. Magon « homme supérieur très entendu sur ces questions. » En même temps que le subordonné demande appui à son ancien chef, l'ami s'épanche auprès d'un ami, il parle de ses malheurs connus de M. de Bellecombe, les attribuant à la funeste connaissance qu'il a faite du comte de Rostaing, il s'attend à en avoir d'autres, mais pourvu, dit-il, que je puisse travailler, je surmonterai tous les obstacles; son plus grand désir est de revoir son « digne et respectable ami. »

M. de Lamothe, commandant à Mahé, écrit aussi à M. de Bellecombe, pour le remercier de son estime et des services qu'il lui a rendus dans son séjour en France. Son voyage à Mahé s'est bien effectué ; il s'occupe de son petit commandement, mais il ne le dépeint pas sous des couleurs poétiques. Tout en espérant, dans son intérêt à lui, que M. de Bellecombe sera nommé gouverneur des Indes, car il servirait sous ses ordres avec plus de zèle, il ne cache pas les difficultés de la position. Les colonies de l'Inde sont dans un triste état de misère ; peu de soldats, la plupart invalides, des fortifications à peine commencées, pas d'argent, pas d'approvisionnements. Cependant à cette époque, l'Inde était remplie de Français, qui occupaient des postes à la cour des rajahs ; soit comme instructeurs et commandants de troupes, soit comme commerçants pour les denrées européennes ; avec un peu d'habileté, des dépenses bien comprises on aurait pu utiliser ces instruments en les réunissant à un moment donné sous la même autorité. « A Mahé, dit M. de La-
» mothe, les princes noirs voisins ont perdu la vénération que nous
» leur avions inspirée. Malgré ce dénûment de nos forces, on est
» obligé de soutenir l'honneur du Pavillon sans rompre avec qui
» que ce soit ; voilà la tâche qui m'est imposée... »

C'était aussi le fardeau qui attendait le futur gouverneur des Indes, qui attend encore bien des officiers de nos colonies à en juger par la triste histoire de ce jeune homme se suicidant en 1894 sur le Mékong pour n'avoir pu faire respecter le drapeau français faute de moyens suffisants. Les devanciers avaient lutté pied à pied, quoique mal soutenus, jamais ils n'ont déserté le combat de cette rude vie ;

Digitized by Google

leur manière de supporter l'épreuve a été digne et doit servir d'exemple à ceux d'aujourd'hui ; honorons les tout au moins.

M. de Lamothe termine sa lettre en se recommandant de nouveau à la bienveillance du général et en souhaitant d'avoir au plus tôt de ses nouvelles. Ses renseignements sur la position des officiers commandants dans l'Inde, étaient exacts ; comme représentants du roi de France, les rajahs les croyaient en puissance de leur accorder tous leurs désirs, le moindre refus les blessaient et les rendaient défiants. Cette défiance était malheureusement entretenue par les négociants ; plus libres sous certains rapports dans leurs agissements que les commandants, ils s'empresseraient de satisfaire les caprices du rajah et lui faisaient croire qu'ils pouvaient faire encore plus ; par ces services et ces flatteries toujours récompensés, ils éloignaient l'influence militaire afin de conserver cette source de leur revenu, sans voir que leurs intrigues profitaient surtout à nos ennemis.

Des instructions, accompagnées de notes écrites d'une autre main, sous la dénomination : « Projet d'instruction pour M. de Bellecombe », sont soigneusement rattachées par des faveurs roses. Elles ne portent ni date, ni signature. Elles ont évidemment été données au général, à son départ pour l'Inde. Ces instructions traitent de la présentation aux Princes, selon la coutume et le cérémonial établi dans l'Inde, et aux commandants généraux des autres puissances européennes ayant des établissements dans l'Inde, est-il écrit en marge. Il est enjoint au gouverneur de se mettre au fait le plus possible des intérêts des Princes Indiens, de leur caractère, des forces dont ils disposent ; mais les instructions appuient sur ce que le conseil du roi ne veut pas faire de conquêtes, il veut seulement maintenir et fortifier Pondichéry et Mahé ; cependant M. de Bellecombe pourra accepter mais dans le plus grand secret, des concessions de territoire. Deux officiers, MM. Lalée et Russel, résidents dans l'Inde, le premier comme commandant d'un détachement suisse et le second à la tête d'un parti indigène pour Hayderali Kan, avaient entamé des négociations avec ce prince et Ballatellnique, autre rajah. On prescrit à M. de Bellecombe, de suivre avec zèle cette négociation, de renforcer les troupes du sieur Russel avec des soldats français ; et si le sieur Russel venait à manquer de le remplacer par son frère aîné, membre du conseil supérieur de Pondichéry, chargé de la correspondance chiffrée et ouverte. Pour M. Lalée on ne doit pas lui

Digitized by Google

imposer d'officiers, il doit être laissé libre dans ses actions. Une recommandation toute particulière est faite aussi, au sujet des Français établis à la cour des chefs indiens dont nous parlions tout à l'heure ; on demande qu'ils soient amenés à servir leur première patrie en employant pour elle leur connaissance des contrées où ils résident. Les instructions mentionnent spécialement à cet égard un nommé Sombre, partisan, à la tête de 200 soldats européens que le gouverneur doit attacher aux intérêts français. Les cas de décès ou absence sont aussi prévus ; à propos de M. Russel, membre du conseil, il est recommandé à M. de Bellecombe, si cet employé disparaissait, de faire immédiatement rassembler tous ses papiers et choisir parmi les officiers du conseil ou les habitants aisés de Pondichéry, un homme *capable, intelligent* et discret à qui on les remettrait.

On voit que les sages recommandations ne manquaient pas, il semble qu'on aurait dû réussir ; mais de la théorie à la pratique il y a loin : le temps et le nerf de la guerre manquèrent au moment où M. de Bellecombe s'attachait à remplir fidèlement sa mission.

D'après les recommandations et les demandes qui lui avaient été faites à son départ pour Pondichéry, M. de Bellecombe signale à l'attention du ministre M. Russel dont nous venons de parler, et M. Coutenceau, officier appartenant au conseil supérieur de Pondichéry. Le ministre promet à M. Coutenceau des lettres de service de son grade et huit mille livres d'appointements ; pour M. Russel, on ajoute à ses fonctions celles de lieutenant civil et de police ; comme M. de Bellecombe avait réclamé pour lui des appointements qu'il ne pouvait toucher comme conseiller, les membres du conseil supérieur n'étant pas payés, il demandait qu'on lui donnât un emploi justifiant son traitement. Pour la croix de Saint-Louis et l'attente d'un brevet de major après quelques années de bons services, le général propose un neveu de Dupleix, M. Aumont ; il servait comme capitaine de dragons dans le nord du Bengale ; il était brave et connaissait les langues et les mœurs indoues. Parmi les personnes à la suite du gouverneur, nommées sur une liste annotée se trouvent : M. Malaval de Laborderie, ancien officier de cavalerie, « très bon officier, pouvant » servir son parent dans des affaires délicates et lointaines ». M. Bernard Saint-Julien, chevalier de Sainte-Croix, également parent, garde du corps, part comme aide de camp ; M. Laussac, chevalier de Galaup, garde de M. le comte de Provence, « joli sujet, pourrait être

Digitized by Google

attaché comme second aide-de-camp, ou au service des cipayes. » C'était le beau-frère du gouverneur.

Les lettres, dont nous avons déjà cité quelques passages, ne sont pas toutes de la même main ; cependant elles paraissent émaner du même correspondant. La plus grande partie est chiffrée, la clé ne nous est pas connue; nous comprenons que M. de Bellecombe avait laissé des envieux, derrière lui. On cherchait à lui nuire par des voies détournées; l'ami qui écrivait, travaillait à Versailles avec le ministre, il tenait fort les intérêts du gouverneur et déjouait autant qu'il pouvait les intentions ennemies ; ainsi il écrit qu'il s'oppose à l'envoi à Mahé d'un individu, incapable, d'après son avis, d'occuper convenablement ce poste. Dans une de ces lettres, après avoir vu le ministre, il fait dire à « l'ami Cheureau qu'il peut dire tout va bien et se frotter les mains ». Répondant plus tard à des remerciements que lui adressaient le gouverneur et M. Cheureau : « L'ami Cheureau » est enthousiaste sur mon compte, vous et lui auriez fait à ma place » tout ce que j'ai fait, je n'ai donc de mérite que d'avoir fait ce qu'un » honnête homme et un citoyen devait faire, le beau mérite. »

La traversée de M. et Mme de Bellecombe s'effectua sans accidents; les longues journées de ces mois de voyage, passèrent sans doute assez rapidement pour ces nouveaux mariés ; M. de Bellecombe devait aussi préparer bien des projets pour son gouvernement.

Ils s'arrêtèrent à l'Ile de France ; de là M. de Bellecombe écrivit à M. Law de Lauriston, gouverneur de Pondichéry, pour lui annoncer son arrivée. C'est ainsi que ce Monsieur apprit son remplacement ; malgré ce procédé du cabinet, M. Law, ne rendit pas son successeur responsable de ce désagrément, il resta avec lui dans l'Inde et fut un de ses soutiens les plus fidèles. Dans les deux lettres que nous avons de M. Law, l'une adressée à l'Ile de France, l'autre envoyée au gouverneur en rade de Pondichéry, il l'assure de son entier dévouement et de sa soumission aux ordres du Roy. M. Law se félicite du choix de Sa Majesté, pour le pays et pour lui-même; dans la seconde lettre, il annonce à M. de Bellecombe que tout est disposé pour la réception en ville, que son logement et celui de Mme de Bellecombe est arrangé pour les recevoir[1].

---

[1] Nous n'avons malheureusement aucun détail sur cette réception, ni sur le cérémonial avec lequel M. Law et le conseil supérieur de Pondichéry, vinrent au devant de leur nouveau gouverneur.

Digitized by Google

L'état des dépenses du gouverneur est annoté de la main de M. de Bellecombe ; il fait ressortir combien il serait nécessaire de payer davantage les représentants de la France aux colonies, afin qu'ils ne soient pas au-dessous des officiers anglais sur ce point ; le gouverneur anglais de Calcutta touche 35 mille livres sterling d'appointements, soit près de 800 mille livres françaises, celui de Madras de même, le plus petit conseiller anglais 100 mille livres françaises, ceux de Calcutta 200. Le gouverneur français, avec les cadeaux des corps et métiers indiens qu'il partage avec l'intendant ne touche que 46,673 livres, il en dépense 33,222 en sus pour l'entretien des serviteurs noirs, d'une garde, etc.

A la table du gouverneur mangent : deux aides de camp, deux secrétaires, un capitaine des gardes, M. Law, M. de Galaup, frère de Mme de Bellecombe. La dépense journalière est calculée pour 20 couverts à dîner et 15 à souper ; sans doute que d'autres officiers ou personnes notables étaient invités presque journellement. Il y a huit domestiques blancs à l'office; leur dépense, celle de la table, le blanchissage et l'éclairage, celui-ci compté à 4 livres de bougies par jour, est évalué avec le bois à 4,570 livres par mois.

Le gouverneur paie trois secrétaires ; il a un maître d'hôtel, un cuisinier, un second cuisinier, deux valets de chambre, une femme de charge, une femme de chambre pour Madame, un cocher et un palefrenier blancs. Six chevaux, dont deux de main pour le gouverneur ; les voitures ne sont pas mentionnées. Le personnel blanc était aidé par des serviteurs noirs que le gouverneur entretenait de sa poche. On peut se rendre un compte assez exact, de ce qu'était ce ménage par l'énumération susdite ; l'on s'étonne qu'il n'ait qu'un cocher et qu'une femme de chambre. Pour l'entretien personnel du gouverneur et de la gouvernante il est porté 4,000 livres; 2,000 pour le linge et la porcelaine. M. de Bellecombe rapporta des Indes un magnifique service de porcelaine fine à décors en relief, il y avait des vases pour bout de table, des plats immenses, des assiettes creuses et plates ; les débris partagés entre ses descendants ornent encore leur demeure ; une argenterie nombreuse marquée à ses armes et à celles des Galaup complétait la beauté de sa table. Les jours de saint Louis, du premier de l'an et de la fête du gouverneur on tenait table de 200 couverts, souper et bal ; toute la colonie était invitée. Dans ces occasions notre gouverneur et sa femme devaient

Digitized by Google

rivaliser de grâces et d'amabilité. Si le portrait que nous avons de M. de Bellecombe est ressemblant, non seulement il représentait bien physiquement, mais il devait être gai et agréable en société.

H. DE BELLECOMBE.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

MONLUC A ESTILLAC

SES DÉMÊLÉS AVEC LES SEIGNEURS DU BUSCON

Il n'est aucun détail de la vie des grands hommes qui soit indifférent pour l'histoire ; chaque trait nouveau contribue, soit à rectifier l'idée peu exacte qu'on se fait d'eux, soit encore (c'est le cas ici) à mettre plus en relief un caractère déjà vigoureusement accusé. Rien de plus légitime que la curiosité qui nous pousse à les étudier chez eux, au milieu des objets qui les entouraient, à les surprendre, pour ainsi dire, dépouillés de tout apparat, au sein de leur vie familiale et intime. Trop souvent, il est vrai, cette recherche, qui nous les fait voir par les petit côtés, nous les montre peu différents des autres hommes ; ils en ont les passions et les faiblesses et par là se trouvent rabaissés au niveau commun, mais dans ces passions et ces faiblesses le naturel se montre à nu et la vérité historique, sinon la légende, y trouve toujours son compte.

Peut-être lira-t-on avec intérêt un épisode inconnu sur la vie de Monluc ; des travaux récents ont bien mis en lumière l'homme politique et le guerrier, mais on n'avait jamais envisagé en lui le gentilhomme propriétaire, le bienfaiteur de son église, très pointilleux sur l'article de ses droits honorifiques, c'est à ce point de vue nouveau que je voudrais étudier le seigneur d'Estillac.

La terre d'Estillac appartenait, au XIIIe siècle, à une famille qui en portait le nom ; elle comprenait alors toute la paroisse de Saint-Jean d'Estillac et les seigneurs y avaient droit de justice haute, moyenne et basse. Vers la fin de ce siècle, elle fit l'objet d'un partage entre Ray-

Digitized by Google

mond et Pierre d'Estillac, frères [1], d'une part, et Arnaud-Guilhem d'Antegeac [2]; à celui-ci échut le château d'Estillac, tandis que les premiers furent seigneurs du Buscon;

Ainsi démembrée la terre d'Estillac passa à la maison d'Albret et ensuite, au commencement du xve siècle, à celle de Mondenard [3], par le mariage de Miramonde d'Albret avec Garsie de Mondenard [4]. Leur fille, Françoise, épousa en 1509 François de Lasseran de Mansencomme, seigneur de Monluc, père du célèbre maréchal. Toutefois Estillac [5] continua à être possédé par les oncles maternels de celui-ci, « Messieurs d'Estillac », comme il les appelle dans ses Commentaires. Ce dernier survivant d'eux, Gassiot, mourut sans doute vers 1554; le 13 juillet de cette année, nous voyons Monluc, seigneur d'Estillac, figurer dans un procès comme héritier de Gassiot de Mondenard [6].

Il ne lui fut pas donné de jouir à ce moment de ce château d'Estillac qui devait être plus tard sa demeure préférée. Le 23 mars de cette même année il apprend que le Roi l'a nommé gouverneur de Sienne, il se hâte de partir pour l'Italie où il devait s'illustrer. De retour en France, il dut aller assiéger Thionville et combattre en Picardie. Après la paix de Cateau-Cambrésis il accompagne Antoine de

---

[1] V. pour ce partage le procès reproduit plus loin. — En 1354, le 62 avril, Doat d'Estillac figure comme témoin dans un acte d'hommage rendu par Jean d'Armagnac à Pierre de Galard, évêque de Condom. — Le 24 février 1410 Marquize d'Estillac épouse Arnaud de Galard. J. Noulens: *Documents historiques sur la maison de Galard*, I, 610 et IV, 957.

[2] Dans *les livres de comptes des frères Bonis, marchands Montalbanais du XIVe siècle*, par M. Ed. Forestié, on trouve plusieurs personnages du nom d'Antejac. Voir table des noms de personnes, t. II, p. 562.

[3] Le 26 mars 1390, Jean de Mondenard, seigneur d'Estillac, figure comme légataire dans le testament de Jean de Galard, seigneur de Brassac. Il ne laissa que deux fils morts sans postérité.

[4] Sans doute le même personnage que *Gratien* de Mondenard, repris dans le testament de François de Galard, seigneur de Brassac, 17 avril 1433.

[5] Au xvie siècle le seigneur d'Estillac était soumis au ban et à l'arrière ban de la sénéchaussée d'Armagnac pour un archer, (id, III, 112).

[6] Arch. dép. du Gers, B. 5 f° 22. — Le 4 juillet 1544, Gassiot de Mondenard, seigneur d'Estillac, est en procès avec le syndic du chapitre de Saint-Caprais, (*id.* B. I, 140),

Digitized by Google

Bourbon dans son expédition contre la Navarre Espagnole. Il est au Saint-Puy au moment de la mort du roi Henri II. Il retourne ensuite à la cour, qu'il quitte pour revenir en Gascogne à l'avènement de Charles IX. C'est à cette date que le château d'Estillac devint la demeure habituelle de Monluc comme il fut celle de ses descendants; les deux noms furent, dès cette époque, irrévocablement liés l'un à l'autre ; et en 1560 comme en 1584, on pouvait dire qu'en « ce pays est asès notoire la maison principale du sieur de Monluc » estre Estilhac en Brulhois [1] »

Mais on comprend que pour un homme dont la vie fut toujours aussi remplie et aussi agitée, une maison n'était pas une demeure fixe; ce n'est qu'à des intervalles plus ou moins rapprochés que Monluc vint y goûter à défaut du délassement (cet homme ne se reposa jamais) une heureuse diversion à ses travaux ordinaires. D'ailleurs les évènements qui se préparaient, dans la province, allaient donner un aliment nécessaire à son activité.

Si Monluc revenait en Gascogne bien différent de ce qu'il était lorsque, riche d'espérances et léger d'argent, il avait quitté la maison de son père, la situation du pays qu'il retrouvait s'était aussi profondément modifiée depuis, sous l'influence des idées protestantes. Les nouveautés religieuses s'étaient répandues partout ; dans la noblesse « il n'était fils de bonne mère qui n'en voulut gouster » : pour les gens de robe et la bourgeoisie riche, elles semblaient la suite du mouvement littéraire de la Renaissance, enfin chez le peuple elles affectaient moins un caractère politique et révolutionnaire que confessionnel ; c'est là ce qui semble surtout avoir frappé Monluc, qui

---

[1] Arch. dép. du Gers B. 20 f° 110. Notons cependant que au mois de juillet 1559 au moment de la mort du roi Henri II, Monluc était au Sempuy. Monluc nous dit en effet qu'il était chez lui, à 4 lieues de Nérac et qu'à la première nouvelle de la mort du Roi, il se rendit à Nérac et prit sur son chemin un sien voisin nommé M. de Béraud; or, Béraud se trouve sur la route du Sempuy à Nérac. (*Commentaires*, édit. de Ruble, II, 326).

Il est difficile de tracer d'après les Commentaires l'itinéraire de Monluc; il nous dit souvent qu'il était *chez lui*, qu'il revenait *à sa maison*, sans indiquer de quelle maison il s'agit. Cependant en s'aidant de sa correspondance et d'autres documents conservés aux Archives d'Agen, on peut dire qu'à dater de 1560 Estillac devint sa demeure habituelle sans que le Sempuy ait été absolument délaissé.

Digitized by Google

démêla très bien le danger que présentait l'organisation puissante des églises mises au service de revendications sociales[1].

En face des protestants qui formaient une minorité audacieuse et compacte, les populations catholiques étaient peu préparées à la lutte. A la vérité certaines villes (Agen était du nombre)[2], se montraient absolument réfractaires à la Réforme, mais aux gens des campagnes, restés en grande majorité catholique, à la noblesse fidèle, isolée et affaiblie par des défections nombreuses, il fallait un protecteur et un chef, Monluc le fut[3].

A Estillac, il se trouvait au centre du pays qui allait devenir le champ de bataille des partis, tout près d'Agen, la ville qui, à son avis était « la mieux placée pour les convocations de la noblesse, la réunion des armées, la surveillance de la province. » Aussi Monluc ne quitta plus guère cette résidence, qui le rapprochait des Agenais « de tout temps ses amis et ses complices[4] », que pour résider chez eux dans sa maison de la rue des Juifs.

Au mois de février 1560, il prie les consuls de venir conférer avec lui à Estillac au sujet de l'appui que les révoltés de Monségur avaient trouvé chez plusieurs de leurs bourgeois.

Au mois de janvier 1561 il revenait de Saint-Puy à Estillac, quand il dégagea la ville de Laplume assiégée par les Huguenots. C'est à Estillac encore que les ministres de la Religion réformée lui adressent la proposition d'abandonner le parti catholique. C'est de là qu'il part pour sa sanglante exécution de Saint-Mézard. La mort de sa première femme l'oblige à y revenir pour donner quelque ordre à sa

---

[1] Voir, sur cet état des esprits au moment des troubles, la remarquable étude de mon confrère M. Tholin : *La ville d'Agen pendant les guerres de Religion du XVIe siècle*, (*Revue de l'Agenais*, XIV, XV et XVI, 1887 à 1889), étude à laquelle j'ai fait plus d'un emprunt, ainsi qu'on le verra par la suite de ce travail.

[2] Id., id.

[3] Non sans quelques hésitations, peut-être. Sur l'attitude incertaine parfois de Monluc durant les premiers troubles, voir ce que dit M. Tholin. (*Revue de l'Agenais*, XIV, 1887, p. 492 et suiv.) Nous n'avons pas encore à cette époque le Monluc « acharné et tout d'une pièce » des *Commentaires*.»

[4] Id, id,

Digitized by Google

maison à la fin de 1562[1]. Son mariage avec Isabeau de Beauville[2], d'une famille agenaise ne pouvait que l'attacher plus encore à sa résidence favorite qu'il commence à embellir et à fortifier davantage; et en effet, il y fait des séjours de plus en plus longs et rapprochés[3]. D'ailleurs, comme lieutenant du roi en Guyenne, il avait fait d'Agen le centre de ses opérations militaires. La proximité d'Estillac qui n'est distant de cette ville que de sept kilomètres, lui permettait d'y venir souvent. Il n'y était pas rappelé seulement par les affaires et les plaisirs de la campagne; là encore Monluc trouvait à batailler non plus contre les ennemis du Roi mais contre des voisins dont il s'était fait des ennemis personnels.

Nous avons dit que vers la fin du XIIIe siècle, la terre d'Estillac avait subi un démembrement et que le Buscon en avait été détaché pour être attribué à Raymond et Pierre d'Estillac. C'est eux qui firent bâtir le petit château du Buscon « à en juger du moins par des portions de courtine et une tour d'angle circulaire, dont l'appareil rappelle celui des constructions de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe. » Ainsi que me le fait observer M. Tholin, dans une note manuscrite qu'il a bien voulu me communiquer à ce sujet, « la position est loin d'être bien choisie. Ce fort a été élevé sur les dernières pentes au nord d'un côteau dont le château d'Estillac (à 1 kilomètre au sud) occupe le point culminant[4]. » La seignerie du Buscon resta la pro-

---

[1] Après un échec devant Montauban en 1562, Monluc vint faire une guerre de partisans aux alentours de ses châteaux d'Estillac et du Saint-Puy. (Voir M. Tholin, *Revue de l'Agenais*, XIV, 1887, p. 507.)

[2] Le contrat de mariage fut passé à Estillac le 31 mai 1564; M. de Ruble l'a publié. (Voir Pièces justificatives, p. 345-348j. Pour le premier mariage de Monluc avec Antoinette Isalguier, le contrat avait été passé au Saint-Puy le 20 octobre 1526; il a été publié dans la *Revue de Gascogne* XIV, 1875, p. 466, par M. Paul La Plagne-Barris.

[3] Notamment en 1564 et 1565. C'est au commencement de 1564 que le sénéchal de Quercy, La Gravière, vint à Estillac où il se coiffa si bien de bons vins, que Monluc lui donna, qu'il rêva que son hôte voulait trahir le roi et qu'il s'en alla « avec ce bonnet de nuit d'ivrogne » faire part à la Cour de ses divagations. (Voir M. Ruble, II, p. 329).

[4] Sur les seigneurs du Buscon depuis l'année 1461, voir *Notes historiques sur des monuments féodaux ou religieux du département de Lot-et-Garonne*,

Digitized by Google

priété de la famille d'Estillac jusqu'au commencement du xve siècle, époque où elle passa dans la maison de Galard, par le mariage d'Arnaud de Galard, seigneur d'Aubiac, avec la marquise d'Estillac (24 février 1410 [1]). La branche de Galard du Buscon s'éteignit vers le milieu du xvie siècle et la terre du Buscon devint alors par suite d'un mariage, la propriété des La Goutte de Lapoujade. Anne de Galard et noble Jean-Pierre de La Goutte, seigneur de Castanède et de La Roque, son second mari, étaient seigneur et dame du Buscon en 1564 [2].

Les Lapoujade étaient poètes autant que guerriers et, si leur réputation dans les lettres n'égale pas celle de Monluc, leur terrible voisin, du moins ils pouvaient lutter avec lui pour l'ardeur des sentiments religieux. Le *Discours du siège mis par les Huguenots devant le Passage d'Agen, vaillament défendu par M. le marquis de Villars* est un poème inspiré à Antoine de Lapoujade par son admiration pour Mayenne.

« Parmi les seigneurs du Buscon, de la maison des Lapoujade, on » distingue principalement noble François Balthasar de La Goutte, » qui fut seigneur de Lapoujade et de Prats, vicomte de Cours, du » Buscon et de La Duguie, marquis de Gironde et de Monclara. Il » était contemporain d'Antoine, et je ne serai pas étonné qu'il fût » son frère ; mais ce n'est là qu'une conjecture.

« C'est d'abord Jean de La Goutte, faisant hommage à François Ier, » le 3 juillet 1539, pour ses terres de Lapoujade, de Cours et plu- » sieurs autres. Ce Jean de La Goutte était au nombre des grands » seigneurs de l'Agenais qui, le 13 décembre 1520, accompagnèrent » le nouveau sénéchal, Antoine de Raffin, lors de son entrée solen- » nelle dans la ville d'Agen [3].

---

par Jules de Bourrousse de Laffore, Agen, imp. Noubel, 1879, in-8°, p. 33.

Le Buscon, dont le corps de logis est relativement moderne, appartient actuellement à la famille Amourous.

[1] *Documents historiques sur la maison de Galard.* iv. 957 et 1237.

[2] J. de Bourrousse de Laffore. *Notes historiques sur des monuments féodaux ou religieux du département de Lot-et-Garonne.* — Agen, Imprimerie Veuve Lamy, 1882.

Au dernier siècle, MM. de Lard de Rigoulières furent qualifiés seigneurs barons du Buscon, jusqu'à l'abolition des fiefs. (id.)

[3] Arc. mun. d'Agen BB 23, f° 197.

Digitized by Google

» François Balthasar produisit encore un acte de service du même » Jean de La Goutte à l'arrière-ban en 1644 ; un autre acte de ser- » vice au ban et arrière-ban par François de La Goutte en 1650 ; un » certificat de Monluc attestant que François de La Goutte avait servi » depuis le commencement des troubles jusqu'au 15 janvier 1570 ; » une lettre de Lusignan du 7 septembre 1557 aux consuls d'Agen pour » loger les gens de l'arrière-ban, dont le sieur de La Duguie était » maréchal ; un certificat du marquis de Villars du 13 mai 1573, » comme le sieur Jean-Pierre de Lapoujade est près de lui pour le » service du Roy [1], et plusieurs autres encore [2]. »

Les voisins de Monluc n'étaient donc pas des inconnus : il devait voir en eux des compagnons d'armes, qui avaient combattu dans les armées du Roi ; tout semblait devoir rapprocher le seigneur d'Estillac de celui du Buscon et il ne paraît y avoir eu d'abord entre eux que de bons rapports ; ce qui les divisa fut la question des droits honorifiques dans l'église unique qui desservait les seigneuries d'Estillac et du Buscon.

Pour si puissant qu'il fût devenu Monluc, trouvait en effet dans sa paroisse un égal dans le seigneur du Buscon. Gentilhomme comme lui, comme lui haut justicier, M. de Lapoujade jouissait à l'église des mêmes honneurs et prérogatives : agenouilloir près de l'autel, droit de sépulture, droit de *litre* au dedans et au dehors avec armoiries. Le partage de la seigneurie avait donc entraîné par voie de conséquence une sorte de partage de l'église ; le côté gauche était considéré comme appartenant aux gens de Buscon et à leur seigneur ; le côté droit à ceux d'Estillac. Le seigneur d'Estillac allait le premier à l'offrande ; mais les deux marguilliers étaient pris chacun dans une juridiction différente et prêtaient serment à leurs seigneurs respectifs. Il y avait deux confréries : celle de Notre-Dame, pour Estillac, portait dans les processions la bannière où la Vierge était représentée ; celle de Buscon portait la croix sur laquelle était l'image de son patron. La même qualité se retrouvait partout ; il y avait deux portes à l'église, chaque communauté ayant la sienne ; des deux cloches, l'une était dite de Notre-Dame, l'autre de Saint-Jean ; sur celle-ci, outre l'image du saint, on voyait encore au XVIIe siècle les

---

[1] Arch. du dép. de la Gironde. Registre de la Cour des Aides.

[2] *Rev. de Gascogne*. XVI. 1875, p. 71. *Les poètes Lapoujade et leur famille*, par M. l'abbé Barrère.

Digitized by Google

armoiries (bien frustes il est vrai) des sieurs de Buscon : *de gueules au levrier d'argent attaché à un arbre d'or* [1]. En vue de la bonne entente entre co-paroissiens, on avait donc fait une juste répartition de tout ce qui dans l'église était susceptible d'être partagé. C'était l'œuvre de plusieurs siècles et le résultat de concessions réciproques. Il fallait Monluc pour rompre un équilibre si savamment élaboré.

On comprend que ce partage de seigneurie, avec les idées d'égalité qu'il faisait naître, devait répugner à Monluc, et il lui sembla très inadmissible qu'un simple gentilhomme dont la notoriété ne dépassait guère les limites de la province, put se trouver dans sa propre paroisse, sur le même pied que lui, le héros des guerres d'Italie, l'homme admis à la cour et déjà célèbre. Aussi n'est-il pas de misères qu'il n'ait créées à ses voisins ; « sa redoutable autorité connu d'ung chacun » [2] lui fournissait le moyen de les vexer constamment. Il fit si bien que les Lapoujade se virent contraints d'abandonner leur maison, de quitter le pays et de se mettre sous la protection de la justice. Monluc se saisit alors du Buscon et y plaça une garnison [3].

Mais ce n'était pas assez de les avoir chassés ; leur agent était toujours là, et on comprend que le futur maréchal ne devait pas voir d'un œil tranquille le représentant du voisin abhorré, assis à son banc, vis-à-vis de lui à l'église « pour representer la qualité de son maitre. » D'ailleurs malgré l'absence des Buscon, ou même de leur représentant, les marques d'honneur qu'ils avaient dans l'église restaient, témoins irrécusables de leurs droit. C'est sans doute alors qu'il vint à l'idée de Monluc de remplacer l'église existante par une autre « à dessein de faire prendre tout droit de propriété que ledit sieur du Buscon y pouvait avoir. »

Nous avons la date approximative de la construction de la nouvelle église par une attestation datée d'Agen le 16 avril 1567 « certifiant que le bois de charpente acheté à Toulouse par Me Jehan Chambres, charpentier, est destiné à la construction du château et de l'église d'Estillac, et une demande de laisser-passer, adressée aux capitouls

---

[1] V. P. J. suiv. Ces armes appartenaient peut-être à l'une des familles qui avaient précédé les La Poujade dans la seigneurie de Buscon. En effet d'après le *nobilaire de Guyenne et de Gascogne*, les la Goutte de Lapouade portaient d'*azur au chevron d'or accompagné de 3 étoiles du même posées 2 en chef et 1 en pointe* (J. de Bourroussé de Laffore. IV. 424).

[2] V. Procès ci-après.

[3] Id.

Digitized by Google

de Toulouse, d'une nouvelle quantité de bois de charpente [1]. L'ancienne église se trouvait contiguë au château [2], ce voisinage était gênant pour le seigneur; elle fut, non seulement reconstruite, mais déplacée et reportée à l'endroit qu'elle occupe encore aujourd'hui.

Quant aux travaux de restauration du château, ils étaient commencés depuis 1564, sans doute à l'occasion du second mariage de Monluc. Isabeau de Beauville écrivait en effet, le 30 avril 1564, à Robert de Gontaut : « ... Mondict seigneur de Monluc me mande que je luy » face avancer le bastiment d'Estilhac, ce que je ne puys fère sans » vostre ayde. A ceste cause vous prye me vouloir envoyer ce mais» tre masson que vous scavez pour fere marche et divyser le pour» tal dudict Estilhac et vous reprye encore une foyz le fere venir le » plus toust que vous sera possible [3]. »

Monluc était alors à Bayonne, mais on voit que de loin comme de près il ne se désintéressait pas de l'arrangement et de la fortification du château d'Estillac qui devint par ses soins, une des forteresses féodales de l'Agenais : « Bâti sur un plan quadrangulaire, il était » flanqué de tours peu saillantes formant éperons sur les angles. » Cette disposition constituait un véritable acheminement vers la » forme du bastion moderne. Bien qu'il fut en apparence accessible » de tous côtés, ce château présentait partout des flanquements sé» rieux [4] »; il était donc mieux établi que d'autres, Madaillan par

---

[1] Orig. Arch. munic. de Toulouse, cité par M. de Ruble, V. p. 335.

[2] V. procès ci-après.

[3] *Revue de Gascogne*, XXIX, 1888, p. 42. Lettre d'Isabeau de Beauville à Robert de Gontaut, pub. pour la première fois, par M. Tamizey de Larroque. Ainsi que me l'a fait observer le savant éditeur, c'est par suite d'une faute d'impression que dans la *Revue*, cette lettre est datée du 30 avril 1563; il faut lire 1564.

« Le château d'Estillac est un type curieux des constructions militaires » des XVe et XVIe siècles. Il est dépourvu d'ouvrages avancés. Les angles de » sont quadrilatère ont été renforcés et se présentent de biais par rapport » aux points où l'on pouvait établir des batteries pour l'attaque. En dépit » de l'intérêt qu'il offre, tant au point de vue archéologique, qu'au point » de vue historique, il n'a été l'objet d'aucune description. » (Note communiquée par M. Tholin.)

Le château d'Estillac appartient aujourd'hui à M. de Laroche.

[4] *Revue de l'Agenais*, XIII, 1886. Le château de Madaillan, près d'Agen, par MM. P. Benouville et G. Tholin,

Digitized by Google

exemple, pour résister à l'artillerie ; il fut considéré pendant les guerres de religion comme le boulevard des armées catholiques [1]. Bien après la mort du maréchal en 1592, Charles de Monluc y entretient une garnison au compte et pour le service de la Ligue [2]. « Jamais les Huguenots n'avaient osé le considérer que de loin. Le fameux Mongonmery avait pu le voir des coteaux de Laplume, mais » il avait repris son chemin vers des pays moins bien défendus. On « n'attaque pas le lion dans son repaire. Blaise de Monluc, entre deux » campagnes, avait parfois vécu tranquille en son château d'Estillac. » Il pouvait le quitter impunément ; son nom seul et son souvenir » suffisaient à protéger ses murailles [3]. »

Ce nom redoutable empêcha sans doute les Lapoujade de réclamer contre l'injustice qui leur était faite ; ils préférèrent quitter le pays que d'engager une lutte trop inégale contre leur terrible voisin.

Monluc resta donc seul seigneur justicier dans sa paroisse. Délivré de la présence importune des seigneurs du Buscon, il semble s'être de plus en plus attaché à cette terre ; les séjours qu'il y fait sont plus fréquents et plus longs. Créé maréchal de France il y revient à la fin de 1574 muni des pleins pouvoirs du Roi ; il était autorisé à prendre tous les deniers de la recette générale de Guyenne pour le paiement des gens de guerre [4]. Mais c'est la dernière période brillante de la carrière publique de Monluc.

Après son échec devant Madaillan il se retire définitivement à Estillac [5], accablé de fatigues et d'années. Il y traîne sa vieillesse défiante et chagrine sans se désintéresser cependant des affaires publi-

---

[1] Monluc ne se contentait pas de fortifier son château d'Estillac ; il le garnissait aussi de canons.

C'est du moins ce qui semble résulter de la commission donnée par lui au capitaine Toppiac, le 8 mai 1575, de lui amener les pièces d'artillerie qu'il trouvera dans la ville d'Agen (Archives municip. d'Agen, BB. 32).

[2] Arch. du Lot-et-Garonne, B. 1.

[3] *Revue de l'Agenais*, XIII, 1886. Le château de Madaillan, déjà cité.

[4] Les Lettres patentes du Roi déclaraient que tous sans exception, nobles, gens d'église, magistrats, étaient soumis aux impositions pour leurs propriétés rurales (Arch. munic. d'Agen, BB. 30.)

[5] Lettre de Henri III au sénéchal de Bajamont exprimant les regrets que lui cause la retraite de Monluc (Arch. comm. d'Agen, BB. 32.)

Digitized by Google

ques[1]. C'est là qu'il dicte en 1575 son testament politique; il pense surtout à ses *petits Monluc* qui doivent le remplacer, et pour l'éducation desquels il écrit ses *Commentaires*. Ce retour sur sa vie passée le fait songer à sa fin prochaine. La mort vint le prendre à Estillac à la fin de 1577, à moins toutefois qu'elle ne l'ait surpris à Condom lors d'un voyage qu'il y fit à cette époque[2].

A la mort du maréchal, Estillac passa à son petit-fils, Blaise qu'il avait institué son héritier, et après la mort de ce dernier, tué au siège d'Ardres en 1596, à Charles, son frère.

Charles de Monluc, en mourant, ne laissa qu'une fille, Suzanne, née de son mariage avec Marguerite de Balaguier, dame de Monsalès. C'est celle-ci qui eut à soutenir un procès, en 1601, contre François de Lapoujade, au sujet de leurs droits réciproques dans l'église. Je reproduis ici ce procès, dans lequel j'ai puisé les principaux éléments de mon travail. On verra que le seigneur du Buscon ne fut pas heureux dans cette reprise de l'affaire et que gain de cause resta à la dame de Monluc.

La terre d'Estillac vint ensuite à Jeanne de Monluc[3], nièce du précédent qui l'apporta en mariage à Charles d'Escoublau, marquis de Sourdis et d'Alluyes. Cette terre rapportait en 1652, d'après les contrats d'afferme, 3,000 livres de revenu et en 1656, 3,500 livres[4]. L'agent du marquis de Sourdis, étranger au pays, était alors le seul habitant du château[5].

---

[1] Le 19 juin 1576 il recommande au sénéchal d'Agen de faire bonne garde (daté d'Estillac).

[2] Cette opinion de M. J. Gardère, bibliothécaire de Condom (V. lettre à M. Tamizey de Larroque, *Revue de Gascogne*, xxx, 1889, p. 525), paraît plus probable. V. aussi le *Testament de Monluc* publié par M. Clément-Simon dans le *Recueil de la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen*, II, 1872, p. 379, et *Trois lettres de Blaise de Monluc*, publiées p. M. Tamizey de Larroque (Avertissement préliminaire) dans la *Revue de Gascogne*, xxix, 1888, p. 29.

[3] Fille d'Adrien de Monluc et de Jeanne de Foix.

[4] Arch. dép. du Gers, B. 39, f° 326.

[5] L'arrière-petite-fille de Jeanne de Monluc, Angélique d'Escoublau, épousa le 24 mars 1702, François-Gilbert Colbert de Saint-Pouange.

Digitized by Google

Procès entre Suzanne de Monluc et Francois de Lapoujade, devant le Sénéchal d'Armagnac.

« Dud. jour unziesme apvril 1601.

« Par monsieur Vacquier juge mage, assistans messieurs Garros, lieutenant principal, Levenier, lieutenant particullier, Marcilly, Garros, Lucas, Morlan, Villate et Larocque, conseillers, a esté rapporté le procès d'entre Marguerite de Balanguier dame de Monsallès et Privesac, mère et legitime administraresse de Suzanne de Monluc, damoyselle, sa filhe et de feu messire Charles de Monluc, chevalier des deux Ordres du Roy, sieur d'Estilhac, demanderesse en mentenue, d'une part, — François de la Puigade escuyer, sieur du Buscon, deffendeur, et aussy demandeur en mentenue d'aultre ; clos en droict les pièces veues.

» Led. sieur juge mage a dict que le doubte de ce procès consiste en ung seul point, savoir sy le sr du Buscon a peu faire la ceynture dont s'agist, en quoy il sembleroit estre bien fondé, d'aultant qu'il est hault justicier et qu'il n'y a point d'aultre esglize es juridictions d'Estilhac et Buscon que celle de Saint-Jean d'Estilhac et d'alheurs il a de belles marques dans lad. esglize comme l'agenouilloir aultant advancé que celluy de la maison de Monluc et avecq queue; que celluy qui sort d'estre premier consul de Buscon est luminier de Saint-Jean dans lad. esglize ; qu'il semble qu'en la petite cloche les armoyries de sa maison y soient; qu'en l'ancienne esglize il y avoit une porte du cousté gauche qu'on nomoit de Buscon ; qu'au même cousté il y avoit une ceynture pour lad. maison de Buscon, avec les armoyries. Toutesfois led. sieur de Buscon se trouve court au principal point decisif de cest affaire, car lad. esglize estant assize dans la juridiction d'Estilhac,se droict de ceyture ne peult estre aquis à personne, *nisi ibi habeat jurisdictionem omni modo aut sit patronus et fondator*, or l'ung et l'aultre demure et veriffié et accordé par la procedure, savoir que led. sieur de Buscon n'a juridiction dans lad. terre d'Estilhac et n'est patron de lad. esglize, veu mesme que c'est une parroisse ; d'abondant ce droict de ceynture est un droit temporel et purement juridictionnel non spirituel et eclesiastique, comme remarquent plusieurs autheurs et mesmes Guesnoys en la conferance de ses coustumes, or ce seroit une chose fort estrange qu'ung hault justicier d'une terre exerceast acte de juridiction en une

Digitized by Google

aultre terre et ne fait de rien les preeminances et priviléges que led. sieur de Buscon allegue comme les luminiers et tout plein d'aultres petites choses deubz non pas en qualité de seigneur, mais en [qualité de] parrocken. Pour la cloche, il ne résulte en pas ung endroict de la procédure que ses armoyries de Buscon y soient, qu'il dict estre « un levrier d'argent en champ de gulle attaché à ung arbre d'or », car les bestes qui se trouvent à demy bosse sur lad. cloche ont la teste tournée, la queue fourcheue et le ventre esgal au reste du corps, contre le naturel du levrier; mais posé ores que ce fussent ses armoyries, il ne s'ensuit pas pour cela qu'il aye aulcun pouvoir de hault justicier en lad. esglize et pourroit estre que ses devanciers l'auroient donnée à lad. esglize comme plus aparens parrochens d'icelle. Encore moings peult il faire conséquance de la porte qu'estoit en l'ancienne esglize apellé la porte deu Buscon, d'aultant que ce nom luy feust donné, comme il est à presumer, parcequ'elle estoit du cousté de Buscon et que ceulx dud. Buscon font une partie de lad. parroisse.

» Quant à l'agenouilloir il sembleroit faire conséquance, mais il ne se treuve pas parmy noz autheurs que le droict d'agenouilloir soit une marque de hault justicier, ains plustost une bienséance et une courtoysie donnée par les haultz justiciers aux parrochens de marque, estant raisonnable et fort dessent que les personnes de la qualité dud. sieur du Buscon soient séparées par séance et aultres honneurs d'esglize du reste du puble.

» Pour la ceynture qui estoit en l'ancienne esglize, comme led. sieur de Buscon le dict, c'estoit un faict fort pertinant, mais led. sieur de Buscon est court à le veriffier, car de trois tesmoingz qui en deposent l'ung est souffizament objecté et pour les aultres deux, ils disent le savoir pour l'avoir ouy dire à leurs pères, ce qui ne souffit pas pour aquerir ung tel droict, ains il falloit deposer oultre cella qu'ilz l'auroient veu, ce que sans doubte ils eussent déposé si la chose eust esté veritable. car il n'a que 25 ou 30 ans que lad. esglize est rompeue et lesd. tesmoingz ont 50 à 60 ans; jusque là il n'y a rien qui puisse servir aud. sieur du Buscon pour soustenir ce droict.

» Quant aux tiltres par luy produictz, ils ne servent non plus que le reste, d'aultant que le partaige prethendu n'est aulcunement veriffié: *Primo* il n'est point faict mention du lieu de Buscon dans cest arbitraige, duquel resulte plus tost que le partaige feust faict entre ses fraires des droicts qu'ils avoient dans la juridiction d'Estilhac seullement; et quant mesmes Buscon y seroit, n'estant faict point mention

Digitized by Google

de l'esglize, la chose demureroit toujours dobteuse et indecize, d'ailheurs par lesd. tiltres il se veriffie fort bien et est accordé que ceulx de la maison de Monluc ont le droit d'Arnaud-Guilhem d'Antegeac, mais il ne se veriffie pas que le sieur de Buscon aye le droict de Ramond et Pierre d'Estilhac qui partaigèrent avec led. d'Antegeac, ains sullement d'Odet d'Estilhac quy vesqueyt longtemps après lesd. Ramond et Pierre. Et pour monstrer que sont esté toujours deux lieux séparés, c'est que ce sont deux consulatz divers, quy est ung des premiers reglement que ce esté faict en cest estat de France. Moings peult servir aud. sieur de Buscon de dire qu'il est seigneur direct aud. lieu d'Estilhac, attandu que se sont deux droit tous differens et que ne peuvent donner une si grande et si belle prérogative aux seigneurs fontiers au préjudice des seigneurs hautz justiciers. Le préjugé aussi de ceste cour, confirmé par arrest de la cour de parlement, allegué par lad. dame, est fort considérable et contraire aud. sieur de Buscon et la coustume observé de tout temps en pareils honeurs en ceste province y ayant plusieurs juridictions soubz une mesme parroisse, de façon que led. sieur de Buscon est fort mal fondé à soustenir son entreprise et conclure contre lad. dame que est fondé de droit commun *ratione jurisdictionis* acordé par le procès, *juris patronatus efficitur enim quis dotatione, fundatione, constructione*: estant en cella considerable que l'ancienne esglize estoit jointe au chasteau d'Estilhac : *demum ratione consuetudinis* et encores par un ung droict de prescription, veriffié par l'enqueste de lad. dame. — Pour toutes lesquelles considerations il maintiendroit lad. dame en son droict et ordoneroit que lad. ceynture tronconnée seroit effacée par commissaire de ceste cour avec inhibition et deffense aud. de Buscon uzer desormais de telles voyes de faict a peyne de mil livres ; le condampneroit aux despans pour plusieurs considerations, l'une à cause de la qualité de lad. dame, mère et legitime administraresse de sa filhe, ainsi s'agissant du droit d'une pupille, il n'est pas raisonable qu'elle fasse à ses despans reparer une entreprisse quy luy estoit grandement prejudiciable ; l'aultre que se est une voye de faict fort odieuse, faicte de nuict et après les protestations faictes par les ageans de lad. dame, après lesquelles il falloit qu'il se retirast à la justice non pas faire droict en sa cause propre.

» Monsieur Garros, lieutenant, dud. avis,

» Monsieur Levenier dict que la demanderesse ne monstre d'aultre tiltre pour fonder et justiffier sa mentenue que ce que luy est ac-

Digitized by Google

cordé par le sieur du Buscon, l'esglize estre en la juridiction du lieu d'Estilhac auquel il y a toute espèce de juridiction, mais vient en consideration de l'aultre cousté que est accordé par la demanderesse que la maison noble du Buscon est possedée senblablement en toute espèce de juridiction et située en mesme parroisse avec la juridiction du lieu d'Estilhac, et que en toute lad. parroisse n'y a aultre esglyze que celle dont est question, que si en lad. esglyse le seigneur d'Estilhac a marcque de hault justicier, comme d'avoir ung banc et adjenoulhoir du cousté droict près de l'autel, droict de sepulture et de saynture au dedans et au dehors l'eglise avec ses armoiries, pareilhement le seigneur du Buscon y a semblables marcques de hault justicier, estant soufizement veriffié par son enqueste et acordé par la demanderesse qu'il a du cousté gauche ung banc et adjenoilhoir près de l'autel vis à vis et si avant que celluy du seigneur d'Estilhac, auquel banc le procureur du sieur du Buscon a de coustume se tenir en absance de son maistre, pour representer la qualité de son seigneur, ainsi que deppose par exprès le dernier tesmoing avoier veu pratiquer en presance du feu sieur mareschal de Monluc. Est aussi veriffié par troys tesmoingz que les predecesseurs dud. sieur de Buscon firent metre la saingture et armoieries au dedans et au dehors de lad. eglize pour le decès d'un sieur de lad. maison, et bien que les tesmoingz depposent seulement *de auditu*, toutesfoys leur depposition peult estre veritable, attendeu qu'ils n'ont peu depposer *de vizu*, tant à cause de la demolition que feust faite de la première eglize par led. feu sieur mareschal, que aussi qu'il pourroit estre que led. feu sieur mareschal n'auroit voleu souffrir longtemps lad. seincture et qu'occasion de sa redoutable auctorité cogneue à ung chescun, il auroit constraint les seigneurs dud. Buscon s'absenter de lad. maison de Buscon, sur quoy plusieurs tesmoingz depposent qu'occasion de la malvelhance dud. feu sieur mareschal, le sieur du Buscon feust constrainct se metre soubz la protection de justice et se absenter du pays, mesme que après son absance, led. feu sieur de Monluc se saizit de la maison du Buscon en laquelle mit garnison. Vient aussi sur ce en consideration que puys longtemps aulcun seigneur n'a habité aud. Buscon et que nonobstant leur absance, lesd. marques de droict d'honeur et prerogative ont continué en lad. eglize ; et oultre celles que dessus demeure veriffié par l'enqueste que en lad. eglise y a encore une des deux cloches où sont gravées les armoieries dud. sieur du Buscon qui sont ung arbre et ung levrier attaché; et bien que par le procès-verbal du sieur juge mage et relation du

Digitized by Google

paîncire, il n'apparroise clairement dud. levrier, toutesfoys il est pourté par led. procès-verbal que en toutes les armoiries de lad. cloche il aparoise clairement qu'il y a ung arbre et une beste laquelle beste doibt plustost estre rapportée à un levrier qu'à aultre beste. Et est aussi veriffié que de toute ancienne coustume est observé que sur la creation des margilhiers de lad. esglise, l'ung doibt estre prins de la juridiction du Buscon lequel a accoustumé de prester le serment par devant le sieur du Buscon. Est aussi considerable que en lad. eglise a esté de tout temps observé deux marcques de foundation l'une à l'honeur de Nostre Dame laquelle les seigneurs de la juridiction d'Estilhac ont accoustume faire paindre et pourter en la banière de l'eglise et en une des cloches, et l'aultre en l'honeur de Saint-Jean, laquelle les seigneurs du Buscon ont accoustumé de faire paindre et pourter en la croix de lad. eglize par les margilhers dud. Buscon lorsque la procession se faict et en une des cloches de lad. eglise, laquelle est comunement nomée [en] l'eglise cloche de Saint-Jean. Pourra aussi servir à mesmes fins ce qu'est veriffié par plusieurs tesmoingz de l'enqueste dud. sieur du Buscon, que en la première eglise, qui feust demolye par led. feu seigneur mareschal de Monluc, y avoit deux portes dont l'une s'appeloit la porte du Buscon et de lad. démolition pourra estre enferé qu'elle a esté faicte à dessain de faire perdre tout droict de propriété que led. sieur du Buscon y pouvoit avoier. Led. sieur du Buscon ne se vollant contenter de ce qu'est acordé et veriffié que sa seignorie est en la parroisse de lad. eglise, sans qu'il en y aye aultre que celle-là pour le service de ceulx desd. juridictions et que en icelles les marcques que dessus ont esté continuées jusques aujourd'huy, de là peult estre tiré une ilation fort concluante qu'il doibt jouir de parelhz honeurs que les seigneurs d'Estilhac, qui ne peuvent avoier aultre plus grande raison ny enseignement de leur cousté que en ce seulement que lad. eglise est sittuée en leur dicte juridiction.

» Pour ouster laquelle raison led. sieur du Buscon a voleu passer plus oultre et par les produictz qu'il affaictz au procès, principallement ung ancien instrument d'arbitraige faict en l'an mil deux cens nonante sept peult estre facillement coligé que les deux maisons d'Estilhac et Buscon n'ont esté aultrefoys que une seule juridiction, d'aultant que par icelluy il peult estre tiré que Raymond et Pierre d'Estilhac, frères, et Arnaud-Guilhem d'Antagac avoient faict, quelcque peu auparevent, division desd. deux maisons qui pourtoient seulement le nom d'Estilhac et que par leur division ils n'avoient peu vivre en paix et

Digitized by Google

concorde, sur la jouissance et exercisse de la justice desd. maisons qui estoit par eulx possedé par indevis comme estant chose indivisible, comme est aussi indivisible l'eglise; et bien que aud. instrument d'arbitraige ne soit faict mention de lad. eglise, il est par identic de raison à inferer que les honeurs de lad. eglise demeurerent communs entre lesd. pactisans, de quoy pevent faire foy les marcques communes qui ont deuré jusques aujourd'huy; et n'estoit besoin d'en faire mention aud. instrument d'arbitrage, attendeu qu'ils n'avoient question ny differand pour ce regard. Que si les seigneurs d'Estilhac presuposoient ou voloient inferer qu'eulx seulz deussent jouyr desd. honeurs pour estre advenu que le fons de lad. eglise estre en leur part de division, il fauldroit necessairement qu'ilz montrasent que les seigneurs du Buscon ou leurs auteurs ausquels ont succedé sçavoir Raymond et Pierre d'Estilhac eussent renoncé par exprès au droict de lad. eglise indivisible, faisant lad. division; et s'il y eust heu renonciation mal à propos et sans aulcun fondement les seigneurs d'Estilhac n'eussent souffert aux seigneurs du Buscon une longissime possession des marcques et honeurs de leur haulte justice et seignorie sans que puisse estre mis en doubte si lad. seignorie de Buscon peult avoier esté celle dont en lad. division de toute la seignorie d'Estilhac est advenue à la part de Raymond et Pierre d'Estilhac, dont ausd. instrumens d'arbitraige. Car oultre qu'il en pourroit aparoier par l'instrument de division s'il n'eust esté perdeu par la longueur du temps, cella peult estre aulcunement demeuré veriffié, à tout le moingz necessairement presumé par la transaction au procès produiste par led. sieur du Buscon entre ung nommé Oddet d'Estilhac surnomé sieur du Buscon et ung seigneur d'Estilhac, par laquelle apert avoier esté contestation entre eulx pour raison de la haulte justice en leurs terres; et par icelle est accordé que chescun possedera sa justice en sa juridiction. Et par aultres produictz apert que led. Oddet d'Estilhac, surnomé sieur du Buscon, a faict faire plusieurs recognoissances, lesquelles ont esté renouvellées par les successeurs dud. Oddet jusques à l'hauteur du sieur du Buscon qui est à present, l'illation peult estre necessairement tirée que led. Oddet d'Estilhac soit descendeu de Raymond et Pierre. C'est en ce qu'il n'est poinct mis en faict contraire que en la parroisse y aye une aultre maison et seignorie appellé du Buscon et que led. Oddet soit descendeu d'aultre. Pour la fin seroit chose fort insuportable que le seigneur hault justicier ne peult avoier plus grand honeur en l'église et parroisse que le moindre de ses subjectz

Digitized by Google

et que plustost il devroit poursuyvre une eglise anexe en sa juridiction. Et par aultres raisons il relaxeroit led. sieur de Buscon des fins et conclusions contre luy prinses avec despens puys la publication des enquestes ausquels condempneroit lad. dame [1].

» Marcilly. par les susd. raisons et consideré qu'il est accordé que le seigneur d'Estilhac va le premier à l'offrande et tient la main droicte, luy adjugeroict le dessus de la saincture et maintiendroict le seigneur du Buscon pouvoir faire saincture à la main gauche de lad. eglise et au dessous celle du seigneur d'Estilhac au dedans et au dehors; et ordonneroict que le seigneur du Buscon faira effacer la saincture qui se trouvera au dessus de celle de la maison dud. Estilhac dans huitaine à peyne de cinq cens escutz et sans despans.

» Garros, par plusieurs raisons admenées, il diront, sursoyant à faire droit deffinitivement sur les conclusions des parties, qu'elles veront le procès, diront et produiront ce que bon leur semblera dans le moys, aultrement le procès sera jugé en l'estat, despens reservés en fin [2].

» Lucas, de l'advis de Monsieur le Juge mage.

» Morlan, de l'advis de Monsieur le Juge mage, sauf qui diroit sans despens.

» Villate et Fabre de l'advis de Monsieur le Juge mage.

» Larocque comme Monsieur le Juge Mage, sauf que diroit sans despens.

» Et a esté conclud et arresté avec la plus grande oppinion.

» Taxé le rapport vingt-cinq escutz sols.

» Ce jugement a esté confirmé par arrest le xxviii aoust m. six cens deux, en la Tournele, rapporteur M. Le Coste [3]. »

(Arch. dép. du Gers, B. 26, ff° 73 à 77.)

P. TIERNY.

---

[1] *En marge* : Son opinion demeurant escripte c'est reduict à l'advis de Marcilly.

[2] *En marge* : Son oppinion demeurant escripte c'est réduit à l'advis de M. le Juge Mage.

[3] Cette mention a été ajoutée postérieurement, elle est d'une autre écriture.

Digitized by Google

LES
COMTES CAROLINGIENS DE BIGORRE
ET LES
PREMIERS ROIS DE NAVARRE

Dans un mémoire récent sur la *Géographie politique du Sud-Ouest de la Gaule Franque au temps des rois d'Aquitaine* (778-877), j'ai consacré tout le premier paragraphe de ce travail au *Comté de Bigorre*. Aujourd'hui, j'ai hâte de reprendre à nouveau ce travail, et de compléter ces recherches, en traitant un autre sujet qui se rattache au premier, je veux dire les *Premiers Rois de Navarre.*

PREMIÈRE PARTIE

COMTES CAROLINGIENS DE BIGORRE

Le grave docte André Duchesne, géographe du roi Louis XIV, avait communiqué à Oïhenart et à Marca, des documents relatifs au comté carolingien de Bigorre, et utilisés par ces deux annalistes, sans qu'ils aient cru nécessaire de les citer. J'avais recherché vainement ces textes dans le Fonds Duchesne, conservé à notre Bibliothèque Nationale, et dans lequel sont compris bon nombre de papiers ayant appartenu à Oïhenart. Or, voici comment cet érudit, et après

---

[1] Oïhenart, *Not. utr. Vascon.*, 507 ; Marca, *Hist. de Béarn*, 802.

Digitized by Google

lui Marca, signalent la succession des comtes carolingiens de Bigorre.

1° Donat-Loup (*Donatus Lupi*), qui vivait au temps de Louis le Débonnaire.

2° Faquilileno (*Faquileno*), comtesse de Bigorre.

3° Dat-Donat (*Dato Donati*), contemporain de Charles le Chauve.

4° Loup-Donat (*Lupus Donati*).

Les textes utilisés par Oïhenart et Marca sont retrouvés. Avec tout le désintéressement et toute l'obligeance dont il est coutumier, un érudit Bigourdan, M. Gaston Balencie, vient de m'en expédier les duplicata, sans préjudice de ses réflexions personnelles, et je vais tirer largement parti du tout.

§ I. — Les deux chartes concernant les comtes carolingiens de Bigorre. — Ces textes sont tirés des *Glanages* de Larcher, paléographe du siècle passé, qui travaillait à la solde des États de Bigorre[1]. Mais où Larcher avait-il fait sa copie? Sur le *Livre Verd de Benac*, qui appartien aujourd'hui à M. Dreyt, avocat à Tarbes. Pour des raisons que je n'ai pas à dire ici, je dois me contenter, en attendant mieux, de la copie de Larcher, qui était du reste un habile homme, et fort

---

[1] I. Ego dompna Faquilo donationem facio ad Sancto Orientio... de res mea quod habeo in pago Levitanense. Primo unam culturam in villa de Soisso, in loco ubi dicitur ad Curtim, a termino Donati Aurioli et dompni Mansionis, usque in viam publicam. Et dono ibi vineam in villa Soisso, quam comparavi Descoperant et Eleto Bouiti, et de termino Donati Aurioli usque in viam publicam. Et dono aliam terram in terratorio Praysaguo, in loco ubi dicitur ad Ferragone, de termino Sancti Saturnini usque in Poio et usque in via, et alia correia ubi supra, de termino Enechones usque in via et usque ad Salsetum, pro anima mea et pro anima Mansionis; et dono septem libros et vestimenta ad missam cantare, unam capam..., stolas..., manipulos..., anima Donati Lupi, comiti... et filiis meis et filias. Facta est ista carta in mense decembri, regnante Carolo comite. Signum dompnæ Faquilonis. Signum Datonis Donati comitis, et Luponis Centulli et aliorum multorum.

II. Breve memoratorium quod fecit Faquilo, comitissa, de alodio Sancti Orientii, sive de servis, sive de ancillis, quod inquisierunt inquisitorii Utiandus Fedanti, de Villa; Asnerius Donati, de Artalens; Sanciolsi et Dato Ader, et Uciandus Aster, de Belsen; Asnerius Uciandi, de Noilano; et Asne-

Digitized by Google

versé dans l'histoire de la Bigorre. Ce fut le 3 janvier 1405 (vieux style) que Dominique de La Rivau, maitre d'écriture (*escrivaa de letra formada*) de la cité de Tarbes, commença à écrire le censier de la baronnie de Castelloubon et du baillage de Barbazan-Debat, connu sous le nom de *Livre Verd de Benac*, parceque les seigneurs de Bénac devinrent, au commencement du XVIIe siècle, vicomtes de Lavedan. Dominique de La Rivau, avait reçu pour cela mission de Raymond-Garsie de Lavedan, seigneur de Castelloubon. Ce scribe a commis bien des fautes en copiant. Je les signalerai plus bas, dans la mesure du possible.

Il me faut donc opérer sur la transcription de Larcher, et je n'ai, encore une fois, aucune raison de ne pas la croire exacte.

Dans le premier de ces textes, nous voyons une dame nommée Faquilo (*dompna Faquilo*) donner au monastère de Saint-Orens en Lavedan (*in pago Levitanense*) diverses terres, dont je tâcherai d'identifier plusieurs au moment propice. La donatrice agit ainsi dans l'intérêt de son âme, et de celle de Mansio (*Mansionis*). Elle donne en outre, pour l'âme du comte Donat-Loup (*Donati Lupi comiti*), et pour celle de ses fils et filles, sept missels, des ornements à chanter la messe, une chape, des étoles, des manipules. Le passage

---

rius de Buzum, qui fuit abbas Sancti Orientii; ea juraverunt per sex loca sanctorum, in Sancto Saturnino et in Sancto Paulo, et in Sancto Andrea, et in Sancto Saturnino, et in Sancto Martino, et in Sancto Orientio, quod veritatem dixissent; et excitavit illorum sacramenta Sancio Aster, missus Lupo Donati. Deinde interrogati dixerunt villa de Buncarasso, illi homines um ipsos alodes servi Sancti Orientii ab integro, et de Campiarto (?) ad Lacunam per viam transversam usque ad Purperros, et inde in Soso usque in villa Esclaveleira ab integro usque in Lacunam; et in villa Abisso septem casales et homines; et in Belsen tres casales cum suos servos et suos alodes, et in cultura de Fossato et alia inter ambos poros et Lananonas; et in Gisallo duos campos; et in Villa vineas et casales; et in illa valle super Villa et Maris, et casale et vineas; et in Silien una vinea; et in Col uno campo; et in terratorio Aleu et Sancti Vincentii et Unis aute Villam illa decima; et in Sera uno casali cum suo begero, et una cultura, et estivas Senasco et Asco et s^ror et inferor, et illos pratos de Sancto Orientio, scilicet Lizast et Verba sine ullo credo, nisi cui abbas voluerit, et alios multos quos mensuravimus; et ego Faquilo mitto ibi una cultura et vinea in villa Soioo et duos campos in Praisago, et in Artalense uno casale cum suos servos et suo aalode. LIVRE VERD DE BENAC, LARCHER, *Glanages*, I, 274, n° 123, et II, p. 276, n° 124.

Digitized by Google

concernant ces secondes libéralités est mutilé. La charte est datée du mois de décembre et du règne de Charles comte (*regnante Karolo comite*). Je n'expliquerai plus bas sur cette anomalie. Sont désignés comme ayant signé cette pièce, le comte Donat-Loup (*Datonis Donati comitis*), Loup (*Luponis*), Loup-Centulle (*Luponis Centulli*), sans compter d'autres qui ne sont pas nommés.

La seconde charte rappelle brièvement les dons de terres et de serfs des deux sexers faites par ladite Faquilo, comtesse (*Faquilo, comitissa*),au monastère de Saint-Orens. Dans la mesure du possible, ces terres seront identifiées en même temps que celle que mentionne le premier document. Des commissaires y sont désignés pour faire une enquête sur l'étendue de cette libéralité. Parml eux figure Asner de Buzum, abbé du monastère de Saint-Orens (*Asnerius de Buzum, qui fuit abbas Sancti Orientii*). Dans six églises (*per sex loca sanctorum*), ils jurent de dire la vérité, et c'est un homme du nom d'Aster, envoyé de Loup-Donat, (*Aster, missus Lupo Donati*) qui veille à cette prestation de serment. Suit l'énumération des libéralité de Faquilo, qui donne finalement (*ego Faquilo*) quelques autres terres à l'abbaye. Cette seconde charte ne porte ni date ni souscriptions.

Telle est, en somme, la substance des deux pièces que je suis tenu d'examiner au point de vue de l'histoire et ensuite à celui de la géographie historique.

§ II. — Examen de divers textes antérieurs a 837, concernant Azenar-Sanche et son frère Sanche-Sancéon, comtes de Vasconie Citérieure (824-836). — Avant de commenter, dans les deux paragraphes suivants les pièces que m'a communiquées M. Balencie, je suis impérieusement tenu de préparer et faciliter cette portion de ma tâche. en recherchant, dans d'autres textes carolingiens antérieurs à 837, tout ce qui concerne Azenar-Sanche et son frère Sanche-Sancion, qui furent l'un après l'autre comtes de Vasconie Citérieure.

En 824, dit le biographe de Louis le Débonnaire, « les comtes Ebles et Azenar (ou Azenar) reçurent l'ordre de passer les monts Pyrénées. Ils s'avancèrent avec des troupes nombreuses jusqu'à Pampelune. Mais quand, après avoir rempli leur mission, ils voulurent s'en revenir, ils firent une funeste épreuve de la perfidie de ces lieux, et de la mauvaise foi naturelle à ceux qui les habitent. En effet, environnés par eux, ils perdirent toutes leurs troupes, et tombèrent

Digitized by Google

eux-mêmes au pouvoir des ennemis. Ebles fut envoyé à Cordoue au roi des Sarrasins. Azenar fut pardonné, parce qu'il était de la même race que les vainqueurs [1].

Ce passage, très précieux, en sa brièveté. pour l'histoire de la Vasconie Franque et de la Vasconie Espagnole, réclame impérieusement un commentaire. — Et d'abord, nous y voyons qu'en 824 les affaires des Francs devaient aller assez mal à Pampelune et dans son territoire, c'est-à-dire dans la région qui constituait alors la véritable Navarre. Quant aux Vascons transpyrénéens de la montagne, on sait qu'ils jouissaient d'une très grande liberté, tout en demeurant compris dans le royaume des Asturies. Que voulaient les Navarrais? Là-dessus, aucun texte ne nous renseigne expressément. Il est néanmoins permis d'induire de l'ensemble des renseignements disponibles, et même du passage précité, que la domination Franque était menacée. C'est pourquoi Louis le Débonnaire dépêcha des troupes commandées par les comtes Ebles et Azenar. Le biographe de cet empereur atteste que le premier de ces personnages n'était pas de race Vasconne. Elbes pourraient bien, cependant, avoir régi l'un des comtés de la Vasconie cispyrénéenne. Nous savons, en effet, que lorsque les princes mérovingiens et carolingiens avaient à faire la guerre, ils tiraient leurs contingents militaires des cités ou des comtés les plus voisins du territoire ennemi. Quoi qu'il en soit, Azenar était alors comte de la Vasconie Citérieure, et j'en fournirai la preuve au bon moment. Je démontrerai aussi que ce seigneur était fils d'un Vascon cyspyrénéen nommé Sanche, qu'il avait un frère appelé Sanche-Sancion, et une sœur nommée Sancia, qui épousa Ymon ou Emenon, comte de Périgord. Ainsi, tenons provisoirement ces faits pour certains, et comptons déjà pour rien, concernant ledit Azenar, certaines fables dont j'espère bien faire justice.

Ebles et Azenar se mirent donc en marche, franchirent les Pyrénées, arrivèrent à Pampelune sans obstacle, et y remplirent leur mis-

---

[1] Eodem anno Eblus, atque Asenarius comites, trans Pyrenæi montis altitudinem jussi sunt ire. Qui cum magnis copiis usque ad Pampilonam iissent, et inde negotio peracto redirent, solitam loci perfidiam, habitatorumque genuinam experti sunt fraudem. Circumventi enim ab incolis illius loci, omnibus amissis copiis, in inimicorum manus devenere. Qui Eblum quidem Cordubam regi Sarracenorum miserunt. Asenario vero tanquam qui eos affinitate sanguinis tangeret pepercerunt. *Vit Ludov. Pii*, ap. Bouquet. VI, 106.

Digitized by Google

sion. Mais au retour, ils furent attaqués et défaits par les Vascons qui les firent prisonniers, envoyèrent Ebles au roi musulman de Cordoue, et pardonnèrent à Azenar parce que c'était un homme de leur race (*affinitate sanguinis*). Quels étaient ces Vascons? Évidemment ceux du versant sud des Pyrénées occidentales, c'est-à-dire le même peuple qui avait attaqué, en 778 et 812, les troupes de Charlemagne et de Louis, roi d'Aquitaine, quand elles retournaient d'Espagne en Gaule. Pour le cas présent, la chose est encore plus certaine. Azenar était, en effet, comte de la Vasconie Citérieure, c'est-à-dire de la partie la plus occidentale du versant nord de la chaîne de montagnes, dans lequel est englobé le Pays Basque cispyrénéen. Ce seigneur ne pouvait donc être attaqué par les gens du district où il commandait. Ainsi, l'agression ne put venir que des Vascons espagnols. Et puisqu'ils pardonnèrent à ce seigneur à cause de son origine, cela montre bien qu'il y avait alors certaines affinités politiques entre les Basques de Gaule et ceux d'Espagne. Ces derniers étaient alors en paix avec le roi musulman de Cordoue, et voilà pourquoi ils lui firent remettre le comte Ebles, leur prisonnier.

En France, bon nombre de nos historiens officiels admettent que cette expédition des comtes Ebles et Azenar marque la fin de la domination des Francs carolingiens en Navarre. Je me fais fort de prouver ailleurs l'absurdité de cette doctrine officielle. Mais le plus pressé est à coup sûr de fournir et de commenter le texte de deux chartes concernant l'abbaye de Pessan. Ainsi, j'aurai préparé convenablement le lecteur à comprendre toute la valeur des textes communiqués par M. Balencie.

L'abbaye de Pessan était sise dans le diocèse primitif d'Auch. Le cartulaire de ce couvent est perdu. Mais les deux pièces dont s'agit sont imprimées dans les *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch* de Dom Brugeles, d'après les copies faisant partie des manuscrits de l'abbé Daignan du Sendat, conservés à la Bibliothèque municipale d'Auch.

La première charte atteste qu'une dame nommée Temperaire avait vendu à un homme appelé Dauriol ou Adauriolat la terre de Cazaux (*Casalellus*), sise au bord de l'Arçon (*fluvio Arcionæ*), affluent du Gers (rive droite) et confinant du sud à Pessan (*terram Pecianensem*). Dauriolat vendit lui-même ce bien fonds à Izimbard, évêque (*episcopo*) d'Auch. Ce prélat, voulant en gratifier l'abbaye de Saint-Michel de Pessan, chargea, peu de temps avant sa mort, le comte Azenar-Sanche, d'exécuter ses intentions, et celui-ci choisit pour agir à sa

Digitized by Google

place les prêtres Aldrie et Dolgrin. La charte est datée du mois d'octobre, le roi Charles régnant (*regnante Carolo*), Azenar-Sanche étant comte (*comite Azenario-Sancio*). Sont nommés à la fin de la charte, le comte Dat-Donat (*Dato-Donati comite*). le vicomte Garcie (*Garsia vice-comite*), et Ociundo-Azenar (*Ociundo-Azenarii.*) [1]

Telle est l'économie de la première charte. — Mais, le comte Azenar-Sanche et le prêtre Aldrie moururent en l'année même de la rédaction de cet acte, c'est-à-dire en 835. Voilà pourquoi, dans un second acte, daté de 836 [2]. le prêtre Dolgrin, seul mandataire survivant des personnes, dût s'occuper seul d'assurer l'exécution de la volonté de l'évêque Izimbard (*Izimbardi episcopi*), en transmettant enfin à l'abbaye de Saint-Michel de Pessan, sise dans le comté de Fezensac ou Auch, et dans l'État du roi Charles (*in pago Auxiense*

---

[1] In Dei nomine ad æternam salutem, quam ego Azenario-Sancius, qui sum missus ut manumissor ut faciam cartam tibi Aldrie, et tibi Dolgrine, missus a Yzimbardo episcopo, propter animam, quo modo missus sum de ipsa propria comparatione sua quam ille habuit, quod est in pago Auxiense ubi vocabula est Casalellus, quod Deauriolatus ex Temperiana comparavit, et habet terminos confinos devante, et contra visa (*l.* bisa) ad ipsius venditores, Adauriolatus et Temperiana termen firmat, et contra meridiem ad Pecianensem terram firmat, de retro ad flumen Arcionæ usque in medio aqua firmat, quanto infra istos terminos habet, et ipsos casales, tum casas, tum pomiferas et clausuras, tum vineas vineales, terras cultas et incultas, fontes, rivos, pratis, pascuis, aquis, et aquarum decursibus suis, quantum ibi ipse episcopus ibi comparatum habuit, totum et integrum dono vobis ego Azenario-Sancius comes tibi Aldarie et tibi Dolgrine, propter animam suam remedium in tali donatione vobis hoc dono quomodo ille mihi deprecavit, etc. Facta carta ista in mense octobri, sub Carolo rege, comite Azenario-Sancio, qui cartam istam propter animam Izimbardi episcopo scribere aut affirmare, et Dato-Donati comite, et Garsia vice-comite. Sig. Garsiæ via-comitis. Sig. Ociundo-Azenarii. Dom Brugeles, *Chron. eccles. du dioc. d'Auch, Preuves de la Seconde Partie*, 34.

[2] Dominis S. Michaele abbatibus, monachis, presbiteris, diaconibus, subdiaconibus, aut omnem clerum S. Michaelis Archangeli, quod est cognitum in pago Auxiense, in cœnobio quod dicitur Peciano, in proprio Domino nostro Carolo rege. Quoniam ego Dolgrinus præsbiter pro Dei amore, et pro anima seniori meo Izimbardi episcopi, et pro anima Adelrio præsbitero, et pro anima Aner-Sancio comiti, et pro extinguendis peccatis meis, etc. Propterea consideravi in animo meo, ut donare debeo illa villa Casalius, pro mandato seniori meo Izimbardo, ad Sancto-Michaeli Archangelo, ita vero facio, cum omnibus ædificiis, et cum omne suppositum, ter-

Digitized by Google

in cœnobio quod dicitur Peciano, in proprio Domino nostro Carolo rege) la terre de Cazaux (*Villa Casalius, Casalillus*), sise au bord de l'Arçon (*fluvium Arcizon*). La charte est datée du mois de janvier, sixième année du règne de Charles le Chauve (*anno sexto regnante Carolo rege*). Sont nommés à la fin de la charte, le comte Garsie (*Garsiano comite*), Garcie-Dat (*Garsiano-Datus*), le vicomte Azenar (*Azenario vice-comite*), et Sanche-Atile (*Sancio-Atillii*).

Telles sont les deux chartes qu'il s'agit maintenant de commenter et de dater, pour éclaircir les deux autres tirées du *Livre Verd de Benac*.

Et d'abord, il est dès longtemps prouvé que l'abbaye de Pessan, comprise dans le diocèse d'Auch, existait déjà avadt 816. Le chef-lieu de ce diocèse n'était pas encore la métropole religieuse du Sud-Ouest. C'était toujours Eauze, que les Normands ne devaient pas tarder beaucoup à détruire. Voilà pourquoi Izimbard ne prend que le titre d'évêque (*episcopus*), et non celui de métropolitain ou celui d'archevêque (*archiepiscopus*), déjà usité à cette époque. Nous verrons plus bas que la première charte est de 835. Puisque le prélat Izimbard choisit le comte Azenar-Sanche comme exécuteur de ses volontés, il est clair que la terre à donner était sise dans le pagus, c'est-à-dire dans le comté d'Auch ou Fezensac. Ce seigneur étendait donc son autorité sur ce district. La chose est d'ailleurs confirmée par la fin de la charte, *comite Azenario-Sancio*. Or, l'Azenar-Sanche dont il est ici question, n'est autre que celui qui commandait, avec le comte Ebles, la malheureuse expédition en Navarre entreprise en 824. Il était incontestablement comte de Vasconie Citérieure. La chose est attestée par le passage plus bas cité des Annales de Saint-Bertin. Et comme le nom de Sanche-Sancion, son frère et

---

ras cultas, et incultas, pratis, pascuis, aquis, aquarum cum decursibus, cum omne jure, totum et integrum id dono ad dicto Sancto-Michaeli, et suis abbatibus, aut suis monachis, aut suis clericis, qui ibidem serviunt: et ipse Casalillus terminos habet de avante finolita firmat, contra meridiem a termino Sancto-Michaele terminat; ab occidente per medium fluvium Arcizon firmat totum et ab integrum dono ad S. Michaele et ad suis servientibus, ut de ab hodierna teneatis, possideatis, vestrisque posteris derelinquatis, etc. Facta carta ista in mense januario anno sexto regnante Carolo rege. Sign. Dolgrino, qui testamentum istum scribere, aut firmare rogavit. Sig. Garsiano comite. Sig. Garsiano-Datus. Sig. Azenario vice-comite. Sig. Sancio Atilii. Et aliorum plurimorum. Dom Brugeles, *Chron. eccles. du diocèse d'Auch, Preuves de la Seconde Partie*, 35.

Digitized by Google

successeur, prouve que ce personnage était fils d'un seigneur nommé Sanche, il s'ensuit que le personnage appelé Azenar dans les dites Annales, et Azenar-Sanche dans les chartes de Pessan ne font qu'un seul et même individu.

Azenar-Sanche étendait donc, en 835, son pouvoir direct sur le comté de Vasconie Citérieure, et sur celui de Fezensac ou Auch, où il devait alors être secondé par le vicomte Garsie, nommé dans la première charte. Bien plus, le seigneur dont s'agit exerçait, en outre, une certaine suprématie où influence sur le comté de Bigorre. Dans cette pièce est, en effet, nommé un comte, Dat-Donat (*Dato-Donati comite*), qui gouvernait le pays dont s'agit lors de la rédaction du premier texte communiqué par M. Balencie. L'une et l'autre charte de Pessan, sont datées, du règne de Charles le Chauve. Les comtes y dénommés reconnaissaient donc l'autorité de ce prince. Mais la seconde charte est datée de la sixième année du règne de Charles le Chauve (*anno sexto regnante Carolo rege*). Je sais bien que le commun des historiens français ne fait commencer le règne de Charles le Chauve en Aquitaine qu'en 840. Mais Nithard en fixe le début à 833, et nul de nos historiens modernes n'y a pris garde. Les deux chartes de Pessan permettent encore de reculer cette date de trois ans (830). L'autorité dudit Charles était alors reconnue tout au moins dans la portion de notre Sud-Ouest représentée par les comtés de Vasconie Citérieure, de Fezensac ou d'Auch[1], et de Bigorre. Nous verrons, en effet, et au bon moment, que le comte Donat-Loup, nommé dans la première charte du *Livre Verd de Benac*, était comte de Bigorre. Or, ce seigneur figure dans la première charte de Pessan, datée du règne de Charles le Chauve. N'oublions pas, en outre, que le passage à citer des Annales de Saint-Bertin daté de 836, année de la mort d'Azenar-Sanche, atteste que ce personnage avait depuis quelques années (*aliquot annis*) abandonné le parti de Pépin Ier (*a Pippino desciverat*), et que Sanche-Sancion, frère et successeur du défunt, suivit longtemps la même politique. Telle était donc, au minimum, la portion de notre Sud-Ouest, qui reconnut, dès 830, Charles le Chauve comme roi d'Aquitaine. Il est, au contraire, certain, que les populations du comté de Bordeaux, et sans doute aussi celles du comté d'Agenais, obéissaient à Pépin Ier. Je réserve mon opinion en ce qui concerne

[1] Per idem tempus (833) Aquitania Pippino dempta Karolo datur. NITHARD. *Hist.* l. I, c. 4, ap. Bouquet, VII, 12.

Digitized by Google

les gens du comté de Comminges et Couserans, sur lesquelles déjà s'exerçait probablement l'influence des comtes de Carcassonne — Les deux chartes de Pessan ainsi datées, je poursuis mon commentaire.

Le pagus d'Auch, dont parlent les deux chartes de Pessan, est incontestablement le comté carolingien de ce nom, dit aussi comté de Fezensac, et qui englobait à peu prés, comme je l'ai déjà prouvé ailleurs, les territoires des diocèses d'Eauze et d'Auch. Qui commandait alors en ce comté? Azenar-Sanche, c'est-à-dire Azenar, fils de Sanche. Voilà très certainement pourquoi l'évêque Izimbard s'adressa à lui pour obtenir que ses intentions fussent remplies. Oihenart, qui pourtant ne connaissait pas ce texte, à grandement raison de faire de ce personnage le fils d'un seigneur Vascon nommé Sanche, et le frère de Sanche-Sancion. Nous verrons bientôt sous la date de 836, que ce dernier fait est formellement attesté par les Annales de Saint-Bertin. Mais ces Annales désignent aussi les deux frères comme comtes de la Vasconie Citérieure. Dès 835 tout au moins, Azenar-Sanche étendait donc sa domination sur ce comté et sur celui de Fezensac ou d'Auch. Pour ce dernier, il était assisté du comte Garsie, qualifié vicomte dans le premier document.

Oïhenart suppose qu'à une époque indéterminée, Azenar-Sanche aurait franchi les Pyrénées, et conquis, sous les auspices d'un roi de Pampelune ou de Navarre, la ville de Jaca, pays situé entre l'Aragon proprement dit, et l'Aragon Subordan. Ce territoire, alors enlevé aux Sarrasins, forma désormais le comté d'Aragon. Or, voici comment Oïhenart établit la généalogie des suzerains de ce pays [1] :

Sanche, noble Vascon.

Azenar, comte de Vaconie Citérieure, combattant sous les auspices des rois de Pampelune, enleva Jaca aux Sarrazins ; et devint la souche des comtes d'Aragon. — Mort en 836.	Sanche-Sancion, frère et successeur d'Azenar-Sanche, lui succeda à titre de comte de Vasconie Citérieure, et devint ensuite comte ou duc de toute la Vasconie Cispyrénéenne. — Ce personnage vivait encore en 850.	Sancia, mariée à Ymon ou Emenon, comte de Périgord. Arnaud, comte ou duc de Vasconie, en 864.
Galind-Azenar, comte d'Aragon.	Eximinus-Azenar.	Theuda, mariée à Bernard, comte de Ribagorça.
N..., femme de Garsie, roi de Pampelune Endregot-Galind Ximena, mariée à Garcie-Sanche, roi de Pampelune.	Fortun-Eximinus, comte d'Aragon. Azenar II, comte d'Aragon.	

[1] Oïhenart, *Not. utr. Vascon*, 135 et 365-370.

Digitized by Google

Telle est, concernant les comtes d'Aragon, la doctrine qu'Oïhenart déduit en grande partie des recherches d'Esteban de Garibay et de Beuter. J'admets, avec lui, qu'un seigneur de la Vasconie cispyrénéenne nommé Sanche, fut père d'Azenar-Sanche, de Sanche-Sancion, et de Sancia, mariée à Ymon ou Emenon, comte de Périgord. Mais notre érudit commet une erreur évidente quand il fait d'Azenar-Sanche, comte de la Vasconie Citérieure un seigneur qui passe les monts pour aller combattre les Maures sous les auspices d'un roi de Pampelune, fonder le comté d'Aragon, et le transmettre à sa postérité. Nous avons vu, en effet, qu'en 835, c'est-à-dire l'année qui précéda sa mort, Azenar-Sanche habitait toujours en-deça des Pyrénées, où son autorité directe s'étendait sur le comté de Vasconie Citérieure, et sur celui de Fezensac ou Auch. Azenar-Sanche ne dût pas laisser de postérité, car en 836 ses pouvoirs passèrent à son frère Sanche-Sancion. Je compte, en outre, montrer, dans la *Seconde Partie* de ce mémoire, que l'État navarrais ne fut véritablement constitué que vers 870. Cette première partie de la généalogie des comtes d'Aragon doit donc être repoussée. Quant au reste, je n'ai pas à m'expliquer là-dessus.

Ferreras[1], et après lui plusieurs annalistes subalternes, présentent présentent Azenar-Sanche, son frère Sanche-Sancion, et après eux Garcie, et Garcie, fils du précédent, non pas comme les premiers rois, mais comme les premiers seigneurs du pays qui ne devint un véritable royaume que vers le temps de Fortun le Moine.

Cette doctrine est inacceptable. Azenar-Sanche, je le répète, commandait encore, en-deçà des monts, en 835. Il n'a donc rien conquis au-delà, et par conséquent rien pu transmettre à son frère Sanche-Sancion. Sans doute, entre 830 et 836, la Navarre commançait déjà à s'acheminer vers l'indépendance. Mais nous verrons dans la *Seconde Partie*, que ce pays avait alors pour seigneur Inigo, dit Arista.

Il s'agit maintenant de prouver à nouveau, comme je l'ai promis, qu'Azenar-Sanche mourut en 836, et qu'il eut pour successeur son frère Sanche Sancion, comme comte de Vasconie Citérieure.

---

[1] Ferreras, *Hist. d'Espagne*, II, passim. J'utilise ici, non pas le texte espagnol, mais la traduction française du chevalier d'Hermilly qui, dans la *Préface* du tome II, produit des critiques souvent fondées sur cette portion de la doctrine de Ferreras.

Digitized by Google

En 836, disent les *Annales de Saint-Bertin*, périt d'une mort horrible Azenar, comte de la Vasconie Citérieure, qui, depuis quelques années (*aliquot annis*), s'était séparé de Pepin. Son frère Sanche-Sancion devint maître (*occupavit*) du même pays malgré Pepin (*negante Pippino*)[1].

C'est clair. Azenar, c'est-à-dire Azenar-Sanche, comte de la Vasconie Citérieure, avait abandonné le parti de Pépin Ier. Il reconnaissait donc Charles le Chauve comme roi d'Aquitanie, et cela depuis quelques années, c'est-à-dire depuis six ans, comme le montre la seconde charte de Pessan. A ce seigneur, succéda son frère Sanche-Sancion, toujours malgré Pepin Ier (*negante Pippino*). Il reconnut donc, à son tour, en 836, l'autorité de Charles le Chauve.

Voilà, je crois, tout ce que nous savons sur Azenar-Sanche, comte de Vasconie Citérieure, mort en 836. Grâce à ces renseignements, je puis maintenant aborder le commentaire historique des deux chartes du *Livre Verd de Benac*.

§ III. — Examen des deux chartes du Livre Verd de Benac au point de vue historique. — Il est certain que les deux copies communiquées par M. Balencie fourmillent d'incorrections, dont le transcripteur de 1406 est seul responsable. Mais la part de cet accident ainsi faite, je n'hésite pas un seul instant à les accepter comme authentiques.

Et d'abord, au poit de vue du style général, des noms d'hommes, etc.. nos textes sont en concordance avec ceux de la même époque rédigés dans notre Sud-Ouest, et datés de 817, 818, 835 et 836[2]. Là-dessus, je m'en rapporterais, s'il était besoin, à la critique d'un diplomatiste aussi exercé que M. Arthur Giry. Quant à tout le surplus, je vais discuter de mon propre chef, en examinant d'abord chaque texte en particulier, et en rapprochant ensuite ces documents pour les étudier à nouveau.

En ce qui concerne le premier, je me borne à relever d'abord les faits suivants.

---

[1] Azenarius quoque Citerioris Vasconiæ Comes, qui ante aliquot annis a Pippino desciverat horribili morte interiit, fraterque illius Sancio-Sanci eamdem regionem, negante Pippino, occupavit. *Ann. Bertin*, ap. Bouquet, VI, 198.

[2] Dom Brugeles, *Chron. eccles. du Dioc. d'Auch, Preuves de la Seconde Partie*, 42-43, 8-9, 34, 35.

Digitized by Google

La pièce est datée du mois de décembre, et de l'époque où le comte Charles était comte (*in mense decembri, regnante Carolo comite*). Pas d'indication d'année.

La copie du *Livre Verd de Benac* porte bien *comite*. A ce propos, Larcher prétend que le texte original était *regnante Carolo C(alvo)*. Le copiste si inhabile de 1406 en aura fait *Carolo C(omite)*. Mais il est amplement prouvé que, dans les diplômes émanés de lui, pas plus que, dans les chartes rédigées sous son règne, Charles ne prit et ne reçut jamais le surnom de Chauve. Ce n'est donc pas *C(alvo)*, mais *C(omite)*, qu'il faut lire et remplacer par *Ra-Rege*, d'autant que la charte donnant alors Dat-Donat comme comte de Bigorre, il ne pouvait y avoir en même temps un second appelé Charles.

Passons à la seconde pièce.

Faquilo, nommée dans les deux textes, se qualifie de comtesse (*comitissa*) dans le second. Or, ceci n'a rien que de fort naturel, même à l'époque carlovingienne. Pour rassurer, s'il était besoin, le lecteur à ce sujet, je me borne à le renvoyer aux exemples cités par Du Cange [1], et attestant que, dès ces temps-là, les femmes des comtes, prenaient déjà le titre de leur mari.

Il s'agit maintenant d'étudier simultanément les deux chartes.

Et d'abord, en combinant les enseignements fournis par ces textes, on arrive à reconstituer la série des personnages suivants. Je les présente suivant l'ordre chronologique, lequel n'est pas toujours celui de leur énumération.

1° Mitio, à l'âme duquel Faquilo songe, en même temps qu'à la sienne propre. Bascle de Lagrèze fait de ce Mitio un comte, et le donne comme père de Faquilo. Il déclare avoir eu en communication le *Livre Vert de Benac*, et ajoute en note : « Nous avons envoyé le texte inédit de plusieurs chartes de Saint-Orens à l'Académie des Inscriptions des Belles-Lettres (de Paris), pour sa publication des chartes antérieures à 1080. » Larcher date la première charte de 850. Bascle de Lagrèze la fait remonter à 820 [2]. Mais ce sont là des assertions absolument gratuites. Il n'en reste pas moins vrai que Mitio devait tenir de près à Faquilo, puisque celle-ci songe d'abord et simultanément à son âme, et à celle de ce seigneur. D'autre part

---

[1] Du Cange, *Glass. V° Comitissa.*

[2] Bascle de Lagrèze, *Histoire religieuse de la Bigorre*, 189.

Digitized by Google

nous allons voir bientôt que le comte Donat-Loup, mari de cette dame, était mort lors de la rédaction de la première charte. Mais comment admettre qu'à l'époque où les comtés étaient essentiellement bénéficiaires, une femme, Faquilo, ait pu recueillir celui de Bigorre dans la succession de son père, ponr le porter en dot à son mari? C'est évidemment étendre à l'ordre carolingien une habitude purement féodale.

2° Loup. En mentionnant Donat-Loup, mari de Faquilo, la première charte nous apprend, par cela même, qu'il était fils d'un seigneur nommé Loup, et que, selon l'usage du pays et du temps, il avait ajouté son propre nom à celui de son père. Voilà pourtant ce que n'ont remarqué ni Oïhenart, ni Marca. Rien n'atteste que ce Loup ait été comte de Bigorre. Mais la chose n'est pas improbable.

3° Donat-Loup, fils du précédent, nommé dans la première charte, avec le titre de comte. Il était mort assurément lors de la rédaction de cette pièce, car celle-ci est souscrite par son fils le comte Dat-Donat.

4° Faquilo, comtesse, très probablement fille de Mitio, et, pour les raisons déjà dites, incontestablement veuve du comte Donat-Loup, lors de la rédaction de la première charte.

5° Loup-Donat, fils de Donat-Loup et de Faquilo, et comte après son père. Son nom est fourni au génitif (*Lupi*), et sans addition de celui de son père dans la première charte. Mais, dans la seconde, nous voyons Aster, représentant de Loup-Donat (*Aster*, *missus Lupo Donati*), s'inquiéter de faire prêter serment aux hommes chargés de faire une enquête sur les terres et les serfs des deux sexes donnés par Faquilo au monastère de Saint-Orens. Cet Aster ne peut être évidemment qu'un délégué du comte. — Quant à Loup-Centulle, nommé au génitif à la fin de la première charte, son père se nommait incontestablement Centulle. Ce personnage était peut-être parent ou allié de Loup-Donat. Mais à coup sur il n'était pas son frère.

La série de ces personnages prouve assez clair que les deux textes attestant leur existence et leur succession comme comtes de Bigorre, sont bien les mêmes qui furent jadis communiqués par Duchesne à Oïhenart et à Marca. On pourrait même reprocher à ces deux derniers érudits de n'avoir pas tiré de la communication de Duchesne autant de profit qu'il est possible de le faire. Mais d'après quels écrits antérieurs avait été faite la copie communiquée par Duchesne? Sur ce point les témoignages précis font défaut. Néan-

Digitized by Google

moins, tout porte à croire que les deux pièces dont s'agit nous ont été uniquement conservées par les copies du *Livre Verd de Benac*.

Voilà donc, au temps des comtes bénéficiaires, trois seigneurs au moins qui se succèdent de père en fils dans le comté de Bigorre. Ceci ne m'inspire d'ailleurs aucune défiance. L'histoire de l'Aquitaine à cette époque, atteste abondamment que, si l'hérédité des pouvoirs comtaux n'était pas encore un droit, elle constituait déjà une pratique assez fréquente. Ainsi, sans sortir de notre Sud-Ouest, il est déjà démontré qu'en 836 Sanche-Sancion devint comte de la Vasconie Citérieure après son frère, Azenar-Sanche, et cela malgré le roi Pépin Ier. Il est également prouvé qu'avant 864 ledit Sanche-Sancion avait déjà transmis à son neveu ledit comté, et le surplus des terres constituant alors le duché de Vasconie[1].

Est-il possible de dater approximativement les deux chartes dont s'agit ? J'ai déjà noté que la première est gratuitement donnée comme étant de 820 par Bascle de Lagrèze, et de 850 par Larcher. Évidemment, celui-ci part de ce point de vue faux que Charles le Chauve ne commença de régner en Aquitaine que vers 840 au plus tôt. Mais quoi? Il est déjà prouvé que, dès 830, l'autorité de ce prince était déjà reconnue dans une partie de notre Sud-Ouest. Or, dans ce texte, figure le comte Donat-Loup, mentionné aussi comme comte dans la première charte de Pessan, qui est bien de 835. Il s'agit donc ici d'un seul et même personnage, d'un comte qui, dans le document de Pessan, comme dans le premier texte Bigorrais, reconnaît l'autorité de Charles le Chauve, comme le fait aussi Azenar-Sanche, comte de Fezensac ou d'Auch, qui semble bien exercer en outre une certaine suprématie sur le seigneur Bigorrais.

Pour ces raisons, j'admets que la première charte du *Livre Verd de Benac* a dû être rédigée à peu près vers 835. Quant à la seconde, elle n'est que très médiocrement postérieure à l'autre, puisque la comtesse Faquilo est nommée dans l'une et dans l'autre.

Si, partant de l'année 835 pour remonter le cours du temps, nous donnons à Dat-Donat dix années d'exercice de l'autorité comtale, si

---

[1] Eo tempore (id est anno 861) apud Gascones qui montibus Pyrenæis vicini sicut, ducatus apicem Arnaldus vir illuster obtinebat. Hic etenim filius cujusdam comitis Petragoricensis vocabulo Imonis fuerat et avunculo suo Sanctioni qui ejusdem gentis dux fuerat in principatum successerat. *Ex histor. translat. reliquiarum sanctæ Faustæ*, ap. Bouquet, VII, 344.

Digitized by Google

nous en octroyons autant à son père, Donat-Loup, nous atteignons la date de 815. Et nous arrivons à cette année, sans comprendre Loup, père de Donat-Loup, parmi les comtes de Bigorre au temps des rois d'Aquitaine.

Les deux chartes dont s'agit ont évidemment pour but de doter l'abbaye qui plus tard devint, dit-on, prieuré de Saint-Orens de Larreule, dans le diocèse de Tarbes. On y suivait la règle de Saint-Benoît. De là son nom de La Reule ou Larreule, fourni par le mot latin *regula*, comme pour le prieuré de La Réole, dans le diocèse de Bazas. La Reule dépendait de la vicomté de Lavedan, comprise elle-même dans le comté de Bigorre. L'abbaye dont s'agit était, en effet, fondée du temps de la comtesse Faquilo, puisque nous voyons mentionné parmi les enquêteurs, dans la seconde charte, *Asnerius de Buzum, qui fuit abbas sancti Orientii.* J'estime qu'à la suite du mot *fuit* il faudrait suppléer *electus*, ou toute autre expression analogue. On ne voit pas, en effet, pourquoi Asner de Buzum aurait perdu, sous le comte Loup-Donat, ses pouvoirs abbatiaux, puisque ce personnage conservait toujours la confiance dudit comte et de sa mère Faquilo. Il est vrai que Marca[1], les auteurs du *Gallia christiana*[2], et bien d'autre après eux, présentent l'abbaye dont s'agit comme fondée seulement vers la fin du xe siècle, ou au commencement du xie par Othon-Dat, vicomte de Montaner. Mais le fait est que cette doctrine ne repose absolument que sur un passage d'un cartulaire relativement récent, et aujourd'hui perdu, du cartulaire de Saint-Orens de La Reule. J'en donne ci-dessous la partie significative sauvée par Marca[3]. Mais il suffit de jeter les yeux sur cet extrait pour voir que le rédacteur de ce texte parle de cette prétendue fondation comme d'un fait lointain et non pas présent. Ce procédé est d'ailleurs très fréquent, dans notre Sud-Ouest

---

[1] Marca, *Hist. de Béarn*, l. V, c. 5.

[2] *Gall. christ.* II, 1256.

[3] In diebus Lodici comitis Bigorræ, et Bernardi qui tune gubernabat præsulatum felici forte, locum sancti Orientii ab omni censu liberum statuit, et cœnobium perpetuum Bigorræ obtinendum esse decrevit. Arnaldum quoque Sancionem Vic. sibi consociavit, tam caussa adjuvandi quam perficiendi. Patrem et abbatem Mansionem dominum Mansionem constituit, etc. Igitur præfatus Otto Dato vicecomes (Montanerii) supradicto loco ecclesias delegavit, etc. Marca, *Hist. de Béarn*, 359.

Digitized by Google

comme ailleurs, pour les cartulaires rédigés par les religieux de Saint-Benoît. Voilà ce dont on ne s'est pas assez avisé jusqu'à ce jour, non plus que d'autres procédés que je ne puis signaler ici. L'abbaye de Saint-Orens de La Reule est donc beaucoup plus ancienne que Marca ne se l'imagine. Elle remonte au IXe siècle. Bascle de Lagrèze fait de Sancio-Aster, nommé dans la seconde charte comme délégué du comte de Bigorre, un prieur du monastère, dans lequel on a dit qu'il n'y avait pas d'abbés. J'admets sans peine que l'ancienne abbaye ait été finalement réduite à la condition de prieuré. Les exemples de ce genre sont assez communs. Mais le fait est que Asner de Buzum avait été, ou était encore abbé dudit monastère au temps de la comtesse Faquilo, et que le *Gallia christiana* nous fournit, pour Saint-Orens de La Reule, une série d'abbés allant de 1009 à 1699[1]. La fondation de cette abbaye remonte donc au IXe siècle.

Elle n'existait pas en 816, date du concile d'Aix-la-Chapelle. Il est assez notoire, en effet, que cette assemblée divisa alors au point de vue des charges publiques, les abbayes en trois classes : 1° les maisons riches qui devaient le service militaire (*militiam*); 2° les maisons moins riches, ne fournissant que des dons (*dona*); 3° les maisons pauvres, tenues seulement de faire oraison (*orationem*) pour le souverain. Or, les abbayes de la Vasconie (*Wasconiæ*), autrement dit de la province ecclésiastique d'Eauze, étaient alors peu nombreuses, et toutes si pauvres qu'elles ne donnaient que des prières. C'étaient Sère (*Cella Fraxilis*), Simorre (*Cimorra*), Pessan (*Pecianum*), Faget (*Altum Fagitum*) dans le diocèse d'Auch, et Saint-Savin de Lavedan (*Sancti Savini Levitanensis*), dans le diocèse de Tarbes. Si l'abbaye de Saint-Orens de La Reule, comprise dans ce dernier évêché, avait existé déjà en 816, elle figurerait évidemment, comme celle de Saint-Savin, dans le catalogue de 816. La fondation de ce couvent ne saurait donc remonter plus haut que 817, ni être postérieure au temps où vivait la comtesse Faquilo[2].

Les deux chartes du *Livre Verd de Benac* font mention de vignes en Lavedan, c'est-à-dire dans une des régions les plus froides de la Bigorre. Or, dans une de ses épîtres au rhéteur Bigorrais Axius Paulus, propriétaire de la villa de Crebennus, Ausone constate que la vigne

---

[1] *Gall. christ.*, I, 1256-1259.

[2] *Constit. Ludov. Pii de Monasteriis*, ap. Bouquet, VI, 410.

Digitized by Google

ne croissait pas dans la région où cette terre était sise. Les gens insuffisamment renseignés pourraient donc s'étonner de voir mentionner des vignes en Lavedan, aux environs de l'année 830. Mais, grâce à M. Balencie. je suis en état de lever cette difficulté. Ainsi, ladite mention de vignes, au lieu de compter comme une objection, est au contraire une preuve nouvelle en faveur de l'authenticité des chartes [1].

La vigne. en effet, croissait jadis en Lavedan sur des hauteurs où elle n'est plus cultivée de nos jours. M. Balencie a eu plusieurs fois l'occasion de constater ce fait. A Castet-de-Bern. près de Beaucens, des tenanciers du comte de Bigorre payaient tous les ans à ces hauts seigneurs une redevance en nature pour une pièce de vigne appelée « comtale », située à Villelongue, dont Saint-Orens est aujourd'hui un lieu dit, Pey d'Abadie, maitre d'un « capcasan », payait au prieur « cinq pipots, 15 quarts de vin. » A Trensas, quartier très rapproché des précédents, Vital de Morerio doit au roi, *tempore vindemiarum*, quarante-quatre mesures de vin. A Silhen (Boô-Silhen), à Soulom, et dans toute la vallée de Davantaïgue, mêmes constatations pour l'année 1313 [2].

Il y avait donc, au IXe siècle, des vignes en Lavedan. A ce propos, M. Balencie se demande où pouvait bien être la villa d'Axius Paulus ? Est-ce à Barèges ou à Cauterets qu'il faut la chercher ? Mais, dans la petite vallée de Luc. la vigne croissait aussi. Notre érudit Bigourdan en a trouvé les preuves dans le *Cartulaire de Bigorre*, dont la publication serait un véritable service rendu à l'histoire de notre Sud-Ouest. Peut-être *Crebenno* se trouvait-il *in Retro Aquam*, c'est-à-dire dans la vallée de Saint-Savin ou celle de l'Estreme de Salles, en supposant que la vigne n'ait jamais poussé sur le versant oriental de la montagne.

Inutile d'insister davantage. Les deux chartes du *Livre Verd de Benac* doivent être tenues pour authentiques. — A l'époque où elles furent rédigées, le *casau* ou *casal* constituait un domaine rural, avec les terres et les serfs qui les cultivaient. Mais, au XVe siècle, le même terme désigne un jardin, quand on dit que le *capcasau*, c'est-à-dire l'ensemble des biens de telle ou telle personne comprend *la maison*

---

[1] AUSON., *Epist.* XII, Αὐσόνιος Παύλῳ.

[2] *Debita regi Navarre in comitatœ Bigorrensi*, registre du Trésor des Chartes, aux Archives Nationales, et Censier de Bigorre, aux Archives départementales des Basses-Pyrénées.

Digitized by Google

seulement, ou bien la maison, la grange, le jardin (*casau*), les terres (*Censier de Bigorre* de 1429). Ces terres pouvaient-elles être séparées de la maison? On a voulu donner de ces termes des définitions rigoureuses. Mais le fait est que leur sens est fort élastique.

§ IV. — Examen des deux chartes du Livre Verd de Benac au point de vue de la géographie historique — J'ai déjà dit, et je tiens à répéter, que les copies des deux documents carolingiens faites en 1406 sont entâchées de maintes fautes. Il en est ainsi notamment en ce qui concerne les noms de lieux. M. Gaston Balencie a fait son mieux pour identifier le plus grand nombre possible de ces précieux éléments de géographie. Je vais donc tirer profit des notes que m'a fournies là dessus cet érudit si spécial, et si désintéressé.

PREMIÈRE CHARTE.

Ad Sancto Oriento. — Saint-Orens, ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoit (diocèse de Tarbes), aujourd'hui écart de la commune de Villelongue, canton d'Argelès (Hautes-Pyrénées).

In pago Levitano. — Pays et future vicomté de Lavedan, comprise dans le comté de Bigorre.

In villa Soisso. — Lisez *Soïno*. C'est aujourd'hui Sonin, village de la commune d'Artalens, canton d'Argelès, (Hautes-Pyrénées).

Ad Curtim. — Il y a un lieu dit La Cort, commune de Préchac, canton d'Argelès. Ni M. Balencie, ni moi, n'avons pu identifier ce nom de lieu qu'on retrouve à Sère-Argelès, canton d'Argelès. Dans ce dernier village, La Cort était la Salle ou le château de Sère, dit aussi la Pène de Sère.

In terratorio Preyssaguo. — Préchac, commune du canton d'Argelès, dans la vallée de Davantaïgue.

De termino Sancti-Saturnini. — Saint-Saturnin est, en effet, le patron de la paroisse de Préchac, canton d'Argelès, dans la vallée de Davantaïgue.

In loco ubi dicitur ad Ferragone, de termino Sancti Saturnini usque in Poio. — M. Balencie, qui n'a pu identifier *Ferragone Sancti-Saturnini* désigne Saint-Saturnin d'Argelès, et non Saint-Saturnin de Nestalas. Le *terminus*, ou territoire ainsi nommé, confinait avec Préchac, *Poio*, *Enechone*, n'ont pu être identifiés par notre érudit. Pouey est un nom très commun. A Lau, qui n'est pas loin, il y avait et il y a encore le Pouey de Lau,

Digitized by Google

Correya. — Ce nom désigne une pièce de terre longue. De la, en patois Bigourdan, le terme si répandu de *coureye* et *courrège.*

Salsetum. — Sausset, Saucet (*salicetum.*)

SECONDE CHARTE.

Utiandus Fedanti de Villa. — Aujourd'hui Vielle, village compris dans la commune de Beaucens, canton d'Argelès.

Asnerius Donati, de Artalensx. — Artalens, canton d'Argelès.

Uciandus Aster, de Belsen. — Beaucens, canton d'Argelès, dont l'ancien nom est roman est *Belsen.*

Asnerius Uciandi de Noilano. — Nouillan, village formant aujourd'hui la section B de la commune de Beaucens, canton d'Argelès.

Asnerius de Buzum. — Est-ce Buzon, près de Vic-Bigorre (Hautes-Pyrénées) ?

In Sancto Saturnino. — Saint-Sernin de Préchac. Il y avait aussi Saint-Saturnin d'Agos, mais pas dans la vallée de Davantaïgue.

In Sancto Andrea. — Saint-André, village de la commune d'Artalens (canton d'Argelès), a saint André pour patron, de même que Souin, également réuni à la même commune.

In Sancto Saturnino. — Voici, sur cette localité une note de Larcher : « *Savino* ? Comment l'oublierent-ils ? » Peut-être faut-il corriger *Saturnino* en *Savino*, Saint-Savin, commune d'Argelès.

Villa Buncarassio. — Voici comment M. Belencie propose, sous réserves, de traduire la phrase : « Ensuite interrogés, ils dirent que le village de Buncarras (ce ne peut être que Bun et Arras, dans la vallée d'Az) ses hommes et ses alleux étaient serfs de Saint-Orens, depuis *Camiorto* (lieu dit ?) jusqu'au lac (le lac d'Isaby ?), et depuis le lac en coupant par le travers jusqu'aux *Purperros* (lieu dit ?), et de là à Souin, et de là jusqu'à la villa serve (*esclaveilera*), cette superficie en entier, jusqu'au lac. »

Si cette traduction est exacte, il ne s'agit ici que de Villelongue, qui aurait autrefois porté le nom de *Buncarras*. L'hypothèse de M. Balencie repose sur ce fait que Villelongue est, d'après les *Debita regi Navarre* de l'an 1313, et d'après le *Censier de Bigorre* de 1649, le seul village dont la seigneurie appartenait au prieur de Saint-Orens. Le comte, et après lui le Roi, n'y avaient que la haute justice, et ne percevaient absolument rien sur les habitants. D'un autre côté, la *Lacuna* ou lac d'Isaby viendrait très à propos à l'appui de cette supposition. Il n'existe pas ailleurs que là, de lac dans la vallée de

Digitized by Google

Davantaïgue, si ce n'est un *laquet* ou lac minuscule à Castet-de-Bern, ancien village.

Villa Abissso. — Est-ce *Arbovixo* ? [Ayros] — Arbouix).

Ad Fossato. — Il s'agit ici « à Beaucens de trois casaux..... et la couture (ou culture) *ad Fossato*, et une autre culture entre les denx bois (*porus*), et *Lananonas* (des Landes ou plateaux ??) » *Porus* pourrait aussi signifier Port, ou Passage.

In Gisallo. — Gézat, village formant actuellement un quartier de la commune de Beaucens, canton d'Argelès.

In Silien. — Bôo-Silhen, canton d'Argelès.

In terratorio Aleu. Est-ce Lau-Balagnas, commune du canton d'Argelès ?

Sancti Vincentii. — Est-ce à Nestalas, commune du canton d'Argelès, où il y a un lieu dit Sembidens ?

Unis. — Est-ce dans le quartier de Darrè-l'Aygue, et en face de Vieille, qui était dans le quartier de Davantaïgue ?

Sera. — Sère-Argelès, commune du canton d'Argelés? — A ce propos, M. Balencie croit que là où il y a *sror* et *inferor*, il s'agit des *estibas* ou *estives* (en patois Bigourdan les pâturages ou quartiers d'été pour les troupeaux) de *Senasco* et d'*Asco* la supérieure (*sror* abréviation de *superior*, et inférieure.

Voilà, je crois, tout ce qu'on peut tirer raisonnablement des deux chartes du *Livre Verd de Benac*, que M. Gaston Balencie a bien voulu me communiquer avec la spontanéité si généreuse dont il est coutumier envers moi, comme envers bien d'autres.

Avec M. l'abbé Tauzin, curé de Saint-Justin (Landes), et M. l'abbé Breuils, curé de Cazeneuve (Gers), je suis heureux de compter cet érudit parmi mes plus précieux conseillers. Non seulement il m'a fait tenir les deux textes ci-dessus, mais aussi presque toutes les gloses géographiques et juridiques qui les assortissent. Les autres réflexions m'appartiennent, et mon correspondant n'en est aucunement responsable.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LE SIÈGE DE CLAIRAC

(1621)

DANS DEUX THÈSES DE DOCTORAT ÈS-LETTRES

Par une singulière coïncidence, le siège de Clairac a été raconté dans deux thèses qui viennent d'être soutenues, l'une tout récemment, l'autre assez récemment, devant la Faculté des Lettres de Paris. On pouvait s'attendre à trouver mention de l'évènement dans un travail consacré au Connétable de Lesdiguières, puisque ce grand homme de guerre présida en personne aux opérations qui amenèrent la reddition de Clairac, mais aurait-on pensé que le même évènement serait décrit d'une façon très détaillée dans une thèse qui semblait devoir être toute littéraire, une thèse sur l'auteur de la tragédie de *Mariamne*, jadis si fameuse, maintenant si peu lue (en dehors du cercle étroit formé de quelques professeurs de rhétorique)? J'ai cru qu'on lirait avec plaisir les relations des deux docteurs ès-lettres, l'une très courte, celle du biographe de Lesdiguières, l'autre, au contraire, fort développée et contenant des indications que l'on chercherait en vain partout ailleurs. Ce n'est pas seulement au point de vue historique, c'est encore au point de vue bibliographique, que les extraits des savants ouvrages de M. Ch. Dufayard[1] et de M. N. M. Bernardin[2] présentent de l'intérêt et viennent heu-

---

[1] *Le connétable de Lesdiguières.* Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par Ch. Dufayard, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé d'histoire, professeur au lycée Hoche (Paris, librairie Hachette, 1892, grand in-8° de XXII-614 p.)

[2] *Un précurseur de Racine. Tristan l'Hermite, sieur du Solier. 1601-1655. Sa famille, sa vie, ses œuvres,* par N. M. Bernardin, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, docteur ès-lettres, professeur au lycée Charlemagne. Paris, librairie A. Picard, 1895, gr. in-8° de XI-624 p.

Digitized by Google

reusement compléter les travaux des écrivains régionaux, parmi lesquels on distinguera toujours ceux qui nous ont été laissés par le très regretté Jules Andrieu, trop bien loué ici pour que j'ajoute un seul mot à une notice écrite avec autant de vérité que d'affection, avec autant de talent que de cœur.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

I

« [Lesdiguières) déplorait ouvertement les malheurs d'une lutte fratricide et demandait qu'on se tournât du côté de la Valteline. Il assista et prit part aux sièges de Castillon, de Sainte-Foy, de Bergerac, de Tonneins et de Puymirol. Seule la petite place de Clérac[1], sur le Lot, essaya de résister ; ses défenseurs, qui se vantaient d'être *des soldats sans peur défendant une ville sans roi*, firent de grands préparatifs. Peut-être comptaient-ils secrètement sur l'appui du maréchal[2], avec qui le gouverneur Peyrebrune essaya de négocier. Mais le *fidèle et sage Nestor*[3] le renvoya au roi et se chargea d'enlever la ville. Il arriva sur les bords du Lot avec les maréchaux de Thermes et Saint-Géran, reconnut les abords de la place, disposa les logements de l'armée, et ordonna de commencer le siège. Un jour que les trois maréchaux essayaient de se rendre compte de ce qui se passait dans la ville, le présomptueux Saint-Géran courut à l'ennemi avec une vingtaine de cavaliers. *Que vous en semble, mon père ?* dit à Lesdiguières le maréchal de Thermes qui éprouvait pour lui une respectueuse admiration depuis sa campagnie d'Italie. *Il me semble*, répondit le prudent maréchal, *que Saint-Géran fait le jeune homme et qu'il faut être plus sage que lui*. Thermes ne l'écouta point, piqua des deux, et reçut une mousquetade qui lui coûta la vie.[4] Cependant Lesdiguières continua rapidement les opérations du siège.

---

[1] C'est l'orthographe du XVIIe siècle. La Bibliothèque nationale possède cinq plaquettes relatives au siège de Clairac, et une seule donne au nom de cette ville la forme que nous lui donnons aujourd'hui.

[2] On sait que Lesdiguières ne devint connétable que l'année suivante, au mois de juillet, après son abjuration.

[3] Expressions empruntées à Malingre, *Histoire de la rébellion*, I, 416.

[4] Ici l'auteur s'est trompé : ce ne fut pas le *maréchal de Termes* qui périt devant Clairac, ce fut comme on va le voir dans l'extrait suivant, le *maréchal de camp* César

Digitized by Google

Bientôt les habitants, voyant leurs remparts détruits, leurs fossés comblés, leurs maisons en ruines, demandèrent à capituler ; ils furent sauvés grâce à l'intervention du maréchal général et Louis XIII ne fit pendre que trois des chefs les plus ardents [1]. »

II

« Enfin on arriva près de Clérac, patrie de Théophile [2] ; c'était une petite place, assise sur le Lot, où les plus fanatiques des réformés s'étaient jetés, prêts à résister à toutes les troupes royales, et se déclarant hautement

---

Auguste de Saint-Lary, baron de Termes (ou Thermes), frère du duc de Bellegarde. J'ai jadis publié, dans la *Revue des questions historiques*, deux lettres inédites du P. Arnoux, relatives à la mort du baron de Termes, mort dont le célèbre jésuite fut le témoin oculaire, étant alors au camp de Clairac en qualité de confesseur du roi.

[1] P. 473. M. Dufayard, au bas de cette page, cite sur la mort du frère du Grand écuyer, Videl, l'historien de Lesdiguières (II, 169) et le *Mercure françois* (VII, 546). Sur le siège de Clairac en général, il mentionne, outre Malingre (I, 410-421), et le *Mercure* (VIII, 635-653) les pièces suivantes qui manquent dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale. Histoire de France* (I, 520-521) et dans les ouvrages de Jules Andrieu :

La prinse de *la ville de Clérac rendue à la discrétion du roy.* Grenoble, 1621, in-8°.

Lettre du Roy envoyée à M. Frère sur la prinse de la ville de Clairac. Grenoble, 1621, in-8°.

M. Dufayard mentionne encore un *plan du siège de Clairac*, conservé parmi les manuscrits de la bibliothèque de Grenoble sous le n° 4169. Les pièces possédées par la Bibliothèque Nationale, qui n'ont pas été signalées par J. Andrieu, sont au nombre de deux (n° 1722, 1726) :

Copie de la requête présentée au roi par ceux de Clérac, pour obtenir miséricorde et pardon de leur rébellion, du mardi au soir 5 août 1621. Bourdeaus, par S. Millanges, s. d., in-8°.

La harangue faite au roi par les habitants de Clérac, le 5 août : ensemble la réponse de Sa Majesté, et la réduction de la place. Paris, P. Rocolet, 1621, in-8°.

Le n° 1727 est sous un titre différent le même ouvrage que le n° 1726 :

Harangue faite au roi par le ministre de Clairac, au nom de tous les habitants du lieu prosternés avec lui aux pieds de Sa Majesté, avec la réponse du Roi. Poictiers, par A. Mounin, 1621, in 8°.

[2] M. Bernardin, induit en erreur par M. Alleaume, éditeur des *Œuvres* de Théophile de Viau dans la Bibliothèque elzévirienne, a eu le tort de faire naître à Clairac le poète qui a incontestablement vu le jour à Boussères de Mazères, près le Port-Sainte-Marie.

Digitized by Google

soldats sans peur, défendant une ville sans roi[1]. Louis XIII résolut de commencer aussitôt l'attaque. Il fut ordonné *que le régiment des gardes donnerait à la main droite et que le sieur de Termes, maréchal de camp, y commanderait*[2]. C'était lui qui devait ouvrir le feu[3]. Or, dans ce régiment Tristan avait un cadet, Séverin l'Hermite, *à qui l'on avait donné un mousquet pour lui faire faire son apprentissage en ce métier honorable*[4]. Soit pour suivre ce jeune frère, qui s'était attaché à lui et ne le quittait guère, soit pour avoir l'honneur de combattre au côté de son ami le baron de Termes (César Auguste de Bellegarde, frère du fameux Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde), Tristan s'élança à l'assaut avec le régiment des gardes, le 23 juillet, à sept heures du matin[5]. Le terrain, détrempé par la pluie torrentielle du 19 et encore glissant, gênait fort la marche des assaillants ; il fallait escalader des coteaux garnis de vignes, au milieu desquelles les assiégés avaient élevé des barricades, d'où ils défendaient les avenues raides et étroites[6]. Leur feu plongeant fut dès l'abord très meurtrier. Mais les gardes, *réputant à injure de trouver les ennemis du roi la face tournée contre eux, les poussèrent si vivement que toutes les barricades furent emportées*[7], malgré les désavantages du terrain.

« Un grand deuil allait effacer la joie de ce succès. Avec sa témérité ordinaire, le baron de Termes, César de Bellegarde, était allé au combat en pourpoint[8]. Il attaquait un retranchement élevé dans un chemin entre les vignes[9], quand il *reçut une mousquetade dans un bras, qui lui rompit l'os et lui pénétra dans le corps*, bannissant ainsi de la terre, dit Tristan[10], la fleur de nos guerriers[11], l'amour des dames et l'agréable support de tous les

---

[1] *Mercure françois*, t. VII, 1621, p. 623 et 636.

[2] *Véritable relation de ce qui s'est passé au second Voyage du Roy depuis le premier du mois de mai 1621 jusques à présent* (1622).

[3] *Mercure fr.* p. 639.

[4] *Page disgracié*, t. II, ch. L. *Le Page disgracié* est une autobiographie de Tristan l'Hermite. M. Bernardin a montré combien est grande partout sous une apparence romanesque l'exactitude du récit. Tristan assistait au siège de Clairac, ce qui rend sa relation particulièrement précieuse.

[5] *Véritable relation*, p. 145.

[6] *Ibid.* — *Mercure fr.* p. 637. — *Page disgracié*, t. II, ch. L.

[7] *Véritable relation*, p. 146.

[8] *Merc. fr.* p. 642. Abel de Sainte-Marthe, 2e *Panégyrique*.

[9] Malingre de Saint-Lazare, *Hist. trag. de notre temps*, 635.

[10] *Page disgracié*, t. II, Ch. L.

[11] L'expression n'est pas très heureuse; car, dit M. Bernardin, si nous en croyons Tallemant (t. I, p73), Le baron de Termes « était un fort bel homme de cheval, mais le plus puant homme du monde. »

Digitized by Google

honnêtes gens. Je n'étais guère qu'à trente ou quarante pas de lui lorsque ce désastre arriva, et j'eus l'honneur de l'accompagner en son quartier comme on l'y transportait sur un brancard ; il me donna deux fois sa main, comme je pleurais sa blessure, et me dit des paroles d'affection dont je ne saurais me ressouvenir que je ne renouvelle mes larmes. Emotion sincère, puisque, dans des *stances* à M. de Sainctot, où il se plaint de la barbarie de la Parque, nous entendrons encore, plusieurs années après, Tristan déplorer la mort de César de Bellegarde :

Termes, qui fut si généreux,
Ce cœur de la gloire amoureux,
Et qui fut la gloire des armes,
A-t-il eu quelque sort plus beau,
Et Roger avec tant de larmes
L'a-t-il pu sauver du tombeau ? [1]

« Le lendemain, 24 juillet, Tristan donna sans doute encore avec le régiment des gardes, sous la conduite du connétable de Luynes et des maréchaux de Praslin et de Chaulnes [2]. Puis on résolut de laisser agir le grand maître de l'artillerie, Schomberg. *La reine régnante vint de Bordeaux à Tonneins, et eut le plaisir, avec toute la Cour, de voir de dessus une colline tirer en un seul jour, contre Clérac* 9000 coups de canon de batterie [3].

« Pendant que le canon grondait, Séverin vint, tout ému, dans la hutte de son frère, pour l'informer qu'il allait, avec quelques amis, à une demi-

---

[1] *La Lyre*, *Mélanges*, p. 118. — (Héroard, *Particularités de la vie de Louis XIII*, ms. de la Bibliothèque nationale f. fr. n° 10321) dit bien aussi que le baron de Termes fut blessé au bras gauche et au poumon du même côté, mais il a tort d'ajouter qu'il mourut deux heures après ; il ne mourut que le lendemain matin sur les onze heures (*Mercure fr.* et *Véritable relation*), après avoir recommandé à Modène et au roi tout ému sa femme et ses enfants. C'est sa veuve, Catherine de Termes, que Racan, cousin-germain d'Anne de Bueil, duchesse de Bellegarde, prit pour dame de ses pensées, et qu'il a célébrée sous le nom d'Arthénice. Il a adressé, à propos de la mort de M. de Termes, une fort belle *Consolation* (éd. Tenant de Latour, t. I, p. 200) à Mgr de Bellegarde, auquel Malherbe, dans la même circonstance, a écrit une lettre intéressante (éd. Hachette, t. IV, p. 288-289). En 1621, un nommé I. F. Seraud fit imprimer à Lyon, par la veuve Claude Morillon, un très long et mauvais poème sur la mort du baron de Termes, intitulé *La Bellegarde*, et dédié au roi. Roger de Bellegarde, en 1646, demandera à être enterré près de son frère, dans l'église des Jésuites de Dijon. (*Gazette* de Renaudot). » (p. 91-94). — A tous ces renseignements si abondants M. Bernardin aurait pu en ajouter encore beaucoup d'autres, s'il avait eu connaissance des lettres du P. Arnoux, citées un peu plus haut.

[2] *Véritable relation*, p. 151.

[3] Arnauld d'Andilly, *Mémoires*, collection Petitot, 2me série, t. XXXIII, p. 397.

Digitized by Google

lieue de Clérac, forcer la maison d'un habitant de la ville, qui n'était gardée que par quelques paysans, et où l'on ferait certainement un riche butin. Tristan suivit le jeune homme pour l'empêcher d'entreprendre rien à l'étourdie. Après un court siège, les cinq paysans qui gardaient la maison demandèrent à capituler. Tristan se présenta en parlementaire ; mais à peine avait-il passé la porte qu'il tombait, l'épaule meurtrie d'un énorme coup de pelle de jardinier, qu'un heureux hasard l'empêcha seul de recevoir sur la tête. Son frère et ses amis se jetèrent dans la maison l'épée à la main, tuèrent deux des paysans, en blessèrent un troisième, et mirent en fuite les deux autres [1]. Mais le résultat de cette belle expédition fut loin de répondre aux espérances formées. La maison et la cave étaient vides, et les deux frères revinrent au camp, l'aîné avec une épaule endolorie, le cadet avec du moins cinquante-trois pièces d'or, découvertes dans *une pièce de pain bis* [2].

« Cependant les *enragés* [3] défenseurs de Clérac ne semblaient aucunement songer à se rendre. *Leurs femmes leur venaient donner à boire en de certaines barricades, qu'ils défendaient avec aussi peu de crainte du péril que si l'on n'eût tiré sur eux qu'avec des sarbacanes chargées de sucre, et c'était le pur effet d'un faux zèle qui les faisait ainsi devenir plus qu'amazonnes* [4]. *Elles enlevèrent, un jour, un des plus vaillants seigneurs de l'armée, avec des fourches, dessus le haut d'un bastion, après qu'il eut été tué de cent coups* [5]. *Il y en eut aussi souvent de punies de cette furieuse témérité. Je sais bien qu'une volée de canon en emporta, un jour, dix-huit tout à la fois, comme elles nous chantaient injures en lavant des linges sous un pont, et qu'il y en eut beaucoup d'autres, qui montrèrent leur nez sur les remparts, à qui l'on apprit à se cacher* [6].

« L'artillerie finit pourtant par avoir raison de la résistance de Clérac, qui dut se rendre à discrétion au bout de douze jours, le 5 août [7]. La place fut livrée au pillage, spectacles de frayeur, de cris, de funérailles, dit Théo-

---

[1] *Page disgracié*, t. II, Ch. L.

[2] *Ibid.* Ch. LI.

[3] *Mercure fr. loc. cit.* p. 636.

[4] Chastenet de Puységur, qui a fait cette campagne et assistait au siège de Clérac, dit exactement la même chose que Tristan (*Mémoires*, 1690, p. 13-14).

[5] C'est bien à tort que la *Clef* nomme ici le marquis de Boisse Pardaillan. Il était en effet devant Clérac parmi les troupes du roi, auquel il avait fait sa soumission ; mais il mourut à Gensac, assassiné par son gendre Théobon et par Savignac d'Esnesses (*sic*) [pour d'Eynesse], qu'il avait élevé. (*Mercure fr.. loc. cit.* p. 881, et Malingre de Saint-Lazare, *hist. trag.* p. 260-281).

[6] *Page disgracié*, t. II, Ch. L.

[7] *Vittorio Siri, Il Mercurio*, t. III, p. 646. — Héroard, *Particularités*, etc.

Digitized by Google

phile[1], qui fut témoin du sac de sa ville natale. Louis XIII, impitoyable pour les réformés[2], fit pendre trois des principaux défenseurs de Clérac[3]. Puis il partit de Tonneins, le 9 août, passa le Lot à gué à Aiguillon, et, par Agen, Valence et Moissac, gagna le château de Piquecos, qui appartenait au marquis de Villars, l'ancien maître de Tristan[4]. »

---

[1] *Notice* de M. Alleaume, en tête de l'édition elzévirienne de Théophile, t. I, p. 30.

[2] Tallemant (t. II, p. 237) cite un bien curieux exemple de sa cruauté pour les huguenots.

[3] *Mercure fr.*, *loc. cit.*. p. 649.

[4] Héroard, *loc. cit.*

Digitized by Google

UNE COMMUNE GASCONNE

PENDANT

LES GUERRES DE RELIGION

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LAPLUME

(Suite et fin)

1593. — 14 Janvier. — Payer du revenu de la cure MM. Roau et Frontilhe, prebstres, qui ont fait le service de l'église, et continuer ainsi jusqu'à la Saint-Jean prochaine aux meilleures conditions que les consuls aviseront comme patrons de l'église. — Mettre en arrentement pour un an un jardin et certaines pièces de vigne appartenant au recteur.

14 Février. — Arrêté de faire un dîner pour la reddition des comptes des marguillers, et pour ce, faire vendre une barrique de vin du recteur.

22 Mai. — Jean Laclaverie, dit Dauvignon, prêtre résidant en Espagne, fait demander la cure de la ville, moyennant quoi il a l'intention de faire quelque don à la ville. On lui fait dire de venir pour savoir sa volonté afin d'y délibérer comme sera avisé.

27. — On cherche toujours un curé capable et suffisant et comme le recteur Roustaing veut continuer la cure de cette ville, estant il pardeça, on lui remonstrera la volonté de la ville pour, après avoir entendu la sienne y délibérer comme sera alors advisé.

11 Juin. — Un curé se présente, nommé Villafontan, on lui écrit que la ville entend qu'il réside et il ne le veut faire que quatre mois par an. — On écrira à M. de Roquépine avant de mettre la prémice de l'église en arrentement afin que l'église soit pourvue d'un recteur et lui remontrer quant aux droits qu'il en tire.

Digitized by Google

25. — Il se présente pour la cure un nommé Laborgade, on lui écrira qu'il vienne pour entendre sa capacité. S'il ne vient on écrira à Villafontan et en attendant on mettra la cure en afferme [1].

26. — En même temps que Villafontan se présente un nommé Camicas, avec des lettres de provision de M. de Condom. Villafontan étant là, on le mande à la maison commune et on le prie de faire un prône le lendemain ; il refuse ; on le prie d'attendre au lendemain que Camicas soit arrivé pour s'entendre avec lui, et s'il ne veut attendre, qu'il prenne son parti.

29. — M. de Roquépine a écrit que la ville prit celui des deux qu'elle voudrait ; toutefois on ira lui remontrer que si aucun curé ne peut vivre du revenu de l'église ils s'en iront tous et la cure restera vacante, et le prier de vouloir modérer le tout pour que le service de Dieu en soit augmenté [2]. Avant de donner réponse à Villafontan on attendra celle de M. de Roquépine.

6-8 Juillet. — On arrête pour vicaire à raison de 8 écus par mois un prêtre qui s'est présenté et a prêché ce matin dans l'église pour montrer sa suffisance.

3 Août. — Le vicaire a fini son mois, mais comme on ne peut l'entretenir à si haut prix on lui offrira de prendre la cure avec ses charges et s'il ne le veut on le congédiera et on en fera pourvoir M. Villafontan. Cependant on liquidera les charges de la cure et pour ce faire on ira déclarer la volonté de la ville à M. de Roquépine.

30. — Arrêté de recevoir pour curé le chanoine de Bourgade, et on ira à Condom pour obtenir de l'évêque des lettres de provision.

10 Novembre. — Arrêté d'installer le chanoine Borgade comme recteur et lui donner pour les avent et carême 50 écus et aussi le blé restant de la cure qui est 6 sacs, et le vin. Les voyages faits à Condom et ailleurs pour la cure seront aux frais de la ville.

30. — M. de Borgarde et deux jurés vont à Condom pour obtenir des lettres de la cure, et ce aux dépends de la cure, et cependant seront baillés audit Borgade 5 ou 6 écus pour vivre, et devra les rendre.

---

[1] C'est-à-dire les revenus de la cure.

[2] Il est fait mention dans les records d'une taxe de 25 écus sur M. de Roquépine au sujet du bénéfice de Roussères, or comme la taxe était du sixième du revenu du bénéfice, on voit qu'il en retirait 150 écus ou 450 livres.

Digitized by Google

1594. — 2 Janvier. — On paiera à M. de Borgade 50 livres de l'argent de la prémisse pour son entretien et nourriture.

24. — Arrêté que sur 136 livres dues par le fermier de la prémisse de l'église on donnera 100 livres à M. de Roquépine pour les droits qu'il a sur la cure.

30. — M. de Borgade fera comme il pourra pour obtenir ses lettres de provision de la cure. En attendant on lui alloue 2 sacs de blé de la prémisse, pour vivre, et les consuls verront à l'accorder avec les prêtres de la ville auxquels il réclame une part de leur revenu qu'ils ne veulent donner, les comptes qu'ils vont rendre étant du terme de la Saint Jean dernier 1593.

13 Février. — Arrêté de prêter la chaire à un prêcheur qui vient de Toulouse et demande à nous donner un prêche aujourd'hui dimanche. On lui paiera son dîner et celui de sa monture [1].

14 Mars. — On députe à Condom pour supplier l'évêque de joindre à la paroisse de la ville celles de Fontarrède et de Saint-Hilaire, et avoir dépêche des lettres de la cure.

17. — On a fini par obtenir des lettres de provision de la cure pour Bourgade et la jonction des paroisses de Fontarrède et Saint-Hilaire, pourvu qu'on les fasse servir ; et on fera signer à Bourgade certains articles avant de lui communiquer les lettres.

3 Avril. — Deux consuls vont à Fontarrède signifier aux paroissiens la lettre de M. de Condom relativement à la jonction de leur paroisse à celle de Laplume moyennant qu'on la fit servir par un vicaire, et que ses revenus seraient perçus par le curé de Laplume, et ils ont amené avec eux ledit vicaire pour qu'il fasse son office. Les paroissiens les prient de sursoir jusqu'à ce qu'ils en aient référé à M. de Sainte-Colombe [2].

30. — Le recteur paiera 200 livres à M. de Roquépine pour la liquidation de la cure comme il a promis, et pour ce faire, le capitaine Pauqua paiera ce qu'il doit de la prémice de l'église.

---

[1] Voilà un trait de mœurs particulier à cette époque: ce prêcheur errant fait penser aux modernes conférenciers qui vont de ville en ville prêcher la bonne doctrine.

[2] Ce M. de Ste-Colombe était de la maison du Bouzet, il m'a été impossible de savoir à quel titre il pouvait intervenir dans les affaires de la cure de Fontarrède qui était à la nomination de l'évêque de Condom, et le gros décimateur, le s^r de Rogès qui était alors Joseph de Béarn seig^r du Saumont. Quant au seig^r direct, ce devait être le vicomte de Bruillois.

Digitized by Google

8 Mai. — Deux consuls et quatre jurés sont allés à Fontarrède avec le sieur La Borgade pour l'installer comme curé suivant mandement de M. de Condom, où étant avaient trouvé que les habitants avaient fait venir un autre prêtre pour être leur curé, ne voulant reconnaître le sieur Borgade, ni les consuls, ni autres que le roy et M. de Sainte-Colombe. Et aux consuls leur représentant doucement de leur laisser exécuter la volonté de M. de Condom et de la ville, auraient répondu avec grands injures, reniements et blasphèmes proférés contre les dicts sieurs consuls avec menaces de les tuer s'ils passaient plus outre. Néanmoins les consuls ont fait ouvrir l'église, et le curé a dit la messe, et après ont emmenés prisonniers quelques-uns des séditieux. On les punira à la rigueur et en attendant qu'il en soit plus amplement délibéré ils passeront le guichet et demeureront en l'état.

9. — M. de Sainte-Colombe est venu prier la ville de lui rendre les prisonniers à la charge qu'ils feront satisfaction à la ville. Ils demandent pardon et on les relâche.

11. — M, de la Borgade, curé, et le consul Lagrange iront à Condom communiquer le procès-verbal de la rébellion de Fontarrède à l'évêque et lui demander avis [1].

31 Mai. — On donne 2 écus à l'organiste qui est venu sonner des orgues pour les fêtes de la Pentecôte.

5 Juin. — On met en afferme la prémisse de Saint-Pierre de Cazaux à huit vingt livres.

6 Juillet. — On s'entendra avec M. de Sainte-Colombe au sujet du bénéfice de Fontarrède.

10. — On permet à deux religieux, l'un d'Agen, l'autre de Condom de prêcher chacun un sermon dans l'église de la ville et seront défrayés chacun d'un dîner.

17. — Après avoir ouï les deux religieux dont l'un est le père gardien [2] d'Agen on décidera s'il y a lieu d'en arrêter un pour le carême prochain.

25 Septembre. — On donnera un écu et demi de l'argent de l'église à un organiste qui est venu sonner les orgues pour les fêtes

---

[1] Ce procès-verbal est aux archives de Laplume, dans la liasse GG. 26.

[2] Le supérieur des couvents de Cordeliers était appelé père Gardien.

Digitized by Google

de Notre-Dame [1]. Arrêté d'avoir un prêcheur de la religion des Jésuites pour l'avent et le carême prochain.

15 Novembre. — On écrira au vicaire-général de Condom de nous excuser parce que il n'y a nul moyen de payer un prêcheur pour les avents à cause de la réparation de l'église.

25. — On envoie s'excuser auprès des Jésuites d'Agen dont on avait agréé le prêcheur pour les avents, lequel avait écrit à M. de la Grange de l'aller chercher, en disant que la ville n'avait nul moyen de le payer mais qu'elle verrait à y pourvoir pour le carême.

23 Décembre. — M. de Layrac étant dans la ville pour ces festes de Noël on lui permettra [2] de prêcher dans l'église de la ville et on lui demandera d'aider à la réparation de l'église et de Cazaux. — On ira chercher l'organiste à Condom pour ces fêtes de Noël et on lui donnera 2 écus pour les trois jours.

1595. — 5 mars. — Arrêté de prier le R. P. recteur de venir nous prêcher la parole de Dieu pendant la semaine sainte et les fêtes de Pâques aux frais de l'église, et s'il ne peut venir en prier le P. Nichol ou quelque autre saint homme si s'en trube.

16. — L'évêque de Condom intime au curé la Bourgade l'ordre de dire la messe au grand autel de l'église qui n'a nullement été pollu par les réparations qu'on y a fait. On lui remonstrera d'avoir à faire son service suivant l'ordre établi, ou la ville se pourvoira d'un autre curé.

19. — Le père Nichol a promis de venir et on lui envoie une monture la veille de Pâques, il sera logé avec son compagnon chez le lieutenant, à raison d'un écu par jour.

4 Avril. — Si l'organiste ne se veut contenter des deux écus qu'on lui donne chaque fois qu'il vient, on ne lui donnera rien plus.

14 Juillet. — M. de Condom doit venir dimanche prochain pour confirmer, après s'être entendu avec le recteur on ira le recevoir en procession avec les consuls.

---

[1] Ce n'était pas tout d'avoir des orgues, il fallait aussi un organiste et on n'avait pas de quoi le payer, aussi on se contentait d'en faire venir un pour les grandes fêtes.

[2] Au sujet de ce mot de permission il y aurait à traiter une question de droit canon au sujet des droits respectifs des patrons d'une église et du bénéficier quand celui-ci était en même temps un prêtre et un dignitaire de l'église,

Digitized by Google

8 Octobre. — On fera des réparations à Cazaux avec l'argent que veulent donner quelques particuliers, et de plus on se passera de prêcheur pour cette année.

15. — On donnera en présent quatre demi barriques de vin blanc au P. recteur d'Agen qui est venu prêcher aux fêtes de pentecôte.

1596. — 7 février. — On fait marché avec un maître fondeur pour deux cloches l'une pour St-Barthélemy l'autre pour Cazaux, moyennant 40 livres et quelques manœuvres le jour de la fonte, la ville fournissant le métal : après on les fera baptiser suivant la coutume

25. — M. de Sérilhac a accepté d'être parrain de l'une des cloches, on envoie à Condom prier M. de Roquépine [1] d'être parrain de l'autre. On avertira le fondeur d'attendre pour graver les noms des parrains et les marques des cloches.

— Le P. recteur des jésuites a envoyé deux organistes qui viennent demander les orgues, on leur répond que l'église est trop pauvre pour les faire vivre. Ils prient alors qu'on leur donne le moyen de subsister cette journée là, donc pour l'honneur de Dieu et de la personne qui les avait adressés, auquel la ville a obligation. on les mène à l'hostellerie et pour payer leur dépense et passer leur chemin on leur donne 20 sous tournois. (CC. 61) comptes.

18 Mars. — Employer le métal du pétard [2] à la fonte des cloches, et s'il n'y en a assez en acheter d'autre aux dépens de l'église.

25. — On priera le P. recteur de venir prêcher les fêtes de pâques aux frais de la ville.

5 Avril. — Arrrêté de prier M. le philosophe des Jésuites de vouloir venir prêcher le Vendredi saint.

16. — On fera un présent au prêcheur des Jésuites de deux douzaines de serviettes primes [3], attendu qu'ils ne prennent pas d'argent et ont nécessité de linge. Le prieur de Layrac donne 50 livres pour la réparation de Cazaux, on poursuivra la dite réparation jusqu'à la rendre couverte (l'église de Cazaux).

---

[1] La fonte des cloches n'eut lieu que plus tard, car en 1608 M. de Roquépine refusa d'être parrain de la cloche, tant qu'on ne lui aurait pas rétabli son banc dans l'église.

[2] Il faut entendre par ce mot une pièce d'artillerie, car de ce temps on ne connaissait pas encore les engins pour les réjouissances publiques.

[3] C'est un mot gascon francisé : Prin, au féminin Primo, signifie fin,

Digitized by Google

7 Novembre. — On priera M. de Laubespin, père gardien d'Agen, de nous pourvoir du P. Cossone pour prêcher le carême prochain.

1597. — 17 Janvier. — Feu le sieur de Bergung a fait un legs à l'église et à l'hôpital de la ville ; son héritier offre en paiement certaine étoffe qu'est en pièce, pour en faire une chapelle pour l'église. On ira visiter la dite étoffe qui est d'or et d'argent, et s'il n'y en a assez pour faire les dits ornements on exigera le paiement en argent.

4 Février. — Un enfant du bailli étant mort on lui permet de l'enterrer à Cazaux dans l'église, pourvu que cette sépulture ne dérange en rien les autres et que si le bailli vient à mourir ou à se démettre de sa charge, cette sépulture prendra fin [1].

9 Mars. — Un prêtre du pays d'Italie qui sait jouer des orgues et qui a demeuré quelque temps à la ville de Rabastenx, à présent se veult retirer en ceste ville, si on lui veult donner commodité de vivre ; il offre de faire service tant à entretenir les orgues que à faire le service de l'église [2]. — Fut arresté de le retenir pour une année à la charge qu'il aura de gages 20 écus, payables la moitié sur l'église et l'autre moitié par M. le recteur s'il y veult consentir : et cependant sera défrayé pour vivre à luy seul et congédier l'autre qui est venu avec luy, et luy donner une pièce d'argent pour passer chemin.

6 Juillet. — Le vicaire général de Condom a envoyé un prêcheur, priant la ville de le retenir pendant les avent et carême prochain. Il a prêché aujourd'hui ; on répondra au vicaire général qu'on lui fera réponse quand tout le corps de ville en aura délibéré. En attendant on priera le P. gardien d'Agen de venir donner un sermon, puis après adviser qui sera le plus satisfaisant et agréable à la ville. Si on en arreste un on luy donnera cent livres et l'entretien.

21 Septembre. — On retient l'organiste et on lui fournit sa dépense aux frais de l'église. Il aura un écu par mois et de plus il participera au revenu de la chapelle du purgatoire et aura part aux obits et fondations de l'église. On admettra aussi au rang du purga-

---

[1] C'est-à-dire qu'on n'entend pas par ce fait donner à M. de la Roche, bailli de Bruilhois droit de sépulture dans l'église de Cazaux.

[2] Cet organiste italien s'appelait Marco Paulo ; il y a de nombreuses quittances signées de son nom dans les pièces des comptes.

Digitized by Google

toire un vicaire que le recteur a pris pour servir l'église, à condition que le recteur en fasse prière et supplication à la ville, autrement non.

28. — On porte les gages de l'organiste à 4 livres par mois.

19 Octobre. — On lui accorde 5 livres par mois, payables moitié par la ville, moitié sur l'église, depuis, fut arrêté de lui donner deux écus le mois.

1598. — 14 Juin. — Protestation contre le luminier de la coupe du purgatoire pour qu'il entretienne le service de l'église ; s'il n'a pas d'argent, qu'il en emprunte jusqu'à l'été.

Avoir un prêcheur pour les avant et carême prochains aux dépends de la ville d'autant que l'église n'a pas de moyens.

23 Août. — L'organiste de la ville s'en est allé à Nogaro avec le fils de Guilhem Colom auquel il apprend à sonner des orgues, à présent il est revenu et demande à être reçu dans la ville pour continuer son service et l'instruction dudit enfant Colom. On le recevra aux gages accoutumés et on lui louera une maison pour un an avec promesse de bien instruire son apprenti lequel promettra aussi de servir l'église et les orgues quand il sera instruit, en lui constituant d'honestes gages. Ce que le dict Colom incontinent a promis pourvu que la ville l'ayde à vivre de son état de prebstre où il prétend parvenir avec l'ayde de Dieu.

18 Octobre. — Le recteur la Bourgade est mort, sa nièce qui est à son service supplie la ville de le laisser enterrer à Cazaux. Accordé, et on désignera une place pour que ce ne soit au préjudice d'aucun de ceux qui ont des tombes.

20. — Le curé étant mort, les magistrats ont fait l'inventaire des meubles de la rectorie qui appartiennent à l'église, les consuls ont retiré les livres des rentes, fondations et obits, pour les conserver dans les archives de la ville jusqu'à ce qu'on ait un autre curé, et pour que le procureur des prêtres puisse faire la levée des rentes et obits. Plus 10 barriques de vin qui ont été retirées de la cave et seront mises à part pour l'entretien de l'église.

Comme il faut un autre curé, on priera le vicaire de Moncaup qui a fait offre de servir la cure, d'aller avec celui que la ville advisera trouver M. de Layrac, évêque de Lectoure, pour le prier de le vouloir recevoir à la charge de curé, comme capable et suffisant, si auparavant le dict sieur n'en a pourvu quelque personnage méritant et qui soit au gré de la ville,

Digitized by Google

25. — L'évêque de Lectoure, sieur de Layrac, n'a voulu accepter le vicaire de Moncaup, disant avoir pourvu un autre de la cure, et qu'il ne pouvait rien faire davantage. On l'acceptera donc pourvu qu'il soit capable et suffisant et au gré et contentement de la ville.

3 Novembre. — On reçoit pour curé M. Pierre Peyrelade, envoyé par M. de Layrac, après qu'il a promis de se conformer aux articles établis pour le service de l'église.

22. — Jehan Captan recevra 40 sous par jour pour le logement et l'entretien de deux pères jésuites venus pour prêcher les avent et carême prochain.

— Cette année furent faites trois basiliquies ; deux pour les jurés et une pour le recteur la Bourgade décédé. Cout 9 sous. (CC. 61) comptes.

1599. — 14 Mars. — On écrit au recteur de venir par deça pour faire le service de l'église comme c'est son devoir, vu que la dite église est dépourvue de prebstres qui ont pris parti ailleurs [1].

15 Août. — Sommation au recteur d'avoir à assurer le service de l'église, sans quoi on prendra des fruits de la cure pour entretenir les vicaires nécessaires.

Ce qui ressort surtout de la lecture de ces jurades, c'est que le principal obstacle au service de l'église était l'absorption de ses revenus par le prieur de Layrac. La pluralité des bénéfices était en en effet devenue à la fin du moyen âge une plaie de l'Eglise catholique ; il en était de même du défaut de résidence. et le concile de Trente s'était efforcé de porter remède à l'un comme à l'autre par ses décrets, mais trop de gens et des plus hauts placés étaient intéressés au maintien de ces abus pour qu'il fût possible de les supprimer ainsi. Il fallait une réforme dans les mœurs et ce ne pouvait être l'affaire d'un jour. Le clergé séculier n'était pas à la hauteur de sa mission et ses mœurs, trop semblables à celles de la société laïque de l'époque, n'étaient pas pour inspirer le respect et la déférence à la partie éclairée de la population : aussi avons nous vu les consuls, fidèles catholiques, réclamer son ministère, mais ne pas hésiter à employer les moyens de rigueur pour le maintenir dans le devoir.

---

[1] La rédaction de cet article permet de supposer qu'il en était du clergé séculier comme des instituteurs, et que soit par goût soit par nécessité les prêtres non pourvus de bénéfices étaient d'humeur assez aventureuse.

Digitized by Google

CONCLUSIONS

Toute histoire comporte une conclusion, mais celle que l'on peut tirer de cette étude ne peut être formulée d'une façon nette et concise comme s'il s'agissait de préciser un fait ou une date ; ce ne sera qu'une appréciation générale sur les conditions d'existence de nos ancêtres à l'époque où se passaient les évènements consignés dans les archives de la commune.

Il faut d'abord considérer un fait qui prime tous les autres, c'est l'état de guerre qui existait en Gascogne depuis 1562. Implacable et féroce au début, quand les passions religieuses étaient surtout en jeu, cette guerre avait pris dans les vingt dernières années un caractère pour ainsi dire industriel : chefs et soldats en vivaient, et loin qu'on fut encore au temps où « de prisonniers il ne s'en parlait point », faire des prisonniers était une opération lucrative et les capitaines se servaient de leurs soldats comme de recors pour faire des saisies sous prétexte de contributions. Le poids de cette guerre retombait presque tout entier sur les malheureux habitants des campagnes exposés à chaque instant à se voir enlever leur bétail et piller leurs pauvres maisons et leurs récoltes, sans préjudice des coups; ils en étaient venus à ne plus oser ensemencer leurs terres et il fallut que les deux partis menacés de manquer de vivres fissent ce que l'on appelait des trêves de labourage par lesquelles on s'engageait des deux côtés à ménager les laboureurs et le bétail. Les bourgeois des petites villes qui tiraient presque toutes les ressources de leurs métairies avaient aussi à en souffrir, mais retranchés derrière leurs murailles ils étaient le plus souvent à l'abri des violences de la soldatesque ou s'en rachetaient en payant de fortes contributions. Il arrivait quelquefois, pourtant, que leur ville était forcée et alors c'étaient le meurtre, le pillage, les brûlements, forcement des femmes et des filles, que l'on trouve exposés dans les doléances des villes après le passage d'une troupe ennemie. Aussi le zèle était-il bien refroidi à la fin, et ce n'est que lorsque Henry III étant mort, on vit un prince huguenot prêt à monter sur le trône que les bourgeois de Laplume se décidèrent à suivre ceux d'Agen et entrèrent dans la Ligue, encore ne furent-ils suivis qu'à regret par le menu peuple « affamé d'avoir un roi », c'est-à-dire la paix.

La vie était vraiment dure au pauvre monde, et lorsqu'on lit les mémoires du temps et les récits des historiens de ces guerres il sem-

Digitized by Google

ble que toutes les relations sociales dussent être impossibles ; cependant on voit fonctionner l'administration, les tribunaux, on célèbre les fêtes, on songe même à banqueter aux jours traditionnels, tout cela traversé par des coups de violence et des scènes de dévastation. Ce fonctionnement quand même des institutions fait songer à un mot que je crois être du bon Lafontaine sur la situation des damnés dans les flammes de l'enfer : « Je me flatte qu'avec le temps ils s'y accoutument et finissent par vivre là dedans comme poissons dans l'eau ». En effet les générations qui avaient vu le jour depuis 1560 n'avaient jamais connu un autre ordre de choses et devaient finir par trouver cela naturel.

Par exemple, à se développer dans un pareil milieu, les caractères acquéraient une rude trempe, et ces boutiquiers qui avaient tous plus ou moins porté la hallebarde n'étaient pas gens à reculer devant les conséquences de leurs actes ou de leurs opinions, aussi les relations des administrations communales avec le pouvoir central étaient-elles établies sur un tout autre pied qu'aujourd'hui. Fidèles sujets du roi, les consuls et jurés des villes ne souffraient pas que ses agents vinssent s'immiscer dans leurs affaires. La notion de légalité n'avait pas encore remplacé celle de justice et les citoyens ne pensaient pas que l'état, ou le roi, comme on disait alors, fut seul à avoir des droits, et le gouvernement était obligé de compter avec des hommes décidés à soutenir leurs revendications jusqu'à nécessiter l'emploi de la violence. C'est qu'ils étaient soutenus par la foi en leur mission, se considérant comme les dépositaires des traditions de la cité dont ils devaient remettre les privilèges intacts à leurs descendants comme ils les avaient reçus de leurs pères Aussi dirons-nous d'eux comme le poète :

Alors abian de conses et de grans cieutadins.

Aujourd'hui je ne vois plus guère que des fonctionnaires et des électeurs. Certains peuvent trouver que tout est ainsi pour le mieux, il est permis de penser autrement.

E. D'ANTIN.

Digitized by Google

POÉSIES

REPAUS

A forço qu'èi aprés lou pau bal de las causos,
A forço qu'èi jutjat lou lèdun de las gens,
La bito m'es un fais ; passi de bounos pausos
Dins lous desirs de mort que m'escoson, punjens.

La fango, à moun entour, negro, espesso, pudento,
S'aloungo, mounto, fumo. En mai à l'escart bau,
En mai sus mous talous la gourgo es desbourdento :
Bou-Diu ! s'anabi pas m'en escapa tapau !

Omes, reboundès-me sens que l'atchi tastado.
Prou me cramon, lous glouts, sentits per rejitado,
Que pel pouiri final fan ma car aprestado.

Reboundès ; car d'aciu moun esprit es mountat
E, las d'abé countro el e lous autres lutat,
Drom la soum pla gagnado al pè de la Beutat.

L'AUBÈRJO

Es pleno de passans que se counechon brino :
Umblos ou grandos gens, brabes ou pataris.
L'un pialho, l'autre sousco. Estranjomen besino,
Lou qui beu plous de fèl, damb lou fadas que ris.

La fouletat ta pla dins lou ploura se niso
Qu'aqueste, pau à pau musican, tindo fi.
Se fretan al pati, la joio debèn griso ;
Soun canta demingat biro en plagne à la fi.

Digitized by Google

Debat tout aquel brut qu'à de brut se marido,
La peno d'èstre urous à pleno bouco crido,
Pouèto, toun besoun del plasé de soufri ;

Car la sès, tu, l'aubèrjo alandado oun s'apilo
Lou maichan e lou bou que biure pot ofri.. ...
E lou bou n'es pas qu'un e lou maichan es milo !

LA GAICHO

Perço que pel trougnot mountabo plus, la sabo,
La cabelho n'abiò ni fèlho ni bourrou ;
Lou dit sul boi mousit en pesan s'enfounçabo ;
La mousso quitomen i preniò de magrou.

Me disioi : « Es la fi ! Nou pot pas triga, l'ouro
« Oun disparechera debat un roumegas ;
« E, se jamai un drolle i bèn culhi l'amouro,
« Desturbara las sèrps acouplados en bas.

« Per que l'obro de mort nou siosque pas mancado,
« L'estiu, fasen creba la tèrro dessecado,
« Cousera la racino à siès pans de proundou ;

« L'ibèr emplenara de gèl cado crêbasso :
« Lou trougnot qu'es moun co, soun coumpte sara bou. »
— Per respounso ennartabo uno gaicho fièrasso.

LA MENTIDO

I

Ah ! z-ou sabi be pla qu'aciu tout es mentido,
Que lous attes toutjours soun poussats pel proufit,
Que mai lou debat put mai, dessus, es poulit ;
E i-a d'ouros pertan oun tout acò s'oublido,
Oun lou doutte s'enfutch dins lou creire infinit.

Ei de creire talen jamai prou countentado,
E tout pitchou semblan i-es un brigal de pa.
Pensarèi plus qu'abès traitiso acoustumado ;

Digitized by Google

Lou mainatge que soui, benès doun lou troumpa,
Musico de la bouts e lambret de l'èlhado !

Ai ! ai ! ai ! quant de pits ou d'amigo ou d'amit
Soun pas barrats al foun de moun âmo multrido !
E i-a d'ouros pertan oun tout acò s'oublido,
Oun lou doutte s'enfutch dins lou creire infinit.

II

Ah ! z-ou sabi be pla que lou rèbe es mentido
E quin flot de roumèts trigossi pel proufit
De n'abé cado jour fargat un mai poulit ;
E i-a d'ouros pertan oun tout acò s'oublido
Oun l'esper, malgrat jou, rebuso à l'infinit.

Bastissi moun palai sus telo d'iragnado
Qu'un simple alé, qu'un pau de pousco pot trauca,
Ma routo a per pabats forço estèlo panado
Qu'enfangara mous pès quan bendran la touca :
Mès al tems dur que fai preni'n tros de journado.

Ai ! ai ! ai ! Lou rebèl a de punjous d'autrit
En me fouitan pus fort damb la bèrtat maudido !
E i-a d'ouros pertan oun tout acò s'oublido,
Oun l'esper malgrat jou rebuso à l'infinit.

III

Ah ! z-ou sabi be pla, l'amou n'es que mentido ;
S'en tiro esquissaduro e nostre soul proufit
Es de diure croustèlo à soun biai tan poulit.
E i-a d'ouros pertan oun tout acò s'oublido,
Oun lou tourmen d'aima segnourejo infinit.

Coumo al pous de l'auratge uno palho es lebado,
Un quaucoumet me pot ; me senti biroula.
Coumpreni pas perqué moun glas bèn calourado,
Ni perqué ma rasoù se bouto à trandoula
Al pun d'escouminja ma fièrtat ensoulado.

Ai ! ai ! ai ! Trot urous s'on rèsto pas, salit,
Debat lous rots glitsens oun la sereno crido !
E i-a d'ouros pertan oun tout acò s'oublido,
Oun lou tourmen d'aima segnourejo infinit.

Digitized by Google

IV

O moun Diu, gramecés! Daichas que la mentido
Balhe pacienço à l'ome e li siosque un proufit
Pèique bai cats à Bous en cèrcan lou poulit.
Gramecés ! Alabets que fiblo e Bous oublido,
Bous, l'empourtas de ruso al ras de l'Infinit.

Quan Bostro obro que sèn, l'atchères acabado,
Touto la Trinitat i boutèt la sio ma.
Sa sinnaturo, al flan nous damoro grabado :
Sèn fèits per creire, per espera, per aima
E, quan z-ou boudrian pas, siguèn la destinado.

Lou dedins de nous-au, quant de cots es remplit
Pes soubenis gafan d'uno den amalido !
Gramecés! Alabets que fiblo e Bous oublido,
Bous, l'empourtas de ruso al ras de l'Infinit.

Ch. RATIER.

Digitized by Google

ÉTAPES ARCHÉOLOGIQUES
EN ITALIE

(SUITE)

DE VENISE A ROME.

Bologne, lundi 24 septembre.

Si voyager c'est étudier et s'instruire, comme l'affirme Bacon, il faut bien reconnaître que ce matin commence pour nous une trop longue suite de jours perdus.

Perdus : est-ce bien le mot et voudrai-je supprimer cette lacune de ma vie intellectuelle ? Consentirai-je, si la chose était possible, à faire disparaître du grand livre de mon instruction, cette page où la balance n'est pas en faveur de l'acquit ? Non certes. Si j'ai laissé passer quelques monuments capitaux sans les étudier et surtout, quelques musées de tout premier ordre sans leur consacrer le temps et l'attention auxquels ils ont droit, que d'impressions charmantes n'emporterai-je pas de cette course à toute vapeur, de la ville des doges à celle des césars ! La poésie, l'imagination, la soif du pittoresque ont leurs aspirations qu'il faut satisfaire, et leurs droits qu'on ne méconnait pas impunément.

L'idéal est d'apprendre toujours, mais cet idéal n'est pas exclusif, au profit d'une seule des branches du savoir. Se cantonner dans une étroite spécialité aboutit fort souvent à se rétrécir l'esprit ; bien des savants en sont la preuve. La culture est d'essence plus générale, on peut l'acquérir même en flânant : Toppfer qui s'y connaissait prétend que c'est la seule méthode sérieuse pour produire des œuvres durables, et Xavier de Maistre n'y aurait pas contredit.

Livrons-nous donc sans regret et sans préoccupations de doctes recherches aux charmes du voyage devenu ainsi simple promenade,

Digitized by Google

Donc nous avons quitté Venise ce matin et la vapeur nous emporte vers Padoue, par une route que nous connaissons déjà. Profitons en pour noter les impressions du départ.

La pensée de ce départ me hante depuis hier au soir et je me suis levé bien avant l'aurore harcelé par d'implacables zinzares qui se sont cruellement vengés du dédain que j'avais trop ouvertement manifesté pour leurs essaims redoutables. En dépit de l'hôtelier, des voyageurs, des guides et de tous les donneurs de conseils, en dépit même des braves gens avec lesquels je causais quelque fois, de fenêtre à fenêtre, à peine séparés par une rue qu'ailleurs on eut appelé une venelle, en dépit de tous ces avis charitables autant que désintéressés, me fiant à ma peau de Montalbanais bronzé aux piqures des moustiques du Tarn, j'ai bravé ceux des lagunes, et j'ai veillé dans ma chambre toutes fenêtres ouvertes. Pendant cinq nuits je n'ai rien éprouvé, et je m'énorgueillissais de ma bravoure non sans manifester une pitié quelque peu méprisante pour l'épiderme trop sensible de mes donneurs de conseils ; mais les infernales bestioles se sont réservées la dernière nuit pour me faire repentir de mes imprudentes bravades. Elles s'en sont données à cœur joie, me harcelant sans repos ni trêve, défiant tous mes efforts pour leur échapper, se gavant de mon sang et entonnant des chants de victoire plus agaçants peut-être que leurs piqures. Il est certain que le cousin des lagunes est un être insupportable pour le voyageur avide de repos ; mais à mon humble avis on a fort exagéré sa puissance, et il n'est ni plus ni moins désagréable que ses congénères de Bordeaux, d'Agen et de Montauban.

N'importe, si je reviens à Venise, je prendrai quelques précautions, mais j'en suis au moment du départ, et comme tous les fanatiques de l'adorable reine de lagunes, je veux employer à revoir l'élite de ses monuments, les dernières heures qui me restent.

Théophile Gautier a trop bien décrit, pour que j'essaie à mon tour de le faire, cet affolement désespéré qui vous entraîne au pas de course devant chacune des merveilles que l'on va quitter pour en saturer sa prunelle et pour s'en graver à tout jamais l'image radieuse dans la mémoire ; ce que je dois affirmer c'est que l'impeccable styliste n'a rien exagéré. Comme lui j'ai senti une inexprimable impression de douleur envahir tout mon être et que quelque chose allait se briser en moi ; et dans une dernière course fébrile, partagé entre cette tristesse et l'inéluctable émerveillement qui ne m'a pas quitté depuis que je suis ici, j'ai porté mes derniers hommages au

Digitized by Google

palais ducal aux grands murs blancs et roses bordés d'arcades et de sculptures, à Saint Marc étincelant de mosaïques sous les rutilements de l'or de ses dômes, aux piliers de Saint Jean d'Acre, aux colonnes du Lion ailé et de l'archange dompteur de dragons, à la zecca, à la libraria, aux procuraties encadrant de l'ombre ambrée de leurs portiques le champ de marbre de la Piazza. Puis à Saint Jean et Saint Paul au flanc duquel veille infatigablement le colosse de bronze de Colleoue, à Santa Maria formosa, aux Frari, puis encore aux palais du grand canal, Corner della regina, Manfrin, Mocenigo, Farseti, du Fondaco dé Turchi, aux arcades romanes, jusqu'à la Salute dressant dans les airs ses blanches coupoles semblables aux multiples mamelles d'une Diane Ephresienne, jusqu'à la Douane de mer que couronne la statue de la Fortune virant éternellement sur sa sphère.

Enfin c'est le départ qui commence, et comme pour bannir toute joie de ce triste moment, voilà que la gondole, coupant par le plus court, nous entraîne dans de petits canaux innomés, sombres et repoussants qui sont comme le revers des féeries auquelles je viens d'apporter mon dernier et douloureux tribut d'admiration. La marée est basse, les eaux ont découvert de grands pans de murs qui luisent au soleil dans l'humide et viqueux enduit dont ils sont recouverts. Aux pierres sur lesquelles se forment des cristallisations salines, pendent de glauques goëmons, de fucus aux frondaisons cartilagineuses, des algues aux glabres rameaux où s'accrochent des grappes de moules noires et luisantes projetant leur bisus comme une étrange chevelure. En tout autre moment, ce monde pélagien rencontré dans une rue m'intéresserait vivement, mais c'est le départ, et tout semble ajouter à ma tristesse, tant il est vrai que c'est l'imagination qui fait chaque chose ce qu'elle parait. Pour un peu je soutiendrais que tout sort de nos impressions intérieures, et je dirai avec les Indous que Maïa, la décevante et consolante déesse, Maïa l'universelle illusion, principe et fin de toutes choses, est la seule modalité de l'univers.

Oui, c'est presque un deuil que de quitter Venise, et cela suffit pour assombrir les premiers temps du voyage. On songe toujours à l'admirable cité, on s'en veut et on en veut à la destinée d'être obligé de partir ainsi avant d'être rassasié. On se fatigue les yeux à voir son image décroître et s'abaisser sur les flots étincelants à mesure que le convoi s'éloigne; et quand elle a disparu derrière les

Digitized by Google

arbres et les collines, quand il est bien acquis qu'on en a fini avec elle, son souvenir est assez puissant pour absorber entièrement et rendre longtemps insensibles aux tableaux mouvants qui semblent se précipiter et s'enfuir aux portières du vagon.

Si l'on est encore indifférent aux champs et aux bois, aux ruisseaux et à la verdure dont on s'est presque deshabitué dans ce petit monde factice de marbre et de pilotis témérairement édifié au sein du flot amer, quelques villas avec leurs colonnes et leurs statues finissent pourtant par captiver le regard ; des groupes de paysans travaillant dans leurs champs ramènent la pensée vers les saines choses de la nature. Puis l'originale silhouette de Padoue avec ses tours féodales, les dômes de ses églises et les multiples clochers minarets de sa basilique pittoresquement échafaudés au-dessus du rideau de peupliers devant lequel court le Piovego, me font courir sur la voie pendant les quelques minutes de l'arrêt.

Ce rappel à l'art et à l'histoire commence la réaction qu'achève bientôt la contemplation des monts Euganéens où se cache Arca, la tombe de Pétrarque, et par l'aspect imprévu de la féconde plaine que nous traversons, inextricable réseau de rivières et de canaux endigués exhaussant sans cesse leurs lits par l'apport des dépôts alluviaux arrachés aux flancs des montagnes de manière à rouler leurs flots paisibles à plusieurs mètres au-dessus des champs, des prés et mêmes des villages. Toute cette contrée idylique et grassement flamande, faite semble-t-il uniquement pour de paisibles laboureurs et digne d'être célébrée par Arthur Young, est pleine de souvenirs tragiques auprès desquels pâlissent les légendaires horreurs que Victor Hugo a tressées en funèbres couronnes autour des inexpugnables repaires des burgraves du Taunus et des roitelets pyrénéens.

L'imagination aime a placer les âmes tragiques dans les sites bouleversés ; il semble qu'il y ait un lien nécessaire entre l'âpreté des montagnes et la cruauté des hommes ; et c'est pourtant le contraire qui est vrai dans la majorité des cas. Les burgraves de Barberousse sont engagés trop avant dans la légende pour qu'on tienne compte d'eux, et les effroyables tyrannaux dont l'ardente imagination de Victor Hugo a peuplé les Pyrénées n'ont jamais existé que dans cette imagination.

Que plus vrai et plus profond est Walter Scott, quand il oppose la bonté, la loyauté, les mœurs patriarchales et les rustiques vertus des montagnards suisses, à la perfidie, à la cruauté et aux dérégle-

Digitized by Google

ments sans frein des luxueux chevaliers de la plantureuse Bourgogne.

L'imagination trouve naturel de cacher les monstres dans les antres des rochers; mais la froide réalité dit qu'ils ont surtout pullulé dans les pays de plaines, dans les lieux prospères et riches, et fréquentés du commerce, où la rapacité peut s'exercer avec fruit. Ni l'Apennin tourmenté ni les Abruzzes sauvages, repaire des classiques bandits d'opéra-comique, n'ont abrité de brigands comparables à ceux qui ont multiplié sur le lambeau de terre italienne que nous traversons aujourd'hui.

Non loin des minarets chrétiens de Saint-Antoine de Padoue, se dresse une haute tour carrée couronnée de créneaux que supporte un robuste encorbellement de machicoulis colossaux tels qu'on en voit seulement dans le midi. Avant d'être illustrée par Galileo Galibei, qui y installa son observatoire, elle servit de donjon et de repaire à Ezzelin III da Romano, le seul prince d'Occident qui, si notre mémoire nous sert fidèlement, ait mérité le surnom de féroce. L'architecte qui l'avait élevé se glorifiait, comme d'un chef d'œuvre, de cette prison exquisement cruelle — le mot est du vénérable comte Selvatico — où étaient accumulées toutes les inventions les plus ingénieusement inhumaines pour qu'un prisonnier n'y passât pas un seul instant sans tortures.

De telles vanteries portent généralement tort à celui qui a l'impudente scélératesse de s'y livrer; aussi le trop ingénieux architecte ne tarda-t-il pas, comme plus tard La Balue, à voir essayer sur lui-même les exécrables inventions qu'il avait mises en œuvre pour les autres. Après lui, et durant quarante années, ces voûtes exécrables ne cessèrent pas un seul jour de retentir des cris des misérables et des blasphèmes des tortionnaires. Les carcans à pointes, les brodequins de fer, les chevalets, les tenailles rougies, le plomb fondu et l'huile bouillante étaient en permanence dans cette officine d'enfer. C'était le délassement journalier d'Ezzelin, la récréation de ses labeurs, le dessert de ses orgies. Tout ce qu'ont pu créer de monstrueux supplices, la fureur des Peaux-Rouges autour du poteau de guerre, l'imagination sataniquement dépravée des législateurs chinois, le délire sanguinaire des despostes byzantins et orientaux avait été deviné, comme d'instinct, par ce monstre à face humaine, pour lequel Dante n'a pas su trouver des accents assez indignés. Les procédés les plus expéditifs ne lui répugnaient d'ailleurs pas au besoin;

Digitized by Google

il le prouva bien quand en un seul jour il fit égorger douze mille suspects à la fois, prévenant et dépassant ainsi d'un seul coup les horreurs des Vêpres Siciliennes et de la Saint-Barthélemy. Aussi, quand il fut enfin renversé de son trône de sang, la vengeance populaire prit pour lui des formes extraordinaires et terribles. Dépouillé de ses vêtements, sellé et bridé comme un cheval, il dut porter à quatre pattes son bourreau éperonné, jusqu'au lieu du supplice. Là l'attendaient sa femme, ses deux filles, livrées nues aux brutalités de la populace, et ses six fils qui furent dépécés vivants sous ses yeux et dont on lui jeta les membres et les vicères au visage, tandis que ses filles et sa femme expiraient dans un vaste bûcher..... *Vix vendicta est*, aurait pu écrire le narrateur de ces horreurs en empruntant le mot de Tacite sur les Bagaudes. Pour Ezzelin, quand les tortionnaires dressés à son école vinrent à lui, ils ne trouvèrent plus, parait-il, qu'un cadavre. Son cœur de bronze qui pendant quarante années s'était dilaté de joie à la souffrance des autres ne put supporter le supplice des siens, et se creva. C'est le seul sentiment humain qui ait jamais éclaté dans cette âme satanique.

A Monselice, nous voyons les colossales ruines du château de cet émule d'Ivan le terrible. Perchées au sommet d'une abrupte aiguille de rochers aux flancs de laquelle s'accrochent de pittoresques oratoires ombragés par des pins magnifiques, elles dominent étrangement la plaine et étonnent par leur aspect romantique et féodal. On dirait un burg du Rhin ; et certes c'est bien là le nid de vautour, l'aire que l'on pouvait rêver pour un tel monstre.

Tout auprès, dans la plaine et entourée de verdure, est la petite ville d'Este, autre berceau d'une famille qui pour n'avoir pu rivaliser par aucun de ses membres avec Ezzelin, n'en compte pas moins dans son arbre généalogique la plupart des tyrans les plus exécrables de ce malheureux pays qui en a tant connu.

Bien que cette lignée impure et sanguinaire ait été rattachée par des généalogistes ingénieux à un roi du Latium antérieur à Evandre lui-même, c'est à Obizon d'Est marquis de Ferrare qu'elle entre résolument dans l'histoire, et peu de familles y ont laissé une trace aussi sinistre.

Ezzelin était brun tandis qu'Obizon était blond, c'est Dante qui nous l'apprend, car ils ne pouvaient manquer de se trouver côte à côte dans le premier *girone* de Dité, la brûlante cité des larmes,

Digitized by Google

E quella fronte ch' ha'l pel così nero
È Azzolino, et quell' altro ch'è biondo
È Obizzo da Este...

Mais si la couleur de leurs cheveux différait, ils avaient le cœur aussi noir l'un que l'autre. Il faut ajouter pourtant que les particularités de leur mort différencient quelque peu ces notables bourreaux, car si le premier mourut de douleur en voyant le supplice de ses enfants, le second fut assassiné par son propre fils, parant ainsi un coup qui lui était réservé. Dès lors le parricide entra définitivement dans les mœurs de cette famille dont les annales ne montrent que père égorgeant leurs fils, neveux assassinant leurs oncles et réciproquement, frères faisant arracher les yeux à leurs frères et faisant tenailler leurs sœurs, forbans monopolisant la traite des esclaves, tous plus ou moins incestueux et commençant régulièrement leur règne par le massacre général de toutes les créatures de leurs prédécesseurs. Enfin, et c'est tout dire, ce sang tragique ne put s'adoucir quelque peu qu'en se mêlant à celui des Borgia.

Il semble que ces exécrables tyrans soient par leurs forfaits même en dehors de l'humanité, des sortes de fléaux de Dieu comme Attila, d'irresponsables machines de destruction lâchées par l'ire divine contre des peuples coupables, comme le feu du ciel sur Sodome et Gomorrhe qui étaient elles aussi « des villes de la plaine ». Et quand je relis leur effrayante histoire, à les voir ainsi sans remords, froids et impassibles dans leur œuvre de destruction, je songe aux deux gigantesques dragons sculptés — base de colonne de quelque église romane — qui dressent vers le ciel leur bec crochu et leurs yeux stupides, sur les degrés de Sainte-Justine à Padoue. Leur lourde patte aux griffes de vautour a saisi comme une machoire d'étau et écrasé lentement contre son poitrail squammeux un malheureux cavalier que son heaume et son haubert ne sauraient protéger. Aucun effort apparent ne fait bouger leurs muscles de pierre, rien ne se meut en eux que leur serre implacable. Comme les colosses assyriens étrangleurs de lions, comme les monstres qui étreignent aussi d'impuissants guerriers dans les pagodes d'Eléphantà et de Mahabalipour, n'est-ce pas là, en dehors de tout symbolisme mysthique, une image de l'impitoyable fatalité telle que pouvaient se la faire des peuples aussi malheureux?

D'ailleurs, il faut bien le dire, si cette région a souffert plus qu'aucune autre, sans doute à cause de ses accointances avec l'Orient dont

Digitized by Google

elle n'est séparée que par l'étroite barrière liquide de l'Adriatique, et avec le monde byzantin auquel elle confinait par Ravenne, elle n'a malheureusement pas été une exception ; tout le reste de la Péninsule traversait alors une crise sanglante comme il y en a eu peu, heureusement, dans l'histoire.

L'Italie, en ces siècles sombres, n'était qu'une vaste plaie purulente. Guelfes contre Gibelins, républiques contre républiques, princes contre princes, villes contre villes, familles contre familles, ce fut une ère d'interminables luttes, de guerres, de conspirations et de massacres. Seule une cité restait à peu près en paix et jouissait d'une sécurité et d'une tranquillité absolue : c'était Venise ; et c'en est assez de cette simple constatation pour expliquer l'étonnante prospérité de la reine des mers.

On a tant parlé de la tyrannie du Conseil des dix, des exécutions effrayantes et du pouvoir terrible des inquisiteurs d'Etat, que des rayons livides se mêlent à l'éclatante auréole dont l'imagination se plait à revêtir Venise. Mais qu'étaient et cette tyrannie et ce despotisme auprès du pouvoir sans bornes et des tragiques caprices des moindres princes, des moindres capitaines enrichis à louer leurs soudards et leurs douteux services aux partis les plus contraires ! La tyrannie Vénitienne était uniquement dirigée contre le despotisme ; elle s'attaquait aux seuls conspirateurs, à ceux qui portaient ombrage à la liberté et aux droits de tous ; et c'est grâce à elle assurément que les citoyens groupés autour de la bannière de Saint-Marc jouissaient d'une entière liberté et n'eurent jamais à redouter les violences, l'arbitraire, le despotisme d'un seul ou de plusieurs qui rendaient si incertain et si précaire le sort des habitants du reste de l'Italie. Aucun citoyen de Florence, de Pérouse, de Bologne, de Sienne, de Padoue, de Ferrare, de Ravenne, de Pise, n'était jamais sûr de sa vie, de la vie des siens, de l'honneur de sa femme et de ses filles, de sa fortune, de sa liberté. A Venise, par contre, régna toujours une entière sécurité sur toutes ces choses ; les lois justes pour tous s'y exerçaient pour le plus grand bien des membres de la grande famille républicaine et n'etaient terribles que pour ceux qui étaient soupçonnés de vouloir modifier cet état de choses. En outre, tout homme d'initiative et de valeur était sûr d'être apprécié et de voir ses tentatives encouragées, aussi affluèrent-ils de tous les points de l'Italie dans l'inexpugnable cité des Doges, de même qu'en France ils accouraient dans les villes fortement constituées en communes ou dans le territoire royal, y formant une population d'élite qu'on au-

Digitized by Google

rait vainement cherchée ailleurs. Preuve nouvelle que la justice est en politique, comme l'honnêteté dans les affaires — selon la remarque de Benjamin Franklin — le meilleur agent de la prospérité.

A contempler de trop près et sans correctif l'histoire de l'Italie médiévale, comme l'histoire des autres nations où se sont déchaînées à leurs heures toutes les puissances du mal, on deviendrait aisément pessimiste. Heureusement que pour nous qu'assaillent tous ces souvenirs, nous n'avons qu'à jeter un regard par les portières du vagon, pour être rassérénés par le spectacle d'une riche nature toujours en travail pour effacer les traces de toutes les dévastations, et par le spectacle plus consolant encore du labeur incessant lui aussi de l'infatigable homme des champs.

JULES MOMMÉJA.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

La Révolution a Villeneuve-sur-Lot. (1789-18 Brumaire.) — Journal des Événements écrit a 100 de distance d'après des documents inédits, par Fernand de Mazet, Villeneuve-sur-Lot, imp. V. Delbergé, 1895, in-8° de 28-376-XXVII p. — Prix 4 francs.

L'auteur a tenté de reconstituer le journal des évènements qui se sont passés à Villeneuve de 1789 au 18 brumaire: Il parle comme un contemporain ; c'est un Villeneuvois de l'ère de la convocation des Etats Généraux qui parait tenir la plume. Ceci avoué, une narration à la première personne est tout aussi correcte au point de vue de la véracité que les récits ordinaires à la troisième personne. L'adoption de cette méthode donne plus de facilité pour rendre les impressions sous une forme alerte, vivante.

Que l'on soit admirateur ou détracteur de la Révolution, il faut bien reconnaître — c'est l'évidence même — qu'elle offre une suite imprévue de formidables ébranlements. Quiconque parmi les hommes de cette génération était capable de sentir ou surtout appelé à jouer le moindre rôle a pu éprouver dans une courte succession d'années les émotions les plus vives et les plus diverses, depuis les enthousiasmes qui dilatent le cœur jusques aux angoisses qui l'étreignent. Il n'y eut pas dans notre pays de crise pareille depuis les 40 ans de guerres de religion du XVIe siècle.

Supposons un bourgeois de Villeneuve dont le caractère et les opinions rappelleraient trait pour trait le caractère et les opinions de Madame Roland. Il a le cœur généreux, la haine de la tyrannie, l'amour indéfectible de la liberté ; son patriotisme est des plus purs. Il pourra se faire qu'il ait d'abord les honneurs à l'hôtel-de-ville, au district, à la garde nationale. Personne ne trouvera ses opinions trop avancées ; il est de son temps. Mais voici qu'il est bientôt dépassé ; il subira les épurations et deviendra même suspect. Il se

Digitized by Google

confinera chez lui, souhaitant d'être oublié, heureux que Villeneuve ne ressemble ni à Paris, ni à Bordeaux, ni à Auch, où il est parfois dangereux de dater de la veille et d'avoir la tête trop haute.

Madame Roland, en vue, au premier rang, montera sur l'échafaud; lui, simple citoyen perdu dans une petite ville, pourra jusques au bout écrire ses mémoires. Comme il déteste la tyrannie, il détestera les Jacobins; il a ses opinions sur Marat, qui ne sont pas celles des faubourgs de la capitale; à propos de l'élévation et de la chute de Robespierre, dont Villeneuve aussi subit les contre-coups, il sera l'interprête de nombre de gens qui pensent comme lui mais qui évitent de parler trop haut. Malgré tout, il garde la bonne humeur française; aux grandes phrases d'indignation il préfère le trait léger. Au fond il ne change pas; c'est là son mérite et sa force, mais autour de lui on a beaucoup changé et il garde le droit de juger les palinodies, les défections, les iniquités. Il assiste à des marches en avant trop brutales; lui se contente de marquer le pas.

Il n'accuse pas le régime des fautes et des crimes dont souffre sa conscience mais bien les hommes qui s'agitent si fort et qui s'usent si vite. Il sait que la crainte ou l'ambition même, qui n'est pas excusable comme la crainte, les poussent trop souvent au-delà des limites qu'il n'auraient pas voulu d'abord franchir; il les blâme, il a même l'occasion de les plaindre lorsqu'ils sont à leur tour voués aux expiations.

Pour lui la Révolution ne saurait apparaître « en bloc » comme à nous, de loin, après un siècle; il la voit en détail, au jour le jour; il est dans le tourbillon qui emporte avec des risques de naufrage.

Cependant rien ne le désespère, car il a pu démêler ce qui resterait du grand œuvre: la condition du peuple devenue meilleure; sa dignité à l'abri des humiliations; sa participation aux affaires de la commune et de l'Etat assurée par le bulletin de vote; les privilèges abolis; une plus équitable répartition de la richesse publique et des charges; des droits à jamais formulés; des libertés conquises que les réactions monarchiques pourront quelque temps suspendre mais qui doivent toujours revivre.

La bourgeoisie de Villeneuve conserva jusques au bout le sentiment des bienfaits du nouveau régime; elle se garda des exagérations; aussi le bon sens des masses, aidé du temps, eut-il raison des extravagances et des excès des minorités d'énergumènes. M. de Mazet a pu l'assurer dans son introduction et cela ressort en effet de la lecture de l'ouvrage,

Digitized by Google

La trame du journal est solide ; les fils en sont tirés des registres de délibérations et de correspondance du directoire et du conseil du district et de ceux de la municipalité, qui ont été dépouillés par fiches. D'autres papiers des dépôts publics, des mémoires et des lots d'imprimés encore si peu utilisés, le *Moniteur*, le *Journal patriotique de Lot-et-Garonne*, fournissent leur appoint. Des références marginales permettent le contrôle. Comme un bon tissu gagne à être orné de broderies, à ce fonds de pièces authentiques s'ajoutent quelques anecdotes empruntées à des traditions de famille, à la fois véridiques et piquantes.

La relation des évènements qui se passent à Villeneuve avec ceux qui agitent la capitale, en se répercutant dans toute la France, est établie avec une rare discrétion : c'est juste assez pour mettre le lecteur au courant; l'auteur a eu le bon esprit de ne pas écrire à propos de son pays un abrégé de l'histoire de la Révolution française.

Pour Agen, nous avions déjà le journal de Proché, un vrai contemporain celui-là et pour cette raison plus timoré. Les deux séries chronologiques se rapportant à Agen et à Villeneuve se complètent l'une par l'autre; elles peuvent servir de guides, de canevas à ceux qui voudront reconstituer nos annales de la période révolutionnaire.

M. de Mazet est sobre d'appréciations sur les hommes; il laisse les faits parler d'eux-mêmes: c'est la bonne méthode, celle qui fait dire: « ceci est un livre de bonne foi. »

On trouvera notamment bien des traits qui feront juger le rôle et les opinions des représentants du département aux grandes assemblees et les personnes pourvues de missions difficiles, notamment Paganel, qui se montra plus que sévère dans quelques départements, afin, dit-on, de faire pardonner sa modération dans son pays le Lot-et-Garonne.

*
* *

M. R. de Figuères publie un ouvrage dans lequel il donne la nomenclature des noms nouveaux qui furent appliqués aux communes et aux paroisses durant la période révolutionnaire. Ces changements avaient lieu le plus souvent à la demande des habitants qui ne voulaient plus d'un nom porté par une famille seigneuriale, d'un vocable

Digitized by Google

de saint ou qui, simplement, préféraient changer en tout ou partie un terme dépourvu de signification contre un autre plus sonore ou plus significatif, une étiquette patriotique.

Nous empruntons à cet ouvrage, dont une feuille nous a été obligeamment communiquée, la liste relative au Lot-et-Garonne :

Caumont..	c. du Mas d'Agenais	devient	Alout-sur-Garonne ou Mont-Calvat.
Damazan.....	ch.-l. de canton,	—	Damazan-Le-Républicain.
Port-Sainte-Marie.	—	—	Port-de-la-Montagne-sur-Garonne.
Saint-Barthélemy..	c. de Seyches	—	Beauvais.
Sainte-Bazeille.....	c. de Marmande	—	Chalier.
Saint-Gervais.....	c. de Casteljaloux	—	La Fraternité.
Saint-Maurice.....	c. de Cancon	—	Anglas-La-Montagne.
St-Pierre-de-Buzet.	c. de Damazan	—	Bois-des-Vignes.
Tonneins..... . .	ch.-l. de canton	—	Tonneins-La-Montagne.
Tournon.	—	—	Tournon-La-Montagne [1].

*
* *

Un écrivain Saintongeois inconnu. — Mathurin Alamande, poète et littérateur de Saint-Jean d'Angély (1486-1531). — Notes sur une impression de Toulouse et sur un libraire rouennais établi a Castres en 1519, *avec trois planches de fac-simile*, par A. Claudin, lauréat de l'Institut. (Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*.) — Paris, libr. A. Claudin, 1895, in-8°, 20 pp.

Cette nouvelle étude de M. Claudin, qui se réfère aux origines de l'imprimerie et de la librairie dans nos régions, se recommande par une grande abondance de renseignements nouveaux.

Nous avons à signaler les indications relatives à deux professeurs qui enseignèrent à Agen et qui furent l'un et l'autre des hommes de valeur.

Jean Maurus, ancien correcteur d'imprimerie à Paris, puis typo-

[1] On peut ajouter à cette liste, d'après l'ouvrage de M. de Mazet (p. 183), la municipalité de *Tombebouc*, qui changea son nom contre celui d'Automne. Son territoire est compris actuellement dans celui de la commune d'Allez-Cazeneuve.

Digitized by Google

graphe à La Réole (1517), prit la robe des régents et professa dans la ville d'Agen.

Mathurin Alamande était fixé à Agen avant l'année 1530 ; il faisait partie de son collège. lorsque les consuls de Lectoure le décidèrent à grand peine à quitter cette ville pour venir régir leurs écoles. On trouvera dans le mémoire de M. C. des notes curieuses sur les ouvrages d'Alamande et sur ses relations littéraires.

Dans notre pays, au XVIe siècle, les régents étaient recrutés de partout et la plupart venaient de loin. Les plus lettrés ou les plus habiles étaient fort recherchés ; les villes principales se les disputaient. On s'explique dès lors l'influence que ceux d'entre eux qui embrassèrent la Réforme eurent sur deux générations.

*
* *

JOSEPH-JUSTE SCALIGER ET GENÈVE, par Charles Seitz, docteur ès-lettres, maître au collège de Genève, imp. Wyss et Duchêne, 1895, in-8° de 40 pp.

On trouvera dans ce mémoire (supplément au programme des leçons du collège de Genève, 1895-1896) des renseignements biographiques nouveaux sur un des Agenais les plus illustres.

Quinze jours après la Saint-Barthélemy, le 8 septembre 1572, arrivait à Genève « Joseph de la Scale, d'Agen en Agenais, gentilhomme. » M. de Besze a attesté. » Telle est la mention relevée sur le *Registre des habitants* de cette ville.

Au moment du massacre, Joseph Scaliger, qui, depuis quelque temps, s'était fait disciple de Cujas, à Valence, avait été désigné pour accompagner en Pologne Monluc, évêque de Valence. Il s'agissait d'accommoder la couronne banale de ce beau royaume à la tête étroite du duc d'Anjou, le futur Henri III. Le savant agenais perdit l'occasion de se montrer diplomate en compagnie du gascon fort avisé dont la langue et la plume valaient peut-être la plume et l'épée de son frère le maréchal.

Digitized by Google

Scaliger, qui avait fait campagne avec les réformés pendant la troisième guerre de religion, avait d'abord à sauver sa tête.

Ce que fut pour lui l'hospitalité génevoise, M. Ch. Seitz nous l'apprend. Cet auteur trouve l'occasion de combattre une opinion trop facilement reçue d'après laquelle Scaliger se serait montré ingrat à l'égard d'une cité qui lui assura, avec la sécurité, une chaire pour l'enseignement et des honneurs. S'il a mis au jour ou utilisé des documents inédits qui complètent ou confirment les *Scaligerana*. M Seitz a eu aussi l'occasion de tirer parti des savants travaux sur les Scaliger publiés dans les *Recueils* de notre Société par MM. Ad. Magen et Ph. Tamizey de Larroque.

* * *

UNE FAMILLE DE SOLDATS. NOTICE SUR LA FAMILLE DE L'EGLISE DE LALANDE, BRANCHE D'ALBRET ET D'AGENAIS (1552 à 1855), par Maurice Campagne, ancien sous-préfet. Bordeaux, Féret et fils, 1895, in-8° de x-93 p.

Généalogie d'une famille dont les représentants connus depuis plus de trois siècles ont tenu un rang des plus honorables à Casteljaloux en Bazadais et à Saint-Barthélemy en Agenais, etc.

Les de l'Eglise ont si bien payé l'impôt du sang à leur pays que le titre de cette monographie *Une famille de soldats* est parfaitement justifié.

M. Campagne a accompli avec un soin pieux et une grande conscience l'œuvre qui faillit être confiée aux feudistes de la Restauration dont les certificats coûtaient fort cher.

Saint-Allais, consulté, avait songé, à vue d'œil et sans preuve, à rattacher la famille gasconne de l'Eglise avec une autre fort ancienne, du même nom, originaire du Comtat-Venaissin. Hypothèse pour hypothèse, il paraît plus vraisemblable que la souche est agenaise. Dans la seconde moitié du XIVe siècle, un Jean de Léglise, marchand et bourgeois d'Agen, fut consul de cette ville, receveur du pays d'Agenais, entrepreneur de partie des travaux du pont d'Agen,

Digitized by Google

toutes choses choses qui font supposer de la considération et de la fortune[1].

Des pièces intéressantes ont été publiées à la suite de la notice, notamment neuf lettres écrites par Guillaume de l'Eglise, officier au régiment de Champagne, à son frère Pierre (1751-1755). Il y est question d'affaires militaires sur la frontière de l'Est et même d'épisodes de la lutte contre Mandrin.

Un livre de raison nous apprend aussi comment Daniel de L'Eglise épousa Marguerite de Besse, que ses contemporains désignaient sous le nom de *la belle agenaise*. Le roi d'Espagne Philippe V, petit-fils de Louis XIV, avait fait à la jeune fille, qu'il avait admirée dans un bal lors de son passage à Bazas, un cadeau vraiment original. C'était « une orange cerclée d'argent, surmontée d'un cachet de même mé- » tal. Ce cachet représente un cœur traversé par deux flèches croi- » sées et entouré de cette légende : *Je ne l'ai pas sans envie ;* plus » bas on lit : *Margouton de Besse*. Quatre larges feuilles d'argent » couvrent le sommet de l'orange. Sur la première sont gravées trois » fleurs de lis ; sur la seconde, un lion ; sur la troisième, une porte » de ville surmontée de trois tours, et sur la quatrième, une cou- » ronne royale. L'orange est supportée par un socle, qui est aussi en » argent et sur lequel est gravée l'inscription suivante : *Don du roi » d'Espagne, 1700, à M. de B.* »

Ce précieux souvenir, cet objet d'art est toujours conservé dans la famille. Mais qui ne lui préférerait un portrait de *la belle agenaise*, dont on peut dire : « Où sont les neiges d'antan ? »

G. T.

---

[1] Archives d'Agen, CC. 41, DD. 15, FF. 5, 135, ii, 2. — *Rec. des travaux de la Société*, 2e série, t. VI, p. 31.

La Commission de direction et de gérance : G. Tholin, O. Fallières, Ph. Lauzun.

Digitized by Google

ESSAI BIOGRAPHIQUE

SUR

GUILLAUME-LÉONARD DE BELLECOMBE

(*Suite*)

II.

Après avoir été reçu et installé par M. Law, M. de Bellecombe s'occupa de visiter les environs de Pondichéry et de pourvoir à sa sûreté ; il connaissait trop bien les Anglais pour ne pas craindre tout de leur part. En même temps il donne l'arrêté suivant pour maintenir le bon ordre dans la ville.

Guillaume, Léonard de Bellecombe, *seigneur de Teirac, Maréchal des Camps et armées du Roi, Gouverneur de Pondichéry, Commandant Général des Etablissements français aux Indes Orientales, Commissaire pour Sa Majesté pour traiter avec toutes les puissance Européennes et Indiennes* :

En conséquence de l'Ordonnance du Roi pour régler le service dans les Places et dans les Quartiers du 1er mars 1768.

ARTICLE PREMIER

Il est ordonné à tous aubergistes, cabaretiers et autres habitants de Pondichéry, de quelque qualité et condition qu'ils soient, Européens et Indiens de Nous faire remettre dorénavant la déclaration des Etrangers qui seront arrivés chez eux aussitôt leur arrivée. Cette déclaration contiendra leur nom, leur qualité, leur grade, leur état, de quelle nation ils sont, et y marqueront le temps qu'ils doivent rester au cas qu'ils y séjournent.

Il y aura à cet effet à la Porte du Gouvernement près de la sentinelle, une boîte en forme de tronc fermant à clé, dans laquelle les habitants remettront lesdites déclarations.

Digitized by Google

ARTICLE DEUXIÈME

Il est défendu à tous Bourgeois, Marchands, Cafetiers ou Cabaretiers et Artisans Européens et Indiens, de faire crédit au Bas-Officiers et Soldats, sans un billet du Commandant ou Major de leur corps, sous peine de perdre leur dû.

ARTICLE TROISIÈME

Il est également défendu auxdits Cabaretiers de donner à boire aux Soldats après la Retraite.

ARTICLE QUATRIÈME

Faisons également défense à toutes personnes quelconques de vendre des Eaux-de-vie, Aracs, Calou et autres liqueurs aux Soldats de la troupe, exceptées les Cantines établies à ce sujet par les Règlements de Police des 12 et 14 janvier 1772, sous peine de prison.

ARTICLE CINQUIÈME

Hors le cas d'incendie, il ne sera jamais fait dans la Place aucune Assemblée et Publication au son de la Cloche, du Tambour, de la Trompette et du Tantam, sans Notre permission.

ARTICLE SIXIÈME

Faisons défense à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de tirer dans la ville aucune arme à feu, soit le jour, soit la nuit, de même des boîtes, petits canons et autres machines à Poudre sans une permission par écrit de Nous.

ARTICLE SEPTIÈME

Il est défendu à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de favoriser en quelque manière que ce puisse être, le travestissement ou l'évasion d'un déserteur sous peine d'être puni suivant la rigueur des Ordonnances.

ARTICLE HUITIÈME ET DERNIER

Défendons à tous les habitants de cette ville, Européens et Noirs, de laisser paître sur les fortifications, leurs chevaux, bœufs, ânes, moutons, chèvres et cochons sous peine de confiscation au profit de la garde qui les arrêtera après qu'il aura été bien constaté.

Et sera la présente lue à l'issue de la messe de l'Eglise Paroissiale, ainsi qu'à celle des Missions Malabares, et ensuite publiée et affichée partout ou besoin sera, en langue Française, Persane et Malabare, à ce que personne n'en ignore.

Digitized by Google

Donné à Pondichéry, sous le seing de Nos Armes et le contre-seing de Notre Secrétaire, le seize mai mil sept cent soixante dix-sept.

Signé : BELLECOMBE,

et plus bas : LÉGER.

A Pondichéry, de l'imprimerie de Jean Fischer, imprimeur du Roi.

Dès cette année, 1777, les plans et devis de M. de Bellecombe étaient dressés pour les fortifications de la ville, mais il ne put les exécuter entièrement faute d'argent et de temps ; les travailleurs indigènes qu'il était obligé d'employer, la troupe étant trop peu nombreuse, étaient très lents et n'avançaient pas en besogne ; on trouvera dans le rapport du siège des détails sur les travaux ainsi que le plan des fortifications.

Au mois de juillet 1777, le gouverneur fait faire un recensement de la population, il porte : onze cent trente-deux européens ou métisses, huit cent trois topaz, vingt-six mille trois cent quatre-vingt-six maures et malabars, femmes et enfants compris. Dans les mesures prises avant le siège pour la direction de la colonie, nous trouvons une lettre de l'évêque de Tabraca, soumettant au gouverneur et à M. Cheureau la nomination de l'abbé Vernet au poste de procureur de la Mission Malabare ; ces Messieurs l'acceptent, sauf l'approbation du Roi et du Ministre, du Directeur des Missions Etrangères ; ils demandent que l'abbé reste soumis à l'évêque et lui rende compte de la gestion de la mission.

En 1778, quand M. de Bellecombe comprend que les Anglais vont venir l'interrompre dans son œuvre, il fait recenser tous les hommes à peu près en état de servir, même ses domestiques, et les fait désigner selon leurs aptitudes. Sur cette liste se trouvent des vétérans des anciennes troupe de l'Inde, presque invalides à côté d'hommes n'ayant jamais servis : perruquiers, marchands, geoliers, imprimeurs, un maître d'école. Dans ces noms d'hommes ignorés, qui ont eu leur minute d'héroïsme sur les tranchées brûlantes de Pondichéry, nous relevons au hasard : deux Lefebre, Thevenot, Lempereur, Collard, Jeanson, Montaigu, Michelet, Bonnefoy, Laforgue, Lépine, Lafortune, invalide, piqueur sur les travaux. Parmi les employés du Roi : Renaud, chevalier de Kersy, Boucherat, Pescatory, ancien officier de bataillon ; Normand, chirurgien, Cavellier, ancien asses-

Digitized by Google

seur de la Chaudrie ; Beauchamp secrétaire de M. de Bellecombe. Les Topaz portent tous des noms portugais.

M. de Bellecombe, nous apprend le rapport, ne s'épargnait pas, visitant tous les postes, à toute heure, étant véritablement l'âme de cette poignée de braves. Nous n'insisterons pas sur son rôle et celui de Madame de Bellecombe qui le seconda de toutes manières pour rassurer et consoler les assiégés. La lecture du récit du siège, fait évidemment par un témoin, nous semble suffisante pour qu'on puisse apprécier les dangers courus et la valeur des combattants. les chefs comme les soldats. Au bas de la feuille d'enrégimentation des employés d'administration, M. de Bellecombe a écrit : « Je prie M. Cheu-
» reau de mettre quelqu'un à la tête des employés du roy pour les
» placer à un poste en cas d'attaque. Envoyé à M. Cheureau par
» M. Lagrenay, 18 juillet 1778. »

Comme le rapport du siège, qu'on trouvera plus loin, raconte les préliminaires de l'attaque, la manière dont les Anglais s'y prirent pour déclarer les hostilités, nous n'en parlons pas ici ; on remarquera que l'adversaire du gouverneur, le général Munro, était une ancienne connaissance, tous deux s'étaient rencontrés au Canada, sous un ciel et dans des circonstances bien différents, auxquels une lettre de M. de Bellecombe fait allusion. A Pondichéry il se trouvait dans un visible état d'infériorité, avec si peu d'hommes en état de porter les armes et des fortifications démantelées ; il comptait sur la marine pour le soutenir ; il avait rassemblé en rade de Pondichéry plusieurs navires de guerre et de commerce dont le concours aurait pu faire tourner le sort des armes en notre faveur. Doit-on supposer que le commandant de cette petite escadre en abandonnant les côtes, obéit à un sentiment de jalousie ou de trop grande prudence ; reçut-il des ordres supérieurs à ceux du général pour quitter la place ? Ce n'est pas expliqué.

Dans les mesures prises en vue du siège nous relevons les rations données : aux cipayes topaz, une mesure de vin ; aux caffres de l'artillerie, demi-livre de pain de la marine ; aux soldats vétérans du régiment de Pondichéry et de l'artillerie, un quart de bouteille de vin ; aux officiers, une bouteille. Les canonniers ne devaient pas faire de faction ; quelques officiers de marine (15) de ceux qui avaient été débarqués pour blessures sans doute après le premier combat naval, servaient sous le commandement de M. de Solminihac au bastion Saint-Louis. Au bastion d'Anjou, commandé par M. Moracin, se trouvait une soixantaine d'hommes ; au bastion de l'hopital,

Digitized by Google

51 personnes commandées par M. de Crécy, sur ces 51 combattants deux sont portés exempts, un presque aveugle et Corréa père valétudinaire par son âge; au bastion d'Orléans M. de Montbocage commande quarante-cinq personnes. Les Topaz servaient à une porte avec une batterie, sous les ordres de deux officiers européens MM. Mottée et Jeanson. Le gouverneur avait à sa suite treize anciens officiers: MM. de Colombel, ancien capitaine au bataillon de l'Inde; Gérard, capitaine d'artillerie; Lavilette, du régiment de l'Ile de France; Shevinhouber, capitaine de cavalerie; Delasalle-Mariehaure de l'infanterie; Champagne, du régiment d'Artois; Dufaulchoy, lieutenant d'infanterie; Warène du bataillon de l'Inde; Saint-Fulgence, lieutenant d'infanterie; Wanauvre, Beausset, Pescatory, Lahaye, anciens du bataillon de l'Inde.

M. de Bellecombe sur les différentes feuilles de dépenses a marqué, de sa main, la distribution du régiment de Pondichéry sur les remparts; l'état des pertes et consommation des assiégeants. Chandernagor, Yanuran. Mazulipatan se rendirent le 10 juillet 1778; Karikal le 8 août, Pondichéry le 18 octobre. Les dépenses cessèrent alors dans ces villes, sauf quelques appointements pour des journées de malades et loyers de maison. L'année 1778 coûta deux millions, deux cent quatre-vingt-onze mille soixante et dix livres. Après la prise de possession des Anglais, la garnison étant sortie avec les honneurs de la guerre, elle devait être rapatriée. M. de Bellecombe et sa femme retournèrent en France, la belle conduite du général n'est, semble-t-il, récompensée que deux ans après: en 1780, il est nommé commandeur de Saint Louis.

Plusieurs de nos historiens contemporains ont parlé avec éloge de ce fait d'armes de Pondichéry. Henri Martin s'exprime ainsi sur le compte de M. de Bellecombe: « Le brave gouverneur de Pondi-« chéry, Bellecombe, abandonné dans une place presque ouverte, « avec une faible garnison, ne capitula qu'après soixante et dix jours « de siège et quarante jours de tranchée, à la condition d'être « transporté en France avec ses compagnons d'armes. » (Tome XVI, page 133.)

En 1781, M. de Bellecombe est nommé à Saint-Dominique, gouverneur général; il y reste quatre ans et s'y occupe comme partout avec zèle et intelligence. Nous ne savons pas si sa femme le suivit dans ce nouveau gouvernement moins mouvementé que celui de

Digitized by Google

Pondichéry; ils y retrouvèrent sans doute bon nombre de leurs compatriotes, les familles de la Guyenne et Gascogne ayant presque toutes des propriétés dans cette île. C'est dans cette fonction, que M. de Bellecombe reçut en 1783 la grand'croix de Saint-Louis; ses armes, une tête de More sur fond d'argent, au-dessous un lion d'or sur fond de gueule, sont entourées de la devise de ce vieil ordre militaire : *Bellicæ virtutis præmium* ; elles sont en effet les premières les vertus militaires car elles doivent les résumer toutes, malheureusement le soldat oublie trop souvent qu'il remplit un sacerdoce.

Comme à tous ses prédécesseurs, le ministre demande à M. de Bellecombe un rapport pour la défense de l'île, les précédents avaient été rejetés comme concluant à des moyens trop coûteux. Celui du nouveau gouverneur les discute, repousse leurs conclusions et propose une transformation de la plus grande partie des forts et batteries existant déjà. Présenté au duc de Castries en 1786 alors que M. de Bellecombe avait quitté l'île, il ne fut pas plus suivi que les premiers. Avant de l'écrire M. de Bellecombe visita à cheval toutes les côtes pour se rendre compte de leur configuration, de l'emplacement des forts, batteries, ports, du parti qu'on en pouvait tirer, de l'état d'esprit des habitants en cas de guerre. Son adversaire dans ses projets, M. Delâage lui exécute les plans joints au rapport et donne les relevés de largeur et de profondeur des passes. Il serait fastidieux de publier ici le texte de ce rapport de 259 pages; nous nous bornerons à en donner quelques aperçus. Il est daté de Port-au-Prince 1783 et signé de Boisforêt, parfaitement écrit à la main, soigneusement relié, il est décoré par un frontispice aux armes royales et un cul-de-lampe représentant un faisceau de lances empennées, avec une tête de zéphir gonflant un voile qui vient retomber sur un autel orné de lauriers ; la table des matières est fermée par les armes du gouverneur, timbrées d'une couronne de marquis. Les plans et cartes très finis sont renfermés dans une couverture en parchemin à fers dorés, au centre de chaque reliure un écusson : trois fleurs de lys, surmontées de la couronne royale et entourées du collier de l'ordre du Saint-Esprit. Ces écussons avaient été minutieusement recouverts de plusieurs morceaux de parchemins collés et cachetés; ces précautions ont dû être prises à la révolution par MM. Frontin, neveux du maréchal, dans le but de les soustraire à la fureur des perquisitions. Montflanquin et Fumel ont eu leurs barbares à cette époque, ils ont causé la perte de documents, qui auraient été utiles et intéressants pour l'histoire du pays.

Digitized by Google

Nous relevons dans le rapport de Saint-Domingue la large part faite aux hopitaux, dans les villes et dans les forts ; aux églises, au logement des aumôniers. M. de Bellecombe veut des hôpitaux pour les blessés, pour les malades, d'autres pour les contagions ; au Port il se plaint que les directeurs font leur fortune aux dépens du roi et des malades; il voudrait donner la direction de ces établissements aux Pères de la Charité qui tiennent très bien celui du Cap. L'eau est ensuite sa grande préoccupation ; il déplore qu'on laisse perdre sans profit l'eau d'une fontaine de Port-au-Prince; il veut des citernes dans tous les forts. Les moyens de remédier à l'état des eaux sont pris avec M. de Bougars.

Le chef-lieu de la partie ouest de l'ile, autrefois à Léogane avait été transporté à Port-au-Prince. M. de Bellecombe le regrette au double point de vue de la guerre et de l'agrément. Port-au-Prince avait été détruit deux fois par des tremblements de terre. Léogane dit-il, est une jolie ville, aux avenues plantées d'arbres, une route ombragée la relie au Port. Sa rade est la plus sûre de la colonie ; il s'y fait un grand commerce ; beaucoup de navires y viennent, car c'est dans la plaine de Léogane que se trouve la plus grande quantité de sucre et en élargissant le canal qui mène à la rade on augmenterait ce commerce. Les voies de communication par terre le faciliteraient aussi. M. de Bellecombe insiste sur leur utilité pour rendre les abords des baies plus praticables aux cultivateurs de l'intérieur. La culture du café pourrait être augmentée, beaucoup de bons terrains restés incultes faute de débouchés seraient travaillés. Le gouverneur veut loger les troupes et les malades dans les parties les plus saines de l'ile; malgré cette sollicitude pour la troupe, il n'est pas pour l'influence dominante du parti militaire ou maritime dans l'ile, parce que ce parti, ne regardant les travaux qu'au point de vue de la guerre, comblerait les passes, détruirait les habitations ; tout en voulant fortifier la colonie M. de Bellecombe veut lui conserver ses moyens de prospérité et ses embellissements. C'est dans ces vues qu'il voulait transporter le port de Saint-Louis à la baie des Flamants ; la ville créée sur cet emplacement aurait été destinée, selon lui, à un bel avenir commercial et maritime. L'état, grâce aux abris sûrs, à la bonne disposition de la baie, aurait pu y envoyer ses vaisseaux, sans les dépenses qu'exigeait Saint-Louis.

Digitized by Google

Revenant sur les chemins à entretenir et à ouvrir, M. de Bellecombe constate que l'habitant n'est pas sensible « à ce qui n'offre » pas une jouissance présente, il ne sacrifiera pas volontairement » des journées de nègres pour préparer des avantages à une autre » génération ; à peine peut-on parvenir à faire entretenir les che- » mins actuels quoiqu'ils soient indispensables pour le transport des » denrées et que la manière d'y travailler ait été prescrite par un » édit du roy. » Le gouvernement doit donc s'attendre à supporter la totalité des dépenses, surtout pour les chemins d'intérêt militaire et ceux qui traversent des régions pauvres dont il serait injuste. dit le rapport, de grever les habitants. Dans le cours de son exposé sur les différentes baies de Saint-Domingue, M. de Bellecombe rappelle que ce fut du port François qu'il fit appareiller la corvette *La Coquette*, commandée par le chevalier de Grasse, avec deux autres petits bâtiments, pour enlever les îles turques ; ces navires se dérobèrent un soir à l'escadre anglaise, croisant au vent du Cap et s'emparèrent des îles le lendemain. Nous croyons qu'un fils de la sœur de M. de Bellecombe, Jean-Baptiste Frontin, servait sur cette petite flottille aux ordres de M. de Grasse.

A la fin de ce rapport a été copiée la lettre de M. de Castries, du 9 octobre 1786, informant M. de Bellecombe de la présentation de son rapport au roi, et de la satisfaction éprouvée par Sa Majesté du zèle et des connaissances militaires de son maréchal de camp.

Après ce commandement de Saint-Domingue, M. de Bellecombe reste en France sans emploi actif ; il avait besoin de repos et partageait sans doute son temps entre ses propriétés de Tayrac, Cuzorn et son hôtel de Montauban. Sa santé avait souffert des fatigues des campagnes et du séjour des colonies ; pour y porter remède il va à Luchon où le rencontre dans la plus élégante société le voyageur anglais Young. Chez Mesdames de La Rochefoucaud et la comtesse de Granval se réunissait, dit Young « une société libre et polie ; le » marquis et la marquise d'Hautefort, le duc et la duchesse de Ville, » le chevalier de Pegru, l'abbé de Bastard, le baron de Serres, la vi- » comtesse Duhamel, les évêques de Cahors et de Montauban, M. de » La Marche, le baron Montagu, célèbre joueur d'échecs, le chevalier » de Chegreu et M. de Bellecombe qui commandait à Pondichéry et » y fut pris par les Anglais ; il y a aussi une demi-douzaine de jeunes

Digitized by Google

» officiers et trois ou quatre abbés [1]. » (1er volume des *Voyages en France* de Young, pag. 49).

Malgré les charmes du gouvernement, il est à croire que M. de Bellecombe était heureux de se retrouver dans un milieu plus élégant et plus policé où il pouvait se délasser de ses travaux. Ces connaissances mondaines ne lui étaient pas inutiles non plus: s'il ne demandait rien pour lui, il s'occupait activement de l'avenir des fils de sa sœur Frontin. Il semble avoir vécu dans une grande intimité avec cette sœur et ce beau-frère. Leurs enfants l'intéressaient; se voyant sans héritiers après plusieurs années de mariage, M. de Bellecombe avait l'idée de traiter l'un de ses quatre neveux, Frontin, en successeur de tous ses titres, il se décida pour l'aîné Guillaume qui était aussi son filleul. En 1780, il le fait entrer comme sous-lieutenant dans le régiment de Pondichéry; le second fils Jean-Baptiste, volontaire de la marine royale, quitta le service en 1788 pour se consacrer à soigner son oncle devenu très malade. Le maréchal employait ses dernières années à l'administration de ses propriétés, il les avait étendues; nous avons vu qu'il avait acheté Tayrac dans la juridiction de Puymirol où il logeait M. et Mme Frontin de la Pronquière [2]. Il avait laissé la maison paternelle, Bellecombe, à ses sœurs non mariées, elles y gardaient leur nièce Elisabeth; sa femme et lui demeuraient à Villeneuve ou à Montauban, rue du Vieux-Collège; son infirmité l'y retenait, ou bien à Tayrac. En 1788, M. Jean Frontin de La Pronquière se rend au château de la baronnie de Cuzorn comme procureur de son beau-frère qui est qualifié dans l'acte passé, de haut et puissant seigneur baron de Cuzorn, il l'afferme au sieur Pierre Lamarque, bourgeois, habitant le château, ce qui indique que c'est un renouvellement de bail. Le bail porte l'affermage de l'entière terre, soit en rentes directes et foncières et leurs suites, de quelque nature qu'elles soient, tels que droits de lods et ventes et décharges. La baronnie se compose de quatre corps de domaines, deux moulins à eau banaux, une forge à marteau, un foulon, un four et un pres-

---

[1] Cette note nous a été communiquée ainsi que celle d'H. Martin par M. Lucas de Peslouan, ancien officier de marine, qui voudra bien trouver ici l'expression de nos meilleurs remercîments.

[2] La Pronquière, autrefois domaine de Cruzel, avait été acheté en 1695, par Bernard Frontin, ancien capitaine d'infanterie, d'Antoinette de Losse. Ce Bernard était le père de l'émigré de Lisbonne en 1714 d'où descendent les Frontin actuels.

Digitized by Google

soir banaux, des cheptels, bestiaux, charrettes, etc. de trois métairies. Le sieur Lamarque est chargé des meubles du château et doit tout rendre au seigneur de Bellecombe tel qu'il l'a pris, après avoir partagé les profits; M. de Bellecombe se réserve un appartement suffisant pour y loger lui ou ceux qu'il enverra, le fermier est tenu de les nourrir. Il fait aussi les réparations locatives et doit informer le propriétaire des empiètements qui peuvent survenir sur le domaine. Le sieur Lamarque, acceptant ce bail, a pour garants de sa solvabilité: Bertrand Austruy, marchand, et sa femme, Marie Arène, habitants du Tendou, juridiction de Cuzorn ; Laganet, notaire à Cuzorn, et Martin, notaire à Montauban. Coïncidence curieuse, le descencendant de Bertrand Austruy a acheté en 1877 ou 78 du dernier descendant mâle du nom de Bellecombe, le dernier morceau de la baronnie de Cuzorn, la métairie de Guirodel.

Pendant que son père s'occupait des affaires de M. de Bellecombe et que son frère aidait à le soigner, Guillaume Frontin était aux îles sous les ordres du chevalier d'Entrecasteau; il en obtient en 1789 un congé de dix-huit mois pour affaires de famille. C'est pendant ce congé que M. de Bellecombe trop malade pour reprendre du service, voulut que son neveu suivit les princes à l'étranger; il l'envoya à M. de Bouillé en le mettant sous son entière direction. M. et Mme Frontin restaient à Tayrac avec deux autres fils et une fille qui épousa plus tard M. de Galard; ils ont dû quitter cette résidence après les arrangements de famille survenus pendant la révolution entre eux et Mlle de Léonard. M. de Bellecombe avait fait un premier testament en 1788, il l'annule en 1790 par celui qui a eu en partie force de loi. Ce dernier a été écrit par une personne de confiance sous la dictée du maréchal des camps, trop incommodé pour tenir la plume, mais en pleine possession de ses sens; après l'avoir relu et cacheté, il le confia au notaire Martin, de Montauban. Deux ans après (février 1792), il mourut en son hôtel de la rue du Vieux-Collège à l'âge de soixante-trois ans. Il devait avoir auprès de lui sa femme et son neveu Jean-Baptiste Frontin ; aucune de ses sœurs n'étaient là. Ces dames, sitôt son décès connu, se réunirent toutes à Bellecombe où elles donnèrent toutes les cinq procuration à Jean Frontin, leur mari et beau-frère, pour faire faire l'inventaire du défunt dans l'hôtel de Montauban, et accepter en leur nom ce qui pouvait leur avoir été laissé. L'ouverture du testament eut lieu en présence de Jean Frontin agissant pour sa femme, pour les demoiselles Suzanne et Elisabeth Léonard de Bellecombe, pour mad. Duhard et

Digitized by Google

mad. veuve Lacam Pécalbert ; dame Angélique-Catherine de Galaup, veuve de M. de Bellecombe, assiste avec M. Pierre Boudet de Toutine, neveu par alliance du défunt, et plusieurs témoins.

L'inventaire nous manque, il nous aurait donné d'intéressants détails d'intérieur ; par le testament, les deux demoiselles Léonard se trouvent héritières universelles grevées d'une substitution. Les avantages faits à la femme du général et à la famille Galaup indiquent la grande affection qui les unissaient ou son influence. Il charge sa veuve de distribuer aux pauvres « mendiants et honteux » quatre mille livres pour être réparties annuellement et désire qu'on s'en rapporte là-dessus à la « délicatesse de son épouse. » Il laisse six mille livres pour fonder un lit à l'hôpital de Puymirol ; ce legs étant entouré de certaines conditions, le testateur demande que, dans le cas où l'hôpital ne l'accepterait pas, il soit versé pour les pauvres de la paroisse de Notre-Dame de Perville où il a reçu le jour, et à ceux des fiefs et terres qu'il possèdera à son décès. Chatel, son valet de chambre, reçoit six cent livres, ses autres domestiques mâles ou femelles cent vingt livres.

A sa fille naturelle Elisabeth « élevée dans la maison de mes sœurs, « trente mille livres payables à son mariage, à condition qu'elle se « mariera du consentement et agrément de mes héritières. »

A une filleule, Mlle Lagrange de Malaval, trois mille livres payables à son mariage. Cent mille livres à sa sœur Madame Duhard ou à ses enfants ; si elle meurt sans postérité, elle doit passer ce legs à tel des neveux ou nièces du testateur qu'il lui plaira sans qu'on puisse l'inquiéter pour cette substitution. La même somme à sa sœur Marie-Louise, épouse de M. Jean Frontin de la Pronquière ; à son défaut vingt mille livres à chacun de ses « enfants mâles ou femel- » les qui ne recueillera pas en vertu de la substitution ci-après la » terre de Cuzorn ou le représentatif. » Mais il est stipulé que durant sa vie Mme Frontin peut consommer, pour son usage, capital et intérêt sans être obligée de le représenter à ses enfants. M. et Mme Frontin sont déchargés de toute reddition de compte pour la régie, administration et perception par eux faite et à faire jusqu'au décès du maréchal, des fruits et revenus de la terre de Tayrac.

Madame Lacam de Pécalbert reçoit la même somme avec désir qu'après son décès, elle laisse quarante mille livres à son fils ou aux enfants de celui-ci, et vingt mille livres à ses filles. Le reste à tel ou tel de ses trois enfants qu'il lui plaira ; mais si ses enfants meu-

Digitized by Google

rent avant elle, le legs doit revenir à ses neveux ou nièces à l'exclusion des enfants qu'elle pourrait avoir d'un autre mariage.

A son neveu, Pierre-Guillaume Frontin de Bellecombe, lieutenant en second au régiment de Pondichéry, le portrait en grand du Roi régnant « que je tiens de la munificence de Sa Majesté à mon retour » de l'Inde où j étais pour son service. » Ce portrait, déposé chez Mer de Mosneron à l'hôtel de Longueville à Paris, n'est jamais parvenu à son destinataire ; le testament portait que si Mme de Bellecombe voulait en jouir sa vie durant, elle pouvait le faire prendre et ne le remettre au jeune Frontin qu'après son décès. La Révolution, qui a pillé tant d'hôtels à Paris, détruisit sans doute ce gage qui aurait été si précieux pour la famille ; on suppose qu'il n'a jamais été réclamé à M. de Mosneron. M. de Bellecombe avait déjà donné de l'argenterie, marquée à ses armes, à ses sœurs, il ne veut pas qu'on les inquiète pour ces dons et fait prélever trente couverts et dix cuilliers à ragoût pour leur être partagés quoiqu'ils soient marqués.

Aux parents de son épouse « en sa considération et par l'attache-
» ment personnel que j'ai pour eux, savoir à Mlle Farguette de Ga-
» laup, ma belle-sœur, dix mille livres, à M. le chevalier de Laussac
» de Galaup, mon beau-frère, capitaine au régit de Pondichéry,
» douze mille livres ; à Mr de Galaup aîné, mon beau-frère et à
» M. de Galaup aussi mon beau-frère, au service du roy dans le ré-
» giment d'Auxerrois, dix mille livres à chacun... »

Tous ces legs ne devaient être payés qu'après la mort de Mme de Bellecombe, sauf ceux de ses sœurs dont la moitié était payable au décès du donateur.

« Pour donner de plus en plus à mon épouse des marques de
» mon attachement et de ma reconnaissance pour la tendresse et le
» courage avec lesquels elle s'est attachée à mon sort et m'a suivi
» dans le nouveau monde et dans les Indes, je lui donne et lègue en
» toute propriété les objets suivants : 1° la somme de cent mille li-
» vres à prendre sur ma succession et effets les plus clairs après
» mon décès, voulant et entendant que dans ces cent mille livres
» soient comprises les vingt mille livres que j'avais données à mon
» épouse par contrat de mariage, etc. » M. de Bellecombe lui laissait toutes les réparations et constructions qu'il avait faites à ses maisons de Villeneuve d'Agen, et ce qui est dû pour ces dépenses ; une petite maison qu'il avait achetée à Villeneuve à son nom, tous les meubles et effets de maison, linge, etc., qui se trouvent dans

Digitized by Google

ces maisons; toute la batterie de cuisine de l'hôtel de Montauban, la berline doublée en velours jaune, avec un attelage de deux juments ou chevaux à son choix; cette berline était aussi à Paris chez un M. de Laborde. Tout le reste de son argenterie est donné aussi à Mme de Bellecombe pour la dédommager de celle qu'elle avait en propre et dont il a disposé à Saint-Domingue; le général en avait fait sans doute des cadeaux pour quelques services rendus. Tous ses bijoux, petits meubles, diamants, notamment un portrait du roi d'Espagne enrichi de diamants que ce souverain avait donné à M. de Bellecombe pour le secours qu'il avait donné à son armée à Saint-Domingue.

Le surplus de ses biens étaient laissés à ses sœurs non mariées, elles devaient faire choisir à leur neveu, Pierre-Guillaume Frontin, la terre qu'il préférait de Tayrac ou de la baronnie de Cuzorn avec leurs dépendances, mais elles pouvaient en jouir leur vie durant et y faire ce que bon leur semblerait sans qu'il ait à y reprendre. En considération des avantages qu'il fait à son neveu, il le charge, lui et ses descendants, de porter son nom et ses armes. Si ses sœurs décèdent sans enfants, elles doivent faire passer le domaine de Bellecombe aux enfants mâles de Mme Frontin ou de Mme Lacam de Pécalbert. M. de Bellecombe exhorte ses héritiers à ne point se quereller, à accepter ses dispositions de bonne volonté « les honnêtes gens ne » tiennent pas à leurs intérêts avec cette apreté qui déshonore. »

Sans le bouleversement survenu dans les lois, il est possible que chacun de ses héritiers aurait joui paisiblement de sa part. Pour ce qui est de Cuzorn, après la mort de sa sœur Elisabeth, dite Isabeau, Mlle Suzanne Léonard passe un acte avec son beau-frère, M. Jean Frontin, par lequel elle donne au jeune Pierre-Guillaume la possession de cette propriété, tout en se réservant la jouissance. Elle en jouit si bien qu'elle touche les revenus, passe les baux en son nom et celui de sa nièce Elisabeth, qu'elle avait mariée à un médecin de Valence, M. Moulenq. Il fallut désintéresser les Moulenq pour rentrer en possession de ce qui restait du domaine, le château avait été confisqué, démentelé, il n'y avait guère qu'une métairie, Guirodel.

Le père et la mère de Guillaume Frontin avaient été enfermés comme parents d'émigrés, la mort de Robespierre les sauva de l'échafaud. Leur second fils paraît avoir résidé souvent auprès de sa tante de Bellecombe, dans l'espoir peut-être qu'elle lui transmettrait quelques souvenirs du général. Nous ne savons pas si elle survécut longtemps à son mari, si elle résidait à Villeneuve ou à Mon-

Digitized by Google

tauban ; dans la famille Frontin on la trouvait peu aimable, la différence de religion était une barrière entre eux mêlée sans doute à quelques questions d'intérêt. L'émigration de ses frères lui fut-il préjudiciable ? nous ne savons. En fait de souvenirs du général, il n'est resté à Pierre-Guillaume, que le cordon de Saint-Louis, quelques couverts et vaisselle de l'Inde, des plaques brodées en paillettes qu'on mettait sur les habits de cérémonie et un portrait de son oncle paré de ses insignes ; aucuns bijoux ou autres portraits ne lui sont revenus. L'autorité que le Gouverneur général avait dans sa famille était si grande que son neveu, Frontin, averti par les soins de son frère second qu'une place d'aide de camp était vacante auprès de M. de Malartic, ne put l'accepter, M. de Bouillé n'ayant pas consenti. Ce dernier pensa mieux faire en gardant le jeune homme à l'armée des Princes, tandis que ses parents avaient sans doute vu dans la position auprès de M. de Malartic un plus grand avantage pour leur fils. M. de Malartic venait d'être nommé gouverneur des Iles de France ; en souvenir de son ancien compagnon d'armes du Canada il aurait volontiers emmené le jeune Frontin de Bellecombe, il consent même à l'attendre un mois, pour qu'il en réfère à M. de Bouillé à qui, dit-il, il est entièrement soumis ; au bout de ce temps M. de Malartic répond à Pierre-Guillaume qu'il ne peut lui donner un plus long délai ; mais tout en lui faisant comprendre qu'il aurait mieux fait de le suivre que d'écouter les avis de M. de Bouillé, il l'assure de son attachement. Ce moment décida la carrière et la destinée de Frontin de Bellecombe, la fortune lui manqua par suite de sa qualité d'émigré, mais du moins l'honneur et la bravoure dont le gouverneur de Pondichéry lui avait donné l'exemple se retrouvent chez lui. Fidèle aux Princes dans l'adversité et la restauration, de nombreuses attestations signées de son colonel, M. de Galaup, du maréchal de Broglie, de Louis-Joseph de Bourbon, nous font savoir son honneur, son zèle et sa bonne volonté durant toute la campagne. Il assiste aux affaires de Jemmapes, Quiévrain. Il gagne l'amitié du duc de Castries qui, après que M. de Bellecombe eut donné sa démission, chercha à faire récompenser sous la Restauration son dévouement. En 1794, par son influence, M. de Bellecombe est nommé dans un régiment à la solde de l'Angleterre, avec lequel il servit en Portugal après la dispersion de l'armée des Princes, il y reste jusqu'en 1801 ; regretté par tous ses camarades, il donne alors sa démission. Il avait soif de revoir la France et sa famille ; il obtient un certificat d'amnistie l'an X de la République avec un passe-port signé Lucien Bo-

Digitized by Google

naparte. Revenu dans son pays, il séjourna à La Pronquière et au château de Montbeau, il épousa à Tonneins Mlle Silvestre de Ferron. Au moment de la rentrée de l'île d'Elbe, il organisa une campagne contre les bonapartistes et fut obligé de se soustraire pendant un temps à la police impériale. La seconde Restauration lui donna une retraite de chef de bataillon et la croix de chevalier de Saint-Louis; il se plaignit dans divers mémoires, appuyés par M. le duc de Castries, de n'avoir pas obtenu davantage après des services zélés.

Du général de Bellecombe il existe trois portraits : un qui était aux Léonard, de Puymirol, et qui a dû passer à la famille de Seguin de Reigniès; un autre venant des demoiselles Léonard, resté aux mains de Mme Moulencq, serait actuellement en Normandie chez une petite-fille de cette dame, Mme de Raimbouville. Le troisième, appartenant à son neveu, de Bellecombe, est à l'huile, assez bon comme peinture. Le général est représenté à mi-corps avec la plaque de l'ordre brodée sur l'habit, le ruban en sautoir froisse le jabot de dentelles; la figure est encore jeune et souriante. Il doit dater de sa nomination de grand-croix; il serait curieux de savoir si les deux autres portraits sont de la même époque.

H. DE BELLECOMBE.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LES

COMTES CAROLINGIENS DE BIGORRE

ET LES

PREMIERS ROIS DE NAVARRE

(SUITE)

---

§ V. — Principaux événements accomplis dans le Sud Ouest de la Gaule Franque, de 836 a 851. — J'ai tâché de tirer tout le parti possible des deux chartes du *Livre Verd de Benac*. Dans cette *Première Partie*, il ne sera donc plus question des comtes carolingiens de Bigorre. Sans manquer à nos devoirs, j'aurais pu aborder sur-le-champ ce qui concerne *Les premiers rois de Navarre*. Mais, à tort ou à raison, je ne tiens pas pour bien rigoureuses les limites que le titre du présent mémoire semblerait lui assigner. C'est pourquoi, je vais poursuivre ici mes recherches concernant les questions les plus difficiles de l'histoire de notre Sud-Ouest, jusqu'aux temps voisins de la naissance du duché féodal de Gascogne.

Le passage précité des Annales de Saint-Bertin portant qu'Azenar-Sanche mourut en 836, se trouve confirmé par la seconde charte de Pessan, rédigée à la même date. Ces Annales attestent, en outre, que Sanche-Sancion s'empara de l'autorité de son frère sur le même pays, (*eamdem regionem occupavit*), et cela contre la volonté de Pépin Ier (*negante Pippino*). Ainsi, Sanche-Sancion reconnut alors, comme son devancier, l'autorité de Charles le Chauve, dont il devait plus tard déserter la cause, pour s'y rallier définitivement en 852. Tous ces faits seront constatés en temps utile. Ce dont je m'inquiète ici, c'est d'abord de mesurer, en 836, le territoire où le successeur d'Azenar-Sanche exerça soit l'autorité directe, soit seulement un

Digitized by Google

droit de suprématie. Sur ce point, le texte des Annales de Saint-Bertin, est précis : *eamdem regionem occupavit.* Le nouveau comte gouverna donc les comtés de Vasconie Citérieure, et de Fezensac ou Auch. Ce seigneur exerça également une certaine suprématie sur le comté de Bigorre.

Il est vrai que la seconde charte de Pessan, incontestablement écrite en 836, et après la mort d'Azenar-Sanche qu'elle constate, signale, parmi les souscripteurs de cette pièce, le comte Garsie (*Garsiano comite*). Évidemment ce personnage ne pouvait être que le comte de Fezensac ou Auch. On pourrait donc être tenté d'induire de ce fait que l'autorité d'Azenar-Sanche sur le district dont s'agit ne passa pas à Sanche-Sancion. Et en ce cas, ne serait-il pas éminemment probable qu'alors celui-ci perdit et également toute suprématie sur le comté de Bigorre?

Telle est l'objection que je me pose. Mais, en interrogeant les chartes de Pessan, j'y puis déjà y relever un renseignement précieux. Dans le premier de ces documents, celui de 835, figure, avec le comte Azenar-Sanche, un vicomte Garsie (*Garsia vice-comite*), qui était évidemment le vicomte ou lieutenant dudit seigneur pour le comté de Fezensac ou Auch. Or, ledit Garsie apparaît comme comte de ce district (*Garsiano comite*) dans la seconde charte, c'est-à-dire dans celle de 836. Pour tout homme tant soit peu familiarisé avec les formes de noms d'hommes alors usités dans notre Sud-Ouest, il est clair que *Garsia* et *Garsiano* sont tout un. Ceci est déjà fait pour donner à réfléchir. Est-ce là une homonymie fortuite? Qui le croira? Voyez plutôt. En 835, nous trouvons, dans le comté de Fezensac ou Auch, un lieutenant ou vicomte d'Azenar-Sanche, appelé Garsie. Après la mort de ce seigneur, le comte du district dont s'agit se nomme également Garsie, et il reconnaît aussi, en termes non moins exprès que ceux de la première charte, l'autorité de Charles le Chauve. Évidemment, l'ancien vicomte est devenu comte, grâce à l'appui de Sanche-Sancion, qui lui continue sa confiance, et l'augmente même jusqu'à l'investir, sous son pouvoir, du gouvernement du comté de Fezensac ou Auch, pendant un temps que le manque de textes ne permet pas de déterminer. Et quel autre personnage que Sanche-Sancion était donc alors en état d'agir ainsi? Il est certain, en effet, que, vers le sud de notre région, la royauté de Pépin Ier, méconnue d'ailleurs par le frère d'Azenar-Sanche, ne dépassait pas la limite méridionale du comté de Grande Vasconie, c'est-à-dire la rive droite du cours moyen et inférieur de l'Adour, et la frontière

Digitized by Google

septentrionale du comté de Fezensac ou Auch. Et puis, pourquoi donc Pépin Ier, aurait-il nommé Garsie comte de Fezensac ou Auch, puisque, dans la seconde charte de Pessan, celui ci reconnait expressément la souveraineté de Charles le Chauve, acceptée déjà dans la première par Azenar-Sanche? Garsie ne tenait donc pas de Pépin Ier le comté de Fezensac ou Auch. Il ne pouvait non plus le tenir de Charles le Chauve, qui était encore un enfant. On sait que ce prince, issu du second mariage de Louis le Débonnaire avec Judith, naquit après que son père eut distribué d'avance (817) son héritage entre ses enfants Lothaire, Louis, Pépin, de sa première union avec Ermengarde. De là de longues dissensions et guerres, sur lesquelles nous sommes abondamment renseignés par les chroniqueurs contemporains. J'ai déjà cité le passage où Nithard atteste qu'en 833, le royaume d'Aquitaine avait été retiré à Pépin Ier, et donné à Charles le Chauve. Pépin Ier mourut en 838, laissant pour héritier Pépin II, dont la rivalité bien connue avec Charles le Chauve, au sujet dudit royaume, ne s'accentua très sérieusement que vers 839. Il n'en est pas moins vrai que Nithard constate, dès 833, la souveraineté, presque partout théorique, de Charles le Chauve en Aquitaine. Si Azenar-Sanche, et après lui Sanche-Sancion, de même que les comtes de Bigorre, la reconnurent dès 830, la chose s'explique sans effort par l'intérêt politique de ces seigoeurs. Ils aspiraient, en effet, à l'indépendance. Or, Pépin Ier, était dans la force de l'âge, et son royaume confinait aux comtés de Grande Vasconie, et de Fezensac ou Auch. Charles le Chauve n'était, encore une fois, qu'un enfant, incapable par conséquent d'agir par lui-même, et qui ne devait par quitter de si tôt la cour de Louis le Débonnaire. Azenar-Sanche, Sanche-Sancion, et les comtes de Bigorre, avaient donc tout intérêt à reconnaitre sa souveraineté nominale, pour échapper à la suprématie réelle de Pépin Ier. J'ai prouvé que celui-ci fut impuissant à les réduire. Mais il est assez clair qu'en 836, et dans sa situation, Charles le Chauve, malgré le bon vouloir de ses père et mère, etait encore hors d'état de faire Garsie comte de Fezensac ou Auch. Ainsi, ce seigneur ne pouvait tenir que de la confiance de Sanche-Sancion les pouvoirs qu'il garda durant un temps impossible à déterminer. L'autorité réelle de Sanche-Sancion sur les comtés de Vasconie Citérieure, et de Fezensac ou Auch, demeura donc à peu près la même que celle de son frère Azenar-Sanche. Il continua de jouir aussi de la même suprématie que ce seigneur sur le comté de Bigorre. On se souvient, en effet, que

Digitized by Google

l'une et l'autre charte du *Livre Verd de Benac*, rédigées à un intervalle médiocre, mais certain, sont l'une et l'autre du règne de Charles de Chauve.

Tenons donc pour assuré qu'en 836, Sanche-Sancion hérita réellement et intégralement de toute l'autorité d'Azenar-Sanche dans notre Sud-Ouest. Tout porte à croire qu'il demeura fidèle à la cause de Charles le Chauve jusqu'à la mort de Pépin Ier. On sait qu'alors, une partie des Aquitains reconnut pour roi son fils Pépin II, tandis que les autres portèrent leurs préférences sur Charles le Chauve, dont Louis le Débonnaire proclama officiellement les droits en l'année 839, qui précède la sanglante et longue rivalité des deux prétendants. Pour lequel se prononça Sanche-Sancion, après la mort de Pépin Ier? Aucun texte ne nous renseigne sur ce point. Mais il est assez clair qu'avec ses aspirations persistantes à l'indépendance de fait, ce seigneur devait naturellement se tourner vers le prétendant dont il avait le moins à craindre. Or, la nouvelle situation faite à Charles le Chauve, le rendait bien autrement redoutable que Pépin II. Il est donc naturel de fixer à peu près vers cette date le changement survenu dans l'attitude de Sanche-Sancion, dont l'adhésion au parti de Pépin II est d'ailleurs formellement constatée de 848 à 851

Voyez plutôt.

Pépin Ier mourut à Poitiers en 838. Une partie des Aquitains reconnut vite son fils Pépin II. Mais dans une diète tenue à Worms l'année suivante (839), Louis le Débonnaire désigna Charles le Chauve, pour succéder au défunt. De là des rebellions en Aquitaine. C'est pourquoi Louis le Débonnaire donna alors le comté d'Angoulême à Turpio, celui de Limoges à Roter, celui de Bordeaux à Siguin, et celui de Saintonge à Landri. Adémar de Chabannes, qui nous renseigne à cet sujet, affirme en outre que l'empereur fit frapper des monnaies en son nom à Saintes et à Angoulême [1].

Le passage emprunté à ce chroniqueur réclame absolument un commentaire.

---

[1] Imperator filium suum Carolum Calvum in Aquitania regnare fecit. Idem imperator monetam Egolismensem et Sanctonicensem suo nomine sculpere jussit. Turpionem vero constituit comitem Ecolismæ, Roterium comitem præposuit Lemovicæ ; Burdigalæ quoque comitem Sigwinum et Santonico Landricum præfecit. Ademar Caban., *Chron.* ap. Bouquet vi, 224. Cf. *Dipl. Carol. Calv.* ap. Bouquet, viii, 472.

Digitized by Google

Et d'abord, nous savons par lui que l'autorité de Charles le Chauve fut notamment reconnue dans les comtés d'Angoulême, Limoges, Bordeaux, et Saintes. Cette énumération de districts n'est évidemment pas limitative, car Adémar ne s'inquiète ici que de nous nommer les comtes remplacés par Louis le Débonnaire. Ces officiers lui étaient sans doute suspects de tenir pour Pépin II. Mais qu'arriva-t-il alors dans le Sud-Ouest de la Gaule, je veux dire dans le Grand comté des Vascons, et dans ceux de Fezensac ou Auch, de Vasconie Citérieure, et de Bigorre? Il importe ici de distinguer. J'ai déjà montré que, dès 830, Charles le Chauve était reconnu pour roi dans ces trois derniers districts. Et pourquoi? Parce que, je le répète aussi, ceux qui les gouvernaient aspiraient très visiblement à l'indépendance, et parce qu'en attendant mieux, le règne d'un prince enfant et résidant loin de leur pays était encore ce qui les accomodait davantage. Or, la décision de la diète de Worms créait pour eux un véritable péril. Sous la protection de l'empereur son père, Charles le Chauve pouvait vite devenir plus redoutable que Pépin II. C'est pourquoi je crois devoir fixer vers 839 l'époque où les gens des pays placés sous l'autorité ou l'influence de Sanche-Sancion se tournèrent vers Pépin II, dont les verrons soutenir la cause jusqu'aux approches de 852. Mais qu'advint-il alors pour le Grand Comté des Vascons? Je ne doute pas qu'à la date susindiquée, ce district n'ait été compris parmi ceux qui acceptèrent la royauté de Charles le Chauve, et qu'il n'ait eu pour gouverneur ce même Siguin qu'Adémar de Chabannes nous signale comme comte de Bordeaux. Et pourquoi? Parce que deux textes à citer plus bas donnent, plus tard (845) à ce personnage, l'un le titre de comte de Bordeaux (*comes Burdegalensis*), et l'autre celui de duc des Vascons (*dux Vasconum*). Il est vrai que certains documents en font aussi un comte de Saintes (*comes Sanctonensis*). Mais ici l'erreur de rédaction est manifeste. Nous venons de voir, en effet, qu'en 839 Landri fut nommé comte de Saintes. Sous la date de 845, je ne manquerai pas de fournir un bon texte rectifiant les erreurs des autres, et attestant qu'alors le comte de Saintes n'était pas le même que celui de Bordeaux.

Pour en revenir à Siguin, il est clair que ce personnage n'aurait pu être qualifié duc des Vascons, s'il n'avait étendu son pouvoir sur une bonne portion de la Vasconie. Or, l'autorité ou l'influence de Sanche-Sancion s'exerçant alors, directement sur les comtés de Vasconie Citérieure, de Fezensac ou Auch, et par voie de suprématie sur celui de Bigorre, il est matériellement impossible de donner à

Digitized by Google

Siguin, sans préjudice du comté de Bordeaux, autre chose que le Grand Comté des Vascons, qui d'ailleurs confinait du nord au comté de Vasconie Citérieure, et qui était très voisin de celui de Fezensac ou Auch. C'est à raison de l'importance et de la réunion de ses deux gouvernements, que les chroniques du temps donnent à ce personnage le titre de duc concurremment avec celui de comte.

Ainsi, vers 839, Sanche-Sancion et ses adhérents dûrent abandonner le parti de Charles le Chauve, et se prononcer pour Pépin II. Par ce fait, la partie de notre Sud-Ouest qui avait reconnu, de 830 à 839, la royauté de Pépin II, se trouva être exactement la même qui, de 839 aux approches de 852, tint le parti de Pépin II. Le duché de Siguin n'englobait donc que le comté de Bordeaux et le Grand Comté des Vascons.

J'aurai, du reste, l'occasion d'en fournir encore une preuve sous la date de 851. Mais il me reste à parler ici des prétendues monnaies frappées par ordre de Louis le Débonnaire, et à son nom, dans les villes d'Angoulême et de Saintes. Voici, sur cette curieuse question, la note qu'a bien veulu me fournir M. Maurice Prou, qui est en train de renouveler si largement, par l'étude approfondie de l'histoire, notre numismatique du haut moyen-âge et de la période féodale. « Adémar de Chabanne, dit-il, écrivait vers 1028. Il signale comme un fait notable que l'empereur Louis le Débonnaire ait ordonné de graver son nom sur les monnaies frappées à Angoulême et à Saintes. On n'a pas retrouvé jusqu'ici de pièces au nom de l'empereur Louis le Débonnaire sorties de ces deux ateliers. Mais qu'y aurait-il eu d'extraordinaire à ce que le nom de l'empereur fut inscrit sur les monnaies d'Angoulême et de Saintes, dont les deniers émis en Gaule sous le règne de Louis le Débonnaire portent son nom, même ceux qui ont été fabriqués dans les ateliers dont l'exploitation avait été cédée à des églises? Que signifie la mention du chroniqueur? Où a-t-il puisé les renseignements qu'il nous donne? Il n'a pas eu, selon nous, d'autres documents que les monnaies même d'Angoulême et de Saintes, qui avaient cours de son temps. Sur les monnaies d'Angoulême, le nom de *Lodoicus* a figuré jusqu'à la fin du XIIe siècle. Pareillement les monnaies de Saintes du XIe siècle présentent encore le nom de *Lodoicus*. Ce nom n'avait plus aucun sens au XIe siècle. Adémar a voulu en donner l'explication. Comme de tous les rois de France appelés Louis, le plus célèbre était le fils de Charlemagne, le chroniqueur du XIe siècle a cru reconnaître son nom immobilisé sur

Digitized by Google

les monnaies d'Angoulême et de Saintes. En réalité, le nom royal qui s'était perpétué sur ces pièces était celui d'un des derniers caroingiens, probablement Louis IV. »

Pendant que les fils de Louis le Débonnaire et Pépin II, tout entiers à leurs querelles, laissaient sans défense le littoral de l'Océan, les Normands commençaient leurs ravages en Aquitaine et en Vasconie. Dès 844, ces pirates s'étant avancés par la Garonne jusqu'à Toulouse, pillèrent inopinément le pays de tous côtés [1]. Cela fait, une partie de ces forbans partit pour l'Espagne, où je n'ai pas à suivre leurs destinées [2]. La même année, les Normands pillèrent et brûlèrent Saintes. Bordeaux, Angoulême, Limoges, Poitiers, Angers, Périgueux, eurent bientôt le même sort [3]. Alors, périrent aussi quantité de monastères et châteaux. Bordeaux et Saintes ne tardèrent même pas à subir une nouvelle invasion des pirates (844). Ils poussèrent même jusqu'à Toulouse [4]. Les enfants de Louis le Débonnaire s'accordèrent pour acheter la paix. Aussi, les Normands reparurent-ils, et plus nombreux encore, l'année suivante (845). Siguin, comte

---

[1] Exorta discordia inter fratres, tunc demum inter regni primores conglobantur horribilia bella. Deseritur custodia littorum Oceani maris, crescit innumerabilis multitudo Normanorum, Danorum atque Britonum, fiunt passim christianorum strages, deprædationes, vastationes, incensiones. *Chron. S. Benigni Divion.*, ap. Bouquet, VII, 229.

[2] *Ann. Bertin.*, ap. Bouquet, VII, 63.

[3] His temporibus, Normanni diffusi sunt per Aquitaniam, quia duces ejusdem regionis inter se bello ceciderant, nec erat qui eis resistere posset. Ideo concremata sunt ab eis monasterium de Burdigala Xantonas, Engolismæ, Lemovicas, Pictavis Andegavis.... et innumera monasteria et castella destructa sunt. Ricard. *Chron.* ap. Bouquet, VII, 258. — Paganorum barbaries, quos usitato sermone Danos seu Normannos appellant, a suis sedibus cum innumerabili exeuntes navali gestamine, ad Sanctonicam sive Burdigalensem urbes sunt advecti. Indeque passim in præfatis discurrentes provinciis, urbes depopulando, monasteria, ecclesias igne cremantes, non parvas hominum strages occidendo dederunt. *Hist. transl. reliq. S. Faustæ* ap. Bouquet, VII, 344. — Capiuntur quascumque adeunt civitates, nemine resistente. Capiuntur Burdigala, Petrocorium, Xantonum, Lemovigas, Engolisma atque Tholosa, etc. *Chron. S. Benign. Divion.*, ap. Bouquet, VII, 229. — Redierunt Burdigalam, qua devastata, navigaverunt usque Santonas, ibique magnis rapinis captis, ad suam inde patriam remearunt. *Chron. Namnnet*, ap. Bouquet, VII, 218.

[4] Sur l'incursion des Normands jusqu'à Toulouse, V. *Spicil.* (édit. in-fol.) II, 243.

Digitized by Google

de Bordeaux, et du Grand Comté des Vascons, essaya de tenir tête aux forbans. Mais il fut pris et tué, en même temps que le comte de Saintes, dans un combat d'infanterie livré entre Saintes et Bordeaux. Ces deux villes furent pillées et brûlées une fois de plus, et les Normands, chargés de trésors, remirent à la voile pour leur pays (845)[1].

Siguin, périt donc en 845, dans un combat contre les Normands. Plusieurs des textes que je viens de citer en font à la fois un comte de Bordeaux et un comte de Saintonge. Mais cette erreur de rédaction, d'ailleurs facile à comprendre, n'existe pas dans la Chronique de Richard, qui distingue nettement le comte de Bordeaux de celui de Saintonge : *Siguins comes Burdegalensis, et Santonensis comes a Normanuis capti et occisi sunt.* Alors, le comte de Saintes était très probablement Landri, choisi par Louis le Débonnaire en 840 pour gouverner ce district. Dans le texte de Loup de Ferrières, Siguin est qualifié de duc des Vascons (*Wasconum ducem*). Et pourquoi ? Parce que, comme je l'ai déjà dit, son autorité s'exerçait à la fois sur le comté de Bordeaux, et sur le Grand Comté des Vascons, mais non pas sur celui de Saintonge, comme bon nombre d'annalistes l'ont affirmé d'après des textes corrompus.

Les Normands repartis, le Bordelais et le Grand Comté des Vascons continuèrent à reconnaître l'autorité de Charles le Chauve. Ce fut alors, sans aucun doute, que ce prince remplaça le duc Siguin, tué en 845, par un autre duc nommé Guillaume.

---

[1] Sigoinus comes a Normannis capitur et occiditur, et Santonæ urbs concrematur, thesauris ejus optimis exportatis. *Chron. Aquitan.*, ap. Bouquet, VII, 223. — Siguinus comes Burdigalensis, et Santonensis comes a Normannis capti et occisi sunt, et Santonas civitas a Normannis capta et concremata thesauris ejus optimis exportatis. Ricard, *Chron.* ap. Bouquet. VII, 258. — Siguinus, comes Burdigalensis et Santonensis, a Normannis captus et occisus est, et Santonas concremata est, thesauris ejus optimis exportatis. Adem. Caban. *Chron.*, ap. Bouquet, 226. — Dani qui anno præterito, Aquitaniam vastaverant, remeantes, Santonam invadunt, confligentes superant, quietisque sedibus immorantur. *Ann. Bertin*, ap. Bouquet, VII, 64. — Quidam vero de Aquitania venientes, Nortmannos inter Burdigalam et Santonas eruptionem his diebus fecisse retulerunt, et nostros, id est christianos, pedestri prælio congressos, miserabiliter peremptos : in quo bello comprehensum ducem Wasconum Sigiwinum et peremptum etiam jurando testati sunt. Lup. Abbat. Ferrariens. *Epist.* ap. Bouquet, VII, 494.

Digitized by Google

L'année 848 fut marquée par de nouveaux et terribles ravages des Normands. Les chefs de l'Aquitaine avaient été tués dans la guerre que se faisaient Charles le Chauve et Pepin II. Les forbans en profitèrent pour se répandre dans ce pays, et dans les vallées de la Loire et de la Seine. Sans rencontrer de résistance, ils pillèrent et incendièrent dans l'île de Herio (Noirmontiers), au monastère de Déas, à Bordeaux, à Saintes, à Angoulême, à Limoges, à Paris, à Tours, à Beauvais, à Noyon, à Orléans, à Poitiers [1].

Bordeaux avait alors pour duc (*ducem*) un seigneur nommé Guillaume, que Charles le Chauve essaya vainement de secourir. Par la trahison des Juifs, les Normands s'emparèrent nuitamment de la ville et de la personne de Guillaume. Ces circonstances attestent avec une clarté parfaite que Guillaume, successeur de Siguin, tenait comme lui pour Charles le Chauve, et qu'il gouvernait comme son devancier le comté de Bordeaux et le Grand Comté des Vascons. Ainsi, en 848, l'autorité de Sanche-Sancion n'avait fait encore aucun progrès dans le nord de l'ancienne Novempopulanie.

Jamais les incursions des Normands n'avaient été si désastreuses. Ici, je laisse parler le chroniqueur Adrevald : « Que dirai-je de l'affliction où est tombée la nation des Aquitains, qui jadis nourrie dans la guerre, ne porte plus au combat qu'une main glacée, qui privée de ses propres lumières, a besoin pour la conduire de guides étrangers ? Après avoir brisé les appuis naturels de son indépendance, elle reste livrée à la rapacité des autres nations. Du rivage de l'Océan aux frontières orientales, nulle région n'a pu conserver sa liberté. Il n'est château, ni bourg, ni cité qui ne soit tombé sous les coups des païens. Témoins Poitiers, jadis la plus opulente des cités

---

[1] His temporibus Normanni diffusi sunt per Aquitaniam quia duces ejus inter se bellis deciderant, nec erat eis qui resisteret, et concremata sunt ab eis Herio insula, et monasterium Deas, Burdegala, Sanctonas, Engolisma, Lemovicas, Parisius, Turonis, Belvacus, Novicemagum, Aurelianis, Pietavis et innumera monasteria et castella destructa. ADEMAR. CABAN. *Chron.*, ap. BOUQUET, VII, 226. — Corolus Nortmamorum Burdegalam oppugnantium partem agressus viribiter superat. Normanni Burdegalam Aquitaniæ Judæis prodentibus captam depopulatamque incendunt, deinde Metallum vicum populantes incendio tradunt. *Ann. Bertin*, ap. BOUQUET, VII, 65. — Normanni Burdegalim urbem ceperunt, et ducem Guillelmum noctu. *Chron. Fontanell.*, ap. BOUQUET,

Digitized by Google

Aquitaniques, Angoulême, Périgueux, Limoges et Clermont, où s'est arrêtée jusqu'à présent la marche des Barbares, et Bourges, cette tête du royaume d'Aquitaine (*Avaricum, caput regni Aquitanici*), proclament hautement que si elles sont tombés sous les coups de l'ennemi, c'est qu'aucune main n'a pris leur défense[1]. »

En 848, le comte Sanche-Sancion tenait encore le parti de Pépin II. J'en tire la preuve d'une lettre de saint Euloge, d'abord prêtre, puis archevêque et martyr à Cordoue, lettre adressée à Willesinde, évêque de Pampelune. Euloge avait deux frères, Alvare et Isidore, qui s'en étaient allés faire le commerce en Gaule au-delà du Rhin. Désireux de les rejoindre, Euloge voulut d'abord franchir les Pyrénées catalanes. Mais les ports et passages de ces montagnes étaient remplis de soldats dévoués soit à Sanche-Sancion soit à Guillaume, fils du comte Bernard duc de Septimanie, alors hostile à Charles le Chauve. La route n'était donc pas sûre. C'est pourquoi le voyageur se dirigea vers la Navarre, avec l'espoir de pénétrer dans la Vasconie Franque par quelque port des Pyrénées occidentales. Mais le comte Sanche-Sancion et ses soldats continuaient à garder tous les passages, afin d'en interdire l'accès aux troupes de Charles le Chauve, dans le cas où elles auraient tenté d'envahir la Vasconie Franque[2]. Euloge se retira donc auprès de Willesinde, évêque de Pampelune, chez lequel il reçut l'hospitalité tout l'hiver. Puis, avant d'aller rejoindre sa mère et ses sœurs à Cordoue, il visita les monastères du pays, San-Salvador de Leira, Cella, Seraza, San-Vicente de Isgual, Burdasped, et enfin San-Zacarias où cent cinquante moines environ obéissaient à l'abbé Odoaire[3]. Euloge comparait tristement le sort de ces populations gouvernées par un prince chrétien, à celle de ses corre-

---

[1] Adrevald., *Mirac. s. Benedicti*, ap. Bouquet VII, 360.

[2] Sed ipsa iterum, quæ Pompilonem et Seburicos limitat Gallia Comata, in excidium prædicti Caroli contumaciores cervices Factionibus comitis Sancii-Sancionis erigens, contra jus præfuti principis veniens totum illud obsidens iter immane periculem commeantibus ingerebat. Euloc. *Epist. ad Willesind., Pampilonensis sedis Episcopum.*

[3] Et maxime libuit adire beati Zachariæ arcisterium, quod situm est ad radices montium in præfatæ Galliæ portariis, quibus, Aragus flumen oriens rapido cursu Seburim et Pompilonam irrigens, amni Contabro infunditur. *Id, Ibid.*

Digitized by Google

ligionnaires de Cordoue, gémissant sous la domination des musulmans[1].

Le voyage de Saint Euloge eut lieu en 848 et 849, et non en 845 et 846, comme certains l'ont prétendu. Ce fut après avoir regagné Cordoue, que le voyageur écrivit (851) à Willesinde la lettre où sont consignés les renseignements ci-dessus.

Ainsi, en 848, le sud-ouest de la Gaule Franque repoussait l'autorité de Charles le Chauve. Sanche-Sancion agissait ouvertement contre lui, gardant les ports et passages des Pyrénées occidentales. Voilà bien une preuve nouvelle que ce seigneur était sans pouvoir au-delà de ces montagnes, c'est-à-dire dans la Navarre.

Dans sa lettre, Euloge, tient évidemment pour Charles le Chauve, dont il n'était pourtant pas le sujet. Il traite le comte Sanche-Sancion de factieux (*factionibus comitis Sanctii Sancionis*), et reconnaît les droits dudit Charles (*jus præfati principis*). Le comte de Vasconie Citérieure soutenait donc Pépin II. Et puisque Sanche-Sancion voulait empêcher les partisans de Charles de franchir les Pyrénées, il s'ensuit que la Navarre acceptait plus ou moins l'autorité de ce dernier.

Le second et le troisième des passages précités de la lettre de saint Euloge, nous fournissait de précieux renseignements sur l'état religieux de la Navarre et de la Vasconie espagnole à cette époque. Comme on l'a déjà vu, les monastères étaient déjà nombreux en ces contrées, dont les habitants professaient la foi chrétienne, sous l'autorité d'un prince de leur croyance (*christicolæ principis tueri meremini dominio*). Mais quel était donc ce prince? Ce n'était certainement pas un roi de Navarre, puisque ce pays ne formait pas encore un État distinct. D'ailleurs, le premier passage déjà commenté de la lettre à Willesinde ne permet pas de douter qu'en 848 les Navarrais, malgré leurs aspirations à l'indépendance, ne reconnussent alors Charles le Chauve pour souverain. Nous verrons, dans la *Seconde Partie* du présent mémoire, qu'ils ne tardèrent pas à méconnaître le pouvoir de ce prince, sauf à se soumettre peu après. Mais, pour l'année 848, la soumission de ces peuples n'est pas douteuse. Je sais bien que, dans le langage du temps, le mot *princeps* ne désigne pas forcément

---

[1] Ego Cordubæ positus sub impio Arabum gemam imperio : vos autem Pampilonem locati, christicolæ principis tueri meremini dominio. Euloc. *Epist. ad. Willesind. Pampilonensis sedis Episcopum.*

Digitized by Google

un personnage investi de l'autorité souveraine. Il peut tout aussi bien s'appliquer à un duc, ou à tout autre gouverneur préposé à un district important. Mais notons ici les mots *tueri dominio* appliqués au prince chrétien qui protégeait la croyance de ses coreligionnaires les Navarrais. Rapprochons ces termes de ceux du premier fragment où le correspondant de l'évêque de Willesinde parle de Sanche-Sancion comme d'un révolté, de Charles le Chauve comme du souverain légitime de la Navarre. Il est donc impossible d'admettre que saint Euloge n'ait pas voulu désigner ici le rival de Pépin II. Telle est d'ailleurs l'opinion de Ferreras, et de quelques autres historiens espagnols, et je m'y rallie volontiers. Mais je n'en tiens pas moins pour certain que la Navarre avait alors pour les gouverner, sous la souveraineté déjà chancelante de Charles le Chauve, un duc ou seigneur particulier.

Voilà pour la Navarre, de 848 à 851. Dans le Sud-Ouest de la Gaule, les incursions des Normands continuaient, et Pépin II ne s'inquiétait guère de les réprimer. C'est pourquoi son influence baissait. La plupart des seigneurs ecclésiastiques et laïques de l'Aquitaine étaient allés à Orléans, et avaient reconnu Charles le Chauve comme roi. Pour conjurer ce péril, Pépin II conclut, par l'entremise de Guillaume, duc de Toulouse, une alliance avec Abd el Rahman II, roi musulman de Cordoue (848). Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*[1], prétendent qu'en cette ocurrence Pépin II, fit appel au dévoûment de Sanche-Sancion, comte de Vasconie Citérieure. Mais le fait est que les Annales de Saint-Bertin, visées par ces doctes religieux, n'attestent rien de pareil. Par ordre de Charles le Chauve, le duc Guillaume franchit donc les Pyrénées, et, renforcé de troupes musulmanes, pénétra dans la Marche d'Espagne, s'empara de Barcelone, d'Ampurias, et ravagea le plat pays malgré la résistance d'Alderan, marquis ou gouverneur de Gothie pour Charles le Chauve, et d'Isebard, fils de Varin, précédent duc de Toulouse pour le même prince (848).

Charles, fils de Pépin Ier, avait cherché refuge auprès de l'empereur Lothaire. Celui-ci le garda prisonnier à Aix-la-Chapelle. Le captif trouva pourtant moyen de s'évader. Mais il tomba dans une embuscade qui lui tendit le comte Varin, et fut remis à Charles le Chauve. Ce prince le fit conduire à Chartres, où se tenait alors une

[1] *Hist. gén. de Languedoc*, l. X, c. XLIII.

Digitized by Google

diète. Là, sous menace de mort, le fils de Pépin Ier, fut pourvu des ordres sacrés, et confiné dans le monastère de Corbie (849), d'où il devait s'échapper plus tard, en attendant de devenir archevêque de Cologne.

Charles le Chauve passa en Aquitaine la plus grande partie de l'année 849. Ce fut alors qu'il vint mettre le siège devant Toulouse, dont nous savons que le duc Guillaume était parti pour l'Espagne. A sa place commandait le comte Frédelon, qui livra la ville à l'assiégeant, Charles le Chauve lui continua ses fonctions (849), et Frédelon devint la tige des comtes héréditaires de Toulouse. Bientôt le rival de Pépin II recevait la soumission de presque toute l'Aquitaine, et rentrait à Bourges. Mais cela ne dura guère. La même année Pépin II, reprenait l'offensive, et les Normands, très probablement appelés par lui, reparaissaient devant Toulouse qu'ils sacagèrent.

En 851, et le 3 des ides d'octobre, dit la Chronique de Fontenelle, une flotte de ces barbares remonta la Seine sous la conduite du duc Hofer, le même qui, en 841 avait pillé et brûlé Rouen, et saccagé ensuite, pendant onze ans bon nombre de contrées. Tel fut notamment le sort de Bordeaux, ville très fortifiée (*urbem Burdegalim munitissimam),* capitale de la région Novempopulanisme (*caput regionis Novempopulanæ*), d'où le chef des pirates dérigea ensuite d'autres expéditions (*de qua tunc progressus fuerat*[1]).

En sa brièveté, ce passage de la Chronique de Fontelle contient de précieux renseignements. Et d'abord, Bordeaux était une ville très fortifiée (*urbem munitissimam*). Ses murailles avaient donc été relevées depuis 848, date où elle avait été prise sous le gouvernement du duc Guillaume. Que devint alors ce seigneur? Il dût périr à coup sûr entre les mains des pirates qui l'avaient fait prisonnier. Mais son successeur innommé demeura soumis à Charles le Chauve. Ce fut donc entre 848 et 851 que furent relevées les murailles de Bordeaux, alors capitale de la région Novempopulanienne. Qu'est-ce à dire? Le gouverneur de Bordeaux étendait-il son autorité immé-

---

[1] Classis Nortmannorum fluvium Sequanam ingressa est ipso dietertio idus octobris duce Hoferi, qui aliquot ante annos Rotomagnum urbem depopularat ac cremarat (*id est anno* 841) et per annos undecim spatio multas regiones latrociniundo occuparat. Inter quas urbem Burdegalim munitissimam, caput regionis Novempopulanæ, de quo tunc progressus fuerat, *Chron. Font.*, ap. Bouquet, VII, 43,

Digitized by Google

diate en partie, et médiate pour le reste, sur tout le territoire équivalent à la Novempopulanie du Bas Empire ? Toute l'histoire du sud-ouest de la Gaule carolingienne protesterait contre une pareille doctrine. Pour l'écarter, souvenons-nous que le duc ou comte Siguin, et son successeur Guillaume, commandaient non seulement dans le comté de Bordeaux, mais aussi dans le Grand Comté des Vascons. Par leur autorité sur ce dernier district, s'explique le titre de duc des Vascons, que leur donnent certaines chroniques du temps. La Vasconie de Siguin, de Guillaume, et du gouverneur de 851, englobait donc le Bordelais. Voilà tout simplement pourquoi le texte que j'utilise, confondant cette Vasconie restreinte avec l'ancienne Novempopulanie, dont elle n'absorbait qu'une portion, fait commencer, vers le nord, cette Novempopulanie au Bordelais.

Tels sont les principaux événements accomplis dans le sud-ouest de la Gaule, de 836 à 851. Avant de continuer ce genre de recherches, il faut que je m'explique sur Totilus, duc prétendu de Vasconie.

N. B. — Mon dernier article, est entaché, au § III, p. 341-342 de la *Revue de l'Agenais*, d'une erreur qui sera corrigée dans le tirage à part du présent mémoire. Ici, je ne puis que la réparer, en constatant que j'ai eu tort de confondre deux abbayes, placées toutes deux sous l'invocation de saint Orens, et situées l'une et l'autre dans le diocèse de Tarbes, savoir : 1° l'abbaye, plus tard simple prieuré de Saint-Orens en Lavedan, qui est celle des deux chartes communiquées par M. Gaston Balencie ; 2° l'abbaye de Saint-Orens de La Reule dans le Montanérès, pays qui fut distrait du comté de Bigorre et annexé à la vicomté de Béarn.

Le cartulaire du second couvent, désigne comme son fondateur Othon-Dat, vicomte de Montaner, à la fin du xe siècle ou au commencement du xie. Marca, *Hist. de Béarn*, l. v, c. 5. J'ai eu le grand tort de confondre les deux abbayes, et de raisonner, ou plutôt de déraisonner en conséquence, et j'en fais ma confession pénitente.— Ne pas confondre l'abbaye de Saint-Orens de La Reule, diocèse de Tarbes, avec celle de La Réole sise dans le diocèse de Lescar, pays de Saubestre, dans la vicomté de Béarn.

Jean-François BLADÉ.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

ÉTAPES ARCHÉOLOGIQUES

EN ITALIE

(Suite)

Auprès d'une immense prairie, d'une prairie qui s'étend à perte de vue et où paissent des centaines de bœufs et de chevaux, un robuste contadin, les bras nus raidis sur les mancherons, dirige une puissante charrue que traînent six grands bœufs, comme dans le *Labourage nivernais* de Rosa Bonheur. Un jeune garçon assez sommairement vêtu, une superbe jeune femme aux vêtements pittoresques et colorés guident ce magnifique équipage aux grands fanons flottants, aux cornes noires et lisses élégamment ondulées comme les branches d'un arc antique. Le joug, au lieu de reposer sur les épaules des bœufs, embrasse leur cou et s'appuie sur le poitrail et les épaules; c'est véritablement le *subjugium* des latins, le *mesabon* des Grecs, conservé presque sans changements. J'ignore si la charrue a gardé les formes antiques aussi exactement que les jougs, ou si c'est une dombale — que, soit dit entre parenthèses, Mathieu de Dombasle n'a pas plus inventée que Pascal, la brouette, car l'une et l'autre sont antérieures au XIVe siècle. Quoiqu'il en soit, la terre, divisée par le soc puissant, se soulève, s'écarte et retombe en volute des deux côtés du sillon comme le flot sous la proue du vaisseau. Lentement, mais avec un courage que rien ne lasse, le laboureur chemine sur le champ, couchant la terre d'un sillon nouveau auprès du premier, et rien n'arrête son fécond labeur. Ses fils feront plus tard de même, comme son père, ses ancêtres, l'ont fait bien des siècles avant l'aube de l'histoire. Les armées ont passées, les révolutions se sont déchaînées, les tyrans se sont abattus sur l'humanité comme le vautour au

Digitized by Google

flanc de Prométhée, et toujours le saint travail de la terre s'est accompli pour nourrir les hommes et peut-être aussi pour leur servir d'exemple.

Descendant de paysans qui ont, eux aussi, largement arrosé la terre de leur sueur, je m'intéresse doublement à ces scènes rustiques d'un si grand enseignement et d'une poésie si profonde. Des vers des Géorgiques me reviennent à la mémoire, et je suis étonné d'en trouver les descriptions si vraies quoique l'agriculture soit visiblement ici très perfectionnée.

Elle ne saurait d'ailleurs être appliquée à une terre plus grassement féconde. Il est aisé de s'en convaincre, même en chemin de fer, en voyant les immenses meules de détritus de chanvre qui se groupent souvent par cinq et par six autour des fermes, et en voyant aussi les superbes champs de maïs, que nous longeons parfois, et dont la végétation exubérante fait songer à celle des terres chaudes de l'Amérique intertropicale.

Comme tous les pays de grande culture, comme les Flandres et la Beauce, cette partie de la Romagne est d'ailleurs d'une monotonie fatiguante ; pas un bois, pas une ondulation de terrain, pas même le spectacle, toujours intéressant, des canaux d'irrigation, pour en diversifier l'aspect. Rien que des champs et des prairies à perte de vue, d'un horizon à l'autre, avec quelques grands arbres isolés, quelques bouquets de saules et de longues rangées de peupliers pointant vers le ciel comme des avenues de clochers verts. Que nous sommes loin des paysages alpestres, et même des plaines ruisselantes de verdure qui entourent Milan !

L'attention, fatiguée de ces plaines monotones, se reporte forcément sur les habitants temporaires de notre wagon. De Padoue à Ferrare, nous avons eu pour nous faire vis-à-vis un couple déjà mûr de voyageurs parlant français, mais glacés et figés dans une égoïste réserve dont aucun anglais ne nous a montré l'équivalent. Aux approches de Bologne, ayant changé de compartiment, nous nous trouvons dans une société entièrement italienne, cette fois, et infiniment plus récréative. Bientôt, à je ne sais quelle station s'y joignent un très vieux professeur avec une toute jeune et timide personne, peut-être sa femme, peut-être aussi sa fille.

Le professeur est un beau parleur et un curieux, de sorte que nous voilà bien vite engagés dans une conversation quelconque qui

Digitized by Google

aboutit bien vite à la littérature, puis à la politique générale, et je suis très heureux et très étonné de trouver dans mon vénérable interlocuteur un éloquent publiciste dont le nom n'est pas inconnu en France, où il fit quelque bruit jadis, aux beaux jours de 1848, à la tête d'une revue où écrivaient Michelet, Quinet, Paul Bataillard, Louis Blanc, George Sand, mais qui ne vécut guère, malgré cette collaboration d'élite. Il parle avec un enthousiasme communicatif du désarmement général, de la paix universelle, de la fédération des peuples latins, des états unis d'Europe et de toutes les généreuses utopies dont nos positivistes d'aujourd'hui se moquent avec tant de désinvolture, donnant ainsi la mesure du desséchement de leur cœur. Auprès de nous ricane un jeune négociant, commis voyageur sans doute, pour lequel rien n'existe en dehors des usines, des chemins de fer, du gastronomisme de table d'hôte, et du cours de la rente. Son horizon politique ne va pas plus loin que sa circonscription électorale, et ses besoins littéraires trouvent leur idéal dans une inepte feuille pornographique illustrée, hideuse et bête contrefaçon des non moins hideuses productions de même ordre qui inondent la France. Le vieux saint simonien hausse les épaules avec dégoût et porte la conversation sur l'archéologie préhistorique, l'ethnographie et le folk-lore. Alors le joli petit commis voyageur se met à bailler désespérément et ne tarde pas à s'endormir, en rêvant sans doute au comblement du grand canal de Venise où circuleraient désormais des tramways à air comprimé comme il a pu en voir à Paris et à Nantes, nous a-t-il dit.

La platitude de ce bel échantillon des hommes de l'avenir nous fait plus profondément goûter, par le contraste, la conversation brillante et nourrie du vieil utopiste dont la rencontre constitue une véritable bonne fortune. Ces révélations inattendues de fortes personnalités sont un des grands charmes qu'offrent les voyages. On a rarement la main aussi heureuse, il est vrai, mais, comme le fait judicieusement remarquer le baron de Hübner, il n'est pas de premier venu quelconque, pour nul et obtus qu'il paraisse, dont on ne puisse apprendre quelque chose, si on sait le faire parler sur des sujets qui lui sont familiers.

Cependant voici Bologne, Bologne la docte, comme l'appelaient les humanistes des deux derniers siècles, Bologne la grasse, comme la désignent les guides, Bologne l'ennuyeuse comme la qualifient la plupart des voyageurs que le désir de briller entraîne hors des villes

Digitized by Google

d'eaux et de bains, et qui se désespèrent de ne pas retrouver l'agitation malsaine de Paris partout où ils colportent leur ennui et leur incurable besoin de dissipation. De ces trois épithètes, c'est la première que nous conservons pour notre usage, en y joignant celle bien méritée de pittoresque, car jusqu'ici Bologne a presque complètement échappé à la monomanie des prétendus embellissements qui ont fait de nos villes françaises autant d'affreuses cités américaines, sans art, sans pittoresque et sans originalité.

Bologne est une ville d'arcades, mais d'arcades élégantes, variées et nullement ennuyeuses comme celles de Turin où toutes les rues ont l'uniformité prétentieuse et sans accent de notre rue de Rivoli. En méridional véritable, en fils du pays des « bastides » j'aime ces rangées d'ouvertures cintrées bordant d'ombre l'éclatante lumière des rues, et noyant dans un clair obscur enchanteur l'étage inférieur des constructions. Il n'est pas d'humble village en torchis et pans de bois qui par elles, n'acquière un charme particulier. C'est une sorte de rhythme introduit dans la masse souvent confuse des maisons, un lien qui les unit l'une à l'autre et qui met un peu de vague et de mystère dans les lignes trop nettes de l'architecture. Je connais ainsi des villages perdus sur les côteaux pelés du Quercy qui malgré leurs masures et leurs ruines, empruntent aux *couvertes*, ou *cornières* qui environnent leur place publique, un accent pittoresque digne de séduire un artiste.

A Bologne, les arcades, toutes en plein cintre, sont suffisamment architecturales pour avoir grand air, sans cependant tomber dans la monotonie. Chacun les a variées à sa guise et selon ses moyens. Elles appartiennent à chaque maison et non pas à l'ensemble de la rue, comme ce serait le cas, si une municipalité paperassière en avait ordonné la construction. Dans cet ensemble il y a de l'imprévu; les goûts et les moyens d'un chacun s'y devinent : aussi ne m'étonnerai-je pas que Bologne soit en horreur aux ingénieurs, aux manufacturiers, aux législateurs de tout acabit et aux innombrables agents du fonctionnarisme français.

Nous voyons cela en passant, car ayant peu d'heures à rester dans Bologne, il importe d'en consacrer le plus possible aux musées. C'est vers la célèbre pinacothèque que nous nous dirigeons d'abord. Une toile nous y frappe dès l'entrée et nous conquiert entièrement. On devine que c'est la *Sainte-Cécile* de Raphaël ; une perle, une mer-

Digitized by Google

veille unique, un coin de l'empyrée transporté par le génie sur la terre.

Que de belles pages n'a-t-elle pas inspirées, cette toile admirable, qui cependant sont toutes en bloc, absolument indignes d'elle, car la littérature si puissante et si subtile que soit son analyse, si colorées que soient ses descriptions, ne saurait pas plus rivaliser avec la peinture que la musique avec la poésie. Et puis chacun voit à sa façon, l'un une chose et l'autre une autre. Suivant la tournure de son esprit, celui-ci est séduit uniquement par les qualités picturales d'une œuvre dont celui-là ne perçoit que l'inspiration mystique. Pour M. Taine tout le mérite du tableau de Raphaël est dans le ton rougeâtre d'une force et d'une simplicité admirables, qui enveloppe toute la peinture, et dans l'espèce et la qualité des personnages. Pour M. Charles Clément, au contraire, ce qui l'emporte c'est le sentiment poétique uni à l'inspiration religieuse, et il évoque le souvenir de saint Augustin et de sa mère assis sur le rivage d'Ostie, plongeant leurs regards dans le ciel entr'ouvert, absorbés par la contemplation des choses éternelles.

Chacun exagère son impression et ne voit qu'un côté de l'œuvre, mais chacun dans son genre est un juge sincère autant qu'éclairé, de sorte que la fusion en une seule de leurs appréciations si différentes donnerait la note juste; mais qui veut aujourd'hui se ranger à ce sage eclectisme qui est la justice ?

Deux sectes, aussi puissantes l'une que l'autre, se partagent aujourd'hui le monde de la critique d'art : ceux qui voient uniquement dans la peinture le métier, la manière d'étendre la couleur et de manier le pinceau, le rendu, la touche, ce qui flatte uniquement l'œil en dehors de l'esprit ; et ceux qui complètement dédaigneux de toutes ces choses, voudraient réduire la peinture à un système de hiéroglyphes mystiques, et pour lesquels l'œuvre d'art ne saurait être qu'un chant d'église ou un prône. Pour les premiers tout l'idéal tient dans la peinture hollandaise ; pour les seconds, tout peintre qui ne suit pas à la lettre les stupides règles de Pansélinos est un sensuel et un profane, indigne d'entrer dans un édifice religieux. C'est assez dire que les deux sont d'accord pour anathématiser la *Sainte Cécile*. Que plus raisonnables et plus éclairés étaient les papes et les cardinaux pour qui Raphaël peignit ses chefs-d'œuvre. Ils savaient très bien qu'il est puéril de vouloir éloigner l'art de la peinture pour faire de celle-ci une humble et ennuyeuse servante de la théologie, qu'il est souverainement injuste et d'une étroitesse de cerveau in-

Digitized by Google

compréhensible de vouloir chasser de l'art la recherche de la beauté au profit du coloris, du clair obscur, de la touche et de la pâte, enfin de tout ce qui doit être et n'est en réalité que l'ensemble des procédés par lesquels le peintre revèle sa personnalité et son idéal.

Avec ces grands amateurs de la Renaissance, auprès desquels les brocanteurs juifs et les critiques aux gages des banquiers et des experts sont de bien petits personnages, nous admirons longuement l'œuvre admirable du Sanzio, la seule qui jusqu'ici nous ait complètement charmé, et nous en emportons un ineffable souvenir qui mettra toujours dans nos rêveries son poétique et harmonieux fantôme.

La *Sainte Cécile* fait tort, c'est certain, au reste de la galerie ; on s'oublie devant cette idéale figure de jeune fille vêtue de brocard, les yeux, les oreilles et le cœur tendus vers la céleste harmonie qui s'échappe des chœurs d'anges entrevus au plus haut du ciel, pendant que ses mains soutiennent à peine son orgue portatif et qu'à ses pieds gisent de nombreux instruments de musique placés là pour ramener une dernière fois l'attention vers cette musique idéale dont la chaste musicienne est l'emblème. Musique terrestre, concerts célestes, extase musicale, Raphaël a tout réuni de ce qui était susceptible de figurer la musique idéale dont son génie percevait les extases à travers la magie des formes et des couleurs.

Après cette toile divine, qui rivalise avec les chants du *Paradis* du Dante, il est difficile de goûter les autres tableaux de la pinacothèque, si intéressants pourtant et où nous aimerions fort à étudier cette école Bolonaise si fort rabaissée aujourd'hui, après avoir été si longtemps louée avec trop peu de mesure, car ces vicissitudes, ces bouleversements de l'opinion suffisent, et amplement, pour nous intéresser aux vaillants artistes qui s'appelèrent les Carrache, le Dominiquin, le Guerchin, le Guide, l'Albane. Par cela seul ils ne sont pas méprisables mais bien au contraire prouvent leur valeur, qu'on les discute avec tant de haineuse intolérance et de mauvaise foi; après les avoir si démesurément prisés qu'ils avaient insiblement pris la place, dans l'admiration, de Raphaël et même de Michel Ange.

L'acharnement qu'on témoigne contre eux prouve sans réplique que ni leur doctrine, ni leurs œuvres ne sont pas aussi méprisables que l'affirment les énergumènes de l'esthétique.

Pourquoi poursuivre avec autant d'acharnement ces maîtres peintres qui, pour n'avoir pas été à la taille des glorieux protagonistes

Digitized by Google

de la Renaissance, n'en ont pas moins été de consciencieux, d'excellents, tranchons le mot, de grands artistes, dans leur rang quelque peu inférieur. Ne sont-ce pas eux qui ont sauvé l'art de la déplorable décadence où le précipitaient les débiles imitateurs de Michel-Ange? N'est-ce pas d'eux que sortent l'école française et l'école flamande pour une grande part?

On dirait vraiment que les brutales intransigeances littéraires du Romantisme se survivent dans la critique d'art. Maintenant tout le monde est d'accord pour reconnaître que Racine est un grand poète, quoiqu'il reste bien en arrière des génies créateurs, de Virgilé, de Dante, de Shakespeare, de Molière et de Corneille. Qui songerait, aujourd'hui, à faire un crime à Boileau de n'être pas un Homère, à Florian de n'être pas un La Fontaine, et à Ducis de ne pas ressembler à Eschyle? Voici déjà bien longtemps que Théophile Gautier a plaidé pour l'auteur du *Lutrin* et qu'Alfred de Musset a déclaré que maintes strophes de Casimir Delavigne lui paraissaient dignes de la plus grande admiration. Pourquoi donc les écrivains d'art s'attardent-ils encore en des procédés polémiques démodés et peu honorables? Injurier et rabaisser systématiquement un artiste est chose à la portée de tout folliculaire et d'une sincérité toujours suspecte tant qu'il se vend à l'hôtel Drouot des tableaux dont le prix peut varier suivant le ton des critiques.

L'école Bolonaise n'est qu'un pâle reflet de l'âge d'Or de la Renaissance, il faudrait être bien aveugle pour ne pas le voir, mais quelques égards et beaucoup de justice sont dus aux vaillants maîtres qui n'ont pas laissé éteindre le flambeau sacré de l'Art. Aussi leur consacrerions nous bien volontiers toute une journée, plusieurs heures au moins, mais Dieu sait comme le temps nous est strictement compté; de sorte que nous devons parcourir cette belle galerie presque au pas de course, et que rien n'en reste dans notre souvenir, sauf la section de gravures qui nous intéresse vivement par sa nouveauté. Elle est parfaitement installée dans un long couloir voûté, de proportions trop monumentales peut-être, pour le format des cadres qu'il contient, et présente un choix abondant et heureux des chefs-d'œuvre de la gravure, depuis les planches rudes mais si débordantes de génie d'Albert Durer, jusqu'aux productions les plus achevées des gravures françaises de la Restauration.

Dans les musées français départementaux, on rencontre bien parfois quelques gravures de prix, dons d'amateurs raffinés ou d'artistes

Digitized by Google

du pays, mais jamais de séries montrant l'histoire et les chefs-d'œuvre de cet art si admirable dans son genre quoiqu'il n'ait pas l'éclat de la peinture. C'est une lacune regrettable dans notre organisation artistique, car il y a beaucoup plus d'art réel dans un choix bien fait de gravures que dans les toiles quelconques que nos artistes de décadence portent à date fixe aux Salons et que l'Etat, bien à contre-cœur, se trouve forcé de leur acheter. Or, avec les sommes considérables que l'on sacrifie annuellement pour cette marchandise frelatée, on réunirait facilement dans chaque musée une élite de chefs-d'œuvres propres à initier aux plus pures et aux plus hautes jouissances de l'art, on éviterait au public le contact, toujours malsain, des œuvres équivoques, et peut-être que cette mesure préparerait pour l'avenir cette renaissance de goût et de conscience dont notre pauvre peinture, tombée dans le mercantilisme, a le plus pressant besoin.

L'exposition d'estampes de Bologne n'est certes pas merveilleuse; les amateurs prétendus raffinés, c'est à dire ceux qui tiennent plus à la rareté et à la valeur marchande d'une gravure qu'à son prix artistique, passeraient sans s'arrêter. Presque toutes les pièces qui sont là peuvent être acquises facilement et sans grand débours, et pourtant, ces deux cents cadres enferment plus d'art véritable que les milliers de toiles qui, depuis trente ans, encombrent ce que, par pure courtoisie, on continue encore à appeler les Salons.

A côté de la galerie de peinture de la Pinacothèque, l'Académie des Beaux-Arts renferme encore une *Oplothèque*, c'est-à-dire une collection d'armes et d'armures. Nous ne nous y arrêtons pas plus qu'aux moulages et aux peintures modernes qui remplissent les galeries du rez-de-chaussée. C'est ici le cas de choisir et d'élaguer des programmes tout ce que peuvent faire perdre de temps, les collections équivoques, pour se consacrer aux galeries uniques.

Mon distingué et regretté confrère Gaston de Léris, dans le très beau volume qu'il a consacré à l'*Italie du Nord*, a fait une bien inexplicable omission. Ayant fort congrûment parlé de Bologne, de son passé et de son avenir, de ses monuments, de son université et de l'Académie des Beaux Arts, il n'a pas même cité le nom du *Musée Civique*, lacune éminemment regrettable dans un livre qui a la prétention, généralement justifiée, de peindre exactement l'Italie nouvelle.

Digitized by Google

C'est tout comme si, parlant de Saint-Germain en Laye, on avait l'air d'ignorer l'existence du *Musée des Antiquités nationales*, ou comme si décrivant Nuremberg on omettait le *Musée Germanique*... Car le *Museo Civico* de Bologne est tout cela pour l'Italie, la galerie unique où le préhistorique ouvre une série qui se termine au moyen âge, où des rudes bégayements artistiques des tribus italiotes innomées des *terramares*, on passe aux trésors archéologiques de l'Etrurie, aux monuments grecs et romains : admirable série ascendante qui ne tarde pas à glisser sur la pente fatale des décadences pour aboutir au bric-à-brac romantique du moyen-âge.

Quel ennui de ne pouvoir pas s'arrêter au moins une journée entière ici, pour étudier ces admirables collections où l'on vit avec les hommes de vingt siècles, interrogeant les restes de leur industrie, les moindres vestiges ramassés au fond de leur tombe, tous ces riens si intéressants parce qu'ils font toucher du doigt ce que les livres sont malheureusement loin de nous laisser entrevoir. Les musées de cette espèce sont une des chose les plus passionnantes que je connaisse, et je ne puis m'empêcher de reconnaître que les progrès dont on nous rebat les oreilles, mais contre lesquels notre siècle tout entier proteste, sont, du moins, appréciables dans ces merveilleux établissements où la science trop souvent fautrice de la passion du lucre, d'un confort démoralisant et d'une industrie sophisticatrice, s'est mise entièrement au service des nobles études désintéressées de l'histoire, de l'art et de l'archéologie. Il y a là la preuve d'un élargissement considérable de l'intelligence dont il serait injuste de ne pas tenir compte.

Sans parler des grands écrivains des trois derniers siècles, nous pouvons remonter des grossiers fabliaux et des frustes épopées du moyen-âge aux premiers éclats de la poésie, se levant comme un merveilleux soleil, dans les poèmes homériques; de l'Illiade à la chanson de Rolland la chaîne intellectuelle se déroule presque sans lacune et nous constatons que l'esprit humain est toujours le même, que le génie, incapable de progrès, comme l'a si fièrement proclamé Victor Hugo dans un des meilleurs chapitre de son *Wiliam Shakespeare*, peut différer dans son mode d'expression, mais est toujours identique à lui-même comme les sources vives auxquelles il s'abreuve : le cœur humain et l'idéal. Mais cette admirable unité que ne troublent ni les éclats de rire de Rabelais, ni les accents désolés d'Eschyle s'intercalant entre les chants suaves de Virgile et les dia-

Digitized by Google

logues sereins de Platon, cette unité tient toute entière dans le monde immatériel des sentiments et des pensées : tout ce qui touche au corps n'y a pas de part. Le génie est passé de main en main dans l'enchaînement des âges, comme ces lampes que le poète latin nous montre, en un vers célèbre, transmises d'un coureur à l'autre dans la nuit ; mais si cette divine flamme est toujours la même, et si les mains sont pareilles, les coureurs diffèrent étrangement par leur aspect et la parure de leur corps. De l'élégante et sévère toge aux plis harmonieux où se drapaient les admirateurs de Virgile, jusqu'au surcot mi parti et aux chaussures à la poulaine familière aux jongleurs et trouvères qui accompagnaient sur la guiterne les virelais d'Eustache Deschamp ou lès vaux-de-vire d'Olivier Basselin, il y a un monde en apparence, mais en réalité ce sont les deux termes extrêmes d'une progression ascendante ou descendante — comme on voudra — dont les termes consécutifs diffèrent à peine l'un de l'autre. Or c'est cette lente évolution qu'un musée comme le *Museo Civico* de Bologne montre d'une façon saisissante et comme ne sauraient le faire les livres les mieux faits, les plus richement documentés. Une arme ramassée sur un champ de bataille ou dans la tombe d'un guerrier, une parure ravie au cercueil d'une belle d'antan parlent avec plus d'éloquence que des monceaux de dissertations.

Les environs de Bologne et les champs de l'Emilie sont célèbres dans les fastes de l'archéologie moderne ; c'est le pays des *terramares* et de la civilisation *villanovienne*, c'est-à-dire des deux étapes qu'a parcourues la civilisation italienne avant d'arriver aux Etrusques proprement dits. Des savants dévoués, des patriciens qui étaient des hommes de haute valeur, MM. Pigorini, Strobel, Chierici, Gastaldi, Brizio, Gozzadini, etc., ont patiemment fouillé ce territoire d'autant plus riche qu'il était plus ardemment exploré, et en ont extrait les innombrables sépultures qui sont venues se ranger l'une après l'autre dans les vitrines du Musée Civique, où, rattachées aux séries plus récentes, elles composent un de ces musées cycliques qui font toucher du doigt la marche entière de cette partie inférieure de la civilisation qui se rattache au besoin du corps.

Après les universels et monotones outils de pierre, celts, grattoirs et pointes de flèches, qui n'ont plus d'intérêt tant ils sont abondants et peu variés, que si on les recueille soi-même, viennent les collections des *Terramares* qui disent quelque chose d'un peu plus clair à l'esprit. C'est par elles que s'ouvre réellement l'archéologie italienne,

Digitized by Google

cette archéologie qui, lorsqu'elle sera coordonnée, comme elle pourrait l'être déjà, si de stériles discussions ethnographiques ne l'avaient pas quelque peu dévoyée, donnera la clef de l'archéologie préromaine de l'Europe entière.

Dans la région plate et sans caractère que nous venons de traverser, comme dans la majeure partie des grandes plaines de l'ancien royaume Lombardo-Vénitien, existait, probablement avant l'aube de l'histoire, une population pastorale dont les vestiges se retrouvent un peu partout. Vivant sur un sol marécageux et sujet aux inondations, éprouvant sans doute aussi le besoin de se mettre à l'abri de leurs ennemis, les hommes de cette nation innomée établissaient leurs huttes de branchage et de pisé à l'intérieur d'un grand mur de terre sur de larges plateformes en planches épaisses supportées par de hauts pilotis de chêne, comme les anciens lacustres de la Suisse et comme, de nos jours, certaines tribus des lacs de l'Afrique centrale et des côtes de la Malaisie.

Seulement chez tous ceux-ci, l'eau vive et profonde au-dessus de laquelle s'élevaient les demeures, entraînait au loin les débris divers qui tombaient des plateformes, tandis qu'ils s'entassaient graduellement autour des pilotis plantés par les Italiens primitifs, formant dans l'intérieur du retranchement une masse compacte de vase, de pans de pisé, de tessons et de fragments divers qui finit par exhausser à tel point le fond du marais, que ces imprévoyants barbares se virent contraints à un certain moment de reconstruire leurs demeures sur de nouveaux piquets pour les préserver de ce flot d'immondices.

La chose se reproduisit plusieurs fois, de sorte que partout où ont habité ces pseudo-lacustres, il s'est formé un assez haut monticule que la végétation a depuis bien longtemps envahi et auxquels les paysans ont donné le nom de *marnières*, ou de *terramares*.

Rien ne se perd tout-à-fait dans ce monde sublunaire ; les immondices mêlés de terres que les hommes des terramares laisaient ainsi s'accumuler sous leurs rustiques chaumières sont devenues maintenant pour les agriculteurs un précieux engrais avidement recherché, et les débris divers d'armes, de poteries et d'ustensiles, qui s'y trouvent en grand nombre, ont été la proie des savants qui s'en sont habilement servis pour retrouver quelques traits de cette ancienne civilisation.

C'est au cœur de l'âge de bronze qu'elle remonte, et on y trouve tout le mobilier habituel de cette lointaine époque: haches, poignards,

Digitized by Google

couteaux, lances, faucilles, poinçons, hameçons, épingles à cheveux, bracelets et pendeloques, les uns analogues à ceux que l'on trouve partout ailleurs, les autres ayant un caractère très marqué, comme les pointes de lance et quelques grandes épingles à cheveux. Bien d'autres objets pourtant ont un style particulier, sans analogue dans le reste de l'Europe, comme les curieux peignes au corps demi circulaire couvert d'ornements naïfs, comme les épingles à tête de verre et comme les grosses perles d'émail en tout pareilles à celle dont se parent encore les paysannes de la Haute Italie ; mais ce qui est particulièrement propre à l'industrie des terramares, ce sont les poteries.

Un bien petit nombre de ces fragiles ustensiles est venu intact jusqu'à nous, car les ménagères ne jetaient dans le marais que ceux qui s'étaient cassés ; mais leurs inombrables débris sont encore fort curieux. Leur examen prouve tout d'abord un état de civilisation plus avancé que celui des Gaulois qui n'ont jamais su pourvoir leurs poteries d'anses et de goulots. Ici les anses surabondent et présentent une telle étrangeté et une telle variété de formes que ceux qui les ont décrites ont du créer une terminologie spéciale. Toutes sont surmontées d'appendices étranges et fort encombrants, ce semble, pour l'usage, qui leur ont fait donner les surnoms de *lunata, cornuta, lagotis, cincinnata, bituberculata, lanceolata, mono-appendiculata, transverse-appendiculata, etc.*, qui parlent assez clairement d'eux-même. D'ailleurs, que ces appendices ressemblent au croissant lunaire, à deux cornes, à une double boucle de cheveux, aux oreilles d'un lièvre, à une pointe de lance, etc., ils sont presque toujours incisés de dessins variés qui se continuent sur le vase où ils affectent assez généralement la forme d'une croix, mais d'une croix simplement décorative, quoiqu'ait pu prétendre M. Gabriel de Mortillet dans son opuscule célèbre sur *Le Signe de la Croix*, avant le christianisme.

Pour peu qu'on ait été mordu du démon de l'archéologie, l'on s'arrêterait longuement devant les vitrines où sont rangés dans un ordre parfait les produits si variés des fouilles pratiquées dans les terramares de l'Emilie, si les séries plus intéressantes et plus nombreuses encore de la civilisation Villanovienne ne se trouvaient pas à la suite, montrant assez de frustes trésors pour effrayer le plus exigeant des antiquaires.

Digitized by Google

Un éminent patricien de Bologne, le sénateur comte Giovanni Gozzadini, au milieu des succès que lui assuraient sa fortune, sa position et son intelligence, caressait, il a pris le soin de le dire, le beau rêve de découvrir dans ses propres terres, d'anciennes sépultures où il put pleinement exercer ses hautes qualités d'antiquaire et d'érudit. Des ordres avaient été donnés pour que rien ne fut touché en son absence, si le hasard réalisait un jour ses vœux. La capricieuse divinité tint longtemps le noble archéologue dans l'attente, mais c'était sans doute pour mieux le combler de ses faveurs, car un beau jour, creusant un fossé, des ouvriers découvrirent de vieux pots dans le domaine désormais historique de Villanova. Tout joyeux le comte se transporta sur les lieux et commença sans désemparer des fouilles qui, dirigées de concert avec sa femme, firent retrouver une nécropole entière dont le mobilier funèbre révélait une civilisation qu'on ne connaissait pas encore. Certes la fortune finit tôt ou tard par combler les vœux de tous ceux qui savent vouloir, mais elle se montre rarement aussi favorable qu'elle le fut pour le comte Giovanni Gozzadini.

Depuis cette découverte mémorable, les restes de la civilisation Villanovienne ont été recueillis en grand nombre dans les nécropoles d'Este et de Bologne, dans le colossal dépôt de fondeur découvert aux portes de cette dernière ville par M. Zannoni, et dans une infinité de lieux de la région circumpadane ; mais ce sont les fouilles et les publications du comte Gozzadini qui en ont révélé les principaux caractères, et c'est à juste titre qu'on lui a donné le nom de Villanovienne.

Cette civilisation se rattache intimement à celle des terramares, les mêmes objets s'y retrouvent pour la plupart, mais singulièrement éclipsés par les produits d'un art bien autrement raffiné, dont les plus caractéristiques sont les vases, surtout certaines urnes cinéraires de forme bizarre et couverte d'ornements : croix bons hommes, grecques et méandres, oiseaux, etc., formant des bandes parallèles imprimées sur la terre crue, par une molette. Ces ossuaires dis-je sont d'une forme paradoxale et unique, le composé hybride d'un tronc de cône et d'une profonde écuelle munie d'une petite anse unique, le tout ayant pour couvercle une autre écuelle entièrement pareille à la première mais de dimensions plus réduites. Or, auprès de ces jarres funéraires se trouvaient un grand nombre de vases divers, pots, écuelles et coupes aux formes déjà classiques, tels que les

Digitized by Google

deux magnifiques *kyathos* trouvés à Villanova avec une sorte d'amphore sans anse portant une élégante grecque autour de la panse. Pour compléter le rapprochement avec des civilisations bien connues il faut ajouter que l'*aes grave*, cette première forme historique de la monnaie s'y trouve en grand nombre, avec les cistes de bronze si caractéristiques de la civilisation étrusque, et de grands seaux, également en bronze, couverts de figures et d'animaux fantastiques qui rappellent les peintures des vases corinthiens, car ils découlent comme eux de l'art asiatique.

Non loin de Villanova, à Marzabotto, le comte Gozzadini, toujours heureux dans ses fouilles, découvrit d'autres sépultures, d'une époque un peu moins reculée, dans lesquelles la civilisation Villanovienne paraît avoir atteint son apogée et emprunte à l'art grec quelques uns de ses plus beaux produits, particulièrement les vases peints, dont quelques uns portent la signature du potier Kakhrylion, l'associé d'Euphronios, l'un des meilleurs peintres céramistes du cinquième siècle avant notre ère.

L'éminent explorateur de ces nécropoles ne pouvait hésiter, et n'hésita pas, à les rattacher à l'art étrusque ; mais cela ne faisait pas l'affaire des paléoethnologues obstinés à reporter à des périodes fantastiquement reculées tout dépôt archéologique où le bronze est employé exclusivement, car ils sentaient très bien que, du moment où ils ne pourraient plus nier qu'un peuple régulièrement inscrit dans les cadres de l'histoire s'est servi du bronze, à l'exclusion du fer, leurs théories seraient plus que compromises et qu'ils n'auraient plus de raison d'être eux et leur science.

Aussi l'un d'entre eux, devenu célèbre depuis par ses mésaventures électorales, partit-il promptement en campagne pour prouver que les étrusques n'étaient pour rien dans les objets découverts autour de Bologne. Ses preuves étaient en nombre trop petit et toutes négatives, toutes tirées de l'absence de tel ou tel objet considéré gratuitement par lui comme caractéristiques de la civilisation Etrusque. Qu'a-t-il dû dire depuis, quand les objets les plus saillants de cette civilisation Villanovienne, antérieure selon lui à toute race historique, ont été retrouvés de toutes parts dans l'ancien territoire tyrrhénien, à Vulci, à Veïes, etc., associés dans les classiques hypogées au mobilier ordinaire des tombes étrusques !

Pour les gens à système, il est vrai, tout cela ne compte guère, l'évidence est un leurre et les faits sont des billevesées s'ils ne se

Digitized by Google

plient pas aux théories admises, et, plutôt que d'en démordre, ils classeront un jour les Phéniciens, les Etrusques, même les Grecs de la Grande Grèce, en dehors des temps historiques parce que leurs armes et leurs outils — ceux du moins qui sont parvenus jusqu'à nous — sont de bronze et non pas de fer.

Je suis fort à l'aise pour relever les exagérations des anthropologistes et des archéogéologues qui se sont imprudemment hasardés sur le terrain de l'histoire et de l'archéologie, car j'ai cru moi aussi, jadis avec eux qu'il suffisait d'être quelque peu frotté de sciences naturelles pour pouvoir résoudre comme en se jouant tous les problèmes que les civilisations anciennes nous posent. Certes, de grandes découvertes ont été faites, les Lartet, les Christi, les Nilsson, les Lubbock ont solidement établi une série de faits capitaux qui sont légitimement acquis à la science. La barbarie primitive des hommes des âges de la pierre a été mise en lumière, rapprochée avec justesse de celle des sauvages modernes ; la coexistence de ces lointains ancêtres avec les monstres quaternaires est aujourd'hui indéniable ; nous pouvons vaguement sentir grouiller un nombre infini de générations et de races avant l'aube brumeuse de l'histoire ; mais pour tout le reste l'archéologie préhistorique doit être récusée ; dès qu'elle touche aux temps des métaux, on ne trouve plus en elle qu'exagération d'idées préconçues, théories mises au service de doctrines d'essence purement philosophique, négation de toutes les données de l'histoire et ignorance profonde des travaux accomplis depuis trois siècles. Le plus éminent représentant de l'archéologie française, M. Emile Cartaillac, n'a pas hésité, dans la préface de son remarquable livre sur la *France préhistorique;* à reconnaitre ces ignorances et ces erreurs, en constatant le discrédit qu'a jeté sur de belles et fructueuses études, l'ardeur de néophytes moins instruits qu'enthousiastes.

Depuis longtemps on se plaît à s'intituler archéologue parce qu'on a feuilleté les *Abécédaires* de M. de Caumont, qu'on fait partie d'une petite société départementale et que l'on collectionne de vieilles faïences, des armes rouillées et des croûtes vénérables, dont la crasse et les multiples couches de vernis masquent la nullité artistique. Avec moins de préparation encore, on se sacre paléoethnologue ; il suffit pour cela d'avoir lu les aimables romans prétendus scientifiques des vulgarisateurs à la mode, d'avoir recueilli chez les paysans quelques haches en pierre polie, puis de se réclamer exclusivement de la mé-

Digitized by Google

thode des sciences naturelles, parce qu'on a fait tant bien que mal de simples observations relevant du plus élémentaire bon sens.

Cependant, celui qui a véritablement le culte de l'archéologie voit ses cheveux blanchir et son front se dénuder avant d'avoir pu embrasser l'ensemble des faits qu'il doit connaître, avant de voler de ses propres ailes, car la masse des travaux accomplis par ceux qui nous ont ouvert la voie est immense. Romaine, Etrusque, Grecque, Egyptienne, Persanne, Assyrienne, Phénicienne, toutes ces grandes étapes de la civilisation doivent être connues dans leurs moindres détails. Le goût doit se former pour reconnaître à première vue, d'après son ornementation et son galbe l'origine de tout objet. Il faudra pâlir sur les écrivains de l'antiquité, sur les érudits des deux derniers siècles, ne rien ignorer enfin des livres et des musées. Et quand après cette préparation héroïque, l'archéologue sérieux hésite encore parfois à se prononcer, ne voulez-vous pas qu'il hausse dédaigneusement les épaules à l'ouie des affirmations sans preuves de ces aimables amateurs, et plus encore devant les théories émises par des anthropologistes, des jongleurs de crânes frottés de socialisme et férus d'ambition politique, que M. Broca — un maître celui-là — a nettement qualifiés d'un mot sévère que je ne répèterai pas, mais qu'on trouvera aisément dans le *Journal des Goncourt*.

Les terramares de l'Emilie et les tombes de Villanova ont été un moment fort célèbres à cause des représentations de la croix qui y furent découvertes en si grand nombre que M. de Mortillet, frappé du fait, en fit le sujet d'un intéressant travail intitulé : *Le Signe de la Croix avant le Christianisme*, et dont le principal mérite fut de révéler aux archéologues français les précieuses découvertes dont les environs de Bologne étaient le théâtre.

Nous avons tenu tout particulièrement à étudier ces croix dans les vitrines du Musée Civico ; la collection en est très nombreuse mais on ne saurait en aucune façon reconnaître un signe religieux dans tous ces ornements vaguement cruciformes tracés d'un gauche stylet sur presque toutes les poteries des terramares.

Certes la figure de la croix a joué souvent un rôle religieux bien avant le christianisme ; c'est indéniable pour le *swastika*, ou croix gammée de l'Inde brahmanique, pour l'*ouan* et le *Cha-li-mo-ts'o* du Bouddhisme. On ne peut l'interpréter autrement que comme une amulette quand on la trouve suspendue à un collier, comme un ordre de chevalerie, sur la poitrine des monarques assyriens. On sait posi-

Digitized by Google

tivement qu'au Mexique, bien avant la conquête espagnole, elle était l'objet d'un culte particulier. Mais autre chose sont ces figures bien définies, placées en lieu apparent et honorable comme il convient à un objet de cette nature, et autre chose les petites croix indéfiniment répétées à la suite l'une de l'autre par la molette d'un potier sur les flancs des ossuaires de Villanova, car par le fait même de cette répétition, la croix est devenue une simple figure décorative. C'est ainsi qu'on voit des croisettes toutes semblables parsemant les robe de gaze transparente dont sont revêtues les danseuses peintes sur les murs d'une tombe étrusque de Cornéto. Sur un vase grec du Musée de Berlin, une Athéna peinte par Andokidès, a le haut du corps recouvert d'une courte tunique criblée de petites croix cantonnées de quatre points, comme M. de Mortillet en a trouvé sur des fonds de vases des terramares, et sa tunique est chargée d'un semis de grandes croix gammées limitées au bas par une large bordure qui, avec ses zig-zag penchés, est exactement pareille à certaines bandes qui alternent, sur des vases villanoviens avec d'autres bandes, les unes couvertes de croix et les autres de bonshommes aux bras étendus. Le décor de ces vases caractéristiques est en définitive tout pareil à celui des vêtements dont le vieil Andokidès a paré la déesse protectrice d'Athènes. Preuve irréfragable de la parenté indissoluble de l'art des nécropoles villanoviennes avec l'art classique à ses débuts. De même, nous trouvons des croix à bras égaux dans un grand nombre de monuments antiques ; sur les frises de vases grecs, alternant avec les méandres, sur la façade du curieux tombeau phrygien dit de Midas, dans la décoration des cloisons ajourées du cimetière arsacide de Warka, sur les ossuaires en terre cuite découverts par Orsi en Crète, sur un grand nombre de fusaïoles et de poteries mycéniennes ; je ne cite que des exemples passés sous silence dans le travail de M. de Mortillet, et il serait fort aisé d'en multiplier le nombre presque à l'infini. On en trouverait bien d'autres dans les recueils d'art ornemental, et tous relèvent, en somme, de cet art seul ; on ne saurait voir en eux que des motifs courants fort intéressants à étudier dans leurs variations, mais qui n'ont pas eu plus de sens mystique pour ceux qui les employaient que les rosaces, les fleurons, les postes, etc.

Sur les tessons recueillis entre les pilotis des terramares, les croix apparaissent généralement isolées, il est vrai, mais leur position invariable sur le fond des vases, les font rentrer dans la même catégorie. On aurait fait vraiment bien peu de cas d'un symbole religieux

Digitized by Google

si on s'était plu à le colloquer de parti pris sur la partie la moins en vue des ustensiles les plus vulgaires. Les cultes ne font pas ainsi; la place d'honneur est toujours réservée à leur emblème, qu'on inscrit bien rarement sur les objets manuels, si rarement même, que, dans les cultes païens, on se demande s'il y en a des exemples probants.

La plupart de ces croix d'ailleurs sont on ne peut plus vagues; si l'on n'était pas prévenu, neuf fois sur dix on ne les reconnaîtrait pas, car toute combinaison de quatre éléments égaux et pareils inscrits dans un cercle, peut être prise pour un sautoir s'ils sont linéaires, pour une rosace quelconque s'ils sont plus ou moins renflés, tout aussi aisément que pour une croix. Avec la meilleure volonté du monde, nous ne trouvons autre chose en ces combinaisons cruciformes de points, de courbes, de faisceaux de lignes ou de chevrons que des imitations plus ou moins exactes des ouvrages de vannerie, ces modèles qu'ont toujours copié et interprété, avec une prédilection marquée, tous les arts barbares.

Cette combinaison de lignes, la plus simple de toutes, qu'on appelle la croix est dans tous les styles et apparait à toutes les époques, précisément à cause de sa simplicité, et parce que l'horizontale et la verticale dont elle est composée se retrouvent dans la plupart des formes naturelles et artificielles que tous les hommes ont sous les yeux.

Le monde a la forme d'une croix, dit saint Jérôme, l'Orient brille au sommet, le Nord est à droite, le Midi à gauche, et l'Occident s'allonge sous la plante de nos pieds. Les oiseaux pour voler vers les cieux, étendent leurs ailes comme une croix. L'homme, pour prier, pour fendre les eaux à la nage, est porté par la croix; c'est parce qu'il a le corps droit et qu'il peut étendre les bras en croix qu'il diffère de la bête. Le vaisseau, pour voler sur les mers, déploie ses antennes en forme de croix, et il ne peut couper les vagues si le mât ne se dresse en l'air avec sa vergue comme une croix, enfin, on ne peut labourer la terre sans ce signe divin, et le tau, lettre en croix, est la lettre du salut. Justin, martyr, trouve lui aussi la croix en toutes choses, et Minutius Félix dit aux Empereurs qui persécutent les chrétiens qu'ils ne peuvent dresser de trophées qui ne ressemble à la croix, et que leurs dépouilles opimes sont un emblème de celui qui mourut pour notre salut. Enfin Rhaban Maur renchérit sur toutes ces analogies qui ne sont pas absolument illusoires.

Avec une complaisance parfaite à laquelle l'espoir légitime d'un gros pourboire n'est sans doute pas étranger, les custodes ont re-

Digitized by Google

tardé en notre faveur l'heure à laquelle le musée doit être fermé, mais il y a des limites à tout, et comme le jour décroît, nous remontons en voiture pour jeter un rapide coup d'œil sur les principaux monuments de Bologne. C'est vite fait ; après une rapide station devant le palais du Podestat et le Palais Public, nous allons au bout de la même place visiter San Petronio, dans l'intérieur duquel l'obscurité nous empêche de rien remarquer, mais dont les bas reliefs de la porte centrale sculptés par Jacopo della Quercia nous retiennent plus qu'il ne faudrait. C'est une belle illustration pleine de vigueur et de style pour le poëme du Paradis Perdu qu'a taillé là l'austère sculpteur que nous retrouverons plus à loisir à Sienne. Sans sortir de la place Victorio Emanuele, quoique cette partie porte le nom de *Piazza Nettuno,* nous allons porter notre tribut d'admiration à un autre chef d'œuvre, la fontaine de Jean de Bologne. Ce flamand naturalisé italien a eu le triste honneur de clore la Renaissance, mais du moins l'a-t-il fait avec un éclat incomparable. Ce dernier des maîtres fut un grand maître. Son Neptune vit et est un dieu véritable, dieu païen, superbe, confiant dans son immortalité et brandissant son trident en proférant je ne sais quel *quos ego*. Les quatre sirènes qui le supportent sont non moins vivantes et fières ; leur chair de bronze semble palpiter, et l'on croit voir le mouvement de leurs doigts pressant leurs mamelles pour en faire jaillir un double filet d'eau, en un geste superbe qui rappelle celui des douces reines des olympes asiatiques Zarpanit, Mylitta, Nana ou Ashtoret.

Puis nous nous enfuyons vers la gare, contents de notre journée, contents surtout, pour le moment, de ne plus nous sentir dominés par ces exécrables tours penchées qui inspirent une terreur instinctive, et n'ont d'autre mérite, en dehors de leur inquiétante inclinaison, que d'avoir fourni au Dante la matière d'une belle comparaison.

JULES MOMMÉJA.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

CAUSERIES

SUR

LES ORIGINES DE L'AGENAIS

(Suite)

II.

Epoque Gallo-Romaine.

Nos historiens les plus français de cœur ont avoué les bienfaits indéniables de la conquête romaine. Les Gaules, si divisées, y gagnèrent une première unité, l'ordre assuré, une civilisation rapide.

L'œuvre accomplie en quatre siècles fut immense. On est certain de faire sourire des lecteurs en citant à ce sujet l'appréciation de savants de premier ordre. Sur bien des points, pensent-ils, nous sommes à peine les égaux de nos ancêtres du IIIe siècle : l'administration de ce temps là était à la fois plus simple et plus pratique que la nôtre ; les Romains nous étaient supérieurs pour les procédés de colonisation ; les lettres, les arts importés par eux avaient fait reculer bien loin la barbarie. Le champ de culture était propice ; la race gauloise, faite pour comprendre Rome et la Grèce, s'assimila le meilleur de leur patrimoine. Toutefois, c'est une erreur de croire que la race gauloise ait été pour cela absorbée par la race latine. Entre Arles et Bordeaux, la mode est aujourd'hui d'invoquer une origine latine. De complicité avec les félibres, poètes plutôt qu'historiens, les journaux accréditent, à pleines chroniques, cette fausse

Digitized by Google

théorie. On dénie d'ailleurs ce prétendu privilége du sang latin à la France du Nord. Quelques fonctionnaires, quelques cohortes de garnisaires campant dans les Gaules, et pas en plus grand nombre dans le Midi que dans le Nord, cette minorité de un contre cent aurait-elle prédominé jusques à faire disparaître les aborigènes[1]? Poser la question dans ses vrais termes c'est la résoudre. Ainsi l'Inde, conquise et gouvernée par les Anglais, pourra-t-elle jamais se dire, même après des siècles, pays de race anglaise.

Bon gré, mal gré, les Toulousains, quoiqu'ils prétendent, ne sont pas des latins mais des Volces Tectosages civilisés par les latins. Le vieux fonds agenais est Nitiobroge; tant pis si les noms de nos véritables ancêtres — aussi rudes que le Wurtz de Boileau — ne s'accommodent pas aux petites rimes.

Je me propose non point de traiter de la conquête elle-même, des faits de guerre, de répéter l'histoire du siége de la capitale des Sotiates, mais seulement d'exposer les résultats de la conquête et de faire connaître l'état du pays du premier au ve siècle. Pour cela il faut le considérer successivement au point de vue de la religion, des voies de communication, des groupements de la population et des centres de défrichement.

---

[1] Qui oserait même affirmer que ces légionnaires étaient en majorité de race latine. Les armées romaines étaient composées d'éléments divers. A peine soumis, les Gaulois furent employés aux expéditions lointaines, associés aux milices latines.

Les méridionaux dont la vaine imagination cherche à Rome des titres de noblesse font aussi preuve d'ignorance quand ils opposent les idiomes du midi à la langue française, comme si le français n'était pas une langue romane.

Que les conquérants des Gaules aient pu faire prévaloir leur langue, c'est une preuve de leur pouvoir absolu et de leur influence morale. Pour expliquer ce fait il serait plus que téméraire de supposer une sorte d'émigration de familles latines venues à l'envi peupler le Sud des Gaules. Mais cette région c'est le Nord par rapport à l'Italie. Il n'est pas ordinaire qu'on émigre du Sud au Nord et que l'on abandonne facilement un pays civilisé pour un pays barbare.

Digitized by Google

RELIGION.

Le Paganisme.

Nous avons vu que le culte des divinités gauloises, le dieu du Soleil, les Tutelles au nom mystérieux, le dieu topique Maglomaton, s'était perpétué après la conquête ; mais le panthéon romain s'implanta aussi parmi les Nitiobroges et le culte officiel gagna le peuple.

Agen eut son temple de Jupiter desservi par un collège. L'inscription qui en rappelle le souvenir a été trouvée dans le quartier du Château.

Non loin de là s'élevait aussi un temple dédié aux Junons Augustales, déesses tutélaires de la cité. Capito, fils de Lucius et Julia, son épouse, complétèrent sa clôture et l'ornèrent d'un portique[1].

D'après les Actes de Sainte-Foy, un autel, sinon un temple, était consacré à Diane. C'est à cette déesse que la jeune martyre aurait refusé de sacrifier.

Une statue en marbre de Bacchus, de grandes proportions, fut découverte au siècle dernier, dans l'enclos du séminaire[2].

On voit encore à Eysses de beaux restes d'un temple circulaire, dont les dimensions égalent celles du temple si connu de Vésone. On ignore à quelle divinité il était dédié.

Une inscription trouvée à Sos rappelle le souvenir d'un flamine de Rome et d'Auguste. Les érudits ne sont pas d'accord pour affir-

---

[1] Inscription trouvée, en 1890, à six mètres de profondeur, dans la partie de la maison de M. Meynot qui fait un angle sur le boulevard et la rue Maillé. Elle a été publiée par M. Allmer (*Revue épigraphique*, 1891, n° 62), dont je cite l'interprétation. M. Mowat (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1891, p. 146), conjecture que ces divinités *Augustales* étaient « protectrices de l'*Ordo Augustalium*, c'est-à-dire du corps des anciens sé« virs augustaux promus à l'honorariat en sortant de leurs fonctions an« nuelles et prenant rang après celui des décurions »

[2] St-Amans. *Antiq.* p. 38.

Digitized by Google

mer que ce personnage ait été un prêtre attaché au service du fameux autel de Lyon.

Les Romains divinisaient les empereurs. Il n'est pas impossible que les deux statues de Claude, en marbre, de grandeur naturelle, que l'on voit au Musée d'Agen aient été l'objet d'un culte[1]. L'une, qui provient de Brax, a été donnée par Mme Molinéry, l'autre a été trouvée à huit mètres de profondeur dans les fouilles faites pour les fondations d'un pilier pour le marché couvert. Ce monument marque peut-être l'emplacement du forum d'Agen, sur les ruines duquel devait s'élever une église carolingienne deux fois transformée et agrandie avant de devenir la cathédrale Saint-Etienne telle qu'elle a existé du XIVe siècle à 1789.

Les temples, comme les bois sacrés, devaient être communs dans la campagne. Ces sanctuaires étaient de petites dimensions, car les cérémonies païennes se célébraient beaucoup plus en plein air que dans l'intérieur d'une *cella*. On s'explique que les ruines de ces édicules soient difficiles à discerner.

M. de Saint-Amans a cru reconnaître les caractères d'un temple dans les restes d'un édifice qui fut découvert de son temps à Mercadé, commune de Saint-Pierre-de-Clairac (*Antiq.* p. 59). Tétrastyle pavé de mosaïques, il avait « des galeries extérieures ou couloirs « latéraux dont on ne pouvait reconnaître l'issue. » Cette description et notamment ces derniers détails paraissent indiquer plutôt que l'édifice reconnu à Mercadé était l'*atrium* d'une villa.

Le même auteur a eu le tort d'accorder, il est vrai sous réserve, dix lignes de mention au prétendu temple de Cybèle de Monsempron. (*Antiq.* p. 265). Des chapiteaux des arcatures extérieures d'une absidiole de l'église romane de Monsempron sont ornés de pommes de pin; certains antiquaires avaient vu là des emblêmes de la déesse et vieilli de mille ans cette portion de l'édifice.

J'ai décrit ailleurs la petite église de Marmont, dont le plan fort simple était exactement celui de certains temples ruraux : un chevet

---

[1] L'attribution à Claude de ces statues laisse peu de doutes. Leur type est identique à celui d'une statue trouvée à Bordeaux associée à celle de Messaline. Une inscription donnait le nom des personnages.

Claude a été d'ailleurs un des empereurs les plus populaires dans les Gaules.

Digitized by Google

carré en prolongement d'une cella plus large[1]. Cet édicule avait des murs en petit appareil ; son nom *Martis Mons* pourrait faire conjecturer qu'il fut un temple de Mars reconstruit et adapté au culte nouveau.

On a découvert tout récemment à Magnebal, commune de Hautefage, à un kilomètre à l'est de la tour des évêques d'Agen, un autel dédié par M. Claudius Severus *Numinibus Augustorum*[2]. C'est une preuve de plus de l'existence dans ce rayon d'établissements religieux très anciens : la fontaine vénérée de Hautefage ; l'oratoire d'Auradou (*de Oratorio*) ; une autre église dite *de Altaribus*, dont l'emplacement est à déterminer car elle est depuis longtemps détruite. Peut-être faudra-t-il la chercher à Magnebal, où l'autel païen n'était probablement pas isolé. Les cultes se superposent souvent dans les mêmes localités.

On peut voir au musée d'Agen (n° 136) un chapiteau composite en marbre blanc d'un assez grand module donné par M. G. Marraud. Il a été trouvé à Lusignan-le-Grand, d'où provient aussi un tombeau païen dont la moitié, seule conservée, représente en bas-relief la toilette d'une dame romaine (Musée, n° 54). Les portiques des plus riches villas découvertes dans notre département n'ont jamais de vastes dimensions. Les restes de colonnes en marbre, fûts et chapiteaux, d'un grand module proviennent vraisemblablement d'anciens temples dont on ne peut malheureusement déterminer l'emplacement, car ces matériaux, d'une grande richesse, ont été généralement déplacés. Il n'en est pas moins utile de signaler les points où ils sont conservés pour provoquer des recherches et pour éveiller l'attention sur les nouvelles découvertes qui peuvent se produire.

Dans chacune des églises du Mas d'Agenais et de Saint-Côme d'Aiguillon on a recueilli un chapiteau corinthien d'un grand module.

A Saint-Loup, commune de Montagnac, de nombreux fûts de colonne de marbre ont été trouvés au milieu de substructions antiques.

---

[1] Le plan en a été publié dans *l'Architect. relig.*, en 1874. Depuis cette époque, l'église de Marmont, décorée de curieuses peintures, a été démolie pour faire place à une autre plus vaste. On a trouvé sur ce point des sarcophages en pierre. Dans ce pays où le prix des terrains est si peu élevé et où il n'existe pas de groupes de maisons, n'aurait-on pas mieux fait de laisser subsister le vieil édifice au milieu de son ancien cimetière et de bâtir à proximité une autre église ?

[2] Inscription publiée par A. Allmer, *Revue épigraphique*, n° 79, 1895.

Digitized by Google

A l'extrémité du territoire de la commune du Mas, au sommet du coteau qui fait face au bourg de Lagruère on a trouvé aussi, il y a près de cinquante ans, des colonnes en marbre de grande dimension. Les substructions de l'édifice dont elles avaient fait partie n'ont été l'objet d'aucune étude.

Des fragments qui se voient encore à Saint-Etienne de Villeréal proviennent aussi vraisemblablement d'un ancien temple. On remarque notamment près de la porte de l'église une portion de fût de colonne en marbre noir. Sur la place publique, deux tambours d'un fût de colonne servent actuellement de piédestal à une croix. Leur hauteur totale est de 2 mètres 40 ; leur diamètre, de 0 mètres 60. Ce fût est complètement couvert d'ornements : volutes, rinceaux et feuillages. Le lieu exact de provenance de ces beaux fragments n'est pas connu.

Tout le monde sait que les païens avaient, indépendamment de leurs temples, des sanctuaires domestiques où ils vénéraient leurs pénates et leurs dieux lares. Je ne crois pas qu'on ait trouvé dans le pays une seule statuette représentant les divinités de ce dernier type : jeune homme couronné de lauriers, vêtu d'une tunique courte, levant en l'air une coupe en forme de corne. La plupart des divinités pouvaient au contraire figurer parmi les pénates. On est donc autorisé à rattacher à cette catégorie les statuettes dont nous allons donner la liste.

Jupiter plutonien. — Statuette en bronze, trouvée à Saint Côme d'Aiguillon, reproduisant exactement le type d'une statue antique du Musée du Louvre[1]. Cette merveilleuse œuvre d'art appartient aujourd'hui à la famille de Vivens, de Clairac.

Minerve. — 1° Bronze, trouvé près du Mas d'Agenais dans le cimetière antique de Saint-Martin-de-Lesque. Cette statuette appartenait à M. le vicomte de Luppé, auquel elle a été dérobée à la suite de l'exposition des Beaux-Arts d'Agen de l'année 1863.

---

[1] Voir sur la statue du Louvre un article de M. Charles Ravaisson-Mollien dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXXII, p. 255 et pl.

La statuette de Saint-Côme a été publiée par Saint-Amans. *Antiq.* p. 198 et pl. — Voir aussi *Histoire de la ville d'Aiguillon*, par M. l'abbé Alis, p. 19.

Digitized by Google

2° D'après M. Mellingre, ancien curé du Mas, (ms aux archives départementales) on aurait trouvé dans la ville même du Mas, cachée en plein mur, une statuette de Minerve, armée de la lance, tenant de la main gauche une chouette. Cet objet, qui aurait passé à Bordeaux depuis plus d'un demi siècle, ne paraît pas devoir être confondu avec le précédent.

3° Bronze, trouvé, en 1890, dans les champs de La Grémie, près Pujols[1]. La déesse tient de la main droite la chouette emblématique; le bras gauche est légèrement relevé. Les draperies de cette figure sont superbes; le casque est remarquable par la hauteur du cimier; l'égide est réduite à une demi cuirasse.

Mercure. — 1° Bronze, trouvé à Vianne[2].

2° Bronze trouvé à Lourdens, commune de Fargues[3].

3° Terre, statuette trouvée au Barrou, près Cancon[4].

4° A la mairie de Fauillet, on conserve une statuette de bronze trouvée dans le pays, qui paraît être un Mercure.

Bacchus. — Marbre, trouvé à Montauriol. La tête est couronnée de lierre. Beau fragment de torse. Cette statuette, malheureusement mutilée, appartenait à feu M. Bouyssy, l'historien de Castillonnès.

Hercule. — Deux statuettes de ce dieu, l'une en marbre, l'autre en bronze, ont été recueillies dans les fouilles de Montauriol[5].

Fortune panthée. — Bronze, trouvé en 1768, en creusant la fondation de la manufacture de toiles à voiles, aujourd'hui la remonte. (Publié par Saint-Amans, *Antiq.* p. 33 et pl.).

---

[1] *Histoire de la baronnie de Pujols*, par M. l'abbé Gerbeau. Description et pl., p. 204.

[2] Abbé Barrère, *Hist. relig. et monum.*, p. 22.

[3] Samazeuilh, *Diction. de l'arr. de Nérac*, p. 165.

[4] Massip, *Histoire de Cancon*, p. 26.

[5] Bouyssy, *Hist. de Castillonnès*, p. 9. La « statuette en bronze d'Hercule « soutenant le monde, qui fait aujourd'hui l'ornement d'une collection par- « ticulière de Bordeaux » ne serait-elle pas plutôt une représentation d'Atlas? Quant « au petit Hercule en marbre coiffé de la peau du lion de « Némée » trouvée par M. Bouyssy lui-même, il n'y a pas de doute.

Digitized by Google

Vénus (?). — Bronze, trouvé aux environs d'Auvillars. (Publié par Saint-Amans, *Antiq*. p. 38 et pl.)

Au musée d'Agen, statuette de Vénus (?) en bronze, de provenance inconnue.

Tauroboles de Lectoure. — Indépendamment des cultes localisés, les religions donnent lieu à des manifestations populaires qui attirent de fort loin les croyants.

La cité de Lectoure, à deux heures de marche des confins de l'Agenais, était renommée pour les fêtes qui s'y donnaient en l'honneur de la Mère des Dieux, dans la forme la plus solennelle, le taurobole[1].

Ces fêtes avaient été inaugurées au second siècle par Pompéia Philumène. Tout était fait pour attirer la foule : la grandeur de la déesse; la mise en scène, qui consistait dans un baptême de sang ; l'appât des banquets qui suivaient le sacrifice. On n'a pas trouvé moins de 22 inscriptions rappellant le souvenir des tauroboles célébrés dans une période de 65 ans (176-241). On peut juger par là de l'importance du pèlerinage. Le culte de la Mère des Dieux avait aussi des formes plus simples et pouvait donner lieu à des adorations quotidiennes. De plus, il est probable que tous les textes tauroboliques ne nous sont pas parvenus et que le souvenir de tous les tauroboles n'était pas consacré par une inscription. Parfois plusieurs de ces sacrifices furent accomplis le même jour, comme cela eut lieu en l'honneur de Marc-Aurèle (en 176) et le 8 décembre 241, en l'honneur de Gordien-Le-Pieux.

Parmi les auteurs de ces offrandes sanglantes, la population Lectorate figure deux fois ; on compte seulement quatre hommes : Severus, Victor, Julius Secundus et Aprilis. Les femmes, de tous temps passionnées pour les pompes du culte extérieur, sont au nombre de dix-neuf : Pompéia Philumène, Antonia Prima, Aurelia Oppidiana, Severa, Julia Valentina et Hygia Silane, Aelia Nice, Marciana, Valentina et Valeria, sa fille, Valeria Gemina, Pompéia Flora, Junia

---

[1] « On appelait taurobole le sacrifice d'un taureau, et, par suite et plus « exactement, la purification par le sang d'un taureau immolé. Ce sacri- « fice était généralement offert à la Mère des Dieux, soit pour accomplir « un vœu ou obtenir la réalisation d'un souhait, soit plus souvent, pour la « régénération de son âme. » C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. I, p. 10.

Digitized by Google

Domitia, Julia Clementiana, Verinia Severa, Servilia Modesta, Valeria Gemina, Julia Nice, Saturnina [1]. Dans le nombre de ces patriciennes dévotes, de ces affranchies opulentes figurent peut-être des Nitiobroges ou des latines établies dans notre pays. En tous cas, nul doute que, les grands jours de fête, la cité des Lectorates n'ait été envahie par une foule cosmopolite.

En somme nous n'avons qu'un petit nombre d'indications sur les divers cultes qui se sont succédé dans notre pays durant l'ère païenne: rien qui se rapporte au druidisme durant la période gauloise; peu de choses sur les sanctuaires élevés en l'honneur des dieux importés par les conquérants.

Le Christianisme

Le christianisme paraît avoir été introduit dans les Gaules par les colonies juives. Les grands ports de la Méditerranée, la capitale Lyon étaient placés dans les meilleures conditions pour être évangélisés dès le premier siècle, d'autant plus qu'alors les simples fidèles, comme les prêtres, se faisaient les missionnaires de la foi nouvelle. Notre pays, assez avancé dans les terres, sans contact direct avec l'Orient, ne dût pas recevoir aussi tôt la bonne parole. Les grandes prédications par les convertis venus de diverses provinces se sont vraisemblablement produites dans le cours du IIIe siècle, avec un succès que prouvent les persécutions exercées au commencement du IVe siècle contre les adeptes de la nouvelle doctrine.

Il est probable qu'il en fut du pays des Nitiobroges comme de Bordeaux, où, d'après son dernier historien, M. Camille Jullian, on ne trouve aucune trace de catholicisme avant le IIIe siècle [2].

Notre intention n'est pas de discuter les *Actes* de nos martyrs agenais. On peut seulement constater que ces documents n'ont pas encore été étudiés par nos annalistes suivant les règles d'une rigoureuse

---

[1] Les inscriptions de Lectoure ont été publiées trois ou quatre fois depuis moins de vingt ans. La dernière étude et la plus complète qui en ait été faite est due à M. le capitaine Espérandieu, *Revue de Gascogne*, 1892, t. XXXIII, et tirage à part.

[2] *Histoire de Bordeaux*, p. 62,

Digitized by Google

critique. Les *Actes* de Sainte-Foy, qui font connaître en même temps le martyre de Saint-Caprais, se rattachent à un type qu'il s'agit de déterminer. Les formules, le fond commun à d'autres actes ont peu de valeur. Il faut aussi discerner les interpolations évidentes comme celles du passage qui fait intervenir dans la scène, les Arunces, des espagnols. Après un travail d'élimination, ce qui restera particulier à nos deux saints gardera toute son autorité. La critique sera plus délicate encore pour la légende très sommaire de Saint-Vincent, qui paraît bien aussi d'origine agenaise. Il restera d'autres difficultés à résoudre. Si l'évêque de Limoges, Saint-Martial avait, comme on l'a dit et répété sans preuves, évangélisé l'Agenais, si Sainte-Livrade et Saint-Maurin avaient subi le martyre dans notre pays, comme l'ont soutenu plusieurs de nos annalistes, bien grande serait l'ingratitude des fidèles, témoins ou petits-fils des témoins de leur apostolat ou de leur martyre. Dans le diocèse, deux églises seulement sont dédiées à saint Martial, une seule à saint Maurin, une seule à sainte Livrade [1].

La différence est grande si l'on compare avec nos trois principaux saints : 20 églises sont placées sous le vocable de saint Vincent, le thaumaturge agenais; 12, sous celui de Sainte-Foy, et autant sous celui de Saint-Caprais.

Un état des vocables des églises, qui pour la plupart n'ont pas changé depuis la fondation, a son intérêt. Il n'est pas indifférent de déterminer quels sont les saints dont le culte a été dès l'origine le plus populaire.

Dans le diocèse d'Agen sont dédiées [2] : à Notre-Dame, 76 églises;

---

[1] Feu M. l'abbé Castex, dans son ouvrage *Sainte-Livrade*, (Lille, 1890, in-8.) a tenté de prouver que cette sainte, dont la légende est répandue dans toute l'Europe avec des variantes et sous des noms multiples, a subi le martyre à Sainte-Livrade. Mais le seul énoncé de la légende doit arrêter la plume. Sainte Livrade est la fille d'un roi païen qui, lui-même la condamne à mort. Un roi ! en Aquitaine ! au IVe siècle de l'occupation romaine !

[2] Cet état se rapporte seulement au diocèse d'Agen tel qu'il resta constitué sous l'ancien régime après son démembrement. On n'a pas fait de relevé complet des vocables des églises du diocèse de Condom et j'ai hésité à donner des résultats partiels. Il est probable que de la rive droite à la

Digitized by Google

A saint Pierre, 78 églises, dont la plupart sous le vocable de Saint-Pierre-aux-Liens;
A saint Paul, 3 églises;
A saint Jean l'Apôtre, 29;
A saint Jean-Baptiste, 2;
A saint Etienne, 22;
A saint Michel, 11;
A saint André, 7;
A saint Barthélemy, 7;
A saint Côme, 2;
A saint Damien, 2;
A saint Sixte, 2;
A saint Saturnin ou Sernin, évêque de Toulouse (vers 250), 13;
A saint Front, évêque de Périgueux (date indéterminée), 3;
A saint Denis, évêque de Paris (IIIe s.), 3;
A saint Hilaire, évêque de Poitiers (IVe s.), 8;
A saint Martin, évêque de Tours (IVe s.), 47;
A saint Orens, évêque d'Auch (Ve s.), 2;
A saint Germain, évêque de Paris (VIe s.), 7.

Chaque siècle a ses dévotions. Qui songerait aujourd'hui à placer une église nouvelle sous le patronage de saint Sixte ou de saint Martin ? Le moyen-âge a complètement délaissé saint Joseph, auquel on a récemment consacré le culte d'un mois tout entier.

On ne possède pas un seul document sur la fondation d'une seule église paroissiale, sauf celles des bastides du XIIIe siècle [1], et l'on n'a pas non plus de renseignements sur l'origine des abbayes et des prieurés, à part cinq ou six fondés au XIIe et au XIIIe siècle.

Il ne subsiste pas une seule église agenaise des temps primitifs. Des portions de mur en petit appareil qui se voient dans une dizaine d'édifices des XIe et XIIe siècles restent peut-être comme témoins de l'antiquité de ces sanctuaires.

---

rive gauche de la Garonne il y a peu de différence pour les proportions. Cependant le culte de sainte Foy parait avoir été moins répandu que celui de saint Caprais au sud de la Garonne.

[1] Encore faut-il distinguer. Les bastides n'étaient pas toujours fondées sur un territoire désert. Les églises romanes de Vianne, de Sérignac sont antérieures à la fondation des bastides de ce nom.

Digitized by Google

Il est toutefois vraisemblable que la plupart des églises reconstruites sur le même emplacement n'ont pas changé de patron depuis la fondation primitive. Au moyen âge, on avait le respect de la tradition et aussi le respect des ruines d'églises et des vieux cimetières dont elles étaient entourées. De nos jours l'indifférence à ce sujet est plus grande.

Les oratoires primitifs furent sans doute détruits lors de cette première invasion désastreuse de de l'an 276 ou 277. A peine eut-on le temps de les relever avant les persécutions du commencement du IVe siècle. Alors le culte ne pouvait être célébré qu'en secret dans les maisons des adeptes. Puis les modestes églises consacrées ostensiblement aux cérémonies chrétiennes — je dis chrétiennes et non pas seulement catholiques parce que les hérésies pénétrèrent dans le pays dès le IVe siècle — disparurent sans doute lors des irruptions successives des barbares (407-853).

Hebromagus, la villa de saint Paulin et Primuliacum, la villa de Sulpice Sévère (fin du IVe siècle) étaient pourvues d'oratoires. Je rappelle que M. Reinhold Dézeimeris a tenté d'identifier la villa de Bapteste avec Hebromagus [1], que M. l'abbé Barrère et M. Massip placent Primuliacum à Périllac près de Cancon, tandis que M. Bouyssy propose Montauriol. Ces trois derniers auteurs partent de cette donnée, la plus généralement admise, qu'Eluso, patrie de Sulpice Sévère, est Lauzun et qu'il faut chercher sa villa de Primuliacum à proximité de cette ville.

Avant et pendant la période carolingienne les châteaux sont encore construits généralement en bois; les églises ne sont pas voûtées et leur tranformation en édifices durables date seulement de l'époque romane.

J'aurai à signaler de nombreux exemples de fondation d'églises paroissiales sur les ruines de villas de l'époque romaine.

Aucune donnée ne permet d'apprécier quelle dût être la durée des plus anciens oratoires. Les Wisigoths, qui étaient ariens, purent adapter les églises primitives à leur culte, mais il paraît certain que les Vascons, à la fin du VIe siècle, les Sarrasins, dans la première moitié du VIIIe, les Normands, au milieu du IXe, ne respectèrent pas

[1] M. Camille Jullian, dans son *Histoire de Bordeaux* (p. 59) attribue cette localité au pays de Langon.

Digitized by Google

plus les églises que les autres édifices. Ainsi, pour les chrétiens, de longs siècles d'épreuves devaient succéder aux persécutions de l'époque romaine, qui avaient été violentes mais courtes.

C'est à juste titre que l'on a de tous temps rappelé le souvenir et célébré le culte des premiers confesseurs de la foi, des grands saints agenais; par contre on n'a pas accordé toute l'attention qu'ils méritent à des monuments qui attestent la diffusion de la foi dans notre pays dès le IVe siècle. Il est vrai que leur découverte est récente.

Un des symboles les plus répandus parmi les chrétiens est le monogramme du Christ formé de la combinaison du X et du P grecs. Ces sigles sont quelquefois accostées de l'α et de l'ω. Les plus anciens spécimens datés ne remontent pas pour Rome au-delà de l'année 377[1].

Les diplômes d'honneur délivrés à Claudius Lupicinus par les cités de Sens, d'Auxerre et d'Orléans, ces incriptions précieuses découvertes dans notre pays fournissent des exemples peut-être un peu plus anciens. Que ces textes se rapportent à un personnage de ce nom, *magister equitum* dans la Gaule, en 360, qui servit sous l'empereur Julien ou à un autre (?) Lupicinus, généralissime des armées en Thrace, en 376, les inscriptions ne sont pas moins probantes[2]. Au-dessus des lignes profondément gravées dans le bronze, pour attester la reconnaissance des trois cités gallo-romaines, le monogramme du Christ, accosté de l'α et de l'ω a été tracé légèrement au pointillé. Celui auquel furent donnés ces témoignages était chrétien, il avouait publiquement sa foi ; il ne pouvait paraphraser plus clairement le *non nobis, Domine, non nobis sed nomini tuo da gloriam*.

A la réception de la notice que mon ami M. Magen et moi avions consacré aux inscriptions de Cl. Lupicinus, M. G. de Cougny, ancien directeur de la Société française d'archéologie, me faisait l'honneur de m'écrire (23 mai 1881) :

---

[1] Voir *Diction. des ant. chr.*, de M. l'abbé Martigny, à l'art. *Monogramme du Christ* et le *Manuel d'épigraphie chrétienne*, par M. Edmond Le Blant, p. 27.

[2] Voir à ce sujet *Revue archéologique* (février 1881) et tirage à part. — *Rec. des travaux*, 2e série, t. VII et tirage à part.

Digitized by Google

« Il me semble que l'existence du monogramme du Christ, dans la seconde moitié du IVe siècle, sur une sorte d'acte public émanant de trois cités différentes des Gaules, doit avoir une certaine importance au point de vue hagiologique. Ce monogramme, placé avec honneur en tête de vos diplômes, je l'ai trouvé ici (environs de Chinon) dans les restes d'une petite villa des champs, gravé à la pointe par quelque modeste colon, sur le fond d'un petit plat en terre rouge, appartenant, selon toute vraisemblance, au IVe siècle. Toutefois, au lieu du P, dont il ne comprenait pas sans doute la signification, mon gallo-romain avait tracé une croix. Je vous avoue que cet acte de foi naïve d'un pauvre colon gaulois m'a vivement ému et la vue de ce tesson, que j'ai soigneusement conservé, me cause toujours une impression que je ne saurais définir. »

Je partage d'autant plus le sentiment qui a dicté ces lignes que la découverte, dans les ruines de la ville de Bapteste d'une lampe grossière en terre cuite, ornée du monogramme du Christ, m'avait suggéré les mêmes réflexions[1].

Ces symboles, d'une signification évidente, sont les plus anciens monuments prouvant la diffusion du catholicisme dans l'Agenais, au IVe siècle, aussi bien dans la classe aristocratique que dans les classes pauvres, parmi les maîtres et parmi les esclaves.

Cependant le triomphe du catholicisme ne fut peut-être complet que deux ou trois siècles plus tard. Ce fut au VIe siècle seulement que Léonce, évêque de Bordeaux, réussit à abolir le culte du Soleil dans le grand temple de Vernémétis en Agenais. On pressent ce que durent être les croyances très mêlées du peuple dans la longue période de transition entre le paganisme et le catholicisme. L'idolâtrie inconsciente dans le culte exagéré des saints, les superstitions ne survivent-elles pas souvent aux baptêmes, aux prédications évangéliques? Même de nos jours n'en subsiste-t-il plus de traces?

Grégoire de Tours (VIe siècle) mentionne deux basiliques, celle de Saint-Caprais à Agen et celle de Saint-Vincent sur la rive gauche de la Garonne aux confins de l'Agenais.

---

[1] *Etudes sur l'archit. relig.*, p. 339. Rappelons que la série de 200 monnaies découvertes dans les ruines de la villa de Bapteste s'arrête au milieu du IVe siècle.

Digitized by Google

Sainte-Bazeille, qui était incontestablement une grande ville dès l'époque gallo-romaine, doit peut-être son nom à une basilique. La basilique qualifiée *sancta* serait devenue *Sancta Basilica*. Il y a bien des exemples de noms de localités ou d'édifices transformés en vocables. Par exemple, à Bordeaux, le Fort de Saint-Seurin a été dédoublé pour le culte en Saint-Fort et Saint-Seurin[1]. On est, en tous cas, fort embarrassé pour prouver l'existence d'une sainte du nom de *Basilica*, Bazeille. Un très curieux fragment d'un édifice de l'époque barbare, trouvé à Sainte-Bazeille, paraît provenir d'une basilique ; c'est une métope, sur laquelle est représenté un personnage agenouillé attaché à une croix de Saint-André, c'est-à-dire une scène de martyre[2].

Les noms d'Auradou et de Lourdens rappellent des oratoires de très ancienne fondation. A Lourdens, autour des ruines d'une petite église depuis longtemps détruite, on a exhumé de nombreuses tombes de l'époque visigothique.

Les tombes en pierre en forme d'auge rectangulaire sont antérieures au VIIe siècle. On en a trouvé de cette forme dans les églises de Saint-Hilaire (aujourd'hui occupée par le magasin et les bureaux de M. Thomas) et de Sainte-Foy, d'Agen, ce qui atteste leur ancienneté.

Un touriste archéologue, M. A. Caraven, a reconnu des sépultures de ce genre à Puy-sur-Losse, commune de Moncrabeau[3].

Les tombes en pierre en forme d'auge avec rétrécissement d'un côté datent généralement de l'époque carolingienne. On en a trouvé dans un grand nombre de cimetières. La fondation des églises paroissiales autour desquelles des monuments de ce genre ont été exhumés peut être attribuée à la période antérieure à l'an mille, mais sans autre précision.

J'ai eu l'occasion de citer trente églises auprès desquelles on a découvert des sépultures de ce type. (*Etudes sur l'archit. relig.* p. 296) ; de nouveaux renseignements me permettent de doubler cette liste.

---

[1] Jullian, *Hist. de Bordeaux*, p. 117.

[2] Musée d'Agen, n° 51. Cet objet, donné par M. Riffaud, il y a trente ans environ, faisait partie de l'ancien fonds du Musée conservé par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

[3] Article publié dans le journal *Le Lot-et-Garonne* du 20 mai 1868.

Digitized by Google

On a trouvé des sarcophages en pierre dans les localités suivantes :

Blanquefort, dans le cimetière.
Clairac, dans le jardin de l'ancienne abbaye.
Douzains, au lieu dit les Cinq Chemins.
Espiens, autour de l'église.
Fargues, à Lourdens.
Feugarolles, près de l'église de Gueyze.
Fréchou (1870), sur la place.
Labastide, à Massilos.
Lachapelle, au lieu dit Saint-Cloud.
Lannes, près de l'église.
Laplume, près de l'église de Plaichac.
La Sauvetat-de-Savères, à Saint-Damien.
Lavardac, à Bernardat.
Marcellus, près de l'église.
Monbalen, près de l'église de Gelsac.
Montpezat, à La Gleisolle, autour des ruines d'une vieille église.
Pompogne, autour de l'église.
Réaup, dans le cimetière de l'église de Cieuse.
Saint-Aubin, près de Las Planezes.

Saint-Barthélemy, dans le village, sur l'emplacement du chemin vicinal n° 24.

Sainte-Bazeille, au lieu dit Sérignac. Le gisement s'étend sur une superficie d'au moins huit hectares (*Hist. de Sainte-Bazeille*, par M. l'abbé Alis, p. 6.)

Sainte-Colombe de Villeneuve (1877); trois sarcophages exhumés sous le porche de l'église.

Saint-Martin-Curton, au Tren.
Saint-Pierre-Nogaret, à Saint-Pierre-le-Vieux.
Tournon, à Lucante, à Tourrel bas.
Trémons, près de l'église.
Villebramar, près du cimetière actuel.
Villeneuve de-Duras, autour de l'église.

Voilà donc soixante localités où se trouvaient, avec des groupes de population, des églises ou oratoires fondés avant l'an mille. Sur les mêmes emplacements subsistent encore des églises restaurées dans la proportion des trois quarts ; seize églises ou oratoires dé-

Digitized by Google

truits depuis une époque si éloignée qu'il n'en est pas fait mention dans les états des XIIIe et XIVe siècles n'ont pas été relevés de leurs ruines.

On sait combien il est rare de trouver intact le contenu primitif des sarcophages de pierre. Les armes et les bijoux ensevelis avec les morts ont tenté la cupidité et provoqué d'anciennes violations de sépulture. Des inhumations successives sont attestées assez fréquemment par la présence de plusieurs têtes dans la même auge et cette pratique a dû contribuer aussi à faire disparaître les objets déposés auprès des premiers occupants.

Par une rare bonne fortune, quelques découvertes de tombes non violées ont été faites dans notre pays dans ces dernières années. M. Dombrowski, conservateur du Musée d'Agen, ayant repris les fouilles si fructueuses du cimetière de Lourdens, dans la commune de Fargues, en a retiré de superbes plaques de ceinturon damasquinées, qui figurent avec grand honneur au Musée.

Une tombe exhumée près de l'église de Magnac, commune de Penne, a fourni un vrai trésor acquis également pour le Musée : ce sont les objets de parure d'une femme riche, une épingle de tête en argent plaqué de lames d'or sur un tiers de sa surface ; deux fibules en or à compartiments cloisonnés avec des remplissages de verre coloré ; trois perles perforées l'une en pierre dure, l'autre en terre cuite, la troisième en verre ; une bague en or, qui a pour chaton un *aureus* de Tibère III (582-602). Cette monnaie détermine à la fois une provenance et une date : la sépulture n'est pas antérieure à la fin du VIe siècle et les objets sont vraisemblablement de fabrication orientale [1].

La plupart des objets de métal trouvés dans les cimetières du Lot-et-Garonne qui datent de l'époque barbare ont été étudiés par M. Barrière-Flavy et même reproduits dans les planches de son bel ouvrage *Etude sur les sépultures barbares du midi et de l'ouest de la France. Industrie wisigothique* [2]. Les dix-huit dessins consacrés

---

[1] *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1891, p. 135.

[2] 1893, Toulouse, Ed. Privat, Paris, Ernest Leroux, in-4°.

Digitized by Google

à nos antiquités se rapportent aux trouvailles faites à Agen (L'Ermitage), — Argenton, — Lourdens, — Magnac, — Mézin, — Nérac (Le Tasta), — Sainte-Bazeille.

G. THOLIN.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

JOURNAL AGENAIS DES MALEBAYSSE

(*Suite*)

1724

1. M. de Coquet, sr de Gueyze, se présenta avec lettres de provision de maire, obtenues au mois de juillet 1723, et fut reçu ainsi que :

1. M. Bienabe, sous-maire.
3. M. Arnaud Canuet, consul perpétuel.
4. M. Jean Tréguilhé, bourgeois, consul électif.
5. M. Aunac, avocat au Parlement, id.
6. M. Jean Rouquette, procureur, id.

Ces trois derniers furent élus le 15 septembre 1723.

Mais vers le mois d'octobre de la même année, M. Dauzac fils se présenta au corps de ville, pourvu de la charge de maire perpétuel. Celui-ci, après en avoir délibéré, le reçut avec trente hommes de chaque paroisse, sous les armes. M. de Coquet se pourvut et obtint arrêt en sa faveur. En conséquence M. Dauzac remit sa robe audit sieur de Coquet. Cependant de nouvelles lettres de provision pour le consulat, accordées par le roi, à divers autres particuliers, ayant amené de nouvelles compétitions, une lettre de M. Boucher, intendant de Guienne, en date du 13 février 1724, fixa le nombre et le rang et des consuls [1], ainsi qu'il suit :

M. de Coquet, maire.
M. Dubois, président et controleur des tailles, sous-maire.

---

[1] Les charges municipales, supprimées en 1717, avaient été rétablies par un édit du mois d'août 1722.

Digitized by Google

1. M. Charpaut, consul perpétuel et alternatif.
2. M. Treguilhé, consul électif.
3. M. de Lespinasse, notaire et juge de Castelculier, consul perpétuel et alternatif.
4. M. Aunac, avocat au Parlement, consul électif.
5. M. Delpech, consul perpétuel et alternatif.
6. M. Rouquette, consul électif (?).

1725.[1]

Eslection consullaire de la ville d'Agen, faitte le 15 septembre 1724 pour 1725. Au mois d'aoust, il y eust un arrest du conseil, qui supprime toutes les charges municipales et remet la jurade comme avant l'édit de création et en consequence d'icelluy, on procéda à l'eslection consullaire qui fust esleue par le maire, sous-maire et consulz de l'année 1723 (*sic*).

1. M. de Coquet, sieur de Monbrun.
2. M. Guitton, advocat.
3. M. Gardette, jeune, procureur.
4. M. Sarrau d'Arasse, sieur de Fauguerolles.
5. M. Poumaret, procureur du Rey à l'ordinaire.
6. M. Joseph Sallat.

Le 1er septembre 1725 a esté faict procession generalle pour prier Dieu nous donner beau temps, attendeu qu'il a pleu partie du mois de juillet et presque tout le mois d'aoust, qui a fait qu'on n'a dépiqué que trés peu. La prune est presque toute perdue. Le bon Dieu veuilhe nous donner beau temps.

1726.

Eslection consullaire de la ville d'Agen faitte le 15 septembre 1725, jusques au 15 septembre 1726.

1. M. de Singlande.
2. M. de Leydet.
3. M. Alexandre Moustafa, marchand.
4. M de Bazon, de Beaulens, escuyer.

---

[1] Nous reprenons ici le journal des Malebaysse.

Digitized by Google

5. M. Gellieu, advocat.
6. M. Ollié, procureur.

1727.

Eslection consullaire de la ville d'Agen faitte le 15 septembre 1726.

1. Messire Jean de Champier, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ci-devant gouverneur de Castellèon.
2. M. de Costas, docteur en médecine.
3. M. Boudet, marchand drappier.
4. M. de Boissonnade d'Orty.
5. M. de Masquard, ci-devant garde du corps du Rey.
6. M. Cazabonne, jeune, marchand drapier.

Nota que cette eslection n'avoit pas esté au gré de Monseigneur le duc de Duras, commandant en province ny de Monseigneur de Boucher intendant. Le premier avoit demandé le sieur Labenezie ou le sieur Deltrieu, procureur, ou l'un des deux, et le seigneur intendant avoit demandé le chevalier de Rangouze au... rang et au.. le sieur Murailhe Parade. Le sieur Dauzacq qui porta ses ordres à la maison de ville, un mois avant l'eslection, pour prier les consulz de la part du seigneur intendant d'y porter ledit sieur Rangouze et Murailhe, fust très mal receu du sieur de Bazon ou du sieur Gellieu. Le seigneur intendant informé de cela ne se rebute pas, escrit une lettre aux autres quatre consulz, qui sont MM. de Singlande, Leydet, Moustafa et Ollié et les prie de porter les dits sieurs Rangouze et Murailhe et M. le duc de Duras leur escrit de luy en accorder un de deux, celui qu'ils jugeroient le plus digne. Cependant ces Messieurs les eslizans [s'y refusèrent] a la réserve des sieurs Singlande et Leydet, qui escrivirent audit seigneur de Duras et à l'intendant que leurs collègues, tous quatre, s'étaient caballés et qu'ilz avoient este esvinsés, n'avoient peu placer leurs voix pour en faire passer un de ceux que Leurs Grandeurs avoient demandés. Le sieur Darribaud escrivit à M. de Malartic, qui avoit obtenu une lettre dudit seigneur de Duras, que s'il avoit voulu donner dix louis d'or pour un eslizant et deux cens livres pour un autre, son gendre le sieur Labenezie auroit esté consul. Le chevalier de Rangouze escrivit au seigneur de Boucher, intendant, que s'il avoit voulu donner trente pistolles, sa lettre de recommandation pour le faire consul auroit eu son effet et qu'il auroit esté consul et que le sieur Mary, qui estoit parti pour Bordeaux, luy diroit mieux toutes choses. Tout cela avec les mau-

Digitized by Google

vaises manières que (*sic*) les eslizans reçurent les demandes que ces seigneurs leur firent, tout cela donna lieu au dit seigneur de Boucher, intendant, de faire venir un arrest du conseil qui casse l'eslection des nouveaux consulz faits le 15 septembre 1726 et ordonne qu'on procedera à une nouvelle élection en présence dudit seigneur intendant, la jurade assemblée ; ce qui a esté fait. Le seigneur intendant estant dans cette ville pour le département des tailles le 7 novembre 1726, fist signifier cest arrest au procureur syndic et le somma d'assembler la jurade. Le lendemain, 8 novembre, à deux heures après-midi, nous jurats estant assemblés, le seigneur intendant seroit venu au corps de ville et, là estant, s'est plaint des mauvaises manières des eslizans de n'avoir pas voulu accorder à Monsieur le duc de Duras et a luy aucun des bons sujets qu'ils leur avoient demandés, et qu'il savoit bien que la jurade n'avoit point de part à cela, et qu'on devoit scavoir que lorsque un commandant de province et luy demandoient de bons sujets pour estre consuls,on leur devoit accorder ou du moings leur faire responce ; et, s'ilz n'etoient pas de bons sujets, ils se relacheroient volontiers. On procéda après la lecture de cest arrest à la nouvelle eslection et le seigneur intendant, qui avoit en main, sur une feulhe de papier, les sujets qn'il vouloit proposer au premier rang, nous dit : « Je vas vous proposer de bons sujets. Vous me direz d'abord que M. de Jayan, lieutenant-criminel, que je vas vous proposer au premier rang, ne l'a jamais esté et que c'est contre vos estatuts ; mais il faut qu'il en soit. Je me charge de tout ». Il ajouta que le corps de ville avoit un procès avec le présidial et que de le faire consul, cela estoit un moyen d'accomodement entre le corps de ville et le présidial. Après que la jurade lui eust représenté que cela estoit contre les estatutz, le dit seigneur intendant respondit que c'est sans conséquence, qu'il se chargeoit de tout. La jurade lui accorda ledit sieur de Jayan au premier rang.

Cy bas est l'eslection de 1726.

1. M. de Jayan, lieutenant-criminel.
2. M. de Fonfrède, docteur en médecine.
3. M. Lalanne, procureur.
4. M. le chevalier de Rangouze.
5. M. Murailhe-Parade, bourgeois.
6. M. Labenezie, bourgeois.

Le vendredy 12 septempbre 1727 sur les quatre heures du soir la rivière de Garonne inonda la ville et l'inondation vint avec tant de

Digitized by Google

rapid'té que le lendemain 13,jour de samedy, à 6 heures du soir elle alloit dans la rue du Saumont et devant la maison de M. de Sainte-Colombe. Il y avoit dans l'église des Augustins environ ..... pans d'eau, dans le cloitre ..... De mesme elle a fait beaucoup de dommage dans les campagnes, ayant amené beaucoup de pailhères, beaucoup de fagots, buches, meubles, ayant emporté beaucoup de millet, moulins, abattu des maisons, tuileries et à Tholose renversé une maison de repenties ou plus de cinquante abesses (*sic*) filhes ont péri dans les ruines. Le bon Dieu apaise son ire !

1728

Monseigneur de Boucher, intendant en Guienne auroit escrit aux consuls de rassembler la jurade dans le mois de May 1727, pour délibérer de continuer les consuls deux années, comme à Bordeaux, et que les derniers en exercice monteroient aux premiers rangs la seconde année, ce qui auroit été délibéré par la jurade, et sur cette délibération ledit seigneur intendant auroit fait donner un arrest du conseil qui approuve ladite délibération portant que des dits six consuls de l'année 1727 il en resteroit trois pour 1728, qui occuperoient les trois premiers rangs et qui seroient entre eux nommés à la pluralité des voix, en sorte qu'ayant procédé à l'eslection le 15 septembre 1727 y sont restés M. de Jayan, premier, M. Fonfrède, second et M. Lalanne, troisiesme et pour quatriesme, cinquiesme et sixiesme MM. Dorty de Boissonnade, Fanguette, advocat, Claverie, marchand drapier, lesquelz, aux termes de la délibération de la jurade et arrest du conseil qui la confirme, resteront, scavoir, les trois premiers la presente année 1728 et en sortiront le 15 septembre 1728, et ce mesme jour les trois derniers qui sont MM. Dorty, Fanguette et Claverie monteront aux trois premiers rangs pour y rester une seconde année jusques au 15 septembre 1729, lequel jour.15 septembre 1728, seront mis aux trois dernières places trois des vieux jurats qui seront au quatriesme, cinquiesme et sixiesme rangs, lesquels monteront aux premiers rangs la seconde année, pour en sortir le 15 septembre 1730, etc. Cy bas est l'eslection de la presente année 1728.

1. M. de Jayan, lieutenant criminel.
2. M. Fonfrède.
3. M. Lalanne.
4. M. Dorty de Boissonade.

Digitized by Google

5. M. Fanguette, advocat.
6. M. Claverie, marchand drapier.

1729

Eslection consulaire faite le 15 septembre 1728.

Cette eslection a été faite ce jourd'huy,15 septembre 1728, de trois consulz, conformement à l'arrest homologué au parlement de Bordeaux. Ce sont trois vieux jurats qui ont été nommés et y seront deux ans, c'est-à-dire que M. Dorty qui est quatriesme a monté au premier rang et a été mis à sa place M. de Lacépède ; M. Fanguette qui estoit cinquiesme a monté au deuxième rang et mis à sa place M. Sabatery et M. Claverie qui estoit sixiesme et dernier a monté au troisiesme rang et a esté mis à sa place M. Dupau Labernède. Ces trois derniers seront deux années et en 1729 ils monteront aux trois premiers rangs et seront eslus l'année prochaine à leur place trois nouveaux qui seront deux ans. Ainsi tous les ans alternativement il y aura trois vieux consuls et trois nouveaux, comme à Bordeaux.

Cy bas est l'eslection pour 1729 :

1. M. Dorty de Boissonnade.
2. M. Fanguette, advocat.
3. M. Claverie, marchand.
4. M. de Nargassier de Lacépède.
5. M. de Sabatery, advocat.
6. M. Depau Labernède.

Ces trois derniers monteront l'année prochaine aux premiers rangs et à leur place il sera nommé trois nouveaux qui ne l'on jamais esté.

Le mois d'avril 1729 le chapitre général des Pères Cordeliers s'est tenu en cette ville. Il y avoit plus de cent religieux. On a fait provincial le P. Conacq, qui est parti d'ici le 25 avril 1729 pour se rendre à Millan, pour faire le général. Ces pères ont fait une quette par la ville pour subvenir à la despance qu'il a fallu faire pour l'entretien de tant de religieux pendant huit jours. Le Saint Sacrement a été exposé pendant huit jours. Ils ont dedié des thèses au seigneur evesque, aux deux chapitres, au presidial, au corps de ville et au provincial. Chaque corps leur a fait un present de cinq à six pistolles. Ils ont esté à Saint Estienne tous en procession. Le huitième jour, le jour de la cloture il y avoit les quatre bourdons d'argent de Bordeaux et de Tholose.

Digitized by Google

1730

Eslection consulaire faitte à Agen le 15 septembre 1729.

1. M. de Lacépède, ancien.
2. M. Sabatery, id.
3. M. Dupau-Labernède, id.
4. M. de Mucy, nouveau.
5. M. Lagarde, advocat, id.
6. M. Illy, marchand, id.

Nota que sur les advis donnés par certaines personnes de cette ville à Monseigneur de Boucher, intendant en cette province, qu'il y avoit une caballe ou brigue parmi les consuls, cela donna lieu au dit seigneur intendant de faire donner un arrest du conseil qu'il fist signifier le 30 juin 1730, ordonnant sur l'advis de cette brigue et caballe, que l'eslection qui se doibt faire le 15 septembre 1730, sera suspendue, jusques au mois d'octobre et au jour qui sera indiqué par le dit seigneur intendant et que l'eslection sera faite en sa presence, en la manière acoustumée ; ce qui a esté exécuté. Et le 13 octobre 1730, ledit seigneur intendant arriva à Agen et indiqua l'eslection pour estre faite, le dimanche 15 octobre 1730 à quatre heures après midy. Il ordonna que la jurade seroit assemblée et qu'elle auroit voix délibérative un à un et, de fait, apres estre tous assemblés et chacun pris sa place, suivant le tableau, le seigneur intendant, au bout de la table, sur un fauteuil, et les consuls sur le banc à côté, après avoir fait faire lecture de l'arrest par le sieur Dupin son secrétaire, ledit seigneur intendant sortit la liste des jurats en disant qu'il falloit suivre l'ancienneté des jurats et y porter un des quatre qu'il alloit proposer et qu'il avoit marqués, tous propres pour le premier rang, qui estoient M. de Coquet de Gueyse, qui avoit esté consul perpétuel et maire et qui estoit un des anciens qui méritoit bien d'y estre porté, M. de Fontirou, M. Coquet de Monbrun, M. de Sarrau d'Arasse, et que de ces quatre, lesdits consuls et la jurade n'avoient qu'à en choisir un. Il ajouta qu'il scavoit bien que la coustume et les statutz estoient que les consuls faisoient les consuls, mais que sans entendre de détruire lesdits statutz pour l'advenir, il vouloit pour cette fois, luy estant presant, que les consuls et la jurade en choisissent à la pluralité des voix, un de ces quatre, tel que lesdits consuls et la jurade voudroient, en sorte que les consuls à tour de rolle nommerent en premier lieu M. de Fontirou et toute la jurade, un à un,

Digitized by Google

d'une commune voix, au nombre de vingt-cinq jurats, nomma M. de Fontirou. En second lieu, le dit seigneur intendant nomma M. Guitton, advocat, et M. Poumaret, procureur du Roy de l'ordinaire, avec pouvoir de choisir un de ces deux. Les consuls nommèrent M. Poumaret et les jurats tous d'une commune voix ledit sr Poumaret. Enfin, ledit seigneur intendant nomma le sieur Sallat et le sr Marchand, pour par les consuls et la jurade en prendre un de ces deux. Les consuls nommèrent M. Sallat ; en sorte que toute cette eslection fut faite toute d'une commune voix sans que pas un consul ni jurat s'y opposât, ce qui contenta fort ledit seigneur intendant, qui sollicita les consuls de vivre en bonne union, en dehors de toute brigue et caballe.

Le dimanche 22 octobre 1730, Monseigneur Jean de Saleon, evesque d'Agen, a fait son entrée venant de Grenoble, d'où il est natif et avoit couché à Clermont de Lamagistère, chez M. le comte de Clermont. Il a passé devant la porte du Pin et est venu entrer à la porte Saint-Antooine qui est la porte ordinaire où entrent les evesques. Dans icelle et entre les deux portes, Messieurs les consuls avoient fait dresser un autel avec un fauteuil ou ledit seigneur evesque a preste le serment entre les mains du premier consul et, de mesme, le premier consul l'a presté entre les mains dudit seigneur evesque, comme il a été fait à l'entrée de tous les evesques ses predécesseurs. De la dite porte Saint-Antoine le seigneur evesque est allé de son pied, le carosse suivant, à Saint-Estienne, escorté par les consuls.

1731

1. M. de Mucy, ancien.
2. M. Lagarde, advocat, id.
3. M. Illy, marchand, id.
4. M. de Fontiron, escuyer, nouveau.
5. M. Poumaret, procureur du Roy de l'ordinaire, id.
6. M. Sallat, id.

Le dimanche 16 avril 1731, Monseigneur l'évesque d'Agen, Jean de Saléon, ordonna une procession générale en la présent ville, MM. les consuls l'en ayant prié, pour obtenir de Dieu nous donner de la pluie, parce qu'il y avoit trois ou quatre mois qu'il n'en estoit tombé qu'une fois ou deux et près de deux mois qu'on se désespéroit à l'attendre. Il gelait tous les matins et les preds estoient secs

Digitized by Google

comme à la Noël. Ladite procession generale partit de Sant Estienne et alla à l'esglise de Sainte-Foy. On y porta les chasses de S. Estienne, S. Dulcide, S. Capraise et Ste Foy et la grande messe fut célébrée et dite par M. de Buard, chanoine. Ledit seigneur evesque assista à la messe à Sainte-Foy et suivit la procession. Je prie la Providence d'exaucer nos prières.

Le mardy, 1er mai 1731, Monseigneur de Saléon est parti pour Paris.

1732

Eslection consullaire de MM. les consuls d'Agen faite le 15 septembre 1731.

1. M. de Fontirou, ancien.
2. M. Poumaret, procureur du Roy de l'ordinaire, id.
3. M. Sallat, id.
4. Ma le comte de Saint Arailhes de Montesquieu, nouveau.
5. M. de Passelaigue, conseiller du Roy, receveur des décimes, id.
6. M. Miressandeau, marchant, sous les Cornières, id., quinquallier.

Il y eut partage entre les consuls pour le sixiesme rang. Un parti voulait le sieur Marcot et l'autre led. sieur Miressandeau. La jurade vuida le partage et nomma le sieur Miressandeau.

1733

Eslection consullaire faite le 15 septembre 1732.

1. M. le comte de Saint-Arailhes de Montesquieu, ancien.
2. M. de Passelaigue, receveur des décimes, id.
3. M. Miressandeau, marchand quinquailler, id.
4. M. de Coquet de Monbrun, vieux jurat, nouveau.
5. M. Guitton, advocat, vieux jurat, id.
6. M. Daribaud, marchand quincaillier, id.

Le Mardy 26 May 1733, Messieurs les consuls furent a l'évêché pour prier MM. les vicaires généraux, Monseigneur de Saleon, evesque, estant à Paris, de vouloir ordonner une procession générale pour prier Dieu de nous donner du beau temps, attendu qu'il y a plus de deux mois qu'il pleut et depuis douze ou quinze jours les pluies continuelles qu'il a fait ont sablé les preds du Pont du Casse, Saint-Arnaud. Toute la rivière de Saint Pierre de Clairac et généra-

Digitized by Google

lement toutes les rivières ont fait les mêmes ravages et, le mercredi 27, la rivière de Garonne a débordé et est venue dernier les jardins de la maison du sr Vacqué de Naulet, où reste le sr Couderc, hoste.

1734

Eslection consullaire faite le 15 septembre 1733.

1. M. Coquet de Monbrun, ancien.
2. M. de Guitton, advocat, id.
3. M. Darribaud, marchand, id.
4. M. de Chabrier, juge ordinaire, nouveau.
5. M. de Molinier, docteur en médecine, id.
6. M. Mailhé, marchand, id.

Il y a eu partage pour le quatrième rang. Trois consuls avoient nommé M. de Rangouse et les autres trois consuls M. de Chabrier, juge ordinaire. La jurade assemblée nomma à la pluralité des voix M. de Chabrié, et ce même jour ils pretèrent le serment.

Le dimanche 2 Mai 1734, à six heures du soir, il tomba une grande quantité de grêle à Saint-Romas, Saint-Urcisse, Tayrac, Cambot, Dunes, Cuq, Estaffort et autres paroisses, qui a emporté le vin, bled et menus grains. La volonté de Dieu soit faite et console les intéressés qui en ont bien besoin !

1735

Eslection consullaire faite le 15 septembre 1734.

Ce jour se sont présentés à l'assemblée de la jurade, les sieurs Darthus et Lamarque, porteurs de provisions de consuls perpétuels, charges créées par édit de Sa Majesté et le sieur Terrail qui a également acquis ladite charge. La jurade les a receus en conformité des arrests de création et de leurs provisions. Il y a eu quelques contestations pour les rangs, attendu que leurs provisions ne les marquaient pas ; et la jurade d'une commune voix a délibéré que le sieur Darthus occuperoit le quatriesme rang le sieur Lamarque le cinquième et le sieur Terrail le sixième, comme s'étant présenté le dernier. Le sr Terrail n'a pas voulu accepter le sixiesme rang ; il vouloit estre au cinquiesme et se seroit pourveu pardevant Monseigneur l'intendant qui, ayant jugé le rang que devoit tenir chacun desdits consuls aurait maintenu l'ordre adopté par la jurade. Il

Digitized by Google

aurait ordonné en outre aux sieurs Chabrié, Molinié et Mailhé consuls de l'année précédente, de le demeurer encore cette année, jusques à ce que Sa Majesté en auroit autrement décidé. Sur quoi, ledit jour 15 septembre 1734, la jurade auroit procédé à l'eslection consulaire comme s'ensuit :

1. M. de Chabrier, juge ordinaire, ancien.
2. M. de Molinier, docteur en médecine, id.
3. M. Mailhé, marchand, id.
4. M. Darthus, marchand, porteur de provisions du consul perpétuel.
5. M. Lamarque, marchand, id.
6. M. Terrail, marcgand, id.

Le dimanche 15 May 1735 et la veille, 14 dudit mois, la rivière de Garonne déborda et l'inondation vint avec tant de rapidité que le lundi 16 mai, à sept heures du matin, elle avoit couvert les preds dernier Sainte-Foy et tout le Gravier et alloit jusques au bas du Pont de Garonne et le mesme jour elle a augmenté jusques à sept ou huit heures du soir qu'elle commença à diminuer. Ce mesme jour les consuls avoient demandé une procession générale ou assistèrent MM. du Chapitre Saint-Caprasy, les quatre couvents. On porta les corps saints qu'on mist dans l'eau. La procession fust au quartier Saint-Louis. A cause de la pluie qui tomboit, elle entra à l'*Ave Maria* et de là fust donner la bénédiction à la Visitation ; après elle se retira. Il y avoit beaucoup de peuple et les boutiques avoient esté fermées par ordre de MM. les consuls. Ce débordement a fait beaucoup de ravages, à la ville et à la campagne. L'eau a esté jusques auprès de la grange de M. Lamouroux, au puits du Saumond. Le cloistre des Augustins en estoit plein et il y en avoit jusques au chœur. Il y en avoit deux pans et demi à trois pans de haut, dans le haut, dans le cloistre et les trois quarts du jardin estoient innondés. Pourtant je n'en ai pas eu du tout dans ma maison voisine dudit couvent. L'inondation a fort endommagé les jardins, sablé les preds, gaté les bleds, emporté la terre aux endroits où l'eau étoit courante et rapide ; elle emmena beaucoup de bois, fagots, bûches et généralement tout ce qu'elle trouva au bord de la rivière. Voilà en peu d'années trois inondations désastreuses, 1712, 1727 et celle-ci. Le bon Dieu s'en tienne content et nous préserve pour l'advenir d'un pareil cas.

Le vendredy, 22 de Juillet, jour de la Magdelaine, MM. les con-

Digitized by Google

suis furent à l'évêché demander à M. de Condourcet et à M. Lasserre, vicaires-généraux de Monseigneur de Saléon, evesque, alors à Paris, une procession générale pour prier Dieu nous vouloir donner du beau temps, parce qu'il a commencé de pleuvoir vers le 15 Juin dudit an et que la pluie a continué jusques à cejourd'huy, avec tonnerre de temps en temps, mais sans grêle. De ces pluies, les bleds se sont fort nourris, et quoique clairs et que la gerbe ne soit pas abondante, néanmoings elle est bonne. Vingt gerbes m'ont rendu dix cartons de bled à Saint-Romas. A cause des pluies continuelles on est obligé de lier la gerbe aussitôt qu'on la coupée. On a commencé par les seigles et les mestures dans la plaine, puis le 15 du courant, en bien d'endroits, à rétablir sur la montagne. Il pleut tous les jours ; on n'avance rien. La procession est partie de Saint-Estienne pour aller dire la grande messe à Sainte-Foy, et la messe dite, elle est revenue à Saint-Estienne où le Chapitre de Saint-Caprasy est venu l'accompaigner. Le bon Dieu exauce nos prière et nous donne du beau temps !

Ces pluies continuant toujours, MM. les consuls sont allés prier MM. les vicaires-généraux d'ordonner qu'on dît des messes et M. de Condourset, vicaire-général, neveu du seigneur evesque, est alle dire la messe à la Visitation. MM. les consuls y ont assisté et offert un cierge, et ledit s^r Condourset a ordonné qu'on donnât la bénédiction à Saint-Estienne, à la chapelle Nostre-Dame Du Bourg, à Saint-Caprasy et à Sainte-Foy tous les soirs, apres vêpres, pendant huit jours, qui ont fini le 15 aoust, jour de Nostre-Dame, et le bon Dieu nous a enfin accordé du beau temps.

Le samedy 20 aoust 1735, M. de Véronne fut receu et installé à la maison de ville, pour maire, par commission. Ce mesme jour il avoit esté receu par M. Dauzacq, subdelegué du seigneur intendant. Le lendemain 21, jour de dimanche, il fust prester le serment à Saint-Estienne, accompaigné de MM. Lamarque et Terrail, consuls, tous trois revêtus de leurs robes consulaires, avec le guet, et à mesme jour, Mondit s^r de Véronne porta le poele à la bénédiction qui se donna à Saint-Estienne au premier rang et M. Chabrié, juge, premier consul, avoit le second bâton, comme c'est l'usage.

Le 15 septembre 1735, M. de Rangouse presta le serment de premier consul alternatif par commission à Saint-Estienne. Il refusa de prendre le quatriesme rang, comme l'avait fait M. Darthus, consul perpétuel, et ayant voulu estre premier, M. de Chabrié, juge, qui estoit premier consul eslectif, ayant refusé de la lui céder, Monseigneur de Boucher, intendant, estant ici le 21 octobre 1735, vuida leur

Digitized by Google

différend et ordonna qu'il seroit fait une nouvelle eslection après son depart, ce qui fust fait le jeudi 27 octobre 1735, et M. Rangouse fust nommé à la place de M. le juge, premier consul de ci-devant.

Cy bas est l'eslection de MM. les consulz faite ledit jour 27 octobre 1735 :

1. M. de Rangouse, premier consul, par commission, alternatif.
2. M. Lalanne, procureur, par eslection.
3. M. Lamarque, consul perpetuel, continué.
4. M. Dorty de Boissonnade, par eslection.
5. M. Terrail, consul perpétuel, continué.
5. M. Vigué, procureur, par eslection.

M. Matha, secrétaire, pour l'avoir acquis en 1734.

Mais en novembre 1735, MM. Daubas et Moustafa ont été reçus, par commission, consuls alternatifs et ont pris rang, savoir : M. Daubas, le troisiesme à la place de M. Lamarque, consul perpétuel, et le sr Moustafa, le cinquiesme, à la place de M. Terrail, autre consul perpétuel.

Le 15 octobre 1735, le Roy a tranféré Monseigneur de Saléon, évesque d'Agen, à l'esvêché de Rodez et à celui d'Agen a esté nommé M. de Chabannes, agent du clergé.

1736

Eslection consulaire faite au mois de novembre 1735 :

1. M. de Rangouse, premier consul, alternatif, par commission.
2. M. Lalanne, procureur, par eslection.
3. M. Daubas, alternatif, par commission.
4. M. Dorty de Boissonnade, par eslection.
5. M. Moustafa, alternatif, par commission.
6. M. Vigué, procureur, par eslection.

Les 8, 10, 12, 15 et 18 febvrier 1736, la Garonne a débordé par des pluies continuelles, en plusieurs fois, et l'eau alloit par tout le Gravier et le plus grand a esté les 18 et 19, que l'eau alla jusques aux arceaux du Pont-de-Garonne et, le lundy 20 febvrier, l'eau a tellement augmenté, qu'à dix heures elle a commencé d'entrer au cloistre des Augustins. Cependant il n'y a pas eu d'eau dans l'église et fort peu au cloistre. Ce mesme jour lundi, 20 febvrier, MM. les consuls ont este voir MM. les vicaires-généraux, le seigneur evesque Chabannes

Digitized by Google

estant à Paris, n'ayant pas encore fait son entrée à Agen. Lesdits vicaires-generaux ont accordé de faire une procession générale et ont esté à la porte Saint-Anthoine, avec les corps saints des reliques de Saint-Estienne et de Saint-Caprasy et au retour, ont donné la bénédiction à Saint Estienne. L'eau a d'abord diminué et le lendemain au soir, elle estoit presque rentrée dans son lict. Je prie Dieu apaiser son ire.

Au 12 febvrier 1736, M. Lespinasse, notaire, juge de Castelculier, a esté receu lieutenant de maire perpétuel, par commission.

Le 15 juillet 1736, MM. les consulz et MM. des trois Ordres ont envoyé à Monseigneur de Chabannes, nostre evesque d'Agen, trois placets, au sujet des inondations et des dommages causés aux fruits de la terre par la grêle et abat des eaux, adressés l'un au cardinal du Fleury, premier ministre, l'autre au garde des sceaux, et le troisiesme au controlleur général.

Cy bas est la copie de la lettre à Monseigneur de Chabannes :

Agen, ce 15 juillet 1736.

MONSEIGNEUR,

Dans les calamités qui accablent votre diocèse et cette ville, daignez approuver et appuyer de vostre protection les placets que nous prenons la liberté de vous addresser pour Monseigneur le cardinal de Fleury et pour nos seigneurs les garde des sceaux et controlleur général. Nostre confiance est des mieux fondées. Vous estes, Monseigneur, le père du peuple, aimé et favorisé de l'auguste prince qui le régit. Votre naissance et le riche talent que la divine Providence vous a donné en partage, en faisant vostre éloge suppléeront aux expressions défectueuses qui y dépeignent nos malheurs. Ce simple exposé nous obtiendra soubz vos auspices des secours que la seule nécessité et nostre estat de misère nous fait implorer. Nous espérons, Monseigneur, que dans cette occasion, vous voudrez bien honorer vostre diocèse et ses habitants de vostre bienveillance; nous vous supplions d'estre persuadé que nous n'oublierons rien dans nostre conduitte pour la mériter et pour vous convaincre du profond respect, avec lequel nous avons l'honneur d'estre,

Monseigneur,

Vos tres humbles, etc...

Copie du placet adressé au cardinal de Fleury :

Digitized by Google

A Son Eminence, Monseigneur le cardinal de Fleury,
premier ministre,

Le clergé, présidial et corps de ville d'Agen ont l'honneur de representer très humblement à vostre Eminence, que la disette générale dans cette seneschaussée nous fait craindre une calamité prochaine, surtout dans les meilleures paroisses qui composent la juridiction d'Agen, affligées par les grêles réitérées, abatis d'eau, ouragans et inondation de la rivière de Garonne, qui non seulement ont enlevé les récoltes mais encore les fonds, maisons, granges, bestiaux et fourrages en divers endroits. Ce n'est, Monseignenr, que l'abrégé de nos malheurs, ayant eu pendant dix années de suite le même sort et particulièrement l'année dernière, l'inondation de la Garonne ayant fait un ravage des plus affreux. Tous ces fléanx, Monseigneur, ont réduit la majeure partie des habitans et haut taillables dans un estat de mizère si grand qu'ils sont hors d'estat de satisfaire aux subcides, moings encore à subvenir à une simple subsistance. Dans une situation aussi dure, nous avons recours à la généreuse protection de Vostre Eminence pour obtenir des grâces de Sa Majesté un don approportionné à nos malheurs et les supplians continueront leurs vœux au ciel pour la santé et prospérité de Vostre Eminence.

Signés : Barbier de Lasserre, chanoine de la cathédrale ; Buard, chanoine et syndic ; De Redon, chanoine de la Collégiale ; Barbier de Lasserre, chanoine et syndic de la Collégiale ; Dailhem, président ; Groussou, conseiller et syndic ; Redon, procureur du Roy ; Lescalle de Vérone, maire ; Lespinasse, lieutenant de maire ; Rangouse de Beauregard ; Dorty de Boissonnade ; Daubas ; Lalanne ; Moustafa ; Vigué, consuls.

Le 4 novembre 1736, Monseigneur de Chabannes est arrivé audit Agen, à cinq heures du soir, *incognito*. N'ayant pas voulu d'entrée, ce soir MM. les consuls lui ont rendu visitte et le mardy il a presté le serment à la maison de ville (6e novembre 1736).

1737

[Il n'y eut pas d'élection le 5 septembre 1736 Il avait été défendu par arrêté du conseil d'y procéder jusqu'à nouvel ordre. En conséquence furent maintenus :

1. M. Dorty de Boissonnade, consul électif de l'année précédente.
2. M. Lalanne, consul électif de l'année précédente.
3. M. Vigué, consul électif de l'année précédente.

Digitized by Google

Et remis en place :

4. M. Darthus, consul acquéreur.
5. M. Lamarque, consul acquéreur.
6. M. Terrail, consul acquéreur [1].]

Le 11 février 1737, M. de Jayan a esté reçu maire par commission et a presté le serment à la maison de ville seulement.

Le 3 mai 1737, M. Tréguilhé a esté recu lieutenant de maire par commission, et a presté le serment à la maison de ville seulement.

Le 14 octobre 1737, Monseigneur du Boucher, intendant en Guienne a procédé a l'eslection des consuls et a continué MM. Dorty, Lalanne et Vigué, et ce par eslection.

Au mois d'octobre 1737, M. Méjà a presté le serment de consul par commission et a presté le serment au corps de ville, entre les mains du lieutenant de maire, en l'absence du maire.

Et le 9 novembre 1737, le sr Deltrieu, procureur au siège présidial, a presté le serment de consul entre les mains du sr Tréguilhé, lieuteuant de maire, par commission, ainsi que le sieur Moustafa, consul par commission, qui a exercé ci-devant et fust receu en novembre 1735 et a régi l'année 1735 jusques en septembre 1736 qu'il en est sorti. Attendu une ordonnance du seigneur intendant que les consuls par commission ne seroient pas jurats, MM. de Rangouse et Daubas ont renvoyé leur commission et a leur place sont survenus MM. Mejà et Deltrieu, procureur, et le sieur Moustafa déjà receu en novembre 1735. Ces trois derniers ont eu conteste pour le rang et le 10 novembre 1737, ils ont envoyé leurs mémoires à Monseigneur du Boucher, intendant, pour régler le rang d'un chacun, lequel ne l'ayant pas fait, ces messieurs ont tiré au sort, et le premier rang a resté à M. Méjà, le second au sieur Deltrieu et le troisième au sieur Moustafa, de sorte que la liste consulaire se seroit trouvée ainsi composée :

1. M. Dorty de Boissonnade, électif.
2. M. Lalanne, procureur, électif.
3. M. Vigué, électif.
4. M. Méjà, par commission.
5. M. Deltrieu, par commission.
6. M. Moustafa, par commission.

---

[1] Tout ce qui est compris entre crochets est une addition de Labrunie.

Digitized by Google

Mais le 22 décembre 1737, MM. les consuls ont receu un arrest du conseil, qui supprime tous les commissionnaires des charges municipales, maire, consuls, capitouls et jurats et tout en maintenant les titulaires acquereurs permet aux communautés de les rembourser de gré à gré. Il ordonne en outre qu'on procédera à l'élection de nouveaux cousuls le 1er de janvier 1738. A mesure que MM. les consuls ont receu cet arrest, ils ont assemblé un conseil qui a délibéré d'assembler une jurade pour donner son avis sur les contestations survenues entre les consuls titulaires acquéreurs qui sont MM. Dartus, Lamarque et Terrail et les consuls commissionnaires qui sont MM. Méjà, Deltrieu et Moustafa, le sieur de Jayan, maire et Tréguilhé lieutenant de maire, également nommés par commission. Ces cinq derniers[1] vouloient élire les nouveaux consuls avec le doyen [des jurats] à la place du sr Lalanne qui avoit fait sa démission. Sur ces contestations, MM. les consuls et jurade ont nommé des commissaires à qui la jurade a donné pouvoir d'écrire à Monseigneur l'intendant, pour expliquer et faire scavoir ceux qui devront faire la nomination, si c'est les trois consuls électifs avec trois jurats de la teste [de la liste] ou si c'est les trois consuls électifs avec les trois consuls perpétuels qui ont acquis. Sur quoi, Monseigneur l'intendant a répondu que c'estoit aux trois consuls électifs et aux trois consuls par commission à nommer, et, attendu que M. Lalanne avait fait sa démission, quinze jours avant, à Monseigneur l'intendant, le plus ancien des trois consuls acquéreurs, le sr Dartus prendrait sa place et feroit la nomination avec MM. Dorty, Vigué, électifs, Méjà, Deltrieu et Moustafa commissionnaires.

---

[1] Il y a ici, selon toute apparence, une erreur de celui des Malebaysse qui a rédigé cette partie du journal. Il est plus que probable que par ces mots : *ces cinq derniers*, il faut entendre non pas Jayan et Traguilhé réunis aux trois consuls commissionnés ou commissionnaires, comme ils sont appelés dans le journal, mais plutôt ces trois derniers et les deux consuls électifs, restés en charge après la démission de Lalanne. Cette combinaison explique seule l'appel fait au doyen des jurats pour remplacer le consul démissionnaire. Ni dans le mémoire mentionné plus bas, adressé par la jurade à l'intendant de Guyenne, ni dans la réponse de celui-ci, où sont pourtant relatées les prétentions de tous les partis, il n'est d'ailleurs question de l'intention qu'auraient manifesté Jayan et Tréguilhé d'intervenir dans l'élection. (Arch. de l'Hôtel de Ville, BB. 75).

Digitized by Google

1738

En conséquence, le 1er janvier 1738, il fut procédé à ladite eslection et furent portés :

1. M. de Sevin, seigneur de Segougnac.
2. M. Darribaud, lieutenant de juge.
3. M. Lérou, bourgeois.
4. M. de Redon de Fontenilhes, escuyer.
5. M. Bory, advocat en parlement.
6. M. Martin, procureur au siège présidial et sénéchal.

26 janvier 1738. Débordement de la rivière de Garonne. L'eau d'icelle alloit au pied du Pont de Garonne, couvroit tout le Gravier et tous les jardins de la porte Saint-Anthoine jusqu'aux murailles de la ville et cela à cause des pluies continuelles qu'il avoit fait depuis le 15 janvier jusques au 25 dudit mois, que la rivière déborda, et le 26, le dimanche fust le plus fort de l'inondation, à deux heures, après midi. Elle commença ensuite à diminuer et le mardi 28, l'eau estoit rentrée dans son lict. Le bon Dieu s'en tienne pour content et apaise son ire ! Ce débordement cependant n'a pas esté aussi grand que les trois précédents et est à noter que dans la nuit du 26 au 27 il a gelé.

Le vendredi 18 avril 1738, MM. les consuls ont receu une lettre de Monseigneur l'intendant qui leur marque qu'il a receu ordre de Monseigneur le contrôleur général de faire replacer les consuls titulaires et que les consuls eslus qui ont esté nommés le 1er janvier dernier 1738, conviendront ensemble pour qu'il en sorte trois pour mettre à leur place les trois titulaires qui sont MM. Dartus, le premier, Lamarque, le second et Terrail, le troisième. MM. les consuls s'estant assemblés ce mesme jour, 18 avril 1738, auroient convoqué la jurade qui auroit terminé le différend qui estoit eutre eux, qui est que MM. de Sevin, Lerou et Darribaud, c'est-à-dire les trois consuls vieux jurats, sortiroient de charge. Le sr Darribaud, auroit formé son opposition et déclaré qu'il se va pourvoir pour n'en sortir pas. Cependant la jurade qui a le pouvoir, de par le seigneur intendant, de vuider et de nommer ceux qui doibvent sortir a délibéré que le sieur Darribaud sortira. Par le courrier suivant, Monseigneur de Boucher

Digitized by Google

intendant, donna raison à la jurade et marque à MM. les consuls que M. Darribaud doibt estre exclu, de mesme que MM. de Sevin et Lerou, et que les acquereurs doibvent entrer en exercice, de sorte que la liste des consuls, à la fin d'avril 1738, se trouva ainsi composée :

1. M. Dartus, acquéreur.
2. M. de Redon de Fontenilhes, électif.
3. M. Lamarque, acquéreur.
4. M. Bory, advocat, électif.
5. M. Terrail, acquéreur.
6. M. de Martin, procureur, électif.

Le vendredi 25 et le samedi 26 avril 1738, la rivière de Garonne a débordé dans la nuit du samedi veuant au dimanche, jusques à minuit, elle a si fort grossi qu'elle couvroit tout le Gravier, envahissoit la rue Saint-Anthoine, passoit par dessus la fontaine de Raché et justement elle paraissoit le samedi soir à dix heures, au bord du gourbeau de la rue qui va aux Augustins. Tous les preds de dernier Sainte-Foy en estoient couverts. Elle a commencé à diminuer le dimanche et le mardi elle estoit dans son lict.

Le 8 aoust vendredi 1738, MM. les consuls furent demander à MM. les vicaires généraux, en l'absence de Monseigneur l'evesque, de faire procession générale, pour prier Dieu nous donner de la pluye, attendu la grande sécheresse, n'ayant pas plu depuis environ deux mois. Pont d'eau aux moulins. Il falloit que les boulangers fassent moudre à Aiguillon. La procession fut dire la grande messe à Sainte-Foy. Le bon Dieu exauce nos prières !

Le 13 août 1738, un courrier extraordinaire est arrivé à dix heures du matin à M. Dauzac, subdélégué du seigneur intendant, qui a porté une déclaration du Roy qui réduit les sols marqués de deux sols à partir du jour de la publication, laquelle déclaration ou arrest du Conseil fust publiée ledit jour mercredi 13 aoust 1738, entre midy et une heure de relevée.

Le 15 septembre 1738, il est procédé à l'eslection consulaire par ordre de Monseigneur de Boucher, intendant de Guienne, qui marque que les trois consuls titulaires perpétuels, sçavoir : M. Dartus, au premier rang, M. Lamarque au troisiesme et M. Terrail au cin-

Digitized by Google

quiesme, qui ont acquis resteront en exercice, en sorte qu'il sera pris, seulement trois consuls parmi les vieux jurats.

Le 15 décembre 1738, Monseigneur de Chabannes, evesque d'Agen, reçut une lettre de Monseigneur de Boucher, intendant en Guienne, qui accorde deux mille livres sur l'imposition qui se lève annuellement sur le pays pour l'entretien de la maison du Roy, laquelle somme il accorde pour estre employée à la subsistance des pauvres, attendu la misère et la mauvaise recolte qui s'est faite, cette année 1738, où le blé vaut présentement (décembre 1738), onze livres et onze livres cinq sols, la fève, huit livres, le millet, sept livres dix sous. Le seigneur evesque, ayant receu cette lettre, envoya prier MM. les consuls de venir à l'evesché pour en recevoir communication et prendre des arrangements pour la distribution de cette somme. Sur quoy, MM. les consuls assanblèrent un conseil qui délibéra de réunir la jurade, laquelle estant réunie, sur la proposition qui fust faite que cette somme de deux mille livres n'estoit pas suffisante pour la subsistance des pauvres et qu'il falloit trouver un fonds pour joindre à ces deux milles livres, il fut délibéré de convoquer les trois ordres pour trouver des expediens efficaces afin de porter secours aux malheureux, et en effet le 15 décembre 1738 se réunit une assemblée des trois ordres qui délibera de loger les pauvres et de les distribuer à chacun selon ses facultés. Le corps de ville, ainsi que le clergé, fust de cet avis ; mais la noblesse et le présidial s'opposèrent à cette mesure et dirent qu'ils ne vouloient pas loger et qu'il falloit faire une queste. La suite nous apprendra ce qui se passera à ce sujet.

1739

Eslection consulaire faite le 15 septembre 1738 :

1. M. Dartus, consul perpétuel, acquéreur.
2. M. de Mucy, vieux jurat.
3. M. Lamarque, consul perpetuel, acquéreur.
4. M. Labernède, vieux jurat.
5. M. Terrail, consul perpétuel, acquéreur.
6. M. Miressandeau, vieux jurat.

MM. du présidial et de la noblesse ayant dit hautement qu'ils ne vouloient pas loger, chacun fit la charité aux pauvres sur les portes ;

Digitized by Google

on ne logea pas et M. l'intendant fist compter les deux mille livres à M. de Pélissier, trésorier de MM. les consuls, en Mars 1739, et le seigneur évesque fist la distribution de ces deux mille livres aux curés de la ville et de la jurisdiction, remettant à chacun une somme approportionnée au nombre et quantité de pauvres de sa paroisse.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

UN PLACARD AGENAIS

AU SUJET DE LA PESTE DE 1628

M. l'abbé Dubois, curé de Saint-Pierre de Buzet, a bien voulu me communiquer un document imprimé à Agen en l'année 1628, par lui trouvé parmi les vieux papiers d'une famille de Monclar, pendant qu'il était vicaire en cette ville et qu'il y préparait une monographie de ladite ville, ouvrage dont il faut désirer la prochaine publication. Je reproduis ce document avec un double plaisir, d'abord parce qu'il est naïvement curieux, ensuite parce qu'il est d'une telle rareté qu'on peut le regarder comme un exemplaire unique. Ajoutons — et ce sera tout dire — que la *Recepte contre la peste* a échappé aux recherches de deux aussi zélés et aussi consciencieux travailleurs que mes deux confrères et amis à jamais regrettés, Adolphe Magen et Jules Andrieu.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

RECEPTE CONTRE LA PESTE

tirée des Archives de l'Hôtel de Ville d'Agen de l'Année 1628.

Prenez de quatre sortes d'herbes cy-après declarées, de chacune une bonne poignée, de Feuilles de Ruë, de Sauge franche, de Sureau autrement de Sahuc, et de Ronces; lavez les bien et mettez les puis après dans un linge net et en secoüez l'eau comme vous feriez d'une salade, pilez les à demy ou environ, mettez les dans un pot neuf bien plombé, avec cinq chopines de bon vin blanc vieux, faites le bouillir jusques à la diminution de la moitié; et après avoir passé cette decoction par un linge, mettez en iceluy demy once de Gingembre en poudre : vous prendrez de cette Composition par neuf matins consecutifs trois doigts en un verre chaque fois avant de sortir de la Maison et deux heures avant dîner, après avoir été au Garderobe. Cela fait vous êtres affranchi et preservé pour toute l'année, et

Digitized by Google

pouvez aller boire et manger avec toute sorte de gens que voudrez, et avec l'ayde de Dieu ne trouverez chose qui vous infecte de cette dangereuse corruption : et c'est chose notoire et approuvée.

Si dejà quelqu'un est frappé et infecté, lequel n'eût aucun vin ni breuvage, il faut pour luy donner guerison, prendre de l'herbe de Vinette, Buglose, Scabieuse, gros comme une noisette de bon Theriaque, détremper tout ensemble et le faire boire au malade pour luy armer le cœur contre le venin qu'il a dans le corps.

Et s'il y a bosse ou charbon apparoissant, prenez de feuilles de Sureau et de Ronces, et de la graine de Moutarde, un peu de levain de Seigle bien aigre, un peu de Sagin de Pourceau : brouillez tout ensemble, puis en fairez un emplâtre, lequel mettant sur ladite bosse tout incontinent et évidemment sera gueri au plaisir de Dieu [1].

---

[1] Adolphe Magen, dans sa notice sur *La ville d'Agen pendant l'épidémie de 1628 à 1631*, a donné (p. 33) quelques extraits de recettes curatives ou préventives qui furent placardées dans les lieux publics, mais ces recettes ne sont pas les mêmes que celles qu'indique le présent placard : *l'eau de vie* y remplace le *vin blanc* et la *salsepareille* y remplace la rue, la sauge, le sureau, etc.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Une expédition française a l'île de Madère en 1566 par Edmond Falgairolle, substitut du procureur de la République, membre de l'Académie de Nîmes. Paris, librairie historique des provinces, Emile Lechevalier, 1895, gr. in-8° de 31 p. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, année 1894.

Tous les curieux voudront rapprocher le mémoire de M. Falgairolle, du dernier travail publié ici par Jules Andrieu, sous ce titre : *Un document inédit. L'expédition maritime de Peyrot de Monluc en 1566*[1]. Les deux brochures se complètent l'une l'autre[2] Les deux érudits, en traitant le même sujet, ont montré les mêmes qualités. Une ressemblance de plus entre eux, c'est qu'ils ont groupé de nombreux renseignements autour d'un très important document inédit. Jules Andrieu a reproduit un arrêt du conseil du Roi, provenant des Archives départementales de la Gironde, contre Peyrot de Monluc, où l'intrépide capitaine était flétri comme *depredateur et perturbateur de paix* et menacé d'*exemplaire chastiment* (13 décembre 1566) De son côté, le savant magistrat de Nîmes nous donne, d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (p. 28-31), la relation officielle de la prise de l'île de Madère adressée, le 22 octobre 1566, par les autorités de l'île au roi de Por-

---

[1] Il en a été fait un très élégant tirage à part à 50 exemplaires (Agen, imprimerie veuve Lamy 1895, gr. in-8° de 13 p.).

[2] Comme les plus soigneux travailleurs oublient toujours quelque chose, Andrieu avait négligé de consulter la correspondance de Catherine de Médicis publiée par M. de La Ferrière, et M. Falgairolle n'avait pas songé à profiter des indications fournies par M. le doyen Paul Gaffarel dans sa notice spéciale sur Peyrot de Monluc (1879).

Digitized by Google

tugal et communiquée au roi de France par l'ambassadeur du premier de ces souverains. Le récit des « choses advenues en l'isle de Madère, » des « grands dommaiges, cruaultez, et diaboliques inhumanitez » que le « superintendant des finances » du roi de Portugal « en l'isle de Madère » reproche à nos compatriotes, est très détaillé et tristement intéressant. On voudrait croire que tant d'excès n'ont pas été commis, que tant de doléances sont exagérées, que le vilain tableau a été trop poussé au noir. Mais comment récuser des témoins oculaires? Comment frapper de suspicion un procès-verbal? A la description des désordres et pillages de ceux qui, le 3 octobre 1566, se saisirent de la ville de Funchal, sont jointes des particularités fort dignes d'attention. Voici, par exemple, ce qui regarde le chef de l'expédition (p. 21-22): « Pendant le temps qu'ilz se fortiffioyent [dans la grande église], et monstroient y vouloir habiter et tenir bon, estoit leur general au lict bien fort blessé et en danger de mort et a ceste cause ilz ne l'osoient embarquer, mais attendants l'issue de son mal ne faisoient que se fortiffier. Et incontinent après qu'il a esté mort et décedé, ils ont commencé embarquer leurs hardes et charger leurs vaisseaulx. Aulcuns veullent dire qu'ils meinnent quant eulx le corps dudit general, pour le rendre à son père; d'aultres pensent qu'ils l'ont enterré en la grande eglise: mais on ne sçait point la vérité à cause qu'ilz le cachoient fort entre eux[1]. Nous croyons que s'il eust vescu, il eust par avanture intenté à se fortiffier icy, parce que selon qu'aulcuns des siens disoient, il estoit party de son païs estant en différent avec son père[2], et deliberoit chercher quelque aultre païs pour y habiter, et avoit en son armée beaucoup d'outilz, instruments, ferrements et toutes sortes de munitions pour fortiffier et bastir, desquelz ils ont laissé icy quelques ungs et disoyent qu'il attendoit encore trois ou quatre vaisseaux de sa compagnie. »

Parmi les « gentilzhommes de Guascoine » qui, d'après la relation (p. 26-27), firent partie de l'expédition, citons, outre le frère de

---

[1] On sait par Brantôme que le corps de Peyrot de Monluc fut laissé à Madère, dans un couvent de Franciscains, et que, par d'ignobles représailles, ce corps eut à subir d'inexprimables outrages.

[2] M. Falgairolle conteste avec raison cette assertion (p. 17-18), rappelant le beau passage des *Commentaires* sur la mort de Peyrot, où il voit une énergique protestation du malheureux père contre les insinuations portugaises,

Digitized by Google

Pierre-Bertrand de Monluc, Fabien, le « vice admiral de cette armée, le vicomte du Jas, guascon [1], ayant sa demeure à seize lieues de Bourdeaulx et environ deux mill escuz de revenu lequel est demeuré general de ceste armée apres la mort de l'aultre », « le filz du vicomte ou baron de Pompador ; cestuy a esté bien blessé et ung sien frere aussy », « le baron de Guitimere, filz du vicomte de Guitimere, lequel se tient à dix lieues de Bourdeaulx », « Monsieur Dalsada basco tenant sa maison prez de Sainct Jehan de Luz avec un sien frere ».

Combien Jules Andrieu, qui en érudition cherchait infatigablement le mieux, eût été heureux de lire l'instructive autant qu'attachante publication de M. Falgairolle ! Et combien il eût béni cet émule dont l'ouvrage lui permettait de perfectionner son propre travail !

T. DE L.

* * *

Paul Marillys, FLEURS GASCONNES. PRÉFACE, par Boyer d'Agen. Paris, Paul Ollendorff, édit. 1895. in-16 de 65 p.

Un compte rendu de journal m'a d'abord fait connaître l'apparition de ce charmant petit livre.

On y citait une pièce des mieux réussies, *Au bord du Lot*. Le choix de ce sujet, le titre de l'ouvrage, la signature de la préface tout me portait à croire, avec raison, que sous le pseudonyme à la forme antique se cachait un nom du pays d'Agenais. Ma curiosité étant éveillée et mon admiration acquise pour les fleurs détachees du bouquet, il me tardait de parcourir tout le jardin et de faire connaissance avec le jardinier.

Ces vœux devaient bien vite se réaliser et j'ai hâte de dire tout le bien que je pense des *Fleurs gasconnes*.

---

[1] On a reconnu le vicomte d'Uza, de la maison de Lur. Voir sur ce personnage la *Notice généalogique sur la maison de Lur*, par Henry de Lur-Saluces (Bordeaux, 1855, in-8°).

Digitized by Google

L'auteur, un jeune, a fait le discernement des bons modèles ; il a su remonter au-dessus des pentes où s'effondrent aujourd'hui tant de talents dévoyés dans une décadence inconsciente.

Nous en sommes au point qu'on doit savoir gré aux débutants de ne pas sacrifier aux modes éphémères et tapageuses, de ne pas trop renchérir sur les parnassiens et les impassibles et même de ne pas se proclamer décadents-symbolistes-néo-romantiques et néo-chrétiens. Rien que cela dans un programme !

Il leur est plus facile de se garer des *fumistes* qui ont épuisé tous les paradoxes, qui ont fait chanter faux toutes les cordes de la lyre sur le thème des plus extravagantes fantaisies, *à la seule fin d'épater le bourgeois.*

Ils peuvent être séduits par les réformateurs de la prosodie qui simplifient les obligations de la rime, bouleversent la métrique, innovent le vers libre, enfants terribles prêts à casser tous les vieux moules dans lesquels, de Villon à Musset, nos écoles françaises ont fondu le pur métal de tant de chefs-d'œuvre.

O Molière ! Combien de Trissotins et de Vadius à fustiger !

Vous savez peut-être, lecteur bénévole de toute production contemporaine, ce qu'il en coûte de sonder des intentions cachées, de soupeser la force d'un mot, de déguster l'épithète rare, de débrouiller avec effort des subtilités, quand ce ne sont pas des logogriphes. Ne vous a-t-il pas suffi d'analyser deux ou trois sonnets, en détail, comme il sied, pour être voué aux migraines ?

Dire aujourd'hui d'un poète qu'il est resté fidèle à la vieille clarté française ce n'est donc pas faire un éloge banal. Notre compatriote Maryllis a ce mérite ; aussi peut-on lire sans fatigue, avec charme, et, si l'on veut même, d'un seul trait, les vingt-deux pièces groupées sous le titre de *Fleurs gasconnes*.

Si l'auteur ne verse pas du côté des recherches prétentieuses il a du moins le don fort rare de l'harmonie : sa phrase est musicale et la strophe tombe bien. Il use à peine de l'inversion ; les moyens les plus simples lui suffisent, mais sa marche est alerte, sa pensée a du relief ; il fait voir le paysage, éprouver le sentiment ; ses esquisses valent parfois un tableau.

Jugez de cette aimable facilité par le début de deux morceaux :

Digitized by Google

JOUR DE PRINTEMPS

O mes amis, le beau dimanche :
Heureux jour d'azur et de fleurs.
Le soleil rit ; et sur la branche
S'ébattent les oiseaux siffleurs.

C'est Mai, si cher aux jeunes cœurs :
Mai, le printemps...

HIVER

Déjà l'hiver. Nous n'aurons plus
D'exquis jours dorés, ni de roses.
Allons nous donc rester perclus,
Le soir, près des tisons moroses.

Dis, où sont les amours d'antan...

Citons enfin tout un sonnet dont le sujet a dû être plus d'une fois traité mais qui devient bien personnel dans sa forme simple et harmonieuse.

BERCEUSE

Ils sont deux : le petit et la vieille grand'mère ;
Lui, nouveau dans la vie ; elle, presque au déclin.
Il est à l'âge heureux où le ris cristallin
Efface, doux retour, une larme éphémère.

Traînant le lourd fardeau de l'existence amère,
Elle a connu l'épreuve, et jamais ne se plaint ;
De vaillante bonté son cœur est toujours plein ;
Elle n'a que la foi des simples pour chimère.

Dort-il ? Non. Il s'éveille. Et, laissant le fuseau,
Elle avance une main que font trembler les âges,
Sur l'enfant qui repose au branle du berceau.

A voir les vieux penchés sur les jeunes visages,
Il semble que leurs fronts, comme lassés des ans,
S'éclairent d'un sourire aux grâces des enfants.

En voilà plus qu'il n'en faut pour faire apprécier tout ce qui caractérise le talent délicat de notre jeune compatriote. Ne sera-t-on pas

Digitized by Google

heureux d'apprendre qu'il nous a fait des promesses ? Nous verrons éclore dans notre Revue, bientôt, sur leur propre terroir, d'autres fleurs gasconnes.

Que dire de la préface ?

C'est un feu d'artifice tiré en l'honneur de la Gascogne et Boyer d'Agen est un Ruggieri.

Ramassons la cendre de la fusée la moins éclatante :

« Nous, pécaïre ! c'est de Gascogne que nous sommes ; de Gascogne où l'on n'a de sillon que celui que l'on s'ouvre et de nom que celui que, même après son père, il faut se faire par sa propre œuvre. Voici la vôtre qui commence, avec ce livre d'autant plus léger que, dans son vol vers le soleil qui l'attire, il n'a voulu emporter rien des autres. »

G. T.

Digitized by Google

INAUGURATION DU BUSTE DE M. ADOLPHE MAGEN

Le 31 août, le buste de M. Adolphe Magen, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts pendant trente-six ans, président de la Société du Musée, a été remis officiellement à la Municipalité d'Agen par les soins de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Les parents, les amis personnels de M. A. Magen, ainsi que les sociétaires et les souscripteurs au buste [1], avaient été convoqués à cette occasion au Musée d'Agen. Ce devait être une réunion intime, sans grand apparat ; l'assistance n'en a pas moins été nombreuse.

En quelques mots émus, M. Bousquet, professeur d'histoire au Lycée, président de la Société, a rappelé les services rendus à son pays et à la science par M. Magen. Ses concitoyens se sont honorés en rendant hommage à sa mémoire.

M. Marcadet, maire de la ville d'Agen, s'associe à ce sentiment. Il remercie particulièrement M. Daniel Campagne, auteur du buste, qui a fait œuvre d'artiste avec un absolu désintéressement.

M. Bladé, correspondant de l'Institut, déclare qu'il se met au rang des nombreux obligés de M. Magen.

Au nom de la famille, M. Tholin remercie les souscripteurs.

Le buste, en marbre blanc, sur un socle de marbre rouge, a été fait, de souvenir, par notre compatriote M. Daniel Campagne. Un portrait, œuvre de M. Calbet, conservé par la famille, a donné des indications ; ces éléments étaient à peine suffisants pour assurer la ressemblance. D'après le témoignage de tous les assistants, le statuaire a triomphé des difficultés.

La Rédaction.

[1] La liste des souscripteurs a été publiée dans la *Revue* (1894, p. 553). Il faut y ajouter les noms qui suivent : M. Cyrille Gimbrède, 5 fr. ; M. Joseph de Lacvivier, notaire, 5 fr. ; M. Bitaubé, conseiller de préfecture, 10 fr.

La Commission de direction et de gérance : G. Tholin, O. Fallières, Ph. Lauzun.

Digitized by Google

LES

COMTES CAROLINGIENS DE BIGORRE

ET LES

PREMIERS ROIS DE NAVARRE

(Suite)

---

§ VI. De Totilus, duc prétendu de Vasconie après Sanche-Sancion. — Marca, et bien d'autres après lui, désignent comme duc de Vasconie, après la mort de Sanche-Sancion, un personnage appelé Totilus. Vers la vingt-huitième année de son gouvernement, ce duc aurait remporté sur les Normands une grande victoire. Mais, comme nous allons voir, il est impossible d'en fixer la date. Les uns tiennent pour 840, d'autres pour 845 ou 846, d'autres enfin pour 848. Ainsi, le commencement de l'autorité de Totilus remontant à vingt-huit ans en arrière, il serait devenu duc de Vasconie, soit en 812, soit en 817 ou 818, soit au plus tard en 820. Mais quoi ? Toute l'histoire de notre Sud-Ouest, à cette époque, proteste contre une pareille doctrine. Je ne perdrai donc pas mon temps à la discuter pied à pied. Il me suffira de rappeler au lecteur qu'avant 840, il n'y a pas eu, dans la Vasconie Citérieure, le Fezensac et la Bigorre, de gouverneurs portant tantôt le titre de ducs, et tantôt celui de comtes. De 840 à 851, ledit titre n'appartient qu'à Siguin, à Guillaume, et à leur successeur inommé, dont l'autorité ne s'étend que sur le comté de Bordeaux et le Grand Comté des Vascons. Sanche-Sancion, comme nous le verrons, ne meurt qu'après avoir livré Pépin II à Charles le Chauve, en 851, et après avoir, pour prix de sa trahison, ajouté à ses possessions antérieures le comté de Bordeaux, et le Grand Comté des Vascons. Nous constaterons aussi que ces avantages passèrent ensuite à Arnaud, neveu et héritier de Sanche-Sancion. Il est donc

Digitized by Google

impossible de classer Totilus, comme duc de Vasconie, entre 840 et 848, puisqu'alors la place est prise par Siguin, par Guillaume, et par un successeur innommé.

Mais les partisans de la doctrine officielle invoquent en sa faveur deux passages, l'un tiré du cartulaire de l'église cathédrale de Lescar, l'autre de l'*Opus de Tholosanorum gestis* de Nicolas Bertrandi. Je ne me donnerais certainement pas la peine de les discuter, si des annalistes de bas étage ne se prévalaient ici de l'autorité de Marca [1].

Voici pour le premier texte.

L'église cathédrale de Lescar possédait, avant la Révolution, un cartulaire aujourd'hui perdu. Mais Marca nous a conservé plusieurs passages de ce recueil, d'après lesquels il nous est permis d'en raisonner, sur certains points, avec certitude. Et d'abord, ledit cartulaire est certainement postérieur à 1280. Pourquoi? Parce qu'il contenait la copie du passage du Cartulaire Noir de l'église cathédrale de Sainte-Marie d'Auch concernant l'origine des ducs de Gascogne, et des comtes de Fezensac, d'Armagnac, d'Astarac et de Pardiac [2]. Or, la rédaction de ce texte ne peut remonter au plus tôt que vers 1280. Voilà ce que je tiens ici pour certain, en attendant de le prouver dans la seconde partie présent du mémoire. Dans le cartulaire de Lescar, cette préoccupation historique n'est pas la seule. Nous y lisons, en effet, qu'après la mort du bienheureux Galactoire, évêque de Béarn, district qui devint plus tard le diocèse de Lescar, la nation des Gundales (*gens Gundalorum*) ruina toutes les cités de Gascogne (*Gasconiæ*), et détruisit par le feu les reliques des saints. Parmi les cités alors anéanties, notre texte nomme Dax (*Aquis*), Lescar (*Lascurris*), Oloron (*Oloren*), l'église de Tarbes (*ecclesia Tarbæ*), Auch (*civitas Auxicusis*), la métropole d'Eauze (*civitas Elicina metropolitana*), les sièges des diocèses de Couserans (*Cosorensi*), de Comminges (*Convenasi*), Sos (*Sotiense*), le diocèse de Bazas (*Basatense*) et celui de Labourd (*Laburdensi*). Ainsi, les siéges des évêchés de Gascogne (*sedes Gasconiæ*) demeurèrent longtemps dans l'oubli (*in oblivione multis temporibus*). car aucun évêque n'y pénétra [3].

---

[1] Marca; *Hist. de Bearn*, 35-38, avec la note VIII de cette dernière page, et 191-192.

[2] Marca, *Hist. de Bearn*, 202, note II.

[3] Post obitum B. Galactorii episcopi et martyris extitit quædam gens Gundalorum, et destruxit omnes civitates Gasconiæ, et corpora sanctorum

Digitized by Google

Ainsi, le cartulaire de Lescar, au moins dans sa première partie, portait des traces de préoccupations historiques. Mais quelle étrange façon de comprendre et de raconter le passé! Le rédacteur du texte que je cite parle à coup sûr d'évènements lointains: *post obitum B. Galectorii*. Or, Galactoire est un évêque authentique de Béarn, qui souscrivit au concile d'Agde (506). Notez ces mots concernant les sièges des anciens évêchés : *fuerunt in oblivione multis temporibus*. Notez l'emploi du verbe, toujours au passé défini : *extitit... destruxit... invenit*, etc. La *gens Gundalorum* dont il est parlé, désigne évidemment les Normands, dont les grands ravages dans notre Sud-Ouest ne commencèrent qu'après 851. Or, notre texte place ces dévastations après la mort de Galactoire, c'est-à-dire durant les premières années du VIe sicle. Et que dire de Sos (*Sotiense*) ici présenté comme cité épiscopale, tandis qu'après la mention du peuple des *Sotiates* ou *Sontiates* et de l'*oppidum Sontiatum* dans César, et après sa mention dans l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem (*Mutatio Scittio*), les textes sont muets sur cette localité, si médiocrement importante, jusqu'à la fondation du prieuré de Sos, en 1095. Il est vrai qu'alors nous trouvons *Sotia civitate*[1]. Mais ici, comme comme dans le cartulaire de Lescar, ce n'est qu'une réminiscence évidente de César mise au service de la vanité locale et monacale. L'histoire du diocèse d'Auch atteste, en effet, et abondamment, que Sos ne fut jamais que le siège d'un archidiaconé.

Inutile de pousser plus loin la critique. Le fragment précité du cartulaire de Lescar est sans valeur historique, et il date d'une époque relativement récente. Marca n'a pourtant pas craint de l'utiliser comme authentique, et de l'invoquer comme une garantie du passage ci-après de Nicolas Bertrandi concernant la déroute des Normands attribuée à Totilus, duc prétendu de Vasconie, vers 848. Or, selon toute apparence, Bertrandi n'a fait, au contraire, que paraphraser longuement le court passage dudit cartulaire. Nous allons relever, en effet, dans les deux textes, les noms de mêmes villes ruinées, y compris le

---

quæ invenit destruxit, et subvertit flammis et igne : has civitates quæ destructæ fuerunt fuit, Aquis. Lascurris, Oloren. Ecclesia Tarbæ, civitas Auxiensis, civitas Elicina, metropolitana, Cosorensi, Convenasi, Lactoren. Sotiense, Basatense, Laburdensi, et sedes Vasconiæ fuerunt in oblivione multis temporibus quia nullus episcopus in eas introivit. MARCA, *Hist. de Bearn*, 38.

[1] Dom BRUGELES, *Chron. eccles. du dioc, d'Auch, Preuves de la Troisième Partie*, 64-65.

Digitized by Google

bourg de Sos, ce qui est particulièrement significatif. Sans doute Bertrandi y en a ajouté quelques autres, en véritable amplificateur qu'il est. Mais ces considérations ne doivent pas m'arrêter plus longtemps Il me reste donc à examiner le passage de l'*Opus de Tholosanorum gestis.*

La première édition de ce livre, imprimée en caractères gothiques, parut à Toulouse en 1520. Le style et la latinité de Bertrandi décèlent, à chaque page, les procédés des rhéteurs de la Renaissance. Je laisse au lecteur le soin d'en juger par lui même, d'après le passage qui nous intéresse[1]. Bertrandi ne tarit pas en récits étranges.

---

[1] Dux interea potentissimus extitit Vasconiæ nomine Totilus, qui super universam Vacceorum gentem, non exiguo tempore strenuissime tenuit principatum. Anno autem sui ducatus 28. indictione 4. quinto nonas mayas sol eclipsim passus, mox futuras esse prænunciavit commotiones regnorum et dispersiones gentium. Eo tempore Vasconiæ rura conculcata, atque exterminata fuerunt. Dani magnis clasibus mare Oceanum pavido impetu transearunt, in maritimis applicuerunt terminis Burdigalensis oppidi, qui egressi de navibus universam terræ faciem sicut locustæ repleverunt; quorum virtutem terribilem et impetum ferocem minime valuerunt ferre regionis illius incolæ. Ad oppidum vero memoratum cum pervenissent, et ipsum expugnare propter munitionem illius tutissimam nullatenus quivissent, indignatione incredibili commoti, cuncta vastando quæ in circuitu erant, omnem creaturam in qua vitalis calor esse poterat, in ore gladii trucidaverunt, sicque ingressi sunt mare cum ingenti spolio.

Oneratis ergo navibus cum navigare trans portum unde venerant disposuissent, zephirus qui eos cum suis classibus veloci impetu per medias Garonnæ fluvii fauces sursum impetere compulit, et in urbem Vasatensens perducere festinavit, qui omnes habitatores ex improviso velut inscios et imparatos invenientes super eos irruerunt, statimque terribilibus telis, et machinis illam capientes urbem, omnem populum in ore gladii tradiderunt; etiam ecclesiam et domos in terram dejicientes, supposito igne cremaverunt.

Deinde sine obstaculo ad castrum Sotiæ divertentes, pugnam cum ejus civibus commiserunt; sed ipsi nihilominus victi, in ore gladii consumpti periere: similique modo cuncta ejus ædificia ad solum prosternentes incendio flagrarunt.

Ac demum in sua confidentes audacia paulatimque ulterius progredientes, Lectorense oppidum cum suis misellis præoccupaverunt indigenis, quos cum sævissimus illorum numerus delævisset, dissipatis mœniis, quæque utiliora secum auferentes, cætera tantum flammis aggrediuntur.

Digitized by Google

Il me suffit de signaler ici celui où on lit que le poète latin Virgile, vint concourir, sans succès, pour obtenir une chaire à l'Université de Toulouse. Sous l'impression de cet échec, Virgile repartit pour l'Italie, où il tacha de se consoler en écrivant ses divers poèmes. Notez qu'en racontant les faits vrais ou faux, l'auteur les tient toujours pour accomplis à des dates plus ou moins reculées, et qu'il use par conséquent du verbe, soit au passé défini, soit à l'imparfait. Volontiers il oppose aussi l'ordre des choses établi de son temps, à celui des époques antérieures. Le passage que je reproduis témoigne à large suffisance de cette habitude. Il faut vraiment n'avoir pas pris la peine de le lire attentivement pour l'accepter comme une source contemporaine. Voici le résumé de cette étrange élucubration.

Non enim ea tempestate talis murorum fortia atque incolarum audacia sicut nunc bonum habeaut dominum et principem.

Post hæc maxima furia invecti ad nobilissimum oppidum Aquis, quod nunc dicitur Cauteres tunc lautum et pingue, nunc satis debile, afflati, illorum malas mentes exagitaturi, rabiem cum magno impetu exercent. Quod cum audissent Vaccæi, qui interim in sua multitudine et virtute confidebant, obviam illis ad pugnam procedunt; sed inito certamine, pondere criminum eos opprimente cæsi, prostrati, atque devicti, in compectu eorum deciderunt; reliqua vero pars quæ superfluit, fugæ latibulum sibi adhibuit. Dani vero barbari, cum se victores esse conspexissent, ad dictum oppidum demoliendum festinatione proprerant: cujus speciosissima ædificia detrahentes ad ima, thermas imperiales balneorum habentes usum, et venas salutiferas quæ ibi antiquitus constructa fuerant demoliuntur.

Feroces deinde animos ad deteriora mala terribiliter acuando, ad reliquas civitates convertuntur, scilicet Laburdis, Oloronis et Lacurris, interfectisque cunctis viventibus fame et ferro, turres, mœnia, et propuguacula eorum elidentes in terram, basilica et oratoria, necnon conventicula Christicolarum flammis excusserunt, altaria everterunt, sanctorum monumenta in ore barbarico et usu temerario violarunt, eorum sacratissima ossa, quod dictu lamentabile est, pollutis manibus abstrahentes, ubique sparserunt, sicut antea facere consueverant. Tanta igitur confusio et pernicies repente universam Vaccæorum præoccupavit terram, ut merito per omnia posset coæquari miseris civitatibus Judeæ et Jerusalem, quæ temporibus Machabæorum exterminatæ fuerunt.

Vascones igitur ita graviter afflicti, videntes quæ fiebant de cavernis petrarum, et ex rupibus montium in quibus latitaverant, egressi, versus reparatis viribus, aciem contra Barbaros propugnaturi instaurant. Cumque uterque exercitus graviter inter se confligeret, heu proh dolor! Vaceæi, nimis oppressi peccatis præpedientibus, jugæ præsidium expetunt,

Digitized by Google

Au temps qui nous occupe, vivait un duc de Vasconie (*Vasconiæ*) nommé Totilus (*Totilus*) qui fut longtemps (*non exiguo tempore*) prince de tout le peuple Vascon (*universam Vacceorum gentem*). Or, la vingt-huitième année de son gouvernement (*sui ducatus 28*), à la quatrième indiction (*indictione 4*), et le 5 des mois de mai (*quinto nonas mayas*), le soleil subit une éclipse qui présageait de grands malheurs. Les Normands (*Dani*) débarquèrent en grand nombre devant Bordeaux. Mais la ville était bien fortifiée. N'ayant pu s'en rendre maîtres, ces pirates pillèrent les environs, massacrèrent les habitants, et regagnèrent leurs navires chargés d'un énorme butin. Et comme le vent d'ouest (*zephirus*) soufflait, les pillards ne purent partir. C'est pourquoi ils s'en allèrent d'abord attaquer Bazas (*urbem Vasatensem*), dont ils massacrèrent les habitants et incendièrent l'église et les maisons. Vint ensuite le tour du château de Sos

---

interque concava vallium, et prærupta montium latibulum quærentes, sese in locis tutissimis recipere cupiebant quos post tergum Barbari raptim insequebantur, et maximam illorum multitudinem in fuga jugulaverunt, plurimosque captivitati subjugaverunt.

Post modum vero se dilatando gens iniqua usque ad Tarbiense castrum devenit, quod etiam expugnando cœpit, et quidquid in eo delectabile fuit in nihilum redegit. De hinc municipia, suburbana, vicos, villasque depopulando per circuitum, ad Orrensem urbem, quæ nunc vulgariter Bigorris dicitur, suæ malignitatis machinamenta objectura advenit : cujus adventum comperiens Heraldus (*sic*), qui tunc ipsius urbis tenebat pontificatum, timore perterritus, ad foronilii (???) castrum secessit munitissimum. Et quia aula Beatissimi Licerii confessoris non plus a mœniis ejusdem urbis quam uno lapidis jectu distat, dispersi sunt ubique propter metum Barbarorum monachi, ne obvolverentur in ruina civitatis.

Crudelissimi ergo Dani pejora adjiciendo malis decorem sancti templi hujus cum suis appendiciis vel officiis miserabiliter incendiis adurere non metuerunt. Subinde arietes et trochleas et alia quam plurima armamenta telorum ad capiendam ordinaverunt civitatem. Nocturno autem tempore cum sudibus (?) et laterculis ferreis solum effodiendo, infortunatam urbem viri sanguinarii, universas gladio consumentes qui in ea inveniri cæperunt. Deinde cuncta incendio edomentes atque expugnantes, onerati supellectilibus diversi generis, retrorsum via quæ venerant, remeabant.

Memoratus princeps Totilus audiens quod mare conscendere deliberabant, rancore cordis amarissimo tactus, et dolore nimis afflictus, vocatis proximis et satellitibus, ait ad eos : Ecce parentes et amici nostri ac omnes

Digitized by Google

(*castrum Soliæ*), et de Lectoure dont les remparts n'étaient pas alors (*ea tempestate*) aussi forts, dont les habitants n'étaient pas aussi courageux que maintenant (*nunc*) où ils ont un bon seigneur et prince. Cela fait, les forbans se tournèrent contre Aquis (*Aquis*), aujourd'hui Cauterets (*quod nunc dicitur Cauterets*), jadis ville importante, aujourd'hui médiocre bourgade, et y détruisirent les thermes construits sous les empereurs romains. Les autres cités, Bayonne (*Laburdis*), Oloron (*Oloronis*), Lescar (*Lacurris*) eurent le même sort. Alors les Vascons (*Vascones*), retirés dans les cavernes et les rochers des montagnes, en sortirent pour livrer bataille ; mais les Normands en massacrèrent un grand nombre, et les survivants regagnèrent leurs retraites. Cela fait, les pirates s'emparèrent du château de Tarbes (*Tarbiense castrum*), et de la ville d'Orre (*Orrensem urbem*), qui subirent le sort commun. Mais enfin, le duc Totilus, ranimant le courage des siens, marcha contre les pillards, les mit en déroute, et les poursuivit pendant trois jours et trois nuits jusqu'à la Garonne. Le petit nombre de ceux qui échappèrent au massacre, regagnèrent leurs vaisseaux à la nage. Cette désolation de la Vasconie, ajoute Bertrandi, eut lieu du temps dudit

---

nobiles nostræ gentis sunt interfecti, et per manus alienigenarum uxores et filiæ nostræ captivæ ducuntur, et nos tantis malis subditi, et quid amplius sine victoria vivere peroptamus? Alioquin, si non ultus fuero meorum proximorum mortem qui occubuerunt, mori certe paratus sum.

Talia conspicientes Vaccæi, et sui ducis animositate et magnanimitate fortes facti, rursus cohortantur ad bellum. Tum illis inter se diu multumque confligentibus, pius Deus miserationes suas et misericordias quæ a sæculo sunt per sancti sui Licerii merita gloriosa, sive per aliorum quamplurimorum sanctorum patrocinia præstitit ; nequissimi Dani terga vertentes in fugam proruerunt. Tandem Vaccæi sero tamen victores effecti, de victoribus victoriam obtinentes, tanta in eos cæde mactaverunt ut tribus diebus et tribus noctibus, usque ad Garumnam fluvium persequendo et eosdem prosternendo, in ore gladii consummarunt. Non ullus ex tanta multitudine evadere potuit nisi perpauci, qui auxilio natandi se receperunt in navigiis.

Fuit autem ista desolatio Vasconiæ temporibus præfati principis Totili, et Taurini Auxiensis, et Heraldi (*sic*) episcopi Bigorritanæ urbis. Bertrandi, *Opus de Tholosanorum gestis*, fol. XV, v° et X v° de l'édit gothique Toulouse. Mais je cite ici, pour la commodité de ma discussion, l'extrait parfois condensé que donne Dom Brugeles, *Chron. eccles. du diocèse d'Auch, Preuves de la Première Partie*, 9-11.

Digitized by Google

prince Totilus (*prœfati principis Totili*), de Taurin, évêque d'Auch (*Taurini Auxiensis*), et d'Hérald (*Heraldi*, sic) évêque de la ville de Bigorre (*episcopi Bigorritanæ urbis*).

Tel est, en substance, le récit de Bertrandi. Il serait par trop fastidieux de réfuter toutes les erreurs qu'il contient. Je passe donc sur les *Vaccœi*, peuple de l'Espagne Tarraconnaise, que notre auteur identifie avec les Vascons cispyrénéens de l'époque carolingienne. Je n'insiste pas non plus relativement à Taurin, évêque prétendu d'Auch, et Heraldus évêque prétendu de Bigorre. Il est vrai que, d'après le Cartulaire Noir de l'église d'Auch, suivi par Dom Brugeles, il aurait existé, vers 275, un métropolitain d'Eauze appelé Taurin[1], et un prélat Auscitain du même nom en 844[2]. Mais les auteurs du *Gallia Christiana* écartent à leur droit ces deux personnages comme fabuleux. Notez, en outre, que l'existence du second Taurin est uniquement attestée par le texte de Bertrandi. Quant à Heraldus, donné comme évêque de Tarbes, on ne relève pas de personnage ainsi nommé dans le *Gallia Christiana*. Le seul prélat dont le nom se rapproche de celui de l'évêque apocryphe est Héraclius. Mais il vivait entre 1056 et 1063[3].

Mais à quelle époque auraient donc commencé les fonctions de Totilus? Selon Bertrandi, il était duc depuis vingt-huit ans (*anno autem ducatus sui 28*), quand il y eut une éclipse de soleil (*sol eclipsim passus*) présage des incursions imminentes des Normands dans notre Sud-Ouest. Or, j'ai prouvé que ces pirates prirent quatre fois Bordeaux de 844 à 848. Mais les Annales de Fulde, nous apprennent que l'éclipse dont s'agit eut lieu en 840, peu avant la mort de Louis le Débonnaire, empereur[4]

Selon la sûre doctrine du P. Petau, en son *Opus de doctrina temporum*, ce phénomène tomba au III des nones de mai, et au cinquième jour du mois, indiction troisième. Mais l'erreur est tellement forte, qu'il est impossible de fixer une date quelconque à laquelle auraient commencé les fonctions de Totilus. Bertrandi a donc très mal choisi le temps de son récit fabuleux.

Acceptons un moment cette erreur comme vérité.

---

[1] Dom Brugeles, *Chron. eccles. du dioc. d'Auch*, 34-36.

[2] *Id. Ibid.*, 69-71.

[3] *Gall. Christ.*, I, 1227.

[4] *Ann. Fuld.*, ap. Bouquet, VI, 211.

Digitized by Google

A ce compte l'autorité de Totilus aurait commencé en 814. Mais, je le répète toute l'histoire de notre Sud-Ouest à cette époque ferait brève et bonne justice d'une pareille assertion. D'ailleurs, ils est certain que les Normands prirent au moins quatre fois Bordeaux, deux fois en 845 et 848 et 851.

Or, en 845, Siguin était duc ou comte depuis 840 à Bordeaux et dans le Grand Comté des Vascons. En 848, c'était Guillaume, et en 851 un seigneur inconnu, mais certainement autre que Totilus. Il est donc impossible de placer à n'importe quelle date le gouvernement de celui-ci. Et puis, j'ai déjà prouvé que le duché de Vasconie de Siguin (840 846), de Guillaume (846-848), et d'un autre gouverneur innommé (851), n'englobait que le comté Bordeaux et le Grand Comté des Vascons. Je démontrerai plus bas que Sanche-Sancion, duc de Vasconie après 851, ajouta ces deux districts à son domaine antérieur (comtés de Vasconie Citérieure, de Fezensac ou Auch, avec suprématie sur celui de Bigorre), et qu'il transmit le tout à son neveu Arnaud.

Le lecteur n'attend certainement pas de moi la réfutation détaillée du récit fabuleux de Bertrandi. Tout concorde à me persuader que cet homme de tant d'imagination a pris le passage précité du cartulaire de Lescar comme un thème à développer largement. Nous retrouvons, en effet, dans son texte, toutes les villes données comme détruites par les Normands, Bordeaux, Bazas, Bayonne ou Labourd, Lescar, Oloron, Tarbes, et d'autres encore. Mais ici, je le repète la concordance la plus significative est assurément celle qui porte sur la prétendue destruction du château de Sos, que le cartulaire de Lescar donne aussi comme une cité ruinée par les pirates.

Parmi les villes détruites, Bertrandi nomme *Aquis*, autrefois importante, et devenue maintenant, au dire de cet écrivain une assez triste bourgade. Alors, auraient été ruinés aussi les thermes de cette localité qui remontaient aux empereurs romains. *Invecti (Dani) ad nobilissimum oppidum Aquis, quod nuc dicitur Cauterets, tunc lautum et puigue, nunc satis debile. — Cujus speciosissima ædificia trahentes ad ima thermas imperiales Balneorum habentes usum et venas salutiferas quæ ibi antiquitus consiructæ fuerant, demoliuntur*. Dans ce passage, l'opposition des mots *tunc* et *nunc*, qui d'ailleurs se reproduit dans le surplus du texte précité, prouve bien que, volontairement ou sans y prendre garde, Bertrandi parle bien en son propre et privé nom. La dénomination de Cauterets vient, sans conteste, de la haute température de ses eaux thermales. Mais quoi ?

Digitized by Google

nous trouvons la vallée de Cauterets, (*vallem Calderensem*) ainsi nommée dans une charte de 945. Les Normands en avaient si peu ruiné les bains, qu'il est fait mention dans ce docnment de *mansiones ad balneandum competentes*[1].

Mais la partie la plus curieuse du texte, est assurément celle qui concerne Lectoure (*Lectorense oppidum*), dont les remparts auraient été détruits en partie, et le surplus incendié. Les murs de cette ville n'étaient pas alors forts comme à présent. Ses habitants n'étaient pas aussi conrageux que maintenant qu'il ont un seigneur et prince. *Non enim ea tempestate murorum fortia atque incolarum audacia erat sicut nunc cum bonum habeant dominum ac principem*. Encore l'opposition des temps qui revient : *ea tempestate..... nunc*. Mais la fin de la phrase date exactement l'élucubration de Bertrandi, concernant les prétendus ravages des Normands en Vasconie. Son livre a paru en 1515. Or, quel était alors le personnage sous lequel les gens de Lectoure étaient alors protégés par de si forts remparts? Quel était leur bon seigneur et prince? C'était Charles II, duc d'Alençon, né en 1489, et mort à Lyon le 4 avril 1525. Charles était gouverneur de Champagne et de Normandie. Il avait épousé Marguerite de Valois, sœur de François Ier, qui lui avait apporté en dot la dépouille de la maison d'Armagnac, et notamment la vicomté de Lomagne et Auvillars, dont Lectoure était la capitale. En 1515, il fut reconnu pour le premier prince du sang.

Inutile d'insister davantage. Le texte précité n'est très probablement qu'une amplification du passage précité du cartulaire de Lescar. Or, celui-ci ne mérite pas le moindre crédit. Oïhenart n'a parlé de Totilus que pour l'écarter de la liste des ducs de Vasconie[2]. Mais Marca[3], et après lui force annalistes subalternes, ont accepté je le répète l'existence de ce personnage, que nous voyons réapparaître dans la fausse charte d'Alaon. Mais ou Bertrandi est-il donc allé chercher ce nom de Totilus? Ici, j'en suis réduit à de simples conjectures, et je les donne pour ce qu'elles valent. L'auteur de l'*Opus de Tholosanarum gestis*, s'est inspiré peut-être de l'histoire ecclésiastique du Limousin, où nous voyons un évêque de ce pays, Stodilus ou Stolidus, jouer un rôle important en Aquitaine, sous le règne de Charles le Chauve. Il

---

[1] Marca, *Hist. de Bearn*, 804-805, note III.

[2] Oïhenart, *Not. utr. Vascon*, 415-418.

[3] Marca, *Hist. de Bearn*, 191.

Digitized by Google

existe mention de ce prélat de 840 à 860. Entre ces deux dates, les Normands pénétrérent dans le Limousin, comme l'attestent les chroniques du temps, Peut-être Stodilus se fit-alors le chef de la résistance de ses diocésains. Mais, sur ce point, nous manquons de témoignage précis, quoiqu'allègue témérairement Rabanis [1]. Voici tout ce que nous savons exactement sur Stodilns. Il est question de ce prélat en 841 et 851, dans les chartes du monastère de Beaulieu, et surtout dans les lettres de son fondateur Radulfe, archevêque de Bourges [2]. Pépin II, octroya à Stodilus, représentant l'église de Limoges, le *fiscus Oziacus*, et confirma les privilèges du diocése [3]. Sous son épiscopat, les Aquitains, réunis en 855, à Limoges, reconnurent pour leur roi, Charles, dit l'Enfant, fils de Charles le Chauve, et, après qu'il eut reçu l'onction du pontife, placèrent sur sa tête la couronne et lui remirent le sceptre [4]. Stodilus fut-il alors le prélat officiant? Pour l'affirmer, il faudrait avoir la preuve que le métropolitain de la province, je veux dire l'archevêque de Bourges, Rodulfe n'assistait pas au sacre. Les Annales de Saint-Bertin, portent simplement: *unctoque per pontificem coronam regni imponunt (Aquitani)*. Mais, par malheur, le prélat n'est pas nommé. En 860, Stodilus échangea avec ledit Rodulfe, l'église de Saint-Saturnin *de Soniaco*. Enfin, durant son épiscopat, et dans une assemblée ou assistait Charles le Chauve avec les principaux seigneurs d'Aquitaine (860), les chanoines de la cathédrales de Limoges prirent l'habit monastique [5]. Voilà tout ce que nous savons sur Stodilus. Mais, encore une fois, je ne suis pas bien certain que Bertrandi ait pris, en le modifiant un peu, le nom de ce personnage, pour en faire le personnage apocryphe de Totilus, duc des Vascons.

(*A suivre.*) JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

---

[1] RABANIS, *Les Mérovingiene d'Aquitaine*, 145.

[2] MABILL., ad. ann. 846, n° 43.

[3] *Gall. Christ.*, I, 16.

[4] Nortmanni Burdegalam Aquitaniæ invadunt et hac illacque prohibitu pervagantur. — Aquitani urbem Lemovicum mediante octobri mense convenientes Karlum puerum filium Karli regem generaliter constituunt, unctoque per pontificem coronam regni imponunt, sceptrumqué attribuunt. *Annal. Bertin.* ap. BOUQUET, VII, 71.

[5] *Gall. Christ.* II, 307-308.

Digitized by Google

RELATION

DU

SIÈGE DE PONDICHÉRY

SOUTENU PAR M. DE BELLECOMBE, MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROY, GOUVERNEUR DE PONDICHÉRY, COMMANDANT GÉNÉRAL DES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE,

CONTRE LE MAJOR-GÉNÉRAL HECTOR MUNRO, COMMANDANT L'ARMÉE ANGLAISE. (ANNÉE 1778) [1].

PRÉAMBULE

Quelles que soient les raisons qui troublent la paix de l'Europe, que la guerre ait une cause juste ou injuste, ce fléau est toujours précédé de formalités mises en usages par toutes les nations policées, et que les rois se font un devoir de remplir. Il se fait une publication authentique qui avertit les sujets de la résolution des souverains, et chaque citoyen s'occupe de la sureté de ses biens et de sa personne, et le négociant retire sa fortune des mains étrangères.

Mais qu'une compagnie de marchands, sur de simples avis d'une rupture prochaine entre les métropoles ose, à six mille lieues, envahir les possessions de ses voisins et commence des hostilités sans vouloir avouer une autorité supérieure qui la force à cette démarche, c'est un fait qui causera, sans doute l'étonnement de la posté-

[1] Cette relation du siège de Pondichéry nous a été aimablement communiquée par Madame et Mademoiselle Durant; ce manuscrit se trouvait dans les archives de famille de Madame Boué, leur mère et grand-mère. Madame Boué était la petite nièce du général de Bellecombe. Nous renouvelons ici nos remerciements à ces gracieuses parentes pour nous avoir fourni cette page intéressante.

Digitized by Google

rité comme il cause notre indignation. Telle est cependant la conduite de la Compagnie anglaise aux Indes Orientales.

Toutes les lettres que M. de Bellecombe avait reçues du ministre jusqu'au mois de juillet 1778 ne tendaient qu'à la perfection d'une administration tranquille, aucune ne donnait à pressentir une guerre prochaine.

Premier vaisseau de Suez. — Le 25 de juin il est arrivé à Madras un « senant » portant des lettres d'Europe venues par la voie de Suez ; quand même M. de Bellecombe ne se serait pas ménagé parmi les anglais des moyens sûrs pour être promptement informé des projets de cette nation ambitieuse, il aurait su par le public le contenu des lettres. Des fonds considérables appartenant aux principaux du conseil de Madras, se trouvaient à cette époque entre les mains de quelques négociants de Pondichéry. L'intérêt personnel l'emporta sur la politique ; ce qui devait rester dans le secret du Comité devint général, et l'on apprit qu'un Consul du Levant écrivait que la guerre avait été déclarée à Londres le 18 mars et le 30 du même mois à Paris. Ce Consul était mal informé.

Second vaisseau de Suez. — Un second vaisseau arriva de Suez le 3 de juillet, il assura que la déclaration de guerre n'avait pas eu lieu entre la France et l'Angleterre ; qu'à la vérité les ministres des deux couronnes s'étaient retirés dans leurs cours respectives, mais que le Lord North, par des raisons d'état, cherchait à calmer cette impétuosité populaire.

Ordres donnés pour les préparatifs de la guerre. — Le Conseil de Madras[1] s'en tint aux résolutions prises à l'arrivée des premières nouvelles et donna ordre de tout préparer pour attaquer les français et prendre Pondichéry ; M. de Bellecombe en fut bientôt instruit ; sa position était critique ; il la vit toute entière sans en être ébranlé et ne s'occupa plus que des moyens de la rendre meilleure.

---

[1] Le conseil de Madras fit passer promptement en Bengale les lettres de Suez. Le conseil supérieur de Calcutta prescrivit ou approuva les préparatifs de guerre faits à la côte de Coromandel, mais sa décision ne peut être insérée ici, MM. les administrateurs de Pondichéry n'ayant eu au commencement des hostilités aucune correspondance avec les représentants de la Compagnie anglaise au Bengale.

Digitized by Google

État de la garnison au 5 de juillet. — Pour bien faire connaître le danger qu'il courait d'être enlevé dans sa place, sans pouvoir résister, il faut exposer l'état ou elle était et le nombre des troupes qui la gardaient : la garnison était composée de 568 hommes du régiment de Pondichéry, de 153 canonniers et de 428 cipayes répandus autour des limites. La ville qui a 3800 toises de circonférence était bordée par un plan de fortification où il devait exister quatre batteries et treize bastions.

Commencement des fortifications. — Lors du rétablissement du pavillon français, M. Bourcet fut envoyé pour fortifier Pondichéry; il commença par la partie du Nord; l'administration de la Compagnie le contraria, le gêna dans son travail, et demanda en Europe un autre ingénieur. M. Desclaison, excellent officier, arriva avec un système différent d'après lequel il se mit à fortifier la partie du Sud. De nouvelles raisons, qui sont hors du sujet, déterminèrent le gouverneur à le rappeler. M. Bourcet fut envoyé de nouveau avec ordre de fermer la place en raccordant ce qui était déjà fait. Les fonds annuels, destinés au travail, n'ont jamais été suffisants pour y parvenir; il est mort en laissant une fortification informe et la ville ouverte de toutes parts.

Etat de la place le 5 juillet. — Ainsi, le 5 juillet, le bord de la mer était absolument sans défense ; autour de l'enceinte de la place régnait une espèce d'avant fossé interrompu dans la plus grande partie; il n'avait point de glacis, un peuple nombreux habitait l'emplacement qui en devait servir ; deux seules demi-lunes existaient en terre dans le Nord ; celles de l'Ouest et du Sud n'étaient que tracées, quelques portions de chemin couvert ; le fossé marqué partout, mais creusé si inégalement que sa profondeur n'était quelquefois que d'un pied que des joncs remplissaient.

Le revêtement du corps de la place élevé de six pieds en certains endroits ne s'en trouvait que sept dans d'autres ; sur treize bastions, il y en avait cinq qui n'étaient qu'ébauchés, quatre courtines n'étaient pas fondées, ni les quatre batteries construites. Les parapets déjà formés n'avaient ni la hauteur ni l'épaisseur nécessaires, et les terre-pleins ne fournissaient pas assez de recul au canon.

Etat de la Caisse. — Il est évident que pour mettre la ville en état de défense, il fallait du temps, beaucoup d'ouvriers, des usten-

Digitized by Google

siles de toute espèce et de l'argent pour se les procurer; la caisse du Roi ne contenait que de quoi faire, pendant un mois le prêts aux troupes. Le seul argent qui fut dans la place consistait en trente mille roupies des fermes et quarante mille en dépôt à la Monnaie; plusieurs particuliers conduits par le patriotisme et la confiance ouvrirent leurs bourses au Général et à l'Intendant, ce qui les mit en état d'attendre plus patiemment les fonds annoncés d'Europe.

Premières hostilités. — Telle était la position de Pondichéry lorsque les Anglais, sous le nom de Nabab d'Arcate[1], esclave titré qu'ils tiennent dans leurs fers, faisaient déjà arrêter aux limites et les français et leurs effets. Les avaldars[2] de la province avaient reçu défense de nous laisser parvenir les vivres et généralement tout ce que nous sommes obligés de tirer du dehors. Il y avait des troupes en mouvement; M. de Bellecombe, informé de tout, voulait paraître tout ignorer, n'étant pas en état d'en tirer vengeance.

Lettre au Conseil de Madras. — Cependant, au bout de quelques temps, il se détermina à écrire, conjointement avec M. Cheureau, intendant, au Conseil de Madras pour se plaindre de ces hostilités. Les Anglais nièrent avoir eu aucune connaissance des sujets de plainte et mandèrent que leurs intentions n'étaient pas de troubler la paix des deux nations par aucune infraction aux traités[3].

Commencement des travaux. — Cette réponse n'empêcha pas les administrateurs de prendre toutes les mesures nécessaires pour approvisionner la place et la fermer. M. Dulac, ingénieur des colonies était le seul qui sût la théorie des fortifications. M. de Bellecombe ordonna de rassembler toutes les personnes de Pondichéry[4] qui avaient quelques connaissances dans cette partie; il fut tracer

---

[1] Mahamet Alikan.

[2] Fermiers qui perçoivent les revenus d'un ou plusieurs villages; ils sont en outre, chargés de la police et jugent en premier ressort dans les endroits où il n'y a point de cotoal. Ce dernier remplit les fonctions de ce que nous appelons lieutenant civil et de police.

[3] M. de Bellecombe écrivit au Nabab d'Arcate dont il n'eut aucune réponse.

[4] Le génie était composé de M. Dulac en chef, M. Déranger, M. Cordé, M. Marchand, M. Bicaud, M. de La Roque, officier des Cipayes; ce jeune homme plein de zèle et de talent était aussi employé sur les travaux qu'il

Digitized by Google

avec lui, sur le rempart les travaux les plus urgents et distribuer les ateliers. Le nombre des ouvriers ne monta pas d'abord à plus de mille, il a été porté successivement jusqu'à quatre mille neuf cents. Le Général les visitait trois fois par jour et employait le reste de son temps à entretenir ses correspondances.

M. de Bellecombe écrit aux princes Indiens pour tâcher d'opérer une division en sa faveur. — Il écrivit aux Mahrates[1] dont il n'eut pas de réponse, demanda des secours à Ayder Abkan[2], Nisamaby[3] et Bassaletlingue[4], reçurent aussi de ses nouvelles ainsi que le partisan Laley[5]. Il écrivit aux Nababs et Rajahs du Nord, au gouverneur de Manille, à celui de Batavia, de Ceylan et de Nagapatem : il profita du départ d'un vaisseau particulier pour informer M. le chevalier de la Brillaune, gouverneur des Isle de France, de la position des affaires dans l'Inde et lui demanda des troupes. A ce travail politique, se joignait celui des approvisionnements, de la levée de nouvelles troupes, de celui des espions qu'il envoyait de tous côtés pour être informé de la moindre démarche des Anglais.

Nouvelles de Madras. — Quelques notables de Pondichéry qu'on n'avait pas osé retenir à Madras, vinrent prévenir le Général que le rendez-vous des troupes était à Cangivaron et que l'escadre que les Anglais armaient agirait par mer au moment où l'armée pourrait être en état d'attaquer. Ces nouvelles se rapportaient aux avis donnés par les espions.

---

ne quittait que pour le service de sa troupe. Il fut tué dans une sortie, laissant sa mère d'autant plus à plaindre qu'elle ne subsistait que de ses secours. La mort semble choisir ses victimes.

[1] Peuples de la presqu'île de l'Inde qui ont eu de grandes possessions dans l'Indoustan depuis la mort d'Aurengzeb qui les avait appelés à son secours. Les Anglais ont eu des guerres fréquentes avec eux et les ont divisés plus par leur politique que par leurs armes.

[2] Usurpateur du royaume de Massour.

[3] Ce prince fait sa résidence à Ayderabat, dans le royaume de Golconde.

[4] Il a le royaume de Visapour ; il habite ordinairement Adonis.

[5] Le partisan Laley est au service de Bassaletlingue qui lui a assigné un Jaquier, étendue de pays dont il perçoit les revenus pour payer ses troupes qui sont composées de six cents européens et environ quatre mille Cipayes.

Digitized by Google

Formation de notre escadre. — Heureusement que sur les premiers bruits de guerre, M. de Bellecombe avait fait différer le départ du « Brillant », vaisseau du roi de soixante-quatre canons qui devait partir pour les Iles de France au commencement de juillet; la frégate « La Pourvoyeuse » était en rade avec plusieurs bâtiments marchands; le général prit la résolution de former une escadre sous les ordres de M. de Troujoly auquel il faisait part de toutes ses dispositions et de celles des ennemis comme à un homme qui avait les mêmes intérêts à défendre et la même gloire à partager. Après une délibération entre M. le Gouverneur et M. l'Intendant, à laquelle furent appelés MM. de Troujoly et de Saint-Orain, capitaine de vaisseaux commandant « La Pourvoyeuse », il fut convenu qu'on achèterait, pour le compte du Roi, « Le Sartine », vaisseau de vingt-six canons armé d'Européens.

Arrivée de « La Pintade ». — Sur ces entrefaites la frégate « La Pintade [1] » arriva; son mauvais état ne l'ayant pas fait trouver susceptible de tenir la mer, son équipage fut employé à compléter celui du « Sartine ». Cette espèce de désarmement en fit donner le commandement à M. Duchaila qui avait amené « La Pintade ».

Arrivée du « Brisson ». — Le 6 août, on reçut avec grand plaisir le vaisseau particulier « Le Brisson »; il apportait cent mille piastres pour l'administration. Son armateur, M. de La Rochette, bon patriote, l'offrit pour combattre; sa proposition fut acceptée, en vingt-quatre heures il fut sous les ordres de M. de Troujoly. Sa division composée de quatre vaisseaux était en état de tenir contre l'escadre anglaise dans laquelle il n'y en avait qu'un de soixante canons et quatre autres dont le plus fort ne l'emportait sur aucun des nôtres.

Progrès des travaux. — Quelques soins que M. de Bellecombe donnât à la formation de l'escadre, il ne négligea pas ses opérations de terre. Presque continuellement sur ses travaux, il les dirigeait tous et voyait avec satisfaction que chacun mettait de l'ardeur à l'exécution de ses ordres. La ville étant déjà presque entièrement

---

[1] « La Pintade » était partie de l'Ile de France avec cent soixante soldats qu'elle devait déposer à Mahé, d'où ils devaient être envoyés à Ayderali; son voyage fut très long; elle déposa ces hommes à la côte de Malabar après avoir relaché à Mascatte.

Digitized by Google

fermée, il commençait à entrevoir l'espérance de n'être pas enlevé de vive force. Cependant les nouvelles qu'il reçut des troupes anglaises qui marchaient sur Pondichéry le forcèrent de laisser à cinq pieds de profondeur la partie des fossés qui baignent le bastion de la Reine; on était alors occupé à le creuser, mais il fallut cesser cet ouvrage et faire prendre aux eaux leur niveau. Les courtines étaient élevées, les portes de Goudelour et de Valdaour masquées et défendues; on n'ouvrait que celles de Madras et de Villenour. On travaillait à garnir les bernes de puits armes d'un pieu et à les planter de raquettes. Les fraises et les palissades se posaient à mesure qu'elles arrivaient du dehors. On détruisait à six cents toises de la place tout ce qui pouvait en favoriser les approches. Deux estacades et deux batteries fermaient au Nord et au Sud les extrémités du front de la mer naturellement protégé par nos vaisseaux. Trois digues commençaient à retenir les eaux d'une inondation ménagée dans le Nord Nord-Ouest de la place [1]. Les bastions étaient garnis de pièces de gros calibre sur les faces et de moindre dans les flancs. M. Barry, commandant de l'artillerie, avait conduit le travail qui le concernait avec une activité et une intelligence dignes d'éloge; le général mettait en lui toute sa confiance; c'était la seule partie militaire dont il ne fût pas obligé de s'occuper en détail.

Formation de nouvelles troupes. — Il fallait des hommes pour garder les remparts et, suivant les règles ordinaires de la guerre, nous n'en avions pas assez pour garnir deux bastions. M. de Bellecombe rassembla de nouveaux cipayes qu'il joignit aux anciens. Il forma une troupe d'une caste indienne nommée Pallis dont il donna le commandement à M. Dusausoir, bon officier réformé qui se trouvait par hasard dans l'Inde. L'artillerie eut deux cents camatis [2] pour l'aider dans ses travaux que la grandeur de la place rendait en-

---

[1] Il y a au dehors de la place deux parties où se forment les inondations, la grande s'étend Nord et Sud et couvre la moitié de la place Ouest. Elle commence aux champs de Nely touchant la Blanchisserie et finit au pont de Villenour. Comme on était au temps de la sécheresse, elle était peu considérable, le général fit rassembler toutes les eaux voisines pour l'augmenter. La petite inondation s'étend dans le Sud; le débordement de la rivière d'Ariancoupan contribue à la former.

[2] Espèce d'hommes que les Indiens emploient dans leurs armées à remuer de la terre et quelquefois aux travaux de l'artillerie.

Digitized by Google

core plus pénibles. Il manquait absolument de cavalerie ; pour s'en procurer, il fit rassembler tous les chevaux des particuliers que M. l'Intendant acheta pour le compte du Roi. Il ne s'en trouva que de quoi monter quinze dragons qui furent mis sous les ordres de M. Madec. La bourgeoisie fut armée et passée en revue ; MM. de Lagrenée [1] et de Moracin [2] lui donnèrent l'exemple du zèle qu'elle a montré. Les Topaz formèrent une troupe à part que commanda M. de Champagne, ancien officier du régiment d'Artois. Les vétérans, vieux et braves soldats, voulurent aussi faire le service, quoique estropiés pour la plupart. M. Biche qui s'était distingué avec eux dans les dernières guerres fut à leur tête. Tout le monde était en activité, tant l'attachement pour le chef et la confiance étaient universels.

Distribution des postes. — Par différents rapports que M. de Bellecombe reçut de ses espions, il devait être attaqué de vive force ; il se hâta d'assigner les portes aux troupes et d'en partager le commandement entre les officiers supérieurs.

M. de Coutenceau, employé dans l'Inde en sa qualité de lieutenant-colonel commandait au Sud, depuis le bord de la mer jusqu'à la courtine de Goudelour. Dès que M. de Boistel, lieutenant-colonel commandant de Karikal fut rentré dans Pondichéry, il eut le bastion de l'hôpital et la courtine qui tient au bastion de la Reine. M. de Marguenat, chef de bataillon, avait sous ses ordres le bastion de la Reine et celui de Villenour jusqu'à la porte. Ceux de Sans-Peur, Valdaour, Saint-Joseph, Nord-Ouest jusqu'à la courtine de Madras ont été défendus par M. Léonard, major d'infanterie, commandant les Cipayes. La partie de M. d'Albignac, lieutenant-colonel du régiment de Pondichéry commençait au bastion de Madras jusqu'à l'estacade du Nord [3].

---

[1] M. de Lagrenée avait été second à Pondichéry lors de l'administration de la Compagnie.

[2] M. de Moracin, ancien conseiller, chargé avec M. de Lagrenée de la liquidation des dettes de la Compagnie.

[3] M. Despinettes, major du régiment de Pondichéry, lieutenant colonel d'infanterie ne pouvait pas avoir de commandement séparé comme les autres officiers supérieurs ; le détail de sa place l'appelait dans tous les postes.

Digitized by Google

Commencement du Bivouac. L'exemple du général. — Dès le 30 juillet, la plus grande partie des troupes coucha sur les remparts. Le général en faisait le tour le soir et se fixait à un bastion où il passait la nuit ; cet exemple était d'un grand poids. M. Law, ancien gouverneur de Pondichéry, l'accompagnait dans sa tournée et passait les nuits avec lui. M. l'Intendant choisit aussi un bastion où il se portait souvent avec les officiers de l'administration. Les membres du Conseil supérieur ne voulurent pas en être exemptés, les anciens militaires, les notables de tout âge, les négociants d'Europe que les circonstances retenaient à Pondichéry, enfin tous les différents états de la ville ne fournirent plus qu'un corps de défenseurs, tous animés d'un zèle qui a persévéré jusqu'à la fin dans la même union. C'est un fait bien rare dans l'histoire si même il y est rapporté.

Prise de Chandernagor. — Le 2 août, nous apprîmes que les Anglais s'étaient emparé, au Bengale, de la ville de Chandernagor, et que M. Chevalier, commandant pour le roi leur avait échappé seul[1]. Quoique M. de Bellecombe n'eût jamais ajouté foi aux protestations pacifiques des Anglais, cette nouvelle dévoila au public tout le mystère des opérations de Madras et la compagnie prit la place du Nabab sous le nom duquel les premières hostilités s'étaient commises.

M. Munro, général de l'armée Anglaise. — Les espions rendaient compte tous les jours de la marche des troupes, du transport de quelques munitions et de l'artillerie qui venait de toutes les places anglaises au rendez-vous général. Il était certain que le major-général Munro avait pris le commandement de l'armée qui n'était plus qu'à quatre lieues de distance de Pondichéry. Des partis de cavalerie

---

[1] Le conseil de Calcutta envoya, le dix juillet, le lieutenant colonel Daw avec deux bataillons de Cipayes pour s'emparer d'un endroit où il n'y avait ni canons ni armes, à l'exception d'une garde de police de cent cinquante cipayes dispersés dans des postes fort éloignés les uns des autres. Il pouvait y avoir, en ce moment, à Chandernagor quatre-vingt négociants européens de tout âge et sexe. Cette prise de possession tient du ridicule, mais ce qu'il y a de plus extraordinaire encore, c'est que l'officier chargé de cette grande expédition a manqué son objet principal qui était d'arrêter M. Chevalier, commandant pour le Roi. Il se sauva par une porte de derrière pendant que le colonel Daw déjeunait tranquillement avec les autres personnes de la maison. M. Chevalier fut repris dans le Catek et ramené à Chandernagor le vingt-deux août.

Digitized by Google

vinrent du reste enlever les troupeaux de toutes les aldées voisines et défier aux limites, nos postes de cipayes qui, n'ayant pas reçu l'ordre d'attaquer, mais seulemeut de se défendre, répondirent aux ennemis que s'ils avaient envie de commencer ils leur prouveraient qu'ils savaient tirer ; les cavaliers s'en retournèrent. Notre général écrivit sur le champ à M. de Boistel d'évacuer Karikal et d'emmener avec lui ses Cipayes et toutes les personnes employées pour le roi. Les cinquante hommes du régiment de Pondichéry qui composaient la garnison de cet endroit étaient déjà revenus.

Arrivée de l'armée anglaise au camp de Périmbé. — Enfin le 8 août l'armée anglaise parut devant Pondichéry et vint camper à une lieue sur le côteau de Périmbé ; elle était alors composée de douze cents soldats et de cinq cents canonniers européens avec vingt pièces de campagne, dix bataillons de cipayes et deux régiments de cavalerie armée à l'européenne, une multitude d'Indiens suivait les troupes pour être employée aux fascines, gabions, etc. L'artillerie du siège n'était pas arrivée ; M. de Bellecombe fut averti que l'escadre était partie de Madras et devait se trouver en rade de Pondichéry en même temps que l'armée sur le côteau ; les faits vérifiaient les nouvelles. Nous avons eu connaissance de plusieurs vaisseaux dans l'Est. « Le Lauriston », vaisseau particulier commandé par M. de Fer, officier de distinction, appareilla le 8 au matin, pour les Iles de France. Il fit route à l'Est et découvrit l'escadre anglaise qui cherchait à gagner Pondichéry ; il y revint pour en donner avis et se joindre à la nôtre et combattre, malgré la faiblesse de son équipage qui n'était composé que de Lascars [1]. Ce brave homme avait été au désespoir d'être forcé de nous quitter dans la position où nous nous trouvions ; la circonstance favorisa son courage.

Instructions pour l'escadre. — M. de Bellecombe donna ordre sur le champ à M. de Troujoly d'aller au devant des ennemis, de ne commencer aucune hostilité avant de s'être assuré des intentions de

---

[1] Ce vaisseau de quinze cents tonneaux appartient à M. Law il a été construit au Pegu par le même M. de Fer qui le commande. Il est en état, par son échantillon de porter du canon de 18. M. Law l'avait offert pour le joindre à l'escadre, mais le manque de matelots et sa batterie à la quille firent que les officiers de la marine ne trouvèrent pas assez de hauteur, ce qui empêcha M. de Bellecombe de l'accepter.

Digitized by Google

l'amiral anglais, que si ce dernier persistait à croiser ou à vouloir rester devant la rade il lui signifiât de se retirer et qu'au cas de refus, il lui livrât le combat. Il lui enjoignit surtout de revenir à Pondichéry soit qu'il fût ou vainqueur ou vaincu. Dès que le général eut donné ces sages instructions, il les suivit lui-même en écrivant à M. Munro, commandant l'armée de terre pour le sommer de lui dire les raisons qui l'amenaient, sans déclaration de guerre, si près des possessions françaises; si son armée venait les attaquer, en quel nom et par quelle autorité. L'officier chargé de porter cette lettre, ne put obtenir qu'une réponse vague qu'il exigea par écrit, quoique M. Munro lui promît d'en envoyer une autre le lendemain.

Le général Anglais somme M. de Bellecombe de rendre la place. — Effectivement, le lieutenant-colonel Maclane arriva le 9 sur les dix heures du matin avec deux lettres dont l'une répondait à celle de M. de Bellecombe, l'autre était une sommation à rendre la place. Notre général traita cet officier avec distinction, le retint à dîner et lui remit, après, une réponse digne de son caractère. Avant son départ, M. Maclane vit notre escadre sous voiles; sa force parut l'étonner; elle n'avait appareillé que le matin. Le général dépêcha sur le champ une chelingue [1] pour faire part à M. de Troujoly de la sommation que lui avait faite M. Munro, d'après laquelle il devait, sans autre explication, agir offensivement contre l'escadre anglaise.

Première alerte, le 9 août. — Toutes les précautions étaient prises, depuis longtemps, contre une attaque de vive force. Les troupes qui rentraient à leur quartier après la reconnaissance d'en dehors qui se faisait régulièrement avant l'ouverture des portes avaient ordre de se porter aux bastions qui leur avaient été désignés aussitôt la première alerte. Elle eut lieu le soir même; on battit la générale à huit heures, on tira trois coups de canon consécutifs; c'était le signal donné pour avertir de l'approche des ennemis. Il ne resta que les femmes dans la ville. Tout le monde, sans distinction, se porta sur les remparts; le général court à pied à la porte Villenour; cette alarme ne servit qu'à montrer le zèle public; les ennemis ne paru-

[1] Bateau du pays, dans la construction duquel il n'entre ni fer ni clous; il résiste cependant à la mer pendant plusieurs années. Il contient plus ou moins en raison de sa grandeur. Les chelingues ordinaires portent trois milliers.

Digitized by Google

rent pas. Nos cipayes épouvantés à l'approche de quelques patrouilles anglaises avaient abandonné les limites; on les leur fit reprendre le lendemain, avec la même facilité qu'ils les avaient perdues.

Evacuation de Karikal. — M. de Boistel arriva dans la nuit en chelingue avec cent huit cipayes, douze vétérans, seize topaz, quelques pièces de canon et les personnes employées pour le roi à Karikal, où il aurait été indubitablement enlevé s'il avait différé son départ. Les Anglais vinrent le 11, au nombre de trois cents et s'en emparèrent.

Combat naval du 10 août. — La nuit fut tranquille. A la pointe du jour, tous les yeux se tournèrent du côté de la mer; l'on vit les deux escadres qui cherchaient à prendre l'avantage du vent; à deux heures après midi, elles se joignirent à trois lieues de terre. Le combat s'engagea; le feu nous parut très vif; on se battait de près. Au bout d'une heure trois quarts, le chevalier Edouard Vernon qui commandait l'escadre anglaise étant maître du vent laissa arriver et prit la route de Madras. Tout Pondichéry. à la vue duquel le combat se passait, désirait que M. de Troujoly poursuivit la victoire et la décidât en s'emparant du vaisseau de guerre « Le Rippon » qui ne fournissait plus de feu et paraissait fort incommodé. mais il vint reprendre la place qu'il avait quittée la veille. Quelques personnes approuvèrent alors cette manœuvre et la regardèrent comme un trait de sagesse qui démontrait combien M. de Troujoly était convaincu de la nécessité de ne pas quitter Pondichéry.

Réflexions sur les suites du combat. — Mais maintenant qu'il n'est plus possible de faire des suppositions, que les faits sont connus et avérés, la seule exposition des forces de notre escadre et de celle des Anglais suffira pour prouver combien il était facile d'acquérir la supériorité sur les ennemis; au moment où ils l'auraient perdue, ils auraient été forcés de se tenir sur la défensive. La longueur des chemins, leurs difficultés, l'embarras du transport de toutes les choses nécessaires à un siège ne pouvant être surmontés que par la liberté de la mer. Si l'escadre anglaise avait été anéantie, la gloire en eût rejailli sur la marine, celle de M. de Bellecombe n'y eût rien gagné; sa belle défense sera transmise à la postérité. Mais il eût retiré le fruit de ses travaux, de son activité, de sa prévoyance en contenant dans des bornes étroites la nation dominante en Asie, et quand même il eût été obligé d'attendre des secours pour opérer la grande révo-

Digitized by Google

lution que ses premiers succès auraient préparée, il eût, au moins, été certain de conserver au roi toutes ses possessions de l'Inde.

Telles étaient les forces de mer qui ont combattu celles des Anglais :

ESCADRE FRANÇAISE				
VAISSEAUX	CAPITAINES	Canons	Calibres	Équipages
Le Brillant	MM. de Troujoly.	64	24	574
La Pourvoyeuse	St-Orain.	38	18	319
Le Sartines	Duchaila.	26	8	171
Lauriston	Lefer.	20	8	138
Le Brisson...	Dechezeau.	20	8	106
		168		1308

ESCADRE ANGLAISE				
VAISSEAUX	CAPITAINES	Canons	Calibres	Equipages
Le Rippon	MM. Vernon.	60	23	360
Coventry	Marlow.	26	9	170
Seahors	Penton.	24	9	160
Cormoran		14	7	120
Le Valentin.		26	9	140
		150		950
Différence en notre faveur : 18 canons, 358 hommes.				

On a eu ce détail des Anglais mêmes. Après la reddition de la place, rien n'a été négligé pour s'assurer de la vérité des faits et des circonstances. M. le commodore Vernon a confirmé l'état des forces de son escadre qui est exposé ici. La perte du combat du dix a été pour les ennemis de onze tués et de cinquante-un blessés ; la notre a été de trente-trois tués en y comprenant trois officiers, M. Labbé, capitaine de brulôt, Lechat et Pasdeloup, enseigne de vaisseau. M. de Troujoly a été légèrement blessé, M. d'Hastrel, capitaine

Digitized by Google

commandant cent hommes du régiment de l'Ile de France, embarqué sur « Le Brillant » a été frappé d'une balle au menton ; il y a eu cinquante-un blessés. Dans les trois cent soixante-trois hommes de l'équipage du Rippon sont compris soixante soldats que les Anglais appellent troupes de marine, qui étaient employés à la mousquetterie comme les cent soldats de l'Ile de France sur le vaisseau « Le Brillant ».

On chante le Te Deum. — Quoique notre Général sentit que la journée du dix n'était pas décisive et que notre seul avantage fût la conservation du champ de bataille, cependant, d'après le détail du combat dont M. de Troujoly lui fit rendre compte, le onze, par M. de Souville, lieutenant des vaisseaux du Roy, il ordonna qu'on chantât le soir un *Te Deum* au bruit de l'artillerie de terre et de mer ; tous les différents états de la ville y furent invités. Le Général combla d'éloges et de prévenances les officiers de la marine qui descendirent à terre.

L'armée anglaise ne faisait aucun mouvement, mais nous n'en passions pas moins exactement la nuit sur les remparts. Nos travaux continuaient avec activité ; assiégés et assiégeants s'occupaient des préparatifs de l'attaque et de la défense.

Croisières que le Général établit au Nord et au Sud. — Comme la réussite des opérations de terre dépendait absolument des événements de la mer, M. de Bellecombe fit réparer promptement les dommages de l'escadre. Pour faciliter l'arrivée des vaisseaux qui étaient attendus des Iles de France, il envoya « La Pourvoyeuse » croiser dans le Sud. La frégate, « La Pintade[1] », fut armée de noirs, M. de Joyeuse en reçut le commandement avec l'ordre d'intercepter dans le Nord, toutes les embarcations qu'il y rencontrerait. Tant de précautions, des mesures aussi sagement prises semblaient devoir nous assurer des succès journaliers. « La Pourvoyeuse » arrêta, le jour de son départ trois champans chargés de bois et de nesly[2]. Le lendemain, quatorze, au soir, elle eut connaissance de deux vaisseaux dont elle fit à la rade les signaux con-

---

[1] Elle prit le lendemain deux champans, espèce de bateaux de transport qui s'éloignent peu des côtes. Sur l'un de ces champans il y a avait cinq cents pagodes, environ quatre mille deux cents livres de notre monnaie.

[2] Le nesly est du riz en paille.

Digitized by Google

venus ; « Le Brillant » les lui répéta ; on en informa sur le champ M. de Troujoly que de légères blessures retenaient à terre. M. de Bellecombe lui conseilla de faire appareiller « Le Sartine » ; cet avis ne fut pas assez tôt suivi ; le quinze, à cinq heures et demie du matin, ces deux vaisseaux marchands parurent devant Pondichéry, faisant tranquillement la route du Nord ; ils arborèrent pavillon anglais, comme n'ayant rien à craindre ; ils ignoraient les hostilités commises à la côte de Coromandel. « La Pourvoyeuse » avait mouillé la nuit et commençait à leur donner la chasse, mais elle s'en trouvait éloignée de trois lieues. « Le Brillant » n'était pas en état de sortir, son gouvernail était à terre, on n'avait malheureusement reconnu que deux jours après le combat le dommage qu'il avait reçu. La frégate, « Le Sartine », reçut ordre d'appareiller pendant que les officiers se rendaient à bord ; le temps se passait, et les vaisseaux ennemis commençant à soupçonner faisaient force de voiles. Le Général écrivit à M. de Saint-Orain et Duchaila de les chasser et de les prendre jusques sous les pavillons hollandais à Sadras, mais ils nous échappèrent et furent renforcer l'escadre anglaise.

Retour de « La Pourvoyeuse », perte du « Sartine ». — M. de Saint-Orain reparut dans le Nord, le dix-sept ; il écrivit qu'au soleil couchant il avait cessé sa chasse, tant à cause de la distance où il se trouvait encore des deux vaisseaux qu'à cause de la connaissance qu'il avait eue de l'escadre anglaise, que « Le Sartine » qu'il avait perdu de vue lui donnait les plus vives inquiétudes ; elles n'étaient que trop fondées, il devint, peu de jours après, la proie des Anglais.

Arrivée de l' « Elisabeth » — Le vaisseau l' « Elisabeth » sembla venir exprès des Iles de France pour réparer cette perte. Il mouilla le dix-huit. M. Desauvergnes[1], colonnel du régiment s'était embarqué sur ce bâtiment ; il fut reçu à la tête de son corps et commença à passer avec nous les nuits sur les remparts. Il n'eut point de poste fixe comme les autres officiers supérieurs ; il se portait aux endroits où se faisaient les attaques principales. Sa bonne contenance répondait à la réputation qui l'avait devancé.

---

[1] M. Desauvergnes était toujours accompagné d'un aide-major ou sous-aide major du régiment. Pour que le zèle de ces officiers puisse servir d'exemple, il est nécessaire de les nommer. C'étaient MM. Carle et Manthel, aides-majors, MM. de Kerjeau et Lossac, sous-aides majors.

Digitized by Google

Formation d'une seconde escadre. — Notre escadre se trouvait démembrée par la perte du « Sartine » et de la « Pintade » qui avait quitté sa station du Nord pour se joindre à la poursuite des deux vaisseaux anglais. « Le Brisson », fort maltraité à la journée du dix, n'était pas en état de combattre ; M. de Bellecombe en fit passer l'équipage à bord du « Lauriston » auquel il donna quelques canons de douze et des munitions. « La Pourvoyeuse » reçut deux pièces de vingt-quatre pour ses sabords de retraite. M. Croizet, qui commandait l' « Elisabeth », frégate de vingt-six canons et de cent cinquante hommes d'équipage fut réuni, sur le champ, à M. de Troujoly. Cette seconde division, plus faible que la première par le nombre, était effectivement plus forte, les hommes, pleins de courage et d'ardeur que le Général avait encore animés par des gratifications, motifs d'encouragement dont il a fait grand usage pendant tout le siège, aucun soldat n'ayant montré du zèle et de la hardiesse sans en être récompensé.

Départ de notre Escadre, le vingt-un août. — Le vingt, l'escadre anglaise de six vaisseaux parut dans l'Est. M. de Troujoly reçut ordre de la combattre au sud de Pondichéry pour pouvoir revenir secourir la ville ou s'y réparer, suivant les circonstances. Il mit à la voile le lendemain ; les ennemis avaient déjà gagné dans le Sud et prirent sous nos yeux l' « Aimable Manette[1] » vaisseau particulier venant des Iles de France; pour surcroît de malheur, M. de Caire, notre ingénieur en chef, était sur ce bâtiment.

Ce qu'est devenue notre Escadre. — Il faut reprendre les détails des opérations de terre ; notre escadre ne doit plus nous occuper ; elle a été perdue pour nous du moment de son départ. M. de Bellecombe n'a été informé que deux jours avant le siège que M. de Troujoly a fait route le deux septembre pour l'Ile de France avec le « Brillant » et le « Lauriston », laissant dans ces parages « La Pourvoyeuse » et l' « Elisabetb » qui n'ont reparu à Négapatam que le trois octobre, d'où ils sont aussi retournés aux Iles le quatorze du même mois. Les raisons d'un pareil abandon ne sont pas publiques.

Depuis l'attaque du 9 août, le Général faisait éclairer la place par

---

[1] Ce vaisseau appartient à M. de La Rochette qui l'attendait avec impatience pour le consacrer au service de sa patrie comme il avait fait du *Brisson*.

Digitized by Google

les quinze dragons et les petits détachements de cipayes sous la conduite de M. Madec[1] qui avait été longtemps chef d'un parti dans l'Inde, homme extrêmement brave et qu'on verra pendant le siége faire des actions dignes d'envie.

Les ennemis s'emparent des limites. — Le vingt-un, dans la nuit, les ennemis s'emparent de nos limites pour ne les plus abandonner et prirent poste dans un jardin que M. de Bellecombe avait été reconnaître la veille, après avoir fait couvrir sa marche par quelques dragons et une compagnie de grenadiers cipayes. L'ordre était donné de couper les arbres de ce jardin et de combler le fossé profond qui l'entourait. La présence des ennemis en empêche. On se mit à détruire le bâtiment de la Blanchisserie qui l'avoisine, mais nos travailleurs furent mis en fuite par du canon de campagne qui en tua quelques uns ; il n'y eut que le mur de devant d'abattu[2].

Première batterie du Nord. — Les Anglais maîtres du reste y placèrent sur le champ deux pièces de canon qu'ils épaulèrent d'un retranchement ; ils établirent en même temps au jardin dit de Comera une batterie de quatre embrasures dont deux étaient dirigées sur la capitale du bastion Nord-Ouest, prenant de revers la partie de l'Ouest jusqu'au bastion de la reine. Les deux autres battaient sur Madras. Le Général fit tirer de la grosse artillerie sur cet ouvrage, mais la distance de sept cents toises rendant les coups trop incertains, il la fit cesser au bout de quelques jours.

La « Pintade » reparait. Son sort.— Le vingt-cinq août, « La Pintade » parut dans le Nord. M. de Joyeuse écrivit qu'il était obligé

---

[1] Il a commandé un parti au service de Soupadoulla ; il passa ensuite à celui de Souba d'Agra ; de là, il s'attacha à Nadjékan, général de l'empereur Mogol. Il se trouvait par hasard à Pondichéry, où il attendait, pour repasser en France les débris d'une fortune considérable qu'il a perdue dans une affaire où il fut mal secondé dans le Parguéna ou province de Biana, près d'Agra. La confiance que M. de Bellecombe avait mise en lui paraîtra bien méritée lorsqu'on saura que ce brave homme a soutenu, sous les murs de Delhi avec son parti de quinze cents hommes et de dix pièces d'artillerie sept charges de suite de cinquante mille mahrattes qui ne purent l'entamer quoique l'armée de l'empereur composée de 40.000 hommes l'eût abandonné.

[2] On avait détruit un village situé en avant de ce bâtiment à l'abri duquel les ennemis auraient ouvert facilement la tranchée dans le Nord.

Digitized by Google

d'aller faire de l'eau et des vivres à la côte de l'Est ; il joignit son journal à sa lettre. Cet officier s'est très bien comporté dans la position critique où il s'est trouvé, son équipage, composé en grande partie d'indiens qui n'avaient jamais été à la mer, était malade. Il ne lui était pas possible de venir en rade ; Pondichéry était bloqué par l'escadre anglaise ; elle avait manœuvré le vingt-quatre au soir de manière à nous faire croire que nous allions être attaqués par mer et par terre, comme les espions ne cessaient de le rapporter. M. de Bellecombe s'y était préparé ; les troupes étaient à leur poste avant le coucher du soleil ; la fête du roi n'en fut que mieux célébrée. Toute l'artillerie des remparts fit le salut ordinaire : les pièces qui pouvaient être dirigées sur l'ennemi furent tirées à boulet.

On célèbre la fête du roi. — Le jour de la Saint-Louis, en sortant du bivouac, la ville entière déjeuna au gouvernement, où l'on but à la santé du roi avec la gaieté naturelle aux français et dont les chefs donnèrent l'exemple ; on distribua aux soldats du vin et des vivres. Cette générosité pourra peut-être paraître extraordinaire dans une ville assiégée, mais il faut publier, à la louange des administrateurs que, malgré la dificulté des approvisionnements, les vivres étaient en abondance tant en troupeaux qu'en grains de toute espèce et que le riz, nourriture ordinaire du soldat et de l'indien s'est maintenu au plus bas prix, depuis le commencement du blocus dont il faut mettre la date au cinq juillet, jusqu'à la fin du siège.

Débarquement des munitions. — L'escadre anglaise qui était dans une relation continuelle avec l'armée, se voyant, par l'absence de la nôtre, maîtresse absolue de la mer, ne s'était approchée que pour faciliter le débarquement des munitions qui se fit dans le Nord à Sadras et à Couginer et dans le Sud à Goudelour[1]. Les nuits étaient tranquilles, parce que l'ennemi rassemblait tout ce qui était nécessaire pour établir de nouvelles batteries.

Arrivée d'un déserteur. — Il nous arriva un déserteur[2], soldat

[1] Le premier débarquement de munitions s'est fait dans les endroits ci-dessus nommés, mais rien ne pouvant empêcher les ennemis, ils les ont faits depuis à la rivière d'Ariancoupan dans le Sud et aux limites du côté Nord.

[2] Il est arrivé plusieurs autres déserteurs, mais on ne parle que de celui-ci à cause des indications justes qu'il donna.

Digitized by Google

d'artillerie qui indiqua les endroits où se faisaient les dépôts de fascines et de gabions. Le jardin de Dosset[1], situé sur la rivière d'Ariancoupan en était un. Comme on y avait déjà aperçu des mouvements, on y tira du canon de vingt-quatre à barbette du bastion de la Reine; mais le général faisait toujours modérer ces feux qui n'étaient pas d'une grande utilité et consommaient des munitions.

Le Général fait occuper les deux demi-lunes. — Il aima mieux profiter de la lenteur des assiégeants pour augmenter et consolider ses digues, élever et épaissir encore ses parapets Il hésitait, à cause de la faiblesse de la garnison à faire occuper les deux demi-lunes d'Orléans et de Nord-Ouest, mais la grande utilité dont elles pouvaient être dans le cas où l'ennemi ferait une attaque dans le Nord, le détermina à les faire mettre en état. Dès que les embrasures et les plates formes furent achevées, on y plaça du canon; leur garde fut composée de Topaz canonniers de Karikal, de quelques bourgeois de bonne volonté et de quelques cipayes dont on augmenta le nombre suivant le besoin. Le commandement en fut confié à MM. Biche et Monboccage. Ces postes étaient faits pour être ambitionnés par les officiers de la garnison, mais leur petit nombre les rendait tous nécessaires sur les remparts. On blinda la poudrière placée dans la gorge du bastion de l'hôpital; ce bâtiment trop élevé, de la blancheur éclatante de la maçonnerie de l'Inde, était aperçu de toutes parts; il était vraisemblable que la principale attaque se ferait dans cette partie. Cet ouvrage important fut très long et ne put être achevé avant que l'ennemi ait été en état de le troubler.

Plainte singulière de M. Munro. — Le lendemain de la Saint-Louis, on vit dans la plaine un drapeau blanc escorté par trente dragons : c'était un aide de camp[2] du général Munro. Quoique ce fait ne soit pas fort intéressant, il doit être rapporté parce qu'il caractérise l'orgueil anglais qui ose se plaindre et réclamer les usages des peuples civilisés dans le moment où il viole le droit des nations. Cet officier, introduit dans la place avec les formalités ordinaires, fut conduit au général, auquel il remit une lettre et un paquet. Cette lettre et la réponse instruiront de l'objet du message.

---

[1] Le Jardin de Dosset est à sept cent cinquante toises de la place, vis-à-vis de l'Ile aux cocotiers.

[2] Cet aide de camp est le fils du gouverneur de Madras, Thomas Humbold.

Digitized by Google

Précis de la lettre du major Général Munro :

« Monsieur, au désir du chevalier Edouard Vernon, commandant de » l'escadre anglaise, j'ai l'honneur de vous envoyer quelques pièces de la » mitraille dont s'est servie l'escadre française ; ce n'est pas de celle dont » on use à la guerre, parmi les nations civilisés, etc., etc.

Réponse de M. de Bellecombe :

« Je ne vois, Monsieur, dans ce que vous m'avez envoyé que de la mi- » traille pareille à celle employée par les escadres anglaises en toutes occa- » sions et même bien moins mauvaise ; cela ne méritait pas la peine que » vous avez prise de m'envoyer un officier, surtout après vous avoir prié » de cesser toute correspondance. Si j'avais cru devoir vous faire quelques » observations sur l'espèce de mitraille dont s'est servi M. Vernon, j'au- » rais pu vous envoyer, non seulement des balles mâchées, mais aussi des » boîtes soufrées qui ne pouvaient être lancées que dans le dessein de » mettre le feu à nos vaisseaux. Je ne fais sur cela aucune réflexion ni » aucune comparaison sur les moyens respectifs de défense ; rien ne doit » m'étonner quand je me vois attaqué par mer et par terre sans déclara- » tion de guerre, etc., etc.

Cette réponse fut remise sur le champ à l'aide de camp de M. de Munro avec une caisse réclamée par une dame anglaise ; ces espèces d'honnêtetés appartiennent à notre nation.

Les troupes logent près des bastions — Il n'était pas possible de laisser rentrer désormais les troupes dans leurs casernes[1] ; leur grand éloignement des remparts eût rendu cette liberté dangereuse en cas d'attaque imprévue ; mais les soins des hommes et leur conservation étant une partie essentielle à la guerre, M. de Bellecombe fit louer les maisons les plus voisines des différentes bastions pour que les soldats y déposassent leurs effets. Il fit construire dans les gorges des hangars pour les garantir eux et leurs armes de l'intempérie de l'air. M. Cheureau y joignit des tentes, la ration fut augmentée d'une demi livre de pain auquel on ajouta, suivant les circonstances du vin et de l'eau-de-vie.

Un parti ennemi s'approche des glacis. — Le premier septembre, à onze heures du soir, une trentaine d'hommes s'étant approchés des

[1] Les casernes sont sur la place d'Armes au centre de la ville ; il y a cinq cent cinquante toises à parcourir pour être rendu au bastion de l'hôpital.

Digitized by Google

glacis du bastion Nord-Ouest, furent aperçus de la demi-lune que commandait M. Monboccage et mis en fuite par le canon à mitraille qu'il leur tira ainsi que par la mousqueterie du bastion. C'était une ruse de la part des ennemis qui voulaient attirer notre attention de ce côté pour travailler tranquillement dans le Sud-Ouest, mais l'on veillait partout; à une heure du matin, on vint du bastion de la reine rendre compte au général de ce qui s'y passait; il s'y transporta.

Tranchée ouverte dans le Sud et Sud-Ouest. — Nous découvrîmes, au jour, les deux tranchées ouvertes dans la nuit; l'une prenait au jardin de Dosset jusqu'à l'escarpement de la rivière; l'autre commençait au jardin de M. Pingaut et traversant l'allée d'Ariancoupan rejoignait une batterie qu'ils établissaient à deux cent soixante-dix toises de la place sur la capitale du bastion de la Reine. Les quatre pièces de vingt-neuf de la barbette de ce bastion avaient tiré toute la nuit, mais l'ennemi était déjà couvert.

Piège dans lequel tombent les ennemis. — Pour s'assurer de sa force, M. de Bellecombe fit sortir M. Madec qui fut seul à portée de pistolet de la tranchée. tourna autour de l'ouvrage et fit cette reconnaissance avec autant de bravoure que d'intelligence ; lorsqu'il fut rentré dans la place, le général lui ordonna de prendre des dragons avec cinquante Pallis[1] et cinquante Cipayes et de marcher comme pour aller attaquer cette batterie. Le projet était d'engager les Anglais à sortir dans la plaine ; tout était disposé au bastion de l'hopital et à celui de la Reine pour les bien recevoir. Ils s'y laissèrent tromper. A peine nos troupes, qui défilèrent par le chemin couvert furent-elles aperçues sur le bord de l'avant-fossé que trois mille hommes se montrèrent, tant sur les ouvrages qu'en dehors des haies et des jardins où ils s'étaient cachés. La cavalerie voulut aussi déboucher, mais notre canon la força de rentrer et donna avec succès sur toute cette infanterie qui se retira et n'osa plus paraître. Ce petit combat dura une heure et demie ; nous n'eûmes qu'un homme tué et deux blessés. Avant de se retirer des remparts, le général fit tracer de nouvelles embrasures à la face droite du bastion de l'hôpital qui donnaient directement sur le travail des ennemis.

Dès le trois, ils y avaient établi huit mortiers dont il jetèrent une grande quantité de bombes principalement sur la poudrière, dès ce

[1] M. Dusausoir, commandant de cette troupe sortit avec eux.

Digitized by Google

moment les travailleurs s'enfuirent et se cachèrent. Ce n'était qu'avec des patrouilles qu'on pouvait parvenir à les rassembler en petit nombre. Ces hommes, d'un naturel excessivement lâche étaient conduits tout tremblants sur les travaux ; les premiers coups tirés les faisaient se tapir contre terre, d'où ils ne se relevaient que longtemps après. Sur la fin du siège, ils ont montré un peu plus de fermeté malgré la multitude des leurs que le canon ou les éclats des bombes ont emportés ou mutilés. La peur a, sans doute, ses périodes comme les autres affections de l'âme.

Travaux du bord de la mer. — Le quatre, l'escadre anglaise s'approcha encore de terre comme elle l'avait fait la veille de la Saint-Louis ; son mouvement nous donna d'autant plus d'inquiétude que les travaux étaient commencés depuis peu de jours sur le front de la mer[1]. Le général, désespérant de revoir nos vaisseaux s'était hâté de faire porter dans cette partie de l'Est une grande quantité d'ouvriers qui s'y tenaient d'autant plus volontiers qu'il n'y avait aucun danger. Plusieurs magasins, établis par des particuliers étaient abattus, le revêtement découvert, un fossé creusé au bas en augmentait la hauteur. La batterie Dauphin était presque achevée et assez étendue pour contenir dix pièces de gros calibres. Mais nous n'avions alors que huit mortiers à opposer aux ennemis, sans y comprendre les feux des deux estacades. Cette manœuvre de l'escadre n'eut aucune suite, quoique deux vaisseaux qui n'avaient pas encore paru soient venus se mettre en ligne avec les six autres.

Première parallèle de l'attaque du Nord. — On s'aperçut le cinq, à neuf heures du soir que les Anglais travaillaient dans le milieu de l'allée de la Blanchisserie. Les bastions d'Anjou, de Madras, le Nord-Ouest et la demi-lune d'Orléans firent un grand feu ; cet ouvrage conduit jusqu'à deux cent quatre-vingt toises de la place, était fort avancé pour le peu de temps qu'ils avaient pu y travailler tranquillement[2] ; le huit, il y avait déjà sept mortiers en action.

---

[1] Comme cette partie de l'Est n'était pas exposée au feu de l'ennemi, on pouvait y travailler de jour, ce qui était impossible partout ailleurs. Le général profita de cet avantage pour faire ajouter deux nouvelles palissades aux estacades.

[2] Le boyau de cette tranchée commençait à cent toises de la Blanchisserie ; trois retours étaient déjà faits ; ils établissaient la première parallèle.

Digitized by Google

Batterie à ricochet de l'Ouest. — Le même jour, au lever du soleil, on découvrit un épaulement dans l'Ouest, au-delà de l'inondation, à distance de nous de six cents toises; quatre embrasures marquées paraissaient devoir prendre de revers toute la face du Nord jusqu'au bord de la mer.

Batterie de dix pièces dans le Sud. — La batterie du Sud-Ouest ne discontinuait pas de tirer des bombes; la tranchée du jardin de Dosset aboutissait à une autre batterie de dix pièces dirigée sur la capitale du bastion de l'hôpital. Tant d'ouvrages à la fois ne pouvaient se faire qu'avec des forces considérables, aussi l'armée venait d'être augmentée de six bataillons de Cipayes, de huit cents européens et de vingt compagnies de grenadiers cipayes prises dans toutes les places anglaises des côtes de Coromandel et d'Orixa. La faiblesse de notre garnison ne permettait pas de faire des sorties, surtout dans un moment ou elles n'auraient pas pu être de toute l'utilité qu'on en doit retirer. Les batteries ennemies n'étant pas garnies de canons, on les inquiéta par le feu des remparts qui, de leur propre aveu, leur fit perdre beaucoup de monde.

Défectuosité des pièces. — M. de Bellecombe, perpétuellement sur les bastions, le jour et la nuit, examinait avec attention les différents points d'attaque. Il fit tracer de nouvelles embrasures pour multiplier ses feux et les rendre supérieurs à ceux dont les travaux des assiégeants donnaient l'indication; mais notre artillerie peu nombreuse était extrêmement fatiguée et rebutée par ses propres pièces. Plusieurs canons de vingt-quatre, principalement de ceux que « La Pintade » avait apportés de l'Ile de France crevèrent, tuant ou blessant beaucoup de monde et brisant leurs affûts; c'étaient des pertes réelles. Le général ranima ses soldats par ses gratifications et surtout par sa présence, restant auprès des pièces qui intimidaient. Il était étonnant qu'il ne succombât pas à tant de dangers et de fatigues. C'était la crainte universelle. Cependant, le neuf, il quitta le bivouac, se trouvant fort incommodé; il donna ses ordres dans son cabinet, pendant quelques jours, au bout desquels il reparut comme à son ordinaire.

Il n'est plus possible de suivre l'ennemi pas à pas dans sa tranchée; il n'appartient qu'à un journal de tracer les parallèles, les boyaux, leur retour, les épaulements, etc., les principaux faits établis et mis dans leur ordre doivent former le tableau qu'une simple relation se

Digitized by Google

propose, sans parler de l'attaque et de la défense qui n'éclairent personne et que l'homme du métier devine.

Bombardement. — Depuis le vingt-sept août jusqu'au dix-sept septembre, les ennemis n'ont tiré le canon que des deux premières batteries de la Blanchisserie, du jardin le Cousméra et d'une pièce qu'ils avaient placée à l'extrémité de la tranchée du Nord, du côté de la mer, pour battre le Brisson resté seul en rade. Deux de leurs frégates se sont approchées plusieurs fois de ce vaisseau, mais les pièces de trente six du bastion Saint-Laurent et celles de la batterie Saint-Louis les ont toujours forcées de se retirer. Avec leurs mortiers et obusiers, les assiégeants ont foudroyé la ville et les remparts, la grande étendue de terrain dont le sol est sablonneux rendait le feu moins meurtrier, mais les maisons ont été. pour la plupart écrasées. Le Gouvernement et l'Intendance étaient environnés de bombes dont plusieurs les ont frappés[1].

H. DE BELLECOMBE.

(*A suivre.*)

---

[1] Parmi la quantité que les Anglais ont jetée, il en est tombé environ trois cents faites d'une terre fort épaisse et compacte dont les éclats, dangereux pour les hommes n'endommageaient pas les maisons ; ils en ont envoyé d'autres bouchées avec une finie de bois couronnée d'une pièce d'argent. Ces bombes contenaient chacune quatre billets dont deux en français et deux en langue malabare par lesquels les habitants et la garnison étaient invités à passer au camp de l'ennemi avec promesse de récompense. On les menaçait en outre de toutes les rigueurs des lois de la guerre s'ils étaient pris l'épée à la main.

Digitized by Google

CAUSERIES

SUR

LES ORIGINES DE L'AGENAIS

(*Suite*)

III.

Les Voies Romaines.

Un des premiers soins des Romains pour assurer leur établissement fut de créer dans le pays des voies stratégiques dont le commerce devait bénéficier.

Les textes anciens donnant le tracé des voies romaines sont au nombre de trois principaux : la Table théodosienne ou carte de Peutinger; l'Itinéraire d'Antonin, qui datent des années 211 à 217 ; l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, rédigé en l'année 333. Ils mentionnent quatre voies traversant le pays des Nitiobroges, que nous appelleront désormais l'Agenais.

1° La voie de Bordeaux à Argenton, passant par Agen, où elle fait un angle droit : de la direction de l'ouest à l'est, elle prend celle du sud au nord. (Itinéraire d'Antonin.) Pour étudier plus facilement cette voie, nous la dédoublerons ainsi : d'Agen à Périgueux ; de Bordeaux à Agen.

2° La voie d'Agen à Toulouse par Lectoure (Table théod.), empruntant une partie de la voie dite La Peyrigne, d'Agen à Saint-Bertrand de Comminges. (Itinéraire d'Antonin).

3° Une portion de la voie dite La Ténarèse, entre Bazas et Eauze par Sos. (Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem).

Digitized by Google

4° Une portion de la voie de Bordeaux à Lyon par Rhodez. (Table théod.) Cette voie est commune avec celle qui est citée sous le n° 1. jusques à Eysses, où elle s'en sépare, pour suivre la vallée du Lot.

Il est facile de juger que ce n'est là qu'une faible partie du réseau : ces textes nous fournissent en tout seulement sept points de repère, stations ou relais; après les avoir interprétés, il restera à faire de nombreuses additions.

I.

Voie se dirigeant vers le nord : d'Agen à Argenton par Périgueux (*Vesunna*) par Eysses (*Excisum*).

C'est une des plus faciles à identifier.

La première lieue, d'Agen au plateau des Caulets, a donné lieu à deux rectifications depuis un siècle. La voie romaine passait à la Croix de Grézel, entre la grande route actuelle allant à Villeneuve et la route du vallon de Vérone. Des Caulets jusques au-delà de La Croix-Blanche, la route actuelle de Villeneuve est établie sur l'ancienne chaussée; à partir de la côte de La Truffe, elle s'en dégage et contourne dans les pentes tandis que la voie antique se maintient sur les hauteurs jusques à Pujols, qu'elle traverse.

Le plateau naturellement fortifié de Pujols était occupé dès l'époque romaine, ainsi que le prouvent les nombreuses découvertes que nous a fait connaître M. l'abbé Gerbeau, l'historien de cette ancienne juridiction seigneuriale.

La traversée du Lot s'effectuait à gué, ou en bateau, au point même où Villeneuve devait être fondé après plus de dix siècles [1]. La grande ville romaine de la vallée du Lot, la première station à partir d'Agen était Eysses.

La distance entre ces deux stations était de 13 lieues (soit près de 29 kilomètres), d'après la Table et l'Itinéraire.

---

[1] Antérieurement à cette fondation, il n'existait pas de pont sur le Lot. Les nombreux barrages établis sur cette rivière au XIII° et XIV° siècle pour servir des moulins et faciliter la navigation en ont changé le régime. Avant l'exécution de ces travaux, le Lot avait un courant continu plus rapide et devait offrir un certain nombre de points guéables.

Digitized by Google

D'Eysses à la station voisine *Trajectus*, qui est Pontours (Dordogne), la distance était de 21 lieues (soit près de 47 kilomètres) d'après l'Itinéraire. Le tracé, toujours du sud au nord, est facile à déterminer.

Je cite à ce sujet deux historiens régionaux.

La voie passait « par les bois de Soubirous (commune de Villeneuve), entrait dans le canton de Cancon, au bois du Renard, à » l'extrémité de la commune de Castelnau, montait à La Boulbène » (213 mètres d'altitude), passait à Lanauze, à Lamère, à Cailladelle » (199 mètres d'altitude) et descendait vers la Gardonne à partir de » Roumagne. De là elle longeait la frontière du canton de Monflanquin pour continuer vers le nord par Bourgade, Laubère, où il en » reste quelques vestiges, Taradel, Le Maynard (142 mètres d'altitude) et César[1]. »

Elle entrait dans le canton de Castillonnès « par Montaut et Bournel, traversait la commune de Ferransac.... et se dirigeait sur » Issigeac, en passant entre les communes de Cavarc et Saint-Quentin, où elle est assez bien conservée dans les bois de Canterane » sous le nom de La Caussade (la chaussée)[2]. »

D'après M. Bouyssy, deux piles s'élevaient sur le parcours de la voie, en regard l'une de l'autre, l'une dans la commune de Boudy, l'autre sur la colline de Quercy (canton de Castillonnès). Cette dernière, dont on voit encore les restes, était bâtie en briques.

M. Massip signale un tronçon bien conservé qui porte encore le nom de Chemin de César, à 1,500 mètres du Renard, à Las Coudènes, entre l'écart de Tilloles et le château de Calcat.

J'ai vérifié une grande partie du parcours. On admire la parfaite conservation de la portion depuis longtemps abandonnée sur le plateau de Lanauze : la voie a gardé sur ce point son pavage en blocs irréguliers de silex ; sa largeur est de 7 à 8 mètres. A Cailladelles, un puits large et profond, creusé dans le rocher, sur le bord de la route, pourrait dater de l'époque romaine.

---

[1] Massip, *Hist. de Cancon*, p. 20.

[2] Bouyssy, *Notice hist. sur la ville de Castillonnès*, p. 4.

Digitized by Google

II.

Voie d'Agen à Bordeaux.

Pour bien résoudre les difficultés, qui sont nombreuses, prenons l'ordre même de l'Itinéraire et traduisons les chiffres des distances en mesures modernes (la lieue gauloise était de 2.222 mètres).

Itinéraire		Table	
De *Burdigala à Sirio*,	XV l.	X l.	33 1/2 ou 22 kilomètres.
De *Sirio à Ussubium*,	XX l.	XX l.	44 1/2 kilomètres.
D'*Ussubium à Fines*,	XXIV l.	XX l.	53 1/2 ou 44 1/2 kilomèt.
De *Fines à Aginnum*,	XV l.	XV l.	33 1/2 kilomètres.

La première station après Bordeaux, *Sirio*, serait Cérons (Gironde) d'après M. Jullian[1]. Avant lui, quelques auteurs avaient proposé le pont sur le Ciron, au confluent de cette rivière, et même Preignac, localités qui sont environ à 5 et à 6 kilomètres 1/2 au delà de Cérons.

La voie suit la rive gauche de la Garonne, parcourant une région peu accidentée, ce qui permettait d'éviter les grands détours. *Ussubium* doit donc se trouver à une distance assez rapprochée de 44 kilomètres 1/2 de Cérons.

Longtemps nos historiens régionaux — Saint-Amans tout le premier — ont placé *Ussubium* à Hure (Gironde) bien que la distance ne concorde nullement avec celle que donnent les textes : Hure est à 27 kilomètres de Cérons, à 22 du confluent du Ciron. On s'appuyait sur des découvertes d'antiquités romaines, faites à Hure et sur une ressemblance (!) entre les noms. Ce n'était pas sérieux, ces noms n'ayant de commun qu'une voyelle initiale.

L'embarras était plus grand pour identifier *Fines*. On ne pouvait se résoudre à placer les limites entre l'Agenais et le Bazadais seulement à 33 kilomètres d'Agen, d'autant plus que le Mas-d'Agenais, à une

---

[1] *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II, p. 221. On n'a rien publié de plus complet sur cette voie romaine. La méthode de M. Jullian est toujours rigoureuse ; il épuise les renseignements bibliographiques et nous n'aurons qu'à utiliser ces données, tout en proposant des solutions nouvelles.

Digitized by Google

plus grande distance d'Agen (45 kilomètres) dans la direction d'*Ussubium*, passe pour avoir toujours fait partie de l'Agenais.

Le Mas est Pompéjac, où s'élevait la basilique de Saint-Vincent en Agenais citée par Grégoire de Tours.

M. Jullian, mis incidemment en présence de ces difficultés, puisque, en étudiant les voies romaines de la Gironde, il avait à rechercher si *Ussubium* était dans ce département ou dans le nôtre, propose, mais avec toutes les réserves possibles, d'intervertir l'ordre des stations et de lire :

Sirio à *Fines*;
Fines à *Ussubium*;
Ussubium à *Aginnum*.

Ceci accepté, il suppose que la station *Fines* devait se trouver sur les bords de l'Avance, limites des diocèses de Bazas et d'Agen au moyen âge.

Au lieu de chercher dans deux documents concordants la solution d'un problème de géographie ancienne, ne paraît-il pas dangereux d'appliquer une théorie toute faite sur cette géographie à l'interprétation et, qui plus est, à la correction de ces textes? S'il y a des corrections à faire — et c'est ici le cas — il en est de plus simples; nous allons bientôt signaler dans les textes une erreur évidente qui porte non sur la position relative des stations mais sur les distances qui les séparent.

Etant admis que Cérons ou le confluent du Ciron représente *Sirio*, la station d'*Ussubium* doit être cherchée à 20 lieues (44 kil. 1/2) dans la direction d'Agen.

On a proposé :

Hure (Gironde — 32 ou 27 kil.). C'est l'opinion de d'Anville, adoptée par Saint-Amans et Jouannet.

Uzeste (Gironde — 23 ou 18 kil.). Opinion de Walckenaer. La route de Bordeaux à Agen ferait ainsi un immense contour vers le sud.

Les environs de Montpouillan (Lot-et-Garonne — à 40 ou 35 kil.). Opinion de M. Longnon.

Lamotte-Landeron (Gironde — 29 ou 24 kil.). Opinion de Lapie.

Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne — 38 ou 33 kil.). Opinion de Desjardins, et de la Commission de la carte des Gaules.

Faisons observer que Lapie, Desjardins et la Commission de la carte des Gaules rectifient la carte de Peutinger qui fait passer la

Digitized by Google

voie d'une rive à l'autre de la Garonne entre *Fines* et Agen et non pas entre *Sirio* et *Ussubium*. Enfin, pour toutes les attributions proposées, l'écart dans les distances entre le chiffre réel et celui que donnent les textes est de plus de 4 lieues en moins.

Il est étrange que la découverte d'une inscription fixant l'emplacement d'*Ussubium* n'ait pas fait reconnaître depuis un demi siècle la véritable attribution.

Chaudruc de Crazannes publiait, en 1834, et Saint-Amans, quelques années après, l'inscription suivante, qui se voyait alors dans le jardin du presbytère du Mas d'Agenais :

Tutelae Aug. Ussubio labrum Silvinus Scipionis f. antistes d. [1].

L'un et l'autre, en passant par le Mas, ne firent pas grand effort pour rechercher le lieu de la découverte tant ils étaient persuadés que Hure est bien *Ussubium*.

---

[1] Chaudruc de Crazannes (*Mémoires de la Société archéol. du Midi de la France*, t. I, années 1832-33, Toulouse, 1834, p. 252), s'est occupé beaucoup moins de savoir comment l'inscription se trouvait au Mas que d'en commenter le texte. Il fait observer qu' *Ussubium* est le nom d'un Dieu tutélaire, aussi bien qu'un nom de lieu. La planche qui accompagne sa notice est exacte au point de vue du texte mais non au point de vue de la forme donnée à la pierre qui porte l'inscription : il en a fait une sorte de tambour de colonne orné de deux bandeaux et d'un cartouche, tandis qu'elle a la forme d'un balustre.

Saint-Amans (*Antiq.* p. 194 et pl. XVII de la VIIIe notice) donne un dessin assez exact. Il dit que l'on ignore la provenance de l'autel et sa croyance que Hure est *Ussubium* n'est pas ébranlée.

Environ vingt-cinq ans après lui, son fils Casimir a publié sous le titre *Dissertation sur un autel et un cippe votifs avec leur inscription*, (Agen, s. d., Noubel, in-8° de 15 p. et de 2 pl.), une bien mauvaise notice sur le même sujet. Trompé par le dessin de Chaudruc de Crazannes, il s'imagine qu'il y a eu deux textes pareils gravés l'un sur un marbre en forme de balustre, l'autre sur un cippe. Il déplore la perte du second de ces monuments, après quoi il s'efforce d'accumuler des preuves pour l'attribution de Hure.

M. Bladé, dans son *Epigraphie antique de la Gascogne* (Bordeaux, Chollet, 1885, p. 188), classe parmi les inscriptions fausses celle d'*Ussubium*. Cette appréciation lui est toute personnelle. M. Jullian, d'accord avec tous ceux qui se sont occupés de ce monument, n'a vu aucune raison — et il le déclare formellement — de douter de son authenticité.

Ce marbre est actuellement dans l'église du Mas, où il sert de support à la vasque d'un bénitier.

Digitized by Google

Bien peu après, en 1840, quelqu'un de bien placé pour avoir des renseignements précis, M. l'abbé Mellingre, curé du Mas d'Agenais, réunissait des notes pour l'histoire de cette ville. On lit dans son manuscrit, qui a été donné aux archives départementales par les héritiers de M. Magen, le passage suivant :

« A Saint-Martin (de Lesque), au couchant de la ville (du Mas), » sur la route de l'ancienne *Ussubium*, aujourd'hui Hures, on a » trouvé un support de cuvette, en marbre blanc, de la hauteur d'un » mètre. Il a la forme d'une urne ; il est revêtu d'une inscription. » Ce marbre a été transporté dans le jardin du presbytère. »

Pour le coup, le bandeau sur les yeux est triple. L'opinion d'après laquelle Hure est *Ussubium* est exprimée par M. l'abbé Mellingre, dans la même phrase qui fera dire par tout le monde : L'inscription d'*Ussubium* a été trouvée à Saint-Martin-de-Lesque, donc Saint-Martin-de-Lesque est *Ussubium*. Le témoignage de M. l'abbé Mellingre est d'autant plus véridique qu'il est exprimé naïvement, sans conséquence, sans prétention de proposer une solution nouvelle.

Quand nous aurons prouvé que Lesque était une grande ville à l'époque romaine, que sa position, par rapport à *Sirio*, est exactement à la distance indiquée par les itinéraires, l'attribution proposée ne laissera plus aucun doute.

Saint-Martin-de-Lesque est actuellement une modeste paroisse qu'il faut se garder de confondre avec le Mas-d'Agenais. Bien qu'à trois kilomètres seulement à l'ouest de cette ville, elle n'est pas sur son territoire mais sur celui de la commune de Caumont.

Il y a quinze années, au mois de mai, j'explorai ce coin de terre, accompagné par quelqu'un du pays, qui me fit reconnaître, sur une grande étendue de terrain, les principales lignes de la ville antique d'après l'état de végétation des blés. La charrue se heurte à des substructions sur de vastes surfaces et les plantes sont moins vivaces sur les points qui correspondent à la fondation des murs.

A proximité de l'emplacement encore si reconnaissable de la ville, les couches épaisses d'un cimetière antique sont toujours exploitées. Dans les étages inférieurs l'incinération seule est pratiquée ; la pression des terres a rompu le plus souvent les urnes, presque toutes en terre grossière, qui contiennent les cendres. M. de Saint-Amans écrivait, il y a plus de cinquante ans, qu'on avait tiré de ce gisement plus d'un hectolitre de monnaies romaines. Depuis lors, on n'a pas cessé d'agrandir le chantier sans l'épuiser et d'employer à

Digitized by Google

l'amendement des terres la poussière qu'on en retire. Ces fouilles n'ont jamais été surveillées. Parmi les objets les plus remarquables qui ont été recueillis sur ce point citons la Minerve de bronze qui a appartenu à M. le vicomte de Luppé et une lampe de bronze, au manche recourbé, terminé par un quatre feuilles encadrant une tête de panthère [1].

Dans une exploration d'un quart d'heure, j'ai recueilli une monnaie de la colonie de Nimes, coupée en deux, des poids de tisserand et de beaux fragment ornés de poterie dite samienne.

Rappelons que le Bréguet, où l'on a découvert, en 1877, la Vénus ou Hébé dite du Mas-d'Agenais est à 1,500 mètres du cimetière de Saint-Martin.

Il est rare que deux villes à peu de distance l'une de l'autre puissent également prospérer. En admettant que, selon toute vraisemblance, *Ussubium* et *Pompejacum* aient également souffert des invasions barbares, il n'est pas surprenant qu'une seule de ces villes, la dernière, celle que la basilique de Saint-Vincent rendait célèbre se soit relevée de ses ruines. Elle a dès lors supplanté *Ussubium* pour les étapes: en suivant la voie antique, c'était la première station que l'on trouvât sur le territoire de l'Agenais, ainsi que l'exprime la dénomination qui a prévalu de *Mansio Agennensis*.

---

[1] J'ai dessiné cet objet, qui a été publié dans la *Revue des Sociétés savantes* 5e série, t. VI, p. 130. En rééditant à cette occasion l'inscription d'*Ussubium*, je n'ai pas su en tirer parti plus que les auteurs déjà cités.

Nous avons le plaisir d'apprendre au dernier moment que notre confrère M. Nicolaï a fait une véritable enquête sur les antiquités trouvées aux environs du Mas. Après avoir communiqué les résultats partiels de ses découvertes à la Société archéologique de Bordeaux, il veut bien nous réserver, de même que M. l'abbé Dubos, une notice au sujet de l'identification du temple de *Vernemetis* et des basiliques de Saint-Vincent cités par Fortunat et par Grégoire de Tours.

Il n'est pas de sujets plus intéressants pour nous. Les témoignages du poëte et du grand historien donnent un crédit exceptionnel aux Actes de Saint Vincent et c'est bien au Mas et dans ses environs qu'il faut chercher *Vernemetis*, *Pompejacum*, etc.

C'est une bonne fortune pour la *Revue* d'avoir à recueillir tous les éléments pour la solution de ces problèmes, des mémoires qui seront rédigés avec l'autorité que donnent à la fois la critique des textes et la parfaite connaissance des localités.

Digitized by Google

Saint-Martin est à 48 kilomètres de Cérons, à 43 de l'embouchure du Ciron. La concordance avec le chiffre des itinéraires — 44 1/2 — dont le *plus minus* donne, comme ont le sait, un peu de marge est donc exacte.

Nous n'en avons pas fini avec les difficultés. Il importe maintenant de retrouver la station de *Fines*.

La distance de Saint-Martin-de-Lesque à Agen en suivant, comme à à vol d'oiseau, la direction de la voie, qui passe d'une rive de la Garonne à l'autre, est d'environ 45 kilomètres. Et les chiffres des deux textes anciens équivalent à 78 ou 87 kilomètres; l'écart est si considérable qu'une erreur de chiffre, au sujet des distances entre *Ussubium* et Agen, a certainement été commise dans la Table et dans l'Itinéraire.

En admettant des contours qui allongeraient la route d'un cinquième ou un peu plus, ce qui est normal, la distance entre *Ussubium* et Agen devait être de 55 à 60 kilomètres.

La différence entre ces chiffres et ceux que fournissent les textes est égale à 22 kilomètres environ, soit 10 lieues gauloises. Donc le chiffre X a été ajouté par erreur dans l'indication des distances entre *Ussubium* et *Fines* ou bien *Fines* et *Aginnum*.

Nous n'hésiterons pas longtemps pour préciser. Dans la carte de Peutinger la distance entre *Aginnum* et *Fines*, XV l., est marquée par un trait d'une longueur double de celui qui est placé entre *Fines* et *Ussubium*, XX l. De plus les confins des Vasates ne sauraient être placés à V l. (10 kil.) d'Agen. Le chiffre XV lieues entre *Aginnum* et *Fines* doit être exact.

Il faut donc rectifier : d'*Ussubium* à *Fines* X ou XIV lieues (22 ou 31 kil.) au lieu de XX l. (44 kil. 1/2 — Table) ou XXIV l. (53 kil. 1/2 — Itinéraire.)

Tous ceux qui ont étudié les deux textes pour identifier les stations entre *Sirio* et Agen ont proposé des corrections en raison d'erreurs évidentes. Nous croyons avoir serré la question de plus prés et marqué le point faible, en réduisant la correction au minimum. Il nous reste à chercher si le tracé de la voie est encore reconnaissable et si l'étude du sol confirme les inductions.

De même que les commentateurs des Itinéraires ont eu le tort de ne pas s'enquérir de la provenance de l'inscription d'*Ussubium*, de même ils se sont peu préoccupés de savoir si quelques portions de la voie subsistaient encore entre *Ussubium* et Agen.

Digitized by Google

L'acteur Beauménil, bon dessinateur, curieux d'antiquités qui, bien que trop souvent suspect, a rendu des services, reproduisit, au siècle dernier, dans son album agenais, une pile élevée dans la commune de Saint-Pierre-de-Buzet. Le dessin de Beauménil a été publié par Saint-Amans (*Antiquités*); toutefois le monument, encore fort bien conservé, n'a jamais été décrit avec précision.

Il consiste en une tour carrée, massive, qui, dans son état actuel, a 7 mètres 80 de hauteur et 3 mètres 25 de largeur. Les côtés sont orientés vers les quatre points cardinaux. Le revêtement de cette tour est en petit appareil. A sa base s'étend un socle qui déborde la construction de 0 mètre 25. Une niche de 2 mètres 70 de hauteur, 1 mètre 75 de largeur, 1 mètre 70 de profondeur est ménagée dans le plein de l'édifice, sur le côté nord, à la hauteur de 4 mètres 50. Cette niche fait exactement face à une autre pile, circulaire, dite *La Tourrasse* qui se voit à 6 kilomètres de là dans la commune d'Aiguillon. Une ouverture circulaire, qui paraît ménagée à dessin plutôt que creusée par le temps, s'ouvre dans la voûte de la niche. Autour de cette ouverture, les pierres sont noircies par l'action du feu.

Nous sommes en présence de l'un de ces monuments qui, notamment dans le Sud-Ouest, jalonnent fréquemment les voies romaines et dont la destination religieuse (temples consacrés à Mercure avec une statuette du Dieu dans la niche) ou utilitaire (tour servant de fanaux) est encore discutée. Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux que la tour de Peyrelongue ait été un point de repère sur la voie antique. Il serait même possible qu'elle marquât en même temps une limite et, comme sa position répond bien à la distance indiquée entre *Aginnum* et *Fines* et aussi entre *Fines* et *Ussubium*, d'après la rectification qu'il fallait faire, la conclusion serait facile à tirer : c'est là ou bien près de là qu'il faudrait placer la station de *Fines*.

Donnons d'abord les chiffres pour les distances. Peyrelongue est à 23 kilomètres à vol d'oiseau de Saint-Martin-de-Lesque, ce qui répond à notre chiffre rectifié 22 ou 31 kilomètres. Il est à 34 kilomètres à vol d'oiseau d'Agen et les deux textes marquent 33 kilomètres 1/2 de *Fines* à Agen. La concordance ne saurait être plus parfaite, d'autant plus qu'en suivant le tracé de la route, nous pourrons constater qu'elle fait peu de détours.

Peyrelongue pourrait marquer une limite ; il se trouve à peu de distance d'un carrefour. Sur ce point, la voie antique de Bordeaux à Agen était coupée par un très vieux chemin, fort encaissé, tou-

Digitized by Google

dant du sud au nord, qui porte le nom significatif de *Cami Majourau.*

Autant qu'on en peut juger par des textes du XIIIe siècle indiquant la composition de la baylie agenaise d'Outre-Garonne, le *Cami Majourau* limitait cette baylie du côté d'un petit pays, le Cayran, qui pourrait bien n'avoir pas fait partie de l'Agenais primitif, c'est-à-dire du pays des Nitiobroges. Comme l'Agenais formait une bordure sur la rive gauche de la Garonne jusques un peu au-delà du Mas, le Cayran, sans limites naturelles, constituait une véritable enclave dans le territoire de la cité ou du diocèse d'Agen On s'expliquerait ainsi des conflits, au sujet desquels on n'a que de vagues renseignements, qui auraient éclaté entre les évêques de Bazas et ceux d'Agen. Ces derniers auraient réussi à faire reporter aux rives de l'Avance les limites de leur diocèse.

A l'époque gauloise, le Cayran aurait donc fait partie du pays des Vasates [1].

Faut il être surpris que nulle ruine, aucun nom significatif ne se rencontre dans le voisinage de Peyrelongue? Nullement. Nombre de *mutationes* étaient non des villes mais de simples relais. Un établissement analogue aux caravansérails de l'Orient occupe peu de place et laisse peu de débris. Les *mutationes de Oscineio* et *Tres Arbores* que nous trouvons sur la voie antique de Sos à Bordeaux, en pleine forêt ou en plein désert, n'ont pas laissé plus de traces. Ce n'était peut-être que des constructions en bois; leur emplacement probable n'a pu être déterminé qu'au moyen des mesures de distance et des étymologies. Le *Fines* entre Saint-Martin-de-Lesque et Agen devait être également en pleine forêt et établi dans des conditions analogues.

On voudra bien excuser la longueur de ces explications. Il n'est

---

[1] M. l'abbé Dubos, curé de Saint-Léon, qui s'occupe de l'histoire du Mas d'Agenais et de ses environs, m'a exprimé le premier cette opinion, bien qu'il ne se soit pas occupé de déterminer l'emplacement de la station de *Fines*. L'étude du tracé de la voie romaine vient, je crois, à l'appui de cette assertion, qui restera peut-être toujours à l'état d'hypothèse.

Les limites mêmes du pays de Cayran sont mal connues et devaient différer de celles de l'archiprêtré de Cayran (fixées par un compte de décimes de l'année 1327. *Arch, hist. de la Gironde*, XIX, 209), qui s'étendait jusques à la Garonne par Monluc, Monheurt et Le Mas d'Agenais.

Digitized by Google

permis de proposer des solutions nouvelles qu'à la condition de fournir toutes les preuves possibles.

Et maintenant essayons de suivre la voie antique depuis Saint-Martin-de-Lesque jusques à Agen.

Son tracé n'a pas été reconnu exactement dans le territoire des communes du Mas et de Calonges, mais de Calonges jusques aux abords de Damazan la route subsiste, parcourant les hauts plateaux de Razimet et de Puch sans dévier et suivant une ligne absolument droite de Saint-Martin à Peyrelongue. On en a fait le chemin 43 sans avoir à opérer de grandes rectifications. La position est superbe; on domine, tant à l'est qu'à l'ouest, une vaste étendue de pays. Les Romains se sont sans doute approprié sur ce point, comme sur bien d'autres, une route gauloise. On a trouvé des poteries gauloises près de l'église de Razimet ; à Puch, le curieux refuge de Castelviell, dont j'ai déjà parlé, s'élève à proximité de la voie. Près de Peyrelongue la voie porte le nom de *cami herrado*. A partir de Peyrelongue, le trajet par Buzet n'est pas long jusques à la Ténarèse, voie antique qui, des Pyrénées, venait aboutir aux rives de la Garonne vers Thouars.

D'après la Table théodosienne, la voie de Bordeaux à Argenton par Agen passait d'une rive à l'autre de la Garonne entre *Fines* et Agen, à une distance à peu près égale entre les deux stations. C'est parfaitement exact. Le passage de la Garonne à Thouars devait être commun aux deux voies.

Après avoir franchi la plaine submersible de la rive droite, la voie atteignait Mazères. Son tracé à mi-coteau jusques aux environs de Port-Sainte-Marie est très reconnaissable ; elle est devenue le chemin de petite communication n° 8.

M. Bécane, mort il y a dix ans dans un âge avancé, après avoir été employé durant quarante années dans l'administration des chemins vicinaux, m'a fourni des renseignements sur une partie de la voie antique qui fut fouillée sous ses yeux. Sur ce tronçon, d'une longueur de 50 à 60 mètres, situé près de Romas et Bouillouse, la chaussée, d'une largeur de 6 à 7 mètres[1], était bordée par des murs de

---

[1] Ces mesures sont à peu près les mêmes que celles de la portion de la voie qui existe à Lanauze, entre *Excisum* et *Trajectus*.

Il est probable que, de Bordeaux à Argenton, la voie était pareille, datait

Digitized by Google

0 mètre 50 à 0 mètre 60 de hauteur ; elle avait perdu son pavage en pierre. Il ne subsistait qu'une couche de béton d'environ 0 mètre 40 à 0 mètre 50 d'épaisseur, composé principalement de mortier et de briques concassées.

A Clermont-Dessous, au lieu dit La Mourasse, toujours à mi-coteau, la chaussée est soutenue sur une longueur de 15 à 20 mètres par des murs en petit appareil qui ont jusques à 5 mètres de hauteur.

Entre Clermont-Dessous et Agen, la voie antique, remplacée par les routes de la plaine a été en grande partie détruite. Elle pénétrait à Agen par le pont Saint-Georges.

G. THOLIN.

(*A suivre.*)

---

du même règne et avait une suite continue de bornes milliaires. On s'explique ainsi qu'en dépit de ses deux lignes à angle droit elle figure dans l'Itinéraire d'Antonin en une seule série de stations.

Digitized by Google

L'AGENAIS DANS L'INVENTAIRE

DES ARRÊTS DU CONSEIL D'ÉTAT

J'ai donné à la *Revue de Gascogne* quelques extraits du beau travail de M. Noël Valois : *Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat. Règne de Henri IV.* (Paris, imprimerie Nationale, 1886-1892, 2 vol. in-f°).

Je voudrais aujourd'hui donner à la *Revue de l'Agenais* quelques autres extraits particulièrement relatifs à notre région. C'est à force d'indications de ce genre que deviendra possible la préparation de cette histoire définitive de l'Agenais à laquelle on donnera cet éloge qui dit tout en trois mots : *Rien n'y manque.*

T. DE L.

N° 540. Arrêt restituant à Me Jean de Béchon son office de conseiller au présidial d'Agen, adjugé à Me Isaac de Lubert, « sur le bruit que ledict Béchon estoit mort. » (9 mars 1594).

N° 628. Arrêt réglant le remboursement des avances faites par le sieur de La Force pour la conservation en l'obéissance du Roi du Périgord et de l'Agenais. (Avril 1594).

N° 875. Arrêt accordant remise aux habitants d'Agen d'un quartier de tailles pour la présente année. (23 mai 1594).

N° 1726. Arrêt réglant le payement d'une rente de 4,000 écus, accordée par le feu Roi à Jean de Secondat, sieur de Rocques, et ordonnant qu'il touchera également les arrérages de ladite rente échus depuis onze ans et demi. (18 novembre 1594).

N° 1727. Arrêt renvoyant aux gens des Comptes la requête de Jean de Secondat, tendant à obtenir remboursement de la finance

Digitized by Google

payée par son père, feu Me Pierre de Secondat, pour l'office de trésorier de France dans la généralité établie à Villeneuve-de-Rouergue, en 1557, et supprimée aussitôt après (même date).

N° 1800. Arrêt relatif au remboursement d'une somme de 10,200 écus 18 sols, due au sieur de La Force, capitaine des gardes du Roi, pour l'entretien des garnisons du Périgord et de l'Agenais (25 novembre 1594).

N° 1888. « Ont esté veuz et respondus » les articles et remonstrances présentés par les consuls et habitants de la ville d'Agen et du pays d'Agenais. (31 décembre 1594).

N° 2020. Arrêt réglant le payement d'une rente de 1,000 écus et d'une somme de 666 écus 2/3, dues à Me Jean de Secondat, sieur de Rocques. (24 janvier 1595).

N° 3441. Arrêt accordant au clergé du diocèse d'Agen remise des trois quarts des décimes des années 1586 à 1588. (20 janvier 1597).

N° 3542. Arrêt ordonnant que dame Marguerite de Lestrac (sic pour *Lustrac*) et la comtesse de Saint-Pol, sa fille[1], seront entendues au conseil au sujet du renvoi de leur procès par devant la chambre

N° 3772. Arrêt donnant assignation au sieur François de La Mothe, baron de Castelnau, gouverneur de Marmande et de Monségur, pour le payement de sa pension et pour l'entretien des garnisons desdites villes. (31 mars 1597).

N° 4013. Arrêt ordonnant aux trésoriers de France en Guyenne, aux avocats et aux procureurs généraux du parlement de Bordeaux d'envoyer leur avis à Sa Majesté sur l'abolition du subside qui a toujours été levé sur le sel, dans la sénéchaussée d'Agenais, pour le payement des présidiaux. (8 novembre 1597).

N° 5159. Arrêt relatif au payement de 12,000 écus donnés par le Roi à la veuve du sieur Sanchamerand [*sic* pour Saint-Chamarand], tué dans une expédition contre Agen. (13 janvier 1599).

N° 5574. Arrêt ordonnant que les gages des officiers du présidial d'Agen seront payés sur le subside du sel qui sera levé « tant par eaux que par terre en la sénéchaussée d'Agen. » nonobstant l'opposition du tiers état dudit pays. (9 novembre 1599).

---

[1] C'était Anne de Caumont, dont je me suis plusieurs fois occupé, notamment dans une plaquette spéciale intitulée : *Documents inédits relatifs à l'enlèvement d'Anne de Caumont* (Paris, 1873).

Digitized by Google

N° 5947. Arrêt ordonnant la levée d'une somme de 6,000 écus sur la sénéchaussée et le plat pays d'Agenais, pour le produit en être versé aux mains du gouverneur de Penne. (17 juillet 1600).

N° 6101. Arrêt relatif au payement des gages des officiers du présidial d'Agen. (18 octobre 1600).

N° 6212. Arrêt renvoyant aux trésoriers de France à Bordeaux une requête des habitants de Villeneuve d'Agen tendant à la levée des sommes nécessaires à la réparation du pont du Lot. (20 janvier 1601).

N° 6294. Arrêt relatif au payement des gages des officiers du présidial d'Agen. (27 mars 1601).

N° 6361. Arrêt déclarant que les huissiers et sergents de la sénéchaussée d'Agen ne pourront se prévaloir de l'édit des ampliations pour se faire exempter, la première fois, de leur taxe de résignation, attendu que cette exemption causerait un préjudice notable à la reine Marguerite; mais modérant la taxe levée sur eux à raison desdites ampliations. (19 juillet 1601).

N° 6495. Arrêt maintenant Thomas de Pontac en l'office de greffier en chef au ressort du département de Bordeaux, et ordonnant que Henri de Laussade exercera par commission la charge de greffier civil et criminel en la chambre de l'Edit établie à Nérac. (11 septembre 1601)[1].

N° 6633. Arrêt supprimant les officiers de collecteurs des deniers royaux à Nérac et à Casteljaloux, dont Sa Majesté, en tant que duc d'Albret, et avant son avènement à la couronne, avait pourvu Mes Imbert Roy et Jerémie Castaing. (15 novembre 1601).

N° 6644. Arrêt réglant la levée des aides dans l'Agenais. (15 novembre 1601).

N° 6647. Arrêt défendant aux créanciers des communautés d'Agenais, Condomois, Comminges, Armagnac, etc., d'exercer aucune poursuite à l'encontre desdites communautés (même date).

N° 7486. Arrêt ordonnant qu'il soit procédé à une nouvelle nomination de consuls en la ville de Layrac, et déclarant que dorénavant protestants et catholiques pourront indifféremment y être admis au consulat. (21 février 1603).

---

[1] Sous le numéro 6511, nous trouvons un arrêt accordant un sursis à Henri de Laussade, comptable de Bordeaux, fermier des impositions des rivières de Garonne et Dordogne (15 septembre 1601).

Digitized by Google

N° 8062. Arrêt donnant décharge de 924 livres au chapitre du Mas-d'Agenais. (4 février 1604)[1].

N° 8468. Arrêt recevant le syndic d'Agenais partie au procès pendant entre Jean Nadau et Moïse d'Esparbès, vice-sénéchal d'Armagnac. (12 août 1604).

N° 8604. Arrêt déclarant que plusieurs marchands d'Agen pourront avoir main levée de leurs marchandises en payant double droit de douane, et ordonnant l'exécution des règlements sur la marque des draps, soies et autres marchandises soumises au droit de douane. (11 septembre 1604).

N° 8721. Arrêt ordonnant la levée d'une crue sur le sel, le produit en devant être affecté aux réparations du pont construit sur le Lot à Villeneuve d'Agen, ainsi qu'aux réparations de la tour qui surmonte ledit pont. (30 septembre 1604).

N° 9018. Arrêt déclarant que Bertrand Oulard [*sic* pour de Lard], sieur de Regalières [*sic* pour Rigoulières], devra répondre, dans les trois mois, aux griefs articulés par les capitaines Jean Du Blanc et Jean Castain, Antoine Conquaire et autres protestants de la juridiction de Montagnac[sur-Auvignon, canton de Nérac], appelant d'une sentence des commissaires députés en Languedoc pour l'exécution de l'édit de Nantes. (6 janvier 1605).

N° 9102. Arrêt statuant sur les différends et réglant les fonctions de Me Thomas de Pontac, baron d'Escassefort, greffier au parlement de Bordeaux, de Mes Jean et Guillaume Marrast, commis, et de Charles Materre, Jean La Basse, Pierre La Vielle et Pierre Bastier, clercs aux greffes de la chambre mi-partie de Guyenne établie à Nérac. (3 mars 1605).

N° 9213. Arrêt autorisant le sieur de Viçose[2] à garder une somme de 1,800 livres à lui accordée, pour frais de voyages, par les députés de quelques communautés de Guyenne. (29 mars 1605).

N° 9214. Arrêt ordonnant le rétablissement d'une somme de 1,500 écus payée sur les gages du sieur de Viçose, « attendu que, l'année MVe IIIIxx XIII, il a servy non seullement comme intendant des finan-

---

[1] Mention est faite sous le numéro 8188, de « Me Bernard d'Eymeric, conseiller au Grand Conseil, possesseur de terres dans l'Agenais. » (Arrêt du 16 mars 1604).

[2] On sait qu'une des places publiques de la ville de Clairac porte le nom de Viçose en souvenir d'un des plus dévoués collaborateurs du roi Henri IV.

Digitized by Google

ces en Guyenne, mais en maintes occasions qui se sont présentées en ladite province pour le service du Roy, près le sr maréchal de Matignon. » (Même date).

N° 9354. Arrêt maintenant Me Isaac Bitayer en l'office de juge de Montflanquin, nonobstant les prétendus privilèges de ladite ville, (9 juillet 1605).

N° 9476. Arrêt ordonnant au procureur du Roi en la sénéchaussée d'Agenais de représenter au Conseil l'arrêt en vertu duquel il poursuit les habitants au sujet des levées faites depuis vingt ans par les consuls, collecteurs, receveurs et autres magistrats de Guyenne, (13 août 1605).

N° 9547. Arrêt déclarant que le payement des gages du receveur alternatif du domaine d'Agenais et de Condomois ne pourra être mis à la charge de la Reine Marguerite de Valois. (27 août 1605).

N° 9580. Arrêt autorisant la levée d'une somme de 600 livres promise par les habitants du Port-Sainte Marie au sieur de Gans, ci-devant commandant en la citadelle de Pugos en ladite ville. (9 septembre 1605).

N° 9891. Arrêt ordonnant le remboursement de la finance payée à Me Hermann Sevin, président aux enquêtes du parlement de Toulouse, pour l'office d'assesseur criminel en la sénéchaussée d'Agen. (14 janvier 1606).

N° 10035 Arrêt accordant au clergé du diocèse d'Agen remise des décimes restées dues pour les années 1586 à 1588, 1593 et 1594, sauf « le million de livres lequel lesdicts beneficiers seront tenuz payer entièrement. » (17 février 1606).

N° 10137. Arrêt ordonnant que les habitants d'Espalais ne seront plus cotisés aux tailles sur le même rôle que les habitants de la juridiction d'Auvillars, attendu qu'ils ressortissent à la sénéchaussée d'Agenais et au parlement de Bordeaux. (14 mars 1606).

N° 10153. Arrêt autorisant la reine Marguerite à lever le droit de marc d'or sur les officiers pourvus par elle dans les domaines d'Agenais, d'Albigeois, de Condomois, de Lauraguais, de Rieux, de Rivière-Verdun, de Rouergue, etc. (Même date).

N° 10169. Arrêt ordonnant la levée d'une somme de 2 509 livres, 1 sol destinée au remboursement de certains emprunts faits par les habitants de l'Agenais. (18 mars 1606).

N° 10193. Arrêt autorisant les habitants catholiques de Damazan à lever sur eux-mêmes une somme de 2,000 livres destinée à la reconstruction de leur église, « laquelle, en l'année IIIIxx VIII (*sic*), fut

Digitized by Google

entièrement ruinée par ceulx de la Religion prétendue réformée, qui s'emparèrent de ladite ville. » (21 mars 1606).

N° 10229. Arrêt autorisant la levée d'une somme de 18,092 livres destinée au payement des frais qu'a supportés le syndic du tiers état d'Agenais pour mettre fin aux différends relatifs à la réalité des tailles. (Même date).

N° 10271. Arrêt ordonnant qu'il soit sursis à toutes poursuites contre les consuls d'Agen par devant le parlement de Bordeaux, jusqu'à ce que lesdits consuls aient présenté leurs comptes au conseil. (Même date).

N° 10742. Arrêt ordonnant qu'itératif commandement sera fait au sieur de Montagnac et de Regalières [*sic*] de fournir, dans les trois mois, des réponses aux griefs des protestants de Montagnac. (23 janvier 1607).

N° 11190. Arrêt autorisant les villes et communautés d'Agenais, de Condomois, de Bazadais et de Rivière-Verdun à continuer les levées qu'elles faisaient pour leurs dépenses ordinaires, conformément au règlement fait par le sieur de Saint-Martin, trésorier de France en Guyenne. (14 juillet 1607).

N° 11192. Arrêt condamnant les syndics des provinces et communautés de Quercy, d'Agenais, de Condomois, de Comminges, etc., à payer à Emmanuel de Savoie, marquis de Villars, une indemnité de 4,000 écus, sans compter 24,000 livres d'intérêts et de dépens dûs tant audit marquis qu'à Me Thomas de Pontac, conseiller au parlement de Bordeaux, à Jean Paul d'Esparbez-Lussan, conseiller d'Etat, et au tuteur des enfants de feu Guillaume d'Espeiroux. (Même date).

N° 11578. Arrêt accordant au syndic d'Agenais et aux consuls et habitants de Penne décharge des sommes contenues dans les rescriptions délivrées à « Regnauld de Giscard, seigneur de La Mothe-d'Ault, » gouverneur de Tournon. (11 octobre 1607).

N° 11795. Arrêt ordonnant le remboursement de la finance payée par Me Jean Sarrault pour l'office de commissaire-examinateur au siège de Monflanquin, et maintenant Jean Passelaigue en l'office d'assesseur criminel audit siège. (22 décembre 1607).

N° 11812. Arrêt ordonnant une enquête au sujet de l'exercice de la Religion prétendue réformée en la ville de Montagnac, etc. (22 décembre 1607).

N° 11932. Arrêt relatif à un procès pendant entre Louis Vigier, marchand d'Orléans, et Jean Paul d'Esparbès, sieur de Lussan, sénéchal d'Agenais et gouverneur de Blaye. (7 février 1608).

Digitized by Google

N° 11951. Arrêt déclarant que les comptes des deniers patrimoniaux d'Agen continueront d'être examinés et arrêtés par les consuls, et qu'en cas de contestation, les parties se pourvoiront par devant le sénéchal d'Agenais et, en appel, par devant le parlement de Bordeaux. (9 février 1608).

N° 12017. Arrêt ordonnant la mise en adjudication des travaux de reconstruction du pont de pierre de Villeneuve-d'Agen, rompu depuis huit ans. (28 février 1608).

N° 12188 Arrêt ordonnant aux religieux Augustins mendiants d'Agen, de Mézin, de Monflanquin et de Geaune (?) décharge de tous impôts jusqu'en 1596, et renvoyant aux trésoriers de France à Bordeaux la requête des mêmes religieux, en tant qu'elle se refère aux impôts des années postérieures. (29 mars 1608).

N° 12327. Arrêt renvoyant à l'évêque et au lieutenant général du présidial d'Agen une requête de Guy de Brayac, conseiller audit présidial, appuyée par les autres protestants du royaume, et tendante à ce que les deux fils dudit Brayac soient expulsés du couvent des Cordeliers d'Agen, où ils se sont retirés, et, d'une manière générale, à ce qu'aucun couvent ne puisse recevoir aucun fils de famille de la Religion réformée âgé de moins de vingt-cinq ans. (14 août 1608).

N° 12666. Arrêt interdisant à la chambre de Nérac la connaissance du procès pendant entre Marie Du Lac et le capitaine Thibault, maître d'hôtel de la reine, au sujet du don à lui fait par le Roi des biens de feu Etienne et de feu Bertrand Du Lac, dévolus au Roi par droit d'aubaine. (21 octobre 1608).

N° 12885. Arrêt ordonnant le remboursement de la finance payée pour des offices de lieutenants assesseurs criminels et de commissaires-examinateurs aux sièges de Tartas et de Casteljaloux. attendu « que l'intention de Sa Majesté n'a esté n'y n'est encore de créer semblables offices de justices deppendans de son domaine de Navarre. » (9 décembre 1608).

N° 13007. Arrêt antorisant la levée d'une somme de 4,345 livres due par la ville de Casteljaloux à Denis Mauléon, sieur de Savaillan. (23 décembre 1608).

N° 13009. Arrêt autorisant la levée d'une somme de 3,000 livres destinée à l'acquittement des dettes de la ville de Monflanquin. (Même date).

N° 13048. Arrêt déclarant, conformément aux édits, que l'exercice public de la Religion réformée aura lieu à Montagnac. (30 décembre 1608).

Digitized by Google

N° 13055. Arrêt autorisant la levée d'une somme de 3,163 livres destinée au payement des dettes de la ville de Penne, en Agenais. (Même date).

N° 13305. Arrêt ordonnant le retrait féodal de la terre et seigneurie de Sérignac, déclarant qu'elle demeurera perpétuellement unie à la vicomté de Brullois, confirmant les anciennes franchises des habitants, établissant en ladite terre deux foires annuelles et un marché hebdomadaire, réglant enfin la levée d'une somme de 1,600 livres destinée à rembourser aux consuls et habitants le prix de ladite terre, qu'ils ont offert de payer, ainsi que leurs frais et loyaux coûts. (27 février 1609).

N° 13378. Arrêt déclarant que le sieur de Bérault, capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment de Navarre, sera maintenu, pendant neuf ans, en jouissance de la moitié des revenus du péage de Taillebourg-sur-Garonne. (17 mars 1609).

N° 13436. Arrêt déclarant que les gages de Mes Guillaume de Burg et Pierre Lassus, receveurs des tailles en l'élection d'Agenais, doivent être payés par ceux qui ont acquis, à titre d'engagement, le domaine d'Agenais. (24 mars 1609).

N° 13555. Arrêt déchargeant Pierre Puiferié et Isaac Jousselin, [c'est Jausselin] anciens consuls de Nérac, d'une accusation portée contre eux, mais leur enjoignant d'exécuter les ordonnances du Roi. (11 avril 1609).

N° 14023. Arrêt autorisant la levée d'une somme de 3,887 livres 10 sols 6 deniers due par le tiers état d'Agenais à Me Isaac de Grelière, lieutenant et juge ordinaire de Puymirol. (16 juillet 1609).

N° 14030. Arrêt ordonnant qu'une somme de 1,330 livres continuera encore, pendant un an, d'être levée sur tous les habitants d'Agen (sauf les artisans et laboureurs) pour l'entretien des régents du collège et du maître qui apprend à lire aux petits enfants. (21 juillet 1609).

N° 14084. Arrêt ordonnant une enquête au sujet des excès et rébellions commis par les habitants de Layrac, qui auraient tué ou blessé les commis de Léonard de Mausse, fermier général des traites de Languedoc et Provence. (1er avril 1609).

N° 14156. Arrêt renvoyant aux trésoriers de France à Bordeaux et à la Chambre de Nérac une requête du sieur Du Vivans, gouverneur de Tournon, « tendant à ce qu'il pleust à Sa Majesté luy annoblir une maison qu'il a au duché d'Albret, appellée Launay. (6 août 1609).

Digitized by Google

N° 14361. Arrêt statuant sur les procès pendants entre Jean Nadau, vice-sénéchal d'Agenais, et Moïse d'Esparbez, vice-sénéchal d'Armagnac. (26 septembre 1609).

N° 14362. Arrêt statuant sur un procès pendant entre Jean Nadau, vice-sénéchal d'Agenais, d'une part, Me de Saint-Paul, vice-sénéchal des Lannes, et ses archers, d'autre part. (Même date).

N° 14505. Arrêt ordonnant la visite des ponts et des remparts de Marmande, écroulés sur plusieurs points, et l'estimation des sommes auxquelles pourraient monter les réparations. (24 octobre 1609).

N. 14529. Arrêt ordonnant la vérification de ce que Bernard Briançon prétend lui être dû par la ville de Tournon, en Agenais, et condamnant les habitants à lui payer immédiatement 3,000 livres. (Même date).

N° 14620. Arrêt ordonnant que les Cordeliers d'Agen rendront à Me Guy Brahart[1], protestant, conseiller au présidial d'Agen, ses fils Jean et Jacques Brayart, qui ont pris l'habit et fait profession avant l'âge requis et sans la permission de leur père. (12 novembre 1609).

N° 14686. Arrêt ordonnant qu'une somme de 45,000 livres destinée aux réparations du pont de Villeneuve-d'Agen sera levée, en quatre ans, assavoir, sur le Périgord, 9.000 livres, sur le Quercy, 9,000, sur la ville et juridiction de Villeneuve, 15,000, et sur le reste de l'Agenais, 12.000. (19 novembre 1609).

N° 14687. Arrêt statuant sur un procès pendant entre le procureur du Roi à Lectoure, Marc-Antoine de Préchac, sieur de La Roquette, et Me Antoine Billard, adjudicataire de l'ancien domaine de Navarre, déclarant la terre et seigneurie de Sérignac unie et incorporée à la vicomté de Brullois, et ordonnant que ledit Billard aura la jouissance de ladite terre pendant la durée de son bail. (21 nov. 1609).

N° 14786. Arrêt statuant sur diverses instances pendantes entre Me Jean Sarrault, lieutenant en la juridiction royale de Monflanquin, Me Jacques Sarrault, lieutenant criminel au même siège, la veuve et les enfants de Me Isaac Beccais, juge à Monflanquin, la reine Marguerite, comme comtesse d'Agenais, et Me Jean Rocques, procureur au parlement de Bordeaux. (10 novembre 1609).

N° 15130. Arrêt statuant sur les requêtes respectivement présentées par les consuls et habitants de Tournon, en Agenais, et par Armoise de Lomagne, dame de Montagut. (28 janvier 1610).

---

[1] (*Sic*) plus haut appelé *Brayac*.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

Un acte de 1679 relatif à une plantation de Vigne près de Lavardac

Aujourd'huy quatorziesme du mois de janvier mil six cens soixante dix neuf dans la maison appelée de Saint-Genès juridiction de Trenqualleon en Condomois[1] par devant moy notaire royal soubsigné presens les tesmoingts bas nommés ont esté constitués en leurs personnes Jean Rignac, filz à feu Jacques, Arnaud Bouet, Guillaume Ducos, Pierre Berger, Jean Lartigue, Pierre Lamothe, Vidau Moline, brassiers, tous habitans de la paroisse de Brasalem, juridiction de Lavardac[2], lesquels de leurs bons grés chacun pour son regard particullier confessent tenir de noble Henry Dufaur escuyer seigneur dudit Brasalem present stipullant et acceptant savoir est chacun d'iceux un tiers de cartallade de terre en bousigue sise en ladite paroisse de Brasalem appellée au Brana pour ladite terre defricher, complanter en vigne de plant blanc la presente saison et, icelle terre complantée que soit, promettent la travailler et cultiver, pendant le temps de quatre années consecutives y comprins la courante, de toutes œuvres requises et necessaires comme est planter, replanter, deschausser, esmonder, quand besoin sera, et icelle vigne fouir par trois fois chacune année et generallement y fere tous travailz et necessaire en temps et saison et en bons pères de famille, et tous les fruictz qui proviendront pendant lesdites quatre années en ladite vi-

[1] Dans la seconde moitié du siècle suivant, l'abbé Expilly, au tome II de son inappréciable *Dictionnaire géographique*, (article Condomois), attribuait 27 feux à la paroisse de Trenqueléon.

[2] Brasalem était une des trois paroisses de la juridiction de Lavardac. Dans le *Dictionnaire* d'Expilly une faute d'impression a ainsi dénaturé ce nom : *Brassaben*.

Digitized by Google

gne appartiendront entièrement ausditz complanteurs, pour lequel complantement et defrichement et autres travailtz susditz ledit sieur de Brasalem promet leur payer à raison de la somme de trente-quatre livres 10 sous [tournois] par cartallade sur laquelle somme lesditz Rignac, Bouet, Ducos, Berger, Lartigue et Moline ont presentement reallement reçu dudit sieur, presens moy notaire et tesmoingtz, la somme de six livres chacun et le surplus de ladite somme ledit sieur promet leur payer une troisiesme partye chacune des trois dernières années lorsqu'ilz feront ledit travail. Et, au regard dudit La Mothe, pour son payement dudit tiers de cartallade, ledit sieur luy baille et delesse pareille contenance de terre en bousigue le long de la pièce de terre et vigne que ledit Lamothe y possède, et de laquelle terre ledit sieur se demet et en a investi et mis en possession ledit Lamothe, promet luy porter bonne et ferme garentye contre tous qui trouble et empèchement luy viendroit (*sic*) fere, comme aussy luy baille franche quitte de toutes charges et hypothèques jusques à ce jourdhuy et de laquelle terre ledit Lamothe sera tenu de payer par cy après la taille au Roy et la rente audit sieur de Brasalem à raison de un sol par cartallade chacun an aux termes accoustumés. Et pour tout ce dessus entretenir lesdites partyes chacun en ce qui leur touche ont obligé tous leurs biens presens et advenir qu'ilz ont soubzmis à toutes rigueurs de justice et renoncé à tous remèdes contraires. Et ce insy l'ont promis et juré en presence de sieur Jean Gaye, marchand, Darrac, maistre chirurgien, et André Maigné, laboureur, habitans des juridictions de Lavardac, Trenqualleon et Feauguarolles, lesdits sieur de Brasalem, Darrac et Gaye ont signé et non lesdits complanteurs constituans et Maigné tesmoing pour ne sçavoir comme ils ont desclairé de ce requis et moy.

BRASALEM, DARRAC, GAYE.
GAYE, notaire royal.

Pour copie conforme :
TAMIZEY DE LARROQUE.

Digitized by Google

L'INSCRIPTION DE HAUTEFAGE

D'APRÈS M. R. MOWAT ET A. ALLMER[1].

Dans le courant de cette année, M. Aché, maire de Laroque-Timbaut, signalait à notre confrère M. Payen, architecte départemental, l'existence, dans la commune de Hautefage, d'une inscription romaine gravée sur un autel en marbre.

Averti, je m'empressai de me mettre en relation avec M. Aché, qui eut l'obligeance, sur ma demande, de faire exécuter et de m'adresser trois estampages de l'inscription. M. Boubée, agent-voyer à Laroque, voulut bien joindre à cet envoi un dessin du monument au cinquième de la grandeur.

La science de l'épigraphie est complexe. Aucun d'entre nous n'étant capable de tirer du texte tous les enseignements qu'il comporte, le mieux était d'en saisir les spécialistes. J'adressai à M. le commandant Mowat, membre de la Société Nationale des Antiquaires de France, un des estampages; M. Bladé, correspondant de l'Institut, fit parvenir les deux autres estampages l'un à M. Allmer, l'autre à M. Hirschfeld, à Berlin. Il faut savoir et confesser, non sans tristesse, que la France a laissé perdre l'occasion de publier un *Corpus* ou Recueil général des inscriptions romaines et que ce grand travail d'érudition s'exécute en Allemagne.

Toutefois il est douteux que, pour le cas particulier qui nous occupe, les savants d'Outre-Rhin puissent rien ajouter aux mémoires publiés par nos savants français MM. Mowat et Allmer. La double consultation est complète et mérite d'être communiquée aux lecteurs de la *Revue*. Rien encore n'a été publié d'aussi précis et d'aussi instructif sur nos origines.

---

[1] *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1895. — *Revue épigraphique du Midi de la France*, t. III, p. 367.

Digitized by Google

Voici d'abord la note que j'avais rédigée sur le lieu de la découverte.

L'inscription a été trouvée à Magnebal, commune de Hautefage, dans les fondations d'un édifice que l'on croit avoir été une église détruite depuis environ trois siècles ; des affaissements de terrain ont mis ces ruines au jour. Il y a sur ce point un ensemble d'établissements religieux peut-être unique dans le département de Lot-et-Garonne. A mille mètres ouest de Magnebal, l'église de Hautefage a été construite pour abriter une source dite miraculeuse qui, jusqu'au siècle dernier, a été l'objet de grands pélerinages et de dévotions exceptionnelles. A quinze cents mètres nord-est de Magnebal, l'église d'Auradou, romane en partie, paraît avoir remplacé un ancien oratoire ; le nom *de Oratorio* est significatif. Enfin des textes du XIIIe siècle mentionnent dans le voisinage de Hautefage une église dite *de Altaribus*, nom également significatif qui ne se retrouve sous aucune forme moderne. L'église détruite de Magnebal ne serait-elle pas l'église *de Altaribus*, et le nom ne ferait-il pas supposer qu'il y avait sur ce point d'autres autels que celui qui vient d'être retrouvé ?

Voici maintenant le texte : [1]

NVM. AVG
M. CL. SEVE
RVS. AEDI
LIS. PERMISS
ORDINIS. C. NIT
D. S. P. P.

que M. Mowat lit ainsi :

Num (ini) Aug (usti). M. Cl (audius) Severus, aeditis, permiss (u) ordinis c(ivitatis) N(itiobrogum), d (e) s (ua) p (ecunia) p (osuit).—

[1] L'inscription est aujourd'hui au Musée d'Agen. Il n'a pas été possible de représenter ici la forme exacte des lettres ; il faudrait pour cela un outillage tout spécial en capitales. Ce détail est fort important : l'étude des caractères, d'après les estampages, a porté M. Mowat à attribuer l'inscription au premier siècle, tandis que M. Allmer la date du deuxième. Ce dernier supplée *Num(inibus) Aug(ustorum)*. A part cela, il y a le plus grand accord entre les deux savants pour l'interprétation du texte. Les commentaires sont variés et se réfèrent, comme on va le voir, à l'organisation municipale d'Agen et au peuple dont Agen était la capitale.

Digitized by Google

A la divinité de l'empereur, Marcus Claudius Severus, avec la permission de l'Ordre (des décurions) a érigé ce monument à ses frais.

M. Mowat ajoute :

« Cette inscription constitue le plus ancien document épigraphique concernant le peuple que César, Strabon et Ptolémée nous ont fait connaître sous le nom de Nitiobriges, altéré en *Antobroges* par les copistes de Pline, et *Nitiobro* (*ges*) par celui de la Table de Peutinger ; c'est en outre le témoignage matériel que le site de ce monument était sur le territoire de ce peuple politiquement organisé en cité dès le premier siècle avec un sénat local à sa tête *Ordo decurionum*. Le nom de l'un de ses principaux magistrats, l'édile M. Claudius Severus, est à ajouter aux fastes municipaux de la Gaule. »

« En raison de la double coïncidence du gentilice et du cognonem, il y a peut-être des rapports de parenté très rapprochée entre ce personnage et les deux Lyonnais Claudius Severinus et Claudia Severina, dont on connaît d'autre part les épitaphes. Il faut se résigner à ignorer l'événement qui a motivé l'érection de l'autel à la divinité de l'Empereur sur un point situé à peu près au quart du trajet entre Agen, chef-lieu des Nitiobriges, et Cahors, chef-lieu des Cadurcs, et écarté de tout centre important de population. Si cela a eu lieu à l'occasion ou en souvenr d'une halte du prince au cours d'un voyage, il faudrait se reporter au temps où Auguste se rendit en Gaule pour la pacification de l'Aquitaine et pour l'organisation des provinces ; la dédicace *Numini Augusti* se lit effectivement pour la première fois sur le célèbre autel de Narbonne élevé en l'an 11 ; mais elle a pu être employée souvent par la suite à l'adresse de quelqu'un de ses successeurs, puisque le titre d'Auguste était toujours donné à l'empereur régnant. S'il s'était agi d'une faveur accordée à la cité, le monument eut été érigé au chef lieu. Il vaut donc mieux y voir un acte de reconnaissance ou d'adulation privée que Claudius Severus aura voulu manifester sur son domaine particulier, mais d'une manière publique, c'est-à-dire sur la voie publique traversant ses terres[1], et c'est pour cela qu'il lui aura fallu

[1] Magnebal est à cinq kilomètres de la voie d'Agen à Cahors, qui, de Roudoulous, passe par Les Stradets, Les Tricheries et pénètre dans le Tarn-et-Garonne par Saint-Amans. Mais il est fort possible qu'une voie secondaire rattachée à la côte des Stradets et tendant vers le nord allât rejoin-

Digitized by Google

en obtenir la permission du Conseil des décurions, avec obligation de la mentionner sur le monument lui-même. Le secret de l'énigme est probablement caché sous les ruines de l'église *de Altaribus*, dans lesquelles il serait intéressant de pratiquer des fouilles... »

M. Mowat, rapprochant l'inscription de la borne milliaire de Roudoulous (datant de 293 à 305) de celle de Magnebal, expose toutes les raisons qu'il y a de lire ainsi la dernière ligne CINLVI *ci(vitas) N(itiobrigum) L(euga) sexta*, puis il ajoute : « C'est dans la *Notitia Provinciarum et Civitatum*, rédigée dans l'intervalle de 395 à 423, qu'on trouve la première mention de la *Civitas Agennensium*, ce qui prouve que le nom des Nitiobriges n'est tombé en désuétude que dans le cours du IVe siècle ; le même phénomène s'est produit dans l'appellation de la *Civitas Viviscorum*, devenue Civitas Burdegalensium. »

Passons au commentaire de M. Allmer.

« Les Nitiobriges, peuple celtique, qui apparaît dans la guerre des Gaules de César comme allié de Vercingétorix, est taxé par le Conseil de la ligue de défense à un envoi de cinq mille hommes pour la délivrance d'Alise. »

« Leur nom, pas connu d'une manière certaine : *Nitiobriges* dans César, Strabon et Ptolémée ; *Nitiobroges* dans Pline (où se trouve même la leçon sans doute fausse d'*Antobroges*), et dans Sidoine Apollinaire ; *Nisiobrox* au singulier dans les Notes tironiennes. »

« Riverains de la Garonne et du Tarn, par lequel ils étaient séparés des *Tolosani*, c'est-à-dire de la Narbonnaise : *Tarne qui amne discreti a Tolosanis* (Pline), explication qui s'applique aux Nitiobriges et non, comme on l'admet généralement d'après la leçon sans doute fautive de *Tarneque* mais contrairement à la géographie, aux Pétrocores. »

« Annexés par Auguste à l'Aquitaine primitive et un des onze peuples mentionnés dans une inscription contemporaine d'Antonin-le-Pieux (*Mus. de Lyon*, I, p. 135) comme formant l'Aquitaine celtique. »

---

dre au-delà du Lot la voie d'Eysses à Cahors par *Diolindum*. La route, aujourd'hui en partie transformée en chemin vicinal, qui suit les hauts plateaux de Laroque à Hautefage a bien le caractère des voies antiques dont une partie seulement nous est connue par les textes.

La prochaine livraison de la *Revue* contiendra un article sur les voies romaines d'Agen à Cahors.

Digitized by Google

« Leur ville principale Aginnum (Ptolémée), aujourd'hui Agen. »

« Agen était une station routière et figure ainsi non seulement dans l'Itinéraire d'Antonin, qui la place au carrefour de trois voies allant, l'une à Bordeaux l'autre à Argenton (dans l'Indre), la troisième à Lyon, mais aussi sur une très singulière inscription trouvée en Italie à Polenza, l'ancienne Pollentia, non loin de Turin (c. v, 7615), et ainsi conçue :

SALVOS
I. RE
SALVOS
VE.NI.RE
DATE.EX
AGIN
NUM

« Pour aller saufs, pour venir saufs, donnez. D'Agen. »

« Ce petit texte, dont nous ne nous chargeons pas de présenter une explication claire et de tous points satisfaisante, semble dire que, moyennant une somme donnée, l'on pouvait s'assurer un heureux voyage de Polenza à Agen et d'Agen à Polenza. Ces termes extrêmes, qui n'étaient ni l'un ni l'autre des villes d'une grande importance, causent de l'étonnement ; on comprendrait mieux un trajet borné à la traversée des Alpes ou reliant deux villes beaucoup plus fréquentées, Turin et Bordeaux par exemple. Il y a toutefois à remarquer, à l'égard d'Agen, que sa situation sur la Garonne permettait peut-être à ceux qui allaient plus loin de terminer là le voyage par terre et de continuer leur route par le fleuve, dont il n'y avait plus qu'à descendre le cours. De Pollentia à Agen, on comptait au moins 750 mille romains, c'est-à-dire plus de 1,100 kilomètres, soit aller et retour plus de 2,200 kilomètres. Mais peut-être s'agit-il d'un Aginnum, aujourd'hui inconnu, autrefois plus ou moins voisin de Pollentia. L'Italie septentrionale étant, par suite des anciennes invasions gauloises, devenue plus celtique qu'italienne, au point qu'elle s'appelait Gaule Cisalpine, il ne serait nullement surprenant d'y trouver un lieu de dénomination celtique[1]. »

---

[1] Il est évident que M. Allmer n'insiste guère sur l'attribution à notre chef-lieu de l'inscription de Polenza. Le nom celtique d'*Agen*, dont la signification reste inconnue, est assez répandu pour qu'on en admette un exemple dans la Gaule Cisalpine. En France, un *Contra-Aginnum*, qu'on

Digitized by Google

« Une autre interprétation, mais dans un ordre d'idées entièrement différent, nous est suggérée par un très savant ami, fort au courant des choses d'Agen ; il verrait volontiers dans notre petit texte et préférablement à toute autre explication un précepte hygiénique, qu'on pourrait essayer de rendre ainsi en français : « Pour aller et venir en bonne santé, donnez *(telle chose)* qui se tire d'Agen. » La parenthèse entre *date* et *Aginnum* reste ouverte à la recherche de la chose ayant renom de vertu salutaire et qui se tirait d'Agen : les excellentes prunes par exemple, vulgo « pruneaux d'Agen. » qui n'auraient pas attendu les temps modernes pour être en possession de leur réputation si hautement méritée ; à l'inverse de la marche de l'empereur Claude discourant en faveur des Gaulois devant le sénat de Rome, elle aurait franchi déjà vers le même temps « les limites extrêmes de la Gaule narbonnaise. »

« Agen est peut-être aussi nommé comme station routière sur une borne de Dioclétien de lecture douteuse *(Revue épig.* I, p. 165) : CINLVI, c'est-à-dire [*A*] *gin (num) l* (*eugae*) VI, ou *Ci*(*vitas*) *N*(*itiogum*) *l*(*eugae*) VI.

Au temps d'Ausone, dans le cours du quatrième siècle (*Epist.* 24) Aginnum s'appelait déjà *Agennum*, et, un demi-siècle plus tard, au temps de la Notice des Provinces, la cité des Nitiobriges était devenue la *civitas Agennensium*, à l'encontre de la plupart des cités de la Gaule, qui remplacèrent le nom de leur ville par celui du peuple.»

« Dans la pénurie des monuments relatifs aux Nitiobriges et particulièrement à leur constitution municipale, l'autel de Magnebal n'est pas dépourvu d'intérêt. On pouvait, à la vérité, supposer par

---

place dans l'Aisne, est mentionné dans l'Itinéraire d'Antonin ; il y a des communes d'Agen (Aveyron), Agencourt (Côte-d'Or), Agenville et Agenvilliers (Somme).

Certainement M. Allmer insiste moins encore sur la question des pruneaux d'Agen qui n'ont rien à voir à l'interprétation du singulier saufconduit libellé dans l'inscription ultramontaine. Nous possédons les pièces d'une enquête faite au XVIe siècle sur les produits agricoles de l'Agenais (Arch. d'Agen, CC. 55) prouvant qu'il y avait alors peu de pruniers dans le pays. Les plus anciens documents sur le commerce de nos pruneaux sont du dix-septième siècle. Nous ne devons pas oublier que l'extension de la culture du prunier, qui date du premier Empire, est due en partie aux efforts et aux encouragements de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.

Digitized by Google

analogie un *Ordo*, c'est-à-dire un Conseil des décurions, avec les trois degrés ordinaires des fonctions exécutives : des questeurs, des édiles et des duumvirs ou des quattuorvirs ; l'inscription nous apporte la mention expresse de l'*ordo* et de l'édilité, mais elle nous laisse ignorer plusieurs choses qu'elle eût pu nous apprendre : la tribu dans laquelle étaient inscrits les citoyens romains, le titre honorifique de l'Ordo et la véritable forme du nom du peuple, qu'elle se contente d'écrire abréviativement *Nit (... ?)*. On a à hésiter entre *Nitiobriges* et *Nitiobroges*. »

« Il reste encore à dire un mot au sujet des noms du dévot Marcus Claudius. Le prénom *Marcus* était des plus rares chez les Claudii... »

G. T.

Digitized by Google

MOLIÈRE A BORDEAUX

Les lecteurs de la *Revue d'Agenais* qui n'ont pas oublié le *Molière à Agen*, du regretté M. Magen, apprendront peut-être avec plaisir la nouvelle d'une découverte inattendue faite dans l'état civil de Bordeaux sur le séjour dans cette ville de Jean-Baptiste Pocquelin de Molière.

Si les Agenais pouvaient, à juste titre s'enorgueillir d'avoir donné l'hospitalité à notre grand comique, les Bordelais, au contraire, ne pouvaient, faute de preuves, que se livrer à des conjectures dont la valeur était contestée par les meilleurs auteurs.

En 1884, sur la proposition de l'un de ses membres, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, avait réservé un prix pour le mémoire qui répondrait à cette question :

Molière est-il venu à Bordeaux?

Depuis cette époque, l'Académie n'a reçu aucun mémoire et la question, si intéressante cependant pour les Bordelais, semblait ne devoir jamais être résolue.

Au cours de mes recherches, je fus assez heureux pour découvrir cette preuve tant réclamée.

Molière est bien venu à Bordeaux, c'est ce qu'il fallait démontrer; mais ce séjour placé hypothétiquement par de savants Molièristes pendant les années 1645 et 1646 n'eut lieu qu'en 1656. L'acte découvert dans le registre des baptêmes de la primatiale de Saint-André de Bordeaux, et dont voici la teneur, le prouve absolument :

« Du mesme jour (15 aoust 1656) a esté baptisé Jean Baptiste, fils
» de sieur Faure Martin et de Anne Reynier ; parroisse Saint-Chris-
« tophle (Saint-Christoly) ; parrain : sieur Jean Baptiste Pocquelin,
« comédien de M. le prince Conty ; marraine, Catherine Leclerq,

Digitized by Google

« damoiselle. Nasquit le sixiesme de ce mois, à quatre heures du « soir. »

(Arch. Mun. de Bordeaux. GG. 1 : Baptêmes de Saint-André).

Le doute n'est donc plus permis aujourd'hui ; et si M. Monval, archiviste de la Comédie Française, crut tout d'abord, dans une lettre adressée au journal le *Temps*, devoir nier l'authenticité de ce document, il dût bientôt reconnaître son erreur. M. Jules Claretie, administrateur général de la Comédie Française, voulut bien d'ailleurs me remercier officiellement de mon « intéressante découverte. »

Ce document, curieux par lui-même, acquiert encore plus d'importance par ce fait que les père et mère du nouveau-né : Foulle Martin et Anne Reynies, dont les noms ont été tant soit peu défigurés par le rédacteur de l'acte de baptême, faisaient partie de la troupe de Molière, qui avait même été à Lyon, l'année précédente, témoin de leur mariage ; et la marraine, Catherine Leclerq, n'était autre que Mlle de Brie (Catherine Leclerc du Rozet), camarade et amie de Molière, qui déjà dans plusieurs villes avait été sa *commère*.

L'acte que j'ai découvert ne prouve pas, il est vrai, que Molière se soit fait applaudir par mes concitoyens, mais mes dernières recherches me permettent d'affirmer qu'il dût séjourner à Bordeaux plus d'un mois. Parti de Paris en février 1656 pour se rendre à Bordeaux attendre le prince de Condé, son protecteur, Molière dût se trouver dans cette ville tout au moins dans les premiers jours du mois de juillet 1656, puisque ce prince faisait annoncer son arrivée au siège de son ancien gouvernement dès le 14 juillet de cette même année et que le lendemain, 15 juillet, les jurats de Bordeaux prenaient les mesures nécessaires pour le recevoir dignement.

J'ajouterai, en outre, que les comédiens de la troupe de Molière étaient logés dans la paroisse de Saint-Christoly, près du *Jeu de Paume du Ravola*, où les troupes de passage à Bordeaux donnaient leurs représentations. Il est d'ailleurs inadmissible que Molière n'ait fait que traverser une ville aussi importante que la nôtre à cette époque ; et je ne croirai pas trop m'avancer en conjecturant que la lettre du 5 décembre 1656, signalée par M. Tholin et publiée par M. Francisque Habasque dans les *Documents sur le Théâtre à Agen* par laquelle François d'Espinay-Saint-Luc, lieutenant du roi en Guyenne, recommande aux consuls d'Agen une troupe de comédiens « qui a demeuré quelque temps à Bordeaux à la satisfaction de tous

Digitized by Google

« ceux qui les ont ouys déclamer » pourrait fort bien concerner la troupe de Molière, qui, comme nous l'avons vu, se trouvait à Bordeaux peu de temps auparavant.

DAST DE BOISVILLE.

Digitized by Google

INAUGURATION

DU

BUSTE DE PEIRESC A AIX

C'était grande fête à Aix, le 10 novembre dernier. La vieille capitale de la Provence, patriarcale, paisible, cherche, comme on le sait, toutes les occasions de se consoler de la moderne suprématie de Marseille. Avec le culte des lettres, avec la religion des souvenirs, sa part reste enviable : quelque chose sera toujours supérieur au trafic des huiles, des savons et des pâtes alimentaires, et toujours l'idéal, opposé a l'esprit mercantile, aura ses hautes revanches.

En inaugurant le buste de Peiresc, la ville d'Aix rendait au plus illustre de ses enfants d'adoption une justice tardive. Comme pour réparer de trop longs oublis, on applaudissait à la provençale, c'est-à-dire très fort. La Gascogne — il faut bien qu'elle le sache, il faut bien qu'elle s'honore aussi de ses enfants — avait une large part dans ces acclamations.

Au nom de Peiresc on associait constamment celui de son éditeur, de son ami posthume, — les amis de ce genre ne trompent jamais — de celui qui a fait revivre à la fois son œuvre immense en in-4° et sa figure en bronze.

Victime d'une indisposition, M. Tamizey de Larroque était retenu à Gontaud ; ce vaillant, qui avait été à la peine, n'était pas à l'honneur.

La presse, heureusement, donne des ailes aux paroles et fait retentir les échos longuement. D'ici, nous avons entendu et nous pouvons répéter le début du discours prononcé par M. le doyen Guibal :

« Au moment où nous allons saluer ensemble le buste et le monument de Peiresc, dus à la puissante initiative de M. Tamizey de Lar-

Digitized by Google

roque, vos regards cherchent sur l'estrade cet infatigable érudit, ce savant historien, cet écrivain plein de verve, d'esprit et de grâce, dont le nom restera désormais inséparablement uni à celui de notre grand humaniste. Je vous annonce et vous apprendrez avec tristesse que la maladie le retient loin de nous, là-bas en Gascogne, dans son pavillon de Peiresc. »

« Il y a entre nous et lui, à cette heure, comme une douloureuse émulation de regrets. Ceux qu'il témoigne à ses amis de Provence sont navrants. « Plaignez-moi bien,» m'écrit-il, « car rien ne pouvait « être plus triste pour moi que mon absence d'Aix en des circons- « tances semblables. »

« M. Tamizey de Larroque aime profondément notre ville, dont il a su, en homme d'étude et de pensée, apprécier les charmes intimes et les attraits austères. »

« A ce sentiment s'allie étroitement le culte qu'il a voué à notre Peiresc. »

« Qui racontera l'œuvre immense et encore inachevée qu'il a poursuivie et poursuit toujours pour le faire connaître et aimer, comme il l'aime et le connaît lui-même. L'ardeur qu'il a déployée dans l'accomplissement de cette œuvre unit l'enthousiasme au dévouement : témoin ses propos à M. Ruelens, l'éditeur de la correspondance de Rubens ; « Ni vous ni moi, » lui disait-il, « nous ne nous appartenons « plus. Tant que nous n'aurons pas l'un et l'autre achevé de mettre » en lumière les lettres de ces deux grands hommes et de leurs in- » nombrables amis, nous n'avons pas le droit de prendre un mo- » ment de loisir. »

« M. Tamizey de Larroque a fidèlement tenu parole à son héros et à lui-même. »

» Levé, comme Gassendi, dès trois ou quatre heures du matin, il n'a, pendant des années, cessé d'exhumer pièce à pièce, des bibliothèques d'Aix, de Carpentras et de Paris, la vie et la pensée de Peiresc. Il jouissait trop vivement de cette résurrection accomplie par ses soins et par ses efforts pour sentir la fatigue ou prendre garde aux misères accidentelles de la vie du chercheur. Un jour de juillet, M. Ruelens et lui étaient courbés sur leurs manuscrits et sur leurs notes dans la salle alors étroite et mal installée de la bibliothèque de Carpentras. M. Ruelens souffrait de l'exiguïté de cette boîte comme il disait et de l'exagération d'une température « à griller des » salamandres. » « Que deviennent donc pour vous les rafraîchissantes joies du travail » lui demanda M. Tamizey de Larroque, au-

Digitized by Google

quel j'emprunte le récit de cette piquante anecdote. « Oh vous, » répondit M. Ruelens, « avec votre Peiresc vous seriez à l'aise dans la biblique fournaise des Hébreux ! »

« Cette admiration si fervente animait l'éloquente allocution que, le 11 mai 1894, M. Tamizey de Larroque vint prononcer, à quelques pas d'ici, dans la grande salle des actes de la Faculté de Droit, pour provoquer et préparer l'érection du monument. O Athéniennes ! O Athéniens, vous vous rappelez l'affectueux reproche qu'il adressait à votre modestie. — « Vous n'êtes pas assez fiers de ce grand homme » qui s'appelle Fabri de Peiresc, » s'écriait-il. Et, avec l'autorité de vingt années d'études, il déclarait qu'il n'avait jamais connu un « cœur plus noble et un esprit plus élevé. »

A cet hommage solennel nous nous garderions d'ajouter une ligne[1]. Notre collègue et notre maître sait bien qu'on l'estime et qu'on l'aime ici comme en Provence. Le proverbe « nul n'est prophète en son pays » n'est vrai qu'à moitié. Nous aussi nous crions Bravo !

G. T.

---

[1] L'économie de la lettre moulée nous est d'ailleurs imposée et nous regrettons de ne rien citer du discours magistral que M. Gaston Paris, délégué du Ministère, a prononcé aux fêtes d'Aix.

Le 11 novembre, une séance littéraire a été tenue au théâtre. M. F. Vidal a lu un sonnet enthousiaste dédié *au Majourau Tamizey de Larroque, reviéudaire de Peiresc*. A la Cathédrale et sur diverses estrades, Mgr Gouthe-Soulard, archevêque, M. Leydet, député, M. Abram, doyen de la Faculté se sont tous également associés aux éloges et aux souvenirs qui s'adressaient à celui dont on déplorait l'absence.

Digitized by Google

POÉSIE

PROMENADE AUX BOIS D'AUTOMNE

Les bois verts, les bois joyeux,
Ont repris leurs mantes rousses ;
Pourpre et d'or, leurs teintes douces,
Nous alanguissent les yeux.

Les bosquets plus ennuyeux
Relentent les vieilles mousses.
Les bois verts, les bois joyeux,
Ont repris leurs mantes rousses.

Recueillis, les amoureux
Traînent leurs pas, sans secousse ;
Les feuilles que le vent pousse
Font la jonchée autour d'eux.
Les bois verts, les bois joyeux,
Ont repris leurs mantes rousses.

PAUL MARYLLIS.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Autographes des personnages ayant marqué dans l'histoire de Bordeaux et de la Guyenne, ouvrage publié sous les auspices de la ville de Bordeaux. Société des Archives historiques de la Gironde, t. xxx, Bordeaux, imp. G. Gounouilhou, 1895, in-4°.

Les études historiques bénéficient des progrès réalisés depuis peu de temps pour la reproduction exacte des documents. Divers procédés dérivés de la photographie sont devenus d'une application journalière et d'un prix accessible. Ainsi les pièces précieuses peuvent être à jamais préservées de la destruction, les copies, par centaines étant toutes conformes à l'original qui se trouve à la fois conservé et rajeuni par l'emploi des encres grasses.

La Société des Archives historiques de la Gironde vient d'utiliser ces ressources dans une proportion exceptionnelle ; elle a fait du trentième volume de sa collection un recueil d'autographes de toutes les dates. Une souscription a permis de couvrir les frais de cette publication, mais il ne suffisait pas de triompher des difficultés matérielles; la recherche, le choix des documents si dispersés et leur communication n'étaient pas sans causer des embarras. Il n'a fallu rien moins que le zèle et l'énergie du président, notre excellent confrère M. Francisque Habasque, pour mener à bien l'entreprise. Le volume, doublé d'un gros portefeuille, a paru à son heure pour figurer à l'exposition de Bordeaux, en compagnie du superbe ouvrage consacré à *L'Histoire de Bordeaux*, par M. Camille Jullian.

La capitale de la Guienne s'honore en mettant en lumière les pages glorieuses de nos annales, en fixant le souvenir de ses enfants qui ont bien mérité du pays. Sa municipalité prodigue les encouragements aux érudits. Un imprimeur, héritier de Millanges, met son amour-propre à rendre les livres dignes des sujets et des auteurs. Les résultats d'un tel concert sont faits pour donner un démenti aux

Digitized by Google

esprits chagrins qui reprochent à notre génération d'être exclusivement soucieuse des intérêts matériels.

L'album se compose de 105 planches, dont quelques-unes réunissent, sous forme de signatures, une longue série d'autographes.

Le moyen-âge est représenté par un petit nombre de documents que recommandait leur importance; une charte écrite par un scribe n'est pas à proprement parler un autographe. Les seings (*signum*) de notaires inaugurent au contraire, à partir du XIVe siècle, la série des écritures ou mieux des marques personnelles, aussi ont-ils donné lieu à la composition de planches fort curieuses.

Pour le choix des documents on ne s'est pas arrêté à reproduire seulement les autographes des grands hommes; on a admis des pages ou des signatures de tous les personnages qui passent pour avoir honoré la province ou rendu des services aux titres les plus divers : « les sciences, les lettres, les arts, le négoce, l'administra- » tion, l'église, la justice et l'armée ont été appelés à fournir leur » contingent. »

Au portefeuille des autographes correspond le volume, qui reproduit les textes et fournit une notice sur l'auteur de chaque pièce.

La série s'arrête à l'année 1800.

Parmi les documents intéressant l'Agenais qui figurent dans cette collection citons : deux chartes du XIIIe siècle tirées des archives de l'hôtel de ville d'Agen (pl. 4) ; Poton de Xaintrailles (pl. 11) ; Charles et Jeoffroy de Malvin (pl. 18 et 19) ; Bernard Automne (pl. 24) ; Bernard Palissy (pl. 29) ; Jules Mascaron (pl. 45) ; Jean de Maurès (pl. 46) ; Jean Douzon de Bourran, François-Florimond de Raëmond (pl. 48) ; le marquis de Lusignan (pl. 50) ; Joseph Teulère (pl. 60) ; François de Labat de Vivens, Jacques de Romas (pl. 71) ; comte de Fumel (pl. 92), etc.

G. T.

*
* *

Les anciennes Familles dans la Gironde, par Pierre Meller, tome Ier, Bordeaux, imp. E. Crugy, Ve Riffaud, successeur, 1895, in-8o, 117 p.

Cet ouvrage n'est pas conçu sur le plan des nobiliaires. Les notices consacrées aux familles anciennes qui ont aujourd'hui des représen-

Digitized by Google

tants dans la Gironde ne contiennent pas de généalogies; elles ne sont pas limitées à la noblesse. L'auteur juge qu'il est bien des manières de rendre des services à son pays et d'honorer le nom que l'on porte. Aussi ne sera-t-on pas surpris de trouver parmi des nomenclatures de grands seigneurs le souvenir consacré à une famille qui a fourni consécutivement douze notaires depuis l'année 1568. N'est-ce pas un beau titre d'avoir mérité pendant plus de trois siècles l'estime et la confiance de ses concitoyens?

Les familles de robe occupent une place importante dans l'ouvrage.

M. Meller a eu d'autant plus de raison de se placer à un point de vue très large que, dans nos grandes villes du sud-ouest, de tout temps, sous l'ancien régime, la distinction entre la noblesse et la bourgeoisie n'est pas toujours réelle ni même apparente [1].

Les notices, d'une demi page à deux pages au plus, sont rédigées dans l'ordre suivant: 1° L'état présent de la famille; — 2° Origine, histoire; — 3° Illustrations; — 4° Titres; — 5° Alliances, — 6° Armoiries et devises.

De tels résumés impliquent la connaissance des généalogies et représentent une somme considérable de travail. Nous regrettons seulement que l'auteur, armé de toutes pièces, n'ait pas donné, sous la rubrique *illustrations*, l'indication des prénoms et des dates; le livre, qui en eût été à peine surchargé, aurait rendu plus de services à tous ceux qui ont à s'occuper des personnages marquants.

Il y a eu toujours tant de rapports entre notre pays et Bordeaux, qu'un bon nombre de notices intéressent des familles agenaises dont quelques représentants se sont établis dans la Gironde.

G. T.

---

[1] Rappelons à ce sujet la remarquable étude que M. le baron de Verneilh a publié dans le *Correspondant*, 1879, sous le titre *De l'avènement des nouvelles couches sociales sous l'ancien régime.*

Digitized by Google

TABLE MÉTHODIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME XXIIe.

ARCHÉOLOGIE

Epigraphie

Inscription de Hautefage, d'après M. R. Mowat et M. Allmer, par G. T. 540.

Archéologie religieuse

Les Peintures murales de l'église de Pervillac, par M. J. de Guillaynes. 220.

Bibliographie

Les Mosaïques de l'abbaye de Moissac, par M. J. Momméja, (*J. Andrieu*). 190.

HISTOIRE CIVILE ET POLITIQUE

Géographie historique

Géographie politique du Sud-Ouest de la Gaule Franque au temps des Rois d'Aquitaine, par M. J.-F. Bladé. 47, 114, 193.

Bibliographie

Le Plan d'Agen, par M. Caury (*G. Tholin*). 288.

Histoire régionale

La Misère dans l'Agenais en 1774, par M. A. Durengues. 25, 126, 214.
L'Expédition maritime de Peyrot de Monluc en 1566, par M. J. Andrieu. 105.

Digitized by Google

Causeries sur les Origines de l'Agenais, par M.G. Tholin. 144,433,316.
Monluc à Estillac; ses démêlés avec les seigneurs de Buscon, par M. P. Tierny. 308.
Les Comtes Carolingiens de Bigorre et les premiers Rois de Navarre, par M. J.-F. Bladé. 326, 400, 481.
L'Agenais dans l'Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat, par M. Tamizey de Larroque. 538.
Molière à Bordeaux, par M. Dast de Boisville. 547.

Histoire municipale

Journal Agenais des Malebaysse (suite). 64, 451.
Une Commune gasconne pendant les guerres de religion, d'après les Archives de Laplume, par M. E. d'Antin (suite et fin). 262, 364.

Histoire militaire

Les Gascons dans les Armées françaises (suite), par M. A. Communay, 165, 229.
Mémoires et pièces diverses pour servir à l'histoire des Volontaires de Lot-et-Garonne, engagés de l'an II, par M. G. Tholin. 252.
Le Siège de Clairac (1621) dans deux thèses de doctorat ès-lettres, par M. Ph. Tamizey de Larroque. 347.

Histoire monastique

Un Chapitre détaché de la monographie de Layrac, par M. P. Dubourg. 247.

Bibliographie

Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers, par M. A. Molinier (*G. Tholin*). 86.
Archives historiques de la Gironde, tome XXIX. 1894. t. XXX. Autographes (*G. Tholin*). 88, 554.
La Campagne de Charles VII en Gascogne, par M. A. Breuils, (*G. Tholin*). 90.
Notice sur les abbés de Saint-Maurin en Agenais, par M. Tamizey de Larroque (*J. Andrieu*). 92.
Les Origines de l'Imprimerie à La Réole en Guyenne, par M. A. Claudin (*J. Andrieu*). 92.
L'Œuvre posthume d'un Agenais (*J. Andrieu*). 94.
Un Livre de raison Agenais par M. Tamizey de Larroque (*J. Andrieu*). 190.

Digitized by Google

A travers les Revues, par M. J. Andrieu. 191.
Claude Sarrau en Normandie, par M. E. Bouquet (*T. de L.*). 240.
La Révolution à Villeneuve, par M. F. Cassany de Mazet (*G. Tholin*). 378.
Nomenclature des noms nouveaux appliqués aux communes et aux paroisses durant la période révolutionnaire, par M. R. de Figuères. (*G. Tholin*). 380.
Joseph-Juste Scaliger et Genève, par M. Ch. Seitz (*G. Tholin*). 382.
Une famille de soldats: les de l'Eglise de Lalande, par M. Maurice Campagne (*G. Tholin*). 383.
Une expédition française à l'île de Madère en 1566, par M. Edm Fâ-gairolle (*T. de L.*). 474.
Les anciennes familles dans la Gironde, par M. P. Meller (*G. T.*). 556.

DOCUMENTS HISTORIQUES

Guillaume de Vair à Tonneins... après sa mort, par M. Tamizey de Larroque. 83.
Une lettre d'Achille de Harlay à Mgr Claude Joly, par M. Ph. Tamizey de Larroque. 163.
Un Placard Agenais au sujet de la peste de 1628, par M. Ph. Tamizey de Larroque. 472.
Un acte de 1679, relatif à une plantation de vigne, par M. Ph. Tamizey de Larroque. 538.

VOYAGES

Etapes archéologiques en Italie, par M. Jules Momméja (suite), 32, 369, 414.

LITTÉRATURE

Poésies françaises

Eternels problèmes, par Z... 44.
Récits véridiques, par X... 44.
Etapes de la Vie. — Les chefs-d'œuvre de Dieu. — Rimailleurs et Poètes, par Z... 177.
Omnes Labores, par X... 180.
Poésies de Méry (autographes du fonds Raymond). 288.
Promenade au bois d'automne, par M. Paul Maryllis. 553.

Digitized by Google

Poésies Gasconnes

Repaus. — L'Auberjo. — La Gaicho. — La Mentido, par M. Ch. Ratier, 365.

Critique littéraire

Excentriques et Grotesques littéraires de l'Agenais, par M. J. Andrieu. (fin) 5.

Bibliographie

Hommage à Peiresc (J. Andrieu). 94.
Lou Rigo-rago agenes par M. Ch. Ratier (*L. Bordes*). 181.
La Gascogne littéraire, par M. G. Bastit (*J. Andrieu*). 185.
Contes de Gascogne par M. J.-F. Bladé (*L. Bordes*). 284.
Un Ecrivain Saintongeois inconnu: Mathurin Alamande, par M. Claudin (*G. Tholin*). 381.
Fleurs Gasconnes, par M. Paul Maryllis, avec une préface de M Boyer (d'Agen). (*G. Tholin*). 476.

BIOGRAPHIE

Essai biographique sur Guillaume Léonard de Bellecombe, par H. de Bellecombe, 289, 385, 492.

NÉCROLOGIE

Le Docteur Pucheran (*J. Andrieu*). 96.
Jules Andrieu (*G. Tholin*). 97.

NOTES DE LA RÉDACTION

Inauguration du buste de M. Ad. Magen. 480.
Inauguration du buste de Peiresc. 550.

La Commission de direction et de gérance : G. Tholin, O. Fallières, Ph. Lauzun.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06847 1971

Digitized by Google

Digitized by Google